University of St. Michael's College
3 1761 08051760 0

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TRENTE-ET-UNIÈME ANNÉE

TOME CENT SIXIÈME

TOME XXVI DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(Société Générale de Librairie catholique)

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

8, rue Treurenberg, 8

GENÈVE

H. TREMBLEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, rue Corraterie, 4

1891

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Le mouvement social. — II. Les Congrès de Liége et d'Angers. — III. La Société catholique d'économie politique et sociale. — IV. Les articles de M. Eugène Veuillot. Quelques mots d'explication par M. le comte de Mun. — V. Les mandements épiscopaux. — VI. Hors de France.

I

Pourquoi n'entretiendrions-nous pas les lecteurs de la *Revue du Monde catholique* du mouvement social? De quelque côté que nous tournions les regards, nous le voyons se dessiner avec une intensité qui a sans doute causé quelque surprise, mais que des penseurs perspicaces, tels que l'auteur des *Ouvriers européens*, avaient depuis longtemps prévue comme la conséquence fatale des faux principes sur lesquels s'était basée notre constitution sociale.

Les Parlements européens retentissent tous des discussions que soulèvent les lois relatives à la réglementation du travail; c'est maintenant un moyen pour les politiciens de retrouver une popularité que leurs divisions, leur impuissance, leur avaient fait perdre. Les conseils des souverains font de ces lois presque le premier objet de leurs délibérations; c'est sur une question sociale, sur la politique à suivre vis-à-vis du parti socialiste qu'est tombé le puissant chancelier qui, de sa forte main, avait édifié l'empire d'Allemagne.

Regardons les masses ouvrières. Elles s'agitent, manifestent une vive inquiétude, forment des associations menacent la société de grèves générales qui amèneraient une suspension de son existence. C'est même pour échapper à cette terrible perspective que la Belgique s'apprête à réviser sa constitution en vigueur depuis 1830, temps bien long dans notre siècle mobile! Révision ou grève générale, ont dit, en effet, les mineurs. Trop souvent, malheureuse-

ment, d'avides ambitions exploitent à leur profit ce mouvement qu'explique l'agglomération des populations ouvrières séparées de la terre et ne vivant plus que d'un salaire à la merci des crises industrielles ou commerciales.

Les nouveaux continents sont en proie aux mêmes préoccupations. Les États-Unis, en dépit de leur démocratie, voient un parti communiste se former sur leur vaste territoire qui, par l'étendue de ses ressources, semblait défier toute agitation sociale. En Australie, la grève des ouvriers des Docks a mis en présence les associations des patrons et des ouvriers, toutes les deux fortement armées pour la lutte, et par l'imprudente exagération de leurs demandes, ceux-ci, ayant soulevé l'opinion contre eux, ont succombé dans la lutte, sans que le traité, imposé par la force des choses, semble devoir amener une longue ère pacifique.

Les catholiques, eux aussi, ne sont pas restés étrangers à cette agitation. Peut-être a-t-il déconcerté plusieurs d'entre eux. Les œuvres de charité leur semblaient répondre à tous les besoins ; plus habitués à rechercher les moyens de guérir les plaies sociales que de les prévenir, ils s'engageaient avec une certaine hésitation sur le terrain de la réforme sociale, comme sur un terrain qui n'était pas le leur. Les hommes qui avaient les premiers signalé les vices de notre état social sortaient cependant de leurs rangs ; c'est également de ce côté que vinrent les premières adhésions aux idées soutenues par Le Play au nom de l'expérience, et la grande œuvre des cercles qui a exercé une si grande influence par ses idées comme par ses fondations sur le mouvement intellectuel et social de notre époque, n'a eu comme promoteurs que des catholiques. Le Pape lui-même, dans les discours qu'il a adressés au grand pèlerinage du travail en 1885, en 1887, en 1889, a tracé en quelque sorte le plan des réformes que réclamait l'organisation du travail, et aussi ce haut exemple a-t-il déterminé les catholiques à tourner avec plus d'activité et de dévouement leurs efforts de ce côté.

Depuis quelques mois, les manifestations se multiplient parmi eux. Congrès retentissants tenus sous la présidence de prélats, création de Sociétés d'études, articles et brochures, impulsion donnée aux œuvres, mandements d'évêques, lettres et interviews, controverses vives et dans lesquelles la charité ne se retrouve pas toujours au premier plan, tous ces faits attestent les préoccupations justifiées que leur inspire l'agitation sociale, aussi bien en France

qu'à l'étranger; l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Belgique, les États-Unis, l'Espagne même, voient en effet aujourd'hui leurs premiers pasteurs écrire ou parler sur ce grave sujet.

A tout seigneur tout honneur! C'est par les catholiques que nous inaugurerons aujourd'hui cette revue d'un mouvement dont l'importance croissante demeurera le trait le plus caractéristique des derniers jours d'un siècle expirant.

II

LES CONGRÈS DE LIÈGE ET D'ANGERS

Quoique vieux de plusieurs mois, ces congrès ont eu un tel retentissement que nous ne pouvons ne pas en dire quelques mots.

Nous avons déjà eu occasion de le constater, les Français se plaisent aux idées absolues. Ils classent chacun sous telle ou telle étiquette, c'est désormais un homme jugé, toute explication est superflue. Ainsi au congrès de Liège aurait triomphé l'école appelée à tort ou à raison allemande qui ne voit de salut que dans l'intervention de l'État à jet continu. Le congrès d'Angers, au contraire, aurait marqué la revanche des doctrines non interventionnistes. Disons-le tout net, une telle appréciation est fausse.

Le congrès de Liège nous a laissé une grande impression. Toutes les nations y comptaient des représentants. Un évêque, entouré d'un cardinal et de plusieurs évêques, le présidait. Quatre princes de l'Église, justement respectés à cause de leurs vertus, de leur talent, de leur zèle apostolique, y avaient envoyé des lettres d'adhésion qui ont fait sensation. Sans doute, il s'y rencontrait des partisans nombreux et déterminés de « l'école allemande », nous dirions plus volontiers des doctrines qui, des trois facteurs nécessaires de la paix sociale, le patronage, l'association, la souveraineté, font à ce dernier une plus large part. Mais en face d'elle une minorité tenace lui a disputé le terrain pied à pied; elle n'a certes pas rallié la majorité, toutefois sa seule résistance a suffi pour faire écarter certains rapports ou motions, et comme dans toutes les assemblées, surtout dans celles dont des dissentiments graves ne séparent par les membres, puisque là le lien religieux les unissait tous, les opinions moyennes ont triomphé sur le terrain le plus disputé, celui des heures de travail. C'est M. Winterer, le courageux député de

Mulhouse, vrai pasteur des ouvriers, qui, avec l'autorité dont il jouissait au congrès, a fait passer une motion transactionnelle.

« Il ne s'agit pas, dit-il, de fixer la durée normale de la journée du travail ni de dire que l'État a le droit de régler ce travail.

« Il s'agit de savoir si, dans tel cas donné, l'État ne peut intervenir pour fixer la journée maxima et non pas la journée normale; non pas du travail domestique, mais du travail dans l'usine. Rien de plus. »

Et il déposait sur le bureau la proposition suivante qui a été votée à la presque unanimité des membres du Congrès.

« Considérant que, s'il n'appartient pas à l'État de régler directement les conditions de la libre activité de l'homme, il lui appartient de réprimer les abus qui portent atteinte, tant à la santé publique qu'à la vie de famille, le Congrès déclare que l'établissement, par convention internationale, d'une limite de la durée de la journée du travail à l'usine, limite qui ne doit pas être dépassée, est désirable. Cette limite varierait suivant les pays et les industries. »

Nous trouvons aussi dans le discours prononcé par Mgr de Cabrières au cours de ce débat, des paroles qui, accueillies par de chaleureux applaudissements, traduisent l'opinion dominante du Congrès.

« Laissons le plus possible l'État silencieux; laissons aux corporations professionnelles, là où elles existent et là où elles peuvent être fondées, statuer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers. Mais si les efforts individuels, si l'action de ces corporations ne suffisent pas pour réprimer l'abus et rétablir la justice, qu'alors intervienne l'État!

Ne demandons à l'État que la part d'intervention nécessaire, indispensable. Je repousse le césarisme; il ne s'est appesanti sur nous que pour nous châtier et nous ramener de nos erreurs; mais ses fautes ne nous donnent pas le droit d'oublier que le pouvoir est institué de Dieu, et que l'État a reçu de Dieu la mission d'assurer le respect de la justice! »

Si le Congrès de Liège avait attiré plusieurs prélats, si cinq cents prêtres se pressaient à la réunion ecclésiastique présidée par l'évêque de la ville, il comptait parmi ses membres de nombreux industriels, directeurs de grandes compagnies, belges, allemandes, hollandaises, françaises et une part avait été faite à l'élément ouvrier. Nous avons ailleurs raconté la dernière séance dans laquelle

se pressaient plus de trois mille ouvriers, et l'impression que nous causa ce spectacle, les acclamations dont ils couvrirent les noms du Roi et du Souverain Pontife ne s'effaceront pas de notre esprit.

Peu de temps après, à Angers, se tenait un autre Congrès. Il présentait une physionomie différente : dans son sein, l'on aurait en vain cherché des patrons et des ouvriers, c'était l'association des jurisconsultes chrétiens qui étudie les questions actuelles au point de vue des principes du droit. Créée il y a une vingtaine d'années, elle a rendu d'éminents services à la bonne cause. Mais qu'on me pardonne si, en ma qualité d'auteur de monographies, je doute de l'efficacité d'une méthode qui, sur le terrain social, ne se préoccupe pas avant tout d'éclairer sa marche par l'étude patiente des faits. Ce Congrès avait comme président, un grand évêque, Mgr Freppel, une des gloires de l'Église France : son infatigable dévouement, son amour de la vérité, son esprit ferme et net, sa parole alerte, vigoureuse, toujours prête, et aussi la haute rectitude de son intelligence politique, qualité fort rare aujourd'hui, nous inspirent une vive admiration.

Dans son discours qui eut alors un grand retentissement, il condamna, avec sa vigueur habituelle, les doctrines qui confiaient à l'État un rôle prépondérant dans l'organisation du travail; mais il ne contestait pas le principe de son intervention.

« Personne que je sache, du moins parmi nous, disait-il, ne songe à contester que l'État, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ait non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir ou réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y produire, surtout à l'égard des petits et des faibles. L'État, et c'est précisément sa raison d'être, a pour mission de protéger tous les droits sans exception : comment n'entrerait-il pas dans son rôle de prendre sous sa protection ceux qui, par l'infirmité de leur condition, en ont le plus besoin? Si le Code civil, sans sortir de sa sphère, peut et doit prévoir les abus de la puissance la moins discutée de toutes, la puissance paternelle, pour y mettre un frein, à plus forte raison ses prescriptions peuvent-elles tendre à faire respecter la justice et la moralité publique, quand il s'agit d'un simple contrat de louage. Je dirai plus : lorsque, dans l'intérêt de tous, pour des motifs d'hygiène et de salubrité publique, le législateur s'inquiète des conditions matérielles de l'atelier ou de l'usine; lorsque, appuyé sur une loi divine, il assure aux uns et aux

autres le repos du septième jour pour empêcher la destruction de l'ordre domestique et social, religieux et moral, il n'excède pas ses attributions. Là-dessus, il ne saurait y avoir, entre chrétiens, de contestations possibles : on peut discuter sur la question de mesure; le principe est inattaquable. »

Au Congrès, plusieurs des propositions adoptées à Liège furent l'objet de vives critiques, et ce fut un des orateurs qui avaient défendu là avec le plus d'ardeur les idées de la minorité auquel on confia le soin de présenter le rapport sur l'intervention de l'État. Il commença par déclarer que cette intervention ne devait pas s'exercer dans le contrat de travail, mais il ajouta ensuite :

« L'intervention de l'État dans les affaires privées devient légitime au cas seulement où le droit de quelqu'un est violé ou se trouve en péril grave et manifeste; comme si la moralité du travailleur était mise en danger, notamment par un travail de nuit exécuté dans certaines conditions ou si sa vie était menacée par les agissements d'un tiers, ou s'il était incité à violer la loi divine, ou si des ouvriers se trouvaient forcés de travailler un nombre d'heures manifestement supérieur à celui que librement ils eussent accepté, si d'ailleurs ils n'ont pas, dans l'exercice du droit d'association le moyen de défendre leurs intérêts. »

Les partisans d'une législation sociale plus complète que celle qui existe aujourd'hui n'ont jamais tenu un autre langage. Nous sommes donc en droit de le dire : il n'y a entre les congressistes de Liège et ceux d'Angers qu'une question de mesure, d'application; les uns et les autres admettent le même principe.

III

LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

Du Congrès d'Angers est sortie la Société catholique d'Économie politique et sociale.

Laissons à elle-même le soin d'expliquer les causes de sa fondation.

Après le discours prononcé par Mgr Freppel au Congrès des jurisconsultes catholiques à Angers, le 7 octobre 1890, un certain nombre de théologiens, de jurisconsultes et d'économistes ont pensé avec le président du Congrès, M. Lucien Brun, que « le péril contre lequel il fallait surtout, en ce moment, tenir en garde les catholiques, était le socialisme d'État et que l'on ne saurait se résoudre à voir la

France catholique suivre servilement l'exemple des pays protestants, où la contrainte légale par voie de pénalité a pu paraître indispensable pour suppléer à l'insuffisance du dévouement et de la charité.

Bien loin d'améliorer la condition des ouvriers, ce qui est le but de nos efforts, cette nouvelle erreur les condamnerait à une déplorable servitude et elle deviendrait le plus grand obstacle à la réalisation pratique des recommandations de S. S. Léon XIII disant au pélerinage ouvrier en octobre 1889 que : « Le remède n'est ni dans les projets et les agissements pervers et subversifs des uns, ni dans les théories séduisantes, mais erronées des autres; il est tout entier dans le fidèle accomplissement des devoirs qui incombent à toutes les classes de la société, dans le respect et la sauvegarde des fonctions et des attributions propres à chacune d'elles en particulier. »

Un moyen efficace pour combattre les idées erronées et faire au contraire prévaloir les vérités a paru être la constitution d'une *Société catholique d'économie politique et sociale* qui étudierait ces questions à la lumière des enseignements de l'Église et des observations de la science.

Le discours de Mgr Freppel au Congrès d'Angers, a fixé les principes qui serviront de base aux études de cette Société, et déterminé les grandes lignes de son action : « Liberté individuelle, liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes, intervention de l'État limitée à la protection des droits et à la répression des abus. »

Protection des droits et répression des abus, c'est là le rôle même de l'État, celui que revendiquent pour lui les hommes accusés d'être des interventionnistes exagérés. La formule résume tout leur programme, elle peut aller loin. Nous pouvons donc répéter à propos de la nouvelle société ce que nous venons de dire des congrès de Liège et d'Angers : une question de fait seulement sépare les catholiques. Depuis sa création, la société s'est appliquée à l'étude de deux questions : la loi sur les accidents, discutée devant le Parlement depuis plusieurs années, sans cesse remaniée, sans cesse ajournée, les nouvelles formes du patronage.

Le titre que la société a choisi appelle quelques réserves; il tendrait peut-être à faire croire qu'il existe une économie politique catholique, ce qui n'est pas. Les sociétés sont soumises à la loi de Dieu; cette loi règle toutes leurs actions; elle n'a d'autre gardien sûr, d'autre interprète infaillible que l'Église catholique; mais si

elle pose des principes éternels, elle ne saurait descendre dans leur application laissée à l'expérience humaine. Par exemple, elle prescrit en termes impératifs le respect de l'autorité paternelle, mais elle ne se prononce pas sur la loi qui en sauvegarde le plus sûrement le respect. De même, dans le régime du travail, elle se garde bien d'indiquer le meilleur mode de l'application de ces principes. Bien des catholiques qui se sont occupés avec le plus de succès de la question sociale, n'appartiennent pas à la nouvelle société, et toute liberté d'opinion est laissée aux fidèles sur le degré plus ou moins grand de l'intervention de l'État, sur les limites qu'il convient d'apporter à la liberté du travail. Un fait prouve, du reste, d'une manière évidente, qu'il n'y a pas une économie politique catholique proprement dite. Des conférences sociales ont lieu en ce moment dans quelques-unes des paroisses de Paris; elles sont faites dans un esprit tout à fait opposé.

IV

LES ARTICLES DE *l'Univers*. — *Quelques Mots d'explication*, PAR M. LE COMTE ALBERT DE MUN

Nous ne saurions passer sous silence, dans cette revue du mouvement social, les articles très remarqués de M. Eugène Veuillot. Leur auteur se prononce en faveur d'une législation sociale, s'inspirant plutôt des tendances qui ont prévalu au congrès de Liège que de celles prédominantes à Angers. Ses articles où se retrouve son expérience consommée de la presse, son habileté de polémiste, le rappelaient; Louis Veuillot avait criblé de ses plus mordantes attaques l'économie politique bourgeoise dont le règne s'épanouissait dans tout son éclat, lors de son apparition à la vie publique, et aussi la manie bureaucratique de l'époque. Ses *Mélanges*, ses autres ouvrages, notamment *Çà et là*, contiennent des pages étincelante de verve, sur le nouveau maître de la société moderne, le bureaucrate, sans la permission duquel rien ne se fait plus maintenant. Jusqu'à ce jour, *l'Univers* n'avait pas pris officiellement parti sur cette question. Les articles de son directeur l'engagent; aussi est-il facile de comprendre l'intérêt qu'ils ont excité, bien que des dissentiments persistent dans la rédaction. M. Auguste Roussel, par exemple, un des plus anciens collaborateurs du journal, fait partie du bureau de la *Société catholique d'économie politique*.

L'article de M. de Mun, publié dans *l'Association catholique : Quelques mots d'explication* (1), a attiré l'attention. L'éloquence de son auteur, la position qu'il a prise à la Chambre dans ces questions n'expliquent pas seulement ce retentissement ; mais M. de Mun a un titre que seraient impuissants à revendiquer la plupart de ceux qui abordent ce sujet ; il a une œuvre derrière lui, et, depuis vingt ans, cette œuvre a multiplié les fondations, a ranimé parmi les patrons le sentiment de leur devoir, a créé de nombreux syndicats, a répandu des idées qui se retrouvent dans les rangs les plus opposés. Ce n'était donc pas sa seule pensée qu'il exprimait, c'était celle d'une association, véritable force sociale au milieu d'un pays émietté.

Il commençait par constater l'union de principe de tous les catholiques.

« La communauté du but qu'ils poursuivent, dans toutes les solutions qu'ils cherchent à donner aux questions sociales, est certaine et évidente. Non seulement ils se proposent, comme objet principal de leurs efforts, l'accomplissement des fins surnaturelles pour lesquelles l'homme est créé, mais encore ils n'ont garde d'oublier les droits essentiels de la personnalité humaine, et ils repoussent toute organisation sociale qui aurait pour effet de les anéantir avec sa dignité, par l'exagération abusive des droits de la collectivité. »

Et il citait notamment à l'appui de son opinion plusieurs extraits d'un discours prononcé par Mgr Freppel à l'ouverture de l'Assemblée régionale de l'œuvre des Cercles catholiques à Angers, le 23 octobre 1886, notamment celui-ci :

« Je le sais, chaque fois que l'on fait une part à l'action de l'Etat dans l'ordre économique et social, on s'expose à être traité de socialiste, tant est incomplète encore l'éducation de nos contemporains en matière d'économie politique. » On ne saurait mieux dire juste, M. de Mun, et voilà les gens remis à leur place.

Une opinion très répandue représente l'Allemagne comme ayant une législation sociale très étendue, et devant les développements du socialisme, on se plait même à rapporter cet exemple comme une preuve de l'inefficacité la quasi-absolue de toute législation.

« L'Allemagne, au contraire, est un des pays d'Europe où la

(1) Numéro du 15 janvier 1891.

législation sociale est le moins avancée; c'est depuis la conférence de Berlin, seulement, que le Reichstag a été saisi de propositions nouvelles tendant à développer notablement les lois industrielles : les propositions précédentes, émanant du Centre catholique, n'avaient pas abouti : jusqu'ici, il n'y a encore de loi sur la durée du travail ni pour les femmes ni pour les hommes; il n'y en a pas pour l'interdiction générale du travail de nuit des femmes; il n'y en a pas pour le repos hebdomadaire, et cette situation, dans laquelle, notamment pour le travail du dimanche, le prince de Bismarck a une large part de responsabilité, a été probablement une des causes qui ont inspiré, l'année dernière, à l'empereur Guillaume II, l'initiative dont j'avoue sans détours que j'admire la grandeur et le haut esprit politique. »

On l'avait accusé de tendre à la fixation d'un minimum de salaire par l'État. Il repousse péremptoiremeut cette accusation dans les termes suivants :

« A aucun moment, quoi qu'on en ait pu dire, je n'ai pensé ni admis qu'un salaire minimum pût être déterminé et fixé directement par une loi de l'État; si la solution de ce redoutable problème peut se rencontrer, ce n'est, à mon sentiment, que dans l'accord formé, au sein de la profession, par un conseil d'arbitrage représentant les parties intéressées, ou, mieux encore, par la corporation régulièrement organisée. C'est une conception semblable qu'entendait exprimer, je pense, le cardinal Manning, quand, expliquant un passage de sa lettre au Congrès de Liège, relatif à la juste mesure des profits et des salaires, où le mot *publiquement* avait été traduit par *législativement*, il disait que cette mesure devait être, selon lui, établie par des conventions ouvertes et reconnues, et déterminée par les maîtres et les employés, autant que possible sans recours au pouvoir législatif.

Je suis bien loin de prétendre, par là, proposer une solution ferme et précise : je veux indiquer seulement la voie dans laquelle, à mon avis, elle peut être cherchée utilement, et répondre à ceux qui, mêlant, sans raison, la question d'une sage limitation des heures du travail avec celle du salaire minimum, nous accusent de vouloir, non pas seulement demander à la loi une intervention légitime dans le contrat du travail, mais charger le législateur de régler lui-même les conditions de ce contrat. »

Des faits qu'il a exposés, l'éloquent député dégage une conclusion :

« Pour le salaire, comme tout à l'heure pour la fixation des heures de travail inférieures à la limite maximum, je suis arrivé à la même conclusion, à l'idée corporative, qui est en effet le fondement de toute la réforme sociale dont nous nous efforçons depuis vingt ans de propager les principes. Il en sera, de même, et d'une manière plus précise, plus évidente encore, si j'aborde l'examen d'une autre question qui, avec celle de la réglementation, fixe particulièrement l'attention publique, je veux dire celle des assurances. Nous ferons et nous dirons ce que nous avons toujours fait et toujours dit : nous accepterons l'assurance obligatoire comme un moyen de garantir aux ouvriers l'indemnité à laquelle nous croyons qu'ils ont droit; mais nous nous refuserons absolument à admettre que cette assurance soit contractée par le recours à une caisse de l'État; nous chercherons une fois de plus à obtenir l'organisation de caisses corporatives et, si nous y trouvons trop de difficultés, nous demanderons, du moins, que l'établissement de ces caisses soit favorisé par des moyens légaux, l'industriel conservant la liberté d'y recourir ou de continuer, comme aujourd'hui, à s'assurer près des compagnies particulières. »

M. de Mun qui a été taxé de socialisme d'Etat, définit avec une remarquable netteté cette expression vague et répudie énergiquement le système. « C'est, si je m'en rends bien compte, une conception sociale dans laquelle l'Etat, le pouvoir central, possède et administre directement toutes les grandes entreprises financières ou industrielles du pays, en dirige toutes les institutions sociales, encaisse toutes les ressources de la nation et pourvoit lui-même en retour à tous les besoins moraux et matériels des citoyens, devenant ainsi le caissier et le banquier universel, l'agent général des transports et du commerce, le distributeur exclusif du travail, de la richesse, de l'instruction, des emplois et des secours, en un mot, le moteur et le régulateur de toute l'activité nationale. Une telle conception équivaut à l'organisation du plus monstrueux despotisme, à la négation la plus absolue des droits de la personnalité humaine. C'est là qu'est le socialisme d'État, et non pas dans une législation protectrice de la faiblesse et répressive des abus, comme l'interdiction du travail de nuit, la fixation d'un maximum de durée pour la journée de travail, ou même l'obligation imposée aux industriels d'assurer leurs ouvriers contre les accidents, mesures dont on peut contester l'utilité pratique et l'opportunité, mais qui n'ont rien de commun

avec l'absorption dans les mains de l'Etat de toutes les forces vives d'une nation. Confondre deux choses si distinctes, ce serait établir la même confusion entre l'exercice et l'abus de l'autorité, et appeler despotisme l'accomplissement du devoir gouvernemental...

Il faut le répéter sans cesse, le socialisme d'État est le produit naturel et inévitable de l'individualisme, c'est-à-dire d'un régime dans lequel la rupture des liens sociaux a entraîné la destruction des corps spontanés de la nation et des groupements naturels formés par le voisinage ou l'intérêt commun. Ce régime est le nôtre depuis cent ans, et il n'avait été que trop bien préparé par la prédominance abusive que l'ancienne monarchie avait donnée au pouvoir central. Dans l'écroulement des corporations, des franchises communales, de l'autonomie provinciale, l'État est seul resté debout en face d'une société désagrégée, et il s'en est emparé progressivement par la bureaucratie et le fonctionnarisme. Le terrain est ainsi tout prêt pour l'établissement pacifique et légal du socialisme. A ce mal, je n'aperçois qu'un remède : l'organisation corporative. »

Ainsi ces prétendus fauteurs du socialisme d'État seuls se préoccupent de lui fermer le chemin avec quelque efficacité. Il ne suffit pas de le maudire pour lui disputer avec succès les terrains qu'il envahit. Oui, certes, le socialisme d'État, aggravé par le système qui investit une assemblée de pouvoirs illimités, absolus, comme la souveraineté dont elle émane, constitue un immense danger pour les sociétés modernes. Mais si vous laissez l'individu seul en face de l'Etat, celui-ci triomphera sans difficultés de son adversaire isolé. Voulez-vous conjurer un tel péril, alors secondez les efforts de ceux qui se proposent de multiplier des associations fortes, autonomes, faisant sortir le citoyen de sa faiblesse et de son isolement, limitant par conséquent la sphère d'action de l'État. Là est le salut.

V

LES MANDEMENTS ÉPISCOPAUX

Les évêques, à leur tour, ont élevé la voix; ils ne pouvaient se désintéresser d'un problème qui cause dans la société de si redoutables agitations, préoccupe les catholiques et accuse d'une manière saisissante le néant des faux dogmes substitués, à la fin du siècle dernier, aux vérités traditionnelles.

Trois prélats ont abordé ce sujet dans leurs mandements : Mgr Thomas, archevêque de Rouen ; Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

Mgr Thomas, qui a intitulé son mandement : *les Patrons et les Ouvriers*, a présenté un tableau d'ensemble. Il a décrit, avec les maux actuels, les causes qui les avaient amenés, puis a indiqué les remèdes.

C'est d'une main rigoureuse qu'il a tracé le tableau de l'état social :

« A l'heure présente, s'écrie-t-il en commençant, que d'alarmants présages ! Le nombre croissant des attentats, des crimes et des suicides, qui rappelle les plus mauvais jours du monde païen, le vide des croyances, l'amollissement des caractères, la confusion du bien et du mal, je ne sais quelle soif maladive de l'inconnu, de l'étrange, qui va jusqu'à la folie, la corruption précoce de l'enfance et de la jeunesse, la désertion du foyer domestique, la désorganisation de la famille, et, par-dessus tout, dans l'ordre social, l'antagonisme des classes, antagonisme qui se déclare irréconciliable et qui menace d'envelopper dans une ruine commune les gouvernants et les gouvernés, les dirigeants et les dirigés, les riches et les pauvres, les patrons et les ouvriers. »

Arrêtant surtout ses regards sur l'état de l'industrie, il ne cherche pas à se dissimuler la gravité de la situation :

« Il faut le reconnaître, l'essor incalculable de l'industrie n'a pas été sans de graves inconvénients. Il a conduit à l'agrandissement excessif de l'atelier, à la création de ces usines immenses où le personnel est devenu si nombreux, que patrons et ouvriers ont cessé de se connaître. De là une mutuelle indifférence, puis un antagonisme qui, sous l'influence des passions mauvaises, s'est développé avec une intensité sans égale, surtout dans les ateliers où le patronage personnel a disparu pour faire place à l'anonymat. Il semble que la propriété d'actionnaires qui, sans concourir sous aucune forme au travail, perçoivent la plus grosse part des bénéfices, ait revêtu, aux yeux des ouvriers, un caractère moins légitime et moins sacré. Au premier malentendu, au premier conflit, leur colère s'éveille contre ce pouvoir lointain, occulte insaisissable, sur lequel ils font retomber, à tort ou à raison, la responsabilité de leurs souffrances. Ils sont ainsi amenés à confondre, dans leur haine irréfléchie, le capital honnête, laborieux, qui fournit les avances indispensables, la matière première, les instruments de travail, avec ce

ces maîtres. Sa manière d'expliquer l'extase est savante et nouvelle. On sent dans ces trop courtes lignes que l'esprit psychologique, qui allait devenir si entreprenant dans quelques années, est déjà représenté dans l'Église.

Si M. Emery avait été un peu plus explicite, plus étendu, sans aucun doute il aurait écrit de remarquables pages sur le vrai mysticisme chrétien, qui est une question d'un ordre capital et que des adversaires ignorants ont exploité malheureusement contre la vérité. M. Emery sentait du moins le besoin de diviser philosophiquement le domaine de la grâce d'avec le domaine et les dispositions de nos facultés naturelles « susceptibles » de recevoir cette grâce surnaturelle. La ligne est tracée, mais qu'il faut attendre longtemps avant qu'elle soit remplie ! Seul l'abbé Gratry en fera plus tard un profond sillon dans son livre de la *Connaissance de Dieu*, dont le principal but est de constater la réalité du « sens divin » de l'homme (1).

Ni Bergier, ni Duvoisin, ni les abbés Guénée et Nonotte, grands polémistes et adversaires du philosophisme au XVIIIe siècle, n'auraient écrit l'Introduction à l'Esprit de sainte Thérèse. Pourquoi ? Parce qu'ils n'avaient plus assez de foi en la philosophie pour en chercher les harmonies avec les dogmes théologiques. Ils frappaient leurs antagonistes à coups de textes et de citations, ils les convainquaient facilement de contradiction ou d'ignorance. Mais la vérité n'avançait guère d'un pas, parce qu'elle est progressive et qu'elle demande du nouveau et de l'initiative de ceux qui la défendent.

Au contraire, M. Emery a une originalité. Il se met sur le terrain même de la lutte, celui qui a été choisi de préférence par les incrédules. Il prend un sujet théologique, sans doute, mais il le présente en philosophe. Il montre que la Religion a un premier ressort dans l'âme humaine, que l'éducation ne suffit pas pour expliquer son empire sur les hommes, mais qu'elle est, en quelque sorte, une partie essentielle de notre constitution mentale, en un mot, que la Religion est une manière de faculté générale sur laquelle s'ajoute, en la complétant immensément, la divine révélation.

L'amour de Dieu, la spiritualité, le mysticisme, — qu'importent les noms — c'est le cœur de la Religion, qui prend notre être par

(1) Voir également les *Conférences sur la vie surnaturelle* de M. l'abbé de Broglie, 1878.

le « sommet », selon une autre expression de saint François de Sales.

Procéder ainsi, n'était-ce pas fonder la vraie psychologie religieuse? C'était surtout mettre la spiritualité chrétienne au-dessus des critiques sceptiques d'un Dupuis, d'un Voltaire, d'un Volney, et bientôt des Eclectiques.

Quel que soit le génie naturel de l'abbé Emery, il est vrai aussi qu'il dut beaucoup à Leibniz les hautes inspirations de sa critique en ces matières. Voyez son *Esprit de sainte Thérèse*, il trouve l'occasion d'y placer de longues citations de ce philosophe, et il agit de même dans la célèbre *Dissertation sur la mitigation des peines des damnés*. M. Emery est un exemple probant de ce que peut procurer à un théologien de science, de solidité et d'expérience dans les controverses, le commerce de la philosophie profane. C'est ainsi, qu'en ces temps difficiles, où la vérité, semblable à la fleur qui sort avec peine d'un buisson, ne pouvait que rarement se faire jour, il acquit la largeur d'esprit philosophique, la force, le jugement qui feront de lui un génie pratique, un théologien sûr dans les questions de critique moderne.

IV

Le *Christianisme de Bacon* est le plus étendu des écrits que l'abbé Emery publia en ce genre. Quand parut ce livre, en 1800, Bacon était considéré comme le roi des philosophes et le père de la libre-pensée.

Les découvertes récentes en physique et en astronomie, les expériences scientifiques, qui annonçaient une ère de merveilleuses révolutions, les tendances matérialistes de ce temps, tout ce qui pouvait être opposé au spiritualisme traditionnel, était présenté par les incrédules comme venant de l'inspiration immédiate du chancelier anglais. Comme nous l'impose aujourd'hui la critique des germanisants, la science exotique prenait hautement le pas sur le savoir national. Voltaire, après ses voyages en Angleterre, avait beaucoup contribué à répandre ces préjugés. D'ailleurs, les courses à travers le monde, dans le but d'y trouver la vérité, sont communes à beaucoup d'hommes du XVIIIe siècle. Bernardin de Saint-Pierre, Montesquieu, Diderot, Marmontel, et une foule d'autres ont ainsi voyagé. On pourrait écrire une page de l'histoire de la

de démoralisation, en exige un service disproportionné avec leurs forces comme avec le salaire qu'elle accorde, et les livre à des privations contre lesquelles aucune ressource n'est préparée? Que penser de ces princes de la finance qui, par d'habiles combinaisons, attirent l'épargne des travailleurs, les trompent et les ruinent? « Hommes de spoliation, leur disait l'économiste Frédéric Bastiat, « vous qui taxez le travail, après l'avoir stérilisé, et lui faites perdre « plus de gerbes que vous ne lui arrachez d'épis; manifestation « vivante de l'égoïsme, oppresseurs, contempteurs de la justice, « vous ne pouvez entrer dans l'harmonie universelle, parce que c'est « vous qui la troublez. » Voilà bien cette « race dont les dents, « comme il est écrit au livre des *Proverbes*, sont des glaives pour « broyer et manger l'indigent et pour dévorer les pauvres ». Race maudite qui fait descendre sur la terre les châtiments divins. « A « cause de la misère des pauvres et du gémissement de ceux qui « souffrent, je me lèverai, dit le Seigneur; » et l'Eglise ne cesse de rappeler à ces hommes d'iniquité cette dernière heure où, dans la lumière de Dieu, les justes se tiendront en face de ceux qui les auront écrasés et leur auront enlevé le fruit de leur travail. »

L'accomplissement pour le patron des devoirs que l'ancienne économie européenne mettait à sa charge lui paraît un des principaux moyens de ramener la paix sociale, et aussi la diffusion des principes religieux. C'est en vain qu'un pouvoir multipliera son intervention dans les questions sociales, s'il ébranle avec une coupable imprudence les idées religieuses sans lesquelles la société devient un champ de bataille, où les passions, avec leur égoïsme féroce, entrent en lutte; il détruit d'un côté ce qu'il cherche à édifier de l'autre.

Le mandement de Mgr l'archevêque d'Aix a pour titre *l'Église catholique et la Classe ouvrière.* Il s'occupe surtout du passé, sans laisser tout à fait de côté le présent. C'est dans l'Évangile qu'il faut, dit-il, chercher la solution de toutes les difficultés avec lesquelles nous nous débattons.

« Je ne suis pas chargé de trancher les difficultés très compliquées des rapports entre ouvriers et patrons; mais je sais que la solution ne se trouvera ni dans la force, ni dans la politique, ni dans aucune combinaison humaine, mais dans l'Evangile pris pour règle de conduite des deux côtés : du côté des ouvriers, qui feront ce qui est juste, et du côté des patrons, qui payeront ce qui est

juste, *quod justum fuerit dabo vobis*, sans détriment pour la charité qui n'a pas de limites, et donne ce qu'on ne peut demander à la justice. »

Il rappelle aussi à l'attention les travailleurs des champs dont l'opinion publique se préoccupe moins, parce qu'ils offrent peut-être peu de prise à l'exploitation fructueuse et bruyante que les politiciens ont faite des ouvriers industriels. Et cependant, un Etat ne s'accomode pas de familles instables, aussi bien que de la prédominance de la population urbaine. La forte organisation de la vie rurale a seule permis à l'Angleterre d'échapper aux dangers qu'offre pour elle le développement anormal des cités industrielles et commerçantes.

Mgr Gouthe-Soulard ne pouvait parler du passé sans évoquer la part immense prise par les anciens moines, par les évêques et l'Eglise d'autrefois à la civilisation *même matérielle* du monde moderne. Les abbayes du moyen âge n'étaient pas seulement le refuge des lettres, des sciences et des arts :

« C'étaient de plus, dit après Mignet l'archevêque d'Aix, « des républiques industrielles, agronomiques et économiques. » C'étaient aussi de vastes ateliers où des ouvriers très habiles exerçaient et apprenaient tous les états et toutes les professions utiles à la société. Voilà le modèle de nos écoles professionnelles, dont on parle beaucoup aujourd'hui; on ne les a pas inventées : l'Eglise a pris les devants, il y a des siècles, sous l'impulsion des papes, des évêques, des prêtres, des moines et des catholiques, l'Eglise catholique est une mère : elle n'a jamais abdiqué les devoirs de sa *maternité*. Nous la rencontrons partout, et sa place est d'être partout où il y a un bon exemple à donner, une œuvre à créer, une misère à soulager... Je m'imagine qu'un des premiers soucis de nos apôtres provençaux, Maximin, Trophime, Marie-Madeleine, Marthe et leurs compagnons récemment débarqués sur nos rivages, fut moins d'annoncer la bonne nouvelle à nos pauvres sauvages de la Camargue que de gagner leur confiance en leur apprenant à mieux se vêtir, à mieux cultiver leurs terres. Ils avaient été à bonne école. Jésus-Christ avait prêché le travail par son exemple. »

Nous abordons maintenant le troisième mandement, celui de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, traité d'ensemble de la question. Entre autres points, il s'attache à résumer les œuvres sociales, bien qu'il en passe quelques-unes sous silence, et après cette analyse,

il aborde brièvement la question des corporations, puis esquisse un plan d'assurances heureusement conçu sur des bases très pratiques et qui préviendrait l'assurance par la caisse de l'Etat, « pourvu que les associations corporatives remplissent certaines conditions : 1° qu'elles rétablissent ou consolident l'union entre les patrons et les ouvriers; 2° qu'elles ne soient ni obligatoires ni fermées, mais qu'elles soient libres dans leur fondation, leur organisation, leur vie, au point de vue de l'État et de la loi, libres quant au travail, quant à la rentrée et à la sortie de leurs membres; 3° qu'elles soient chrétiennes, mais sans imposer des obligations qui ne peuvent être acceptées par l'ensemble de leurs membres; 4° que la politique en soit absolument exclue, sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit; 5° il est très désirable qu'elles obtiennent la personnalité civile avec un droit de possession équitable qui leur permette de se donner la stabilité.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, en traitant du rôle de l'Etat, la constitution et la fondation d'*assurances ouvrières par l'initiative privée* aurait tout d'abord l'immense avantage d'écarter les périls de l'obligation et de l'ingérence de la loi. Elles seraient fondées au moyen d'une association réclamant le concours des compagnies d'assurances, et qui serait encouragée et favorisée par l'Etat.

Elles auraient pour but d'assurer à l'ouvrier une pension de retraite ou un capital à un âge déterminé et, d'autre part, une annuité fixe ou une pension viagère en cas d'accident entraînant l'incapacité du travail. L'association traiterait avec les compagnies d'assurances et se chargerait de percevoir et d'encaisser les primes et d'en verser le montant. Elle prendrait à sa charge une partie de la prime, non sous la forme de charité, mais comme encouragement à l'épargne, à l'aide d'un fonds spécial alimenté par les cotisations des membres aisés de l'association, spécialement des patrons, par des dons, legs et autres subventions. Cette méthode aurait pour avantage d'unir étroitement les ouvriers à leurs patrons et à leurs bienfaiteurs, d'encourager l'épargne sans l'imposer, de développer les bons sentiments de l'ouvrier et, une fois encore, d'écarter les périls de l'obligation et de la domination de l'Etat. »

VI

HORS DE FRANCE.

En face des mandements des évêques français, nous croyons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs l'attitude de plusieurs évêques catholiques appartenant à diverses nations.

Nous commençons notre excursion par la Belgique, et nous ouvrons le mandement de Mgr du Roussaux, évêque de Tournay. Il est intitulé : *Instruction sur la condition et les devoirs des classes laborieuses*. Devoirs! mot qui sonne mal à certaines oreilles, aussi les amateurs de popularité, les courtisans du peuple se plaisent-ils à parler uniquement de ses droits. L'évêque de Tournay ne dissimule pas la nécessité de l'inégalité des conditions, « laquelle n'est pas seulement une nécessité résultant de l'inégalité des forces, des talents, des capacités, des qualités, des vertus, mais comme un ordre providentiel et un bienfait, l'harmonie sociale résultant de la réciprocité des services, des devoirs et des besoins ». Puis, abordant la vie pratique, il signale « les points particuliers où la classe ouvrière trouve aujourd'hui des dangers spéciaux dans l'organisation même du travail industriel ». Ces points sont : le travail du dimanche et sa conséquence, le mépris de la loi divine; — le matérialisme pratique, c'est-à-dire la recherche exclusive de la jouissance et de l'argent qui la procure; — l'ignorance des enseignements évangéliques; — l'amour du luxe, « qui, avec le cabaret, engloutit aujourd'hui les plus précieuses ressources, qui devraient être employées à prévenir les détresses de l'avenir »; — le mélange des sexes et l'immoralité qui règne dans certaines usines; — l'esprit d'antagonisme entre les classes; — le dégoût pour le travail et la méconnaissance du but de la vie, qui n'est pas la jouissance, mais la vertu.

Nous extrairons encore de cet intéressant mandement un passage consacré à l'énumération des obstacles qui s'opposent au rétablissement de la paix sociale.

« Le but de toute société, c'est, non la guerre et la discorde, mais la concorde, la paix et l'harmonie entre ses membres. C'est particulièrement dans le domaine du travail qu'il faut dire avec l'Évangile que *tout règne divisé sera désolé;* et les premières victimes de ces fatales divisions, ce sont les ouvriers. Mais il faut

dire aussi qu'ils en sont trop souvent les acteurs. S'il y a beaucoup de maîtres qui déclinent les charges du vrai patronage, tous les ouvriers sont loin de se montrer disposés à accepter cette tutelle bienfaisante et affectueuse, même lorsqu'elle se présente à eux. »

Le mot de tutelle, qui vient sous la plume de l'éminent prélat, exprime peut-être le patronage tel qu'il était pratiqué autrefois; mais les institutions se modifient avec le temps, et aujourd'hui le patronage qui, dans la plupart des contrées, s'adresse à des ouvriers jouissant des mêmes droits politiques que leurs maîtres, ayant pleine conscience de leur quasi-souveraineté, est tenu de modifier ses allures; prétend-il rester tuteur? si bienfaisant qu'il se montre, il demeure stérile, les méfiances persistent. Son rôle consiste désormais à promouvoir chez ceux dont il se préoccupe d'améliorer l'existence un esprit fécond d'association, à créer des institutions dont il leur remettra sans crainte l'administration.

En Italie, nous nous arrêterons sur le mandement de Mgr Bononcelli, évêque de Crémone, qui jouit, de l'autre côté des Alpes, d'une haute autorité. Il se montre très nettement opposé au système qui consiste à développer d'une manière excessive l'intervention de l'État, et critique, non sans vivacité, les assurances et corporations obligatoires. La formule de Mgr Freppel lui paraît répondre aux nécessités actuelles. La liberté tempérée par la charité, la liberté du travail combinée avec l'association libre et volontaire; l'intervention de l'État restreinte à la protection des droits et à la répression des abus. Il termine en insistant sur le grand rôle qui revient à la charité.

Les mêmes idées se retrouvent dans une brochure due au cardinal Capalecatro, archevêque de Capoue, notamment en ce qui concerne l'intervention de l'État, qu'il n'accepte qu'avec une singulière méfiance.

« Il me semble que là où l'État se laisse régir par les principes moraux du christianisme, une ingérence modérée de l'Etat dans la question sociale est juste et utile, parce que, dans ce cas, l'Etat trouve dans le concept même de la morale, de la liberté et de l'autorité chrétiennes, la lumière et le guide de son ingérence. Alors, les lois sociales, loin de diminuer la liberté des particuliers, comme cela pourrait sembler de prime abord, accroissent la liberté de tous, en la faisant converger vers le bien. Alors l'Etat, respectant toujours le droit sûr de propriété, ne fait qu'empêcher la licence ou la

domination des plus forts, qui, souvent, pour l'emporter, se déguisent sous les dehors de la liberté, tandis qu'en réalité ils ne font qu'opprimer les faibles.

« Par contre, l'ingérence dans la question sociale de la part des Etats incroyants est d'un grand détriment, attendu que, ne s'en tenant pas au fondement certain de l'éternelle loi morale, elle devient complètement arbitraire. Elle ne peut, dès lors, que diminuer la liberté individuelle et accroître cette toute-puissance des Etats modernes façonnés à la manière française, qui est peut-être aujourd'hui le plus grand péril de la société civile en Europe. »

L'Allemagne, tout entière en fermentation sociale, devait s'attendre à voir ses évêques traiter un problème vers lequel se tournent ses anxieuses préoccupations; plus de dix prélats ont développé les moyens de combattre le socialisme. Nous ne possédons pas ces documents in extenso, pas plus que la lettre pastorale du premier évêque de Breslau, Mgr Kopp, vice-président de la conférence de Berlin.

A son avis, la réforme sociale concerne toute la société, et, en dehors d'une rénovation morale et religieuse, on pourra trouver des expédients plus ou moins éphémères, de vraie solution de la crise point. C'est la famille, c'est l'école, ce sont les associations chrétiennes qui sont les principaux facteurs de toute réforme,

L'épiscopat autrichien a adressé une lettre collective à l'occasion des élections; il y repousse l'antisémitisme avec une grande énergie.

Toute Revue du mouvement social parmi les catholiques serait incomplète, si nous omettions de parler du cardinal Manning dont les écrits ont eu un si légitime retentissement, dont l'attitude a triomphé des préjugés antipapistes de l'Angleterre. C'est son intervention qui a mis fin à la guerre des Dockers, dont les péripéties avaient excité une vive émotion à Londres. La Chambre de commerce de Londres, composée de protestants et d'hommes d'affaires, peu disposés à se laisser entraîner par le sentiment, a rendu un éclatant hommage à sa haute autorité, en le nommant membre du tribunal permanent d'arbitrage, chargé de se prononcer sur les différends entre patrons et ouvriers. Dernièrement, l'étiquette officielle lui assignait le premier rang après les princes

Le cardinal a exposé ses idées dans plusieurs lettres, notamment dans celle qu'il a adressée au Saint-Siège pour s'excuser de ne

pouvoir prendre part au Congrès. Il s'y montre un adversaire déterminé de l'économie politique classique.

« L'économie pratique, dit-il, n'est pas seulement une matière de valeurs et d'échanges ni de contrats libres; mais elle a pour objet la vie humaine considérée dans toutes ses nécessités et son bien-être. — Faire passer le travail et le salaire avant les nécessités de la vie humaine et domestique, c est renverser l'ordre direct de la nature, miner la société humaine dans son principe originel. L'économie de l'industrie est régie par la suprême loi normale qni détermine, limite et contrôle toutes ses opérations. »

Examinant les divers travaux, et d'abord celui des femmes, il se refuse à comprendre qu'une mère de famille à la tête de son ménage puisse travailler « loin de ses enfants ». Le contrat précédent et sacré du mariage s'oppose à tout nouveau contrat d'intérêt qui serait une violation du premier. Quant aux autres femmes, « huit ou dix heures de travail » est tout ce qu'elles peuvent donner sans compromettre l'accomplissement des devoirs de la vie humaine, et leur droit de jouir de la vie de famille dans leur foyer. « Le travail des femmes dans les mines et la nuit doit être interdit. Pour les jeunes filles, tous les travaux nuisibles et dangereux pour leur santé, doivent être défendus par la loi. »

Les enfants ne doivent pas être astreints à un travail suivi et pénible « avant qu'ils aient achevé convenablement leur éducation ». Il doit être défendu de les faire travailler la nuit dans les mines.

Pour les adultes, il croit que la journée des ouvriers mineurs et de ceux astreints à des travaux pénibles ne doit pas dépasser dix heures, mais il repousse la question d'une journée uniforme, estimant avec beaucoup de raison, qu'elle varie naturellement selon la nature des travaux. Bien entendu, pour les uns et pour les autres, il réclame énergiquement le repos du dimanche; sa stricte observation demeure un des titres de gloire de l'Angleterre.

Mgr Manning souhaite qu'ouvriers et patrons se réunissent dans des associations libres, soustraites à toute action de l'État. Elles seraient couronnées par des conseils d'arbitres librement choisis par les deux parties, auxquels seraient soumises les difficultés qui peuvent s'élever.

Dans la lettre lue à l'ouverture du Congrès de Liège, le cardinal avait demandé que les contrats entre les patrons et les ouvriers fussent, en ce qui concerne les profits et les salaires, reconnus, fixés

et établis « publiquement », et soumis à une révision périodique, tous les trois ou cinq ans. L'idée avait étonné, elle semblait préconiser une intervention de l'État dans ces questions délicates. Le cardinal a ainsi expliqué sa pensée :

« Par « publiquement », je veux dire « convention » ouverte et reconnue. La proposition dont je parle, doit être déterminée par les maîtres et leurs employés. La revision périodique doit être également déterminée par les mêmes contractants. Le recours au législateur doit être évité, en ces matières, autant que possible. »

L'accusation de socialiste d'État ne peut donc être élevée contre le cardinal. Il limite strictement l'intervention de l'État « à la protection des droits et à la répression des abus ». Il ne songe nullement à lui confier le rôle d'assureur, de banquier, de collecteur des épargnes de la nation; il veut la liberté d'association, et les institutions dont s'accomodent parmi nous les adversaires les plus déterminés du socialisme d'État soulèvent de sa part une énergique contradiction.

Nous avons esquissé aujourd'hui d'une plume rapide le mouvement social parmi les catholiques. Qu'ils n'hésitent pas à y prendre une part de plus en plus active, qu'ils s'efforcent de le contenir dans ses justes limites; sinon dirigé par les révolutionnaires et les socialistes, il battra en brèche les idées que les catholiques représentent et sans le respect desquelles aucun ordre stable ne s'établira jamais.

Urbain Guérin.

EN BELGIQUE — EN HOLLANDE[1]

III

Dernière Vue de la Belgique. Les collines factices.

La Belgique est, en général, un pays plat, et l'on conçoit la facilité qu'on a eue d'y construire des chemins de fer : il n'y avait pas un tunnel a percer. Aussi la Belgique est-elle la contrée d'Europe la mieux traversée, rayée, coupée, recoupée de lignes dans tous les sens, vous menant partout où vous voulez, de Bruges à Gand en une heure, de Gand à Bruxelles en deux, d'une frontière à l'autre en trois; on n'a pas le temps de s'ennuyer de cette constante uniformité.

Il n'y a qu'à l'Est, vers Namur et Charleroi, qu'est interrompue cette plaine sans fin. Quand vous arrivez dans ce pays d'usines et de hautes cheminées en briques qui se dressent comme un gigantesque jeu de quilles, vous vous étonnez d'un spectacle nouveau : çà et là, sur cette surface plate apparaissent des collines isolées, hautes de quatre vingt, cent pieds, en forme de cônes tronqués; elles sont verdâtres, couvertes d'une herbe courte et peu épaisse; à peine y croît-il quelques maigres arbustes, qui ont bien de la peine à s'élever. Vous vous demandez comment ont surgi de cette plaine unie comme un parquet ces collines dont elle est semée, quand, vous approchant davantage, vous découvrez que ces collines ne sont pas autre chose que des amas des restes de ces « pierres noires », dont les habitants se chauffaient, disaient avec étonnement les courtisans de Louis XIV, des détritus de charbon de terre qui, après une première cuisson, ont été rejetés là, se sont amoncelés, ont grossi, ont monté, et peu à peu, depuis des années, depuis des

(1) Voyez le n° du 1er mars.

siècles, ont formé ces collines factices, sur lesquelles le vent a insensiblement répandu une couche légère de terre, semé des herbes et des plantes, qui leur donnent l'apparence de monticules poussés dans la plaine comme d'énormes champignons.

Oui, vous expliquez ces collines de coke verdoyantes, parce qu'à travers l'herbe clairsemée, vous découvrez les éléments qui les forment. Mais, dans quelques siècles, quelques myriades de siècles, — les savants, aujourd'hui, ne comptent pas par moins que des millions d'années, — cette herbe se sera épaissie, ces arbustes seront devenus arbres et grands arbres; les orages, les pluies, les neiges, les tempêtes, auront déformé ces collines, creusé des ravins sur leurs pentes, exhaussé leur surface de pierres accumulées et transformées en rochers. Ces collines auront alors une toute autre apparence, l'apparence de véritables montagnes. Supposez alors qu'un débordement de peuples armés, plus impétueux que les torrents, plus destructeurs que les cataclysmes de la nature, inonde ce pays maintenant si riche et si fertile, et, après avoir passé, le laisse ruiné, désert, sans villes et sans habitants. Cette prévision n'est pas impossible : la terre est couverte de débris et de semblables solitudes. Supposez, en outre, que, dans cette ruine complète où livres, bibliothèques, œuvres d'art, auront disparu, il reste encore un savant, — et il en restera, soyez-en sûr, une de ces faces rasées, à perruque rousse, à lunettes rondes, que le monde, parce qu'ils connaissent quelques points d'une parcelle de chimie ou de géologie, appelle un *savant;* devant ces montagnes qui parsèmeront la plaine, il n'y comprendra rien, mais il n'aura garde de ne pas l'expliquer, et il l'expliquera par quelque catastrophe inconnue : un volcan profondément enfoncé, un jour faisant effort, a déchiré les entrailles de la terre, soulevé le sol, rompu la croûte terrestre en cent éclats, qui, retombant çà et là, ont formé ces masses rocheuses et couvert la plaine de cratères volcaniques, comme les petits cônes fumeux de la Solfatare Napolitaine : « Volcans éteints, » dira-t-il, « mais avec cette circonstance singulière, qu'ils ont surgi, non dans les montagnes, mais en plaine! » Et il en composera une théorie nouvelle, qui le glorifiera : *Cornu ejus exaltabitur in glorià*, et le fera élire, s'il ne l'est déjà, membre de l'Académie des sciences de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, centre de la civilisation au soixante millième siècle de l'ère nouvelle!

C'est ainsi que ces tombereaux de coke, jetés l'un sur l'autre,

comme le contenu de la hotte d'un chiffonnier, seront élevés à la dignité de phénomènes scientifiques par un savant professeur respectueusement écouté.

Première Vue de la Hollande.

Dès que l'on entre en Hollande, vous vous apercevez que l'aspect du pays est tout changé. Si l'on vous demande quelle impression vous en avez eue, quelle idée on peut s'en faire, la description n'en est ni longue, ni compliquée : Figurez-vous d'immenses plaines, des prairies sans fin, où paissent, parsemés, des centaines, des milliers de bestiaux; ça et là, quelques moulins à lignes concaves; à l'horizon, une ou deux pointes de clochers; partout des canaux qui coupent ces prairies; pas d'arbres, pas de maisons, pas de villages, pas d'hommes; les tableaux des peintres hollandais sont absolument vrais; un ciel ni chaud, ni froid, un air léger qui fuit indéfiniment dans un ciel gris; un silence, un calme, une profondeur de solitude; c'est un désert, un désert vert, animé par des bestiaux. Plus on le regarde, plus on devient sérieux; si l'on y demeurait quelques heures, on serait absorbé par les pensées graves; quelques jours, on ne parlerait plus. Qu'est-ce donc de ceux qui y sont depuis des siècles!

Vous ne vous les représentez pas autrement que figures placides, aux regards calmes, aux paroles mesurées, marchant posément, solidement, et lents; tels ne sont-ils pas?

Oui, placides, posés et solides : pour être solide, il faut être gros, ils sont gros et gras; et, pour être gras, il faut bien se nourrir, aussi mangent-ils bien. C'est à Amsterdam qu'existe, non pas le plus grand Café du monde, celui-là est à Bruxelles, mais *le plus grand Restaurant du monde*, c'est ainsi qu'ils l'appellent et ils s'en vantent : une file sans fin de salles immenses qui se succèdent, où sont rangées, à perte de vue, des tables où l'on mange; autour, des salles où l'on mange, des galeries où l'on mange; au-dessus, d'autres galeries où l'on mange; au bout, des jardins, avec des tables partout dressées, où l'on mange, et, parmi toutes ces tables et ces gens qui mangent, un peuple de garçons empressés, toujours en mouvement, toujours appelés, toujours apportant des plats pleins et remportant des plats vides; tant de garçons, qu'ils n'ont pas de nom, qu'ils se désignent par un numéro brodé au collet de leur veste; j'étais servi par le n° 52. Ah! c'est que là on mange et on mange bien, et de grosses

choses qui nourrissent et fortifient : « de bon gros bœuf », comme dit le médecin de Molière, de bon gros porc, de bon gros fromage, de bons gros marrons, qui vous engraissent, qui vous font un gros ventre, des faces rouges, pleines et rebondies, de vrais Jordaëns; Jordaëns n'a pas inventé, pas plus que Rubens : je rencontrais souvent à Amsterdam les bonnes grosses figures de Jordaëns, et aussi les jolis enfants, aux joues fraîches, les amours et les anges roses de Rubens. Insensiblement, avec le temps, ces amours roses deviennent les gras bourgmestres de Van der Helst, aux grosses joues débordant sur le col blanc et aux trois mentons sur le pourpoint qui remonte.

AMSTERDAM.

Il ne faut pas s'imaginer qu'Amsterdam ressemble à Venise, quoiqu'on l'ait appelé la *Venise du Nord*, à cause de ses canaux. Les canaux sont nombreux, en effet, à Amsterdam, mais quelle différence avec Venise! A Venise, les canaux dominent; il n'y a, pour ainsi dire, pas de rues; les rues sont des ruelles, étroites, enchevêtrées, qui se contournent comme des serpents, passant à chaque instant sur de petits ponts, sur des canaux, et où personne ne s'arrête. Amsterdam, au contraire, ressemble à toutes les grandes villes : de vastes places, de longues rues, bordées de hautes et belles maisons, avec de larges trottoirs, sillonnées de voitures, de camions, de fiacres, d'omnibus, de tramways. La vie y déborde, le mouvement et le bruit, le bruit qui fait défaut à Venise, où l'on n'entend rien que le silence, comme dit le poète. A Amsterdam, vous traversez de temps en temps un pont : des deux côtés, s'allonge en droite ligne un large canal, aux bords plantés de grands arbres, où de lourds bateaux déchargent les marchandises qui s'empilent. Ces canaux régulièrement alignés l'un derrière l'autre, font à Amsterdam comme une ceinture à vingt plis; ils ne sont pas la ville même, comme à Venise, ils ne sont que l'accessoire. A Venise, les canaux sont les détroits sinueux et naturels qui séparent les centaines d'îles sur lesquelles elle est bâtie. A Amsterdam, ce sont des constructions de mains d'hommes, creusés pour y amener la mer, et, avec la mer, les navires, le commerce et la richesse.

De là, une singularité de ses rues, contre laquelle maugréent les voyageurs, et qui est, cependant, très logique : les trottoirs si sou-

vent interrompus par des barrières de fer et des degrés qui vous arrêtent. Vous marchiez d'un bon pas; tout à coup, vous vous heurtez à une barre de fer qui est devant vous, le trottoir est rompu là, on y a pratiqué un escalier qui descend à une cave ou à un magasin souterrain. Vous comprenez : vous passant, vous êtes obligé de descendre, quitte à remonter de l'autre côté de l'escalier, sur le trottoir que, vingt pas plus loin, vous trouvez encore interrompu. Mais ces escaliers inattendus, menant à des caves ou à des magasins, étaient fort utiles pour le commerce; les négociants Hollandais et étrangers les trouvaient fort commodes, on les a conservés : que les touristes, qui ne font que passer, s'en arrangent!

Amsterdam n'est pas, comme Venise, une ville artiste, la ville la plus artiste de l'Europe, qui enchante et enthousiasme les peintres, les poètes, et ravit même les gens du monde. Elle n'en est pas moins une ville superbe : Napoléon l'appelait la troisième ville de son empire; elle a tout à fait l'air d'une capitale : un Palais Royal, où l'on n'a pas prodigué le luxe, il faut l'avouer; un musée monumental à l'extérieur, riche de chefs-d'œuvre au dedans; un jardin zoologique aussi peuplé d'animaux que le Jardin des Plantes de Paris; de beaux hôtels qui ont grande apparence; tout cela, il est vrai, en briques, non en pierre ou en marbre, mais en briques coloriées; quelques maisons moitié noires, moitié blanches, pour leur donner plus de gravité probablement, semblent en deuil; mais la plupart sont peintes de couleurs gaies, rouges, roses, vertes; c'est fort joli. Dans certains endroits où elles se pressent, étroites, longues, à pignon découpé comme au moyen âge, on dirait qu'elles viennent d'être tirées d'une boîte. Les peintres Hollandais vous en donnent une juste idée dans leurs tableaux, où ils les représentent rangées le long des canaux, où elles se mirent, propres, nettes comme des filles sages.

Quant aux costumes, n'en cherchez pas : bourgeois, hommes du peuple, portefaix, ne diffèrent pas des nôtres. Il n'y a pas que les villes qui deviennent uniformes, les modes, les manières sont partout les mêmes; dans tous les pays, ce qu'on appelle le *monde* se ressemble. Un sourd, dans un casino de bains de mer ou de ville d'eaux, qui regarderait autour de lui ces Français, ces Russes, ces Anglais, ces Allemands, ces Suisses, ces Belges, croirait qu'ils sont tous de la même nation. Plus que jamais est vrai le mot de ce voyageur qui avait fait plusieurs fois le tour du globe : « Tous les

peuples que j'ai vus, je les connaissais; un seul pays m'a étonné, la Chine; il n'y a plus qu'elle d'original. »

Il n'y a plus de costumes que dans les provinces éloignées, à l'extrémité, au nord de cette Hollande, qui est elle-même l'extrémité de l'Europe occidentale. De temps en temps, çà et là, dans les jardins, dans les musées, on voit passer des habitants des Iles, un homme au large pantalon, une femme coiffée d'un petit bonnet doré serré aux tempes, portant un enfant vêtu comme elle, une reproduction en miniature de sa mère; ils vont dans les galeries, à pas lents, regardant à droite et à gauche, de leurs yeux placides, sans se parler, sans comprendre : que leur disent la plupart de ces tableaux rangés l'un à côté de l'autre? Eux aussi, on les regarde comme des images curieuses, dans leurs habits colorés, leurs jupes courtes, leurs poitrines rembourrées. Comment vivent-ils? que pensent-ils? Et nous mêmes, que leur semblons-nous? — Les hommes sont presque tous des énigmes les uns pour les autres; ils passent côte à côte et ils ignorent ce qu'ils sont. En ces êtres simples, corps épais, figures candides, il est peut-être des âmes pures, dont les pensées, sans qu'ils le sachent, sont plus admirables et qui voient plus clairement la vérité que les hommes les plus savants.

Les Hollandais.

Dans une course rapide en Hollande, l'observateur ne peut s'empêcher d'être frappé de trois ou quatre traits originaux :

La langue compliquée,

La propreté excessive,

Les promenades, le soir, dans les rues,

L'emploi fréquent de la langue Française,

Le nombre des Catholiques et des églises Catholiques.

Et, ces traits distinctifs, s'il y réfléchit, il les explique par le caractère de ce peuple.

Dès que vous avez mis le pied en Hollande, vous remarquez les enseignes, les affiches, les noms des rues. Les grands magasins ont deux enseignes, une en Hollandais, une autre en Français, parfois seulement en Français. Mais ce Hollandais, quelle langue est-ce? Quelle complication! Partout des lettres doublées, les voyelles surtout : ce n'est pas pour le Hollandais que Voltaire a dit : « L'étymologie est une science, où les voyelles ne comptent pour rien, et les

consonnes pas pour grand'chose. » Ils ne se contenteraient pas d'écrire : Je vous salue ; ils écriraient : *Ije voouus saaluue* ; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils prononcent : *Je vous salue* tout uniment. De même pour leurs noms de villes, de rues, etc. Ils écrivent *Saardam*, *Aarnheim*, *Hoogstraat*, *Rijksdaler*, et ils disent : Sardam, Arnheim, Rixdale. Je ne parle pas des effroyables consonnes dont ils hérissent leurs noms, et qui épouvantaient Boileau, les deux ou trois k dans le même mot, *Kreeke-Rak* (nom d'un canal), *Krabbendijke*, les syllabes compliquées qu'ils mettent bout à bout : les *Doopsgensinden* (nom d'une secte protestante). Il semble qu'ils craignent de se tromper, et, pour bien s'assurer d'être compris, ils redoublent, ils appuient, comme quelqu'un qui vous regarde dans les yeux, pour voir si vous avez bien entendu ce qu'il vous a dit.

Dans cette application à se faire comprendre et cette insistance à ajouter ce qui peut rendre leur pensée claire, vous reconnaissez un peuple soigneux, s'attachant à bien faire ce qu'il a à faire, et qui, pour atteindre son but, n'épargne ni sa peine, ni son temps ; c'est la raison de la complication de sa langue.

Malheureusement, cette langue si compliquée, si chargée de voyelles doubles et de consonnes répétées, qui, au premier aspect, vous semblent superflues et inutiles, cette langue n'est pas facile à apprendre ; aussi est-elle peu connue et peu répandue. Hors de la Hollande, qui parle Hollandais? Les Hollandais le savent, leur langue est trop obscure, elle décourage les étrangers, et jamais elle ne sera parlée couramment qu'en Hollande. Ils ont remédié à cette obscurité, en adoptant une autre langue, la langue la plus claire du monde, la langue Française, sans quitter leur Hollandais ; dans nul autre pays du nord, on ne trouve plus fréquent l'emploi de la langue Française. Et ce n'est pas d'aujourd'hui : depuis longtemps, depuis plus de quatre siècles, la langue Française est parlée en Hollande. Vous arrivez à peine dans une ville où vous ne connaissez personne, et vous ne savez de quel côté aller ; vous vous adressez au premier passant venu : « Monsieur, parlez-vous Français? » Il est bien rare qu'il ne vous réponde pas : « Un peu, monsieur. » Il répond ainsi par timidité, par modestie, il craint de trop s'engager ; c'est le même motif qui lui fait redoubler les voyelles dans ses mots. Il ne parle pas Français qu'un peu, il le parle très bien, et sans accent. Dans les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les hôtels, les restaurants, les cafés, les grands magasins, partout, on vous répond en Français ;

les conducteurs d'omnibus et les portefaix au coin des rues vous renseignent et comprennent vos ordres.

C'est en Français que le gardien du palais du roi, à Amsterdam, donne ses explications, et en Français aussi, qu'il vous demande son pourboire, — tarifé et jamais laissé au caprice des visiteurs : vous reconnaissez là des hommes d'ordre. — Il en est de même, au reste, dans les provinces du Rhin. Une véritable cohorte de voyageurs de toute nation se pressait, à Cologne, dans la cathédrale, pour voir le trésor : le suisse leur répondait à tous en Français : je riais de voir ce gros Allemand, entouré d'Anglais, de Suisses, de Belges, de Hollandais, de Russes, d'Italiens, de Prussiens et obligé de leur parler Français : pour peu que j'eusse eu le défaut dont on nous gratifie, j'aurais été bien en droit de penser que nous sommes encore « la première nation du monde », la grande nation!

Le Hollandais, lui, n'a pas de vanité : c'est un homme de sens droit et juste : il a vite compris que sa langue était incompréhensible, et il s'est mis à apprendre le Français. L'Anglais est la langue des choses; l'Allemand des idées; le Français des hommes; par conséquent la plus sociale, propre à tous les peuples et à tous les pays : « le Français, dit Rivarol, a une probité attachée à ses moindres mots. » Avec ses deux langues, le Hollandais peut aller par tout le monde, la première, sa langue de famille, pour parler entre soi, la seconde pour faire ses affaires et être entendu partout.

Aussi, il fait des affaires, il s'y connaît : ce sont d'honnêtes gens, scrupuleux, et qui tiennent ce qu'ils ont promis, faits pour le commerce comme je le comprends. Ils ont mérité qu'on dise d'eux : « Vous pouvez installer un Hollandais dans la moitié de notre maison, il ne s'établira pas dans l'autre (1). » Il ne va pas vite, il calcule et devient riche. Autrefois, on parlait des tonnes de harengs de la Hollande et de ses tonnes d'or; il n'a plus de tonnes d'or, mais regardez ses grandes villes, Amsterdam, La Haye, Rotterdam; allez à Scheveningue, sa station de bains de mer, vous ne douterez pas

(1) Et voici la suite de la citation :

« Rendre service à l'Italien, c'est lui fournir l'occasion de se montrer ingrat. Laissez l'Allemand chez lui, il s'en trouvera bien, et vous encore mieux. Donnez votre femme et votre bourse à garder à un Espagnol, il vous rendra fidèlement l'une et l'autre. (N'essayez cette plaisanterie avec aucun autre peuple). »

que là sont des fortunes profondes, dont les possesseurs pourraient encore s'appeler les banquiers de l'Europe.

Ils sont propres : ah ! oui, ils sont propres, et les voyageurs n'ont pas exagéré, qui ont parlé du lavage des maisons de la Hollande. Il faut s'être trouvé dans une rue populeuse, le samedi soir, pour savoir en quoi consiste cette lessive générale : les servantes, les jupes retroussées, dans la rue, plongeant les éponges et les brosses dans les seaux qui débordent ; les tuyaux de pompes qui se dressent comme des serpents et lancent des fusées d'eau contre les maisons, jusqu'aux plus hauts étages ; les degrés des portes changés en cascades ; les façades ruisselant de nappes d'eau qui coulent sans s'arrêter, du haut en bas ; la rue changée en miroir liquide, d'où vous tâchez de vous tirer, en marchant sur la pointe des pieds ; à droite et à gauche les garçons des hôtels, les servantes des restaurants s'évertuant, rivalisant à qui versera le plus de torrents d'eau ; tout cela, d'ailleurs, sans bruit, sans cris, ainsi que nous ferions en France, mais avec ordre, en silence, activement et régulièrement, comme un devoir qu'on accomplit et sur lequel il ne faut pas raisonner.

Ce lavage universel fait partie de la constitution et il tient aussi au caractère de ce peuple. Le Hollandais est attentif, il est soigneux, il est consciencieux : il veille donc à se maintenir propre et soigné. Il est réfléchi et s'examine, et s'il voit sur son habit une tache, il l'efface promptement et à fond. C'est le contraire dans les pays chauds, où le sang apparaît vite à la peau, dans les yeux, les gestes, les paroles : à Naples, ils ne prennent pas le temps de s'observer ; toujours en mouvement, à parler, crier, chanter, ils ne font attention ni à leurs maisons pleines de puces, ni à leurs rues, où les cochons courent parmi les enfants. En Bretagne aussi, du reste, le pays de France le plus poète : plus il y a d'imagination, moins il y a de propreté.

C'est aussi l'explication d'une habitude qui vous étonne : l'habitude de la population d'une grande ville de se promener dans une rue. A Amsterdam, à La Haye, le soir, après dîner, vous sortez de votre hôtel, vous voyez tous les passants se diriger vers un seul point. Vous les suivez, il y a sans doute quelque chose à voir de ce côté. Vous arrivez dans une rue remplie de monde, les trottoirs

encombrés, la chaussée envahie ; toute cette foule marchant tranquillement, au pas, sans se bousculer, les uns allant, les autres revenant, puis arrivés au bout de la rue, retournant et recommençant à marcher dans la rue. Et la rue n'est pas une large voie, où l'on peut se mouvoir facilement, comme la rue de la Paix ou l'avenue de l'Opéra; c'est, à Amsterdam, Kalverstraat, à La Haye, Hoog-Straat (je crois), une rue longue et étroite comme nos vieilles rues de Paris d'autrefois, la rue Saint-Martin, la rue Saint-Denis, où tout de suite il y a foule, foule au reste, tranquille comme tout en Hollande, qui ne crie pas, qui ne se bouscule pas, qui regarde les magasins bien éclairés et marche devant elle, pour revenir et recommencer ses allées et venues, sans paraître se fatiguer, deux ou trois heures, toute la soirée.

Ils n'ont donc pas de promenades, dites-vous, pas de places, pas de squares, pas de jardins? Si, mais ces promenades, ces places, plantées d'arbres, ne leur conviendraient pas, elles ne leur diraient rien; ils seraient seuls avec ces arbres, et ils s'ennuieraient bien vite : quoi de plus muet que des rangées d'arbres! Ils n'ont pas assez d'imagination pour s'en nourrir, sans regarder autour d'eux; ils ont besoin qu'on leur vienne en aide, qu'on leur montre quelque chose, pour les occuper et les exciter. C'est précisément ce qu'ils trouvent dans une rue bordée de boutiques aux étalages variés, où l'on voit toute sorte d'objets qui distraient les yeux, éveillent leur esprit et leur donnent des idées. Sans cela, sous les arbres d'une place, ils seraient silencieux, ils n'auraient rien à dire. Voyez où vont les hommes d'affaires et d'argent, que ne gêne pas l'imagination : aux brillantes villes d'eaux et aux bains de mer à la mode; ils ne peuvent se supporter à la campagne; ce sont les poètes qui aiment les arbres.

Remarquez que je ne fais pas un reproche aux Hollandais de ne pas avoir d'imagination : comment vivrait-on sur terre, grand Dieu, si tout le monde était composé de poètes! Il y a heureusement des peuples en qui domine la raison, et celui de Hollande est un des plus riches en cette faculté, dont on fait si souvent peu de cas. Ils sont raisonnables, et, par suite, soigneux, modestes, propres, calmes, honnêtes et consciencieux.

De là, leur retour vers le Catholicisme; leur droite raison les y a poussés : ils n'ont pas tardé à voir que le sec, le dur, le froid Pro-

testantisme ne leur disait rien. Le Catholicisme parlait à leur esprit, à leur raison, à leur sentiment, à leur imagination, à leurs sens, à tout l'homme : il sympathise à tout ce que nous éprouvons, pensons, rêvons, espérons; pas de question à laquelle il n'ait une réponse : ne serait-ce pas la vraie religion? Ils ont examiné, étudié, recherché, avec l'attention sérieuse qu'ils mettent en tout, et ces honnêtes gens n'ont pas hésité. Cette Hollande qui, au seizième siècle, persécuta les catholiques avec tant d'acharnement, qui tortura leurs martyrs avec tant de haine, de fureur et de cruauté, elle redevient de jour en jour catholique. C'est le même mouvement qu'en Angleterre, et la même raison, le bon sens de la race : il parle, elle ne résiste pas. Il n'en est pas de même des Allemands, ce peuple de *convoiteux*, comme les appelle Froissart, « de nature rude et de gros engin, si ce n'est à prendre leur profit, mais à ce ils sont experts et habiles; la grande ardeur de convoitise leur *toult* (enlève) toute la connaissance de l'homme ». L'Allemagne, pays de rêveurs, d'utopistes, d'inventeurs d'impossibilités, de créateurs de systèmes extravagants, de fous, — nulle part il n'y a plus de princes fous; son histoire et ses Mémoires en sont pleins, — l'Allemagne se convertit peu; nulle race n'est plus éloignée du bon sens, et n'est moins disposée à se rendre à la raison.

Au contraire, ces honnêtes Hollandais : plus d'un tiers de la population est déjà converti : à la Haye, il y a sept églises catholiques; à Saardam, sur douze mille habitants, cinq mille sont catholiques; à Aarnheim, vingt-trois mille sur cinquante mille. Et ce ne sont pas des conversions froides et inertes, mais actives et ardentes : une fois qu'ils sont venus à l'Eglise, ils se sont donnés : vous pouvez compter sur nous! Et, en effet, quand il fallut protéger le Pape contre les chenapans de Cavour et de Garibaldi, apprenant qu'il se formait une légion de zouaves Pontificaux, ils ont crié : « Nous voulons en être! » Nous voilà! Et on a vu des zouaves Hollandais venir se joindre aux Français, aux Irlandais, aux Belges même qu'ils combattaient trente ans auparavant et, spectacle bien plus inattendu, défiler, leur drapeau en tête marqué d'une croix, devant le Roi, et ce roi protestant de la Hollande protestante leur adresser une noble harangue d'encouragement et d'honneur, les louer de leur fidélité au droit, de leur courage mis au service de la faiblesse outragée, et exprimer l'espoir que Dieu récompenserait leur généreux élan!

Et, à ce propos, qui ne ferait cette remarque? dans notre temps où tout semble s'unifier, les religions dissidentes affectent de plus en plus de se distinguer par leur nationalité : on ne dit plus : le temple protestant, luthérien, méthodiste, presbytérien, etc. Dans toutes les capitales, dans toutes les grandes villes, à Paris, à Londres, à Genève, à Amsterdam, c'est : l'église russe, — allemande, — anglaise, — américaine. On tient moins à sa secte qu'à sa nation. Quand il y aura eu trois papes Anglais, l'Angleterre sera catholique.

La Goutte.

Les Hollandais ont la réputation d'avoir l'esprit lent et lourd ; ils ont fait, cependant, plusieurs découvertes, et, entre autres, c'est un Hollandais qui a trouvé le remède d'une des maladies les plus tenaces, la goutte.

Il y avait, en 1687, à Alep, un consul hollandais, nommé Van der Cruyssen, gros, gras, fleuri, bardé de lard, bon homme, du reste, et gai, quand il n'avait pas la goutte. La goutte lui causait des douleurs bien désagréables : souvent ses pieds enflés ne lui permettaient pas de marcher pendant des semaines et des mois, lui qui aimait tant à faire sa promenade sur le port, en soufflant, avec son ventre en avant. D'autres fois, ses mains crispées lui refusaient tout service, il ne pouvait manger tout seul, on était obligé de lui porter les morceaux à la bouche, comme à un petit enfant, il en était très humilié. Quelquefois même, il ne mangeait plus du tout, la goutte étant remontée dans l'estomac, et précisément, à ces moments là, il recevait de ses collègues, les consuls d'Afrique et d'Asie, d'excellentes choses qu'il aimait beaucoup, car il était fort gourmand, et, couché dans son lit, il voyait déballer des cailles dodues d'Arabie, des hures savoureuses de marcassins de Numidie, des oignons d'Égypte, de ces oignons que regrettaient tant les Israélites dans le désert; il n'y pouvait goûter, et c'était ses serviteurs qui s'en léchaient les doigts devant lui. Il était donc très malheureux et changeait constamment de médecin, espérant que l'un d'eux trouverait un remède, mais, plus il en changeait, plus il souffrait.

Il y avait alors, à Smyrne, un pacha nommé Fartick, qui, étant venu en Syrie, avait été très bien traité par le Consul de Hollande : ils s'étaient juré amitié, et le pacha Fartick avait fait promettre à

son cher ami, le consul Van der Cruyssen, de lui rendre sa visite à Smyrne.

Un jour, en effet, le Consul écrivit à son ami le Pacha que, se rendant à Constantinople, il s'arrêterait à Smyrne, et passerait quelques jours avec lui.

A son arrivée, il fut très poliment reçu par un officier, et une escorte d'honneur le conduisit dans une belle maison. Après quelques instants :

— C'est très bien, dit-il, mais je voudrais aller rendre ma visite au Pacha. Veuillez m'y conduire.

— Certainement, monsieur le Consul, mais, auparavant, il vous faut payer 50,000 livres.

— Comment! vous voulez rire?

— Du tout! c'est très sérieux.

Le Consul étonné prend une plume et écrit au Pacha : « J'ai été saisi par des brigands, qui ne veulent pas me laisser aller, avant que j'aie payé 50,000 livres. Votre police, à Smyrne, est singulièrement faite! »

Réponse du Pacha : « On a eu raison de vous garder et de vous empêcher de sortir; la police, à Smyrne, est très bien faite. »

Réplique du Consul : « Il y a erreur, mon ami le Pacha, vous n'avez pas compris. »

Deuxième réponse du Pacha : « Il n'y a pas d'erreur, c'est par mon ordre que cela s'est fait : Dieu a bien voulu vous envoyer ici, vous, mon ami; c'est une bonne fortune; j'ai besoin d'argent, vous arrivez juste à Smyrne pour m'en donner; je profite de ce bienfait de la Providence. »

Nouvelle lettre du Consul : « Je ne vous dois pas d'argent, je ne paierai pas ces 50,000 livres; d'ailleurs, je ne les ai pas, et si je les avais, je ne les donnerais pas.

— Mon bon ami, répondit le Pacha, puisque vous refusez de me faire ce plaisir, je vous retiendrai jusqu'à ce que vous m'ayez payé. »

Refus réitéré du Consul : « Je resterai ici, mais je ne paierai pas.

— Mon bien cher ami, je serai obligé de vous envoyer en prison.

— Envoyez-moi en prison!

— Ne m'y forcez pas, mon bon ami, et payez de bonne grâce.

— Je ne m'attendais pas à un tel procédé de mon ami!

— Payez-vous?

— Non!

— Vous avez tort, je n'ai qu'un mot à dire.

— Faites de moi ce que vous voudrez!

— Puisque vous l'avez voulu! »

La prison était une chambre de 6 pieds de long sur 3 de large, basse, noire, sans air, sous les toits, où le soleil frappait d'aplomb, un soleil d'Orient : on y grillait, on y haletait, on y suait, on y rôtissait, on y étouffait.

Le troisième jour, lettre du Pacha : « Vous décidez-vous à me donner ces pauvres 50,000 livres?

— Dieu m'en garde! Jamais!

— Quoi! vous ne voulez pas aller retrouver votre femme, vos enfants?

— Misérable! vous abusez de votre pouvoir pour me torturer.

— Puisque vous êtes si entêté, je serai forcé d'employer des moyens qui me répugnent.

— Faites ce que votre âme noire vous conseille! »

Ordre fut donné de nourrir le consul au pain et à l'eau. Au premier repas, le Consul releva la tête : « Peut-on me traiter ainsi! Pourquoi ne m'apportez-vous pas à dîner?

— C'est tout ce que le Pacha a envoyé pour le seigneur Consul.

— Je ne dînerai pas.

— Soit! »

Le lendemain, le Consul avait faim; même service : du pain et de l'eau. Il se décida à manger, en maugréant et tempêtant. « Nous ne pouvons rien, disaient les chaouchs, c'est l'ordre du Pacha. » Quelques jours se passent.

« Voulez-vous payer? écrit le Pacha.

— Je ne peux pas! »

Il ne disait plus : Je ne veux pas. Je n'ai pas d'argent.

— Ecrivez dans votre pays.

— Ma famille n'est pas riche.

— A votre gouvernement. Qu'est-ce pour votre gouvernement que cinquante mille livres? Le prix de quelques tonnes de harengs; vous valez bien un millier de harengs!

— Mon gouvernement ne voudra pas, il croira que je veux lui extorquer cet argent.

— Il n'y a que ce moyen : pensez-y; écrivez, je me charge de faire passer votre lettre en Hollande. »

Le désolé Consul écrit et raconte son fait à son gouvernement. Il

attend un mois, deux mois, trois mois; pas de nouvelles. On apprit enfin que le navire qui portait la lettre avait été pris par un corsaire Marocain de Rabat. Il fallut envoyer une seconde lettre.

Pendant ce temps, bien entendu, le Consul continuait à être au pain et à l'eau.

La seconde lettre arriva, pourtant, à Amsterdam. Moins de quinze jours après, le Conseil des Hautes Puissances se réunit; il se pressait autant qu'une Commission de la Chambre des députés. Cinq séances suffirent pour examiner la question. Le secrétaire écrivit au Consul : « Votre histoire est fort étrange, nous ne la comprenons pas, donnez-en le récit détaillé; nous n'enverrons pas cinquante mille livres, avant que nous ayons tiré cette aventure au clair. »

— « Vous voyez, écrivit le Consul au Pacha, en lui envoyant la réponse, ils refusent!

— Vous vous êtes mal expliqué. Ecrivez de nouveau. »

Le Consul écrivit : « Il y a onze mois que je suis en prison, au pain et à l'eau; j'ai tellement maigri que mes habits m'ont quitté; mon haut-de-chausses, que ne retient plus mon ventre, me tombe sur les talons! Faites que je sorte de cette prison, que je revoie mon pays, ma femme, mes enfants! Ah! misérable Pacha! voleur! brigand! assassin! »

La lettre fut portée au Pacha, pour qu'il la fît partir :

— « Est-ce bien cela?

— Très bien! Il est impossible qu'ils ne se laissent pas fléchir. » Le Pacha ne s'émut pas plus des mots : *brigand*, *voleur*, *assassin*, qu'un journaliste ou un député de nos jours.

La lettre, cette fois, ne mit que deux mois et demi pour atteindre les bords du Zuiderzée : le navire avait eu bon vent tout le temps. Les Hautes-Puissances lurent la lettre, et adressèrent au Consul cette observation judicieuse : « Pourquoi vous rendiez-vous à Constantinople? Qu'y alliez-vous faire? Si vous étiez resté à votre poste, au lieu de vous promener, cela ne vous serait pas arrivé. »

Réponse du Consul : « Messeigneurs, j'allais à Constantinople pour vos propres affaires, l'affaire des fromages de Hollande, dits *têtes de mort*, dont vos Hautes Puissances avaient fait l'envoi au grand Turc pour les dames du Sérail, afin de les faire engraisser. Le grand Turc ne voulait pas payer, prétendant qu'il ne pouvait plus pénétrer dans le Harem, à cause de l'odeur de ces fromages, qu'on avait empilés dans l'antichambre comme des boulets. Hâtez-

vous, je vous en prie, je meurs, je fonds, je ne mange plus, je ne suis plus qu'un squelette, ma peau est collée sur mes os, je n'ai plus, comme Job, que les lèvres autour de mes dents. »

La lettre mit huit mois à parvenir en Hollande : un calme plat avait arrêté le navire aux îles Fortunées : « Cette aventure paraît vraie, dirent les Hautes Puissances; comment cet impertinent Pacha ose-t-il détenir un Consul de Hollande? Notre avis est de nous plaindre à Constantinople; à la prochaine réunion, dans trois semaines, nous ferons choix d'un ambassadeur, qui ira porter nos réclamations au Sultan. Aller, retour, séjour à Constantinople, ce sera fini avant douze à quinze mois. »

Il y avait là, heureusement, un vieux marin, qui avait longtemps fréquenté les Échelles du Levant : « Eh! dit-il, Hautes Puissances, vous ne savez pas que ce Pacha est presque indépendant? La Sublime-Porte promettra de s'informer, de faire une enquête, vous n'obtiendrez rien!

— Nous ne voulons, pourtant, pas payer 50,000 livres que nous ne devons pas! Si nous tâchions d'obtenir un rabais? »

Les Hautes Puissances écrivirent donc au Consul, pour qu'il pressât le Pacha de diminuer un peu la somme.

Cependant, durant les pourparlers, les séances du Conseil, les lettres écrites et reçues, les allées, les venues, le malheureux Consul Van der Guyssen, en prison, était toujours réduit au pain et à l'eau : il se désespérait, il calculait les jours, la durée du voyage, du retour du courrier, etc., comme les collégiens à l'approche des vacances.

La réponse du Pacha ne se fit pas attendre. Indigné, il repoussait toute idée de réduction.

Les Hautes Puissances ne purent se réunir que cinq mois après : trois d'entre elles étaient à la pêche de la morue. Lecture est faite de la réponse du Pacha :

« Il ne veut rien rabaisser! Comment, il faut payer! C'est un scélérat, ce Pacha, un coquin, un gredin, un véritable pirate! Nous allons expédier un vaisseau à Smyrne, avec menace de bombarder la ville! Ce ne sera pas long d'armer un navire en guerre, il sera prêt dans cinq ou mois, tout au plus!

— Non! dit le vieil amiral, ce serait la guerre peut-être avec le Turc, pour si peu! Nous aurons plus tôt fait de payer!

— Ah! mais avec l'escompte, par exemple! » Une lettre est donc adressée au Consul, qui informera le Pacha que « les Hautes

Puissances consentent à donner les 50,000 livres, mais avec déduction de l'escompte, car il sera payé comptant. »

Refus, il est superflu de le dire, du Pacha : « Est-ce qu'il savait ce que c'est que l'escompte! » Le Consul exténué, épuisé, à bout de forces, n'avait pas même pu ajouter quelques mots, pour appuyer la requête des Hautes Puissances :

— « Je veux tout, dit le Pacha, écris à ton gouvernement, j'attends l'argent qui m'est dû, qu'il l'envoie par un officier sûr. Dès que je l'aurai, tu seras mis en liberté, et je serai charmé de te revoir et de te presser dans mes bras, comme mon excellent ami.

— Moi! son ami! Et il y a près de trois ans qu'il me tient en prison! »

Les Hautes Puissances se réunirent une dernière fois, on décida de payer; le navire partit au mois de mars, fâcheuse époque, l'équinoxe du printemps; il fut assailli de quatre tempêtes, dans la Manche, dans la baie de Biscaye, dans le golfe de Lyon et dans l'Archipel; il aborda à Smyrne, à la mi-septembre, à l'équinoxe d'automne.

Dès que le Pacha eut son argent, ordre fut donné de mettre le Consul en liberté, il y était depuis trois ans et neuf mois; une invitation courtoise était jointe à la levée de l'écrou de se rendre au palais du Pacha. Mais lui :

— « Le navire Hollandais est-il dans le port?

— Oui.

— Je m'embarque tout de suite! »

« Quand il arriva sur le pont :

— Ah! mon pauvre ami, s'écria le capitaine, que vous êtes changé et maigri!

— Hélas! j'ai été soumis à une si rude diète!

— Mais que vous êtes alerte! Vous avez vingt ans de moins! Comme vous courez! Et votre goutte?

— Ma goutte? C'est juste! Je ne l'ai pas ressentie depuis que je suis en prison. Serais-je guéri? »

C'était vrai : il eut beau s'examiner, attendre; jamais il ne s'était mieux porté, n'avait mieux marché, dormi, mangé : il n'avait plus la goutte, le Pacha l'avait guéri.

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

JEAN-BAPTISTE-VICTOR COQUILLE

Moréri, parlant, il y a deux siècles, d'un parent, arrière-grand-oncle du très éminent publiciste que la presse catholique vient de perdre, écrivait : « Coquille (Guy), sieur de Romenay, procureur fiscal dans le Nivernais, était sorti d'une très ancienne famille de cette province. » On trouve sous saint Louis, en 1265, un Guillaume Coquille, bourgeois de Nevers; en 1346, un autre bourgeois, Jean Coquille; en 1391, Hugues Coquille, anobli par Charles VI. Guy Coquille, qui rendra ce nom si célèbre au seizième siècle, ayant représenté trois fois le Tiers état aux États généraux et ayant été, en 1588, le principal rédacteur des cahiers de cet ordre, homme de confiance des ducs de Nevers, à qui Henri IV offrira, mais en vain, la charge de conseiller d'État, délicat latiniste autant qu'habile jurisconsulte, Guy Coquille fut malheureusement un catholique très imprégné de l'esprit protestant, l'adversaire le plus décidé de la sainte Ligue non moins nationale que religieuse, l'ami de l'Hôpital, de Bodin, de Bacon, le fournisseur des principaux matériaux des *Dames galantes* de Brantôme, le précurseur enfin de Pithou et l'auteur du premier *Traité des libertés de l'Eglise gallicane.* La Providence lui réservait un neveu qui, favorisé de la même trempe heureuse d'esprit, orné d'une pareille étendue de savoir, devait, trois siècles plus tard, réparer les taches mêlées aux gloires de son nom. Le Guy Coquille de nos jours, le procureur général Dupin, recevant d'un président de ses parents un exemplaire des *Coutumes du pays et duché de Nivernais avec les annotations et commentaires de Me Guy Coquille*, y a déposé, le 12 février 1856, sa signature avec l'hommage voulu au « célèbre jurisconsulte ». Mais, à côté, j'ai lu ces lignes de son neveu par alliance, du propriétaire de son hôtel de la rue du Bac, dont Jean-Baptiste Coquille m'a fait partager l'amitié : « A M. Coquille, éminent publiciste, en témoignage de gratitude de la famille du baron Charles Dupin, et en particulier de son ami F. du Hamel de Breüil, 21 jan-

vier 1873. » Quel charme piquant de voir ainsi l'ancien Coquille rendre, en quelque sorte, les armes au nouveau, et de rencontrer à la place d'honneur de la bibliothèque du défunt que nous pleurons ces dépouilles opimes!

Un distique des mieux frappés de Guy Coquille complétera le charme. Rêvant, en allant aux Etats, ce qu'il appelle *spes libertatis honestæ*, — ce qui n'était guère *la liberté honnête*, puisque c'était cette *liberté de conscience* qui, aux mains des insurgés protestants, aboutira à la tyrannie passée et présente de la Révolution, — Guy Coquille écrivait :

> Quondam libera gens et Franci viximus; at nunc
> Mancipia et vilis nil nisi turba sumus.

« Nous vivions naguère comme une nation libre, comme des Francs, mais maintenant nous ne sommes rien autre que des esclaves et une vile foule. » Eh bien! c'est le premier et le dernier mot des sept volumes, depuis *les Légistes* jusqu'à *la France et le Code Napoléon*, qu'écrira, mais d'une plume catholique et cette fois véridique, Jean-Baptiste-Victor Coquille. C'est la lugubre, mais juste épigraphe de son œuvre entière.

La famille Coquille ayant étendu ses branches du Nivernais en Bourgogne, nous trouvons, en 1690, maître Damien Coquille, praticien à Vézannes, près Tonnerre. Il aura pour fils Antoine Coquille, qui, en 1726, épousera Jeanne de Changy, fille du seigneur de Vézannes et, maître en chirurgie de la Faculté de Montpellier, ira habiter Colan, dont son frère Charles est curé. Son fils, Louis-Henri Coquille, de Chichée, près Chablis, sera le père d'Edme-Etienne, aïeul de notre Jean-Baptiste-Victor. Edme, son fils, docteur en médecine, exercera la médecine et la chirurgie à la Chapelle-Flogny ou Vieille-Forêt (Yonne). Non moins ami des muses que d'Hippocrate, il consacrera aux lettres, après s'être fait une belle bibliothèque, les loisirs que lui laisse sa profession. Il mourra en 1849. Jean-Baptiste-Victor, l'aîné de ses enfants, est né le 11 novembre 1820, à Percey, à 4 kilomètres de Flogny. Remarquablement doué des dons de l'esprit, il a respiré dans l'atmosphère paternelle le goût profond des choses sérieuses et des délicatesses littéraires; et il n'y aura pas à s'étonner en entendant sa sœur rappeler, au retour de ses obsèques, qu'à douze ans il ne jouait déjà plus qu'avec les livres, trahissant le penseur recueilli qu'il sera toujours.

Après avoir commencé ses études au collège de Tonnerre, il les termina au lycée de Troyes. Dès le début, elles ont été marquées par de brillants succès. C'est comme élève de rhétorique, à quinze ans, qu'il fait son premier article de journal. L'article est en faveur d'une candidature au conseil municipal, dont il contribuera à assurer le succès. Pour se mettre à l'abri des foudres de l'Université, avec laquelle, dès ce jour, il commence à se brouiller, le jeune lycéen a fait signer l'article par un parent, son homonyme. Le 15 septembre 1837, n'ayant pas atteint sa dix-septième année, il obtient le grade de bachelier ès lettres. Il fait ensuite son droit. Reçu licencié le 26 février 1841, il prête, le 6 août 1842, le serment d'avocat et est admis au stage. L'avenir nous permet d'entrevoir ce qui se passait alors dans cet esprit méditatif, sagace, indépendant, non moins sagement que puissamment original, au milieu des trois mille articles, plus ou moins embarrassés et inconséquents du code civil d'une nation catholique, consacré par des rois se disant très chrétiens, où, s'il est question du dimanche comme jour de repos de la semaine, il est fait abstraction du Christ et de Dieu même. On peut juger aussi des fines saillies qui pointaient intérieurement et qui, plus d'une fois, j'imagine, franchirent la barrière de ses lèvres sereines, par ce récit du 28 juin 1868, se rapportant à 1842 ou 1843 :

M. Arago professait pour dames et demoiselles ; nous avons assisté, il y a vingt-cinq ans, à une de ses leçons d'astronomie à l'Observatoire. Le sexe masculin y était en minorité et les pensions de jeunes personnes y foisonnaient. Le professeur récitait ou improvisait agréablement. Dans le cours de la leçon, il lut une lettre d'un de ses auditeurs qui lui demandait des nouvelles de Dieu comme auteur du mouvement. M. Arago, rappelant un mot de Laplace, déclara qu'il n'avait pas besoin de l'hypothèse de Dieu pour expliquer le mouvement. Il n'expliquait pas le mouvement, qui est, en effet, inexplicable, sans la présence du « moteur immobile » : Dieu. L'effort de l'intelligence, c'est de s'élever à Dieu comme à la cause suprême de toutes choses ; l'esprit faible s'arrête à la matière, aux apparences. Selon Voltaire, l'horloge suppose un horloger ; selon M. Arago, l'horloge s'est spontanément construite, et la mécanique se règle toute seule. Nous avons reconnu cette leçon dans les œuvres de M. Arago (1).

(1) *Du Césarisme dans l'antiquité et dans les temps modernes*, par M. Coquille, rédacteur du *Monde*, 1872, 2 vol. in-12, t. I, p. 324.

Le Paris d'Arago devait avoir un médiocre attrait pour l'auteur de cette page; et les intrigues, les coteries, les ambitions, le servilisme du Palais n'étaient guère son fait. Quelle va être sa carrière? Ce n'est ni lui, ni ses proches qui en vont décider, mais la Providence, par des voies qui ont ici un imprévu et un charme surprenants. Je cède la parole à un de ses amis et des miens. Il me permettra d'ajouter d'avance à ce qu'il dit de la « conversation par monosyllabes », que Coquille tenait ici de La Fontaine. La glace rompue, ce qui était instantané parmi quelques intimes, les « monosyllabes » devenaient des épanchements chaleureux en tout genre de savoir et d'esprit qui duraient des heures et recommençaient à toute occasion. J'ajoute encore que la « petite feuille de province » dont on va parler, était un journal de Rouen.

Fils d'un médecin de campagne, écrira, le 16 janvier 1891, dans *Bordeaux-Journal*, l'auteur de la *Lettre de Spectator*, il avait à peine fini ses études juridiques qu'il dut songer à choisir sa voie. Dans son entourage de famille, on y avait aussi songé pour lui. Étant donnée la valeur de ses connaissances sur toutes les branches du droit, on avait conclu que M. Coquille ferait un parfait notaire; je crois même qu'on avait décidé, un peu à son insu, qu'on le marierait à quelque jeune fille dont la dot servirait, avec ses propres ressources, à payer l'étude convoitée; mais la combinaison ne put aboutir, parce que M. Coquille déclara net qu'il ne voulait point se marier.

En attendant autre chose, il donnait ses premiers articles à une petite feuille de province dont la renommée n'allait pas bien loin. Un exemplaire en arrivait pourtant à Paris, et ce qui le fit remarquer tout de suite aux bureaux de *l'Univers*, dont Louis Veuillot était depuis peu d'années le rédacteur en chef, c'est que ledit journal était fort modestement imprimé sur du papier gris, assez semblable à celui dont se servent les épiciers pour envelopper leurs plus gros paquets. Jetant un jour distraitement les yeux sur ce papier qui ne payait pas de mine, Louis Veuillot eut bientôt fait d'y remarquer certains articles qui lui parurent avoir une saveur particulière. L'auteur en était inconnu; mais évidemment il avait des idées à lui, et à suivre le cours de ces petites phrases hachées dont chacune renfermait une proposition très nette, exprimée sans souci de heurter les idées courantes, le rédacteur en chef de *l'Univers* y devina un talent peu ordinaire. Il voulut en avoir le cœur net et écrivit à M. Coquille (c'était le collaborateur du journal au papier gris), et la réponse qu'il en reçut fit qu'il lui proposa de venir à Paris.

Le provincial ne demandait pas mieux; cependant la première

entrevue ne dut pas lui être des plus favorables. Il avait une sorte de gaucherie produite par une timidité qui ne l'a jamais abandonné et qui l'empêchait de soutenir la conversation autrement que par des monosyllabes. Et pourtant, quand il en venait à exposer enfin ses idées, il avait à son service une voix musicale avec de petits yeux pleins de malice qui suppléaient singulièrement au manque de vivacité de sa parole. Il était d'ailleurs fort insensible à tout ce qui ne rentrait pas dans le cadre de ses réflexions ordinaires, et je me rappelle encore l'impression que je ressentis quand un soir, après l'avoir chaudement félicité d'une série d'articles qu'il venait de publier dans *le Monde* (c'était pendant la suppression de *l'Univers*), je l'entendis de sa voix douce qui tombait comme une douche sur mon enthousiasme : *Oui, oui ; après cela, autre chose!*

C'est que M. Coquille vivait surtout, et l'on pourrait dire uniquement, par le cerveau : les idées, c'était son domaine; quant aux sentiments, cette éloquence du cœur le laissait généralement assez indifférent. On s'explique ainsi comment, dans les premiers temps de sa collaboration à *l'Univers*, Louis Veuillot lui ayant, par sympathie pour son collaborateur, proposé un mariage avantageux à tous les points de vue, n'en obtint que cette tranquille réponse : *Heu! heu! je suis venu à Paris parce qu'on voulait me marier en province; si maintenant on veut me marier à Paris, il faudra donc que je retourne en province.* Louis Veuillot rit beaucoup de cette fin de non-recevoir et n'insista pas.

Rassuré désormais de ce côté, M. Coquille se donna tout entier de plus en plus à soutenir les idées dont la substance se trouve dans son fameux livre *Les Légistes*.

Un négociant, ami intime d'Eugène Boré, cet ange charitable qui venait de s'attacher aux pas de Lamennais, roulant dans l'abîme pour l'en retirer, mais hélas! en vain, Eugène Taconet avait, le 2 juillet 1842, acquis *l'Univers religieux* et en avait pris la direction. C'était un pauvre journal, fondé en 1833 par l'abbé Migne, pour recueillir les débris de *la Tribune catholique*, qui avait succédé au journal foudroyé de Lamennais, *l'Avenir*. A la fin de cette année Louis Veuillot qui, nouveau converti, avait écrit, en 1839, dans *l'Univers*, son premier article sur l'inauguration de la chapelle d'un couvent, était entré définitivement à la rédaction. Il n'avait point tardé à devenir le rédacteur en chef, la presse reconnaissant en lui son roi, et la feuille, inconnue hier, où il signait, se révélant comme une des puissances du monde. Après le règne

des feuilles voltairiennes ou gallicanes, le sceptre du journalisme passait à une feuille catholique et romaine. Quel bonheur pour Coquille d'avoir, en ses vingt-cinq ans à peine, attiré sur lui, dans un recoin de Rouen, le regard de Louis Veuillot, et de s'être trouvé soudain armé Diomède ou Ajax par le nouvel Achille! Il fera honneur à son parrain en chevalerie; et à quarante-six ans de là, dans les bras de la mort, il prononcera avec attendrissement son grand nom comme le plus cher souvenir de sa vie.

Ce nom lui était cher au plus précieux des titres. Le lycéen de Troyes n'arrivait guère croyant à *l'Univers*. Le frère de Louis, Eugène, le conduisit à un jésuite de la rue de Sèvres, qui en fit sur l'heure le chrétien le plus fidèle, le catholique le plus clérical.

En se consacrant, pour un demi-siècle près, au journalisme catholique, dont il mourra, étant avec M. Eugène Veuillot et M. Léon Aubineau l'un des trois Nestors, M. Coquille ne renoncera pas à servir l'Église sur d'autres terrains. Il se rappellera toujours qu'il est avocat. Elu à vingt-huit ans conseiller général de l'Yonne, où il siégera de 1848 à 1852, il y soutiendra, avec cette vaillance intrépide qu'ont plus que d'autres parfois les timides d'apparence et que la nature reçoit toujours de la foi, les congrégations religieuses. On a trouvé dans ses rares autographes la transcription d'un article d'un de ses adversaires politiques, Savatier-Laroche, faisant de lui, à cette époque, ce portrait :

M. Coquille a la franchise de ses opinions. Rédacteur de *l'Univers religieux*, il pense et parle comme il écrit. Très jeune encore, il a profondément étudié le mécanisme gouvernemental; il connaît les besoins et les aspirations de la société nouvelle. Ce n'est pas une intelligence médiocre, c'est un système fait homme. *Vous faites une lâcheté*, disait-il au Conseil général qui émettait le vœu de faire exécuter les lois contre les congrégations religieuses non autorisées, *vous faites une lâcheté*. L'expression n'est pas parlementaire, mais elle est énergique; elle résume l'homme tout entier. Séparé de M. Coquille par le dix-huitième siècle dont il répudie l'héritage, nous n'en rendrons pas moins justice à son mérite personnel et à la sincérité de ses convictions.

En 1849, Coquille se présenta, comme candidat à l'Assemblée nationale, « aux électeurs du département de l'Yonne, » par une proclamation datée de « Paris, 15 avril ». Combien le haut sens et la

beauté littéraire de cette pièce tranche avec le charlatanisme commun d'alors et d'aujourd'hui !

Je veux, disait le jeune candidat de vingt-huit ans, l'ordre et la liberté à l'intérieur par l'établissement ou le rétablissement des institutions provinciales. Je veux à l'extérieur la non-intervention rigoureusement pratiquée. Royer-Collard disait : La Révolution est de sa nature guerrière et banqueroutière. Ces mots expliquent la conduite du parti révolutionnaire. La banqueroute au dedans, la guerre au dehors, tel est son but partout et toujours. Il est inutile d'invoquer l'histoire, elle est présente à tous les souvenirs. Je ne parle pas des tentatives récemment faites pour ressusciter les assignats sous d'autres noms et avec de nouvelles combinaisons; aucun homme sensé et de bonne foi ne se laissera prendre à cet appât grossier de la spoliation. La guerre contre l'étranger sourit à quelques imaginations exaltées. Nous avons été bercés de cette idée que tous les peuples doivent céder à notre ascendant. Tant d'orgueil ne nous est plus permis. La France, affaiblie par ses révolutions, est comme un malade entré en convalescence; il lui faut du temps et du repos pour recouvrer la force de son tempérament et la fierté de son attitude.

L'ennemi n'est plus à nos portes, il est chez nous. A qui déclarer la guerre? De quel droit nous immiscer dans les affaires des peuples étrangers? Les États-Unis ont toujours pratiqué, depuis Washington, la politique de non-intervention, et n'ont jamais eu à s'en plaindre. La France exerçait autrefois dans le monde un patronage reconnu. Elle était la fille aînée de l'Église, et tant que l'Europe demeura chrétienne, son droit d'aînesse ne fut point contesté. Le protestantisme a brisé l'unité de l'Europe et nous a suscité la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne. La France, sans pouvoir arrêter l'agrandissement de ses voisins, a maintenu son rang jusqu'en 1789. Aux jours néfastes de la barbarie ont succédé des jours de gloire et de prospérité; mais notre prépondérance ne s'est pas relevée. L'Angleterre et la Russie se sont accrues dans une proportion fabuleuse. L'Autriche a reconquis contre son élément révolutionnaire son empire un instant perdu. C'est dire que dans une lutte, nous serions seuls contre trois ou quatre puissances de premier ordre, sans compter les petits états placés dans l'orbite des grandes puissances. Dans de telles conditions, toute guerre de propagande serait une folie.

Il est clair qu'il ne s'agit pas de l'intervention en faveur du Pape, expulsé à ce moment de ses États, des Etats de l'Église. Ici on ne va pas chez les autres; on remet l'ordre chez soi : on ne propage pas, on arrête la révolution. J'ai maintes fois, avec cela, entendu Coquille

déplorer que la France, au lieu d'agir avec les puissances catholiques, Autriche, Bavière, Belgique, Espagne, Portugal, eût agi seule. Quel mal n'a-t-elle pas fait au pouvoir temporel du Souverain Pontife durant les vingt ans que le Pape a été le protégé, et trop le captif de ses armes! et par quelle trahison cette garde jalouse a-t-elle fini, hélas!

Voilà pour notre politique extérieure, continue la proclamation, de la seconde partie de laquelle j'indique seulement les traits. A l'intérieur, je vois d'immenses réformes à opérer. La plus essentielle, parce qu'elle sert de fondement à toutes les autres, c'est la réforme de la Constitution, en ce qui concerne le droit électoral. Je réclamerai, dans la révision de la Constitution, l'abolition du scrutin de liste et la création d'autant de circonscriptions électorales qu'il y a de députés à élire... La diminution de l'impôt est depuis longtemps dans tous les programmes et dans tous les manifestes. Tous les ministères la promettent depuis vingt ans. La décentralisation administrative peut seule la donner. Le système opposé tend nécessairement à l'augmentation indéfinie de l'impôt; la centralisation exagérée est le commencement du communisme... Un autre point capital a fixé ma sollicitude : la conscription. Je condamne ce moyen brutal et aveugle de composer des armées. La Restauration avait promis d'abolir la conscription, elle a manqué à sa parole. L'impôt du sang est un signe de servitude dont la France républicaine a le droit de s'affranchir. Il faut que l'état militaire soit pour les citoyens une carrière qu'ils embrassent avec ardeur, et non une charge qu'ils subissent... Je n'envisage pas l'avenir sans anxiété : comment fonder quelque chose de durable sur ce sol remuant et sans consistance, où rien ne tient de ce qu'on y élève depuis soixante ans? En présence de tant d'agitations et de périls, le sentiment de l'ordre et de la conservation se raffermit dans les âmes; est-ce assez pour nous arracher à cette situation précaire? Vos choix, Messieurs, répondront à cette question... De l'intelligence et de l'énergie de l'Assemblée nationale dépend le sort de la République et de la société. Malgré de tristes pressentiments, j'aime à croire que les jours de la décadence ne sont pas irrémédiablement arrivés.

Coquille n'entra pas à l'Assemblée nationale où l'on me montrait, en 1850, près de Victor Hugo, Lamennais en redingote. En 1852, son mandat de conseiller général de l'Yonne ne fut pas renouvelé. Le département de l'Yonne s'acheminait à avoir pour héros le prêtrophobe Paul Bert, aux funérailles bouddhiques.

Précoce en tout, Coquille termina ainsi à trente-deux ans sa car-

rière publique. Je me trompe. L'avocat reparaîtra quelquefois dans le journaliste. Une pièce que j'ai sous les yeux et un souvenir bien gravé dans ma mémoire en offrent deux exemples mémorables.

Le 2 août 1864 était adressée *à M. Coquille, rédacteur en chef du journal le Monde*, avec l'en-tête imprimé : *Syndicat des Portefaix, place Thiers*, et le cachet : *Société de bienfaisance des Portefaix de Marseille*, à l'écu couronné, portant une croix et croisé par derrière des clefs de saint Pierre, la lettre suivante :

Monsieur,

La Société des Portefaix de Marseille, fière et heureuse de rencontrer dans un écrivain de talent comme vous la généreuse sympathie dont vous lui donnez publiquement les preuves, a l'honneur de vous en exprimer toute sa profonde et vive reconnaissance.

En défendant aussi énergiquement les ouvriers et leurs intérêts les plus légitimes, vous atteignez deux buts éminemment philanthropiques et sociaux : vous dessillez d'abord les yeux à des travailleurs honnêtes, mais souvent égarés, qui ne voient des protecteurs et des amis que dans ces faux bonshommes qui les trompent depuis plus d'un demi-siècle, en stimulant leurs passions; et vous sauvegardez, ensuite, les droits de cette grande famille laborieuse qui, de tout temps, a fait la gloire de notre pays.

Merci donc, Monsieur, au nom de tous, de la noble cause que votre plume défend si bien, et que votre grand cœur aime encore davantage; merci au nom de tous nos collègues, dont le serrement de main sera encore plus expressif que toutes nos paroles, le jour où il leur sera permis de vous remercier en personne, car si la Providence ne leur a pas donné le don de l'éloquence, il leur a été largement départi, Monsieur, le privilège de dévouement et de loyauté que le tribunal civil de Marseille appelle un *monopole!...*

C'est le seul que nous possédions; c'est celui que nos pères ont conquis; c'est celui, enfin, que nous conserverons et léguerons intact à nos enfants.

Un abonnement de six mois au *Monde* accompagnait cette lettre.

Trois ans plus tard, Me Coquille plaidait, mais cette fois en robe, pour un *monopole* non moins fictif et non moins glorieux. C'était à Nîmes. A la fondation de l'Université — depuis Institut — catholique de Paris, je demandai, aux bureaux du *Monde*, à M. Taconet, s'il connaissait le doyen désigné de la Faculté de droit. — *Si je le connais!* s'écria-t-il, *c'est lui qui nous a fait mettre, Barrier et moi, en prison, parce que le journal avait défendu les Conférences*

de Saint-Vincent de Paul et attaqué la franc-maçonnerie. Nous n'avons eu que onze jours, — en dépit du féroce réquisitoire, — grâce à la magnifique plaidoirie de Coquille. Cette plaidoirie perdue, il me semble retrouver quelques grains de son sel piquant dans ce passage de *la Royauté française*, écrite au lendemain de la chute de l'Empire :

On ne le croirait pas, si l'authenticité des faits n'était là; on en vint à reconnaître comme Société *publique* une Société *secrète*. En même temps que Persigny, l'Omar de ce Mahomet, supprimait la Société de Saint-Vincent de Paul, un décret élevait la franc-maçonnerie au rang des institutions nationales. Depuis le décret qui nomma un cheval consul, on n'a rien vu de si prodigieux. Le Sénat admira la sagesse de son empereur, et le légiste Troplong s'inclina. Le Corps législatif n'osait alors murmurer. Naturellement les sociétés secrètes se moquaient de Louis-Napoléon. Dès lors la conspiration s'ourdit en plein vent. La population parisienne s'y précipita (1).

A ce moment, le zélé procureur impérial de Nîmes avait trouvé son chemin de Damas; et, entrant à l'Université catholique de Paris, il pouvait remercier Coquille de lui avoir arraché les mois ou les années de prison destinés à nos deux amis, vrais confesseurs de la foi.

Je ne sais si on a vu Coquille en robe d'avocat une autre fois. Ce qui est certain, c'est que sa vocation était celle de publiciste. Il y sera fidèle jusqu'à la mort, c'est-à-dire pendant quarante-cinq ans. Quant au coin de la vigne du Seigneur sur lequel il devait verser son génie et ses sueurs, lui-même l'a heureusement décrit dans ce dernier paragraphe de l'introduction, datée du 12 juillet 1863, de son premier et si fameux livre : *les Légistes, leur influence politique et religieuse, par J.-B.-V. Coquille, rédacteur de* L'UNIVERS *et du* MONDE :

Il y a trente ans, une école catholique s'est fondée pour chercher la liberté dans l'Église et par l'Église. Héritière de Joseph de Maistre, elle se déclare *catholique avant tout*. Ce qu'elle a fait depuis le premier numéro de *l'Univers*, il ne nous appartient pas de le dire : d'autres peut-être le diront. Des hommes très divers d'études et de tendances, sans se concerter, et unis par le dogme catholique seul, ont poursuivi l'erreur dans toutes les directions. Tout ce qui touche

(1) Page 245.

au droit et à l'influence sociale des légistes est tombé dans notre lot et constitue notre part à ces luttes laborieuses. Dans cette œuvre de restauration juridique, nous avons reçu les encouragements d'amis chers à notre cœur, et dont le sens chrétien était pour nous la meilleure des garanties. Louis Veuillot suivait avec intérêt toutes ces discussions : grâces lui en soient rendues! Quand il nous accueillit, il y a déjà près de vingt ans, nous étions loin de prévoir que nos faibles études de droit nous amèneraient un jour au seuil des plus hautes vérités historiques. La liberté chrétienne s'est montrée à nous tout entière; *Ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas*. Ce volume est la démonstration historique et politique de cette parole de saint Paul.

Les Légistes, après la lecture desquels un de nos principaux magistrats s'écriait : « Nous ne savions rien! » seront réimprimés en 1869. L'année précédente paraissait *la Politique chrétienne*, qui continue *les Légistes*, en leur faisant vis-à-vis. Parlant de ces deux volumes, en 1869, le *Dictionnaire* libre penseur de Larousse, dans une biographie de l'auteur où il signale « la verdeur de son talent, l'originalité de ses aperçus », et l'appelle « un des champions les plus autorisés » de « l'école ultramontaine », portera ce jugement : « En matière de droit comme en matière politique, quoique vraies à beaucoup d'égards et ayant un fondement indiscutable, la plupart des théories de M. Coquille ressemblent à des paradoxes, et cela parce qu'elles sont en contradiction directe avec ce qu'on pense et ce qu'on pratique de nos jours. Cela n'ôte rien à leur mérite intrinsèque ni à l'excellent style dans lequel elles sont exprimées; mais elles ont par trop l'air de ces végétations exotiques qu'on admire dans les serres, et dont le relief principal est de différer de la végétation environnante. » En 1872, Coquille, signant « rédacteur du *Monde* », donnera les deux volumes *du Césarisme dans l'antiquité et dans les temps modernes*, et en 1874, signant de même, le volume *la Royauté française*. Après la publication de ces cinq volumes, les seuls publiés par Coquille, on lira en 1880, dans sa biographie par Vapereau, non suspect aussi de partialité : « Son principal ouvrage, *les Légistes*, livre dont l'apparition fit quelque bruit, est le résultat de longues recherches et de travaux sérieux. »

Les cinq volumes contiennent un choix des innombrables articles donnés depuis 1842 par l'infatigable publiciste, dans *l'Univers*, jusqu'à sa suppression en 1860, et dans *le Monde*, que Taconet créa pour le remplacer. Les articles, datés, sont rangés, sans égard aux

dates, d'après les matières. Ils renferment, un peu éparse et mêlée de redites, avec la physionomie qui n'est pas sans charme de l'improvisation du journaliste en face des événements contemporains, une philosophie générale, et complète en somme, du droit et de l'histoire. On pourrait leur donner ce titre, que Coquille a insinué sans usurpation dans l'introduction des *Légistes*.

Nous allons dégager chronologiquement les grandes lignes de cette philosophie, qui a ouvert sur toute la route et de tant de côtés les aperçus les plus vrais et les plus salutaires. .

L'auteur des *Légistes*, n'ayant à s'occuper des peuples anciens qu'au point de vue de leur influence sur notre droit, n'a pas eu à remonter aux Orientaux, si peu connus, d'ailleurs, les Hébreux exceptés, il y a quarante ans. Que de curieuses choses il eût pu dire sur le césarisme égyptien, il y a cinquante siècles, au temps de ces tombeaux surhumains qu'on appelle les Grandes Pyramides! Il va droit à Rome, où il rencontre le prince des jurisconsultes modernes; et il écrit le 27 novembre 1859 :

L'esquisse tracée par M. Troplong, dans son livre *de l'Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, repose sur un système bien simple : Rome, d'abord barbare, vit sous la loi barbare des Douze-Tables; à côté de cette loi se forme le droit prétorien, tempérament d'équité, effaçant peu à peu les inégalités, les subtilités du droit civil jusqu'aux empereurs, représentants de la plèbe et du droit, législateurs suprêmes; enfin Justinien, couronnant l'œuvre des siècles au nom du christianisme, formule dans son Code et ses Pandectes l'égalité du droit, ce chef-d'œuvre de la science et de la raison étouffé sous la barbarie du moyen âge, et reparaissant avec éclat à l'aurore du dix-neuvième siècle dans notre Code civil. Toutes les parties de cette thèse sont dignes d'examen.

La barbarie, poursuit-il, qui en est le point de départ historique, est à juste titre contestée. Les monuments de Rome primitive ont été détruits. Des fragments de la loi des Douze-Tables, quelques textes recueillis çà et là nous permettent de ressaisir la vérité. L'histoire romaine n'a été écrite que par des Grecs ou par des Romains imbus de la civilisation grecque et incapables de pénétrer dans la haute antiquité... A l'origine, un dieu unique, une sorte de théisme religieux, semblable à la religion des Gaulois et des Germains, règne à Rome. La superstition et l'idolâtrie y sont modernes. Cette religion primitive était venue d'Orient... Les deux plus grands peuples de l'antiquité, les Romains et les Hébreux ont de fréquentes analogies. Le père de

famille, à Rome, nous représente le patriarche hébreu. Il a, comme lui, juridiction et droit de vie et mort sur les siens. Le Sénat se composait des chefs des grandes familles... Le conseil des Anciens des Hébreux est le type de tous les sénats de l'antiquité... Chaque famille eut, à l'origine, une possession déterminée par un partage égal, et située dans la banlieue de Rome, territoire sacré, *ager romanus*. Le vrai propriétaire de ce domaine était la République... Les Hébreux n'étaient que les usufruitiers de la Terre Sainte, Dieu s'en étant réservé la propriété... Chez les Hébreux comme à Rome, c'est l'offensé qui poursuit l'offense (1).

De ces traits et d'autres, tels que la coutume, commune aux Hébreux et aux Romains, de la translation de la propriété par un symbole, tel que le droit d'asile, il conclut qu' « il est impossible de ne pas reconnaître que le vieux droit sabin plonge ses racines à une « antiquité plus reculée que la loi des Douze-Tables. » Et, affirmant contre Troplong « que Rome ne fut pas barbare à ses débuts, qu'elle participait aux traditions de l'humanité et en conservait de nobles débris, » il ne craint pas de dire : « Il est incontestable qu'elle a été, par les familles patriarcales dont elle descend, en contact avec la race enseignante de l'ancien monde, avec le peuple de Dieu (2). »

Quoi qu'il en soit de ces conjectures que Virgile, avec les traditions du Latium et son « pieux Enée » et ses compagnons venant de Troie au temps des Juges d'Israël, rend de plus en plus plausibles, on voit combien l'esprit indépendant de l'auteur des *Légistes* creuse l'histoire romaine. On a raison de dire que sa sagacité a devancé sur plusieurs points les découvertes de la science moderne. Rencontrant bientôt les Douze Tables, qui n'étaient d'abord, fait-il observer, que Dix, comme les Orientaux comptent les Tables de la Loi de Moïse, il y signale le premier monument de la décadence. Et sa preuve ici est positive. « Tous les peuples, » écrira-t-il dans *le Césarisme*, « ont accueilli l'Empire avec bonheur. Tacite le constate. *Les provinces ne montraient pas de répugnance pour ce nouveau gouvernement, parce que celui du Sénat et du peuple leur était à charge par les querelles continuelles des grands et l'avarice des magistrats, contre qui l'on employait en vain le secours des lois qui cédaient à la force, aux brigues et à l'argent*. Et cette situa-

(1) *Les Légistes*, p. 18-22.
(2) *Ibid.*, p. 25.

tion, sait-on à quelle époque il la fait remonter? A la loi des Douze-Tables, qu'il appelle *Finis æqui juris* (1). »

C'est « la fin du juste droit », c'est le commencement du droit césarien des légistes païens ou chrétiens. Une invasion, contre laquelle Caton l'Ancien sera le dernier à résister, celle des idées grecques va le développer en l'appuyant d'une mythologie et d'une philosophie perverses. Citons ici une piquante page sur le grand poète, ou plutôt prophète, des Grecs, Homère.

C'est en lisant l'*Iliade*, écrit Coquille, qu'on se rend compte de la religion païenne. Quel livre impersonnel! Avec quelle vérité y éclate la variété des sentiments et des opinions! Ces chants que les bardes récitent en s'accompagnant de la lyre, dans les villes et dans les bourgades, reflètent les sentiments, les opinions populaires. La religion n'y manque pas d'atrocité, puisque Achille immole des captifs troyens aux mânes de Patrocle. Les dieux et les déesses y sont aussi vivants que les hommes, ils ont toutes nos passions; c'est une humanité douée d'immortalité. Elle est en proie aussi bien que nous à la vengeance, à la colère, à la ruse, à l'erreur, etc. Jupiter et Junon se disputent comme deux bons bourgeois. L'*Iliade* est à beaucoup d'égards un poème héroïco-comique. On n'est nullement persuadé qu'Homère croyait à ces dieux, tant ces dieux ne semblent que nos passions et nos sentiments divinisés. Les peuples se moquaient un peu de leurs dieux, tout en leur offrant des sacrifices. Rien de plus amusant que les aventures des dieux et des déesses; et les rhapsodes s'en donnaient à cœur joie Mais l'immoralité, ou plutôt l'absence de sens moral est flagrante. Qui a tort ou raison dans l'*Iliade*, personne, on le sent. Il n'y a qu'une question. Quelle est la volonté du Destin? Jupiter et les autres dieux s'agitent, le Destin les mène. Et le Destin est étranger aux données de la conscience; il ne récompense pas plus le juste qu'il ne punit le méchant (2).

Voilà ce qui va ruiner à Rome les restes des croyances saines et des mœurs patriarcales, et à tel point que Cicéron déclarera la république romaine morte; et saint Augustin rappellera, dans sa *Cité de Dieu*, cet acte authentique de décès aux païens qui accusent les chrétiens de l'avoir tuée. C'est là tout particulièrement ce qui inspirera la législation romaine. Partie des Douze-Tables, dont les enfants, au temps de Cicéron apprennent encore par cœur les versets, comme un chant d'un autre âge, elle prendra, avec les Édits

(1) *Les Légistes*, t. I, p. 276.
(2) *Du Césarisme*, t. I, p. 217.

du préteur, qui en détruisent, pièce à pièce, le texte en affectant de le commenter, sa principale organisation sous les Césars stoïciens, panthéistes tenant, comme Homère, le Destin pour dieu suprême, et se faisant naturellement sa personnification.

Chez les Romains, la famille formait une société complète... Le droit prétorien s'attaque à cette puissante organisation... C'est le triomphe de l'égalité et l'abolition de la famille romaine... Dès Auguste, l'épuisement était déjà complet; aussi l'Empire parut-il un repos et un refuge... L'empereur succède au peuple romain... En qualité de préteur, il est le droit incarné... Les grands jurisconsultes sont les hommes d'État de l'Empire. Papinien, Ulpien, Paul, préfets du prétoire sont de vrais Grands-vizirs... Le travail des siècles païens se concentre dans les empereurs romains, source de tout droit, de toute autorité, sacrés pendant leur vie, dieux après leur mort... Chaque Romain étant dieu après sa mort, et en cette qualité l'objet d'un culte familial, il était naturel que l'empereur, le chef de toute la famille romaine, et par conséquent du monde, reçût, après sa mort, les honneurs divins. Les chrétiens qui refusaient de sacrifier aux empereurs, étaient donc les ennemis des dieux et de l'Empire; c'est au nom de la religion et du droit qu'ils furent persécutés. Papinien, Ulpien, Paul, ces grands jurisconsultes, ont été d'ardents persécuteurs (1).

Les *Instituts* de Gaius, qui est né ou a vécu sous Adrien et a précédé d'un peu Papinien, ce Manuel composé pour les écoles de droit, nous représentent le droit romain à cette époque. Coquille et moi nous y lisions naguère, en tête du second des quatre Commentaires : *Summa itaque rerum divisio in duos articulos diducitur : nam aliæ sunt divini juris, aliæ humani. Divini juris sunt, veluti res sacræ et religiosæ... Sanctæ quoque res, velut muri et portæ, quodam modo divinis juris sunt. Quod autem divini juris est, id nullius in bonis est.* Que ces païens, disions-nous, étaient plus chrétiens que notre Code Napoléon! Où sont ici *les choses de droit divin;* les choses *sacrées*, *religieuses*, *saintes*, les choses *qui ne sont le bien d'aucun homme;* qui sont, hors du commerce des hommes, la propriété intangible de *Dieu?* Où est la part de Dieu dans notre code? où est son nom même? Notre *Déclaration des Droits de l'homme* a tout sécularisé sur la terre de France; et les Romains, qui condamnaient au dernier supplice nos ancêtres, comme

(1) *Les Légistes*, p. 30-36.

impies, comme *athées*, auraient beau prétexte aujourd'hui en jugeant leurs fils sur leur Code. Les musulmans et les Chinois, que nous scandalisons, verraient-ils là autre chose que la justice du ciel outragé?

Le premier code officiel du droit romain sera donné à Rome, au milieu des applaudissements du Sénat, l'an 443, par le petit-fils du grand Théodose, le frère et le disciple de sainte Pulchérie, l'empereur d'Orient, Théodose II. Ce code comprend en seize livres les Constitutions des empereurs chrétiens depuis Constantin. C'est assez dire la révolution qu'il a apportée dans le droit et qui, étendue par tout l'empire, va se perpétuer dans ses vastes débris. Le *Bréviaire d'Alaric*, devenu la loi de l'Espagne et du midi de la Gaule, à l'occident du Rhône, est, en somme, un abrégé du Code théodosien, « du code théodosien, » dit Coquille, « qui a régi les Gaules et qui y a laissé des traces profondes (1). » Appliqué à des populations à moitié païennes, à une société où règne l'esclavage, à une organisation gouvernementale où le césarisme dure depuis des siècles, on comprend que ce code ne plaise guère, au point de vue civil, à l'auteur des *Légistes*. Mais, au point de vue religieux, qui va de proche en proche, et bien vite même, entraîner tout le reste, quelle transformation complète et indestructible du monde! Deux rescrits impériaux suffisent pour en donner la mesure. En 321, Constantin écrit à Ablavius que tout plaideur, même la cause étant entamée au tribunal civil, pourra se faire juger au tribunal de l'évêque, dont il n'y aura pas d'appel; et Théodose met au rescrit, dont il fait un chapitre, ce titre : *De Episcopali definitione* (2). En 445, Théodose et Valentinien, écrivant de Rome à Aétius, ajoutent, à l'occasion des troubles ecclésiastiques d'Arles, une Novelle au Code, où on lit : « Il est certain que l'unique soutien de nous et de notre Empire est dans la faveur de la divinité céleste, et que, pour l'obtenir, la foi chrétienne et la religion que nous vénérons sont les moyens principaux. Le mérite de saint Pierre, prince de la couronne épiscopale, la dignité de la ville de Rome et l'autorité du sacré Synode ayant établi la primauté du Siège Apostolique, qu'aucun attentat ne soit entrepris par une présomption illicite contre l'autorité de ce Siège... De peur qu'un trouble, même léger, ne naisse entre les Églises, ou que la discipline religieuse ne soit en quelque

(1) *Les Légistes*, p. 118.
(2) Liber I, Titulus, XXVII, édit. Haenel, 1842.

chose altérée, nous décrétons et sanctionnons à perpétuité qu'il ne sera permis ni aux évêques gallicans ni à ceux des autres provinces d'attenter en rien contre une coutume ancienne, sans l'autorité de cet homme vénérable, le Pape de la ville éternelle. » La Novelle a pour titre : « *De Episcoporum ordinatione*, du bon ordre des Évêques (1). »

Sous l'influence chaque jour croissante du christianisme, dont il arborait si haut le labarum, le Code théodosien produisait, même pour son amélioration propre, les fruits les plus heureux comme les plus prompts. Parlant du retour à la centralisation césarienne sous Louis XIV, Coquille dira : « Les racines de notre organisation administrative sont dans le Code théodosien... Mais quelle lumière ne jette pas sur les institutions modernes l'étude du droit romain du quatrième au sixième siècle! Chez les Romains, le juge délégué de l'empereur était toujours unique; il avait des assesseurs ou conseillers ayant voix consultative. Les mœurs chrétiennes corrigèrent cet absolutisme judiciaire en transformant les conseillers en juges et leurs fonctions en propriétés privées. Par cette combinaison étrangère au droit romain, la justice en France fut intègre et indépendante... Dès le cinquième siècle, le *jugement par les pairs* était pratiqué dans la plus grande partie de la France (2) ».

Au sixième siècle, un nouveau code supplantera le Code théodosien dans l'Empire romain d'Orient. C'est le code marqué du nom du César byzantin qui mit sa gloire à faire le théologien comme le législateur : Justinien. Sa masse énorme et encyclopédique, comprenant le *Code* (529-534), le *Digeste* ou les *Pandectes*, les *Instituts* (533), les *Novelles*, dont la série n'est arrêtée que par la mort du prince (565), toutes pièces se modifiant les unes les autres et se détruisant entre elles, recevra, bien ou mal, le nom de *Corpus juris*. Les jurisconsultes païens, persécuteurs des chrétiens, y font continuellement autorité ; les Césars païens y sont toujours qualifiés de *divins;* il finit en portant atteinte à l'immunité des clercs, à la liberté et à l'indissolubité du mariage. Tout en rendant justice à « la partie du Digeste... qui concerne les contrats du droit des gens, la vente, le louage, le mandat, les obligations en général, etc. », et « qui renferme des principes de raisonnement qui sont vrais de tout temps », formulés dans une langue élégante et magistrale, et

(1) *Nov Valentin.*, tit. XVI.
(2) *Les Légistes*, p. 123, 336.

ainsi justement adoptés par l'Eglise sous le contrôle du droit canonique (1), Coquille ne consent pas à dire avec Bossuet : « Je ne sais s'il y eut jamais dans un grand empire un gouvernement plus sage et plus modéré que celui des Romains dans les provinces. » « Si l'on admet « dit-il, » l'idéal des Pandectes, il faut avouer qu'il a été réalisé par les Romains. Les admirateurs du mécanisme administratif ne verront rien de plus complet. Si Bossuet avait approfondi la théorie de la monarchie chrétienne; si, au lieu de croire sur parole que le droit romain est la raison écrite, il avait pénétré l'esprit de nos coutumes, il aurait sans doute porté un autre jugement (2). »

Il vient d'opposer aux admirateurs des Pandectes ce portrait, fait par un Grec du Bas-Empire et recueilli par Suidas, de leur compilateur, l'auteur du *Corpus juris* et de ses variations, le favori jusqu'à sa mort, en 547, de Justinien, le préfet du prétoire, Tribonien :

Ce Tribonien était un païen et un impie, très éloigné de la foi des chrétiens. Ce fut aussi un adulateur et un imposteur; il prétendait que Justinien ne devait pas mourir, qu'il serait transporté tout vivant au ciel, et il faisait tous ses efforts pour le lui persuader. Il avait été questeur de Justinien. C'était, du reste, un esprit puissant; il avait atteint le sommet de l'érudition, supérieur en cela à tous ses contemporains. Mais c'était un homme d'une avarice ardente et insatiable, uniquement asservi au gain, et auprès de lui la justice était vénale. Trafiquant de la législation, il retranchait ou ajoutait aux lois à prix d'argent, suivant la position et l'intérêt des parties. Après avoir passé de longues années dans les honneurs, il mourut de maladie, sans avoir éprouvé de personne aucun dommage. Il était, en effet, d'une urbanité, d'une grâce, d'une douceur parfaite et l'éclat de sa science faisait oublier son avarice (3).

Le Code justinien sera heureusement inconnu en Occident jusqu'au douzième siècle. « Que le socialisme de Justinien, « dit Coquille, » soit jugé par ses fruits : il a enfanté le Bas-Empire. Et le Bas-Empire, qu'est-ce que c'est? c'est la sophistique des Grecs associée au pouvoir impérial; c'est le socialisme autrefois morcelé de la Grèce se concentrant sous l'autorité d'un seul homme. A

(1) *Les Légistes*, p. 187.
(2) *Ibid.*, p. 363.
(3) *Ibid.*, p. 55.

Byzance, la forme chrétienne masque l'ancien paganisme (1). » En attendant, la civilisation chrétienne poursuit son cours en Occident et la liberté s'y épanouit doucement, mais solidement, à son souffle. Avec l'absolutisme judiciaire cédant la place à la magistrature indépendante, voici l'esclave devenant plus que libre, c'est-à-dire propriétaire et magistrat.

La société romaine avait les hommes libres et les esclaves; les *adscriptii glebæ* datent des empereurs. Ce qu'on a appelé le servage était établi partout quand les Francs sont entrés dans les Gaules. Ce mot même de servage (*servus*) servira de point de départ à toute une théorie frauduleuse pour ramener les hommes sous l'ancienne servitude. Ce colon flétri par les légistes sous le nom de *serf*, d'*esclave*, était, d'après les principes du droit romain, parfaitement libre. Il était une personne, il jouissait de la religion, du mariage, de la puissance paternelle, du droit de propriété. Son champ était à lui, puisqu'on ne pouvait ni le lui enlever, ni augmenter la rente qu'il payait à son copropriétaire qui était son seigneur. Dans la société chrétienne, il occupait le dernier échelon du vasselage; mais son droit n'était pas de nature différent des autres droits féodaux. Tout seigneur avait sa cour judiciaire dans laquelle siègeaient ses vassaux. *Le Coutumier général* (t. Ier, p. 158) constate que le seigneur foncier a sa cour, ses plaids, où sont forcés d'assister à tour de rôle ses censitaires, les paysans qui tiennent de lui leurs héritages. Faute de vaquer au service des plaids, les héritages peuvent être saisis (2).

Est-il aujourd'hui même beaucoup de nos fermiers ou de nos métayers qui ne désireraient être serfs à ce prix? Et qui ne comprend la résistance des serfs du chapitre de Saint-Claude à Louis XVI qui, croyant bien faire d'écouter Voltaire et Turgot, leur impose l'émancipation, c'est-à-dire la spoliation? La porte, avec cela, restait toujours ouverte à l'émancipation, du consentement mutuel des intéressés. Mais puisque le sort commun de l'homme est d'être colon, *ut operaretur terram*, comme dit la Genèse, il était, de vrai, assez bon, même assez noble, d'avoir pour soi « l'institution » que Coquille appelle bien « un système de colonage héréditaire (3) ».

En même temps, colon, homme libre, seigneur jouissent, sous la

(1) *Les Légistes*, p. 45.
(2) *Ibid.*, p. 268.
(3) *Ibid.*, p. 233.

tutelle de l'Église et la garde invincible de l'opinion publique, de cette liberté d'association, jadis à la discrétion de César, qui décuple la force et la sécurité de l'individu, et dont j'ai vu à Rome, sous le gouvernement papal, pour ne jamais l'oublier, le ravissant spectacle.

Tout au moyen âge, était communauté; communautés rurales, communautés d'artisans; la famille elle-même était une communauté qui se perpétuait; mais, qu'on le remarque bien, ce n'est plus là le communisme de l'État, c'est la communauté volontaire émanée du droit naturel d'association et fondée sur la personnalité. On admet généralement que le christianisme a dégagé la personnalité de la femme et de l'enfant; c'est la personnalité de l'homme qu'il a affirmée (1).

Comme exemple en France, Coquille cite ce trait : « Racine voyageant en Languedoc, où existait un régime analogue à celui de la Provence, écrivait à un de ses amis (24 nov. 1661) : « C'est « une belle chose de voir le compère cardeur et le menuisier gail- « lard avec la robe rouge, comme un président, donner des arrêts « et aller les premiers à l'offrande; vous ne voyez pas cela à « Paris (2). »

L'abbé Davin.

(1) *Les Légistes*, p. 134.
(2) *Ibid.*, p. 313.

LA FRANCE ET L'ANNAM [1]

Les provinces de Ha-Tinh et de Ngé-An sont arrosées par un beau fleuve, aux embouchures multiples : le Song-Ca. Il a sa source dans les monts sud-ouest du Tonkin et se dirige biaisement du nord-ouest au sud-est dans une bande de terrain très étroite qui s'étale ensuite le long de la mer en une immense plaine productive. Un grand affluent venant du sud, le Song-Sao, grossit le Song-Ca là où ce dernier entre dans la vallée. Il se divise plus loin, le Song-Ca, en plusieurs branches et se jette dans la mer par neuf embouchures principales. Par les canaux qui relient entre eux tous les bras du fleuve les barques peuvent monter depuis la plus méridionale des embouchures, le Cua-Nang, jusqu'à la plus septentrionale, le Cua-Bang. Des travaux peu coûteux suffiraient pour y rendre possible la circulation des petites chaloupes à vapeur.

La seule embouchure du Cua-Hoï permet l'entrée des chaloupes et des canonnières ne calant pas plus de 3 mètres. Les provinces du Ha-Tinh et du Ngé-An reçoivent une grande productivité de leurs cours d'eau nombreux. Leurs capitales qui portent le même nom sont des villes dont le commerce est fort développé. De Ngé-An l'on exporte au Tonkin beaucoup de bœufs. Les plateaux de Ngé-An se prêtent admirablement à l'élevage; les vallées ont en abondance du riz d'excellente qualité et du coton qui passe pour le meilleur de notre Indo-Chine.

La province de Than-Hoa possède de merveilleuses cultures. Elle est fertilisée par un fleuve magnifique, le Song-Ma, dont le cours est parallèle à celui du Song-Ca. Il se divise en plusieurs branches et se jette à la mer par des bouches très distantes les unes des autres. Toutes ces branches sont reliées entre elles et avec celles du Song-Ca.

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1891.

La ville de Ké-Cho, sur les rives du Song-Ca (120 à 130,000 âmes), est rattachée à Hué et à tous les chefs-lieux de province par une grande route. Elle est la première du royaume pour l'industrie, le commerce, les arts, la population, la richesse et le niveau intellectuel.

Par ces communications faciles à améliorer et à compléter sans gros frais on pourrait aisement mettre en relation la capitale de l'Annam avec celle du Tonkin.

Il existe deux routes entre Luang-Prabang et les provinces septentrionales de l'Annam qu'arrosent le Song-Ma et le Song-Ca. Elles sont peu connues et à peine quelques voyageurs français les avaient-ils suivies lorsque le Dr Neïs en traçait le parcours d'après les indications recueillies à Luang-Prabang. Ces routes ne sont que des sentiers que l'on pourrait transformer en voies commerciales en les faisant étudier par des explorateurs français et en faisant passer par elles quelques colonnes indigènes.

Trois autres routes principales ont été signalées entre la vallée du Mé-Kong, la grande artère de toutes les communications, et les provinces de l'Annam central. La première part de Boun-Cang, village situé à l'embouchure du Nam-Khane; elle suit cette rivière jusqu'à Muong-Ngan, puis de là se dirige par les montagnes jusqu'au lit du Mô qu'elle descend jusqu'au Song-Ca pour aboutir par cette rivière à Vinh, capitale du Nghé-An. Elle est hérissée de difficultés. Le P. Blank parle d'une autre route de Vinh à Luang-Prabang assez commode. Elle remonterait le Song-Ca jusqu'à sa source, traverserait les montagnes par un col et rejoindrait le Nam-Khane pour avoir son point final à Luang-Prabang.

Vinh est encore mis en rapport avec la région du Mé-Kong par une rivière : celle de Nam-Khadine. Elle grossit le Mé-Kong au-dessous de Boun-Cang et elle prend sa source dans la chaîne annamitique, en arrière de la province de Ha-Tinh. A partir du Mé-Kong on remonte le Nam-Khadine et l'un de ses affluents jusqu'à Chia, puis on arrive au village de Ha-Traï d'où la rivière Pho et ensuite le Song-Ca conduisent à Vinh.

Le lieutenant Rivière, attaché à la mission de M. Pavie, consul de France à Luang-Prabang, en qualité de topographe, n'a pas descendu jusqu'au bout le Mé-Kong mais est revenu du Laos par Vinh, en Annam, traversant ainsi un pays en partie exploré seulement. Ce récent voyage fera sans doute ressortir l'importance

de cette voie pour la pénétration de l'Annam au Laos, car la route de Vinh est l'une des plus courtes pour atteindre le coude que forme le Mé-Kong au sud de Luang-Prabang. (*Revue française*, 15 octobre 1890.)

Entre la vallée du Mé-Kong et l'Annam central la troisième route est celle parcourue par M. Harmand. Elle part de Kemmerat et se termine à Quang-Tri, capitale de la province annamite ainsi nommée. D'après M. Harmand peut-être jamais un indigène ne l'a suivie jusqu'à son extrémité.

Toutes ces routes sont plutôt des sentiers unissant les uns aux autres les villages les plus voisins et dont se servent des colporteurs fournissant aux tribus des montagnes les quelques objets qu'elles achètent, mais strictement il n'existe pas de voie commerciale entre l'Annam central et la contrée arrosée par le Mé-Kong.

Si donc nous voulons relier ces deux régions par des voies de cette nature il faut d'abord explorer attentivement le massif annamitique, reconnaître les passages les moins longs, les plus faciles et les mieux peuplés. Ensuite on pourrait améliorer les sentiers, y faire passer quelques indigènes se livrant au commerce, établir des lieux de halte pour les voyageurs, favoriser l'expansion des Annamites en dehors de leur pays natal, provoquer la formation de centres de population dans les vallées et sur les plateaux les plus riches, pousser à la circulation les colporteurs, de l'Annam vers le Laos et réciproquement.

Espérons que le gouvernement métropolitain aura cette utile et patriotique pensée. Les Chambres ont fait une part assez notable à l'article du budget colonial de 1891 concernant les travaux publics en Annam et au Tonkin.

Déjà les missionnaires français ont fondé sur certains points des établissements prospères qui peuvent être les premiers jalons des routes futures.

Parmi les cours d'eau qui peuvent servir de moyens de communication commerciale à l'Annam central, le Mé-Kong occupe le premier rang par son importance. Il est la ressource puissante pour soutirer les richesses de Siam et de l'Annam qui peuvent équivaloir à celles de l'Inde entière.

Après l'exploration du lieutenant de vaisseau Heurtel qui, en août 1889, parvint en bateau à vapeur jusqu'aux chutes de Khon avec M. de Verneville, résident général au Cambodge, M. Pelletier

et le Dr Mougeot, président de la Société des études indo-chinoises de Saïgon, ont réussi à franchir en barque les rapides de Khon.

Par suite de la découverte de ce nouveau passage sur le Mé-Kong, le Laos est ouvert à l'influence et au commerce français. Le gouvernement n'a pu manquer de s'intéresser à cette passe *Pelletier-Mougeot*. Bassac, la capitale du Laos et la résidenee du vice-roi, est à environ 60 milles de Khon. Cette ville sera française le jour où un vapeur battant les trois couleurs jettera l'ancre dans ses eaux. Les messageries fluviales de la Cochinchine ont dû inaugurer, l'année dernière, aux hautes eaux, le service de Kratié-Stung-Treng (Cambodge). Le bourg de Stung-Treng, au confluent du Mé-Kong et de la rivière d'Attopeu, est situé dans une position commerciale exceptionnellement favorable. C'est à Stung-Treng que s'entreposent les produits du bassin d'Attopeu et du Bas-Laos. Ils sont ensuite dirigés sur Bang-Kok, par voie de terre et avec de grands efforts, par des marchands chinois. Il est évident que ces commerçants choisiront vite comme lieu d'écoulement de leurs marchandises les villes de Saïgon et de Cholon si un service de bateaux y fonctionne.

M. Paul Macey, correspondant du *Siècle*, et qui avait accompagné la mission Pavie, envoyait à la rédaction le télégramme suivant de Pnom-Penh, le 24 août 1890 : « Le Mé-Kong est navigable pendant sept mois de l'année, depuis Luang-Prabang. Partout des comptoirs français sont fondés avec succès et promettent un grand avenir. » Ces comptoirs ne peuvent être certainement que sur le Haut-Mé-Kong.

Sur la demande de M. Pavie, le gouverneur général, M. Piquet, décidait, dans le courant de l'an dernier, l'envoi au Laos, au-dessus des rapides de Khon, de la chaloupe *l'Argus*. L'enseigne de vaisseau, M. Guissez, devait tenter de remonter le Mé-Kong jusqu'à Luang-Prabang, en faisant l'hydrographie du fleuve, afin d'organiser, en 1891, un service régulier de vapeurs.

D'après un télégramme de Saïgon (22 octobre 1890), M. Pavie était arrivé à Khon. La baisse des eaux arrêtait seule la montée de *l'Argus*. M. Guissez assurait que le passage pouvait être franchi ultérieurement. Avec M. Massie il est remonté, en novembre 1890, jusqu'au bassin supérieur du Mé-Kong. Il a constaté que la passe *Pelletier-Mougeot* a environ 6 à 7 kilomètres, qu'elle n'est barrée par aucune chute, mais que son lit est embarrassé par sept seuils

formés de roches encore cachées et couvertes de peu d'eau, 0m.80 à 0m.90. Le troisième est le plus redouté des indigènes, parce qu'il fait un coude très brusque sur lequel les pirogues viennent se mettre en travers. Seulement, comme il a un fond suffisant, une chaloupe à vapeur le traversera aisément.

Le Mé-Kong peut donc être ouvert à la navigation à vapeur jusqu'à la mer depuis Bassac. Ses eaux porteront bientôt, sans doute, une flottille aux couleurs françaises, si nous savons tirer profit de cette grande voie navigable, la plus importante de l'Indo-Chine. Et ce glorieux résultat sera dû aux efforts persévérants de plusieurs officiers de notre marine : MM. Doudart de Lagrée, Garnier, Delaporte, Reveillère, de Fésigny, Heurtel et Guissez et de quelques hardis explorateurs parmi lesquels nous citerons MM. Harmand, Neïs, Mougeot, Fontaine, Pelletier.

Alors le Mé-Kong sera une route de communication précieuse entre nos possessions du sud de l'Indo-Chine et les provinces du nord du royaume de l'Annam. Le Mé-Kong a trois embouchures : la première appelée Cokien, la deuxième Bras-de-Mytho et celle de Saïgon, qui communique avec le Mé-Kong par des canaux intérieurs et appartient au fleuve Dang-Noï.

Les alluvions qu'il forme, si elles étaient cultivées, seraient d'une fertilité prodigieuse.

M. Boulangier, ingénieur des ponts et chaussées en Cochinchine, affirme que, par la largeur cumulée de ses bouches (30 kilomètres), le Mé-Kong écoule annuellement 1,400 milliards de mètres cubes d'eau tenant en suspension plus d'un litre d'argile et de sable par mètre cube. Si l'on suppose que ce volume de matières alluviales se répand dans la mer de Chine sur l'épaisseur d'un mètre, la surface couverte aurait une étendue de 140,000 hectares. Ainsi s'explique la rapidité du développement alluvionnaire de la Cochinchine si visible à la pointe de Cà-Maû. (Mémoire : *Excursions et Reconnaissances*, n° 9, p. 1881.)

*
* *

Les voies ferrées, en Annam, n'existent encore à peu près qu'à l'état de beaux projets, de tracés pas bien assis et de quelques rares parties exécutées. Cependant les travaux du chemin de fer entrepris pour relier Phu-Lang-Thuang à Lang-Son se poursuivent vers Bac-

Lé avec une certaine activité. Les Annamites montrent un assez vif empressement aux terrassements. Bientôt la voie sera achevée jusqu'à Kep et l'on pourra alors ouvrir à l'exploitation cette première section d'une longueur de dix-huit kilomètres. Les essais déjà tentés ont pleinement réussi. La première locomotive a fonctionné dans la gare de Phu-Lang-Thuang avec du charbon de Tourane.

Quelques lignes particulières, à voie étroite et selon le système Decauville, mettent en communication plusieurs comptoirs et établissements et un petit nombre de localités.

Ne serait-il pas possible au gouvernement de la métropole, en attendant mieux si le mieux est réalisable, de favoriser leur extension en encourageant et en aidant les sociétés financières qui pourraient se constituer à cet effet?

Les chemins de fer seraient un des plus utiles bienfaits de notre civilisation importée dans l'Annam. Ce serait l'âme de l'industrie indigène et des relations civiles et commerciales (1).

*
* *

Avant le mois de juin 1887, toutes les marchandises étrangères qui entraient dans l'Annam et le Tonkin étaient frappées d'un droit de 5 pour 100 *ad valorem*. Les marchandises françaises payaient également un droit *ad valorem* de 2 1/2 pour 100. Antérieurement au 1er janvier 1887, les subsistances destinées au corps expéditionnaire étaient exemptes de ces droits. Un arrêté de M. Bihourd les y soumit à partir du 6 mai, que leur provenance fût française ou étrangère. On fit ainsi payer par la France les droits perçus par la douane du Tonkin. Les fournisseurs, en effet, tinrent compte, dans l'établissement de leurs prix, du droit qu'ils avaient à solder. A l'exportation, toutes les marchandises devaient un droit de 5 pour 100 *ad valorem*, si leur destination était étrangère, et de 2 1/2 pour 100, si elles étaient expédiées en France.

Cette différence de tarifs avait pour but évidemment de favoriser les matières commerciales françaises, mais le droit de 5 pour 100 sur les marchandises étrangères était assez faible pour qu'elles

(1) Les villes de Thuan-Aï, Hué et Tourane sont réunies par une ligne télégraphique qui a 108 kilomètres de longueur. Le 20 mai dernier a été inauguré Lao-Kaï le raccordement des lignes télégraphiques françaises et chinoises, en présence du consul de France à Mongtzé et des fonctionnaires chinois.

pussent aisément le supporter; beaucoup, d'ailleurs, évitaient encore le tarif pour l'étranger en traversant la Cochinchine avant de se rendre dans les ports de l'Annam et du Tonkin. Elles ne payaient plus alors, dans ce cas, que le droit de 2 1/2 pour 100. Pour diminuer l'afflux des marchandises étrangères dans l'Annam et le Tonkin un arrêté fut pris, sans grande efficacité d'ailleurs, puisque ce sont ces marchandises qui dominent dans nos établissements, en vertu duquel « toutes les marchandises venant de Saïgon et qui ne seront pas pourvues de certificats d'origine ou de factures émanant de commerçants français bien connus et certifiés par l'autorité compétente seront soumises aux mêmes droits que les marchandises étrangères ».

L'application de notre tarif général des douanes à l'Indo-Chine tout entière est venue apporter dans la situation un élément nouveau.

Cependant le sel est encore l'objet de mesures fiscales spéciales. Avant 1886 il était soumis à 3 cents par picul (108 kilogr.). Le 12 avril 1886 M. Paul Bert portait un arrêté imposant le sel de 25 cents (environ 1 fr.) à la sortie. On croyait par cette mesure remplir les caisses du protectorat. Le droit de 25 cents supprima le trafic. Bientôt on abaissa le droit de l'exportation à 60 cents par picul; ce chiffre étant encore trop élevé, le commerce ne reprit pas son animation. Le sel exporté par mer avait été d'abord seul frappé d'un droit. En mars 1887, M. Bihourd soumettait au même droit de 60 cents par picul « les sels provenant de l'Annam et du Tonkin expédiés à l'intérieur par voies terrestres ou fluviales ».

Le fisc fit ainsi perdre à l'Annam l'une de ses principales sources de revenus. A Qui-Nhone, pendant le premier trimestre 1887, l'exportation fut nulle, tandis que durant le premier trimestre 1886 il avait été exporté pour 30.000 francs de sel. En maints endroits des jonques jetaient leur chargement de sel à la mer plutôt que de payer le droit. Des faits de cette nature ont été signalés par tous les administrateurs des provinces méridionales de l'Annam : le Binh-Thuan, le Binh-Dinh et le Phu-Yen.

Or le sel est l'objet de commerce par excellence des Annamites du littoral, qui les met en relation avec les tribus des montagnes. Le tarif trop onéreux d'exportation du sel à l'intérieur supprime donc ces rapports commerciaux entre les habitants des plateaux et ceux des vallées annamites.

Le commerce entier s'en ressent aussi vivement parce que le sel

est le produit d'exportation capital de certaines provinces de l'Annam. Les commerçants chinois du littoral n'ayant plus de fret de retour pour les navires qui apportent les marchandises destinées à la consommation de l'Annam se rattrapent en les vendant plus cher. Ainsi l'Annamite ne peut vendre son sel et il paye un prix plus élevé tous les objets d'origine étrangère, même ceux de première nécessité.

A la fin de 1887, l'abaissement du tarif fut décidé. Actuellement et depuis, le sel paye environ 30 à 35 cents par picul à la sortie. C'est, d'après d'éminents économistes, un droit de 10 à 15 cents de plus encore qu'il ne peut raisonnablement supporter.

*
* *

Le cabotage sur les côtes de l'Annam et du Tonkin n'était soumis à aucun droit avant 1886. Un arrêté du 13 décembre de la même année frappait les produits indigènes transportés en cabotage d'un point à un autre de l'Annam d'un droit égal à celui que supportent les marchandises exportées à l'étranger. Ceux transportés d'un endroit à un autre d'un même fleuve et sans emprunter la voie maritime ne devaient payer aucun droit. Une circulaire du directeur des douanes en date du 18 décembre 1886 établissait que « la faveur accordée aux transports *d'un point à un autre du même fleuve* ne saurait s'étendre aux marchandises qui, bien que transportées en cabotage sans emprunter la voie de mer, auraient à suivre *plus d'un fleuve* avant d'arriver à destination ». Les négociants protestèrent si énergiquement contre cette dernière mesure qu'une nouvelle circulaire du 17 janvier 1887 annula celle du 18 décembre 1886, mais *seulement pour le Tonkin.*

L'Annam, en juin 1887 et au commencement de 1888, continuait à suivre la circulaire du 18 décembre 1886. Ce droit si lourd sur le cabotage fit restreindre les relations commerciales côtières dans des proportions considérables. Toutes les marchandises qui purent prendre la voie terrestre pour passer d'un point à un autre de l'Annam et du Tonkin le firent pour économiser le droit. Ainsi les bœufs du Nghé-An et du Than-Hoa, autrefois expédiés par mer de Vinh ou de Than-Hoa à Nam-Dinh, y furent désormais conduits en grand nombre par terre, malgré la longueur de la route et les fatigues, pour éviter le droit de 1 piastre 20 cents par tête de bétail imposé

au cabotage. Enfin presque deux années d'expériences s'étant écoulées, après des avertissements répétés dans la presse et à la tribune de la Chambre, le droit de cabotage fut supprimé par un arrêté de M. Constans, le 6 février 1888, soumettant néanmoins les marchandises transportées en cabotage au régime des acquits-à-caution tel qu'il est établi par les règlements pour le transit à l'extérieur.

*
* *

Le régime douanier exposé était encore aggravé par les droits de tonnage, d'ancrage, etc., aussi accablants souvent qu'ils étaient peu justifiés. Les navires et les jonques fréquentant les ports de l'Annam et du Tonkin qui sont ouverts durent payer des droits de phare, d'ancrage, et quelquefois les ports n'étaient pas munis de phare, de bouées et autres engins des plus nécessaires à la navigation.

On remplaça, le 6 septembre 1886, ces droits par celui du tonnage qui ne s'étendait d'abord qu'aux navires, mais qu'une décision du 1er mars suivant appliqua à toutes les jonques indigènes. Il est encore en vigueur.

Le droit par abonnement est taxé à raison de 2 francs par tonne et par trimestre, s'ils sont français, et de 4 francs, s'ils sont étrangers. Par voyage et par tonne le taux est de 0,50 cents pour les navires français et de 1 franc pour ceux qui sont étrangers. En vertu de l'arrêt du 1er mars 1887 les jonques doivent 50 cents par tonneau de jauge et par trimestre ou bien 12 cents 1/2 par tonneau et par voyage. Ce droit de tonnage est trop onéreux, eu égard à la valeur des marchandises transportées, et il contribue à éloigner les navires des ports de l'Annam et du Tonkin. Ajoutez encore à toutes ces aggravations les tracasseries incessantes dont les négociants étaient victimes de la part des agents de la douane.

Malgré ses imperfections le régime douanier en vigueur dans nos divers établissements jusque vers le milieu de 1887 avait un vrai caractère de libéralisme. C'est à lui que la Cochinchine attribue avec raison sa prospérité commerciale. L'expérience devant conduire à la suppression du droit sur le sel et des droits de cabotage, l'Annam et le Tonkin devaient rester avec leurs droits de 5 et de 2 1/2 pour 100 à l'importation et à l'exportation qu'il eût été facile de transformer en un droit spécifique à l'importation. Celui-ci aurait exempté des vices propres aux droits *ad valorem* à cause de

la difficulté et de l'arbitraire de l'appréciation et il eut pu favoriser l'industrie française sans nuire au commerce indo-chinois.

*
* *

Dans la séance du 11 février 1887 la Chambre des députés vota l'application du tarif général français à l'Indo-Chine à partir du 1er juin de ladite année.

Il avait pour but dans beaucoup d'esprits l'unité de l'Indo-Chine par le régime douanier. Les effets en furent désastreux; le commerce colonial allait périr. Beaucoup de marchandises valaient à peine les droits qu'on leur faisait payer. Tel était le cas des poteries et des sucres chinois.

Le « Lasting » était imposé d'un droit de 12 francs par pièce dont la valeur était au plus de 30 francs. Le lainage dit « Longhills » payait 10 francs par pièce évaluée 30 francs.

Pour certaines cotonnades l'ancien droit de 5 pour 100 *ad valorem* était triplé, quadruplé. La cotonnade « Turkey » payant autrefois 75 cents par pièce était imposée à 3 fr. 45; les cotonnades à cinq couleurs de 12 francs la pièce payaient 5 fr. 04 de droit.

Le sucre blanc cristallisé valant 53 fr. 33 les 100 kilos était frappé d'un droit de 74 francs, 40 pour 100 de sa valeur; le sucre blanc cassonade coûtant 46 fr. 66 payait un droit égal à 50 pour 100 de sa valeur; le sucre ordinaire cassonade qui se vend 40 francs les 100 kilos payait 100 pour 100 de sa valeur. Aussi les Chinois renoncèrent-ils à un négoce si peu lucratif.

Le tarif général français devait donc porter le coup fatal au commerce déjà difficile de l'Annam et du Tonkin.

Après nombre de discussions tant en Indo-Chine qu'à Paris, le ministre de la marine fit paraître le décret du 8 septembre 1887 qui fixait les modifications apportées au tarif général de la France pour son application à l'Indo-Chine. D'après l'article 2 du décret du 8 septembre, les marchandises importées de France, d'Algérie et des colonies françaises soumises au tarif général des douanes dans des conditions analogues à celles adoptées pour l'Indo-Chine étaient exemptées de toute taxe mais « à la condition d'avoir été transportées *directement et par un même navire* des ports d'embarquement

en France, en Algérie ou dans les colonies jusqu'à un port en Indo-Chine ».

D'après cet article une marchandise même française qui aurait transité par un port d'Europe ou par un port étranger de l'Extrême Orient pour être dirigée de ces ports sur un de ceux de l'Indo-Chine est considérée par les douanes indo-chinoises comme d'origine étrangère, tandis qu'un produit étranger introduit d'abord en France, y payant des droits d'entrée d'après un tarif conventionnel, serait regardée à son arrivée en Indo-Chine comme marchandise française.

Personne ne fut content de ce décret et il eut à subir une opposition passionnée. Il n'est pas assez élevé pour protéger les produits français et il frappe de droits énormes les marchandises étrangères dont la France ne peut fournir les similaires.

Il est donc purement fiscal et non protecteur. La métropole n'a pas de région pétrolifère et cependant cette huile minérale est frappée d'un droit de 5 francs par 100 kilos à son entrée en Indo-Chine.

En Annam, au Tonkin comme en Cochinchine, l'application du tarif général a déterminé une augmentation considérable des prix de tous les objets de consommation et par suite une diminution très sensible de cette dernière. En raison de l'obligation d'un transport direct entre la France et l'Indo-Chine il y a une grande baisse dans le nombre des affaires, une moins-value dans les recettes des impôts et quantité de faillites : du 1er janvier au 14 août 1888 ont été déclarées dix faillites de commerçants européens, quinze de chinois contre trois en 1887 dont une d'Européen et cinq en 1886 dont une seule d'Européen.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine a nommé, en octobre 1890, une commission chargée d'étudier les modifications à apporter au régime douanier de nos colonies de l'Extrême Orient. Le but qu'il poursuit est de remplacer le tarif général par un tarif spécial protégeant uniquement l'industrie métropolitaine.

Attendons et espérons.

Les droits fiscaux établis sur des objets commerciaux que nous ne produisons pas doivent être abolis, si ce n'est déjà en voie d'accomplissement. Ils ruinent l'Indo-Chine, sans profit pour personne.

L'article du décret du 8 septembre 1887 imposant aux marchandises françaises l'obligation d'être transportées directement et par un même navire d'un port français dans un port indo-chinois est-il

rapporté? Si non, cette clause détruit tous les avantages faits aux produits de France à leur entrée en Indo-Chine.

Il faut se hâter, autant que faire se peut, de prendre ces mesures réparatrices si nous voulons que nos colonies extrêmes-orientales ne soient pas un gouffre pour nos finances et que leur fortune devienne florissante.

*
* *

Le gouvernement désirant avec raison que le Tonkin et l'Annam aient leurs finances, leurs produits agricoles et industriels, leur commerce et leurs voies commerciales dans un état amélioré et prospère a soumis aux Chambres, pendant la session de 1890, un projet d'avances à ces deux colonies de 60 millions dont 40 seraient affectés aux travaux publics : routes, casernes, quais, marine, etc.

Les résultats à obtenir à l'aide de cette somme seraient les suivants :

« Exécution, en six années, des travaux publics indispensables à la mise en valeur du Tonkin dont une partie, jusqu'à concurrence de 40 millions, sera payée sur le montant des avances remboursables faites par le Trésor ;

« Remboursement des sommes dues par le protectorat de l'Annam et du Tonkin et de celles dues par la colonie de la Cochinchine à la banque de l'Indo-Chine ;

« Constitution d'un fonds d'avances ;

« Équilibre budgétaire assuré, sans augmentation, des subventions métropolitaines ;

« Réduction à 7 millions, à partir de 1891, du contingent annuel imposé à la Cochinchine et que la dernière loi de finances a fixé à 11 millions.

« Ces résultats acquis auront pour corollaires le développement certain et rapide des richesses du pays, et, dans un avenir prochain, la réduction et la suppression complète des charges que supporte le budget de l'État (1). »

Ce projet a été voté et parmi les députés naguère hostiles au Tonkin l'on a remarqué le désir de mettre en œuvre cette riche possession et d'en tirer le meilleur parti possible.

La constatation de la progression des recettes du Tonkin et de la

(1) *Journal officiel*, 5 novembre 1890. Discours de M. le sous-secrétaire d'État.

diminution des dépenses de la métropole a singulièrement influé sur leur détermination.

En effet, les recettes du Tonkin, qui étaient en 1885 de 2 millions, s'élevaient à près de 7 millions en 1886, à plus de 11 millions en 1887, à près de 14 millions en 1888, à 15 millions et demi en 1889 et dépassaient 20 millions en 1890. D'autre part, le chiffre de la subvention de la métropole de 30 millions en 1887 s'est abaissé chaque année et est réduit à 10 millions pour 1891. Les dépenses militaires en Algérie et en Tunisie restent tout entières au compte du Trésor français; au Tonkin elles sont intégralement payées par le budget de la colonie. Ainsi, tandis que le Tonkin reçoit 10 millions de la France, il en dépense plus de 22 pour les troupes qui le gardent, en sorte que si on le mettait dans les mêmes conditions que nos colonies africaines au lieu d'un déficit il aurait un excédent de revenus de 12 millions. Donc, en réalité, loin de coûter à la France le Tonkin lui rapporte plutôt, en comparaison avec nos autres colonies.

*
* *

On a tenté d'unifier, de pacifier et de nous assimiler les pays de l'Annam et du Tonkin par des moyens divers. D'abord on a employé la force militaire : elle est utile, nécessaire même pour terroriser et anéantir la piraterie qui est la plaie rongeuse et constante de notre protectorat; pour l'indigène tranquille elle l'exaspère et met les armes à ses mains menaçantes. On leur a imposé notre système administratif, comme si le tempérament annamite, quoique très sympathique, peut avoir quelque chose de commun avec notre caractère national.

Enfin quelques louables rêveurs ont espéré que l'unification du régime douanier de l'Indo-Chine pourrait amener son unification avec la mère patrie!.....

Il n'y a que la Religion qui puisse atteindre ce but glorieux, la Religion qui enseignera aux Annamites et aux Tonkinois que nous sommes tous unis dans la grande fraternité dont le Christ est le prototype divin et le lien sacré, et aux vaincus qu'il faut donner la main aux vainqueurs, sans amertume et sans rancune.

Déjà le Catholicisme a eu de généreux élans et des progrès encourageants bien que le gouvernement métropolitain l'ait presque

entièrement laissé livré à lui-même. Catholiques et Français ne sont-ils point synonymes surtout vers la patrie lointaine?

Qu'il nous soit permis de donner quelques renseignements officiels récents sur le progrès du christianisme en Annam et au Tonkin, qui sera le fondement de belles espérances pour l'avenir religieux et la *francisation* de ces pays jadis trop méconnus.

L'Annam a environ 500.000 catholiques sur une population totale de 1.500.000 habitants et 6 vicaires apostoliques; le Tonkin en a 3 ou 4 et à peu près un même nombre proportionnel de fidèles.

L'année 1888, les résultats des travaux de nos missionnaires ont été notablement supérieurs à ceux des années moyennes; le seul chiffre des baptêmes d'adultes surpasse de plus de 5.000 celui de 1887. Un mouvement très accentué de conversions s'est manifesté dans l'Annam et le Tonkin. Les baptêmes ont presque doublé dans la plupart des missions de ces deux contrées et les catéchumènes se présentent partout nombreux. (*Compte rendu des missionnaires de la Société des Missions étrangères de Paris.*)

Pour la deuxième fois on a constaté une augmentation de 5.000 baptêmes d'adultes sur l'exercice précédent, soit 10.000 de plus qu'en 1887. Le total des baptêmes donnés dans les 26 missions françaises est, pour 1889, de 31.761 pour les adultes, et de 180.259 pour les enfants infidèles. C'est aux conversions en Annam et au Tonkin que ces consolants résultats sont dus en majeure partie : les deux missions du Tonkin ont compté 10.000 baptêmes d'adultes, celles de l'Annam dépassent le chiffre de 5.000. Dans le courant de l'année 1889, dit Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, la foi a été introduite dans près de 40 communes auparavant païennes, sans parler des villages mixtes convertis en partie les années précédentes et qui ont vu le nombre de leurs néophytes s'accroître considérablement. 10.000 catéchumènes étudient encore la doctrine. Pendant l'année 1889, avec des moyens suffisants, nous aurions encore pu baptiser 11 à 12.000 indigènes. Nous sommes réduits à retarder l'instruction de plus de 20.000 personnes non baptisées parce que le personnel est trop peu nombreux et que nous manquons d'argent pour l'augmenter. Le mouvement religieux s'accroît et se généralise rapidement dans les différentes parties de la mission et spontanément, car les infidèles viennent d'eux-mêmes à nous. *Lorsque le Tonkin sera chrétien, la France n'aura plus à redouter les insurrections dans l'intérieur*

du pays ni les attaques venant de l'extérieur. (Mgr Puginier.)

En 1883 et en 1885, les missions annamites semblaient vouées à la ruine par suite des massacres. Aujourd'hui le catholicisme a repris son essor victorieux. La province de Quang-Binh accuse 3.476 chrétiens et 146 baptêmes d'adultes (en 1890). Le district de la Terre-Rouge, s'étendant sur la moitié de la paroisse de Quang-Tri, a 5.803 catholiques et 520 baptêmes d'adultes (1890). Celui qui comprend l'autre moitié de la même province et une portion de la province de Hué compte 5.656 fidèles et 881 baptêmes d'adultes.

La population chrétienne de la province de Hué, autrefois le foyer de la persécution, s'élève à 7.898, non compris le personnel des séminaires, des couvents, de l'hôpital et de l'orphelinat. Les paroisses se sont relevées de leurs ruines. Elles avaient été anéanties complètement en 1883 par des massacres De plus, dans plusieurs villages, sans chrétiens jusqu'à présent, nous comptons aujourd'hui plus de 400 néophytes, et là où avant les luttes sanglantes nous n'avions que 100 chrétiens, nous en avons maintenant plus de 700. En 1890 il y a eu 887 baptêmes d'adultes et plus de 4.000 enfants baptisés. Aux alentours de Bac-Ninh il y a 10 écoles catholiques et divers centres d'évangélisation créés sur d'autres points du vicariat. A Bac-Ninh il n'existait qu'une seule famille chrétienne avant la conquête du pays par nos troupes, en mars 1884. Actuellement il y a 300 fidèles sans parler de 200 autres qui y viennent pour leurs affaires. Le mandarin qui gouverne la province est catholique. Dans le Tonkin occidental, Cho-Noï a eu 212 baptêmes en 1890 et l'on y compte 180 catéchumènes; il n'y reste pas un seul infidèle.

Partout où sera plantée la croix, le drapeau de la France flottera civilisateur et triomphant. Mais il faut que le gouvernement protège énergiquement nos missionnaires et les indigènes convertis qui sont en butte à d'odieuses et perpétuelles vexations de la part des mandarins. Qu'il n'ait pas crainte pour la liberté de conscience; nos missionnaires ne connaissent pas le cimeterre : leurs armes, pour amener les âmes au Christ, sont la prière, la douceur et la persuasion chrétiennes. Surtout que le gouvernement n'ait point l'air de vouloir abandonner quelques contrées de nos colonies. « Aujourd'hui, dit Mgr Puginier, que les Français semblent vouloir ne plus garder que les points principaux les mandarins jubilent, terrorisent les bonnes volontés et paralysent l'assimilation à la France. »

Il doit favoriser, par tous les moyens, le recrutement des petits

séminaires afin d'avoir plus tard un clergé indigène. Son action sera certainement plus sympathique et plus effective, car les missionnaires sont des Français et représentent les vainqueurs; les Annamites et les Tonkinois, eux, sont les vaincus auxquels reste toujours le sentiment douloureux de la patrie mutilée.

Nous citerons, pour conclure, quelques passages d'un article signé Aymonier, du journal *le Temps* peu suspect de cléricalisme : « Nous avons à notre disposition une grande force morale trop dédaignée jusqu'à aujourd'hui : la mission catholique, œuvre éminemment utile dans ce pays dont elle a facilité la conquête au prix du sang de 100.000 de ses enfants, où elle facilite encore quotidiennement la pacification.

« Si nous voulons accomplir en Extrême Orient une tâche utile, durable et glorieuse, il importe au premier chef de favoriser en France le recrutement des missionnaires, et de leur allouer en Indo-Chine de fortes subventions, sous la condition expresse de faire enseigner le français à tous les enfants chrétiens, garçons et filles. (C'est ce qui se pratique journellement.)

« En fixant à 2 millions de francs la subvention des missions, subvention qui, de plus, serait de bonne politique, les neuf évêchés de nos possessions qui comptent plus de 600.000 chrétiens enseigneraient le français à 30, 40, 50.000 enfants. En résumé, d'ici à de longues années, 2 millions de subvention aux missionnaires et 3 millions au budget de l'instruction publique — soit 5 millions — suffiraient largement pour que, sur l'étendue d'un vaste empire, des milliers et des milliers d'enfants d'une race très prolifique s'exerçassent à apprendre quotidiennement notre idiome national. Les millions ne manquent pas en Indo-Chine. Ce pays, changeant rapidement d'aspect, deviendrait une véritable France asiatique dont les destinées seraient merveilleuses. Alors nous aurions mis en grande pratique la belle maxime de l'empereur chinois Khang-Hi : « Les « lois répriment pour un temps, l'enseignement seul enchaîne à « jamais. »

Louis Robert,
du clergé de Paris.

LES DÉBUTS DE LA CIVILISATION EN FRANCE [1]

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Longtemps menacée en Italie par les Gaulois qui avaient franchi les Alpes, la puissance romaine était parvenue à écraser successivement ceux qui la faisaient trembler. Lorsqu'elle fut sans crainte sur son propre territoire, elle porta plus loin ses regards. Un siècle avant Jésus-Christ, les Massaliotes implorèrent son secours contre les tribus gauloises qui bordaient leur territoire. Selon la politique qu'elle avait tenue depuis son origine, Rome saisit avidement l'occasion d'intervenir, fonda Aix et Narbonne pour surveiller les vaincus, s'empara du territoire des Allobroges, et forma au midi de la Gaule une province romaine (2).

Telle était alors la division politique de la Gaule, en dehors de la province romaine : l'Aquitaine comprenait vingt peuplades et occupait le sud-ouest du pays; sur le Rhône supérieur étaient les Éduens, ayant d'un côté dans les Cévennes, les Arvernes, de l'autre dans le Jura, les Séquanes; au nord, les Belges, les plus redoutables des Gaulois; à l'ouest, la confédération des cités armoricaines; enfin, au centre, entre la Seine et la Loire, diverses petites tribus parmi lesquelles dominent les Carnutes. Les Éduens trahirent la cause nationale et se liant avec les Romains (3). Ce fut la première défection et elle entraîna la ruine de la Gaule (124-102).

Forts de l'appui du peuple romain dont ils étaient les alliés, les Éduens voulurent opprimer les Séquanes et les Arvernes. Les Séquanes eurent recours aux Suèves, nation germanique qui habitait sur les bords du Rhin. Les Suèves entrèrent en Gaule, défirent les Éduens en deux batailles et s'établirent sur le territoire

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1891.

(2) Strabon, *Géographie*, l. IV. — Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, l. XXXIV. — Tite-Live, *Histoire romaine*, l. LX, LXI.

(3) Tacite, *Annales*, IV, 25.

de ceux qu'ils étaient venus secourir. Divitiac, noble Éduen, se rendit à Rome pour implorer l'appui de la République. Il fut introduit dans le Sénat, plaida la cause de ses concitoyens et obtint le secours des armes romaines. Ainsi une hostilité de tribu amena les Romains où ils n'avaient pas encore pénétré (1). Un jeune guerrier de cette nation, Jules César, brûlait de se distinguer dans la carrière des armes. Il entra sur le sol gaulois, et, en huit campagnes, réduisit tout le pays sous la domination romaine (2).

La première eut pour but d'isoler la Gaule de la Germanie, afin d'empêcher tout renfort d'arriver de ce côté. César refoula d'abord les Helvétiens dans leurs montagnes. Cette première action fut assez facile. Il marcha ensuite contre les Suèves, les battit à deux lieues du Rhin, pensa prendre leur chef Arioviste, et les rejeta pour de longues années au delà du fleuve (an 58) : la Gaule était désormais à sa merci. Les Belges, qui entrevoyaient ses desseins, s'unirent pour lui résister; mais l'entente leur fit défaut. Il se trouva parmi eux une cité, celle des Rémois, qui se détacha de la coalition et trahit les intérêts communs. Cette défection paralysa la défense, César n'eut qu'à attaquer, les uns après les autres, les peuples belges pour les subjuguer. Ils vendirent chèrement leur liberté. Les Suessions, les Ambiens et les Bellovaques furent défaits après avoir vaillamment combattu sur les bords de l'Axona (Aisne) ; les Nerviens se firent exterminer jusqu'au dernier, les Aduatiques furent vendus à l'encan.

Dans le même temps, le jeune Crassus soumettait l'Armorique (57). Mais pendant l'hiver, les cités armoricaines se préparèrent à recouvrer leur liberté. César y vint en personne, tandis que Crassus était dirigé sur l'Aquitaine.

A la tête de l'Armorique marchait la nation des Vénètes. Elle occupait l'extrémité de la Gaule, vivait sur mer et sur terre, et par

(1) Sed enim ædui totum istud quod Rheno Oceano, Pyrenæis montibus, cunctis Alpibus continetur, Romano imperio tradiderunt, hibernis hospitaliter receptis, suppeditatis largiter commeatibus, armis fabricandis, pedestribus equitumque copiis auxiliantibus. (*Panegyricus sive Eumenii gratiarum actio*, cap. III.)

(2) Les historiens diffèrent sur le nombre des campagnes de César. Les uns en comptent sept, d'autres huit, d'autres même neuf. Ces distinctions sont un peu fantaisistes. A l'exemple de plusieurs auteurs, nous avons compté les campagnes par les années. Les Romains prenant leurs quartiers d'hiver à la mauvaise saison ne commençaient chaque campagne qu'au retour du printemps.

là même était difficilement accessible. Son territoire sillonné de marais, offrait de loin en loin des escarpements sur lesquels étaient bâties les villes ; la mer en baignait le pied dans le flux ; alors elles semblaient autant d'îles inabordables à l'ennemi. Parvint-on à les forcer, on n'en était guère plus avancé ; les Vénètes mettaient sur leurs vaisseaux ce qui leur appartenait et se sauvaient corps et biens (1). César ne put les vaincre que dans un combat naval. Ce fut la troisième campagne (56).

Mais tandis qu'il était sur les plages de l'Océan, les Germains, revenus de la terreur qui les avait frappés après la défaite des Suèves, se préparaient à pénétrer dans la Gaule. Leur bande innombrable causait une telle frayeur, que beaucoup de cités gauloises offrirent à César leur contingent de troupes pour en être délivrées. La plus grande partie des Germains furent tués entre la Meuse et le Rhin, César franchit ensuite le fleuve non loin de Cologne et alla poursuivre les autres dans leurs forêts. A la suite de cette nouvelle campagne, le conquérant fit une apparition en Bretagne (Angleterre). Il y revint l'année suivante, et intimida assez les Bretons pour n'avoir pas à craindre quelque diversion de leur part, en faveur de la Gaule. Il se promettait de terminer rapidement sa conquête lorsqu'un soulèvement général faillit le ruiner. Ses légions furent inquiétées ou massacrées ; les Germains, appelés au secours de la liberté, revenaient sur les frontières : tout le nord était en combustion. César parvint difficilement à triompher de cette conjuration formidable. Moitié par souplesse, moitié par énergie, il dompta cependant la révolte, et, afin de bien faire constater que lui seul était maître, il transféra à Lutèce (Paris) les états de la province qu'il avait tenus précédemment à Samarobriva (Amiens) (2). Les Sénonais, les Carnutes et les Trévires, qui refusèrent de s'y rendre, furent sévèrement châtiés (53).

Peut-être la Gaule eût-elle recouvré son indépendance, si le mou-

(1) Si quando magnitudine operis forte superati extruso mari aggere ac molibus, atque his ferme oppidi moenibus adaequatis, suis fortunis desperare coeperant, magno numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua deportabant omnia, seque in proxima oppida recipiebant (Cæsar. *Comment. de Bello Gallico*, III, 12.)

(2) Concilio Galliæ primo vere, ut institerat, indicto, quum reliqui praeter Senones, Carnutes, Trevirasque venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus ; ut omnia postponere videretur concilium Lutetiam Parisiorum transfert. (Cæsar. *Comment. de Bello Gallico*, VI, 3.)

vement avait été mieux combiné; mais tandis que le Nord luttait pour la liberté, le Midi se tenait paisible, et quand le Nord eut fléchi, le Midi se révolta. Malgré la bravoure de Vercingétorix et la résistance désespérée d'Alésia, le Midi tomba comme le Nord (52). Des révoltes partielles chez les Trévires, les Bituriges, les Carnutes, les Bellovaques et les Atrébates, marquèrent la fin de la lutte : la Gaule était définitivement soumise (51) (1).

Tantôt modéré, tantôt sévère dans la guerre, selon les circonstances, César se montra doux dans la paix. Il mit tous ses soins à faire oublier les maux qu'il avait causés; il traita les peuples conquis avec une grande humanité, leur laissa la faculté de se gouverner à leur guise, et ne les assujettit qu'à un impôt déguisé sous le nom moins humiliant de solde militaire. Gagnés par la bienveillance du général romain, un certain nombre de Gaulois demandèrent même à servir sour ses ordres. Mais après l'assassinat du conquérant, des révoltes poussèrent Auguste, son successeur, à établir de loin en loin dans les Gaules des colonies de vétérans (2). Bien plus, sans égard pour les races, il divisa le pays en trois provinces *impériales*. La province narbonnaise, relevant directement de Rome, fut nommée Sénatoriale : les trois autres dépendaient de l'autorité militaire.

L'Aquitaine fut agrandie de quatorze cités galliques ou gallo-kimriques; la Belgique renferma, outre le territoire situé au nord de la Seine, les tribus des Lingons, des Séquanes, des Rauraques et des Helvétiens; le reste forma la province Lugdunaise dont la capitale était Lugdunum (Lyon) (3). Ainsi confondus ensemble, ayant des vues et des intérêts opposés, les peuplades ne pouvaient plus s'entendre pour un soulèvement général. Dès lors, la servitude devint plus pesante. Avant la conquête, tout Gaulois était guerrier; chacun avait ses armes; les pères les transmettaient à leurs fils; c'était un titre de gloire : la nation entière fut désarmée à part une certaine milice fixe, qui relevait, non plus de la nation, mais des chefs qui la commandaient. Quoiqu'elles fussent entretenues aux frais des cités, ces troupes formaient exclusivement des corps auxiliaires au service de Rome, et, au lieu d'être le dernier rempart de

(1) Cf. J. Cæsaris *Comment. de Bello Gallico. passim.*

(2) Ὡς οὐδὲν μᾶλλον ἐσωφρονίσθησαν, ὀλίγους ἐξ αὐτῶν τοὺς πρεσβυτάτους ἐς Γαλατίαν κληρουχήσοντας ἔπεμψε. Dion Cassius, l. XLIX). *Les Libertés gauloises sous la domination romaine*, par M. Anatole de Barthélemy, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXII, p. 360 et suiv.)

(3) Strabon, *Geog.*, iv, p. 189. — Ptolémée, ii, 7-9. — Pline, iv, 17-19.

la liberté gauloise, elles étaient le plus fort soutien de la servitude. Seulement, ce que la Gaule perdait en liberté, elle le gagnait en civilisation. Des villes nouvelles s'élevèrent; de superbes édifices remplacèrent les hangars qui servaient de maisons aux Gaulois; les aises de la vie, les bains, les gymnases, les arènes amollirent peu à peu la rudesse des mœurs et rendirent aimable le joug romain. En même temps, l'agriculture et le commerce étaient encouragés, les conquérants desséchaient les marais, construisaient des aqueducs, ouvraient des canaux, perçaient des routes à travers la région. A mesure que les voies de communication étaient plus nombreuses et plus sûres, les peuplades se mêlaient davantage les unes aux autres. Des lieux auparavant abandonnés à la barbarie voyaient surgir, comme par enchantement, des palais, des temples, des maisons de campagne où brillaient les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. La seule opposition que rencontrassent désormais les Romains, venait ou de l'ambition de quelque chef ou de l'hostilité des druides. Les chefs furent vaincus, qu'ils fussent l'Aquitain Vindex, le Trévire Julius Florus, l'Éduen Sacrovir ou le Batave Civilis; quant aux druides, il ne suffit pas d'interdire leurs sacrifices ou d'adopter leurs rites religieux dans ce qu'ils avaient d'acceptable, pour n'en avoir rien à craindre, on fut obligé de les bannir. La paix religieuse ne fut rétablie qu'après qu'ils eurent disparu (1).

L'introduction du christianisme dans les Gaules servit considérablement, sur ce point, la politique impériale. Sortis de Rome, la plupart des premiers missionnaires firent aimer leur patrie avec leur religion. La foi, apportée dans les Gaules dès son origine, y produisit d'abord peu de fruit. Cependant saint Trophime, envoyé par saint Pierre (2), était parvenu à établir solidement la religion chrétienne aux environs d'Arles et dans tout le Midi. Les églises de Limoges, Vienne, Trèves, Lyon, Toulouse, Bourges, Tours, Paris, fondées plus tard atteignirent aussi une haute prospérité. Lyon, en particulier, était comme un centre lumineux d'où jaillissaient les

(1) Suétone, *Vie de Claude*, p. 25.

(2) Omnibus etenim regionibus gallicanis notum est, sed non sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima inter Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo, Sanctum Trophimum habere meruit Sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum. (Lettre collective des évêques de la province viennoise au pape saint Léon. Sancti Leonis, op. epist. LXV, cap. II).

rayons de la foi chrétienne. Saint Pothin, évêque de cette Église, avait pu être instruit par les apôtres mêmes (1).

La foi se répandait avec rapidité d'un bout des Gaules à l'autre, lorsque sous Marc-Aurèle (l'an 177), la persécution vint mettre à l'épreuve le courage des fidèles. Ils résistèrent avec un noble courage. Ceux qui furent témoins de leur martyre nous en ont conservé le récit. Les confesseurs de Jésus-Christ furent saisis, battus de verges, exposés aux bêtes, attachés à des chaises de fer rougies au feu, tourmentés et disloqués au point de n'avoir plus forme humaine. Parmi eux, cependant, il en était qui semblaient trop faibles pour endurer de tels supplices; saint Pothin, presque centenaire, la jeune esclave Blandine et un enfant de quinze ans, nommé Ponticus, avaient perdu leurs forces ou ne les possédaient pas encore complètement. Tous néanmoins moururent avec constance (2).

Au lieu d'intimider les chrétiens des Gaules, cette lutte glorieuse donna un nouvel essor à leur zèle. Ils reportèrent vers les luttes religieuses ce mépris de la mort qu'ils avaient eu autrefois dans les guerres. Tous soupiraient après le martyre, tous se changaient en apôtres, évangélisant leurs frères et voulaient souffrir pour Jésus-Christ. Les femmes paraissaient aussi énergiques que les hommes. A Autun, on conduit le jeune Symphorien au supplice; sa mère lui crie du haut des murailles de la ville : « Mon fils Symphorien, mon cher fils, souviens-toi du Dieu vivant, arme-toi de constance. On ne doit pas craindre la mort qui conduit sûrement à la vie : élève ton cœur en haut, regarde Celui qui règne dans les cieux. On ne t'ôte pas la vie aujourd'hui, on te la change en une meilleure. Aujourd'hui même, pour une vie périssable tu auras une vie éternelle (3). »

Dans les Gaules comme ailleurs, le sang des martyrs était une semence de chrétien (4). Lyon plus persécuté que les autres villes, n'en fut que plus empressé à se convertir, et quand saint Irénée, successeur de saint Pothin, souffrit le martyre (l'an 202), plusieurs milliers de fidèles partagèrent sa couronne : leur sang ruissela sur les places publiques (5). Les persécuteurs purent croire le christia-

(1) *Histoire littéraire de la France, par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, I, 225.)

(2) Eusèbe, *Histoire ecclésiast.*, V, 1.

(3) Bollandistes, *Acta sanctorum*, 22 Augusti.

(4) Plures efficimur, quoties metimur a vobis : semen est sanguis Christianorum. Tertullien, *Apologétique*, 50.

(5) Bollandistes, *Acta sanctorum*, 28 Junii.

nisme à jamais détruit dans les Gaules; la frayeur, en effet, arrêtait les uns, la prudence contenait les autres; mais il n'en est pas de la religion comme d'une œuvre mondaine. La foi combattue n'en devint que plus vivace; et, du moment où l'on était persuadé que le martyre était la plus belle grâce de Dieu, il n'en coûtait point de mourir. La persécution de Maximien-Hercule (288 et suiv.) ravagea toute l'Église gallicane, sans parvenir à extirper la foi (1).

Ces persécutions opiniâtres ne pouvaient qu'entraver l'essor de la civilisation gallo-romaine. Rome, amollie par le luxe et les voluptés, ne pensait plus qu'à jouir. Plus énergiques, les Gaules continuaient ses traditions littéraires, et formaient les orateurs ou les philosophes qui allaient ensuite briller dans la capitale du monde civilisé. A la suite de Marseille demeurée sans rivale, Arles, Narbonne, Toulouse, Lyon, Autun, Besançon, Bordeaux, Orléans, Trèves, avaient leurs écoles publiques. Des maîtres fameux y enseignaient les belles-lettres, la philosophie, les mathématiques, et jusqu'au droit romain. Une multitude d'hommes célèbres venaient y puiser les connaissances nécessaires à la vie publique. Des empereurs, des généraux, des historiens, des orateurs, des poètes, sortis des écoles gauloises, figuraient ensuite avec distinction dans l'empire (2).

Inaperçues encore, mais cependant déjà influentes, les écoles ecclésiastiques s'apprêtaient à recueillir l'héritage des sciences, lorsque les invasions barbares en auraient dépouillé la société civile. L'enseignement de la foi exigeait la pratique des lettres. Il y avait des fidèles à instruire, des clercs à former. Les églises même où les fidèles s'assemblaient, étaient autant d'écoles; ils entendaient les homélies des évêques, la réfutation des hérésies qui avaient cours, ce que l'histoire ancienne et moderne renfermait de triste ou d'édifiant, le récit du péril ou du triomphe de la foi dans telle ou telle contrée, les luttes des Églises d'Occident ou d'Orient contre l'erreur ou la barbarie, les voyages et les souffrances des plus illustres pontifes : cet ensemble de prédication maintenait dans leur intelligence les notions les plus précises touchant la théologie, la philosophie, la morale, l'histoire et la géographie. Les clercs recevaient un enseignement plus complet. Pour les admettre dans la hiérarchie ecclésiastique, on n'exigeait pas seulement d'eux l'exemple d'une vie

(1) Ruinart, *Acta sanctorum, passim.*
(2) *Histoire littéraire de la France,* I, 43 et suiv.

irréprochable; ils devaient encore être supérieurs au reste des fidèles par l'étendue de leurs connaissances.

Il était temps que l'Eglise se préparât à soutenir la civilisation. L'empire romain n'avait pas trois siècles d'existence que déjà, par suite de sa grandeur même, il penchait vers sa ruine. Des invasions étrangères allaient se mêler aux révoltes pour l'abattre : la Gaule devait être ravagée dans presque toutes ses parties.

Dans l'espace renfermé entre le Rhin, le Mein et le Weser, s'agitaient des tribus germaniques, unies ensemble en confédération sous le nom de Francia (1). Impatientes du joug, ces peuplades n'avaient jamais été entièrement soumises. Vaincues et comme anéanties un jour, elles étaient le lendemain aussi redoutables.

Vers l'an 240, ces guerriers remuants franchirent le Rhin pour se rendre dans la Gaule; ils furent vaincus par Aurélien, alors simple tribun de légion (2). Ils revinrent en plus grand nombre près de vingt ans plus tard, traversèrent la Gaule, la saccagèrent depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, passèrent en Espagne, et coururent porter le ravage jusque dans la Mauritanie (3). Une longue traînée de sang et des ruines affreuses montraient le lieu de leur passage.

Pour surcroît de maux, un grand nombre de Gaulois, épuisés par les contributions de plus en plus lourdes qui pesaient sur eux, renoncèrent à l'agriculture et se livrèrent au pillage. Ils sont connus dans l'histoire sous le nom de Bagaudes ou insurgés (4). Le centre des Gaules eut particulièrement à souffrir. Après s'être livrés de divers côtés aux dévastations particulières, les Bagaudes réunirent leurs efforts contre la ville d'Autun et l'assiégèrent pendant sept mois. La grande cité éduenne implora vainement l'appui de Rome, il fallut se rendre (5). Les Bagaudes se vengèrent sur elle des maux de la domination étrangère. Ses édifices furent ruinés, ses écoles abolies : elle ne se releva point de ce désastre. Autant par force que

(1) Les savants ne sont pas encore entièrement certains du sens qu'il faut donner à ce mot; la plupart pensent cependant que *Frank* signifie *homme libre*; alors *Francia* signifierait *association d'hommes libres*. G. Gley n'en dit rien dans son ouvrage intitulé *Langue et Littérature des anciens Francs*.

(2) Flavius Vopiscus, extraits dans le *Recueil des historiens des Gaules*, I, f° 540.

(3) Aurelius Victor, *ibid.*, f° 565.

(4) Du mot gallique *Bagad*, qui signifie *attroupement*. Peut-être est-ce de là que vient notre mot français *bagarre*.

(5) *Panegyricus sive Eumenii gratiarum actio*, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, f° 717, 718.

par douceur, le gouvernement impérial mit fin à cette sédition; il accorda la remise de l'arriéré des impôts, et promit l'amnistie pour le passé. Les Gaulois furent en effet traités avec plus de douceur; on leur permit même de cultiver la vigne, privilège qui leur avait toujours été refusé.

A peine la paix était-elle rétablie qu'une invasion de Francs, de Burgundes et de Vandales, s'abattit sur les provinces, prit et pilla soixante villes gallo-romaines. L'empereur Probus les combattit en personne et leur tua, dit-on, quatre cent mille hommes (1).

Fatiguées de mener une vie errante, quelques familles franques demandèrent aux Romains des terres à cultiver; on leur en donna sans peine, car les guerres de César avaient dépeuplé le territoire : de vastes contrées restaient en friche. D'autres familles se révoltèrent et furent transportées vers les bouches du Danube; mais ces hardis barbares s'évadèrent de la manière la plus audacieuse. Ils s'emparèrent de bateaux de commerce qui fréquentaient la mer Noire descendirent vers la Grèce, la dévastèrent, poussèrent jusqu'en Sicile, pillèrent Syracuse, mirent le cap sur la côte africaine, se battirent avec les Carthaginois, passèrent dans l'Océan, dans la Manche, et revinrent dans leur pays raconter à leurs compatriotes ces incroyables exploits (2).

Après l'invasion revint la guerre civile. Les Bagaudes, excités par de nouvelles vexations, se soulevèrent de nouveau. La seconde sédition fut pire que la première. Aux insurgés proprement dits se joignirent des esclaves, des Gaulois attachés aux traditions anciennes, des chrétiens persécutés, des aventuriers de toute nature. Ils promenèrent le fer et le feu dans les plus belles provinces, brûlant les habitations des sénateurs, attaquant les villes, poursuivant les officiers impériaux. L'amour de leur ancienne patrie les poussa à nommer empereurs deux d'entre eux Ælianus et Amandus. Ne pouvant suffire à tout, Dioclétien associa à l'empire un de ses lieutenants, Maximien. Ce général attaqua les rebelles et les dispersa; mais les plus braves se rassemblèrent autour des deux chefs qu'ils avaient choisis, et, s'enfermant dans un camp retranché, d'origine romaine, situé au confluent de la Seine et de la Marne, y soutinrent un long siège et périrent le fer à la main (3).

(1) Flavius Vopiscus *in Probo*, ad annum, p. 277.
(2) Zosime, *Histoire romaine*, l. I, à la fin.
(3) *Recueil des historiens des Gaules*, I, f° 565, 572, 597, 609, 639.

Malheureux temps, où les mêmes fléaux se succèdent, où l'on ne sort de la guerre civile que pour tomber dans la guerre étrangère! Pendant un siècle, la Gaule ne peut plus respirer, elle est foulée aux pieds par une multitude de conquérants barbares ou civilisés, qui la ravagent, se la disputent, la meurtrissent sans pitié. On la voit successivement déchirée par les Alemans, les Hérules, les Francs, les Saliens, les pirates saxons, les Suèves, les Alains, les Vandales, les Sarmates, les Gépides, les Wisigoths, les Huns, les Francs Ripuaires et les Goths. En vain le gouvernement impérial opposa au torrent qui débordait les colonies agricoles et militaires connues sous le nom de *Lêtes* (1); tout fléchit.

Dans cet épouvantable cataclysme, la civilisation aurait péri tout entière sans l'institution monastique. Les églises étaient ravagées, les bibliothèques épiscopales incendiées, les évêques et les prêtres tués, les fidèles dispersés. Un seul roi wisigoth, Euric, fit égorger les évêques d'Auch, de Bazas, d'Eause, de Comminges, de Mende, de Bordeaux, de Rodez, de Périgueux et de Limoges. Privées de leurs pasteurs et persécutées à outrance, les Églises retombaient dans une sorte de barbarie; la discipline se relâchait; l'étude était abandonnée. Parmi tant de conquérants divers, la langue propre à chaque peuplade subsistait seule, par l'usage ordinaire qu'on en faisait; la langue latine n'était plus considérée que comme une langue étrangère, qu'il fallait se donner la peine d'apprendre. Et comment la connaître, quand on avait perdu jusqu'au désir de savoir lire? Les bons auteurs étaient négligés; on n'appréciait plus que les écrits moins sérieux, et plus ils renfermaient de choses incroyables, plus ils étaient recherchés. La critique faisait absolument défaut parmi ceux qui se donnaient encore la peine de lire (2). Les évêques et les prêtres, il est vrai, avaient le goût plus sûr, mais adonnés aux missions évangéliques, ils ne lisaient plus guère, à leurs instants de loisir, que l'Écriture sainte et les œuvres des Pères. Toute la science se réfugia dans les monastères. Celui de Ligugé commença par unir la prière à la copie des livres (vers 365); il fut surpassé par le monastère de Marmoutier, qui compta en peu de temps jusqu'à quatre-vingts moines. Ruches fécondes, ces deux premiers monastères envoyèrent des essaims en d'autres régions.

Les hommes de tout rang, dégoûtés de l'existence au milieu des plaies sociales qui l'attristaient, renonçaient volontiers au monde

(1) *Recueil des historiens des Gaules*, f° 577, note.
(2) *Histoire littéraire de la France*, II, 33.

pour ne penser qu'à Dieu. Le Nord imita le centre des Gaules. Trèves vit, en 385, se réunir auprès de ses murailles plusieurs de ces hommes désenchantés de la vie. Un pèlerin d'Orient leur apporta la vie de saint Antoine écrite par saint Athanase; l'ouvrage produisit des fruits merveilleux. On vit des multitudes entières abandonner le monde pour se consacrer à la prière et à l'étude. Des femmes même commencèrent à se réunir par communautés. Marseille, Nîmes, les îles Stachades ou d'Hyères se couvrirent de maisons de prière. Le monastère de Grigny, au diocèse de Vienne, compta jusqu'à quatre cents moines à son origine, celui de Lérins fut encore plus célèbre; cinq mille cénobites relevaient de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Le besoin général que l'on éprouvait de fuir le monde, créa des monastères dans tous les diocèses. Les jeunes moines variaient leurs occupations en recopiant des manuscrits; les plus vieux s'adonnaient exclusivement à la prière (1). Mais comme ce qu'il y avait de meilleur dans la société se retirait dans la solitude, le reste, n'ayant plus d'exemples de haute vertu, se pervertissait à vue d'œil. Les fléaux, au lieu de le contenir, semblaient même aiguiser le goût des jouissances : la corruption tendait à devenir générale (2).

J.-A. Petit.

(1) Labbe, *Conciliorum collectio maxima*, VII, f° 1185, 1187; VIII, 111. — Discours sur l'*Histoire ecclésiastique*, par l'abbé Fleury, VIII.

(2) Claudius Marius Victor, *Epist. ad Salomonem* dans la *Bibliotheca Veterum Patrum et antiquorum scriptorum*, VIII, f° 428.

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE EN TUNISIE

I

DÉPART DE FRANCE

Le 16 avril 1881, la petite ville bretonne de Fougères, où j'étais en garnison, se réveillait par un ciel clair et superbe. Étant comme chef de poste à la garde du quartier, je venais de passer la nuit sans trop dormir et je me promenais de long en large en me chauffant au soleil, lorsque tout à coup un ordre arrive qui met en émoi toute la caserne : il faut quatre-vingt-dix hommes et deux sous-officiers qui doivent se diriger dès le lendemain vers Orange, où l'on forme une compagnie d'Afrique pour la guerre de Tunisie qui vient de commencer.

Aussitôt mon cœur bat, mon imagination s'exalte, les flammes du désir s'allument en moi, je cours trouver le capitaine et j'ai la bonne chance d'être l'un des deux sous-officiers désignés pour partir.

La journée se passe dans les multiples préparatifs du départ, journée d'émotions ardentes pendant laquelle des nuages d'inconnu viennent flotter devant mes yeux.

On se hâte, car il faut que tout soit prêt pour le lendemain; on se munit de l'habillement, de l'armement et du campement de campagne, vestes à la place des dolmans, cartouches, toiles de tentes, vivres de réserve, etc.; on choisit les chevaux, on fait les paquetages.

A cinq heures du matin, la musique nous accompagne jusqu'à la gare, nos amis nous serrent la main et le train nous emporte.

Je suis fou de voyages. Cependant tout départ cause une souffrance intime que j'aime et pourtant qui remue. Aussi est-ce avec un certain regret que je regarde une dernière fois la ville où j'eus

des jours tristes et des jours joyeux, où j'endurai les premières et dures épreuves du métier militaire et où je m'enthousiasmai de mes premiers grades.

Avec son vieux château féodal, dont les ruines couvrent une vallée entière, avec son antique couvent servant maintenant de caserne et sous les arcades sombres duquel on fait l'exercice lorsqu'il pleut, avec plusieurs rues montueuses et bordées de maisons à pignon, Fougères conserve toutes les allures franches de la pittoresque nature de Bretagne au milieu de sa plaine sillonnée de chemins creux, de talus, de haies, de chênes, et tout près d'une vaste et célèbre forêt. Des fabriques de chaussures, toutes enfumées par la prosaïque industrie moderne, jettent une tache noire sur l'abondante verdure bretonne, mais ne peuvent en faire disparaître les chevaleresques souvenirs d'autrefois.

Adieu, Fougères la verdoyante! Le train file, et notre commandant nous accompagne jusqu'à Vitré où il nous fait ses adieux et où nous nous arrêtons pendant deux heures. J'y vois l'hôtel de notre gracieuse Mme de Sévigné, ainsi que l'antique manoir des ducs de la Trémouille.

Puis le train s'élance de nouveau et nous quittons bientôt le beau pays des pommiers et du cidre pour arriver, dans deux jours, au pays des platanes et des vignes.

Nous couchons au Mans, ville large, bien aérée et dominée par la masse de sa cathédrale.

Toute la journée du vendredi saint se passe en route. A sept heures du soir, par une pluie froide, nous prenons nos billets de logement à Moulins. J'écris plusieurs lettres, une entre autres à Versailles où mes parents ignorent encore mon départ si précipité. Vers minuit, je prends un peu de repos; à cinq heures du matin, ayant quelque loisir, je me dirige vers la cathédrale pour y faire mes Pâques. Peut-être après n'en aurais-je plus le temps ni l'occasion : j'en profite aujourd'hui. Comme c'est le samedi saint et que le Saint Sacrement est encore au reposoir, on me donne la communion à la sacristie. Puis le prêtre, cet homme, cet ami, ce cœur que notre religion catholique met partout à notre rencontre, m'accompagne jusqu'à la porte et me souhaite bon voyage, bonne chance et une décoration : tous ses souhaits se sont accomplis.

Je sors heureux. C'est si doux d'avoir Dieu dans son cœur!

Dieu, c'est le grand poète, le grand inspirateur. Avec lui, on pos-

sède plus de clartés pour jouir des beautés artistiques d'un voyage.

Dieu, c'est le maître, le seul, malgré tout. Avec Lui, on possède plus de calme courage, plus de grandeur de vue pour mener vaillamment la vie de campagne, souvent plus pénible par les longues privations que par les batailles d'une heure.

Il en est qui se moquent de cela : tant pis pour eux!

Moi, je crois en Dieu et j'en suis content!

Toute la journée et une partie de la nuit se passent en chemin de fer. Nous n'arrivons à Orange qu'à une heure du matin. La cour du quartier est encombrée de chevaux et de mulets. Les chambres sont remplies d'hommes couchant sur la paille. Comme c'est le centre de la mobilisation, dix trompettes sonnent à la fois les refrains différents de chaque escadron pour appeler les sous-officiers ou les brigadiers de service; c'est à ne plus s'y reconnaître.

Durant les trois jours que nous restons à Orange, nous faisons deux longues marches avec matériel de campagne pour nous initier aux étapes d'Afrique. Ce qui me frappe en ce pays, ce sont ses beaux ombrages de platanes et ses toits rouges; le climat est moins sombre; nous commençons à être au pays du soleil, et nous sommes déjà au pays des Romains qui ont laissé à Orange des ruines grandioses, un théâtre aux murs géants et un arc de triomphe. Une rivière large, sablonneuse, presque desséchée, donne déjà une idée des oueds africains.

Enfin, le 25 avril, notre compagnie entièrement formée et munie de tout son matériel, se dirige vers Marseille.

Nous passons à Avignon et je salue le château des Papes.

Arles nous montre ses jolies femmes au type grec, avec leurs ondoyants et légers corsages de dentelle. Puis le train approche de la Méditerranée; nous traversons un pays aride et pierreux, plein de découpures droites et saillantes que l'on prendrait de loin pour des ruines. Ce sont les environs de la vieille cité phocéenne où nous arrivons à sept heures du soir. Sans nous arrêter un instant, nous traversons la ville et descendons au port. La mer est houleuse et se brise contre les jetées.

A dix heures, nos deux cents chevaux et mulets sont embarqués et le transatlantique *Mohammed-es-Sadock* lève l'ancre.

A six heures du matin, le lendemain, je sors des cabines réservées aux sous-officiers et je monte sur le pont. Là, sans transition, ayant encore les yeux appesantis par un profond sommeil, suite de la fatigue des journées précédentes, sans préparation aucune, sans

presque m'y attendre, je me trouve au milieu de l'immensité bleue, au milieu du ciel et des flots qui m'entourent de toutes parts, sans bornes, à l'infini. Ravi, je reste un moment muet, sous le coup d'un étonnement profond et d'une sorte de vertige d'admiration imprévue, enchanteresse.

Et le navire fend la mer, nous emportant là-bas!

Puis, une fois que le ravissement causé par la grandeur du spectacle, est un peu calmé, je sors comme d'un rêve et je pense à la France. Il est donc bien vrai que nous avons quitté la patrie! Nous n'avons pas éprouvé l'émotion que l'on ressent quand on voit disparaître peu à peu les côtes du pays, car, hier soir, au moment où le bateau se mettait en route, il faisait nuit et nous prenions notre premier repas à bord, en riant, en causant de ces événements précipités. Mais aujourd'hui que nous sommes en pleine route et que le calme s'est fait, la vision de la France vient éblouir les yeux et un serrement vient étreindre le cœur. C'est l'adieu au sol natal, à la famille. Puis une fois que ce devoir du souvenir, que ce serrement d'adieu est passé, oh! alors, avec quel enthousiasme l'âme s'élance vers l'embrassement d'une vie nouvelle, vers l'inconnu des voyages, cet inconnu qui m'inonde d'un charme mystérieux, d'un parfum aussi âcre et aussi enivrant que les senteurs de la mer!

Mais, après la poésie de l'imagination, vient le tour de la réalité. Il faut descendre dans la cale pour faire boire les animaux avec des seaux de toile, opération longue et difficile au milieu d'une chaleur étouffante. Puis on remonte respirer la brise.

Ainsi, poésie du rêve et réalité du devoir s'entremêlent, et font passer rapidement les heures de la traversée.

Enfin, le 27 avril, à huit heures du matin, on nous annonce la terre. En effet, une ligne sombre et vague se dessine à l'horizon : c'est la côte d'Afrique, cette terre légendaire des combats épiques, des lions, des panthères, des plantes énormes débordantes de vie. Le navire approche. Au bout de plusieurs heures, la côte apparaît de plus en plus; puis nous voyons distinctement les montagnes s'élevant par mamelons dès le bord du rivage comme si elles s'élançaient du milieu des flots pour sécher leur dos immense au beau ciel africain. Sur leurs croupes arrondies ou sur leurs flancs anguleux, s'élèvent çà et là des points de blancheur éclatante reflétant la lumière du soleil et que l'on aperçoit à une très grande distance : ce sont des tombeaux, des marabouts arabes.

A cinq heures, nous passons devant le grand rocher du Lion et nous entrons dans le plus vaste et le plus beau port de notre Algérie, le port de Bône, l'antique et célèbre Hippone.

II

EN ALGÉRIE

Aussitôt après avoir débarqué, nous formons notre camp dans un vaste terrain situé en dehors de la ville. Devant nous, la mer; à notre gauche, les murs de Bône; à notre droite, la Seybouse et les ruines d'Hippone couronnées par le tombeau de Saint-Augustin; derrière nous, des montagnes à pic qui nous cachent le ciel et nous écrasent par leur masse géante et sombre. Comme elles paraissent sauvages et mystérieuses ces montagnes! Je voudrais déjà les connaître et aller au delà.

Dès les premières heures passées sur la terre algérienne, nous faisons l'apprentissage des inconvénients de la vie de campagne; il pleut à torrents pendant toute la nuit; notre camp est inondé et nous couchons dans la boue. Le lendemain, le soleil ne se montre pas, la mer gronde, des nuées lourdes et noires s'appesantissent sur la montagne; les Arabes qui passent sont en guenilles, leurs chameaux sont tristes et sales : véritablement ces premières couleurs d'Afrique sont loin d'être illuminées par le soleil.

Je note ici rapidement notre passage en Algérie, je ne décris qu'en quelques traits cette contrée maintenant si connue; mais je suis obligé d'en parler, car notre séjour dans cette belle colonie se rattache à notre campagne de Tunisie et en est comme le prélude.

Le 29 avril, nous nous mettons en route pour Souk-Ahras. Trois jours de marche. C'est d'abord l'embouchure de la Seybouse dont les ondes jaunâtres restent longtemps sans se mêler à l'azur de la Méditerranée; puis le chemin se creuse au milieu d'une verdure intense et l'on pénètre dans une plaine de 20 kilomètres de vignes ondoyant au loin comme des vagues. Au bout de cette plaine se trouve le village de Mondovi où nous devons faire notre première étape. Demain nous entrerons dans les chaînes de l'Atlas.

La montagne! Sur ses flancs se trouve Barral avec ses nombreux nids de cigognes, puis Duvivier que nous atteignons la nuit par une pluie battante. Une espèce de désarroi règne dans notre compagnie; les hommes tout nouvellement arrivés de France et inaccou-

tumés à ces longues marches, sont rompus de fatigue; beaucoup, malgré leur bonne volonté, ne deviennent plus que des traînards et, aveuglés, alourdis par l'eau qui tombe, ne parviennent à l'étape que les uns derrière les autres. Plusieurs heures après, il en arrivait encore. Les chevaux eux-mêmes baissent l'oreille et Nadège, ma jument, semble humiliée du piteux état où elle se trouve.

Cette nuit-là, nous couchons pêle-mêle sous des hangars en plein air. Le matin, l'on décampe après avoir à grand'peine rassemblé notre matériel enfoui dans la boue.

Quelques heures après, les nuages disparaissent et le soleil se montre, nous découvrant toute la splendeur du paysage. Partout ce ne sont que montagnes. Nous franchissons la sombre gorge de la Panthère, nous traversons les villages de Medjez-Sfa et de La Verdure. Enfin nous arrivons dans de beaux champs de vignes qui grimpent sur de vastes coteaux et nous apercevons Souk-Ahras à nos pieds. Nous traversons la longue rue centrale et construisons notre camp auprès du petit Bordj, sur la route de Kef.

C'est de là que notre compagnie doit rayonner pour ravitailler les camps des frontières tunisiennes. Nous touchons presque au pays de la tribu des Kroumirs.

Le 4 mai au matin, je suis désigné précipitamment avec deux autres sous-officiers, deux brigadiers et un trompette pour accompagner un convoi de munitions. Mais où allons-nous? Personne ne nous le dit. La rue du grand Bordy est encombrée par deux cents mulets chargés de poudre et d'obus, conduits par deux cents arabes réquisitionnés à cet effet. Ces arabes crient d'une voix rauque et s'agitent dans leurs burnous en loques. Mais où doivent-ils aller? Ils n'en savent rien non plus.

Je rencontre un capitaine d'état-major qui me demande où nous allons.

— Je n'en sais rien, mon capitaine; on nous a simplement donné l'ordre de monter à cheval et de nous tenir prêts à partir, sans rien expliquer davantage.

— Je vais m'informer à la Place, me dit-il.

Au bout d'un quart d'heure, il revient :

— Vous allez à Ghardimaoû conduire le convoi de munitions.

— Mais, lui dis-je, nous sommes exposés à nous égarer dans la montagne où aucune route n'est encore tracée. Ni moi, ni mes camarades ne connaissons le pays.

— Je vais vous faire donner un guide.

Une demi-heure après, un goum au grand burnous bleu arrive : c'est lui qui va nous guider à travers ces contrées sauvages. Il se met à la tête de la colonne, et la cohue des arabes s'ébranle. Nous partons. Un vétérinaire, désigné pour rejoindre le camp de Ghardimaoû, se joint à notre troupe. Nous sommes sept cavaliers français. Sept, pour traverser 90 kilomètres de pays ennemis avec la responsabilité d'un convoi de poudre confié à deux cents muletiers arabes! Je ne veux pas juger l'autorité militaire supérieure, mais c'était une grave imprudence. Cependant le danger, que j'entrevois maintenant à tête reposée, ne nous apparut pas alors.

Nous nous mettons en route gaiement, surveillant cette colonne indigène, heureux de l'étrangeté de ce spectacle et enthousiasmés de parcourir des pays nouveaux.

Le vétérinaire, à côté de qui je chevauche, me fait remarquer la belle conformation des jambes nues de nos arabes; il admire leur force et leur souplesse. « Cela vient, dit-il, de ce que la nature aime la liberté dans tous ses développements; ces jambes ne seraient pas si vigoureuses et si bien faites, si elles étaient emprisonnées et serrées comme les nôtres. »

La contrée que nous traversons est sauvagement belle. Il n'y a pas encore de routes, mais des sentiers à peine tracés par l'arabe; des gorges profondes et couvertes de hautes broussailles; des ravins sombres et silencieux que l'on monte et descend tour à tour.

A quelques kilomètres de Souk-Ahras, la Merdjerdah prend sa source dans une vallée étroite et mystérieuse sous d'épais ombrages. On y respire toute l'étrange horreur des forêts désertes et l'on devine que le lion doit venir se rafraîchir à ces ondes solitaires.

Un peu plus loin, la verdure disparaît complètement et une montée nue, aride, brûlée par le soleil se dresse presque à pic devant nous. Il la faut gravir et nos chevaux soufflent sous une chaleur accablante.

En haut se trouvent quelques gourbis arabes, construits au milieu de plusieurs ruines romaines probablement dépendantes de l'antique Thagaste. Les indigènes nous offrent du lait que nous acceptons d'autant plus volontiers que nous n'avons fait aucune provision avant de partir, oubli que nous devions payer cher, et pourtant oubli pardonnable à cause de la précipitation des ordres de notre départ et de notre ignorance du nombre des jours de route.

Après quelques kilomètres dans un pays pierreux, l'aspect du paysage devient un peu moins monotone. De gracieuses collines s'arrondissent et, sur le sommet de l'une d'elles, s'élève une construction blanche et carrée. C'est le bordj Brahim. Cette blancheur est ravissante au milieu des couleurs foncées de ces solitudes. Je quitte mes compagnons pour errer autour de ce bordj et le voir de près Aucun habitant ne semble y vivre. En descendant la colline, je rencontre, accroupi dans une hutte, un vieil arabe qui a peut être compris ma curiosité. Il étend le doigt et, sans bouger davantage, il me dit en français : « C'est ici la demeure de l'Arabe de la Montagne. » Je veux lui en demander plus long, mais il se tait. Ces mots « l'Arabe de la Montagne » sont assez romanesques ; ils me font rêver.

Pendant ce temps, la colonne a continué sa marche. Je la rejoins au galop.

Arrivés sur une de ces collines, véritable ossature des géants de l'Atlas, un petit sentier bordé d'un précipice s'offre à nous. On ne peut y pénétrer qu'un à un pour descendre la côte. Nos deux cents arabes avec leurs deux cents mulets s'y engagent les uns derrière les autres. La descente terminée, le même sentier remonte une autre colline d'égale hauteur, en sorte que arrivés sur le sommet de cette dernière, il est très pittoresque de contempler cette longue file de burnous se déroulant comme un serpent dont la queue glisse encore sur le haut de la première montée. On dirait un arc immense dont la corde pourrait être attachée sur le faîte des deux collines.

Puis nous montons à travers la brousse ; nous montons encore et, à six heures du soir, nous arrivons dans les nuages sur un plateau qui couronne la haute cime de Boumesram.

Dans la vallée, la chaleur était excessive ; sur ce sommet, il fait un froid glacial. Un douar y est établi, habité par la tribu guerrière des Oustetas. C'est là que nous campons. Nos muletiers mangent des figues dont ils ont fait provision. Quant à nous, nous achetons deux poulets dans le douar.

Ensuite, toujours curieux, je vais, accompagné du goum, visiter les gourbis. Les Oustetas me font asseoir sur des nattes, prennent place autour de moi, regardent mes armes et me montrent les leurs. Lorsque je les quitte, ils me donnent du beurre dans une écuelle de bois.

Le soir, nous allumons un grand feu autour duquel nous couchons, tandis que l'un de nous veille, le revolver au poing.

La nuit se passe froide, étoilée, tranquille.

A quatre heures du matin, le camp est levé, les arabes sont debout, nos chevaux sont sellés; nous pénétrons sous une belle forêt de chênes-lièges.

Bientôt la frontière tunisienne est franchie. Nous sommes chez les Kroumirs. Le pays devient encore plus pittoresque que celui traversé la veille. Tout est calme et désert. Aucun ennemi ne donne signe d'existence. Seule, la nature offre quelque danger avec ses rochers, ses ravins, ses chemins impraticables.

Jusqu'à trois heures du soir, nous allons chevauchant par des descentes et des montées sans fin.

Tout à coup, en arrivant sur un sommet élevé, nous nous arrêtons net, sans rien dire, saisis par la même pensée d'admiration en face une sublime éclaircie, d'une splendide trouée, d'une échappée de vue magique.

A nos pieds, se déroule majestueusement la grande vallée de la Medjerdah, plaine de toute beauté, sillonnée par les ondes dorées du fleuve et bordée par deux longues chaînes de montagnes parallèles qui la suivent et s'en vont avec elle jusqu'à l'horizon.

Ne nous attendant à rien, nous sommes bien davantage frappés de la magnificence de ce spectacle et nous regardons longuement. C'est la Tunisie qui s'ouvre devant nous.

Les inattendus sont vraiment les traits de génie de la nature. Ils exaltent, ils ravissent.

En bas apparaît le camp de Ghardimaoû, dans lequel est retranché l'un des corps expéditionnaires. Il est imperceptible, lilliputien en face du cadre grandiose qui l'entoure.

Nous n'avons plus qu'à descendre et bientôt nous traversons à gué la Medjerdah, le fameux Bagradas antique, dont les flots coulent lentement au milieu des lauriers-roses.

Une heure après, nous avons remis notre convoi entier entre les mains de l'artillerie et nous sommes libres.

Ce camp de Ghardimaoû est très mal approvisionné; il n'y a ni pain, ni farine en ce moment-ci, et nous, qui n'avons rien pris depuis hier soir, nous croquons du biscuit presque avec gourmandise.

Quelques mercantis juifs et italiens se sont établis dans le camp, mais, profitant de notre pénurie, ils vendent leur pain et leur vin si cher que presque aucun soldat ne peut s'en procurer. Plusieurs artilleurs, furieux de cette rapacité israélite, leur défoncent un

tonneau, remplissent des bidons et laissent couler le reste du vin. Les juifs vont se plaindre au commandant qui, n'étant pas mieux disposé à leur égard en ces circonstances, les fait expulser du camp.

A Ghardimaoû, je rencontre un détachement de mon escadron. Un de mes camarades me raconte la mort de deux hommes et d'un de nos brigadiers. C'est tragique. L'avant-veille, une colonne était partie en reconnaissance, et, le soir venu, elle s'était arrêtée pour camper et passer la nuit dans la forêt. Le brigadier et deux hommes s'étaient éloignés à quelques mètres afin de ramasser du bois pour faire le café avant le départ du lendemain matin. Il pleuvait. Les Arabes, rampant sans bruit dans la broussaille, les assaillirent soudainement. Les imprudents Français avaient entouré la culasse mobile de leur carabine avec des chiffons, pour qu'elle ne fût pas rouillée par la pluie; ils ne purent se servir à temps de leurs armes, et furent massacrés avec tant de rapidité que ce drame ne fut pas entendu du camp. Le lendemain matin, on retrouva les corps de ces malheureux entièrement dépouillés de leurs vêtements; les Arabes n'avaient laissé que sa pipe auprès du brigadier!...

Cette aventure nous remue le sang, et nous sommes disposés à ne pas faire grâce à ces barbares ennemis.

A la nuit tombante, le commandant du camp fait avertir tout le monde de se tenir sur ses gardes, car l'on craint une attaque; les Kroumirs sont signalés dans les environs. Au loin, on voit des feux errer sur les flancs de la montagne. Malgré cela, je dors d'un profond sommeil et nous ne sommes pas encore attaqués cette fois-ci.

Dès la pointe du jour, nous sellons nos chevaux et nous nous disposons à regagner Souk-Ahras, seuls, tous les six avec notre goum, car le vétérinaire et nos Arabes restent à Ghardimaoû.

Nous nous mettons joyeusement en route, quoique n'ayant même pas pris un demi-quart de café, tant la disette est grande.

Au bout d'une heure, notre gaieté n'est plus si gaillarde. Pendant que nous gravissons les pics abrupts, le temps se couvre, une pluie torrentielle commence à tomber pour durer toute la journée avec la même violence. Bientôt nos manteaux sont traversés et nous ne conservons plus rien de sec sur le corps. Les couvre-pieds, les toiles de tentes et les porte-manteaux sur nos selles, les effets dans nos sacoches et dans nos bissacs, tout est rempli d'eau.

Nous avançons toujours, et la pluie, nous fouettant la figure, nous empêche de distinguer les ravins qui bordent le chemin. Nous

nous confions en l'instinct de nos chevaux et les laissons aller. J'ai tellement froid aux mains que je ne sens plus les rênes de ma Nadèje.

A quatre heures, nous sommes sur le sommet de Boumesram, notre étape de la veille. Nous ne nous y arrêtons pas, car comment camper dans un déluge semblable? Sous la tempête qui coupe nos paroles, on se décide à marcher jusqu'à ce que la pluie cesse ou que la nuit nous surprenne. C'est ce qui arrive. Aussitôt que les ténèbres nous empêchent d'avancer plus loin, nous descendons de cheval dans une petite vallée qui doit être bien délicieuse en temps ordinaire, et qui, aujourd'hui, est horrible. Il nous est impossible de construire nos tentes, enlevées à chaque instant par le vent, car les piquets qui devraient les retenir ne peuvent être enfoncés dans le sol détrempé. Nos pauvres chevaux tremblent, ils ont froid et, comme nous, ils n'ont rien mangé. Nous les tenons par la bride et restons là, sous l'eau qui tombe, perdus dans ces lieux inconnus, ne pouvant bouger, par cette nuit noire, sans risquer de nous égarer.

Notre goum finit par découvrir aux environs quelques gourbis; mais les arabes ne veulent pas nous y abriter à cause de leurs femmes qui devraient alors disparaître. Ils nous vendent un mouton vivant pour la somme de six francs. Ce n'est pas cher! Le tuer et le dépouiller n'est que l'affaire d'un instant. Ne pouvant allumer du feu à cause des torrents qui ne cessent de découler du ciel, nous mangeons notre mouton crû et, affamés, nous nous régalons. Cette nourriture nous donne quelques forces mais n'enlève pas l'espèce de tristesse qui s'appesantit sur le cœur lorsqu'on se trouve dans une position que l'on ne peut combattre et dans laquelle il n'y a rien à faire.

Il faut baisser la tête et se laisser mouiller! L'averse ne discontinue pas.

Il est impossible de décrire cette nuit glaciale et cruelle passée sans abri dans l'eau pénétrante.

Je me souviendrai toujours de cette vallée où six hommes, la bride au bras, transis de froid, attendaient sous la pluie que le soleil reparût.

Elle fut bien longue cette nuit-là!

Enfin la pluie cesse avec le jour qui vient. Nous reprenons notre route. A huit heures, le soleil brille dans un ciel d'où tous les nuages

sont balayés; ses rayons, venant nous réchauffer et nous sécher, nous causent tant de joie après tant de souffrance, que nous nous mettons à chanter.....

Dans l'après-midi, Souk-Ahras avec ses toits rouges nous apparaît dans les mamelons de la montagne. C'est le repos qui se montre, un repos de quelques jours qui va clore notre première marche sur le sol africain.

Souk-Ahras est bâtie sur les ruines de l'ancienne Tagaste; c'est là que sainte Monique donna le jour à saint Augustin. Grands et beaux souvenirs qui embaument tout cœur chrétien! Monique et Augustin ont vécu là, dans ces montagnes sévères, sous ce ciel étincelant. Là, le sang d'Augustin bouillonna de toutes les ardeurs des passions allumées sous le soleil d'Afrique et, là, Monique fut petite fille et devint la femme, la mère qui devait tant pleurer.

Monique et Augustin à Tagaste, quel tableau un peintre de génie pourrait composer pour faire le pendant de Monique et Augustin à Ostie, la calme et céleste peinture d'Ary Scheffer! C'est la plage d'Italie que Scheffer a peinte; Monique y est triomphante, elle ne tient plus à la terre, elle nage dans les régions supérieures; son corps est diaphane tant son âme est légère. Augustin plonge aussi ses yeux dans le Ciel, mais on sent qu'il ne va pas mourir et qu'il lui reste à combattre.

La mer est bleue, le Ciel est d'azur.

Monique plane : à elle le Ciel! Augustin songe et entrevoit la divinité : à lui, les flots, l'Afrique et l'énergie de sa vie!

A Ostie, c'est une mère triomphante que l'on a peinte; à Tagaste, c'est une mère en larmes qu'il faudrait peindre.....

Georges Chevillet.

(*A suivre.*)

LES LUTTES INTIMES

LE RENÉGAT[1]

VIII

CE QU'ON N'ACHÈTE PAS

Partir en mission c'est s'engager à ne vivre en moyenne que dix ans, et si, par grand hasard, on revient au pays natal, on rapporte quelqu'une des maladies chroniques qui sont comme l'impôt dont l'Asie et l'Afrique frappent les Européens.

Le P. Dominique avait rapporté du Tonkin la fièvre contractée dans les rizières du Delta et les forêts d'aréquiers. Des accès périodiques le couchaient dans son lit plus faible qu'un enfant. Les grandes fatigues qu'il s'était imposées pour l'Œuvre des *Enfants Bleus*, augmentèrent l'intensité de ces accès.

Ils commençaient par un malaise général, une lassitude dans les membres, accompagnée quelquefois de nausées. Le froid s'emparait des mains et des pieds, puis gagnait tout le corps par de grands frissons se propageant de proche en proche, à la façon des ondes sonores. Il claquait des dents. En même temps la peau pâlissait, se contractait, se plissait aux extrémités, prenait une teinte bleuâtre. Les doigts perdaient leur finesse de toucher. La respiration sortait en sifflant de la poitrine haletante et la voix était cassée, comme il arrive après les très grandes fatigues. Le pouls devenait fréquent et des douleurs couraient dans la tête, dans les bras et les jambes, aux coudes, aux jarrets, dans les reins et les épaules.

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1891.

Après une ou deux heures de cet état, et des frissons de froid et de chaleur, une réaction se produisait. Le sang se portait du centre aux extrémités, détendait la peau qui devenait brûlante, rougissait la face, envahissait le cerveau et rendait le mal de tête plus intense, plus lourd. Les douleurs musculaires augmentaient et la peau devenait très sensible. Le pouls battait avec force et le cœur semblait vouloir défoncer les parois de la poitrine.

Cet état douloureux durait parfois une ou deux journées, puis la transpiration, provoquée par des boissons chaudes, commençait à couler du front et du cou, devenait bientôt très abondante et ruisselait de tout le corps. Il éprouvait alors le besoin de dormir et, au réveil, se trouvait dans un état de grande faiblesse.

Ainsi le missionnaire sacrifie toute sa vie à son œuvre et, même rentré en France, ne peut, sauf dans des exceptions bien rares, goûter un repos complet.

Le P. Dominique sortait d'un de ces accès de fièvre, quand, le lendemain de la mort de Robert, il fut tout étonné d'apercevoir, de la fenêtre de sa chambre, Deventer gravissant le chemin qui menait au Moustier.

Après la scène qui s'était passée entre Bonchamps et lui, Simon s'était dit que le projet de mariage entre Isaac et Célestine était renversé et, ma foi, il n'en était pas fâché. Il revint chez son neveu et lui raconta qu'il venait d'avoir une violente querelle avec l'écrivain et que lui, Isaac, ne pouvait plus songer à épouser sa fille.

Le jeune homme ne l'entendit pas de cette façon, et s'informa des motifs de la querelle. Deventer répondit évasivement qu'elle avait été occasionnée par des questions d'intérêt. Gorcum ne le crut pas, et, comme son oncle ne pouvait lui raconter la scène telle qu'elle s'était passée, il l'accusa d'essayer de le détourner de ce mariage et d'imaginer, pour atteindre ce but, toute sorte de manœuvres qui heureusement ne réussissaient pas. Il ajouta qu'il était inutile de s'opposer à son inclination, que les obstacles ne feraient au contraire que le raffermir dans sa résolution, qu'il en avait assez de vivre en tutelle et que, si son oncle ne voulait pas l'aider à obtenir la main de Mlle Bonchamps, il cesserait de vivre avec lui. Il saurait bien conclure seul ce mariage.

Deventer baissa la tête sous cette violente sortie. Il ressentait pour son neveu l'idolâtre affection d'une mère pour le dernier survivant de ses enfants. Il avait résumé sa vie en deux formules :

rendre Isaac heureux, lui procurer tous les plaisirs, satisfaire à tous ses caprices, et se réserver pour lui-même le travail, les soucis et les déboires. Il serait mort de douleur si le jeune homme l'avait quitté. Celui-ci le savait bien et c'était son *ultimatum*, quand il voulait obtenir quelque chose de difficile. Puisque le neveu voulait à toute force ce mariage, l'oncle devait travailler à lui en aplanir les voies. Il appliqua aussitôt toutes ses facultés à la recherche d'un plan.

Car comment faire maintenant? La scène du lit de Robert n'avait-elle pas creusé un abîme entre les deux hommes?

Entre les deux hommes? Non! Chez Bonchamps était-ce l'homme, était-ce le prêtre qui avait lutté contre Simon? C'était pour garder un dépôt confié au prêtre, par un mourant, en confession. L'homme devait-il oublier qu'il avait jeté Deventer contre le mur? Le prêtre lui imposerait-il l'ignorance sur ces faits? Ou bien, userait-il de l'autorisation que Robert lui avait donnée, de se servir de ses révélations? Questions difficiles à résoudre pour un ignorant.

Dans le doute, il ferait bien de se ménager un allié auprès de la famille Bonchamps. Il ne douta pas que le résultat de ce qui s'était passé dans la maison de Robert, ne fût un rapprochement entre Gustave et le P. Dominique, soit que le premier, ne pouvant opérer par lui-même la restitution, sans dévoiler son passé, priât le missionnaire de faire parvenir l'argent volé à son légitime propriétaire, soit qu'il en éprouvât simplement une modification dans ses idées, et ressentît le désir de se rapprocher de l'Église.

Dans l'une comme dans l'autre supposition, il verrait prochainement le missionnaire. Il fallait donc, avant cette visite, prévenir l'esprit de ce dernier en faveur de Gorcum. La vanité du banquier regimba à l'idée de cette démarche, mais le dévouement de l'oncle l'emporta.

Voilà pourquoi Deventer montait au Moustier. Il fut étonné de la pauvreté de la chambre du P. Dominique : une grande pièce carrelée, blanchie à la chaux, une couchette en fer couverte d'une paillasse et d'une mauvaise couverture, deux chaises de paille, une table de bois blanc sur laquelle se trouvaient des lettres et des brochures, contre le mur, un Crucifix et une tablette de bois blanc supportant une trentaine de volumes.

Le P. Dominique lisait son bréviaire en se promenant de long en large. Aux coups frappés par Deventer, il ferma son livre, ouvrit la porte et attendit l'explication de la visite.

Le banquier salua humblement et, d'un ton mielleux, dit cette phrase préparée d'avance :

— Connaissant votre sagesse, et ayant entendu vanter par un grand nombre de personnes la prudence que vous apportez en toute chose, je viens vous demander conseil.

— Voilà beaucoup de compliments pour commencer, se dit le prêtre. Il vient réclamer de moi autre chose qu'un conseil. Regardons-le venir.

Et, au lieu de répondre, il inclina simplement la tête en signe d'attention.

— Je désire, continua Simon, consacrer une certaine somme, par an, à de bonnes œuvres. J'ai réfléchi qu'il vaut mieux assurer un revenu toujours à peu près le même à la charité, que de donner irrégulièrement de grosses sommes. J'appliquerai à cette libéralité un tant pour cent sur les bénéfices de la Société des Mines de Laokai. Je ferai facilement consentir les actionnaires à prélever cette somme sur les fonds mis à la réserve, à chaque exercice.

Deventer n'avait pas l'intention de donner le moindre centime. D'ailleurs, l'eût-il voulu, que cela lui eût été impossible, la Société ne devant jamais distribuer que des dividendes fictifs. Malgré cela, il ne pouvait s'empêcher de chercher, pour cette charité qui ne serait jamais accomplie, un plan qui lui permettrait de ne pas délier les cordons de sa bourse, et qui lui rapporterait la réputation d'agir en ami de l'humanité.

Le missionnaire remarqua ces calculs et se tint encore plus sur ses gardes. Il se contenta de témoigner par un signe de tête qu'il écoutait.

— Quelle œuvre me conseillez-vous de faire profiter de cette libéralité?

— Une des plus humbles, répondit le P. Dominique, celle des Petites Sœurs des Pauvres ou, si vous le préférez, celle des *Enfants Bleus*.

— Je préfère cette dernière. Une somme de 2 ou 3,000 francs par an ne sera rien pour moi et aidera vos orphelins. Cette somme vous paraît-elle suffisante, ou croyez-vous que je doive l'augmenter?

— Faites le plus que vous pourrez. Dieu vous en tiendra compte.

— C'est donc entendu; je proposerai les *Enfants Bleus*.

Deventer se leva et fit mine de s'en aller, mais, sur le pas de la porte, il rentra, comme se ravisant subitement.

— Puisque je me trouve chez vous, je serais bien naïf de ne pas en profiter. Vous m'excuserez, dit-il de son ton le plus bon enfant, d'abuser de vos instants, mais j'ai si rarement le bonheur de causer avec un homme en qui je puisse mettre toute ma confiance! Vous m'avez donné un bon conseil, rendez-moi encore plus votre obligé en m'en donnant un second. Mon neveu Isaac, dont vous avez entendu parler, et qui est un jeune homme rempli de qualités, désire épouser Mlle Bonchamps. Que pensez-vous de ce mariage?

Le P. Dominique ne put réprimer un sourire.

— Nous voici arrivés au vrai but de la visite, pensa-t-il. Vous m'interrogez avec trop de rondeur, trop de bonhomie, répondit-il, pour que je n'en use pas de même avec vous. Si ma franchise vous semble un peu rude, vous voudrez bien l'attribuer à mes habitudes d'ancien missionnaire, obligé, faute de temps, à trancher d'un mot les situations. Célestine ne paraît pas goûter beaucoup la cour que lui fait M. Gorcum. Elle semble préférer M. Beaufort que sa mère lui a désigné en l'accueillant favorablement.

Simon fit la grimace.

— De sorte que?... interrogea-t-il.

— De sorte que vous feriez sans doute mieux de chercher à marier votre neveu à une autre jeune fille, dans la crainte que, s'il épousait Célestine, ils ne soient malheureux l'un et l'autre.

— Isaac possède de grandes qualités... riposta Deventer; il est riche.

— C'est possible, mais il n'a pas l'air de plaire à Célestine.

— Mais une jeune fille change souvent d'avis; elle n'aperçoit pas toujours tout d'abord le chemin de ses véritables intérêts. Elle risque de faire fausse route si on ne la dirige pas dans son choix. De sages avis peuvent modifier ses idées primitives, lui montrer la voie où elle rencontrera le bonheur, l'empêcher d'obéir à des imaginations romanesques.

— Son père est là pour éclairer son choix.

— Et vous, ne pourriez-vous lui dire quelques mots?

— Monsieur Deventer, vous m'avez demandé un conseil, je vous l'ai donné plus franc que vous ne l'auriez jamais obtenu ni pour or ni pour argent; suivez-le ou ne le suivez pas; c'est affaire entre vous et votre conscience, mais ne me demandez pas d'influencer ma nièce en faveur de votre neveu, car les avis que je pense devoir lui donner,

sont une affaire entre Dieu, elle et moi, et me sont inspirés par des raisons supérieures aux intérêts humains.

— Vous me dites fort clairement : Mêle-toi de ce qui te regarde. Heureusement qu'en me parlant franchement, vous m'avez autorisé à vous parler de même.

Il fit du regard le tour de la pièce.

— C'est bien pauvre ici!

— Vous vous attendiez à plus de luxe? répliqua le P. Dominique, d'un ton de fine raillerie. Vous n'étiez, sans doute, jamais entré dans un couvent et vous jugiez les religieux d'après les propos des ignorants. Notre luxe à nous, ce sont les pauvres secourus. C'est notre pauvreté volontaire qui fait de nous les meilleurs banquiers des misérables, qui nous assermente, — permettez-moi ce mot, malgré le souvenir qu'il rappelle, — qui nous assermente comme les distributeurs intègres des aumônes des riches, tout comme vos chevaux, votre voiture, le luxe de vos bureaux et de vos appartements, garantissent à vos riches clients la solidité de votre crédit. Nous coûtons moins cher à la France que l'administration de l'Assistance Publique.

— Revenons à notre sujet et jouons cartes sur table! Vous avez de l'influence sur la famille Bonchamps. Combien me vendez-vous cette influence... en faveur des *Enfants Bleus?*

Le missionnaire bondit sous l'outrage.

— Monsieur! Vous oubliez que vous parlez à un prêtre!

Il indiqua la porte.

— Vous me chassez? répliqua Deventer froidement. Je joue pourtant bon jeu bon argent!

Il arrêta d'un geste les paroles sur les lèvres du P. Dominique.

— Vous refusez l'argent!... J'aurais pourtant sacrifié 4 à 5,000 fr. et personne n'aurait su quel service ils payaient. Mais j'ai mieux. Les récents décrets vous expulsent du Moustier. Comme sous-préfet, je puis les exécuter, je puis aussi les oublier. Plaidez la cause d'Isaac auprès de Mlle Bonchamps, je vous laisserai tranquille. Si vous refusez...

— Inutile d'exposer plus longtemps votre honteux marché. Je refuse.

— Où irez-vous en partant d'ici?

— Qu'importe! Je me regarde comme un exilé sur la terre.

— Vous serez cause de l'expulsion des religieux qui vivent avec vous, qui sont vos hôtes et vos amis.

— Ils sont comme moi dans la main de Dieu.

— Ah! s'écria Simon. Ces prêtres! On ne peut pas les saisir! Ils n'aiment personne! Réfléchissez donc! Tout seul, vagabond, vous mourrez de misère!

— Je ne crois pas, répondit le missionnaire avec un sourire. Il y a encore des chrétiens en France, et ils sont plus riches que ceux du Tonkin. Je ne crains pas la mort. Elle ne m'enlèverait rien, puisque je ne possède rien.

— Vous serez donc expulsé, puisque vous le voulez! s'écria Deventer avec colère.

Et il sortit. Le P. Dominique le rappela :

— Mon ami! Un conseil, bien que vous ne me l'ayez pas demandé, celui-là. *Celui qui se sert de l'épée, périra par l'épée.* Si vous chassez les religieux de leurs maisons, un jour, les Français, à leur tour, vous chasseront, aventuriers étrangers, tripoteurs d'affaires véreuses, corrupteurs de nos vieilles vertus gauloises, de la patrie que vous souillez.

QUATRIÈME PARTIE

L'APOTRE

I

LA VOIE DOULOUREUSE

Le 4 novembre 1880 Bonchamps fut averti que Deventer venait d'arriver à Pierreval et le demandait à la mairie. Il s'y rendit. C'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis la mort de Robert.

Gorcum que ni l'un ni l'autre n'avaient mis au courant de la scène qui avait accompagné le décès du vieillard, avait continué à faire sa cour à Célestine. La jeune fille à qui son père n'avait plus reparlé mariage, accueillait très froidement les avances d'Isaac, espérant le désespérer. Mais l'autre était tenace et apportait à sa poursuite la persévérante patience des gens de sa race.

L'entrevue entre le maire et le sous-préfet fut d'abord tout

administrative. Deventer annonça à Bonchamps qu'il venait pour procéder à l'expulsion des religieux du Moustier.

L'écrivain voyant qu'on les laissait en repos jusqu'à ce moment, avait espéré qu'on les oublierait, aussi fut-il vivement peiné de cette nouvelle. Il essaya de détourner Simon de son projet.

— Vous n'ignorez pas que ces religieux comptent parmi eux le P. Dominique Lorrain, mon beau-frère. Je croyais qu'à ma considération, on les laisserait tranquilles. Ils ne sont que trois. Ils s'occupent de bonnes œuvres et jamais de politique. Ils vivent très pauvrement et font l'aumône aux malheureux. Ils sont aimés et respectés des ouvriers de la ville et des paysans. Vous vous rendriez impopulaire en les expulsant.

— Les considérations d'ordre personnel, répondit le sous-préfet, ne doivent point entrer en ligne de compte, quand il s'agit d'appliquer une loi.

— Vous savez bien que celle-là est injuste, répliqua Bonchamps vivement.

— Monsieur, vous avez tort de juger les actes du Parlement. Pour moi je m'en tiens à mon devoir qui est d'appliquer les lois et non de les discuter.

Les religieux du Moustier ont joui déjà, grâce précisément à cette relation de parenté que vous invoquiez tout à l'heure, d'une longue période de tolérance, dont ils auraient dû profiter pour demander l'autorisation du Gouvernement. En n'accomplissant aucune démarche pour l'obtenir, ils ont affiché leur mépris pour la loi...

— Peuvent-ils respecter une loi inique qui les excepte du droit commun des citoyens?

— Monsieur le Maire, vous prenez bien fort le parti de ces religieux! On dirait, à vous entendre, que vous êtes l'un d'eux.

A ce coup droit, et au regard qui en expliquait toute la portée, Bonchamps baissa la tête. Toujours, sa faute le ramènerait sous la domination de Simon. Il réfléchit qu'au lieu de heurter de front la résolution du sous-préfet, il agirait plus habilement en l'amadouant, en gagnant du temps.

Il plia.

— Je parle dans votre propre intérêt, Monsieur le sous-préfet. Je crains que l'expulsion de ces religieux ne tourne contre vous une partie de la population. Je vous indique le danger de cette mesure. Voyez si vous vous sentez assez fort pour le braver.

— Certes oui, je me sens assez fort pour cela. N'ai-je pas, dans l'arrondissement, un journal tout prêt à démontrer l'opportunité de la mesure que je prends aujourd'hui?

— J'ai dit ce que j'ai cru utile à vos intérêts, conclut Bonchamps. Faites ce que vous croirez bon. Je m'en lave les mains.

Deventer sourit de la facilité avec laquelle il croyait avoir brisé la résistance de Bonchamps. Celui-ci n'avait reculé que pour mieux accomplir son mouvement tournant.

L'étonnement de Simon fut à son comble, quand il entendit son interlocuteur l'inviter à déjeuner au Café des Alpes, le meilleur restaurant de Pierreval.

— J'envoie prévenir Gorcum de nous y rejoindre. Nous oublierons à table les dissentiments qui menaçaient de s'élever entre nous.

Deventer appliqua cette phrase à double sens à la scène qui s'était passée dans la maison de Robert. Gustave ne l'avait dite qu'afin d'ôter à son adversaire tout prétexte de refuser. Il avait son plan qu'il commit la faute de laisser pénétrer en ajoutant :

— Vous aurez toujours bien le temps, après déjeuner, de vous occuper des religieux du Moustier.

Bonchamps qui était une fine fourchette, composa lui-même le menu. On se mit à table à une heure. Par ordre secret, le service fut lent. Les plats nombreux et délicats, les vins abondants et capiteux firent peu à peu oublier à Gustave et à Simon leur antagonisme.

On ne parla ni des religieux, ni de Robert, mais Isaac profita de la circonstance et du bon accord où il voyait les deux hommes pour amener la conversation sur ses projets matrimoniaux. On récapitula toutes les raisons qui parlaient en faveur du mariage.

Gustave qui ne demandait qu'à conserver le plus longtemps possible ses invités à table, pour les empêcher de songer aux religieux du Moustier, répondait mollement, alléguait toujours l'indécision de Célestine. Il fut amené, dans l'entrain de la conversation, à prononcer ces mots :

— J'avoue que je ne comprends pas pourquoi ma fille refuserait la main d'Isaac qui est bien le plus charmant garçon qu'on puisse trouver.

Simon saisit la balle au bond, et, comme on débouchait le champagne, il leva son verre en criant d'une grosse voix joyeuse :

— Je bois à Mme Célestine Gorcum!

Bonchamps, pris au piège, fut forcé d'accepter le toast dont Deventer appuya encore la signification en ajoutant :

— Vous le donnez donc enfin ce consentement si difficile à arracher!

Et il lui envoya du revers de la main une grosse tape sur le ventre. A cette familiarité de mauvais goût, l'écrivain comprit la faute qu'il avait commise.

— Je la réparerai, se dit-il. Il fallait bien risquer quelque chose pour empêcher l'expulsion du frère de Geneviève.

Je suis bien sûr que Simon ne montera pas ce soir au Moustier. Il y a plus d'une lieue à franchir par des chemins escarpés, remplis de neige. Il est cinq heures. La nuit est épaisse. Le champagne est bon. L'homme est très gai. Je le conduirai, en bavardant, jusqu'à la gare, je l'embarquerai dans le train, sans qu'il songe seulement au motif de sa venue. Demain, il sera tout penaud de son voyage inutile et il n'osera pas revenir : les Pères peuvent dormir tranquilles.

Il regardait fréquemment la pendule et se frottait les mains. Malgré son ébriété, Deventer s'aperçut de son manège et il sourit silencieusement. A six heures et demie, Gustave parla de reconduire le sous-préfet à la gare, pour prendre le train de sept heures.

— Patientons encore quelques minutes, dit Deventer. Je vous ménage une surprise.

Bientôt le garçon vint avertir qu'un gendarme demandait à parler à M. le Sous-Préfet.

— Qu'il entre! dit Simon.

— Eh bien? interrogea-t-il.

— Les Pères ont quitté le Moustier devant moi, répondit le gendarme en portant la main à son front... Je prendrai la liberté de faire observer à M. le Sous-Préfet, que la besogne n'était pas agréable. Il y en avait un qui tremblait la fièvre, que c'était une pitié de le mettre dehors par un temps pareil, et si les ordres n'avaient pas été formels...

— Gendarme, vous discutez les ordres, je crois.

— Faites excuses, M. le Sous-Préfet, je ne discute pas les ordres, j'ai femme et enfant et je n'ai que mon métier de gendarme pour vivre, seulement, c'est dur de jeter à la porte de chez eux de braves gens qui passent leur temps à faire du bien aux malheureux, surtout, quand on en voit un malade.

— Il jouait la comédie.

— M. le Sous-Préfet n'aurait pas dit ça s'il avait vu le prêtre avec sa grande barbe noire.

— C'est le P. Dominique! s'écria Bonchamps.

— Eh bien? répliqua froidement Deventer. N'avez-vous pas dit que vous vous en laviez les mains!

— Il neigeait dehors, les chemins étaient glissants, continuait le gendarme, en jetant des regards expressifs sur la table servie.

— Vous voulez votre pourboire. Tenez! fit Simon, en tendant une pièce au gendarme qui remercia et sortit.

— Vous ne vous attendiez pas à celle-là, je parie! dit le banquier à Bonchamps, d'un ton bonhomme qui dissimulait mal sa raillerie. Pendant que vous commandiez le dîner, je commandais l'expulsion. Je me souciais fort peu de monter au Moustier. C'est de la besogne faite facilement.

Gustave était tellement atterré, qu'il ne trouva la force de rien dire, et sortit sans répondre.

Quand Simon fut seul avec Isaac, il éclata d'un gros rire.

— Mon neveu, que ceci te serve de leçon. Voilà comment on attrape les gens, comment on se fait traiter par eux, et comment on leur enlève leur fille.

— Le père consent, mais Célestine, elle, m'aime-t-elle? répondit le jeune homme.

— Bah! Qu'importe! Pourvu que tu l'épouses! Si elle ne t'aime pas avant le mariage, elle t'aimera toujours après, puisque ce sera son devoir.

Quand les religieux du Moustier reçurent du gendarme l'ordre de se disperser, ils représentèrent que le P. Dominique était en ce moment couché, souffrant de la fièvre. Le gendarme répondit que l'ordre était formel, que les prêtres devaient quitter le Moustier devant lui, qu'il n'était qu'un pauvre soldat, forcé d'exécuter les corvées qu'on lui donnait, et qu'il ne pouvait assumer la responsabilité de modifier les ordres du gouvernement qu'il leur transmettait.

Le missionnaire s'habilla donc en hâte. Quand il parut au seuil de la maison, avec son visage émacié, son nez aux narines amincies, ses yeux brillants de fièvre, sa barbe noire faisant ressortir davantage sa pâleur, et qu'il s'avança, à pas trébuchants, le corps frissonnant et les dents claquant de fièvre, le gendarme recula d'un air si effrayé, que le P. Dominique lui dit en souriant :

— Mon ami, n'ayez pas peur, je ne vous ferai pas de mal.

Il se retourna et regarda encore une fois ce vieux Moustier qui lui avait été hospitalier. Une larme tomba malgré lui de sa paupière, il l'essuya du doigt en disant :

— J'ai été persécuté par des Annamites, et je l'ai supporté avec joie, mais je ne soupçonnais pas que ce fût si dur de l'être chez soi, et de se voir chassé par des Français!

— Oh! Monsieur l'abbé, ce n'est pas par des Français, répondit le gendarme. Le sous-préfet est hollandais de naissance.

Les autres prêtres voulaient accompagner le P. Dominique, mais il les remercia et commença de descendre la montagne vers Pierreval. La neige tombait à gros flocons et couvrait le chemin, mais la fièvre lui refroidissait tellement les pieds, les mains et les extrêmités du visage, qu'il ne sentait pas le froid extérieur.

Bientôt, sa peau prit une teinte bleuâtre, son pouls s'accéléra, sa respiration devint courte, gênée. Des douleurs dans les jambes, dans les reins et dans les épaules, le forçaient à s'arrêter tous les cinq ou six pas, lui courbaient les jarrets et l'entraînaient à s'asseoir. Il s'appuyait au tronc d'un sapin, et il devait appeler à son secours toute son énergie, pour ne pas se laisser choir dans la neige haute qui l'attirait comme un coussin moëlleux étendu pour ses membres lassés.

De violentes douleurs parcouraient son crâne, parfois le cerclant comme d'une couronne de feu, parfois frappant sur son cerveau comme à coups de barre de fer rougie.

Il avançait péniblement dans la nuit, se heurtant aux troncs des arbres, embarrassant sa soutane aux broussailles mortes, buttant sur les cailloux, enfonçant dans des trous, glissant sur les surfaces unies du rocher.

Les maux de tête devinrent plus intenses. Son crâne lui semblait rempli de plomb, tellement il pesait sur sa nuque douloureuse. Il n'avait plus la force de le porter et le laissait ballotter de droite et de gauche et retomber sur sa poitrine à chaque pas descendu sur cette pente rapide.

Bientôt, obligé qu'il était de regarder constamment à ses pieds, la réverbération de la neige, seule clarté dans la nuit, l'aveugla. Ses tempes gonflées battaient avec violence. Ses yeux s'obscurcirent. Les arbres, noirs sur le sol blanc, allongèrent démesurément leurs silhouettes fantastiques, étendirent leurs branches décharnées,

comme des bras menaçants de squelettes prêts à le saisir.

Le sang lui monta du cœur, envahit comme une marée le sommet de la poitrine, gonfla les artères de son cou avec une chaleur insupportable, lui remplit la gorge d'un goût âcre, congestionna ses joues, remplit ses yeux, inonda sa nuque, son cerveau.

Il tournoya sur lui-même, les bras étendus, et tomba sur la neige.

Au versant de la montagne, sous le ciel sans étoiles, seul, couché dans un froid linceul, le missionnaire qui avait porté au Tonkin le nom, la religion et la civilisation de notre Patrie, le descendant d'une race attachée au sol depuis des siècles et des siècles, le prêtre français, gisait évanoui.

En ce moment, au Café des Alpes, dans un cabinet bien clos et bien chauffé, sous la gaie lumière des candélabres dorés, dans le délicat fumet des viandes savoureuses, le ventre satisfait et le rire aux lèvres, l'aventurier hollandais, le tripoteur d'affaires véreuses promis à la banqueroute, sablait le champagne, en compagnie d'un apostat.

Honte à nous qui n'avons pas su profiter de la cruelle leçon de 70! Battus seulement sur les champs de bataille, nous pourrions écraser le souvenir des défaites sous la gloire de nouvelles victoires. Mais nous avons sottement livré aux étrangers, non pas aux soldats qu'enorgueillit la voix triomphante du canon, mais aux vils tripoteurs d'affaires, notre or, notre sol, jusqu'à la dispositon de nos personnes.

Battons-nous entre nous, pour nos convictions, si telle est notre idée — les Français aimèrent toujours la lutte — mais ne laissons pas des étrangers — et quels étrangers, les rebuts de leurs nations! — ne les laissons pas chasser nos prêtres, nos religieux, nos Sœurs de Charité, ces fleurs de dévouement du jardin de France; rappelons-les ces enfants du plus pur de notre sang, parce qu'après avoir commencé par les chasser, ces aventuriers éhontés pourraient bien continuer par nous chasser à notre tour!

La neige, en fondant sur le visage du P. Dominique, lui causa une sensation de fraîcheur qui le ranima. Il se releva avec effort et continua sa marche douloureuse, tout secoué de fièvre. Il parvint jusqu'au cimetière de la ville. Sur la petite place précédant la porte s'élevait, sur trois degrés de pierre, une grande croix de mission. Le prêtre, exténué, s'assit sur la plus haute marche et s'appuya le dos au pied de la croix. Au-dessus de sa tête, le Christ étendait les bras d'un geste de miséricorde.

A travers la grille, le missionnaire apercevait le champ de repos moutonné de tas de neige, sous lesquels se devinaient les pierres couchées et les entourages, et que perçaient çà et là un arbre maigre, une croix, une colonne brisée.

Il envia les morts couchés si paisiblement sous la terre froide.

Les pensées se suivaient lentement dans son cerveau, glacées, comme son corps, par la neige qui tombait toujours et recouvrait ses épaules et ses genoux.

Il s'anéantissait, les yeux vagues, les membres roidis.

Tout à coup, il vit paraître une ombre qui s'avançait d'un pas saccadé.

Il reconnut Bonchamps et, d'un mouvement galvanique, se redressa contre la croix, levant les bras, saisi d'horreur à l'aspect de cet homme.

Gustave ne reconnut point le P. Dominique, mais ce grand corps noir, debout, les bras dressés vers la Croix, les épaules marquées de neige, lui parut une apparition surnaturelle, peut-être le Crucifié descendant de son gibet.

Il tourna les talons et s'enfuit à toutes jambes en criant d'une voix épouvantée :

— Le Christ! Le Christ! J'ai vu le Christ qu'on a chassé du Moustier.

II

MANÉ, THÉCEL, PHARÈS!

Le P. Dominique avait été retrouvé le lendemain de l'expulsion, couché en travers sur les degrés de la Croix de mission. Une famille de Pierreval l'avait recueilli. Soigné avec dévouement, il s'était remis tant bien que mal, mais son teint verdâtre, ses yeux enfoncés dans leurs orbites, sa voix affaiblie, sa maigreur et son dos courbé, révélaient qu'en cette nuit fatale il avait gagné le germe de la maladie qui devait l'emporter, et qu'il n'en avait plus pour longtemps à vivre.

Soutenu par une volonté de fer, il visitait encore quelques pauvres, quelques malades, mais il n'avait plus la force de parcourir le pays, comme il le faisait autrefois, pour distribuer des aumônes dans les villages les plus éloignés. Il avait dû aussi cesser de s'occuper de l'œuvre qui lui tenait tant au cœur, des *Enfants Bleus*.

Un jour de mars, qu'il revenait de porter le Viatique à un mourant, et qu'il marchait à pas lents dans la montagne, il se prit à songer à son existence de missionnaire. Il refit, étape par étape, la route de sa vie; il parcourut les pensées de son enfance ardente et volontaire; les enthousiasmes et les entraînements de sa jeunesse; s'arrêta plus longtemps à ce matin d'hiver où, au sortir d'une nuit orageuse, il avait ramassé dans la rue une chiffonnière blessée; puis il revit, comme des scènes peintes, l'église Saint-Sulpice, le jour de son ordination à la prêtrise, la cérémonie du départ dans la chapelle des Missions-Étrangères, son arrivée au Tonkin, ses fuites devant les recherches des préfets annamites, son séjour en prison, son émotion à l'aspect de Marseille lors de son retour en France, la difficulté qu'il avait éprouvée à reparler français, l'étonnement ressenti à la vue du cabinet de travail de Bonchamps, plein d'objets annamites, les premiers mouvements ecclésiastiques remarqués dans l'écrivain, la confirmation de ses soupçons, les aveux après l'ordination à Saint-Sulpice, le long supplice de Geneviève qu'il avait dû encourager jusqu'à sa mort, le discours de l'enterrement, la visite de l'apostat et celle du banquier, tous ces détails de sa vie, jusqu'au jour de l'expulsion, lui revinrent à la mémoire.

Dès qu'il s'était vu en présence de Bonchamps, il s'était dit que sa conversion serait le couronnement de sa vie de missionnaire. Mais l'artiste qui subsistait dans le P. Dominique, avait considéré les difficultés de l'entreprise et la gloire du succès. Obéissant à un mouvement d'orgueil, il s'était trouvé bien aise, après vingt-cinq ans de mission fructueuse, de se mesurer avec un prêtre apostat et d'essayer cette conversion, considérée comme la plus difficile de toutes, comme s'il pouvait se rencontrer une entreprise plus ou moins difficile à la toute-puissante bonté de Dieu! Il craignit de devoir attribuer son insuccès à ce sentiment d'orgueil.

D'ailleurs, pourquoi s'entêter à changer Bonchamps, à essayer de redonner de l'énergie à cet homme lâche?

La mort de sa femme ne lui avait pas ouvert les yeux; l'aversion de Célestine pour Isaac ne l'empêcherait pas de la lui donner en mariage. Il était l'esclave de sa vanité, de son bien-être, il comprenait qu'il devait changer de vie, et ne trouvait pas l'énergie nécessaire pour accomplir ce que lui dictait sa raison. Mieux valait l'abandonner.

Le P. Dominique avait assez travaillé pour se reposer, il n'en

avait plus pour si longtemps à vivre, pour se tourmenter ainsi à propos d'un apostat.

Ces pensées se présentaient à son esprit, quand il fut obligé de se garer. Un vieux cheval, attelé à une voiture de maraîcher, venait de s'abattre sous la charge trop lourde. En vain le charretier l'injuriait-il en le tirant par la bride, en vain le frappait-il à coups de manche de fouet, rien n'y fit. La pauvre bête, étendue sur le flanc, ne bougeait plus.

L'homme, désespéré, partait à la recherche d'un autre cheval, quand un son de trompette retentit au loin. Le cheval dressa les oreilles. La musique se rapprocha. Il secoua la tête, agita les jambes. Au coude du chemin, des soldats parurent, et la fanfare éclata. Il hennit. Quand les trompettes passèrent à côté de lui, retentirent à ses oreilles, d'un brusque effort, il se remit sur pieds, renifla l'air bruyamment et reprit sa marche.

Ce simple trait fut une leçon pour le prêtre.

— Quoi! se dit-il, le son de la trompette qu'il reconnaît pour l'avoir entendu autrefois au régiment, ranime ce cheval, et il ne suffit pas pour me redonner courage du souvenir de toute ma vie! Dieu me tiendra compte de mes efforts et non de mes succès.

Sous l'empire de cette pensée, l'antidote du désespoir, il se rappela le *Cantique de Daniel* cette magnifique invitation à tout ce qui existe à louer le Maître. Et lui aussi, il convia les cieux et les nuages, le soleil et les étoiles, les pluies et les rosées, les tempêtes et la foudre, les montagnes, les fontaines et les ruisseaux, les oiseaux et les bêtes de la terre, les fleurs, les arbres et les brins d'herbe, à s'unir à l'hymne de reconnaissance qui, de son cœur, montait vers Dieu.

Comme il cheminait, occupé de sa prière, il se souvint du prêtre, chanté par Homère, qui s'en allait le long de la mer retentissante, suppliant Dieu de lui rendre sa fille!

Bonchamps, battu à plates coutures par Deventer dans l'affaire de l'expulsion, avait perdu tout courage. A quoi bon lutter, puisqu'il n'en avait pas la force?

En apprenant qu'on avait trouvé le P. Dominique étendu sur les marches de la Croix de mission, il s'était raisonné. Où avait-il la tête, pour s'être imaginé qu'il voyait le Christ descendu de son gibet?

Depuis, il avait rencontré plusieurs fois le missionnaire et, sous

son regard, il avait baissé les yeux et hâté le pas. Quand il apercevait au loin ses épaules courbées ou sa face maigre, il rebroussait chemin ou s'échappait par une rue de traverse.

Maintenant, il se laissait aller à l'abandon, cherchant à ne plus penser, à vivre seulement par ses sens. Il s'efforçait de reporter toute son attention à bien manger, à bien digérer, à bien dormir. Il étonnait sa cuisinière par ses goûts fantasques. Il ne se trouvait jamais complètement satisfait du meilleur repas, il digérait mal, il ne dormait pas. Il voulait contraindre sa nature idéaliste à se contenter des jouissances de l'estomac, mais il n'y pouvait parvenir.

Depuis sa tentative infructueuse pour se débarrasser de la morphine, qui l'avait conduit à deux doigts du suicide, il s'était de nouveau adonné à son poison, y cherchant l'abrutissement.

Gorcum, profitant des paroles prononcées par son oncle, acceptées par Bonchamps au Café des Alpes, annonçait son mariage avec Célestine. La jeune fille, ne pouvant consulter le P. Dominique, n'ayant reçu aucune nouvelle de Marcel Beaufort depuis son départ, entourée, obsédée des sollicitations d'Isaac et de Simon, des conseils de son père, s'abandonnait, lassée de résister. Elle se trompait, sans doute, dans son aversion, puisque personne autour d'elle ne la partageait. Ce soir-là même, le jeune homme ferait sa demande officielle, elle donnerait sa réponse, et cette réponse serait : *Oui!*

Après le dîner qui, malgré les bons mots d'Isaac et les gros éclats de rire de Simon, fut triste, on passa au salon.

Avant que l'on fût assis, Deventer, s'adressant à Bonchamps, dit d'un ton grave :

— Mon cher ami — permettez-moi de vous donner ce titre, nous nous connaissons et nous nous estimons depuis assez longtemps pour cela — mon cher ami, mon neveu est touché depuis longtemps des vertus et de la beauté de Mlle Célestine, et son plus grand désir serait d'en faire sa femme. Comme l'oncle et le père adoptif d'Isaac, j'ai l'honneur de vous demander pour lui la main de votre fille, certain qu'il saura la rendre la plus heureuse des femmes.

Bonchamps répondit, ému, que cette demande les honorait lui et sa fille, que, pour lui, s'étant trouvé à même d'apprécier les solides qualités de Gorcum, il consentait volontiers à ce mariage, certain, comme l'avait dit Deventer, qu'il rendrait sa fille heureuse, mais que, voulant que les jeunes gens ne dussent leur bonheur qu'à

eux-mêmes, il engageait Isaac à présenter lui-même sa demande à Célestine, s'en remettant à la décision de cette dernière.

Gorcum remercia et, en quelques mots respectueux, pria la jeune fille d'agréer sa demande.

Elle répondit lentement ces paroles, qu'elle avait apprises par cœur:

— Monsieur, en fille obéissante, je me conforme à mon devoir, en faisant la volonté de mon père.

Bonchamps prit la main d'Isaac et celle de Célestine et les rapprochait pour les placer l'une dans l'autre, quand la porte s'ouvrit et Beaufort parut.

— Marcel! cria Célestine.

— Malédiction! gronda Deventer.

Le jeune homme enveloppa les deux Hollandais d'un regard de mépris et prononça :

— Je reviens du Tonkin où n'existent ni exploitation de mines, ni chemin de fer. Vous êtes des voleurs!

— Il est fou! cria Simon.

— Fou! C'est bien vous plutôt qui êtes fou d'avoir cru qu'un jour vos filouteries ne se découvriraient pas! Vous avez donné 10,000 francs à un jeune homme qui est revenu dernièrement de l'Orient, pour qu'il ne révélât pas ce qu'il savait. Moi, vous ne me corromprez pas, et je dirai en bon lieu qui vous êtes.

— Vos calomnies ne m'atteignent pas. Prouvez-les!

— Je les prouverai facilement devant le Procureur de la République. Je ne suis pas revenu seul et j'ai retrouvé à Paris le jeune homme aux 10,000 francs. Inutile de vous débattre, vous êtes déjà perdu. Votre complice Bosquet...

— Bosquet? interrogea anxieusement Deventer.

— Bosquet, apprenant mon retour, a levé le pied hier soir, en emportant ce qui restait dans les caisses de votre société de l'argent de vos actionnaires. Ce matin, j'ai déposé à Paris une plainte contre vous et sans doute que l'ordre est déjà lancé de vous arrêter.

Deventer, se voyant perdu, ne pensa plus qu'à son neveu. C'est pour lui qu'il s'était mis dans ce mauvais pas. Il essayerait jusqu'au dernier moment de le dégager. Il paya d'audace.

— Votre petit roman n'est pas mal agencé. Il n'a qu'un défaut, c'est d'être un roman et non une histoire. Vous saviez sans doute que c'était aujourd'hui le jour des fiançailles de mon neveu et de Mlle Célestine et vous avez voulu le troubler par n'importe quel

moyen, même en inventant l'aventure la plus odieuse. A beau mentir qui vient de loin! Malheureusement pour vous, les paroles sont échangées.

— La parole donnée à des misérables comme vous est nulle! s'écria Beaufort. Lisez donc sur le visage livide de Gorcum, si mes paroles sont mensongères. Il sent bien que tout croule autour de vous et qu'il n'est plus que le neveu d'un banqueroutier! Arrière, les voleurs! Ne portez pas la main sur Mlle Bonchamps. Il y a maintenant quelqu'un pour la défendre.

— De quel droit?

— Du droit de mon amour! A la porte les étrangers!

— Vous n'êtes pas chez vous, répliqua Simon. Je m'étonne que Bonchamps tolère vos insultes adressées à l'homme auquel il vient de confier le bonheur de sa fille.

— Mon ami, dit Gustave, vous vous oubliez.

— Je me souviens, au contraire! Laissez-moi donc avoir de l'énergie pour vous, puisque vous n'en avez pas, puisque vous sacrifiez votre fille aux calculs de ces misérables. Son attitude me dit qu'elle n'aime pas Gorcum, car, si elle me le préférait, elle se jetterait entre lui et moi, elle m'ordonnerait de me taire. Ah! Mes maîtres, vous saviez bien ce que vous faisiez, en m'envoyant au Tonkin. C'était m'envoyer à la mort que de me laisser partir pour un pays inhospitalier où les Européens sont traqués comme des bêtes fauves. Si vous aviez votre plan, j'avais le mien aussi. S'il avait été possible de faire fortune là bas, j'aurais prié Mlle Célestine de m'attendre et je serais revenu riche pour l'épouser. Si mon voyage ne m'a pas donné le moyen d'amasser de l'or, au moins, m'a-t-il fourni la preuve que vous n'étiez pas plus riches que moi et que vous voliez vos actionnaires. Entre l'honnête homme pauvre et le filou banqueroutier le choix doit être facile. Qu'en pensez-vous, Mademoiselle?

Célestine ne répondit pas, mais adressa à Marcel un regard pour le remercier de son intervention.

Isaac comprit l'expression de ce regard et voulut savoir tout de suite à quoi s'en tenir.

— Mademoiselle, permettez-moi une seule question, et veuillez me répondre clairement. M'aimez-vous?

— Je m'en rapporte à ma réponse de tout à l'heure. Si mon père exige que je vous épouse, je vous épouserai.

— De sorte que, si vous étiez libre, si vous pouviez disposer de votre personne, vous ne me choisiriez pas! Je suis condamné. Je vous rends votre parole. Je veux être choisi, mais non pas être accepté par obéissance.

— A quoi penses-tu? interrompit Deventer. Tu lui rends sa parole au moment où c'est ton unique chance de salut!

— Demain votre arrestation la dégagerait! répliqua Beaufort.

— Mademoiselle, continua Gorcum, veuillez me garder une petite place dans votre mémoire en souvenir de la grande passion que vous m'avez inspirée. Puissiez-vous être heureuse!

Il sortit entraînant son oncle.

Chez Gorcum, ils trouvèrent une dépêche confirmant la nouvelle de la fuite de Bosquet.

— Je m'attendais à quelque accident, observa Simon. Ce matin j'ai laissé tomber ma canne.

Il écouta, tendant l'oreille.

— J'entends au loin des hurlements de chiens. Mauvais présage!

Isaac haussa les épaules.

Deventer se promenait de long en large, les mains nerveuses, lâchant par intervalle un juron, cherchant une combinaison.

Il se planta devant son neveu.

— Imbécile! Pourquoi as-tu dégagé cette petite de sa parole? Tu la tenais un peu par là et tu lâches ta dernière planche de salut. Si tu n'avais pas commis cette sottise, je serais bien tranquille maintenant. Je filerais sur Genève et de là en Russie, en Autriche, n'importe où! Je trouverais bien un coin pour me cacher et vivoter. Quel que soit mon sort à moi, je serais content si je te savais heureux, toi! Tu renverses toutes mes combinaisons avec tes sorties chevaleresques. Ah! Si tu étais un autre homme, au lieu de perdre la tête, tu aurais nié à outrance, tu m'aurais soutenu, quand j'accusais Beaufort de calomnie; cela nous aurait toujours fait gagner quelque temps, peut-être assez pour épouser la petite. Tu aurais touché sa dot, et, quand tu aurais eu assez de la fille, tu serais venu me rejoindre avec l'argent et nous aurions pu tenter encore la fortune.

Isaac se leva et marcha sur Simon les poings en avant.

— Misérable! gronda-t-il. Misérable! Me conseiller cette infâmie!

Deventer saisit dans ses grosses mains les poignets de son neveu.

— Tu parles comme un enfant, tu t'indignes hors de propos. Tu

ne réfléchis donc pas que dans notre situation tous les moyens sont bons. Tu m'injuries, tandis que je ne songe qu'à toi, jusqu'à oublier le danger dans lequel je me trouve.

— Si vous vouliez faire mon bonheur, s'écria le jeune homme en se dégageant, vous avez bien mal réussi. A quoi me sert maintenant l'argent pris à vos actionnaires? A me faire préférer un homme sans le sou, Beaufort. A quoi me conduit votre tendresse dont vous vous vantez tant? A me forcer à me cacher, à ne plus oser me montrer, à être pris peut-être avec vous comme votre complice. Tenez! Vos bienfaits, je les exècre; votre argent, je voudrais l'avoir pour vous le jeter à la face. Je hais vos soins, je renie votre parenté. Je vous hais! Entendez-vous? Je vous hais!

— Mon enfant! dit Simon avec douceur.

— Ah! Toujours la même chanson! Vous jouez de la tendresse! Avez-vous encore l'intention de m'entortiller dans vos filets? Votre enfant! Comme vous dites cela d'un air hypocrite! Votre enfant! Dites donc le mannequin dont vous vous serviez pour étaler votre faux luxe! Votre enfant! Dites donc la victime de votre canaillerie! Moi, votre enfant! Eh bien! Mariez-moi donc dans une famille honnête, si vous le pouvez! Si vous m'avez donné du pain quand j'étais petit, c'est parce que vous vous ennuyiez de vivre seul. Vos bienfaits, vous me les reprenez maintenant. Le luxe, j'irai en prison! La paix, il faut fuir! La réputation, on m'appellera voleur! Vous êtes mon ennemi! Mon cruel ennemi! Cherchez une issue à notre situation. Il n'en existe qu'une! Nous sommes rivés l'un à l'autre par la honte commune. Je ne veux plus pourtant vivre avec vous. Il n'y a qu'une issue.

— Laquelle?

— Celle-ci!

Isaac posa sur la table un révolver chargé.

Le lendemain l'*Écho des Hautes Cévennes* contenait le fait divers suivant :

« Suicide ou meurtre? — Dans la nuit d'hier, plusieurs coups de révolver retentirent dans la maison occupée par M. Isaac Gorcum, jeune violoniste de talent. Les voisins coururent prévenir le commissaire de police qui vint aussitôt, et sonna à la porte de la maison à coups redoublés.

« Une domestique, plus morte que vive, vint ouvrir et conduisit

le magistrat jusqu'à la porte du salon où avaient été tirés les coups de révolver. Cette femme était dans la cuisine au moment où éclatèrent les détonations. Elle se rendit bien compte de quelle pièce partait le bruit; mais, saisie de frayeur, elle se sauva dans sa chambre située sous les toits et n'osa en sortir qu'en entendant le carillon de la sonnette.

« Le commissaire ouvrit la porte du salon et vit deux corps étendus dans lesquels il reconnut M. Isaac Gorcum et son oncle M. Simon Deventer, sous-préfet de Pierreval. Ils ne donnaient plus signe de vie. Le magistrat envoya pourtant chercher un médecin qui ne put que constater le décès.

« Les blessures sont telles qu'il est impossible de reconnaître s'il y a eu lutte ou suicide. Un révolver gisait sur le parquet.

« Ce matin, au moment où le commissaire rédigeait son procès-verbal, sur les lieux mêmes, il apprit que le Procureur de la République télégraphiait de Paris d'arrêter Simon Deventer sous la prévention d'escroquerie.

« Une dépêche trouvée dans la pièce où eut lieu le crime ou l'accident, autorise à penser que les deux hommes prévoyaient le télégramme du Procureur de la République. »

III

NUNC DIMITTIS...

Un matin du mois de mai, Bonchamps, accompagné de Célestine et de Marcel Beaufort, gravissait le sentier qui monte au Moustier.

Le soleil jetait par-dessus le Puy des Aigles ses rayons sur les champs, les prés et les bois. Dans les creux des taillis, dans les fouillis de roseaux au bord de la rivière, des vapeurs blanchâtres se dissipaient lentement. Par intervalle des trous de lumière les crevaient de déchirures aux lèvres argentées.

Les peupliers, les chênes s'élevaient du milieu de la brume et, d'un jet hardi, lançaient dans l'air très pur leur feuillage finement découpé.

Les pentes des collines, où des gouttes de rosée brillaient au bout de chaque brin d'herbe, s'irisaient de reflets verts, bleus, jaunes et roses. Plus haut, les sapins dressaient leurs aiguilles, vertes du côté du soleil, noires du côté de l'ombre.

Un vent frais se jouait au travers des brins d'herbe, frémissait

dans les peupliers, chantonnait dans les chênes et clamait en plain-chant dans les orgues des sapins.

Le sentier, ici, contournait un rocher moussu, là, traversait un petit bois, plus haut, rencontrait une source. A chaque coude, c'était une échappée sur la vallée, vue sous un nouvel aspect, mais toujours dominée par la gigantesque stature du Puy des Aigles.

Les trois promeneurs se sentaient heureux de respirer le bon air frais du matin. Célestine marchait devant, appuyée au bras de Marcel. Bonchamps les suivait à quelques pas. La santé et la tranquillité lui étaient revenues au fur et à mesure qu'il abandonnait la morphine.

Durant l'espace de trente jours, il était allé se faire soigner à Paris par un médecin spécialiste. On avait diminué progressivement la dose absorbée, en la remplaçant d'abord par de l'opium, puis par de la bonne eau claire. Les dernières injections, celles du réveil, du principal repas et de la nuit, avaient été supprimées depuis quinze jours, et le malade, à force d'exercices et de distractions, avait recouvré l'appétit et le sommeil et résisté à la tentation de prendre du poison.

Ils arrivèrent au Moustier. Le P. Dominique, sentant sa fin prochaine, y était revenu. Pour l'empêcher d'y rentrer, il eût fallu entretenir sur cette hauteur un poste de gendarmes.

La porte de la maison était toute grande ouverte sur la cour où poussaient des herbes folles. Sous la voûte, à droite, l'entrée d'une chambre. Les visiteurs y pénétrèrent.

Sur une paillasse posée sur une couchette de fer, placée près de la fenêtre basse, le P. Dominique était étendu couvert d'une misérable couverture. Un oreiller lui relevait la tête et lui permettait d'embrasser d'un regard la vallée et la ville de Pierreval.

Il avait les yeux fermés et, avec son teint pâle, ses joues creuses, sa peau collant aux os, sa barbe à l'abandon et ses bras étendus sur la couverture, ses mains maigres et ses longs doigts croisés sur un petit Crucifix, il semblait, dans sa pose rigide, goûter déjà l'éternel repos.

Bonchamps eut peur d'être arrivé trop tard. N'osant porter la main sur le missionnaire, il dit à voix basse à sa fille :

— Réveille-le!

Célestine toucha le bras du P. Dominique et appela :

— Mon oncle!

Le mourant fit un geste, soupira, ouvrit les yeux et reconnut Bonchamps. Son regard sembla dire : Enfin!

Gustave fit approcher Marcel et Célestine.

— Ces enfants se marient demain, dit-il. Ils viennent vous prier de les bénir.

— Et vous? interrogea le mourant.

— J'entre demain soir chez les Trappistes.

— Et les jeunes gens qui sont au Tonkin?

— Je les rapatrie à mes frais.

— Et ceux qui seraient morts?

— Je ferai des rentes à leurs ayants-droit.

Le P. Dominique attira Bonchamps tout près et lui demanda à l'oreille :

— Et votre mère!

— J'ai été la voir en habits ecclésiastiques. J'en avais reçu la permission de Rome. Je lui ai appris ma résolution et dit adieu pour toujours. Elle ne saura jamais rien de ma faute.

— Bien!

— Me pardonnez-vous maintenant au nom de Geneviève et en votre nom?

— Je vous pardonne comme prêtre et comme homme.

Le P. Dominique leva la main, les deux jeunes gens s'agenouillèrent ainsi que Bonchamps. Il prononça les paroles de la bénédiction, puis il ajouta d'une voix qui s'affaiblissait de plus en plus :

— Seigneur, laissez entrer maintenant votre serviteur dans le repos, puisque vous lui avez accordé de voir l'œuvre de votre miséricorde.

Et, poussant un soupir, l'apôtre expira.

PAUL VERDUN.

LES QUESTIONS HISTORIQUES

CONTROVERSÉES

I

La vie littéraire a d'étranges rencontres. Les pages de ma dernière causerie d'histoire, — celles où j'ai étudié sommairement la question des Templiers à propos d'un récent article de M. Delaville-Le-Roulx, — sortaient à peine des presses, que ce procès célèbre était de nouveau mis sur le tapis. Après cinq cents ans d'oubli, les condamnés de 1312 sont maintenant à l'ordre du jour. A Michelet, à Boutaric, à MM. Léopold Delisle et Delaville-Le-Roulx succède un érudit consommé dans l'étude du moyen âge, M. Charles-Victor Langlois (1). Aura-t-il jugé en dernier ressort? Je me permets d'en douter, malgré le défi qu'il semble jeter à ses contemporains comme à la postérité de trouver dans les considérants de l'arrêt qu'il prononce le moindre motif à revision ; et, après une lecture minutieuse de son mémoire, je suis moins que jamais convaincu du bien fondé de son instance en réhabilitation.

Ce n'est pas que M. Langlois ait cherché à transformer ses clients en de pauvres agneaux à la robe sans tache : il aurait ainsi fait la part trop belle aux défenseurs de la partie adverse. Il s'empresse au contraire de les désarmer à l'aide de quelques concessions habiles : oui, les Templiers avaient abandonné la Terre-Sainte; oui, ils avaient amassé des richesses scandaleuses, en se constituant les banquiers de la Chrétienté... Il est vrai que, ces graves infractions à leurs vœux, notre auteur ne pouvait les contester

(1) *Revue des Deux-Mondes,* n° du 15 janvier 1891.

sans s'exposer à se discréditer en pure perte. Il prend sa revanche dans la discussion d'autres griefs, moins suffisamment éclaircis par la procédure. Mon Dieu! son procédé de discussion est fort simple : il les rejette en bloc.

Ainsi, il pose en thèse générale que l'existence d'une règle secrète est du domaine de la fable. Mais, dira-t-on, et ce mot d'un Templier, qu'en fait-il? — « Nous avons des articles que Dieu, le diable et nous autres frères de l'ordre sommes seuls à connaître. » — Allons donc! réplique M. Langlois, depuis quand un aveu obtenu sous la menace de la torture a-t-il une signification? D'ailleurs les recherches les plus actives ont-elles fait découvrir un seul exemplaire de cette prétendue règle secrète?

Et le tour est joué. Passez, muscade. Tout au plus le rusé avocat, pour montrer qu'il a épuisé le sujet, s'étonnera-t-il du refus obstinément opposé par les chevaliers du Temple à toute proposition d'une réforme des statuts, dont le besoin, il veut bien le reconnaître, se faisait impérieusement sentir. Rien en tout cas ne nécessitait l'intervention toute temporelle du roi de France.

Ici je me contenterai de répéter ce que j'ai dit précédemment, et qui s'appliquerait au cas même où le Temple aurait été ce que M. Langlois n'a pas osé le proclamer, un modèle de toutes les vertus de l'homme, du chrétien et du moine : par sa double puissance militaire et financière, il était devenu un État dans l'État, un danger pour l'unité française; c'en est assez pour qu'aux allégations des détracteurs de Philippe le Bel : « Il outrepassa ses droits, » tout homme de bonne foi réponde : « Il ne fit que son devoir. »

La proposition que j'énonce là était, paraît-il, trop simple pour être jugée digne d'examen. Et puis M. Langlois appartient à l'école historique qui croit ne pouvoir glorifier la civilisation moderne qu'aux dépens de la France d'avant 1789. Dans « Le Procès des Templiers » même tendance de dénigrement systématique à l'encontre de l'ancien régime que dans « Le règne de Philippe le Hardi », où il va jusqu'à imputer pour les besoins de la cause à nos ancêtres pendant la guerre d'Aragon des actes de brutalité qui n'ont jamais existé que dans son imagination (1).

(1) Sur le sac d'Elne, voir Lecoy de la Marche, *L'expédition de Philippe le Hardi en Catalogne*, chap. II, où en est démontrée la fausseté (Revue des Questions historiques, n° du 1er janvier 1891).

II

Dans la solution d'un problème historique aussi ardu que celui dont s'est occupé M. Langlois, un autre a été plus heureux, — parce qu'il a été plus sincère. Amené par la suite logique de ses beaux travaux sur Catherine de Médicis à étudier la Saint-Barthélemy, M. le comte Hector de La Ferrière n'a pas cherché à *prouver*, à prendre position pour ou contre la « préméditation ». Il a *raconté*, tout simplement (1). Aussi la vérité, qui se dérobe à ceux qui la veulent violenter, est-elle spontanément venue à lui.

Quelle était au juste la situation en cette fatale année 1572?

Le 8 août 1570, l'édit de Saint-Germain avait terminé la troisième guerre civile, réconcilié protestants et catholiques. Sans que l'influence des premiers y fût pour rien, la politique s'était aussitôt faite nettement antiespagnole. « Charles IX avait à venger bien des injures. La plus grave, celle qui lui tenait le plus au cœur, c'était le massacre de ses sujets dans la Floride, sous le perfide prétexte que ces Français n'étaient que des huguenots envoyés par Coligny et au mépris du droit antérieur acquis à la France sur cette terre appelée de tout temps *la terre aux Bretons*. A cette injure restée sans réparation, d'autres étaient venues se joindre et l'aggraver : le refus de la main du duc d'Anjou, frère de Charles IX, par doña Juana et plus récemment, l'affront personnel que Philippe II avait fait au jeune roi en s'appropriant sa fiancée Anne d'Autriche, la préséance disputée par l'Espagne à la France, à Rome et à Venise, les intrigues incessantes de ses agents pour détacher les Suisses de notre alliance; enfin la froideur avec laquelle Philippe II poursuivait le projet de mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal, après avoir promis de l'appuyer de tout son pouvoir. »

Bien que partageant les griefs de son fils, Catherine de Médicis, toujours régente de fait, s'était d'abord effrayée de le voir s'engager à fond dans la voie des manifestations antiespagnoles. Etait-ce un effet de la répugnance habituelle des âmes basses à attaquer en face un adversaire détesté, sauf à le contre-miner sourdement, tout en lui prodiguant des démonstrations d'amitié destinées à l'endormir! Etait-ce dépit de voir penser en homme, parler en roi et agir en

(1) *Nouvelle Revue*, nos des 15 novembre et 1er décembre 1890.

maître l'adolescent couronné, dont elle entendait inspirer les actions, les paroles et les pensées? Il y avait à coup sûr en elle de l'un et de l'autre sentiment. Le fait certain et très important à établir au point de vue des responsabilités de chacun dans le coup d'État qui nous occupe, c'est que déjà à cette époque son influence avait assez baissé pour qu'elle n'ait pu arracher à Charles IX qu'une demi-rétractation officielle de propos belliqueux, qu'il continua de tenir dans ses conversations avec les ambassadeurs étrangers, en exagérant encore la violence.

Alors elle changea de tactique. M. de La Ferrière pense que « d'imprudentes et injurieuses paroles attribuées à bon droit à l'ambassadeur d'Espagne, don Francès de Alava, commencèrent à l'indisposer et peu à peu modifièrent sa volonté ». J'inclinerais à une explication différente de sa conduite, explication mieux en rapport avec la soif de domination qui la dévorait et dont elle devait bientôt donner une preuve sinistre. Elle fit en réalité bon cœur contre mauvaise fortune, elle feignit d'accepter d'enthousiasme ce qu'elle ne pouvait empêcher, dans le secret dessein d'en ressaisir tôt ou tard la direction. N'ayant plus de contradicteur, Charles IX leva le masque. De ces jours là date l'entrevue de Lumigny entre lui et Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, où il conclut un secret traité d'alliance avec ces opiniâtres défenseurs de la cause des Pays-Bas insurgés contre l'Espagne.

Cela se passait pendant l'été de 1571. Le 12 septembre, l'amiral de Coligny arrivait à Blois, où était la cour, appelé par le Roi lui-même, et recevait de lui le plus brillant accueil, à la faveur duquel achevait de s'évanouir dans les cœurs la rancune des longues et sanglantes guerres civiles, où il avait présidé aux destinées du parti réformé. — « Je ne veux rien entreprendre sans son secours », avait dit Charles IX à Louis de Nassau. Et de fait depuis lors il subit de jour en jour davantage l'ascendant de l'amiral. Que les protestants eussent lieu de s'en réjouir et les catholiques de s'en alarmer, la sceptique Catherine n'en avait nul souci. Peut-être même se fût-elle applaudi au contraire de voir renaître, à peine éteints, ces conflits d'influence qui lui permettaient de rester l'arbitre des factions près de son fils, si précisément celui-ci n'avait eu pour premier résultat de faire passer ce rôle en d'autres mains.

Il n'en fallut pas plus pour provoquer de sa part une seconde volte-face. Elle se posa résolument en adversaire de Coligny. Coligny

préconisait la guerre contre Philippe II : elle se constitua l'avocat de l'alliance espagnole. C'était bel et bien un duel à mort qui s'engageait entre deux ennemis, chacun avec son cortège d'affidés et sa provision de bottes secrètes. Au conseil royal, elle disposait bien de la majorité; mais Coligny avait pour lui le Roi lui-même. La partie était donc à peu près égale.

Je glisse sur les incidents de la lutte, que vinrent compliquer les tergiversations de la reine d'Angleterre, en ce moment engagée dans une négociation matrimoniale avec le duc d'Alençon, frère cadet de Charles IX, et les difficultés de la cour de France avec le Saint-Siège, lorsqu'il s'agit d'obtenir la dispense nécessaire à la conclusion de l'union projetée entre le jeune roi de Navarre et Marguerite de Valois. Résumer en quelques lignes des intrigues aussi complexes, ce serait les dénaturer ou s'exposer à les rendre incompréhensibles. Je préfère à tous égards renvoyer le lecteur à l'exposé détaillé et vivant qu'en a présenté M. de La Ferrière. Bref, au commencement d'août 1572, malgré tous les obstacles, la guerre avec l'Espagne était irrévocablement résolue. Catherine était vaincue. Il ne lui restait plus contre l'amiral qu'une ressource : l'assassinat. Quoiqu'il advînt en effet de l'entreprise patronnée par lui, que ses projets fussent ensevelis dans sa tombe, ou qu'ils dussent lui survivre, mais sans qu'il fût là pour en surveiller l'exécution, elle redeviendrait, sous le nom de Charles IX, le véritable roi de France.

Cette solution sanguinaire, elle l'adopta d'autant plus aisément que, *depuis neuf ans* au moins, elle lui était sans cesse présente à l'esprit. Ce n'est pas le moindre mérite de M. de La Ferrière d'avoir patiemment cherché dans le passé les signes avant-coureurs du lugubre drame de 1572 et de les avoir groupés en un tableau d'ensemble.

« En 1563, dit-il, l'année même où fut signée au mois de mars à Amboise la première paix avec les huguenots, dans le courant du mois d'août suivant, leurs principaux chefs reçurent cet avis secret : « Ceux de C... ont tenu conseil pour, après que les reîtres seront « partis, donner en un même jour les Vêpres Siciliennes à ceux de « la religion. Avertir M. le Prince, M. l'Amiral et M. d'Andelot, et « qu'ils se tiennent sur leurs gardes; car ils ont délibéré de leur « jouer un mauvais tour et les faire mourir tous trois en un seul « jour, s'ils peuvent... Que M. le Prince croie cet avertissement

« pour véritable; parce que le prince de Porcian a de ses amis qui « hantent le gouverneur de C..., conducteur de l'affaire. »

« L'année suivante, le duc de Ferrare étant venu en France, Catherine à plusieurs reprises s'ouvrit à lui de l'éventualité de l'assassinat de l'amiral. Aussi à la première nouvelle qu'il eut de la Saint-Barthélemy, se rappelant cette confidence, il en fit part à ses deux envoyés, le comte Gasparo Fogliani et Giannelli.

« Lors de l'entrevue de Bayonne, en 1565, le confesseur du duc de Montpensier remit en son nom au duc d'Albe un mémoire où il était dit : « Le moyen le plus court et le plus expéditif, ce serait de « se débarrasser de cinq ou six des principaux chefs protestants. » Cette sanguinaire solution, dont on lui faisait l'aveu, le duc d'Albe dut s'en emparer et la conseiller à Catherine. Pour arriver secrètement jusqu'à elle, il suffisait de traverser la longue galerie qui reliait l'évêché, où logeait la cour, à la maison de bois destinée à la reine d'Espagne. Il y a des choses qui se disent et ne s'écrivent pas. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, le 10 septembre 1572, il manda à don Diego de Çuniga : « Souvent je me suis souvenu de ce que j'avais dit à la Reine mère à Bayonne et de ce qu'elle m'avait promis; je vois bien qu'elle a dégagé sa parole (1). »

« Ces bruits d'assassinat étaient donc toujours dans l'air. Soubise y fait allusion dans ses *Mémoires*, et, à l'en croire, l'exécution en aurait été projetée durant le séjour que l'amiral fit à Moulins en 1566...

« Le 10 mai 1567, don Diego de Çuniga écrivait de Rome, où il représentait l'Espagne : « Le pape Pie V m'a dit ceci en très grand secret : « *Les maîtres de la France méditent une chose que je ne « puis ni conseiller ni approuver, et que la conscience réprouve; ils « veulent faire périr par pratiques le prince de Condé et l'amiral.* »

« Poursuivons cette enquête.

(1) Voilà qui donne un haut degré de créance à un récit de l'historien Mathieu, souvent traité de fable : « Il y eut conseil fort estroit et particulier entre la Royne-mère et le duc d'Albe à Bayonne pour l'extirpation de l'amiral et de son party, ne proposant meilleur remède que de faire des *Vespres siciliennes*, ayant souvent pour refrain qu' « une tête de saumon est « meilleure que celles de cent grenouilles ». *J'ay ouy dire* au président de Calignon, chancelier de Navarre, que tout ce conseil fut recueilli par le prince de Navarre [*le futur Henri IV*], qui suivoit la Royne-mère partout, se trouva au cabinet, escouta et retint la résolution de ce conseil et la représenta fidèlement à la royne de Navarre sa mère. » (Mathieu, *Histoire de France*, éd. de 1631, t. I, p. 283.)

« Condé ayant été tué à Jarnac par Montesquiou, au mépris de toutes les lois de la guerre, il ne restait plus qu'à en faire autant à Coligny. En 1569, durant le long séjour de Catherine à Metz, l'ambassadeur d'Espagne, don Francès de Alava, lui ayant reproché l'inaction de l'armée royale depuis la victoire de Jarnac, inaction qui avait permis à l'amiral de réorganiser la sienne.

— Il n'a plus en son pouvoir que La Rochelle, répondit-elle, et toute ma crainte, c'est qu'il ne la livre aux Anglais. La reine de Navarre est entièrement gouvernée par lui, et elle nous ruine. De grâce, conseillez-moi : que dois-je faire?

— J'ignore, Madame, de quelles ressources l'amiral dispose encore. Mais, quand la force fait défaut, il faut recourir à d'autres moyens.

— Lesquels?

— Eh! bien, puisque vous l'exigez, vous devriez employer la *sonaria*, comme disent les Italiens, et faire tuer l'amiral, La Rochefoucauld et Grammont.

Baissant la voix, car le cardinal de Lorraine était dans la chambre voisine :

— Il y a trois jours, j'ai offert cinquante mille écus à celui qui tuerait l'amiral, et vingt ou trente mille à ceux qui tueraient La Rochefoucauld. Il y a sept ans, on l'avait décidé, et ceux qui l'ont empêché alors s'en sont repentis depuis (1). »

« Ainsi de sa propre bouche elle confirme l'avis donné en 1563 aux chefs protestants que l'on méditait contre eux de nouvelles *Vêpres Siciliennes*.

« En 1571, la sinistre préméditation du meurtre de Coligny reparaît : « Le Pape croit, écrit un agent Florentin, que, si la paix de Saint-Germain a été conclue et l'amiral mandé à Blois, c'est avec la secrète intention de le tuer; mais, à voir les choses menées avec

(1) Dans la *Correspondance diplomatique* de La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, je trouve, à la date du 3 juin 1569, ces lignes se référant aux mêmes intrigues et que je recommande à l'attention de M. de La Ferrière : « Avant-hier il vint lettres à cette royne (*Élisabeth*) de son ambassadeur M. Norrys par lesquelles il lui mande qu'il y a gens à la cour de France qui poursuivent leur récompense pour avoir empoisonné MM. l'Amiral, d'Andelot, de la Rochefoucault et Montgomery, jouxte la certitude qui aparoît déjà de ce qui est advenu au sieur d'Andelot, lequel, ayant été ouvert, a été trouvé empoisonné, et que sur leur vie il s'ensuivra bientôt le semblable aux autres. »

tant de prudence, il ne pense pas que le Roi soit dans des dispositions aussi hardies. »

« Ce meurtre semblait si bien dans le jeu de Catherine que, à la première nouvelle de la prochaine arrivée de l'amiral à Blois, Philippe II écrit de sa main. Ce n'est peut-être qu'avec l'intention d'en finir avec cet homme abominable, ce qui serait un acte de grand mérite et d'honneur (1). »

Pour une telle tâche, on n'avait au XVIe siècle que l'embarras du choix : les spadassins à gage foisonnaient. Catherine tenait le sien tout prêt. Il s'appelait Maurevert (2). C'était un affidé des Guises, circonstance qui devait lui permettre de transformer son propre crime en une *vendetta* de ces derniers, assouvie enfin sur celui qui passait pour avoir été le promoteur de l'assassinat du duc François de Guise. — Pour le malheur de la Reine mère, Maurevert visa trop bas. Coligny, au lieu d'être atteint en pleine poitrine par les balles du bandit, le fut à la main et à l'avant-bras. Au lieu de sa mort, Catherine apprit qu'il était grièvement blessé.

Sa position devenait grave. Charles IX avait pris à cœur la découverte du coupable et par lui celle des hauts personnages, quels qu'ils fussent, dont il avait, on s'en doutait déjà, été l'instrument docile. Il en avait chargé un protestant, le conseiller Arnaud de Cavaignes. Dès l'abord, l'enquête fit connaître le nom du meurtrier et ses relations avec les Guises. Mais les Guises consentiraient-ils à endosser la responsabilité d'un acte où ils avaient en somme la moindre part, consentiraient-ils à braver la colère de Charles IX, sans cesse exaspérée par les plaintes, les appels à sa justice, les cris de vengeance des amis de l'amiral ! Elle en était venue à craindre pour elle-même, elle qui n'avait au début tremblé que pour son pouvoir.

Le lendemain de l'arquebusade, le 23 août, il y eut conseil au Louvre. Voici en quels termes M. de La Ferrière nous retrace la physionomie des délibérations qui s'y agitèrent :

(1) Si terribles que soient ces paroles, pour les juger en toute impartialité, il ne faut pas oublier que Coligny était le plus formidable adversaire au conseil du roi de France de la puissance espagnole. Que le roi d'Espagne l'eût de ce fait pris en haine profonde, on ne peut lui en vouloir, en somme : c'était non seulement son droit, mais son devoir. Le malheur au point de vue français est que contre cet ami de la France il trouva un allié dans la reine de France.

(2) Par corruption *Maurevel*.

« Durant près de deux heures, Catherine torture son fils. Elle passionne, elle irrite son humeur naturellement violente, et, avec un art infernal, elle cherche à provoquer cet accès de fureur sur lequel elle compte pour lui arracher l'ordre du massacre que de sang-froid il eût refusé.

« Tout d'abord elle lui représente l'occasion inespérée qui s'offre à lui de tirer vengeance de tous ces rebelles qui sont venus s'enfermer dans Paris comme dans une cage. Il a donc enfin le moyen de se laver de la honte de ces traités que le malheur des temps lui a imposés et qu'en aucun cas il n'est tenu d'observer; puis elle cherche à lui démontrer la perfidie employée par l'amiral pour le décider à la guerre des Flandres et précipiter la ruine d'un royaume écrasé par une énorme dette; elle lui fait entrevoir le blâme qu'il va s'attirer de tous les princes ses voisins par cette déclaration de guerre à un roi son proche parent.

« Et comme il ne s'émeut pas elle lui rappelle les meurtres de Charry, du grand François de Guise. Celui de l'amiral n'en sera que la juste expiation.

« Et comme il reste toujours impassible, elle le menace, ainsi qu'elle l'a fait plus d'une fois de se retirer, de le laisser seul aux prises avec les dangers qui le menacent.

« Ce moyen est usé, et, pour échapper à la tentatrice, il invoque son honneur, ses promesses, ses amitiés.

« C'est là où elle l'attend. Ceux qu'il croit ses fidèles sujets, ses dévoués amis, ce sont des traîtres; ils conspirent; ils en veulent à sa vie, à celle de ses frères. L'heure qui sonne à ce cadran sera la dernière de son règne. S'il recule, d'autres à sa place joueront le jeu (1).

« Il doute encore, il ne veut pas en croire sa mère; il lui faut le témoignage des conseillers qui l'entourent.

« Tous affirment que les protestants conspirent. Alors, plus il a

(1) Ce prétendu complot a été parfois pris au sérieux et réputé la cause véritable du massacre. Rien ne justifie cette assertion, si ce n'est plusieurs lettres royales, postérieures à celles du 24 août, de même source, aux termes desquelles tout se réduisait à une échauffourée entre les maisons rivales de Châtillon et de Guise, et antérieures à la déclaration solennelle, faite au Parlement, le 26, par Charles IX que l' « exécution » était le résultat de ses ordres exprès. Peut-on honnêtement songer à tirer un argument d'une de ces versions contradictoires, en négligeant les autres? En dehors de l'absence de preuves formelles en faveur d'un complot des réformés, il existe contre lui une présomption morale. Si les protestants avaient conspiré, loin de se

mis de confiance en eux, plus son courroux s'en échauffe. Il y a en lui du tigre, et la férocité de sa nature se réveille. En 1567, lorsqu'il faillit être surpris à Rosay, l'enfant avait parlé en homme. Avec plus de jurement qu'il n'en faudrait, nous dit un contemporain, il s'était écrié :

— On ne me donnera plus de pareilles alarmes. J'irai jusques dans leurs maisons et dedans le lit chercher ceux qui me les baillent.

« La colère de Meaux lui revient; se tournant vers sa mère :

— Vous le voulez? Eh bien, qu'on les tue, qu'on les tue tous?

« Et il se retire l'écume aux lèvres, le blasphème à la bouche. »

De la façon dont fut exécuté l'ordre de mort, il n'y a rien à dire qui ne soit dans toutes les mémoires. Nulle victoire sur l'étranger, nulle négociation à l'issue glorieuse pour la patrie n'est peut-être aussi connue, jusque dans ses moindres détails, que la nuit du 24 août.

Un dernier mot.

Lorsque le duc d'Albe reçut la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il dit simplement :

— C'est une chose furieuse, légère et mal pensée!

Ce jugement tombait pourtant des lèvres d'un homme qui n'avait pas hésité à user des plus extrêmes rigueurs envers les *gueux* Flamands. Il est vrai qu'il les avait pris presque au début de leur révolte, et peut-être en effet s'en serait-il rendu maître si la duchesse de Parme, qui l'avait précédé dans l'administration des Pays-Bas, au lieu d'en étouffer dans le sang les premiers germes, n'avait favorisé leur éclosion d'abord par son indifférence et bientôt par sa douceur.

Il est fou celui qui, ayant décidé la suppression d'un chêne dans son parc, attend, pour réaliser ce dessein, que le condamné ait pris toute sa croissance. Après qu'il a été coupé au ras du sol, la sève, la vie bouillonne dans le peu qui reste du géant tombé. A la place où il s'est élevé pousseront de nombreux rejets qui substi-

répandre en plaintes et en imprécations, ils auraient cherché l'ombre, ils auraient évité tout incident susceptible de les dénoncer. Les annales des guerres civiles prouvent même qu'ils étaient passés maîtres en cet art de dissimuler leurs pans : témoin l'affaire de Meaux; témoin encore l'expédition de Béarn (Voy. mon livre *Le comte de Montgomery*, chap. VI), à propos de laquelle leur implacable ennemi Blaise de Monluc a dit dans ses *Commentaires* (éd. de Ruble, t. III, p. 260) : « Les huguenots ont eu tousjours cela qu'ils ont esté plus secrets que nous; ils ne se découvrent guères : voilà pourquoy leursentreprises ne font faux feux.

tueront à sa majesté solitaire la force du nombre et de la jeunesse. L'arbre aura triomphé du fer et du feu acharnés contre lui : un minime effort serait au contraire venu à bout, et pour toujours, de l'arbrisseau.

S'il n'y a ni juifs nationaux, ni protestants nationaux en Espagne, c'est que ces réfractaires à la loi de l'Église, sitôt connus, étaient livrés aux bourreaux. On ne leur laissait pas le loisir d'organiser des communautés ; on ne laissait pas même leurs cendres s'épandre sur toute la surface du pays comme une semence de vengeurs.

De même pour la France. Sous François Ier, des poursuites incessantes, impitoyables auraient probablement triomphé du protestantisme naissant. Sous Henri II, elles étaient déjà une barbarie inutile. Que dire, vingt ans plus tard, de la Saint-Barthélemy?

Envisagée au strict point de vue de l'unité orthodoxe, la conduite de la Reine mère aurait donc été une faute incompréhensible. On a vu d'ailleurs combien la question religieuse était loin de sa pensée. J'ajoute, — et c'est par là que je veux terminer, — que, malgré les apparences, elle fut le prétexte, non le motif déterminant de l'ardeur avec laquelle le peuple de Paris se jeta sur ses victimes désignées. Le peuple de Paris se montra en réalité, dans cette circonstance, ce qu'il a été dans tout le cours de sa vie sociale : prêt à tout..., pourvu que ce fût au mal. C'est la même tourbe fiévreuse, féroce et lâche, toujours à plat ventre devant le succès, jamais à court d'injures envers l'infortune, qui n'aura que des acclamations pour Marie-Antoinette, dauphine, traversant les rues, environnée de la triple auréole du rang, de la beauté et de la jeunesse, et qui n'aura que des crachats pour Marie-Antoinette, veuve, détrônée, allant au supplice. Les massacreurs du 24 août 1572, armés « pour Dieu et le Roy », sont les ancêtres directs des massacreurs des journées de septembre 1792, *travaillant* au nom de la Nation.

III

En faisant justice des obscurités voulues dont on s'était complu à entourer une affaire en elle-même si claire, M. de La Ferrière, il convient de le rappeler, n'a pu, après examen sérieux, que revenir au sentiment de nos pères sur la Saint-Barthélemy. Il a fait revivre de la vie historique la Catherine légendaire, impitoyable et hypocrite, ne reculant pas devant un crime, mais non moins habile à en

préparer l'exécution, et à se décharger sur d'autres de l'horreur qu'il soulèverait dans toute âme honnête. L'instinct populaire ne s'abusait donc pas lorsqu'il s'obstinait à la dénoncer comme l'instigatrice des *Matines parisiennes*.

Certes, partir de ce fait particulier et de quelques faits semblables pour mettre une fiance aveugle en cette inconsciente lucidité des masses, ce serait s'exposer à d'effroyables erreurs. Ce serait pourtant une erreur plus grave encore, sous prétexte que la bonne foi des masses s'est fréquemment laissé surprendre par de faux semblants de vérité, de faire table rase, à l'exemple de beaucoup d'historiens, des traditions et appréciations traditionnelles. Les accepter sous bénéfice d'inventaire, tel est, à leur sujet, le dernier mot de la critique.

Quand on va au fond des choses, on reconnaît d'ailleurs une origine presque entièrement factice aux altérations subies par certains événements au cours des âges, et, depuis, séculairement accréditées. Loin d'être une invention pure et simple des classes ignorantes de la société, ces altérations sont dues aux suggestions malsaines de fripons, spéculant, dans l'intérêt de leur ambition ou de leur bourse, sur la naïveté des contemporains. Ainsi en est-il arrivé de la légende de la Bastille, de la légende du pacte de famine, que je réfutais, il y a un an, à cette place, par la voix de MM. Frantz Funck-Brentano et Edmond Biré. Ce n'est pas sans doute qu'il ne faille y méconnaître une part d'imagination. Le peuple, comme l'enfant, a la manie du grossissement. Il éprouve le besoin d'idéaliser ce qui l'entoure, soit en bien, soit en mal. Livré à ses propres forces, il a créé les sublimes tableaux de saint Louis rendant la justice au pied du chêne de Vincennes, de Henri IV nourrissant en secret les sujets rebelles, qu'il s'efforce de faire rentrer dans le devoir, et prolongeant ainsi leur résistance. Sous l'empire des écrits d'un Latude ou des déclamations d'un le Prévôt de Beaumont, il s'est repu de spectacles hideux : un roi de France affamant la grande famille française ou bien l'emprisonnant, la torturant à plaisir, afin de se donner à lui-même la preuve de sa toute-puissance.

Hors du domaine des abstractions, il a su mieux se garder des influences étrangères. Il possède, à un degré extraordinaire, le sens des personnalités *représentatives*, si l'on me permet d'employer cet anglicisme.

C'est ainsi que, à ses yeux, François Ier, malgré des défaillances, reste le roi chevalier.

C'est ainsi que, à ses yeux, Catherine de Médicis n'a cessé d'être le mauvais génie de la France.

C'est ainsi que, à ses yeux, le suprême initiateur de la Révolution est le marquis de la Fayette.

« Il eût manqué quelque chose à la haute société du dix-huitième siècle; on ne connaîtrait pas les conséquences logiques de ses lectures et de son éducation d'esprit; on ne saurait pas davantage jusqu'où pouvaient aller, dans le milieu le plus aristocratique le plus élevé, chez les jeunes nobles qui vivaient le plus près du trône, la liberté de la pensée, la hardiesse du jugement, le détachement des vanités du rang, si M. de la Fayette n'eût pas existé. »

Tel est le début de l'étude récemment consacrée (1) par M. Bardoux, à la jeunesse de cet homme si diversement jugé. Sur un point cependant, il ne ressemblait guère à ce grand monde, auquel il appartenait par sa naissance, point secondaire en apparence, et qui pourtant, en lui attirant la haine de Marie-Antoinette, fut la cause première de sa popularité : on sent que je veux parler de l'incurable gaucherie de ses manières et du parfait mépris qu'il ressentait, — et manifestait, — pour les frivoles divertissements et les conversations oiseuses des cercles où il paraissait appelé à briller. Il se ferait pourtant une singulière illusion, celui qui, dans le dégoût dont l'atmosphère ambiante lui emplissait l'âme, s'imaginerait trouver la raison de son penchant vers les idées nouvelles. Pensant et agissant tout différemment, les gentilshommes de sa génération subissaient le même entraînement. On le vit bien lorsque éclata la guerre d'Amérique. Certes, il y avait loin des façons austères et réfléchies du jeune marquis aux grâces sémillantes et voluptueuses des épicuriens de Feuillancour. Eh! bien, au moment même où celui-ci songeait déjà dans le recueillement et la solitude à s'enrôler sous les drapeaux de cette population levée pour la conquête de sa liberté, n'était-ce pas des lèvres de l'un de ceux-là, du plus indifférent, semblait-il, aux préoccupations politiques et sociales, des lèvres du chevalier de Parny, que tombait, entre deux madrigaux, l'épigrammatique « Épitre aux insurgens » :

(1) *Revue des Deux-Mondes*, nos des 15 janvier et 15 mars 1891.

Parlez donc, Messieurs de Boston?
Se peut-il qu'au siècle où nous sommes,
Du monde troublant l'unisson,
Vous vous donniez des airs d'être hommes?
On prétend que plus d'une fois
Vous avez refusé de lire
Les billets doux que Georges trois
Eut la bonté de vous écrire.

. . . . . .

. . . . . .

Raisonnons un peu, je vous prie.
Quel droit avez-vous plus que nous
A cette liberté chérie
Dont vous paraissez si jaloux?
L'inexorable tyrannie
Parcourt le docile univers;
Ce monstre, sous des noms divers,
Écrase l'Europe asservie.
Et vous, peuple injuste et mutin,
Sans pape, sans rois et sans reines,
Vous danseriez au bruit des chaînes
Qui pèsent sur le genre humain?
Et vous, d'un si bel équilibre
Dérangeant le plan régulier,
Vous auriez le front d'être libre
A la barbe du monde entier?

Je suis surpris que M. Bardoux n'ait pas cru devoir reproduire ces vers qui reflètent d'une façon si saisissante l'esprit de l'époque. On dit que Marie-Antoinette versa des larmes lorsqu'on les lui fit connaître (1). Un mystérieux pressentiment avait-il donc révélé à l'infortunée princesse quelle folie commettaient les gentilshommes français en se mettant à la tête d'un mouvement démocratique, quelle faute commettait le Roi son mari, non seulement en ne leur interdisant pas le départ, non seulement en ne prenant point parti pour un souverain dont les droits héréditaires étaient méconnus, mais en se déclarant lui-même contre lui? Le voile de l'avenir s'était-il donc déchiré devant elle, et, derrière la rébellion étrangère, à laquelle les Bourbons et leurs défenseurs-nés prêtaient appui, voyait-elle le

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. III; notice sur le chevalier de Parny.

vent de sédition ébranler à son tour le trône fleurdelisé et le renverser? Ou bien se souvenait-elle simplement d'un mot de son lointain cousin, Philippe II d'Espagne : « — Il faut éteindre le feu allumé dans la maison du voisin, de peur que l'incendie ne gagne la vôtre! »

Seule, au point de vue monarchique, elle avait raison au milieu des Évariste de Parny, des Armand de Gontaut, des de Lauzun, des Gilbert de la Fayette, ne rêvant, ne parlant que de la future indépendance américaine.

Mais cet empressement même des hautes classes en faveur d'une cause, qui n'était au demeurant pas la leur, ne démontre-t-il point l'inanité des accusations dont elles furent l'objet, quelques années plus tard, lorsque l'ouragan, en partie déchaîné par elles, eut atteint son summum d'intensité.

Le principal intérêt de la biographie de M. Bardoux repose précisément dans l'ensemble des preuves qu'elle apporte de l'injustice des hommes de 1793 à l'égard des libéraux du temps de Louis XVI plus encore que dans l'analyse minutieuse des faits et gestes de son personnage. Suivez avec lui la Fayette sur le pont du vaisseau qui l'emporte loin de sa patrie et dans les forêts du Nouveau-Monde, relisez les lettres qu'il écrivit alors à sa femme, placez-vous un instant dans le milieu qui fut le sien : vous comprendrez sa conduite, vous en viendrez presque à prendre au sérieux le sacrifice qu'à ses yeux il s'était imposé en s'arrachant pour ce qu'il croyait un devoir à sa chère vie de famille. La Révolution eut ses bêtes fauves : elle eut aussi ses naïfs, plus nombreux qu'on ne pense généralement. Je m'imagine volontiers la Fayette digne d'être rangé dans la dernière catégorie, à côté d'Hérault de Séchelles, adressant, le 7 juin 1793, en pleine Terreur, au directeur de la Bibliothèque nationale le billet qui me tombait naguère sous les yeux :

« Cher concitoyen, chargé avec quatre de mes collègues de pré-
« parer pour lundi un plan de constitution, je vous prie en leur nom
« et au mien de nous procurer sur-le-champ un exemplaire des lois
« de Minos, qui doit se trouver dans un recueil de lois grecques;
« nous en aurions un urgent besoin. »

Léon Marlet.

Le nouveau livre de M. Edouard Drumont, *le Testament d'un antisémite*, ne peut être passé sous silence; on le voit entre toutes les mains, tout le monde s'en entretient. Comme les précédents, il

est écrit avec courage, verve, avec talent. *La Revue du Monde catholique*, néanmoins, doit, en constatant les qualités, faire des réserves, des réserves même très importantes. L'auteur, dans les chapitres consacrés au clergé, qu'il appelle *clergé fin de siècle*, s'est porté à de violentes attaques contre plusieurs évêques. Il est très permis, et il s'appuie avec raison sur l'opinion de Mgr Dupanloup, d'examiner et de critiquer les évêques, mais, comme le dit le précepte latin, *est modus in rebus*. Ici, la mesure est tout à fait dépassée et l'attitude de M. Drumont vis à vis des évêques est inacceptable. Il raconte tel fait que, de l'avis de tous les hommes raisonnables, il n'y avait aucune utilité à citer. J'ajoute que ce fait ne s'est pas passé exactement comme il le rapporte; il fut, en réalité, moins scandaleux, et si la vérité était connue, on peut affirmer que la faute du coupable serait singulièrement atténuée.

Il faut aussi regretter quelques expressions brutales employées par M. Ed. Drumont (je ne parle pas des citations de livres abominables de M. Zola, extraits tels que son élection à l'Académie devient dès lors, impossible; si elle le recevait, elle se déshonorerait) qu'on ne rencontrait pas dans ses premiers livres, et qui choquent péniblement le lecteur. C'est, hélas, une des conséquences de la grossièreté où nous a entraînés le régime républicain; la polémique n'est pas seulement passionnée, elle est populacière dans la forme, et les écrivains les plus délicats ont des efforts à faire pour ne pas imiter leurs adversaires au langage ignoble.

Ces réserves faites, je le reconnais sans hésiter : dans ce nouvel ouvrage, M. Ed. Drumont continue vaillamment la guerre qu'il a déclarée aux juifs, aux francs-maçons qui, depuis vingt ans poursuivent la destruction du christianisme, exploitent et pillent la France, et tiennent sous le joug la noble race Française. En dévoilant leurs infamies leurs mensonges, leurs vilenies, leur hypocrisie, leur bassesse, et aussi la mollesse, la faiblesse, la lâcheté, — le mot y est, — des soit disant conservateurs, de la droite de la Chambre, qui ne paraît pas comprendre toujours sa mission, il signale les hommes dont on doit se défier et s'écarter.

Eugène Loudun.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

I. *La Vie privée d'autrefois.* (Variétés gastronomiques), par M. A. Franklin. (Plon.) — II. *Par delà l'Adriatique et les Balkans,* par M. l'abbé Hamard. (Delhomme.) — III. *La France dans l'avenir,* par M. A. Bocher. (Ollendorff.) — IV. *Les Sœurs des hôpitaux,* par M. François Bournand. (Savine.) — V. *Ceylan et les Indes,* par Mgr Zaleski. (Savine.) — VI. *Le Tonkin actuel,* par Mat-Gioi. (Savine.) — VII. *Le Ministère de la lâcheté extérieure,* par M. Lionel Radiguet. (Savine.) — VIII. *Aux Antipodes,* par M. Verschuur. (Hachette.) — IX. *Bernardin de Saint-Pierre,* par Arvède Barine. (Hachette.) — X. *Monte-Carlo intime,* par M. Pierre Monfalcone. (Savine.) — XI. *Étude sur le P. Isla, les Prêcheurs burlesques en Espagne au dix-huitième siècle,* par le P. Bernard Gaudeau. (Retaux-Bray.) — XII. *Histoire de l'Art chrétien aux dix premiers siècles.* (Société de Saint-Augustin.)

I

M. A. Franklin, l'auteur justement connu et apprécié de plusieurs ouvrages sur la *Vie privée d'Autrefois,* (les soins de toilette, l'annonce et la réclame, l'hygiène...) continue la série de ses très intéressantes publications, par un nouveau volume consacré à décrire les *Variétés gastronomiques* (Plon). Il a puisé à toutes les sources, et ses recherches minutieuses servent à merveille sa curiosité de savant et d'érudit; il est impossible de connaître avec un plus minutieux détail nos vieux usages et nos coutumes du temps passé : il parle des modes et des mœurs des parisiens du douzième au dix-huitième siècle comme un contemporain de Charles V, de Henri IV, ou de Louis XV.

Aujourd'hui, grâce à lui, nous entrons dans la salle à manger d'un gentilhomme, nous savons l'heure du repas, quelquefois variable

suivant la saison : ainsi les jeûnes du Carême scrupuleusement observés occasionnaient de grandes modifications dans les menus : mais les sévérités de l'Église n'empêchaient pas certaines réjouissances très chères au contraire à nos aïeux, de se célébrer à table « L'Épiphanie se fêtait dans les plus humbles demeures, et le langage populaire était riche en proverbes rappelant cette ombre de royauté décernée à un pauvre diable, à qui pendant quelques heures, chacun rendait hommage. Si les uns enviaient le pouvoir, d'autres, les timides sans doute, cherchaient à l'éviter, de sorte que l'on disait par moquerie d'un homme contrarié qu'il avait « trouvé la febvre au gâteau » en même temps que pour témoigner la joie de revoir un ami, on l'accueillait par ces mots : « Je suis aussi ravy de vous avoir rencontré que si j'estois roy de la febvre. » Dans une farce du seizième siècle, Jeninot réduit à banqueter avec son chat, le fait roi, le force à boire du vin clairet, et crie à tue-tête : « Le Roy boit! le Roy boit! »

Mais savait-on par exemple qu'une des habitudes de la royauté la plus soigneusement conservée jusqu'à la fin de l'ancien régime était de manger en public; la table du monarque était dressée dans une galerie accessible quelquefois même aux gens du peuple, aux voyageurs ; Arthur Young de passage à Paris ne manqua pas le repas des souverains.

M. Franklin connaît comme la plus habile « ménagère » du seizième siècle de quels ustensiles se compose la table d'un grand seigneur : cure-dents, tranchoirs, truquoises, écuelles, garde-nappes, oviers, nefs, jambettes, eustaches, salières, linge de table, il connaît et décrit tout, jusqu'aux « *pots à aumône* dans lesquels on recueillait les restes encore présentables pour les distribuer aux pauvres. La corbeille à aumône recevait les restes de pain. »

Une des richesses mobilières consistait autrefois dans la vaisselle plate. « La vaisselle d'or et d'argent était presque tout entière entre les mains de la noblesse qui, ne pouvant ni faire le commerce, ni prêter à intérêts, se créait ainsi une fortune mobilière facile à réaliser en cas de besoin, facile aussi à dissimuler ou à transporter. Comme nous achetons aujourd'hui des actions de chemins de fer, on commandait à l'orfèvre des plats d'or que l'on étalait sur les dressoirs : la vanité satisfaite tenait lieu de dividende..... La vaisselle de Charles V représentait à elle seule un capital énorme. Pour ne parler que des plats et des écuelles, je vois qu'il possédait,

7 douzaines de plats d'or,
6 — d'écuelles d'or,
33 — de plats d'argent,
70 — d'écuelles d'argent.

Si l'on voulait avoir l'équivalent actuel des chiffres précités, il faudrait les multiplier par vingt-sept; d'où l'on peut conclure qu'aucun souverain ne serait aujourd'hui assez riche ni assez fou, pour réunir une vaisselle plate, égalant comme prix celle de Charles V. »

II

M. l'abbé Hamard vient de réunir dans un fort volume, illustré de quelques vignettes les impressions que lui a suggérées sa course. *Par dela l'Adriatique et les Balkans* (Delhomme). Il a visité en touriste curieux et intelligent l'Autriche méridionale, la Serbie, la Bulgarie, la Turquie et la Grèce : et de ces pays si peu connus encore, si étranges, qui tiennent à la fois de l'Occident par certaines habitudes de la civilisation, qui tiennent plus encore de l'Orient par le climat et les mœurs, il a rapporté des notes véritablement attachantes : les chapitres consacrés à la Bulgarie, et en général à toute la région des Balkans ont en quelque sorte l'attrait de la nouveauté : tant d'idées fausses circulent encore sur cette région si voisine de nous, cependant. L'auteur eut l'occasion de se trouver en rapport avec Mgr Strossmayer, le célèbre évêque de Diakowo, et le portrait qu'il trace de l'éminent prélat, est intéressant à lire; on se rappelle en effet les démêlés de l'évêque de Diakowo et de l'empereur d'Autriche.

« Doué des connaissances les plus variées, artiste consommé et homme du monde à l'occasion, avec cela d'une piété angélique qui édifie tous ceux qui l'approchent, possédant à fond les principales langues vivantes et leur littérature, parlant avec une facilité presque égale, le croate, l'allemand, l'italien, le français et le latin, doux et affable pour tous, grands et petits, riches et pauvres, généreux et hospitalier comme on ne l'est plus généralement dans notre Occident, pénétré d'un immense amour pour son peuple, dont l'intérêt spirituel et temporel le préoccupe sans cesse, et qui est, me disait-il une fois, les larmes aux yeux, la moitié de son âme, ardemment désireux de contribuer par la diffusion de l'instruction au bien-être des populations croates, et à leur régénération intel-

lectuelle, l'évêque de Diakowo avait tout ce qu'il fallait pour conquérir l'affection non seulement de ses diocésains, mais aussi de tous les Longo Slaves, ou Slaves du Sud, dont il est devenu en quelque sorte la personnification. Un homme d'Etat italien, bien connu, Minghetti, disait un jour à son sujet : « J'ai eu l'occasion de voir de près tous les hommes les plus éminents de notre temps. Il y en a deux qui m'ont donné l'impression qu'ils étaient d'une autre espèce que nous : ce sont Bismarck et Strossmayer. » Son action s'étend au delà des limites de son diocèse. Elle embrasse, on peut le dire, tous les Slaves du Sud rattachés à l'Autriche, c'est-à-dire 6 à 7 millions d'habitants... »

III

M. A. Bocher, très connu par ses études d'économie politique neuves et hardies, se demande aujourd'hui ce que sera la *France dans l'avenir* (Ollendorff) : il ne voit les bases de son organisation future, que dans la liberté, la charité, la colonisation. Son travail « a pour objet 1° d'appeler l'attention sur l'incohérence de la situation présente; 2° de faire connaître par quelques exemples pris dans la quantité des réformes nécessitées par l'état nouveau du genre humain, l'importance qu'aurait le travail de leur mise en pratique; 3° d'indiquer une partie des moyens à employer pour arriver à maintenir la France de l'avenir, dans la voie du progrès, où elle a tenu si longtemps le premier rang. »

La France du passé, influente et maîtresse partout était vraiment la créancière du monde : aujourd'hui la décadence est venue, et pourquoi? Ces causes de déchéance répondra M. Bocher, proviennent de deux sources : « L'une la propension, s'augmentant chaque année chez les Français, à diminuer le nombre de leurs enfants, l'autre, l'immobilisation du pays dans l'état d'avancement où il se trouvait au moment où il tenait le premier rang parmi les nations civilisées et dans la législation qui le régissait », et par un examen sommaire mais très instructif de l'organisation de la France actuelle comparée avec celle résultant de l'application du régime impérial sous Napoléon Ier, l'auteur démontre combien la marche des œuvres politiques et sociales est demeurée en arrière, de ce qu'elle devrait être, si elle était réglée d'après l'avancement des progrès modernes.

Il résume en quelques lignes le but de ses présentes études. Il réclame « la pratique de toutes les libertés, l'instruction saine et utile, l'organisation officielle de la charité et l'adoption des mesures destinées à mettre la France à même de participer aux bénéfices matériels que l'avenir doit retirer des progrès modernes ».

Sans doute les pages de M. Bocher ne sont pas complètement exemptes d'utopies, mais elles renferment surtout des idées neuves ou tout au moins exprimées d'une manière neuve, et qu'il est utile de faire ressortir aujourd'hui ; sa langue est élégante, simple, et son style très précis excelle aux dissertations économiques.

IV

Assurément M. Bocher eût signé aussi cette préface éloquente et enflammée que M. Jacques de Biez a mise au commencement de l'étude de M. François Bournand, sur les *Sœurs des hôpitaux* (Savine). « Toucher à l'institution des sœurs de Charité, c'est commettre un sacrilège, c'est porter une main impie sur ce qu'il y a de plus extraordinaire et de plus pur dans le christianisme social, cette tradition de la charité qui relève de l'idée de la Rédemption, dont le germe pour la gloire de notre race, apparaît déjà dans les mains de notre Gaule ancienne ». Ce que M. de Biez écrit avec talent est fort adroitement développé par M. Bournand; il résume les tristes polémiques qui ont longtemps passionné la presse à ce sujet : il cite l'avis de médecins compétents au premier chef, et presque tous admirateurs du dévouement sublime des Sœurs : il montre ce qu'elles ont été dans l'histoire, ce qu'elles savent être aux jours des douleurs nationales, ce qu'elles sont aujourd'hui encore au Tonkin : en présence de ce tableau fait d'héroïsme et d'abnégation, il expose le fanatisme bête et lâche des laïcisateurs, qui viennent mordre sournoisement la main qui leur a fait ou leur fera du bien. Mais toutes les propagandes de la franc-maçonnerie, et les menaces ridicules du Conseil municipal n'empêchent par l'opinion publique de demeurer favorable aux Sœurs des hôpitaux. M. François Bournand a interrogé presque toutes les sommités de la pensée actuelle et l'unanimité est absolue pour demander le maintien des saintes filles de la Charité. Cette lettre admirative de François Coppée résume bien, le ton de toutes les réponses adressées à M. Bournand.

« En feuilletant l'autre jour *les Misérables*, j'y relisais le portrait de la sœur de Charité tracé par saint Vincent de Paul, et cité avec admiration par Victor Hugo. « Elles n'auront pour monastère que la chambre des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de leur paroisse, pour cloître que les rues de la ville et les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grilles que la crainte de Dieu, pour voile que la modestie. » Et l'immense majorité de ces saintes Filles réalise cet idéal. On leur a substitué des mercenaires. C'est indigne et c'est absurde. Il me semble piquant de citer dans votre livre le programme de saint Vincent de Paul approuvé par Victor Hugo, et de le mettre sous le nez des laïcisateurs à outrance. »

V

Quelles contrées plus attrayantes, qui parlent mieux au rêve et à l'imagination que *Ceylan et les Indes* (Savine). Mgr Zaleski envoyé par Rome en mission dans ce merveilleux pays en a rapporté de curieuses impressions. Son arrivée à Colombo le surprit : « Nous traversons la ville; des maisons basses et très modestes, toujours entourées d'arbres : beaucoup de fleurs; des tulipiers en abondance, de belles amaryllidées; des bégonias aux grandes fleurs violettes, des lantanas variées, une aristolochia aux fleurs bizarres et de belles variétés de croton. Partout beaucoup de terrains vagues, — des lacs, des marais couverts de nénuphars en fleur.

— Comme c'est beau m'écriai-je, cette route couverte dans la forêt!

Les branches des arbres s'unissaient et formaient au-dessus de notre tête une voûte de verdure, de feuilles de cocotiers!

— Mais c'est une rue de la ville, me dit-on, nous sommes près de la cathédrale.

— Comment, une rue! on n'y voit que des arbres! Il y a des huttes sous cette verdure. Au fond toute la ville ressemble à une immense forêt. Elle doit être vraiment d'une étendue prodigieuse pour loger de la sorte plus de 100,000 habitants.

... A mesure que l'œil s'habituait à l'aspect original de cette ville, elle paraissait plus jolie. Cette forêt tropicale, semée de maisonnettes, ces longues allées ombrageuses, verdoyantes, dans lesquelles circulait une foule multicolore, ont un charme impossible à décrire.

La population de l'île se compose de Cingalais et de Tamouls, et c'est à des populations de ce genre, rebelles la plupart à toute idée de civilisation, que les missionnaires ont affaire. Les détails les plus complets sur les missions de Ceylan autrefois et aujourd'hui donnent au récit de Mgr Zaleski un intérêt historique et social très réel : il s'appliquait d'ailleurs à tout voir, et si son cœur de prêtre s'occupait spécialement des chrétientés, des églises, grandissant là-bas son esprit de voyageur curieux et artiste, le portait à admirer comme il convient cette terre de Ceylan si parlante à toutes les imaginations, si troublante même quand on y veut voir, comme le prétendent certains rêveurs, l'emplacement du paradis terrestre, et du premier Eden.

VI

C'est aux limites de cet extrême Orient si lointain, que flotte aujourd'hui le drapeau de la France. Pourquoi faut-il, hélas, qu'il y flotte cravaté de crêpe? Mat Gioi, un passionné de notre nouvelle colonie décrit admirablement *le Tonkin actuel* 1887-1890 (Savine) : « Notre acclimatation physique ne se fera sans doute pas; l'acclimatement intellectuel est chose accomplie; les froidures d'hiver nous rappellent le pays natal : les torrides étés nous endorment dans leurs chaleurs maternelles, le corps aspire avec joie les effluves balsamiques, parfois mortelles des forêts vierges. Il y a à la longue dans ce grand pays triste et anémié, dans ces arroyos terribles, dans ces montagnes sauvages, désertes et froides, je ne sais quoi qui nous empoigne, et qui nous fait, même dans l'abondance qui les suit, regretter les privations passées. Les 30,000 hommes qui sont venus ici avec le caractère assimilable des Francais s'y sont faits bien vite, et pas un d'eux n'a sans tristesse, même après l'avoir souhaité, perdu de vue les pagodes devenues familiales. La nostalgie de l'Orient, même de cet Orient maladif, pince au cœur les partants volontaires et involontaires. Ce pays sorti naguère de nous a conquis ses créateurs. »

Mat-Gioi étudie non seulement la politique française au Tonkin, exposant les difficultés financières et militaires du gouvernement colonial, mais il décrit encore le pays en lui-même, les villes, les peuples, les religions, et si envié que lui paraisse le Tonkin, on ne peut oublier cette page éloquente mais terrible de son livre.

« Il est difficile dans le Delta d'évaluer la mortalité des troupes.

C'est un secret terrible et soigneusement gardé... Les statistiques sont cachées comme des crimes et sont plus impénétrables que des secrets diplomatiques. Mais au Tonkin on met de la coquetterie à cacher ses morts. A Sontay, par exemple, il y a un cimetière d'une grandeur rassurante qui ne dépasse pas en étendue celle de la moitié de la ville. On ne sait pas que tous les ans, les cadavres au lieu d'être confiés à la terre, sont exhumés et jetés soit au fleuve, soit dans une fosse commune, que les croix et les indications disparaissent, que les morts de l'année sont enterrés dans des fosses déjà occupées de façon qu'on n'ait pas à agrandir le cimetière. Ainsi paraît exister une mortalité minime. Mais dans les régions hautes, ce raffinement n'est pas connu; on y étale au grand jour ses douleurs et ses pertes. Aussi Lai, fondé depuis un an, a-t-il un cimetière rempli jusqu'au bord; aussi Soula, occupé depuis huit mois, a-t-il deux cimetières combles et on est en train de remplir le troisième. Aussi Vanchan qui n'a pas de garnison européenne, a-t-il son funèbre champ de bananiers occupé par les cadavres des seuls passagers. Aussi, quelle que soit la route que l'on fasse dans ce pays qui ne nous a été si fatal, que parce que nous l'avons mal compris, on rencontre sur le bord des sentiers, des croix grossières, cachées sous les hautes brousses, parfois des renflements de terrain sur les routes mêmes. Partout, sur les plateaux, dans le lit des ruisseaux, sous les forêts toutes noires d'ombres, ceux qui sont restés en arrière et sur la tombe desquels personne ne peut plus mettre de noms, montent une garde funèbre. Jamais tant de dévouement ignoré n'aura été dépensé avec tant de gaieté de cœur, et jamais plus inutilement n'auront disparu tant de braves hommes, laissant la lourde charge de leur mort à des consciences qui dorment. »

VII

Le Tonkin aurait pu certainement fournir un chapitre de plus au vigoureux réquisitoire de M. Lionel Radiguet. Mais l'auteur du livre *le Ministère de la lâcheté extérieure*, oublie trop que les violences inutiles n'ont jamais convaincu personne. Le titre même de son étude est inadmissible. « Après avoir étudié le personnel des affaires étrangères, en établissant des distinctions entre les agents et la bureaucratie, je me suis attaché à mettre en lumière le rôle néfaste et prépondérant de cette seconde catégorie de fonctionnaires.

Ceci m'a naturellement amené à étudier les actes qui touchent à la lésion d'intérêts généraux, comme la politique suivie à Canton et à Madagascar, et les faits spéciaux qui regardent la lésion d'intérêts particuliers, comme les affaire Prieu et Montclar. » Il y a deux parties dans ce livre : l'une, peu estimable, dans laquelle l'auteur entasse à la légère des jugements sans valeur sur les hommes : l'autre, au contraire, vraiment sérieuse, composée de documents nombreux et irréfutables, consacrée à nous faire connaître l'état de plusieurs pays qui nous intéressent, et nous initiant à des détails qu'il faut connaître. Au sujet de Madagascar, M. Lionel Radiguet commente, avec preuves à l'appui, cette assertion de M. de Mahy : « Il n'y a pas d'exagération à affirmer que l'internationalisme, tel qu'il se pratique dans les Sociétés de missions est une double épée dont la poignée est à Londres et à Berlin, mais dont la pointe est dirigée sur le cœur de la France. » M. Monod, un pasteur français, traduisant un livre anglais, *Madagascar et ses habitants*, de M. de Sibre, l'enrichissait encore d'une préface qui se termine par cette déclaration monumentale : « Nous sommes obligés de reconnaître qu'il est heureux pour le vrai bien de Madagascar que *l'influence anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la France*, et le christianisme évangélique sur celui de Rome. » Voilà un pasteur français que le patriotisme ne gêne pas! Devant cette influence et cette force des Sociétés bibliques, on arrive à comprendre que la conclusion de M. Lionel Radiguet, dans laquelle il conseille ardemment l'union chaque jour plus intime des races latines et slaves, renferme une idée profondément juste et vraie.

VIII

M. Verschuur nous entraîne avec lui jusqu'*aux Antipodes* (Hachette). Ce merveilleux voyage, consistant à partir de Marseille pour gagner l'Australie, l'Amérique du Sud et revenir en France, est d'un intérêt d'autant plus captivant que l'auteur communique ses impressions avec humour et grâce. Il mélange avec un art bien fait pour réveiller la curiosité les détails les plus divers sur le pays en lui-même et sur les mœurs. Les quatre chapitres consacrés à la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, nous font un tableau exact et fidèle de la vie faite aux forçats, aux condamnés et aux libérés, et des pénitenciers agricoles et l'on est littéralement indigné de la liberté

et des douceurs qui sont accordées à des criminels, mieux traités, mieux logés, mieux nourris que la plupart de nos ouvriers, de nos paysans et de nos soldats. Dans sa visite approfondie de l'Australie, de ce pays aux fougères arborescentes, aux forêts peuplées de kangourous et de perroquets, il s'arrête de préférence aux sites les plus remarquables : l'aspect de la baie de Sydney l'a charmé, de même qu'il a admiré dans la Nouvelle-Galles du Sud la magnifique région des montagnes bleues. « Une draperie de velours bleu pâle semble étendue sur la plaine immense et les successions de monticules que le regard embrasse. L'eucalyptus au ton gris verdâtre reçoit le reflet de cette nuance particulière au pays, et ne présente plus sa couleur habituelle. On dirait une fumée légère répandue sur la région entière; en certains endroits je distingue un ton de véritable bleu foncé, qui semble servir de manteau à la forêt qui nous cache l'horizon. Ce coup d'œil est étrange et surprenant à la fois, et je ne crois pas qu'il ait son pareil dans aucun pays du monde. »

IX

Qui, mieux que Bernardin de Saint-Pierre, a su parler de la nature et de la nature exubérante et riche, telle qu'on la rencontre aux lointains pays du soleil. M. Arvède Barine publie dans la collection des grands écrivains français une étude très approfondie et très neuve sur *Bernardin de Saint-Pierre* (Hachette). Il raconte d'abord la vie de son héros, sa jeunesse aventureuse et agitée, son goût d'indépendance, ses voyages à travers l'Europe, son séjour en Russie, ses intrigues en Pologne. Toute cette période de tâtonnements laissait pressentir quelle humeur voyageuse le tourmentait sans cesse : une occasion s'étant offerte à lui, il partit pour l'Ile-de-France et publia à son retour la relation de son voyage. « Il est curieux d'opposer à l'indifférence des hommes à l'égard de la tentative de Bernardin de Saint-Pierre l'enthousiasme des femmes pour le jeune inconnu qui venait leur parler de la couleur des nuages et de la mélancolie des grands bois. On a toujours beaucoup plus vite raison des femmes que des hommes lorsqu'il s'agit d'éveiller un sentiment. Les lectrices du voyage comprirent sur le champ qu'il y avait là plus et mieux que des observations nautiques et des détails d'histoire naturelle, mieux même que des tirades sentimentales sur les nègres. Elles devinèrent qu'on les conviait à des joies

nouvelles, et elles s'empressèrent de les chercher sous la conduite du maître harmonieux qui leur expliquait la nature, ses beautés, ses caresses et ses colères. L'intérêt qu'elles prirent à ce premier ouvrage, peu attrayant dans son ensemble fut une sorte de miracle de l'instinct. »

« Il tint à peu de chose que sa carrière ne fut brisée au moment même où sa pensée prenait son essor. Le succès du voyage à l'île de France auprès des belles dames faillit être funeste à son auteur. Il fallut payer leurs suffrages, comme toujours. M. de Saint-Pierre fut invité dans les salons. Les jolies femmes se jetèrent à sa tête avec leur indiscrétion accoutumée et lui attirèrent des peines cuisantes. Il avait des scrupules et était vaniteux : le monde se moquait de ses scrupules; sa vanité ne pouvait se consoler des railleries du monde, et les femmes lui en voulaient de son respect, de sorte que son âme s'emplissait d'amertume et de dégoût. »

A cette époque, il côtoya presque la folie, vécut sauvagement, ne voyant guère que Rousseau, avec lequel il entretenait d'assez fréquentes relations. Il eut avec Jean-Jacques une liaison orageuse, comme elles l'étaient toujours avec ce terrible esprit, « mais admirablement féconde pour le disciple qui but à longs traits le miel de la poésie, sinon de la sagesse, sur les lèvres du maître. Ce fut pendant de longues promenades, tête à tête, aux environs de Paris. Ils partaient à pied de bon matin, et chacun choisissait, à son tour, le but de la course. Rousseau aimait les bords de la Seine et leurs collines, aussi désertes alors qu'elles sont peuplées aujourd'hui. Rousseau entraînait son compagnon vers les hauteurs de Sèvres, en lui promettant de beaux sapins et des bruyères toutes violettes. « Les landes isolées de Saint-Cloud avaient aussi leurs séductions; cependant, tout ce côté de Paris pêchait un peu par excès de sauvagerie. La nature agissait fortement sur ces premiers amants, ivres de leurs découvertes, et dont les sensations n'avaient pas été accomplies par les descriptions des livres. »

L'influence de ces rêveuses parties avec Rousseau se retrouve avec évidence dans les *Etudes de la nature;* mais si neuve et si originale qu'ait été la plume de Bernardin de Saint-Pierre, ses contemporains le comprirent toujours fort mal, et ne surent que bâiller à la lecture de la délicieuse idylle de *Paul et Virginie :* il fut, avec Rousseau, l'un des deux premiers maîtres de la littérature descriptive, et personne, de son temps, ne parut connaître et apprécier la

valeur de son talent; cette indifférence accrut encore la détresse physique et morale de ce malheureux. Mais la postérité, plus clairvoyante, s'est chargé de veiller à ses titres de gloire : « Le peuple, qui n'oublie jamais ce qui l'a touché, a gardé la mémoire de Paul et de Virginie. Il aime ces deux enfants, si beaux et si malheureux, et l'on trouve encore dans les maisons de paysans la gravure à deux sous, l'image d'Épinal, aux vives enluminures, où sont représentés leurs jeux, leurs chastes amours et leur fin tragique. Dans un jour d'inspiration, Bernardin de Saint-Pierre a conquis la gloire enviable entre toutes, et qui est donnée à si peu : il a créé des figures imaginaires et pourtant réelles, des êtres qui n'ont jamais existé et qui restent néanmoins plus vrais et plus vivants que des millions de créatures en chair et en os, plus vivants même, si j'ose le dire, que les héros de ses plus illustres disciples. Jocelyn est déjà oublié de la foule, Atala n'est plus qu'une ombre légère; mais l'imagination populaire reverra longtemps encore la petite Virginie abritant son Paul sous son jupon, et ces deux têtes rieuses fuyant ensemble sous l'averse. »

X

Sous ce titre un peu suspect, physiologie fin de siècle, M. Pierre Monfalcone a choisi pour objet de son étude, *Monte-Carlo intime*. (Savine). « Son intention n'est pas de faire le procès des jeux de hasard, procès que le sentiment public a fait depuis longtemps à ceux qui les professent, les exploitent et en vivent; mais simplement de dévoiler ce qui peut se passer dans un établissement qui, grâce à la sottise humaine, est devenu une institution si florissante, qu'elle sera dans l'histoire une tache pour notre période de lumière, de science et de progrès. » Nous ne voyons pas trop l'utilité d'étaler et de faire connaître toutes ces ignominies : d'ailleurs, rien de bien nouveau dans cette histoire de la fameuse maison de jeu et de son fonctionnement : il y a quelques portraits pris sur le vif, assez fidèles et bien esquissés, des types divers qui fréquentent la roulette : le joueur de passage et le joueur de profession, la joueuse avare et intéressée, la fille, le croupier, défilent tour à tour aux yeux du public, peu satisfait d'un tel spectacle.

Il est certain que la suppression de la salle de jeu de Monaco est nécessaire, et si M. Monfalcone s'était borné à soutenir cette idée

simplement, avec preuves à l'appui, dans sa longue monographie, il n'eût trouvé que des approbateurs. Mais M. Monfalcone cédant à je ne sais quel mauvais goût aussi suranné qu'inutile, profite de ses tirades sur Monte-Carlo pour insulter sans retenue les Bonaparte, le clergé, et les « disciples de Loyola ». Vraiment on ne s'attendait guère à voir les Jésuites en cette affaire. » Il dévoile même la grande conspiration qui agite sourdement le peuple monégasque : la dynastie des Grimaldi est, paraît-il, très compromise, et les *masses* aspirent à détrôner Charles-Albert, au profit du prince Roland Bonaparte.

XI

Le P. Bernard Gaudeau vient de consacrer une étude fort remarquable et très attrayante, sur plus d'un point, au Jésuite espagnol, le *P. Isla*, au sujet des *Prêcheurs burlesques en Espagne au dix-huitième siècle* (Retaux-Bray). Ce travail très approfondi, très touffu d'apparence, contient plus d'un fragment qui intéressera tout le monde. Sans parler des aventures mouvementées, et quelquefois pittoresques, qui signalèrent la vie du P. Isla, il faut signaler de curieux chapitres sur l'influence littéraire de la France en Espagne, sur la question de Gil Blas, et surtout sur l'histoire nouvelle et presque inconnue du roman de *Fray Gerundio de Campazas*.

« Fray Gerundio partage avec don Quichotte le privilège d'avoir fait éclater de rire l'Espagne tout entière, et de dérider encore, à l'heure qu'il est, par son seul nom, le peuple réputé le plus grave de l'Europe... Ce n'est pas seulement un roman burlesque plein de verve et de gaieté, d'une franche saveur nationale, d'une couleur *picaresque* assez audacieuse : c'est une large satire, d'une sérieuse portée critique; c'est l'œuvre d'un théologien, d'un prédicateur éminent, d'un homme de savoir et de goût, d'un esprit sage et courageux, partisan de toutes les réformes compatibles avec la pureté de la doctrine et l'intégrité du caractère et de l'idiome national... Ceux qui auront fait la connaissance du P. Isla ne pourront se défendre d'un sentiment d'admiration sympathique pour l'homme et pour l'écrivain. Cette vie de quatre-vingts ans n'est remplie que de vertus et d'épreuves. Durement atteint dans toutes ses affections, Isla mourut dans l'exil, fidèle à son ordre détruit, à son pays, à ses amis, à sa tâche laborieuse d'écrivain, fidèle à la franche gaieté de son caractère. Ceux qui auront parcouru ces pages placeront en bon

lieu, dans leur souvenir, ce Jésuite espagnol du dix-huitième siècle, joyeux pourfendeur de moines et de prêcheurs extravagants. »

Georges MAZE.

M. le chanoine Salmon, du clergé de Paris, vient de faire paraître un beau volume de 600 pages, grand in-8°, intitulé : *Histoire de l'Art Chrétien aux dix premiers siècles*. (A la Société de Saint-Augustin.)

Le savant auteur n'a laissé aucun coin dans l'obscurité depuis les âges apostoliques jusqu'à la période romane. Partout son érudition dirigée par une critique sûre a recueilli des trésors qu'il a mis en œuvre avec un sens esthétique exquis. M. Salmon a su éviter dans ce difficile travail deux écueils : l'érudition aride si goûtée dans la chapelle de quelques rares archéologues, et la vulgarisation effleurée et de seconde main ; son œuvre est émaillée de souvenirs personnels extrêmement attachants et d'appréciations *de visu* fort judicieuses.

Il a aussi fréquenté beaucoup les Marchi, les Garucci, les Buonarotti, les Boldetti, les Bosia, les Perret, les Ed. Le Blant, les Rossi, les Rohault de Fleury, autorités de premier ordre, sans compter les plus remarquables auteurs de la science allemande.

Et tout cela n'est point fatigant, indigeste. On lit ce gros volume sans effort, avec plaisir, grâce à sa disposition harmonieuse, à son style limpide, sobre et élégant. De nombreuses et très curieuses gravures éclairent le texte. M. l'abbé Salmon, avec une méthode rigoureuse, remonte toujours aux origines, observe les progrès ou la décadence de l'objet étudié et donne le plus souvent le procédé employé par les artistes dans leur œuvre.

Les matières traitées sont du plus haut intérêt et font à elles seules, le meilleur éloge de cette histoire dont quelques parties sont neuves et fouillées à fond.

Une table analytique très détaillée termine heureusement l'ouvrage. Cette publication fait honneur à la *Société de Saint-Augustin* de Tournai ; *l'Histoire de l'Art Chrétien aux dix premiers siècles* est le dernier mot de la science actuelle sur cette période ténébreuse du christianisme, et elle est mise à la portée de tous.

L.-R.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La lymphe de Koch, procédés inqualifiables du gouvernement allemand. L'auteur explique sa découverte, mais il faut connaître imparfaitement la composition de sa lymphe. La Kochine jugée par Virchow et Verneuil. Expériences de l'hôpital Saint-Louis. Méthode générale de MM. Ch. Richet et Héricourt pour conférer à un animal l'immunité contre une maladie. Transfusion du sang de chien ou de son sérum au lapin. Transfusion du sang de chèvre à l'homme. Toxicité des produits tuberculeux. La vaccine et larevaccination. *La diphtérie*, par le docteur Delthil. M. Rochard et l'encyclopédie d'hygiène et de médecine publique. Les architectes et l'hygiène. Obligations des propriétaires chrétiens. *Questions d'hygiène sociale*, par M. Rochard. *La vie privée d'autrefois. L'hypnotisme*, par Franco.

Dans la dernière chronique scientifique, nous avons longuement parlé de la fameuse découverte de Koch et exposé ce qu'on en connaissait, en nous appuyant principalement sur ce qu'en avait dit l'auteur lui-même, savant connu par d'importants travaux bactériologiques et notamment par la découverte du bacille de la tuberculose. Hélas! que n'est-il resté sur le terrain scientifique et pourquoi n'a-t-il pas, dès le début, indiqué la composition de sa lymphe et exposé les procédés par lesquels il l'obtenait? Il se serait ainsi conformé à l'usage scientifique général et ne se serait pas attiré les justes reproches qui font discréditer aujourd'hui sa lymphe avec un enthousiasme au moins aussi grand que celui avec lequel on avait accueilli les espérances d'une guérison de la phtisie pulmonaire. On a essayé de disculper Koch.

On raconte qu'un très auguste personnage intéressé personnellement à la découverte et voulant la mettre à profit pour lui-même, n'aurait pas voulu attendre patiemment la fin des recherches de laboratoire et aurait exigé l'application immédiate sur l'homme de ce produit qui avait donné quelques résultats sur les cobayes et les

lapins. Et de fait, Koch, si je ne me trompe, n'a pas été le premier à inoculer sa lymphe aux malades; Bergmann l'aurait fait avant lui sur des ordres précis venus de très haut.

Ce qui a encore justement indigné les savants, surtout les savants français qui publient leurs découvertes sans restriction, c'est la singulière prétention du gouvernement prussien de considérer la préparation de la lymphe comme un secret d'État et d'en faire un monopole à l'aide duquel on battrait monnaie pour remplir les caisses publiques. Ce procédé est bien connu, c'est celui des charlatans.

Enfin Koch a parlé! Malheureusement pour lui, il l'a fait juste au moment où Virchow publiait les résultats de trente autopsies de tuberculeux morts à la suite des injections de lymphe. Cette coïncidence indique immédiatement la valeur du remède.

Et encore Koch n'a-t-il publié que les grandes lignes de son procédé et est-il resté dans des généralités un peu vagues? Il en a dit assez toutefois pour me permettre d'avancer qu'il n'a fait que suivre la méthode pastorienne des vaccins atténués.

Sa lymphe n'est qu'un extrait glycériné de cultures pures et desséchées de bacilles tuberculeux.

Voici les observations qui l'ont amené à la découverte de ce produit.

Si l'on injecte sous la peau d'un lapin ou d'un cobaye une petite quantité de culture pure de bacilles tuberculeux, la petite plaie se ferme, mais au bout de dix à quinze jours, cette partie du corps devient le siège d'un abcès qui ne tarde pas à s'ouvrir et laisse une ulcération qui ne se cicatrise pas et persiste jusqu'à la mort de l'animal.

Quand, au contraire, celui-ci a été rendu tuberculeux cinq ou six semaines auparavant, l'injection sous cutanée de la culture pure de bacilles tuberculeux ne produit plus un abcès mais une nécrose de la peau qui s'étend autour, dans une étendue d'un à deux centimètres. Bientôt cette portion s'élimine et la cicatrisation s'effectue, c'est-à-dire, que la perte de substance se répare en partie.

De ces deux expériences, Koch a conclu que les bacilles tuberculeux fabriquent une substance capable de déterminer la mortification et l'élimination des tissus. Mais en quoi consiste-t-elle? C'est ce qu'il ne dit pas. Il a remarqué, en outre, que les cultures de bacilles tuberculeux dans lesquelles les bacilles ont été tués sont beaucoup plus toxiques pour les animaux tuberculeux que pour les animaux

sains. Le résultat est le même si l'on dessèche les cultures bacillaires et si l'on traite le résidu par une solution de glycérine à 40 ou 50 pour 100. Ce serait de cette façon, croit-on, que serait préparée la fameuse lymphe.

Celle-ci, injectée à des animaux tuberculeux les tue avec une dose à laquelle les animaux sains résistent. Mais si à des animaux d'abord inoculés avec une culture vivante, on fait des inoculations successives de culture morte ou d'extraits glycérinés de cultures desséchées, l'ulcération cutanée guérit après avoir présenté les phénomènes de la réaction locale.

De sorte que, d'après Koch, les bacilles de la tuberculose fabriquent une substance toxique qui amène la nécrose, c'est-à-dire la mortification des cellules, suivant le procédé de coagulation que Weigert a décrit.

Par conséquent les tissus qui renferment des bacilles contiennent une petite quantité de cette substance qui affaiblit leur vitalité, de sorte que si l'on introduit dans l'organisme une nouvelle quantité de cette même substance, on produit immédiatement la nécrose de ces tissus déjà atteints. Ce serait là l'action spéciale de la lymphe. Celle-ci n'aurait pas d'action sur les tissus sains, mais viendrait donner à ceux déjà envahis par le bacille le supplément de cette substance spéciale, qu'on a depuis appelée *Kochine* (le *ch* se prononce dur), suffisant pour amener leur mortification mais non pour détruire les bacilles qui seraient entraînés mécaniquement par l'élimination des tissus mortifiés mais pourraient aussi émigrer dans les tissus sains du voisinage.

De quelle nature est la *Kochine*? On n'en a encore donné aucune analyse. L'a-t-on même isolée à l'état de pureté? On pense qu'elle est de nature albuminoïde sans être une diastase ou une albumine toxique, car la chaleur ne lui enlève pas ses propriétés. Elle rentre donc dans la classe des ptomaïnes et des leucomaïnes. Ce qui la caractérise tout particulièrement c'est l'intensité de son pouvoir toxique, intensité telle que rien de connu n'en approche. Koch estime, en effet, que la partie active de la lymphe est inférieure à un centième. Ainsi, un gramme de lymphe n'en contiendrait pas un centigramme et comme celle-ci s'emploie d'abord au millième, on injecterait donc un millième de centigramme, c'est-à-dire un cent millième. Rien de pareil dans aucun alcaloïde connu.

Ce qu'il y a de curieux et de nouveau dans la lymphe de Koch,

c'est la découverte d'une substance vénéneuse au delà de tout ce qu'on pouvait imaginer d'après ce qu'on connaissait. Mais encore faudrait-il fabriquer une quantité suffisante de cette substance pour la soumettre à l'analyse chimique et en connaître les réactions caractéristiques, je ne dis pas les réactions physiologiques qu'on ne connaît que trop bien et que Virchow avait développées dans une communication récente où il a rendu compte de la trentaine d'autopsies qu'il avait faites sur des tuberculeux injectés avec la lymphe de Koch.

Virchow a constaté une vive irritation des tissus tuberculeux. Ainsi, dans un cas de méningite, il y avait une hypérémie colossale telle qu'il n'en avait jamais vue de pareille. Cette hypérémie autour des lésions tuberculeuses du poumon explique les hémoptysies constatées et l'inflammation qui les accompagne. Dans la phtisie du larynx, cette hypérémie amène des accidents analogues à ceux de l'œdème de la glotte et quelquefois des phlegmons. Ceux-ci se voient surtout dans les poumons à tel point que ces injections produiraient une pneumonie spéciale qu'il appelle phlegmoneuse. Nous ne pouvons suivre Virchow dans cet intéressant réquisitoire contre la lymphe de Koch et énumérer toutes les lésions (véritables preuves à l'appui) qu'il a constatées à l'autopsie de ces nombreuses victimes d'une substance qu'on eût dû réserver jusqu'à présent aux seules expériences de laboratoire.

C'est cette même conclusion que M. Verneuil a développée avec beaucoup de talent dans une de ses cliniques de l'Hôtel-Dieu.

Après s'être étonné des procédés d'un homme tel que Koch qui, par ses découvertes « s'était fait une place considérable parmi les savants contemporains », et surtout « de la déclaration, au moins singulière, faite en plein parlement étranger, par un ministre de l'instruction publique qui, non content de vanter l'élixir qui allait sauver les humains par milliers, annonçait sans ambages que son gouvernement, par intérêt pour l'humanité, conserverait le monopole de la fabrication et encaisserait les bénéfices de la vente », M. Verneuil s'étonne encore de l'enthousiasme que la presse politique et surtout médicale manifesta à cette occasion.

Examinant ce que vaut la lymphe de Koch au point de vue de son action curative et de son action révélatrice il montre « le complet effondrement de la fameuse trouvaille et ce qui reste aujourd'hui des folles espérances qu'on avait si légèrement fondées sur un produit de laboratoire mal défini, mal étudié, mal administré, et qui,

en dépit de la garantie du gouvernement de l'empire d'Allemagne, n'a produit, depuis son audacieux transfert de la cage des cobayes à la clinique humaine, que des déceptions et des désastres.

C'est ce dernier point que M. Verneuil blâme avec juste raison. Koch n'avait point fait dans son laboratoire d'expériences suffisantes pour être amené à expérimenter directement sur l'homme. Nous avons dit plus haut à quel auguste personnage il en fallait faire remonter la responsabilité.

M. Verneuil explique d'une façon fort claire que la lymphe de Koch n'a aucune action curative ni révélatrice de la tuberculose, mais qu'elle détermine une vraie maladie infectieuse, maladie nouvelle et redoutable à laquelle il donne le nom de *Kochinose* et qui est principalement caractérisée par des vomissements, de l'ictère, du gonflement de la rate, de l'hématurie, de l'albuminurie, des syncopes, de l'endocardite, du coma, du délire, etc. La Kochinose, à la façon de certaines pyrexies, la fièvre typhoïde, la malaria, par exemple, peut affecter tous les organes, tous les systèmes antérieurement sains, mais, chemin faisant, rencontrant des foyers tuberculeux, réagit souvent et violemment sur eux comme sur des lieux de moindre résistance et y fait naître différentes poussées morbides : l'inflammation, la suppuration, la mortification, sans compter la dispersion lointaine des bacilles.

Les expériences faites à l'hôpital Saint-Louis, et dont MM. Besnier et Hallopeau ont fait un compte rendu fort intéressant, n'ont pas donné de bons résultats. M. Besnier a surtout fait ressortir un phénomène pénible dont personne n'avait parlé avant lui « ce sont les souffrances cruelles et inutiles que beaucoup de malades ont éprouvées. Ceux qui ont pénétré dans nos salles, un jour d'inoculation en série, six à huit heures après l'injection, quand le traitement récemment commencé, ne portait pas sur les sujets déjà arrivés à la période de tolérance, n'oublieront jamais ce spectacle, et s'il est un médecin qui, ayant soumis lui-même ses malades à cette épreuve douloureuse, a contemplé tout cela sans une émotion profonde, j'admire son courage sans partager sa résignation. » Sur cinquante malades inoculés, aucun n'a succombé, bien que plusieurs aient eu des complications qui les ont mis en péril de mort.

« Deux faits, ajoute M. Besnier, dominent l'histoire thérapeutique de la lymphe tuberculeuse appliquée aux tuberculoses tégumentaires. D'une part, l'insuffisance (trop certaine en dépit de ce que

l'on a pu dire et de ce que l'on dira encore) de l'action locale, sa diminution progressive au cours des inoculations malgré l'élévation des doses, enfin sa cessation plus ou moins rapide, mais inévitable. D'autre part, l'intensité des phénomènes généraux, la gravité de l'atteinte portée à la vitalité chez quelques malades, les localisations graves sur les viscères, en général, et sur le système circulatoire, en particulier; enfin le péril de mort, même avec des doses faibles, et à la première inoculation aussi bien que dans la série. »

Aussi cet honorable médecin ne se considère-t-il plus comme autorisé à continuer une expérimentation dont il avait accepté la pleine responsabilité jusqu'à démonstration. Mais aujourd'hui que sa conviction est établie, il ne croit pas que le médecin soit autorisé à inoculer à l'homme les extraits de toxines de la tuberculose et il ne pratiquera plus d'inoculation. En agissant ainsi, il croit simplement se conformer aux traditions d'humanité et de respect de la vie humaine qui sont une des gloires les plus pures de la médecine française.

M. Hallopeau est arrivé, de son côté, à constater que cette médication par la lymphe de Koch, même restreinte, n'est pas inoffensive et que les injections fort dangereuses ne sont pas efficaces. Il en conclut que cette substance, dont la valeur thérapeutique est très restreinte, ne doit pas être employée dans la pratique courante, mais réservée à certains cas de lupus rebelles à tous les traitements. Mais dans ce cas, on doit prévenir le malade du danger auquel il s'expose et n'agir que s'il y consent sérieusement et volontairement.

Avant la découverte de la lymphe de Koch, MM. Ch. Richet et Héricourt avaient fait connaître une méthode générale pour transmettre l'immunité contre une maladie. Cette méthode est la suivante. Etant donnés deux animaux, l'un réfractaire à une maladie, l'autre susceptible de la prendre, on peut donner l'immunité à ce dernier en lui infusant du sang du premier. Par exemple, le chien est réfractaire à la tuberculose, le lapin est, au contraire, susceptible de prendre cette maladie; on infuse au lapin du sang de chien et on lui communique l'immunité contre la tuberculose. Nous le répétons, c'est là une méthode générale qu'on a depuis appliquée à diverses maladies.

Cette méthode donne même de meilleurs résultats quand on inocule préalablement à l'animal transfuseur la maladie contre laquelle on veut prémunir le second suivant la loi que ces deux savants ont

ainsi formulée : « Renforcer l'immunité naturelle des animaux réfractaires par une innoculation virulente et transfuser le sang de ces animaux doublement réfractaires. »

On peut aussi, au lieu du sang, injecter simplement le sérum. C'est ce que ces messieurs ont fait sur l'homme avec des résultats qui ne sont pas encore tous publiés à cause du temps que demandent ces expériences pour en constater l'efficacité réelle.

MM. Behring et Kitarato ont employé ce procédé pour produire l'innocuité contre le tétanos et la diphtérie.

Le chien étant jusqu'à présent l'animal le plus réfractaire à la tuberculose, c'est son sang ou son sérum qui a servi aux expériences de MM. Héricourt et Ch. Richet. La chèvre, quoique à un moindre degré, puisque M. Norard a pu la rendre expérimentalement tuberculeuse, possède la même propriété que le chien. Il était donc tout indiqué de transfuser son sang à l'homme pour le guérir de la tuberculose ou pour lui procurer l'innocuité contre cette maladie. C'est ce que MM. Bertin et Picq ont fait à Nantes, c'est ce que M. le professeur Lépine a fait à Lyon, c'est ce que M. le docteur S. Bernheim vient de faire à Paris. C'est ce que l'on fera aussi sans doute avec le sang de mouton qui est analogue, sous ce rapport, à la chèvre, et dont le sang pourra être fourni en grande abondance et à bon marché, puisque c'est un animal de boucherie.

M. S. Bernheim indique de la manière suivante, quels sont les effets de la transfusion : « Le malade éprouve immédiatement une sensation de chaleur du bras et de tout le corps. Au bout de 30 à 40 secondes de transfusion, la figure du patient se colore. A 50 secondes, les lèvres deviennent rouge écarlate. A 60 secondes, toute la figure est violacée et les veines du cou sont un peu tuméfiées. A partir de 30 secondes, il faut bien surveiller le transfusé et retirer la canule veineuse à la moindre quinte de toux ou dès que le malade accuse un peu d'oppression. »

« Immédiatement après la transfusion, le malade éprouve de la rachialgie, un peu de vertige et un affaiblissement musculaire général. Il reste abattu pendant 24 heures. Bien qu'il n'y ait pas de réaction fébrile, son sommeil est agité la première nuit. Le deuxième jour, il se trouve plus robuste et la nuit est meilleure et le sommeil devient calme. Le lendemain, la respiration est plus ample et plus facile, la cage thoracique se dilate plus largement, le malade se sent plus robuste, l'appétit revient, la toux diminue,

l'expectoration s'amoindrit, les sueurs nocturnes disparaissent. On observe souvent de l'érythème, de l'urticaire, quelquefois de l'hématurie. Avec le retour de l'appétit, le poids du corps augmente. » (*Le Moniteur médical*, 21 mars 1891).

Attendons les résultats prolongés et durables pour juger cette méthode, car beaucoup de médications remontent les tuberculeux, les améliorent et les remettent sur pied pour un temps plus ou moins long, après lequel le mal fait de nouveaux progrès qu'il est impossible de combattre.

C'est le lieu, pour tenir autant que possible, nos lecteurs au courant des travaux les plus importants sur la tuberculose, de dire quelques mots de la *toxicité des produits solubles des cultures tuberculeuses* que MM. Héricourt et Ch. Richet viennent de communiquer à l'Académie des sciences par l'intermédiaire de M. Verneuil.

Ces savants prennent des cultures de tuberculose aviaire (on ne sait pas encore cultiver le bacille de la tuberculose humaine) vieilles d'un mois; les exposent à une température de 65 degrés, pendant dix jours, avant de les évaporer jusqu'à consistance sirupeuse. La masse mise en digestion avec l'alcool laisse un résidu insoluble qui est le produit qu'on injecte aux lapins.

Ce produit est soluble dans l'eau. Or si on l'injecte à des lapins sains il en faut 2 grammes pour amener la mort dans les vingt-quatre heures ou tout au plus dans les quarante-huit heures. Mais si on l'injecte à des lapins rendus préalablement tuberculeux, la dose toxique n'est plus que de 25 centigrammes.

Il en résulte que ce produit de culture tuberculeuse est plus toxique pour les tuberculeux que pour ceux qui ne le sont pas. Les auteurs trouvant que l'explication de ces résultats est évidemment difficile, préfèrent se borner à la simple constatation des faits sans s'attacher à en tirer une déduction théorique ou thérapeutique. Mais il nous semble que ces résultats semblables à ceux de Koch, ainsi qu'on peut le voir en relisant ce que nous avons écrit plus haut, peuvent s'expliquer facilement en remarquant que ces produits étant des *poisons* exigeront une dose plus faible pour les animaux qui, étant déjà tuberculeux, en renferment, par conséquent, une certaine quantité, que pour des animaux sains n'en contenant pas du tout dans leur organisme. De semblables expériences pourraient servir, ce nous semble, à constater par une différentielle le degré d'infection ou plutôt d'intoxication de l'économie.

On n'a donc pas encore trouvé le vaccin de la tuberculose et il s'en faut de beaucoup que la kochine le soit, car elle n'est même pas un virus atténué.

Nous ne voulons pas répéter ici ce que nous avons déjà dit tant de fois au sujet des vaccins. On n'en connaît encore pratiquement qu'un seul et qui est le premier en date. C'est le vaccin jennérien qui provoque la maladie appelée vaccine, maladie qui possède la singulière propriété de préserver d'une autre maladie, la variole, ou d'en atténuer les effets si elle se développe malgré la vaccine. En dehors de ce vaccin, aucun des virus atténués auxquels on a donné ce nom, n'a fait ses preuves suffisantes. A ce propos, l'Académie de médecine s'est encore occupée de la question de la vaccine obligatoire. M. Le Fort n'est pas partisan de cette obligation à laquelle beaucoup d'autres membres et en particulier M. Dujardin-Beaumetz sont très favorables. Nous sommes de l'avis de ces derniers. Nous ne pouvons pas comprendre que du moment où il est clairement établi que la vaccination et la revaccination préservent de la variole ou en atténuent les effets, on ne décrète pas l'obligation de la vaccination et de la revaccination dans un pays où tous les gens intelligents se font vacciner et revacciner, dans un pays où l'on exige un certificat de vaccin pour entrer à l'école primaire et dans toutes les écoles publiques, dans un pays où l'on soumet à la revaccination toutes les recrues qui arrivent à l'armée, dans un pays où la faculté de médecine de Paris exige sérieusement la revaccination de tous ses étudiants, etc., etc., nous ne pouvons pas comprendre, disons-nous, que dans un tel pays on ne fasse pas une loi qui impose cette obligation. Du reste, il ne s'agit pas de marcher sur un terrain nouveau et qui peut donner de graves déboires comme on l'a vu pour la lymphe de Koch. Ici, le terrain est suffisamment connu, l'expérience est faite sur une grande échelle. Voilà plus de cent ans que la vaccine existe et que ses bienfaits sont constatés. Plusieurs grands pays ont adopté l'obligation de la vaccine et s'en trouvent bien.

Ainsi en Allemagne, pendant les dix années consécutives à la loi de vaccination et de revaccination, la mortalité est tombée à 2,23 pour 10,000 habitants. En Angleterre où la vaccination seule est obligatoire, la mortalité est trois fois plus élevée. En Autriche où il n'y a aucune obligation elle est vingt-sept fois plus considérable. Enfin, Paris compte chaque année plus de décès par variole que n'en a tout l'empire allemand.

Pourquoi donc combattre cette obligation et favoriser ainsi l'ignorance et l'insouciance aux dépens de l'intelligence et du progrès. Car aujourd'hui, il n'y a plus que les ignorants et les insouciants qui ne font pas vacciner leurs enfants. Mais, au contraire, peu songent à se faire revacciner. On laisse donc ces ignorants et ces insouciants devenir victimes d'une horrible maladie et créer des foyers de contagion qui amènent les épidémies.

Comme on souhaite d'avoir des moyens d'action analogues contre tant d'autres maladies dont on ne peut empêcher l'éclosion. Ainsi nous ne possédons rien pour empêcher le développement de la fièvre typhoïde, de la rougeole, de la scarlatine, de la coqueluche et surtout de la diphtérie qui fait chez nous des progrès de plus en plus inquiétants. Paris compte annuellement 2,000 décès par cette maladie qui en 1820 y était fort rare et qui en 1874 n'occasionnait encore que 1,088 décès. Cette extension de la gravité a envahi toute la France.

A ce propos, on nous saura gré de faire connaître le *Traité de la diphtérie* (in-8°, O. Doin, éditeur) que notre distingué confrère, M. le docteur Delthil vient de publier. On sait que cet habile praticien préconise depuis une dizaine d'années un traitement spécial qui lui donne d'excellents résultats. Ce traitement consiste surtout dans l'emploi des hydrocarbures et notamment de l'essence de térébenthine qu'il administre en inhalations, en fumigations et en attouchements. C'est ainsi qu'il arrive fréquemment à guérir le malade et à empêcher dans l'entourage la contagion qui est si fréquente, car la diphtérie est une maladie virulente et contagieuse. Elle fait aujourd'hui partie du cadre des maladies microbiennes. Mais avant que les recherches bactériologiques aient démontré ce fait, M. Delthil avait affirmé la nature microbienne et contagieuse de la dipthérie. Du reste, son ouvrage n'est pas seulement une monographie destinée à faire connaître son traitement, c'est un traité complet de la question dans lequel, après un historique, il indique les médications diverses qui ont été opposées à cette maladie qui devient de plus en plus meurtrière ainsi qu'on le voit par les statistiques qu'il publie.

Un cas de diphtérie étant donné; il y a deux buts à atteindre, d'abord guérir le malade, ensuite empêcher la contagion de se produire. M. Delthil atteint le premier à l'aide de son traitement qui réduit la mortalité à 14 pour 100, alors qu'elle est généralement en

France de 70 pour 100. Quant au second, il y arrive par deux moyens, en plongeant dans une atmosphère hydrocarburée tout l'entourage du malade, ensuite en faisant désinfecter après guérison comme après décès, les locaux, la literie et les vêtements des diphtéritiques. C'est là qu'il faudrait encore une loi pour imposer ces désinfections dans notre pays comme elles le sont chez la plupart de nos voisins où on ne voit pas comme chez nous un individu porter à l'hôtel des ventes, sans les avoir fait désinfecter, un mobilier et des étoffes imprégnés du virus diphtéritique. Les acheteurs ne savent pas que ces objets vont introduire dans leur maison cette maladie qui est la terreur des familles. L'administration ne se préoccupe pas qu'on dissémine ainsi le virus contagieux dans les différents quartiers de la ville. Espérons que l'excellent *Traité de la diphtérie* de M. le docteur Delthil fera faire un grand pas à cette question.

D'où nous vient la diphtérie? Nous est-elle transmise par des oiseaux de basse-cour comme on l'a avancé autrefois, comme le croit l'auteur, ou bien y a-t-il non-identité entre la diphtérie des oiseaux et celle de l'homme comme tendent à le faire admettre des recherches plus récentes. C'est un point qui demande encore des éclaircissements. Malgré tous les travaux dont la diphtérie a été l'objet depuis quelques années, on ne possède encore aucun moyen préventif contre cette maladie. Les mesures générales d'hygiène y compris la désinfection réelle de tous les objets contaminés est encore ce que nous avons de mieux à opposer à cette terrible maladie qui exerce tant de ravages sur l'enfance.

C'est vraiment l'occasion de faire connaître à nos lecteurs l'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publiques* que M. le docteur J. Rochard publie à la librairie Lecrosnier et Babé, avec la collaboration des médecins et des savants les plus experts en ces questions, qui ont pris dans ces dernières années, et cela fort heureusement, une importance capitale. L'hygiène, en effet, est devenue une science dont l'extension aura la plus heureuse influence sur la santé publique. Elle n'est plus aujourd'hui cette partie de la médecine à laquelle les praticiens ont toujours accordé une grande influence, mais elle est devenue une science qui s'occupe de tout ce qui intéresse la santé publique et qui appelle à elle tous ceux qui doivent concourir à la sauvegarder. C'est une science qui aujourd'hui devient plus indispensable à l'ingénieur et à l'architecte qu'au médecin. Que

peut ce dernier pour lutter contre des travaux d'assainissement mal compris, ou contre des maisons mal disposées sur le rapport de l'air et de la lumière. Il ne peut que bien rarement enlever le malade à ce milieu non hygiènique, mais il ne peut rien contre le milieu lui-même.

M. J. Rochard rend donc un grand service, je dirai, service public à notre pays, en élevant à l'hygiène ce monument qui fera époque dans notre histoire, et qui nous permettra, espérons-le, de rattraper nos voisins qui depuis plusieurs années sont entrés résolument dans la voie indiquée par l'hygiène, cette science sanitaire par excellence qui s'occupe de tous les besoins de l'homme, de ses habitations, de ses aliments, de ses boissons, de ses vêtements etc., etc. On voit combien ce programme est vaste, aussi les éditeurs espèrent bien lui consacrer au moins dix volumes in-8°. Deux sont publiés. On y trouve l'hygiène générale qui comprend une introduction anthropologique par M. de Quatrefages, la démographie par M. J. Bertillon, la climatologie par M. Leroy de Méricourt et M. E. Rochard, l'épidémiologie par M. Léon Collin, les épizooties par MM. Nocard et Leclainche. Dans l'hygiène alimentaire, nous trouvons les aliments par M. Gabriel Pouchet, les eaux potables par M. Armand Gautier, les boissons par M. Riche.

Le tome troisième est consacré à l'hygiène urbaine. Deux fascicules déjà parus comprennent les villes en général et la voie publique par M. Arnould et la ville souterraine par M. J. Rochard. Les autres volumes comprendront l'hygiène rurale, l'hygiène hospitalière, l'hygiène industrielle, l'hygiène militaire, l'hygiène navale, l'hygiène infantile, enfin l'hygiène internationale et administrative.

Espérons que l'heureuse apparition de cette encyclopédie sera l'occasion de nombreuses modifications heureuses dans l'industrie des boissons et des aliments et la cause de modifications profondes dans la construction de nos habitations. Espérons qu'alors, architectes et propriétaires ne se poseront plus uniquement ce problème en face d'un terrain : Comment lui faire rapporter le plus gros intérêt, mais le transformeront en celui-ci que l'hygiène leur aura appris à résoudre : comment construire une habitation qui réponde à toutes les exigences de l'hygiène, c'est-à-dire qui ne mette pas en péril la santé de ceux qui devront l'habiter?

Alors on ne verra plus dans les villes ces constructions entassées les unes sur les autres avec des appartements sans lumière et sans

air. On ne verra plus relégués sous les toits, dans des trous où les gens de la campagne ne voudraient pas loger leurs animaux, les domestiques et les malheureux ouvriers qui ne peuvent consacrer qu'une petite somme à leur logement. On ne verra plus ces hôpitaux soi-disant modèles réserver aux infirmiers qui ont besoin plus que personne d'une hygiène excellente, ces soupentes avec vasistas où il est impossible de faire du feu par les froids rigoureux et où, pendant les chaleurs de l'été, la température empêche de prendre le repos nécessaire à la santé.

Il semble vraiment, en examinant au point de vue sanitaire, les maisons qu'on construit encore actuellement à Paris, que les architectes en prennent les habitants pour des taupes, tellement les pièces obscures d'un édifice y sont nombreuses. Auraient-ils le dessein avoué de faire de Paris une fabrique de maladies, qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. Ils ont si peu la notion hygiénique des choses, qu'en faisant un plan, ils ne se préoccupent ni de l'exposition, ni du genre de vie qu'y mèneront les habitants. Prenons un exemple qui frappera plus spécialement nos lecteurs, la construction d'un grand séminaire. L'architecte ne réfléchira pas à la vie sédentaire qu'y mèneront les clercs souvent renfermés dans leurs chambres ou les salles de réunions et qui, pour cette raison, ont plus spécialement besoin d'air et de lumière. Il ne pensera pas que ces jeunes gens passant hors de l'édifice, les mois de juillet, août et septembre, réservés aux vacances, n'auront pas à se prémunir contre les grandes chaleurs. S'il se pénétrait de ces éléments d'information, il disposerait les bâtiments de façon à ensoleiller le plus de chambres possibles. Au contraire, soyez sûr que, suivant en cela les idées surannées de quelque Bar Bousah, il disposera son édifice non seulement de manière à mettre toutes les chambres au nord, mais encore à masquer la partie exposée au midi par les bâtiments accessoires. N'est-ce pas l'occasion de répéter avec le psalmiste : *per diem sol non uret te neque luna per noctem*, car de leurs chambres les séminaristes ne verront jamais directement ni l'une ni l'autre.

Qu'on examine la distribution intérieure de la plupart des maisons de Paris et on se convaincra qu'avec une notion plus précise de l'hygiène et des besoins de l'existence, on pourrait facilement beaucoup mieux faire.

Ceci nous amène à demander aux propriétaires chrétiens s'ils ne

pensent pas que leur conscience soit un peu engagée quand ils achètent ou font construire ces maisons où l'hygiène est totalement méconnue et où, de leur fait, les locataires subiront le plus grand des dommages qui puissent atteindre l'homme, la maladie ou l'affaiblissement de la santé, et peut-être la perte de la vie. Les conséquences indirectes de leur imprévoyance atteignent une plus haute gravité encore quand ces locataires sont des personnes, et c'est le cas le plus général, pour qui le travail et nécessairement la santé constitue le seul moyen d'existence. Que d'infirmes et de malades doivent leur état misérable à ces mauvaises conditions de l'habitation qui ont affaibli l'organisation et ouvert une porte d'entrée à la scrofule, à la tuberculose et aux misères qui attendent les débilités. Il nous arrive souvent dans les consultations si nombreuses que nous donnons à l'hôpital Saint-Joseph, de ne pas trouver d'autre cause qu'une habitation dans un logement insalubre, à beaucoup d'affections de l'enfance et de la jeunesse. On dit en Angleterre que « la vie à Londres, c'est la mort. » Cet aphorisme est également vrai de Paris. Que de gens éviteraient d'y accourir s'ils savaient par avance les misérables conditions dans lesquelles ils vont se trouver.

Que si on doute des conséquences que nous signalons ici qu'on se donne la peine de lire les *Questions d'hygiène sociale* que M. le docteur Jules Rochard vient de publier à la librairie Hachette (un volume in-16), et l'on verra que nous n'exagérons rien et l'on reconnaîtra avec lui que non seulement le bien-être physique mais surtout le bien-être moral sont attachés directement à l'hygiène, qui seule, est à même de résoudre plus d'un problème social. C'est pourquoi il faut crier aux propriétaires chrétiens, donnez de l'argent, donnez-en encore pour secourir les malheureux, les malades et les infirmes, car c'est justice, et ce faisant vous ne réparerez encore que dans une faible mesure, les maux si nombreux que votre imprévoyance et votre cupidité auront causés.

Il est facile de comprendre que ces maux ne cesseront que le jour où la santé publique constituera le principal rouage de notre administration, ainsi que le réclament depuis longtemps les hygiénistes et les médecins.

Cette question d'hygiène m'a fait penser à ce qu'elle était autrefois dans notre pays et j'ai été assez heureux pour trouver satisfaction dans un des volumes de « *La vie privée d'autrefois*, » belle collection éditée par la librairie E. Plon et dans laquelle le volume

consacré à l'hygiène, par Alfred Franklin, mérite une mention spéciale. Rien n'est curieux à lire comme tout ce qui concerne la voirie depuis le douzième siècle. Nos édiles trouveraient dans les vieilles ordonnances de police des idées qu'il serait encore bon de mettre en pratique aujourd'hui. Se figurerait-on, par exemple, que vers 1675 un bourgeois de Paris présenta une pétition au grand roi Louis XIV pour demander la permission d'établir des chaises percées dans les palais royaux et dans les rues de Paris, et à côté « un tombereau fait exprès, sur une civière à bras, sur lequel tombereau tous les valets et servantes pourront porter toutes les immondices et ballieures des chambres tous les jours; et toutes ces immondices, ballieures et ordures se porteront hors du Louvre, tous les soirs, dans la rivière. » N'est-ce pas l'idée des chalets de nécessité et des « Poubelle », dont la réalisation ne date que de quelques années.

Nous voudrions parler longuement du livre que le R. P. Franco, S. J., a publié sur *L'hypnotisme revenu à la mode*, et que M. l'abbé Moreau a traduit de l'italien en français (librairie Vic et Amot, Paris), mais le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet pas de nous étendre longuement sur cet ouvrage qui est un vrai traité historique, scientifique, hygiénique, moral et théologique de la question. En outre, l'auteur aborde un côté du sujet où nous, simples laïques, nous ne pouvons le suivre, notamment quand il voit, dans certaines pratiques, un effet de l'intervention diabolique. On lira ce livre avec beaucoup d'intérêt. Nous dirons seulement ce que nous avons déjà écrit plusieurs fois, qu'il faut laisser l'hypnotisme aux médecins, de même qu'on leur laisse l'administration des poisons dans un but thérapeutique. Que dirait-on si quelqu'un demandait l'interdiction des poisons qui, à dose convenable, sont d'excellents remèdes, sous le prétexte que de malhonnêtes gens s'en servent pour faire mourir leurs semblables? Où en serions-nous s'il fallait supprimer tout ce qui donne lieu à des abus où à un mauvais usage? Aucune chose, même les plus saintes, n'y pourrait résister. Ce qu'il faut, c'est réprimer l'abus et le mauvais usage dans la personne du coupable et non pas s'attaquer à la chose elle-même.

Docteur Tison,
médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Au point où l'on en est arrivé, avec la surexcitation des passions politiques et les exigences croissantes du parti dominant, tous les esprits sensés et modérés comprennent que si les affaires publiques, trop longtemps conduites par les plus exagérés et les plus violents, ne prennent pas une direction plus sage, on en arrivera promptement à l'anarchie religieuse et politique la plus complète. Il est certain que la politique républicaine n'a su jusqu'ici que créer des divisions et des mécontentements qui travaillent profondément la nation. Le gouvernement n'a jamais été qu'une affaire de secte. C'est le parti extrême qui mène tout, et ce parti lui-même ne fait que suivre l'impulsion de la franc-maçonnerie, toute-puissante aujourd'hui, qui est installée à tous les degrés du pouvoir, et maîtresse de la plupart des organes de l'opinion.

Tout a consisté jusqu'ici à combattre le catholicisme, à détruire l'influence religieuse, à opprimer les consciences. Le programme de laïcisation qui s'exécute d'année en année, de jour en jour, avec une ponctualité et une suite qui ne permettent point de douter que les derniers articles ne s'accomplissent comme les premiers, est un véritable programme de guerre religieuse et civile. Où va-t-on, en effet, avec cet ensemble de lois et de mesures si perfidement ourdies, et qui atteignent toutes les sources, toutes les fonctions de la vie chrétienne, sinon à un degré de destruction et d'oppression tel, qu'il ne restera plus aux catholiques qu'à se soulever ou à subir toutes les extrémités de la persécution? Plus on avance dans cette voie, plus on en aperçoit le terme fatal. L'angoisse augmente dans les cœurs chrétiens; les plus zélés se demandent ce qu'il y a à faire, quelle attitude prendre, quelle conduite tenir, en présence des terribles éventualités qui se rapprochent de plus en plus.

Le vénérable archevêque de Paris a profité de cette émotion plus vive que jamais pour donner aux fidèles de son diocèse, et en eux à tous les catholiques de France, une consultation publique sur la situation. Il n'est que trop vrai que les lois portées en ces dernières années sur les matières qui touchent de plus près aux intérêts de la société religieuse et à ses relations avec la société civile, celles qui sont annoncées, et dont l'exécution ne semble plus être qu'une affaire de temps, ont produit une inquiétude profonde et motivée chez les hommes soucieux de remplir leur devoir social, et comme catholiques et comme français, en apportant leur concours à une situation qui requiert tous les dévouements et toutes les bonnes volontés.

Comme le rappelle en premier lieu S. Ém. le cardinal Richard, l'Église établie en dehors et au-dessus des compétitions politiques, ne condamne aucune des formes diverses de gouvernement, de même qu'elle ne s'asservit à aucun parti. Cette doctrine, tant de fois proclamée par les papes et les évêques en ce siècle de révolutions, est une réponse péremptoire à la mauvaise foi des sectaires républicains qui ont cherché dans la prétendue opposition du clergé et des catholiques au régime établi le prétexte de leur guerre au cléricalisme. Jamais l'Église, que l'on a prétendu rendre responsable du légitime attachement d'un si grand nombre de Français au principe monarchique, et de l'antipathie d'un nombre plus grand encore de catholiques pour un régime persécuteur, n'a blâmé et condamné dans le gouvernement républicain que ses excès antireligieux. La République avait un moyen facile d'éprouver la vérité de cette doctrine constante du Saint-Siège à l'égard des gouvernements de fait : c'était de se comporter de telle sorte envers le clergé et les catholiques, qu'ils n'eussent aucun motif de lui être contraires. Respectée dans sa foi et dans ses droits, la France catholique eût accepté le régime établi, sinon par conviction, du moins avec une soumission qui n'eût laissé place à aucun doute, a aucun malentendu. Mais ce n'est pas une France catholique, soumise ou ralliée, que voulaient les chefs du parti républicain, c'est une France déchristianisée par la laïcisation de la loi et l'oppression des consciences.

« La question qui s'agite aujourd'hui » dit avec raison l'archevêque de Paris, » est beaucoup plus haute que toutes les questions politiques. Il s'agit, en effet, de savoir si la France restera chrétienne

ou si elle cessera de l'être. » C'est la question posée par la Révolution, et qui a traversé les divers régimes pour renaître avec plus d'intensité sous la République actuelle. « Les événements qui se sont succédé durant cette période séculaire ont été, » selon la remarquedu vénérable prélat, « des incidents qui ont pu la faire oublier aux esprits distraits par les vicissitudes politiques. Au fond, la lutte a toujours été entre la France chrétienne qui défend la liberté de sa foi, et les sectes antichrétiennes personnifiées dans la franc-maçonnerie. Aujourd'hui l'illusion n'est plus possible. »

Non, elle n'est plus possible. Les moins clairvoyants doivent voir aujourd'hui où l'on va. Il est facile à tous de se rendre compte des intentions qui président au gouvernement actuel, de la marche suivie par la politique, du but auquel tend le parti républicain. Quoi de plus significatif que ce fait, trop oublié, que la réponse de Son Em. le cardinal Richard aux catholiques de Paris remet en mémoire? Dès 1882, on comptait vingt-sept projets de loi déposés aux chambres, ayant pour but de détruire peu à peu toutes les libertés religieuses, et avec elles le christianisme lui-même. C'est-à-dire que depuis une dizaine d'années, presque toute l'activité législative a été tournée contre la religion. De ces vingt-sept projets de loi de 1882, accrus encore par la haine républicaine, fertile en inventions de toute sorte, un bon nombre sont déjà devenus des lois. La laïcisation scolaire est aujourd'hui complète. Après avoir proscrit toute instruction religieuse de l'école publique, on en a exclu tout instituteur appartenant aux congrégations. L'année 1891 verra s'accomplir l'expulsion des frères de toutes les écoles communales, et si la loi n'a pas fixé de délai pour l'expulsion des religieuses, chaque année on laïcise un certain nombre de maisons de sœurs, afin d'arriver presque en même temps à la laïcisation intégrale des écoles de filles. Les lois fiscales édictées contre les congrégations religieuses, et qu'on ne manquera pas de refaire mieux, si les tribunaux continuent à les condamner, à l'exemple de ceux d'Yvetot et de Reims, achèveront de mettre hors la loi les ordres d'hommes et de femmes, et de les obliger à quitter le sol français pour échapper à la confiscation légale. Le clergé séculier et régulier, frappé au cœur par la loi militaire, est atteint à la fois dans sa dignité, dans ses immunités nécessaires, dans son existence même. C'est déjà un ensemble complet de mesures destinées à réduire le catholicisme à un état de servage et d'amoindrissement contraire non seulement aux croyances de la

politique pontificale. Sans contester en rien les droits du Pape, sans se mettre en opposition avec ses conseils, il leur était facile de présenter simplement la monarchie, à laquelle ils voulaient rester attachés, comme un gouvernement de réserve pour la France, dont ils attendaient de la Providence et des événements, le rétablissement. Elle ne peut pas être autre chose en ce moment avec la possession d'état acquise depuis vingt-deux ans à la république et avec le suffrage universel, son complice. Qu'en sera-t-il, par le fait, de l'avenir ? C'est le secret de Dieu, soit qu'il lui plaise de ramener la France, par des voies connues de lui, à sa forme traditionnelle de gouvernement, soit qu'il laisse aller les événements dans le sens du courant qui semble emporter la France, comme tous les Etats modernes, vers la nouvelle forme démocratique des sociétés de l'avenir.

Beaucoup répugnent encore à croire que l'Eglise trouve sa voie en entrant dans un mouvement qui est dirigé contre elle. Beaucoup craignent que cette politique de transaction de l'Eglise avec la société moderne, ici sous une forme, là sous une autre, ne réussisse qu'à faire prévaloir les principes du catholicisme libéral, tant de fois condamnés par les papes en ce siècle. Peut-être est-ce préjugé, peut-être est-ce présomption de leur part. Un grand nombre d'autres catholiques sont entrés résolument dans la voie ouverte pour la France par Léon XIII. Une preuve éclatante de confiance dans la direction du Saint-Père a été donnée par les membres de l'assemblée des catholiques de Grenoble, et renouvelée au congrès de la jeunesse catholique du Nord, à Lille. On y a vu plusieurs des chefs de l'ancien parti conservateur et monarchique, M. de Mun en tête, déclarer hautement qu'à la suite de Léon XIII, ils n'hésitaient pas à placer le centre de l'action et des revendications catholiques sur le terrain des faits accomplis et des institutions que la majorité électorale du pays s'est donnée. Et le langage de ces catholiques, en particulier le discours de M. de Mun à Lille, a été vivement loué par le cardinal-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, comme le témoignage d'un vrai dévouement pratique au Saint-Siège, et la règle de conduite à suivre par rapport à ses instructions.

Malheureusement, le gouvernement, comme pour décourager cette obéissance à Rome et infirmer la politique de conciliation

du Vatican, s'obstine de plus en plus dans la voie où le parti républicain marche depuis 1878. Les mesures de rigueur redoublent contre les évêques et le clergé. L'archevêque d'Aix, déjà condamné par la justice criminelle pour outrage au ministre des cultes, s'est vu à son tour frappé, comme d'abus par le Conseil d'État, et son traitement lui a été supprimé. Les autres évêques coupables d'avoir ajouté au catéchisme diocésain un chapitre sur le devoir électoral, vont être traduits également devant le Conseil d'État et frappés des mêmes peines. Les congrégations religieuses continuent à être en butte aux persécution du fisc. L'odieux impôt d'accroissement, tenu en échec par la résistance des congrégations, ainsi que par plusieurs sentences de tribunaux et même par un arrêt, en partie favorable, de la cour de cassation, va se changer en un impôt équivalent, de nom différent, qui atteint plus sûrement encore les biens de tous les instituts religieux et les enveloppe tous dans une commune ruine.

Les catholiques et le clergé auront beau donner la preuve la plus évidente de leur bonne volonté envers leurs adversaires, en renonçant à la lutte politique, en abdiquant leurs préférences, leurs convictions même, pour se rallier à la République : on ne leur saura gré ni de leurs sacrifices ni de leur condescendance. Ce qu'on hait en eux, bien plus que leur qualité de royalistes, c'est leur caractère de catholiques ; ce qu'on craint de leur part, c'est beaucoup moins leur opposition à la république que leur action religieuse sur le peuple. Rien n'irrite plus les sectaires républicains que le zèle des prêtres et des catholiques à s'occuper des questions sociales et des œuvres ouvrières. Si le monopole de la confiance populaire allait leur échapper ! S'ils allaient perdre le crédit que leur donnaient la calomnie et l'injure versées à flots sur l'Église ! Si le peuple allait découvrir de quel côté sont ceux qui le servent, de quel côté ceux qui l'exploitent ! Tout serait perdu pour les démagogues ; et ce n'est pas avec leurs vertus, ce n'est pas avec leur désintérressement, avec leur capacité, avec leur dévouement qu'ils répareraient leurs pertes !

Jamais les sectaires républicains ne permettront aux catholiques d'aller librement au peuple, de s'occuper de lui, de faire des œuvres à son usage. L'interpellation de M. Moreau sur

c'est-à-dire, présentons-nous au pays, qui a besoin de stabilité gouvernementale, sans esprit d'opposition absolue au régime établi; restons dans la légalité en restant dans la constitution; remplissons les emplois que les principes de notre droit public rendent accessibles à tous les Français; formons des comités électoraux; livrons-nous à la propagande des journaux et de la parole; entrons dans les assemblées administratives et législatives, non pour faire prévaloir tel ou tel principe politique, telle ou telle forme de gouvernement, mais pour acquérir une juste part d'influence et d'action, pour remplir un rôle salutaire dans les affaires publiques, pour empêcher les sectes antichrétiennes d'identifier avec elles le gouvernement républicain et de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la république.

Ces conseils-là, tous les catholiques, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, peuvent les suivre sans abdiquer en rien leurs convictions ou leurs préférences personnelles, sans renoncer, au dedans d'eux-mêmes, à l'espoir de voir le pays revenir un jour, après l'expérience républicaine, au gouvernement auquel ils ont voué leur fidélité, ou qu'ils jugent meilleur pour la France. Quant à une évolution publique, éclatante, unanime de tous les conservateurs vers la république, quant à une adhésion formelle et sans réserve au régime républicain, ne serait-ce pas mettre à une trop rude épreuve les convictions d'un grand nombre de Français, attachés, soit par tradition, soit par raison, à la forme monarchique, et même aller à l'encontre du but que l'on se propose en conviant tous les amis de la religion et de leur pays à s'unir pour sauver ce qu'ils ont de plus cher? Ne serait-ce pas surtout anticiper singulièrement sur l'avenir, que de convier tous les Français à adhérer dès maintenant à la république comme à la forme nécessaire et définitive de tous les gouvernements futurs?

Si l'on regarde fort avant dans l'avenir, on peut, sans doute, envisager des temps où la monarchie aura fait place partout à la république. Pour le vieux monde européen, les États-Unis d'Amérique sont à la fois un exemple de ce régime nouveau de liberté auquel tout porte en ce siècle, et une excitation incessante vers la forme républicaine. A voir la décadence des royautés, la décrépitude des vieux États monarchiques, il est permis d'entrevoir une transformation générale de l'Europe qui la ramènerait à la condition de la jeune Amérique. Déjà les tendances républicaines se font jour

d'une manière active en Portugal et en Espagne. A peine faite, l'Italie est éprise aussi de rêves de république et la dynastie de Savoie épuisée dans sa souche ne promet pas un long avenir au jeune royaume italien. Pour la France, vingt années de possession semblent assurer à la république une assez longue durée. L'Autriche même, si fortement travaillée par les tendances particularistes, pourrait voir un jour son empire se changer en fédéralisme et le fédéralisme aboutir à la république. Il n'est pas jusqu'à l'Allemagne, avec son redoutable socialisme, qui tient déjà en échec la puissance impériale, et la Russie, avec son farouche nihilisme, maître de la vie des empereurs, qui ne soient exposées à une révolution républicaine.

Quoi qu'il en soit de ces vues sur l'avenir, elles sont encore trop éloignées et trop hypothétiques pour influer sur la conduite dans le présent. Il y aurait les plus graves inconvénients à annoncer dès maintenant la république universelle et à y appeler les États de l'Europe. Dans la France même, avec son passé historique, sa longue tradition et son vieil esprit monarchique, il serait prématuré de proclamer en ce moment la fin de la royauté et l'avènement définitif de la république. A quels soudains revirements un pays comme le nôtre n'est-il pas exposé! Ne l'a-t-on pas vu passer comme subitement de la république à l'empire en 1852? L'aventure boulangiste, toute récente encore, n'a-t-elle pas été sur le point de se changer en une dictature qui n'aurait eu de républicain que le nom? Et, en ce moment même, faudrait-il autre chose qu'une guerre heureuse contr el'Allemagne et qu'un général d'armée populaire, pour mettre fin au régime actuel et rouvrir la carrière de la royauté ou de l'empire?

A cet égard, ce n'est pas la disparition du prince Jérôme Napoléon qui apporte un grand changement à la situation. Pour le parti impérialiste le vieux César déclassé qui vient de mourir à Rome était, il est vrai, un obstacle plus qu'une force. Ses écarts de conduite, ses idées révolutionnaires, son indignité personnelle avaient provoqué au sein du parti de l'empire une scission dont son propre fils aîné était l'instigateur. Il y avait, en réalité, deux partis bonapartistes; il n'y en aura plus qu'un désormais, sous l'autorité du prince Victor, à qui le testament de son père, où, dit-on, il n'est même pas nommé, ne pourra enlever son double titre de chef de la famille des Napoléons et du parti impérialiste. Cet acte d'exhérédation auquel le prince défunt s'est tenu avec une volonté obstinée,

jusqu'au dernier moment, en se refusant à une réconciliation suprême, est moins la condamnation du fils révolté contre son père que celle d'un père assez coupable et assez méprisable pour avoir provoqué une rébellion, plus politique d'ailleurs que domestique.

Il est à craindre que le prince Jérôme Napoléon, malgré les prières et le dévouement d'une femme admirable jusqu'à la fin, malgré les instances de son parent le cardinal Bonaparte et du cardinal Mermillod, ne soit mort comme il avait vécu, dans le scandale et l'impiété. Quelle fin plus triste que celle de ce prince, coupable de tant d'égarements, si fatal à l'empire et à la France, qui meurt après une longue et violente agonie, en repoussant à la fois le repentir de son fils, et, selon les apparences, le pardon de la religion? Le prince Jérôme Napoléon laisse une mémoire réprouvée. Les catholiques surtout ne pourront jamais oublier qu'il fut le principal conseiller de cette détestable politique, qui a fait l'unité de l'Italie avant celle de l'Allemagne, et causé la ruine du pouvoir temporel des papes.

Du reste, l'homme néfaste, dont la mort n'est une perte pour personne, n'aura pas moins nui à son propre parti qu'au pays. Dans l'opinion publique, c'en fut fait des chances de restauration de l'empire, du jour où la mort tragique du jeune fils de Napoléon III fit du prince Jérôme le chef du parti bonapartiste. Il est bien tard pour que ce parti, qui va toujours en s'amoindrissant, à mesure que s'efface le souvenir de dix-huit ans de prospérité matérielle de l'empire, reprenne avec le jeune prince Victor une vie et une importance nouvelle. Il faudrait que des circonstances bien imprévues missent entre les mains du nouveau prétendant des moyens d'action extraordinaires, pour que la cause impérialiste se relevât de l'indifférence où elle est tombée. Il ne semble pas que le gouvernement de la république ait rien à craindre, pour le moment du moins, de ce côté.

Le régime républicain se trouve actuellement aux prises avec des difficultés d'une autre nature. La grande affaire du renouvellement des traités de commerce, qui doit avoir lieu cette année, ne se passera probablement pas sans crise, vu son importance. C'est, en effet, toute la question du régime commercial du pays. Les traités conclus en 1860, sous l'influence de la nouvelle école économique, ont inauguré pour la France le système du libre échange. Quarante ans d'expérience ne semblent pas avoir donné raison aux novateurs d'alors. Bien que le système ait toujours ses partisans, il est difficile

de ne pas reconnaître le préjudice causé à de nombreuses branches de notre industrie et à l'agriculture par la concurrence étrangère. On ne saurait dire que ces pertes aient été compensées par l'avantage du plus grand nombre, car, dans un pays comme la France, où tout se tient, il est impossible de distinguer le sort des consommateurs de celui des producteurs. A quoi sert-il, en effet, d'avoir le pain à meilleur marché si l'on ne trouve pas de quoi le gagner? En réalité, producteurs et consommateurs, entrepreneurs et salariés, vendeurs et acheteurs, sont solidaires dans une nation : ce qui est contraire aux uns ne saurait être avantageux aux autres. Toujours est-il qu'une vive réaction s'est manifestée au sein du pays contre le système de liberté commerciale appliqué à la France sous l'Empire et continué depuis. La chambre élue en 1889 semble avoir compris le vœu général, car, à en juger par le choix des membres de la commission des douanes et par le rapport de son président, M. Méline, déposé avant les vacances de Pâques, elle serait favorable à une évolution économique qui ramènerait le pays au vieux régime de la protection. Les tendances du cabinet Freycinet, qui compte M. Rouvier et M. Yves Guyot parmi ses membres, ne sauraient être, toutefois, de ce côté.

C'est un gros débat qui va s'engager sur le rapport de M. Méline, et tellement gros que la Chambre a jugé opportun de l'ajourner après les vacances. On discutera indéfiniment sur la situation véritable de la France. Le rapport du président de la Commission des douanes la montre sous un jour fâcheux. Il résulte des chiffres produits que le régime des traités de commerce a été préjudiciable à la France. Elle a cessé d'être la maîtresse de son marché, et, au lieu d'être créancière de l'étranger, comme en 1859, de 626 millions, elle lui est débitrice de 861 millions en 1888. Mais que prouvent au juste ces statistiques? Aux chiffres de M. Méline, les partisans du libre-échange en opposeront d'autres; ils dresseront d'autres statistiques, ils présenteront la chose autrement. N'a-t-on pas déjà répondu à son rapport en alléguant, avec des chiffres non moins probants, la prospérité financière et industrielle due aux traités de commerce?

On a pu lire dans les journaux qui soutiennent les théories libre-échangistes qu'en 1859, l'escompte à la Banque de France n'allait pas à 5 milliards, et qu'il s'élève aujourd'hui à 13 milliards 450 millions; que l'encaisse métallique est montée de 646 millions à 1 milliard 500 millions. Les statistiques de l'industrie ne sont pas moins

séduisantes. S'il faut en croire les chiffres des adversaires de M. Méline, en 1859, les houillères françaises produisaient 7,482,000 tonnes de charbon, représentant une valeur de 95 millions; en 1890, la production a été de 26,327,000, pour une valeur de plus de 250 millions. La production de la fonte a suivi la même progression. De 871,000 tonnes, en 1859, elle a monté à 1,970,000, en 1890. Dans ce même laps de temps, l'industrie s'est développée considérablement. En 1859, elle n'employait que 13,691 machines à vapeur; en 1888, elle en avait à son service 45,435. On a demandé aussi à l'épargne des arguments contre le rapport de M. Méline. En 1859, on comptait 1,121,465 livrets de caisse d'épargne, pour une somme de 336,500,000 francs; à la fin de 1890, le nombre des livrets s'élevait à 7,262,727, représentant un capital de 3 milliards 319 millions.

De tout ceci, il faudrait conclure que les chiffres ne prouvent rien de part ni d'autre, puisqu'ils se contredisent. Il en est presque toujours ainsi avec les statistiques : on s'en sert comme on veut, elles se prêtent avec une singulière facilité aux interprétations les plus différentes. Moins d'exportations d'un côté, plus de machines à vapeur de l'autre : comment, entre ces deux termes contradictoires, se faire une idée juste de la situation économique du pays? Adversaires et partisans du libre échange pourront se disputer longtemps, sans qu'il puisse sortir des chiffres autre chose que ce qu'ils donnent, c'est-à-dire des renseignements systématiques, incomplets et insuffisants.

Il semble que la situation parle assez d'elle-même. Les faits dominent les chiffres. A prendre les choses dans l'ensemble, il est incontestable que notre industrie en général, et surtout notre agriculture, souffrent en ce moment. La faute en est-elle aux seuls traités de commerce? On ne saurait, sans doute, le prétendre; mais ils y sont pour une bonne part, pour quelque chose au moins, selon l'opinion la plus modérée. L'état de l'industrie française, de plus en plus opprimée par la concurrence extérieure, requiert certainement des mesures nouvelles de protection, pour être mise en état de lutter avantageusement contre l'étranger. On a trop cédé aux idées nouvelles de liberté et d'internationalisme. Certains intérêts ont pu s'en trouver bien, mais ces avantages particuliers sont loin de compenser le préjudice général. Notre travail national, sous toutes les formes, n'est plus assez protégé; nous sommes trop devenus tributaires de

l'étranger pour toute sorte de produits naturels et manufacturés qu'il y aurait avantage général à tirer de chez nous.

Ce sera, sans doute, une affaire difficile et délicate que le remaniement des tarifs de douanes, par suite de l'abrogation des traités de commerce avec les autres Etats. La France a recouvré sa liberté commerciale, il reste à en faire bon usage. La question est de la plus grande importance, et va tenir le pays attentif sur les débats qui vont s'ouvrir. Il y a des intérêts complexes en jeu. La vieille querelle du Midi et du Nord se retrouve là comme en 1860. Dans la nouvelle réglementation commerciale, on devra procéder avec une prudence et aussi avec un désintéressement que n'annoncent guère les dispositions d'une grande partie de la Chambre, où déjà l'on sent poindre des préoccupations personnelles et des passions qui ne sont point celles du bien public. Si le régime du libre-échange est condamné par l'expérience, il ne faudrait pas non plus, par un excès contraire, tomber dans les inconvénients d'un protectionnisme à outrance.

En cette affaire, le rôle du gouvernement ne manquera pas d'être difficile, s'il veut prendre la juste mesure des intérêts auxquels il s'agit de pourvoir à la satisfaction de tous. Vis-à-vis de la Chambre, il aura à lutter, non pas assurément contre des principes qui ne paraissent pas être les siens et qu'il ne cherchera pas à combattre de front, mais contre certains entraînements qui pourraient mener trop loin s'il n'y opposait quelque résistance. C'est du côté de l'étranger que pourraient venir au gouvernement les plus grosses difficultés. Il ne semble pas que les États avec lesquels nous avions contracté des arrangements aient accepté favorablement l'abrogation des anciens traités de commerce. On dirait même que la Commission des douanes a engagé avec une hâte inattendue le débat sur les tarifs, par crainte d'une pression extérieure. Aucun des États avec lesquels nous étions liés ne se désintéressera d'une question que la multiplicité des relations internationales et la compénétration réciproque des intérêts rend plus importante encore qu'à l'époque de la conclusion des traités. Jusqu'à quel point l'action de la diplomatie étrangère pèsera-t-elle sur les conseils du gouvernement et les délibérations des Chambres? On ne saurait le prévoir d'avance; mais certainement il y aura à compter avec les représailles que certains États pourraient tirer de la dénonciation des anciens traités. En dehors des tarifs, nos traités de commerce contenaient, à notre

profit certaines garanties, certains avantages qui nous seront difficilement conservés. Des engagements de toute sorte existaient aussi avec les États les plus proches, soit pour le libre passage des marchandises et les patentes des voyageurs de commerce, soit pour la propriété littéraire et artistique et les contrefaçons industrielles, qui ne survivront peut-être pas à la nouvelle législation commerciale. Bref, de nombreuses difficultés s'attachent à la question du renouvellement des tarifs; et, si la réaction qui se manifeste dans le pays et dans le parlement contre le système du libre-échange a sa raison d'être dans les faits, s'il est nécessaire de défendre et de protéger plus efficacement notre production nationale, il est fâcheux qu'une affaire de cette importance incombe à un gouvernement si dénué de crédit et d'influence en Europe, à un parlement dominé par des partis auxquels manquent trop souvent l'expérience, la sagesse, le désintéressement politique. Pour tout dire, le régime républicain est-il capable d'assurer à la France un régime économique qui satisfasse ses intérêts et la maintienne en bons rapports avec les autres nations?

Pour le moment, la question des relations commerciales est notre seul écueil politique au dehors. Notre différend avec l'Angleterre au sujet des pêcheries de Terre-Neuve est en voie d'arrangement; il était, du reste, plus facile qu'il se terminât à l'amiable que le conflit soulevé entre l'Angleterre et le Portugal au sujet de la délimitation de leurs possessions africaines sur le cours du Zambèze. Les incidents du voyage de l'impératrice mère d'Allemagne à Paris semblent apaisés, sinon oubliés. S'il est vrai que ce voyage d'une femme, qui n'avait rien à craindre du patriotisme, même le plus ombrageux ou le plus bruyant, n'ait eu d'autre but que d'éprouver les sentiments du peuple français, l'empereur Guillaume II a pu se convaincre que les vingt ans écoulés depuis 1870 n'avaient pu lui faire oublier ni Sedan, ni l'Alsace Lorraine; mais pour s'offenser du refus des peintres français de prendre part à l'Exposition des arts de Berlin, pour y chercher un grief contre la France, il aurait fallu une bien grande susceptibilité ou une humeur singulièrement belliqueuse. Le jeune empereur semble même avoir compris que les mesures de représailles prises à l'égard de l'Alsace-Lorraine avaient singulièrement dépassé les bornes de la mauvaise humeur du premier moment.

Du reste, l'Allemagne traverse une phase critique, qui ne lui per-

mettrait pas de s'engager dans de grosses entreprises extérieures. Il y a quelque chose d'ébranlé dans la machine gouvernementale depuis la retraite de M. de Bismarck. Le gouvernement personnel du jeune empereur n'a point remplacé les conditions de force et de stabilité que le pouvoir absolu du grand chancelier avait su donner au système impérial. La tradition de M. de Bismarck n'est pas continuée dans son successeur. M. de Caprivi lui-même ne remplirait déjà plus les intentions de l'empereur Guillaume, et il se pourrait que le général de Waldersee, qui avait subi une quasi disgrâce en perdant la fonction de chef d'état-major général de l'armée, rentrât en faveur en prenant la succession de M. de Caprivi. Mais ce nouveau changement n'en appellerait-il pas bientôt lui-même un autre, s'il est vrai, comme on l'annonce, que M. de Bismarck se prépare à rentrer dans la vie politique en se faisant élire député au Reichstag? Faudrait-il s'étonner que l'ex-chancelier revînt aux affaires, en reprenant sur le parlement un ascendant que lui assure son expérience, non moins que le souvenir de ses services? L'empereur lui-même ne sera-t-il pas bien aise de retrouver le ministre de son grand-père, lorsque, désabusé par l'essai du pouvoir qu'il a voulu exercer pour son compte, déçu par l'inanité des résultats de la politique libérale qu'il avait la prétention de faire réussir, il sera obligé de revenir au principe d'autorité, dans toute sa vigueur, et de recommencer la lutte contre le socialisme? N'a-t-il pas déjà annoncé publiquement que si les mesures de réforme sociale dont il a pris l'initiative ne réussissaient pas, il n'hésiterait pas à recourir de nouveau à la force pour arrêter les progrès de l'agitation socialiste dans ses États?

Ce qu'il en adviendrait du retour de M. de Bismarck aux affaires, ce que serait la politique allemande entre ses mains, il est trop tôt de le prévoir. Pourvu, surtout, que la persécution religieuse ne recommence pas avec lui! Dans le *Kulturkampf* il a été vaincu. Ne chercherait-il pas à prendre sa revanche, maintenant qu'il n'aurait plus en face de lui son adversaire, son vainqueur? Il est mort, en effet, l'homme à qui l'Allemagne catholique doit principalement la liberté d'aujourd'hui. M. de Windthorst, le chef du centre, n'est plus. L'Allemagne du Rhin, de la Westphalie, de la Silésie, du Hanovre, de la Bavière, le pleure; le monde catholique qui l'honorait, le regrette; le chef de l'Église l'a loué magnifiquement. Il est mort dans toute sa gloire, bien différent en cela du chef du parti

national irlandais, M. Parnell, qui a si honteusement terni une glorieuse carrière par une conduite coupable et qui en est venu, au risque de compromettre la cause qu'il a servie, à se débattre contre la réprobation de l'Irlande catholique et à combattre ceux qu'elle voudrait se donner pour nouveaux chefs. Pour M. de Bismarck c'est un grand rival de moins. Mais revînt-il au pouvoir, il faut espérer que s'il revenait à la triste politique du Kulturkampf, il retrouverait en face de lui le centre catholique reconstitué sous la direction d'un nouveau chef digne de M. de Windthorst.

A l'heure présente, la situation intérieure de l'Allemagne s'oppose à l'exécution de projets où la paix de l'Europe serait en jeu. Il n'y a plus à craindre non plus du côté de l'Italie, maintenant que la politique ambitieuse et brouillonne de M. Crispi a fait place à des conseils plus sages. Son successeur, M. di Rudini, semble vouloir réparer les fautes du précédent cabinet, en donnant à la direction des affaires italiennes un caractère plus pacifique, surtout vis-à-vis de la France. La majorité du parlement, qui semblait précédemment acquise à toutes les fantaisies turbulentes de M. Crispi, approuve maintenant la nouvelle politique. Un vote significatif de confiance a établi solidement M. di Rudini au pouvoir. Il n'est pas jusqu'à l'esprit d'entreprises coloniales, dont est travaillée l'Italie et qu'entretenait l'activité remuante de l'ancien ministre, qui ne doive se calmer sous l'influence des événements. On ne voit que trop ce qu'il y a de factice dans ces fondations coloniales uniquement inspirées par l'envie de rivaliser avec les autres nations et de grandir son importance au dehors. Les révélations du lieutenant Livraghi, venant après les aveux des compagnons de Stanley, montrent à quels atroces procédés les prétendus messagers de la civilisation se croient obligés de recourir pour assurer le succès de leurs entreprises.

Ce ne sont pas seulement les massacres de Massaouah, dont la conscience publique demande compte aux Italiens, qui sont de nature à arrêter cette fureur crispinienne de colonisation : des difficultés s'annoncent aussi avec le roi Ménélick d'Abyssinie ; celui-ci se refuse à remplir les conditions des traités signés avec le comte Antonelli, soit qu'il ait subi une pression morale contre laquelle il trouve à propos maintenant de se révolter, soit qu'il ait été trompé dans les négociations que la fourberie d'un Crispi dirigeait.

Pour notre part, nos affaires du Tonkin ne semblent pas non plus recommander les procédés de colonisation mis en usage par le

gouvernement républicain. La situation est loin d'y être bonne. Les derniers renseignements montrent les progrès de la piraterie. Ces bandes d'insoumis font régner une véritable terreur, comme l'apprend une lettre de Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin, à Mgr Freppel; ils ont l'appui hypocrite, mais effectif, de la Chine. La pacification n'avance guère. Le corps d'occupation paraît tout à fait insuffisant devant les symptômes nombreux d'insurrection générale qui se prépare. L'autorité militaire est trop subordonnée à l'autorité administrative, et toute la politique des résidents civils et de leurs subalternes semble être d'encourager les haines des païens contre les chrétiens et d'entraver l'action des missionnaires, les meilleurs agents de la pacification. Avec une pareille conduite, on compromet gravement l'avenir du Tonkin. Ce n'est pas tout de faire des conquêtes, de fonder des colonies, il faut savoir y établir une sage et bienfaisante domination pour s'en assurer la possession. Nous avons encore à apprendre cet art là.

Arthur Loth.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES RECOMMANDÉS

Le Bon sens de la Foi (3e édition). 2 vol. in-8°. Prix : 12 francs.

Le Bon sens de la Foi est une œuvre d'apologétique chrétienne qui a absorbé le P. Caussette, à moitié cours de ses prédications. Le savant missionnaire était beaucoup plus que d'autres en position de se rendre un compte exact de l'état des esprits en France; il voyait avec désolation les progrès de la philosophie positiviste et déterministe, il entendait en frémissant les cris de rage de l'antichristianisme affolé, et c'est contre ces progrès de l'erreur, qu'en s'appuyant sur le simple *bon sens*, il a voulu démontrer l'accord de la raison et de la foi.

Cet ouvrage fit sensation et beaucoup de bien; accueilli avec faveur dans le monde cultivé, il fut honoré d'articles flatteurs dans les Revues les plus autorisées. Qu'on en juge par celui du *Correspondant :*

« Nous nous expliquons tout naturel l'accueil fait au *Bon sens de la Foi*, « moins par la haute réputation dont jouit l'auteur que par la valeur de « son travail. C'est un résumé complet des objections formulées aujourd'hui « contre la croyance catholique L'apologiste s'est efforcé de réunir en « faisceau les armes de nos adversaires et il montre leur peu de solidité en « mettant à nu leur défaut de trempe. Nous nous sommes plu à lire ces « pages vigoureusement tracées, nous avons suivi avec le plus vif intérêt « l'auteur de la peinture des obstacles qui entravent les hommes de notre « temps, et nous avons senti que ce travail était un *Apostolat*... »

On le voit, *le Bon sens de la Foi* est un des meilleurs parmi les ouvrages d'apologétique chrétienne et doit avoir une place marquée dans la bibliothèque du clergé et des catholiques qui aiment à discuter sur les matières de foi.

Mélanges oratoires (3e édition). 1 vol. in-8°. 7 fr. 50.

Il est des sermons, disait le P. Caussette lui-même, qui ont le droit de vivre, sinon par leur valeur essentielle, du moins par les souvenirs qui s'y rattachent. L'auteur en doit compte aux Églises diverses et aux sentiments privés ou publics dont il fut l'interprête dans des solennités de la parole évangélique. — Ces discours de circonstance ont paru une première fois en deux volumes; une nouvelle édition en un seul vient d'en être offerte, composée d'un choix parmi les meilleurs. Entre autres sujets choisis, nous citerons les remarquables panégyriques du Sacré-Cœur, de la sainte Eglise, de saint Ignace, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bernard, de sainte Cécile, etc., tout autant de chefs-d'œuvre oratoires qu'il fallait conserver.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LES MÉMOIRES DE TALLEYRAND[1]

M. le duc de Broglie vient de commencer la publication, depuis si longtemps attendue, des *Mémoires* de Talleyrand; les deux premiers volumes ont paru; les autres suivront; l'ensemble doit former quatre volumes, auxquels se joindront peut-être plusieurs volumes de pièces et documents. Les deux volumes parus vont de la naissance de Talleyrand en 1754 à 1814 inclusivement.

Il ne sera pas inutile de rappeler brièvement l'histoire de ces *Mémoires*, composés par Talleyrand, partie sous la Restauration, partie sous la monarchie de Juillet. Par son testament, le prince avait légué ses mémoires à sa nièce, la duchesse de Sagan et à M. de Bacourt, un de ses amis, en interdisant toute publication avant un délai de trente ans, ce qui renvoyait à 1868, Talleyrand étant mort en 1838. La duchesse mourut en 1866, laissant les manuscrits à M. de Bacourt; celui-ci, à son tour, les laissa à MM. Andral et Chatelain, mais auparavant il avait, comme le testament lui en laissait le droit, reculé de vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 1888, la publication. A cette date, MM. Andral et Chatelain étaient morts; ils furent remplacés, le premier par M. le duc de Broglie, le second par son fils. Les trois ans écoulés depuis cette date ont été nécessaires au duc de Broglie pour préparer et annoter la publication.

Ces vicissitudes, ces retards avaient eu pour effet naturel de piquer la curiosité publique. On attendait les *Mémoires* avec impatience. De l'ordre de Talleyrand d'ajourner la publication, de la décision de M. de Bacourt de la retarder, on concluait que l'auteur et son exécuteur testamentaire avaient reculé devant les protesta-

(1) *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés avec une préface et des notes, par le duc de Broglie, de l'Académie française. T. I et II. Paris, Calmann Lévy.

tions et les réclamations; on espérait donc, comme cela est arrivé notamment pour Saint-Simon, des portraits à l'emporte-pièce, des révélations terribles, voire des anecdotes scandaleuses. On se trompait. Suivant son expression, Talleyrand a « voulu éviter tout ce qui aurait une apparence libellique (1) ». En effet, la forme est généralement très modérée; si Talleyrand ne perd pas de vue son apologie, rien ne rappelle la personnalité débordante de Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*, ni même l'infatuation hautaine de Guizot; rien non plus ne ressemble aux calomnies enragées de Saint-Simon, heureux de donner libre cours à sa haine; Talleyrand est très réservé dans l'expression; il lui suffit d'une phrase, d'une épithète, pour abîmer doucereusement un personnage; c'est Napoléon qu'il attaque ainsi de préférence, comme s'il voulait par avance justifier sa défection. L'apologie et les attaques sont présentées de telle sorte que M. le duc de Broglie a pu s'y tromper et dire de bonne foi que l'ancien évêque d'Autun « ne paraît pas avoir eu le dessein de répondre par voie d'explication ou d'apologie aux diverses accusations dont il a été l'objet » qu'il « n'a réellement songé à faire ni satire, ni plaidoyer, ni confession d'aucune espèce, mais seulement à se rendre le témoignage que la fortune de la France n'avait pas souffert d'avoir placé en lui sa confiance (2). »

Nous ne pouvons pas ne pas dire, avant d'entrer dans l'examen des *Mémoires*, que l'authenticité en a été vivement contestée. On a réclamé le manuscrit de Talleyrand; or M. le duc de Broglie ne peut le fournir; il n'a que la copie de M. de Bacourt, certifiée pour les premiers volumes par la duchesse de Sagan. Cette copie aurait été faite, pour éviter la publication de mémoires apocryphes, par un ancien secrétaire de Talleyrand, nommé Perrey qui imitait admirablement son écriture et avait déjà lancé de fausses lettres. Mais quelle confiance mérite M. de Bacourt? La question a été posée par divers critiques et tranchée de manière différente : pendant que M. Sorel se prononce pour l'authenticité, M. Aulard accuse formellement M. de Bacourt de falsifications; il s'appuie pour cela de certaines erreurs et surtout des lacunes que présentent les *Mémoires*. Les erreurs ne prouvent rien et les lacunes sont sans doute voulues; Talleyrand était trop habile pour essayer de tout

(1) T. II, p. 27.
(2) Préface, p. XVII. Remarquons que ce serait déjà une apologie.

justifier dans sa vie si mêlée; il sait glisser à l'occasion. Nous croyons que la sévérité de M. Aulard provient de ce que cet apologiste appointé (1) de la Révolution espérait que Talleyrand, en justifiant certaines périodes de sa vie politique, lui fournirait des arguments en faveur de la Révolution; il ne les a pas trouvés.

Sans nous prononcer d'une manière absolue, sans nier qu'il puisse y avoir eu des interpolations ou des suppressions, nous croyons, avec M. Sorel, que les *Mémoires* sont authentiques (2). Nous ajouterons que, s'ils n'ont pas complètement répondu à l'attente du public, ils ont une véritable valeur historique. Sur certains points, Talleyrand apporte des documents ou des explications qui méritent l'attention, surtout lorsqu'il est désintéressé dans la question. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, pas plus que M. Thiers, un de ses élèves, Talleyrand ne s'est jamais soucié de cultiver la vérité (3); par conséquent, surtout lorsqu'il est en cause, ses affirmations demandent à être contrôlées (4).

Comme le fait remarquer M. le duc de Broglie, les *Mémoires* ne forment pas un tout complet et suivi; ils se composent de douze parties, dont huit sont dans les deux volumes publiés. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'examiner successivement chacune de ces parties, en notant les aveux, les lacunes; la place nous étant limitée, nous serons forcément bref.

« La première partie nous donne la vie de Talleyrand de sa naissance, en 1754, jusqu'en 1791, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la Constituante. Nous n'y relèverons guère que ce qu'il dit de sa vocation et de son rôle à l'Assemblée nationale.

« A quatre ans, la femme chez laquelle on m'avait mis en pension

(1) M. Aulard avait été chargé par le conseil municipal de Paris d'un cours d'histoire de la Révolution; il a fini par être nommé professeur à la faculté des lettres de Paris, et il gagne son argent en conscience faisant, non pas l'histoire, mais l'apologie de la Révolution.

(2) Mettant en dehors M. le duc de Broglie, qui déclare avoir suivi scrupuleusement le manuscrit de M. de Bacourt, on a mis en cause, outre celui-ci, M. Andral. On a également accusé Louis-Philippe, qui se serait fait remettre les manuscrits de Talleyrand, et l'empereur qui aurait eu en sa possession les papiers de M. de Bacourt, ancien ambassadeur; mais Louis-Philippe aurait fait disparaître le morceau consacré au duc d'Orléans, Philippe-Egalité, qui est un hors-d'œuvre, et l'empereur n'aurait pas laissé les attaques contre son oncle.

(3) On n'aura pas oublié que sur le socle de la statue de M. Thiers, à Saint-Germain, on lit notamment : *Coluit veritatem.*

(4) Cette observation fort juste est de M. Sorel, auquel nous l'empruntons.

me laissa tomber de dessus une commode. Je me démis un pied; elle fut plusieurs mois sans le dire; on s'en aperçut lorsqu'on vint me prendre pour m'envoyer en Périgord. L'accident que j'avais éprouvé était déjà trop ancien pour qu'on pût me guérir; l'autre pied qui, pendant le temps de mes premières douleurs, avait eu seul à supporter le poids de mon corps, s'était affaibli : je suis resté boiteux. Cet accident a influé sur tout le reste de ma vie; c'est lui qui, ayant persuadé à mes parents que je ne pouvais être militaire, ou, du moins, l'être avec avantage, les a portés à me diriger vers une autre profession. Cela leur parut plus favorable à l'avancement de la *famille*; car, dans les grandes maisons, c'était la *famille* que l'on aimait, bien plus que les individus, surtout que les jeunes individus que l'on ne connaissait pas encore. Je n'aime point à m'arrêter sur cette idée... je la quitte » (1).

Talleyrand ne quitte pas cette idée, comme il le dit; il y revient bientôt. « Pour me donner, ajoute-t-il, une idée avantageuse et tentante de l'état auquel on me destinait, on crut devoir m'envoyer à Reims, premier archevêché de France, dont un de mes oncles était coadjuteur... Tous les soins dont on m'environnait tendaient à m'inculquer dans l'esprit que le mal que j'avais au pied m'empêchant de servir dans l'armée, je devais nécessairement entrer dans l'état ecclésiastique, un homme de mon nom n'ayant point d'autre carrière... Je n'avais aucun moyen de défense, j'étais seul; tout ce qui m'entourait avait un langage fait et ne me laissait apercevoir aucun moyen d'échapper au plan que mes parents avaient adopté pour moi. Après un an de séjour à Reims, voyant que je ne pouvais éviter ma destinée, mon esprit fatigué se résigna; je me laissai conduire à Saint-Sulpice (2). » Talleyrand ajoute qu'à Saint-Sulpice, il se montra à peu près « insupportable », jusqu'au jour où des relations suivies avec une « jeune et belle personne », que « ses parents avaient fait entrer malgré elle à la comédie, comme il était entré malgré lui au séminaire », le rendirent « plus supportable ». Enfin, « le temps amena sa sortie du séminaire ».

Si nous nous sommes arrêté, avec Talleyrand, sur les origines de sa vocation, un mot qu'il se garde bien d'employer, c'est que l'ancien évêque d'Autun, en insistant, même jusqu'au scandale, sur ce qu'il y a eu de forcé dans cette vocation, a certainement voulu

(1) T. I, p. 7.
(2) T. I, p. 17 et suiv.

expliquer, sinon justifier son apostasie; nous avons cru devoir faire connaître ses raisons. Elles ne sont pas sans avoir produit un certain effet, car voici comment M. le duc de Broglie, un historien catholique, juge sa conduite : « Il y a dans la vie privée de M. de Talleyrand des erreurs et des torts qu'on n'a pas le droit de justifier, puisqu'il en est qui ont été de sa part, à sa dernière heure, le sujet d'une rétractation (1). » Il semblerait résulter de cette phrase peu heureuse, que, si Talleyrand ne s'était pas rétracté, on aurait « le droit de justifier ses erreurs et ses torts ». Evidemment, ce n'est pas la pensée de M. le duc de Broglie. De plus, des erreurs comme l'apostasie d'un évêque, qui, après avoir été l'un des principaux auteurs de la spoliation du clergé et d'une constitution schismatique et s'être fait le consécrateur d'évêques intrus, se sécularise et prend femme, sortent de la « vie privée ».

Si Talleyrand était entré malgré lui dans le clergé, il n'en tenait pas moins à y faire son chemin; promoteur à l'assemblée du clergé de 1773, puis agent du clergé, il sut se faire donner une riche abbaye et l'évêché d'Autun (2). Il aurait même failli être cardinal. « Je me souviens à peine, dit-il, que la reine m'empêcha de profiter d'un grand acte de bonté de Gustave III qui avait obtenu pour moi de Pie VI un chapeau de cardinal (3). » Il s'en souvient très bien, au contraire, et il se venge de la reine en la calomniant doucereusement. C'est ainsi, du reste, qu'il en agit avec ceux dont il croit avoir à se plaindre ou qu'il veut diminuer. L'attaque n'a pas « l'apparence libellique », mais elle n'en porte pas moins. Maintenant faut-il croire à ce cardinalat accordé à un prince protestant? Pour notre part, nous doutons beaucoup que les choses aient été aussi loin; suivant la remarque de M. Sorel, les allégations de Talleyrand seul témoin, ont besoin de confirmation. D'ailleurs, cardinal il serait tombé de plus haut comme Brienne; sa chute est déjà bien assez grande.

(1) P. XVIII.

(2) Talleyrand ne dit rien de son ordination, ni de son sacre. Une note de M. de Bacourt supplée un peu à son silence pour l'ordination. « Le comte de Choiseul-Gouffier racontait qu'ayant été chez M. de Talleyrand la veille au soir de son ordination, il l'avait trouvé dans un état violent de lutte intérieure, de larmes et de désespoir. M. de Choiseul fit alors tous ses efforts pour le détourner d'accomplir le sacrifice, mais la crainte de sa mère, d'un éclat tardif, une certaine fausse honte, lui en ôtant la hardiesse, il s'écria : « Il est trop tard; il n'y a plus à reculer. » Il ne nous semble pas que cette note tourne à l'avantage de Talleyrand.

(3) T. I, p. 93.

Député du clergé aux États généraux, l'évêque d'Autun, familier du comte d'Artois, figurait d'abord dans le parti de la résistance, mais il ne tarda pas à passer à la Révolution. Laissons-le expliquer lui-même les motifs de ce changement qui, dans les circonstances, était une véritable désertion.

« J'étais membre de la députation de l'ordre du clergé. Mon opinion était qu'il fallait dissoudre les États généraux, et forcé de prendre les choses où elles étaient, de les convoquer de nouveau. J'en donnai le conseil à M. le comte d'Artois qui avait alors de la bonté et, si j'osais me servir d'une des expressions qu'il employait, de l'amitié pour moi. On trouva mon conseil trop hasardeux. C'était un acte de force, et la force il n'y avait autour du roi personne pour la manier. J'eus la nuit à Marly quelques rendez-vous qui, ayant tous été inutiles, me démontrèrent que je ne pouvais être bon à rien et que, dans ce cas, sous peine de folie, il fallait penser à soi (1). » Aussi, pensant à lui, Talleyrand passa si complètement à la Révolution qu'il alla jusqu'à l'apostasie, non sans avoir auparavant rendu à cette Révolution un dernier service qui était un véritable crime de trahison envers l'Eglise.

Sur son rôle à la Constituante, après sa désertion, Talleyrand est très sobre; il parle seulement de « questions de hautes finances » et du « rapport sur l'instruction publique », œuvre sans valeur où il n'a guère été que le metteur en œuvre des idées des autres. D'où vient ce silence, dans lequel M. Aulard verrait volontiers la preuve de la non authenticité des *Mémoires*? Simplement de ce que Talleyrand comprend qu'il lui serait impossible de justifier la participation de l'évêque d'Autun à la Constitution civile, œuvre schismatique, et de l'ancien agent général du clergé à la spoliation de ce même clergé. Alors, il se tait; cela lui arrivera souvent.

Toutefois, et c'est par là qu'il termine la première partie de ses *Mémoires*, Talleyrand essaye d'expliquer pourquoi il consentit à sacrer les premiers évêques schismatiques. « Presque tous les évêques refusèrent le serment à la Constitution civile et, leurs sièges étant réputés vacants, les collèges électoraux nommèrent des sujets pour les remplir. Les nouveaux élus étaient bien disposés à se passer

(1) T. I, p. 123. Ce récit se trouve confirmé par une lettre de M. de Vitrolles que cite M. de Bacourt. On peut donc croire Talleyrand, qui, dans son immoralité presque inconsciente, ne parait pas se douter qu'il se condamne lui-même.

de l'institution donnée par la cour de Rome ; mais ils ne pouvaient se passer du caractère épiscopal qui ne pouvait leur être conféré que par des hommes qui l'eussent reçu. S'il ne se fût trouvé personne pour le leur conférer, il aurait été grandement à craindre, non pas que tout culte fût proscrit, comme il arriva quelques années après, mais ce qui me semblait plus dangereux, parce que cela pouvait être plus durable, c'est que l'assemblée, par les doctrines qu'elle avait sanctionnées, ne poussât bientôt le pays dans le presbytérianisme plus accommodé aux opinions alors régnantes et que la France ne pût être ramenée au catholicisme, dont la hiérarchie et les formes sont en harmonie avec celles du système monarchique. Je prêtai donc mon ministère pour sacrer un des nouveaux évêques qui, à son tour, sacra les autres. Cela fait, je donnai ma démission de l'évêché d'Autun (1). »

Nous avons reproduit intégralement les pitoyables excuses de Talleyrand ; nous ne croyons pas qu'elles méritent la discussion. Alors que des évêques aussi peu recommandables que Jarente, d'Orléans, disait : « Je jure, mais ne sacre point », si Talleyrand, qui était déjà décidé à « s'éloigner de la première carrière qu'il avait parcourue », et qui pouvait immédiatement « donner sa démission », sacra, non le premier, mais les deux premiers évêques constitutionnels, Expilly et Marolles, ce ne fut nullement, comme il le prétendait vingt-cinq ans plus tard (2), par crainte du presbytérianisme et pour faciliter le rétablissement du culte catholique, mais dans un intérêt personnel d'ambition. Il l'avoue lui-même avec une rare inconscience, car après avoir dit qu'il donna sa démission et s'éloigna de la première carrière qu'il avait parcourue, il ajoute : « Je me mis à la disposition des événements, et pourvu que je restasse Français, tout me convenait. La Révolution promettait de nouvelles destinées à la nation, je la suivis dans sa marche et j'en courus les chances. Je lui vouai le tribut de toutes mes aptitudes, décidé à servir mon pays pour lui-même, et je plaçai toutes mes espérances dans les principes constitutionnels qu'on se croyait si près d'atteindre. Cela explique pourquoi et comment, à plusieurs reprises, je suis entré, sorti et rentré dans les affaires publiques et aussi le rôle que j'y ai joué (3). » Sous cette phraséologie, la vérité

(1) T. I, p. 135.
(2) Les premières parties des *Mémoires* ont été écrites sous la Restauration.
(3) T. I, p. 136.

se démêle facilement, la Révolution *lui* « promettait de nouvelles destinées »; comme « il pensait à lui » depuis son échec auprès du comte d'Artois, il « la suivit dans sa marche, et il en courut toutes les chances, décidé à se servir lui-même », et voilà pourquoi il « entra et rentra dans les fonctions publiques », toutes les fois qu'il le put. Quant aux « principes constitutionnels », ils ne devaient guère préoccuper le futur ministre du Directoire et de l'Empire. En réalité, Talleyrand n'a jamais servi que lui-même, et c'est pour se servir lui-même, pour s'acquérir des titres auprès de la Révolution, qu'avant de déserter l'Église, il s'était prêté à un sacre qu'il savait pertinemment être un sacrilège.

Nous nous sommes arrêté à cette première partie des *Mémoires*, parce qu'elle nous a paru d'une grande importance; elle montre comment et pourquoi Talleyrand est entré dans cette « carrière » ecclésiastique qu'il devait abandonner au moment du danger; elle montre comment et pourquoi il s'est « mis à la disposition des événements et a suivi la Révolution »; il fallait bien « penser à soi ». Ce sont là des points capitaux pour le jugement définitif à porter sur ce personnage. Nous passerons plus rapidement sur les autres parties.

II. *De M. le duc d'Orléans.* — Une première question se pose ici : Pourquoi ce hors-d'œuvre sur M. le duc d'Orléans? Écrivant sous la Restauration, Talleyrand a-t-il voulu établir qu'il n'avait jamais appartenu à ce qu'on a appelé la « faction d'Orléans »? Dans cette partie, M. le duc de Broglie signale une lacune de huit pages, qu'il lui est impossible d'expliquer. Que disaient ces huit pages? Que sont-elles devenues? On a accusé de les avoir fait disparaître, et M. de Bacourt, ambassadeur de la monarchie de Juillet, et le roi Louis-Philippe lui-même, qui aurait eu les *Mémoires* entre les mains à la mort de Talleyrand. Le fait n'est nullement établi. D'ailleurs, tel qu'on le présente au public, le chapitre est dur pour le duc d'Orléans, dont les fautes ne sont pas dissimulées. Talleyrand reproche au prince son « dédain de la morale »; il a certainement raison; mais ne peut-on pas lui retourner le reproche? Il y a des gens qui pensent que le prince de l'Église, qui a manqué aux serments les plus sacrés et contribué, plus que personne, au schisme constitutionel, n'a rien à envier, au point de vue du dédain de la morale, au Bourbon, qui est devenu Philippe-Égalité, et qui a fini par le régicide.

Comme pour racheter ses justes sévérités à l'égard du père, Tal-

leyrand dit quelque part que le fils était « simple et grand ». Les deux épithètes étonneront; celui qui a été le roi Louis-Philippe n'évoque pas les idées de simplicité et de grandeur; il se vantait lui-même de sa finesse et affectait, même sur le trône, des allures bourgeoises qui étaient l'antipode de la grandeur. On peut croire que ces deux épithètes, si mal choisies, ont été ajoutées après la révolution de 1830.

Le chapitre sur le duc d'Orléans abonde en portraits; on a beaucoup vanté le talent de Talleyrand pour les portraits. En quelques lignes, en effet, il dessine ses personnages, mais il se soucie peu d'être juste. Indulgent pour ses amis, il est très dur pour ceux dont il croit avoir à se plaindre ou dans lesquels il peut voir des rivaux.

Une curieuse remarque, c'est que les portraits sont d'autant meilleurs qu'ils sont plus courts. Lorsque Talleyrand se borne à tracer une silhouette, c'est enlevé; s'il veut préciser, il alourdit son œuvre, et la ressemblance même diminue. Il ressemble à ces artistes qui, en quelques coups de crayon, vous dessinent un personnage, et qui sont incapables de faire une œuvre achevée.

III. 1791-1802. — C'est une longue et importante période de la vie publique de Talleyrand qui se déroule entre ces deux dates; du ministre du Directoire, du Consulat, de l'Empire on attendait de nombreuses révélations, l'attente a été déçue. Talleyrand s'arrête à certains faits, glisse sur d'autres, parfois plus importants, se livre à des digressions, en apparence inutiles. Il semble même qu'il dédaigne de se justifier, et M. le duc de Broglie, un historien cependant, s'y est laissé prendre. En réalité, Talleyrand ne perd pas de vue sa justification, son apologie : elle est d'autant plus habile qu'elle est dissimulée. Parfois, il ne se justifie pas, il se borne à faire ressortir les fautes des autres, notamment de l'empereur qu'il ne cesse d'égratigner sournoisement, n'épargnant même pas le général d'Austerlitz. La conclusion, qui n'est pas imposée, mais insinuée, c'est que tout ce qui a été bien fait est l'œuvre du ministre, tandis que les fautes sont du maître.

Ne pouvant nous attarder, nous montrerons par un fait, du reste secondaire, comment procède cet habile avocat dans son plaidoyer *pro domo*. Avec la Législative, la situation est devenue mauvaise; servir le roi, c'est s'exposer aux haines des révolutionnaires dont le triomphe est certain. Talleyrand « désire s'éloigner pour quelque temps »; il se fait donner une mission pour l'Angleterre qui, de son propre aveu, n'a « aucune chance de succès ». La mission

étant essentiellement temporaire, il lui faut revenir; il deviendrait suspect si son absence se prolongeait. Il se garde bien de le dire; il rappelle « les outrages du 20 juin et le crime du 10 août », et il insinue qu'il est rentré pour « partager les nobles et utiles dangers » du directoire du département dont il faisait partie et de la royauté. Or, il était rentré le 9 mars. Cette date suffit à faire justice de son explication.

« Le crime du 10 août », cette expression que nous trouvons parfaitement justifiée a indigné M. Aulard, qui a voulu y voir une preuve de la non authenticité des *Mémoires*. De fait, Talleyrand a essayé de justifier ce « crime du 10 août » qui, du reste, deux pages plus loin, devient simplement sous sa plume « la journée du 10 août ». Il a sollicité une mission du gouvernement qui a pris le pouvoir et qui a laissé, sinon fait faire les massacres de Septembre. Il l'avoue, mais comme il réduit cette mission : « Après la journée du 10 août 1792, je demandais au pouvoir exécutif provisoire une mission temporaire pour Londres. Je choisis pour l'objet de cette mission une question scientifique dont j'avais un peu le droit de me mêler, parce qu'elle se rapportait à une proposition que j'avais faite précédemment à l'Assemblée constituante. Il s'agissait d'établir dans tout le royaume un système uniforme de poids et de mesures. L'exactitude de ce système une fois vérifiée par des savants de toute l'Europe, il aurait pu être par la suite généralement adopté. Il était donc utile de se concerter avec l'Angleterre à ce sujet (1). »

Voit-on Talleyrand, au moment où commence la guerre générale, se faisant donner une mission scientifique? La mission qu'il avait était tout autre; avec Chauvelin, il devait essayer d'obtenir la neutralité de l'Angleterre; il savait d'avance qu'il n'y parviendrait pas, mais « son véritable but était de sortir de France, où il lui paraissait inutile et même dangereux pour lui de rester, mais il ne voulait sortir qu'avec un passeport régulier, de manière à ne pas s'en fermer les portes pour toujours (2) ». Talleyrand reste fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée : il « fallait penser à soi ».

Dans sa préface, M. le duc de Broglie dit que « Talleyrand ne paraît pas avoir eu le dessein de répondre par voie d'explication ou d'apologie aux diverses accusations dont il a été l'objet ». Cepen-

(1) T. I, p. 224.
(2) T. I, p. 225.

dant, lorsque Talleyrand raconte comment, rentré en France, il devint le ministre des relations extérieures du Directoire, il consacre une page entière à se justifier; il prétend qu'il a fait alors « un bien grand sacrifice ». Notons qu'il méprisait fort les membres du Directoire et qu'il condamnait la politique dont il se faisait « l'éditeur ». Tout le monde n'admirera pas cette « abnégation ».

Du reste, Talleyrand a une manière à lui de présenter les faits même les plus connus; voici un passage significatif : « Un parti travaillait à changer l'ordre des choses existant pour y substituer quoi? C'est ce qu'on n'a jamais su et ce qu'on ne pourra jamais savoir; car ce parti, peu nombreux, était composé de républicains, de constitutionnels et de conventionnels qui pouvaient être réunis par des haines, mais qui certainement ne pouvaient l'être par aucun projet. Ce qui se montra avec évidence, c'était la faiblesse de ce parti, qui fut renversé d'un souffle, et dont les chefs véritables ou prétendus furent, dans l'espace de quelques heures, saisis, accusés, condamnés sans être entendus et transportés à Cayenne, par ce qu'on appelait alors une loi (1). »

Qui reconnaîtrait, dans ces lignes étranges, le coup d'État du 18 fructidor, l'un des plus odieux coups de force de la Révolution, et qui fut le signal d'une recrudescence de persécution religieuse à laquelle Talleyrand ne refusa pas son concours. Comme M. Sorel a raison de dire qu'on ne doit pas le croire sur parole.

En disgrâce, au moment du 18 brumaire, Talleyrand fut le ministre des affaires étrangères du premier consul d'abord, de l'empereur ensuite. Dès qu'il devient le ministre de Napoléon, commencent les critiques que nous signalions plus haut; ce sont des observations, des réflexions généralement très courtes qui toutes tendent à diminuer l'homme au profit de son ministre. Parfois, celui-ci se permettait de substituer ses idées à celles de l'empereur, et comme Napoléon était trop clairvoyant pour ne pas le deviner, une rupture devait avoir lieu. Talleyrand ne manque pas une occasion de se donner le beau rôle. Dès 1806, il « jure intérieurement de cesser, à quelque prix que ce fût, d'être le ministre de l'empereur ». Il se déclare indigné de la conduite de Napoléon à l'égard de la reine de Prusse, mais « il cache son indignation ». Enfin il quitte le ministère, mais l'empereur le fait vice grand électeur et

(1) T. I, p. 256.

lui donne ainsi une « sinécure honorable et lucrative ». Le sacrifice n'était pas grand.

IV. *Affaires d'Espagne.* — Nous passerons rapidement sur ce chapitre qui, au point de vue du rôle politique de Talleyrand, est quelque peu un hors-d'œuvre; il n'était plus ministre, il n'a pas été très mêlé aux affaires d'Espagne; il pouvait donc glisser sur cette affaire. Pourquoi donc s'y est-il longuement arrêté? Par un motif purement personnel. Ayant dû, sur l'ordre de l'empereur, recevoir à Valençay les princes espagnols, il a tenu, sous la Restauration, à dégager sa responsabilité et à établir, ce qui était vrai, qu'il avait bien traité ses hôtes forcés. De plus, les affaires d'Espagne fournissaient à Talleyrand un excellent terrain d'attaque contre Napoléon : il en a usé et abusé. Il cite notamment, page 385, une conversation que sa longueur ne nous permet pas de reproduire, et dans laquelle l'empereur se trouve collé par son ministre. On nous dirait que Talleyrand a écrit tout son chapitre pour amener cette conversation, où il traite son maître de haut, que nous n'en serions nullement surpris. Mais la conversation est-elle authentique? *Testis unus, testis nullus;* on peut le dire quand il s'agit d'un témoin suspect. Talleyrand ajoute, qu'à la suite de cette conversation, l'empereur ne parlait plus de lui qu'en termes violents, et il se pose en persécuté; il oublie que, de son propre aveu, Napoléon le chargea de préparer l'entrevue d'Erfurth où il joua un rôle étrange, il oublie que, jusqu'à la fin de l'empire, il garda ses dignités et qu'au moment de sa défection, il faisait parti du conseil de régence. Ajoutons que, même dans cette question d'Espagne, Talleyrand ne montre pas les grandes vues de l'homme d'État, qu'on lui a parfois attribuées trop facilement; il ne comprend pas un instant que les Espagnols puisaient dans leur foi catholique l'héroïsme de leur résistance.

V. *Entrevue d'Erfurth.* — Que dirait-on d'un ministre qui, chargé par son prince de négocier une affaire, s'arrangerait de manière à la faire échouer? Comment jugerait-on ce ministre, s'il fournissait lui-même des arguments contre un traité qu'il aurait accepté la mission de préparer? Or, c'est justement là, de son propre aveu, le rôle qu'a joué Talleyrand à Erfurth. Cette entrevue avait été voulue par l'empereur Napoléon pour amener un rapprochement intime, une alliance définitive entre la Russie et la France; Talleyrand, auquel l'empereur avait fait appel pour l'exécution de

ses projets et qui s'était bien gardé d'y faire opposition, a manœuvré de manière à tout faire échouer et il a pleinement réussi. En dépit des témoignages d'affection que s'étaient donnés à Erfurth les deux empereurs, il était évident, lorsqu'ils se séparèrent, que l'accord ne s'était pas fait, et qu'une rupture était inévitable.

Pour justifier sa conduite, Talleyrand déclare qu'il était opposé à l'alliance avec la Russie qui était une alliance « révolutionnaire », mot étrange sous la plume de ce serviteur de la Révolution, et qu'il voulait un rapprochement avec l'Autriche, puissance conservatrice. C'est une politique qui peut se soutenir, et nous admirerions le diplomate qui, à l'empereur tout-puissant, aurait dit : Sire, je ne vous servirai pas dans vos négociations avec le czar, parce que j'en considérerais le succès comme un malheur pour la France et pour l'Europe. Mais Talleyrand n'a pas fait cela; il a accepté la mission, avec l'intention de ne pas la remplir; il s'est chargé des négociations avec la volonté de les faire échouer. Et il se glorifie de cette trahison !

Il semble, du reste, que cet homme ait conscience de l'indignité de son rôle; il redouble d'attaques contre ce maître dont il trahit la confiance; toutes les démarches, toutes les paroles de l'empereur sont tournées en ridicule; il ne s'aperçoit même pas qu'il dépasse le but, et que parfois, alors qu'il blâme ou ridiculise tel acte, telle parole, c'est le maître qui voit juste, et c'est le ministre railleur qui se montre ridicule (1).

VI. 1809-1813. — En dehors de quelques points d'importance secondaire, cette partie des *Mémoires* est presque entièrement consacrée à la question religieuse. Talleyrand raconte, à sa façon, les péripéties de la lutte du pape Pie VII et de l'empereur Napoléon. Certes, les fausses notes abondent, mais comment en pourrait-il être autrement avec l'un des auteurs de la constitution civile du clergé, avec l'évêque qui avait déserté l'Église au moment du danger. Ainsi Talleyrand, s'il blâme les violences de l'empereur, prétend que celui-ci n'avait pas violé le Concordat. Il oublie les articles organiques indûment ajoutés au Concordat, les actes nombreux dont le Pape avait à se plaindre, l'enlèvement de Rome et la captivité de Savone. L'ancien évêque ne va pas jusqu'à com-

(1) Notamment pour les idéologues et les matérialistes et pour l'influence sociale du christianisme, où l'empereur voyait plus juste que l'ancien évêque d'Autun.

prendre, comme Fontanes, que Napoléon ne devrait pas déchirer le Concordat qui était son meilleur papier. A en croire Talleyrand, l'habileté de l'évêque de Nantes, son ami, sans doute inspiré par lui, — il ne le dit pas, mais il le donne à entendre, — aurait tout arrangé sans les violences de Napoléon. Duvoisin aurait obtenu du Pape des concessions qui permettaient à l'empereur de se passer de lui, mais les exigences croissantes de celui-ci auraient tout fait manqué; Pie VII aurait même retiré les concessions faites à Duvoisin, d'autant qu'il n'avait rien *signé*. « Comme les quatre articles consentis par le Pape n'étaient pas signés de lui, on prétendit (au concile national) qu'on n'en devait tenir aucun compte (1). » Etant donnés le caractère de Duvoisin et le triste rôle qu'il a joué, on devait en effet douter alors qu'il n'apportait même pas une signature pour des engagements aussi graves.

VII. *Chute de l'Empire. Restauration.* — Nous arrivons à la catastrophe dans laquelle a sombré l'empire; nous ne pouvons songer à en refaire l'histoire avec Talleyrand; nous nous bornerons à dire que, par les détails qu'il donne, il prouve combien il est faux que les Bourbons soient revenus dans les fourgons de l'étranger. Les princes coalisés ne songeaient nullement aux Bourbons; ils étaient tout disposés à traiter avec Napoléon s'il voulait accepter leurs conditions; mais celui-ci ne pouvait régner sur une France réduite. A défaut de Napoléon, les princes ont pensé au roi de Rome, à Bernadotte, voire à la république, plutôt qu'aux Bourbons. Ils comprenaient que Louis XVIII, roi de par son droit et par la grâce de Dieu, replaçait immédiatement la France à son rang, et ils ne lui pardonnaient pas les torts qu'ils avaient eus à son égard. On pardonne plus facilement les injures qu'on a reçues que celles qu'on a faites. Ce furent les nécessités de la situation qui amenèrent la restauration des Bourbons proclamés à Bordeaux bien avant l'arrivée des troupes anglaises, au grand mécontentement de Wellington.

Que Talleyrand, qui voyait la Restauration nécessaire, y ait travaillé, notamment auprès du czar; qu'il l'ait ainsi facilitée, c'est là un fait connu et pour lequel les *Mémoires* apportent de nouvelles preuves (2). Volontiers même Talleyrand insinuerait qu'il a tout fait. Il ne faut pas l'en croire sur parole.

(1) T. II, p. 97.

(2) On sait que le czar fut logé chez Talleyrand, ce qui permit à celui-ci

VIII. Congrès de Vienne. — Nous devons terminer; nous ne nous arrêterons donc pas à la dernière partie *publiée* des *Mémoires*, d'autant qu'elle ne contient que des pièces connues. Il y a quelques années, la correspondance de Talleyrand avec le roi Louis XVIII, pendant le Congrès de Vienne, aurait fait sensation ; mais après la publication de M. Pallain (1), il n'y a plus de révélation, plus de surprise.

Comme le dit M. le duc de Broglie dans sa préface, le Congrès de Vienne a été le beau moment de la carrière politique de Talleyrand; l'habile négociateur a rendu de réels services à la France. Il faut reconnaître toutefois qu'il travaillait pour lui autant que pour le roi et la France. L'ancien évêque d'Autun, le ministre du Directoire, le ministre du Consulat au moment de l'exécution du duc d'Enghien (2), avait besoin de se faire accepter; bien des royalistes, même modérés, trouvaient que Louis XVIII prenait là un singulier ministre. Il fallait s'imposer.

Nous ne voulons pas encore, du reste, discuter la conduite de Talleyrand à Vienne; les *Mémoires* ne nous donnent que la première partie du Congrès; la dernière lettre publiée de Talleyrand, est du 4 janvier 1815; il faut attendre la suite.

Pour le même motif, nous ne donnerons aucune conclusion à cette étude; nous ne jugerons ni Talleyrand, ni ses *Mémoires*, avant d'avoir la fin; nous nous bornerons à dire que, si les *Mémoires*, surtout après la publication de M. Pallain, n'apportent pas toutes les révélations qu'on attendait, ils n'en offrent pas moins un grand intérêt et ils ont une véritable importance historique.

A. Rastoul.

d'agir sur le prince. Les *Mémoires* disent que le czar devait loger à l'Elysée, mais que le bruit courut que ce palais était miné. Talleyrand et son ami Fouché n'auraient-ils pas contribué à répandre ce bruit.

(1) *Correspondance inédite de Louis XVIII et de M. de Talleyrand.*

(2) On sait que, dans une visite que lui fit le prince de Bénevent, le prince de Condé, dont la tête était affaiblie, lui dit qu'il pardonnait à tout le monde, sauf à l'évêque d'Autun. Bien des personnes trouvèrent que le prince avait très bien parlé. On accusait Talleyrand d'avoir trempé dans l'affaire du duc d'Enghien. M. le duc de Broglie annonce sa justification dans un des prochains volumes. Attendons-la.

EN BELGIQUE — EN HOLLANDE[1]

IV

Rembrandt.

Ces traits du caractère Hollandais font comprendre l'art de la Hollande et le premier de ses peintres, Rembrandt. C'est à La Haye que se trouve un de ses plus célèbres tableaux, *la Leçon d'anatomie*, et à Amsterdam le plus fameux, *la Ronde de nuit.*

La Leçon d'anatomie a précisément les qualités Hollandaises : ces jeunes hommes, futurs médecins, habillés de noir, graves, attentifs, studieux ; ce docteur, aussi tout de noir vêtu, la tête ombragée du chapeau à grands bords, qui professe avec sûreté, calme, autorité, sont bien des Hollandais. Le professeur est savant, il sait ce qu'il enseigne, il ne fait pas de dissertations, encore moins d'esprit ; il dit ce qu'il doit dire, pas un mot de plus, et tout ce qu'il dit est utile à recueillir. Ses élèves aussi ne songent pas à plaisanter, à sourire entre eux de côté, ce sont des élèves sérieux, zélés, qui prennent des notes et écoutent leur maître avec autant de gravité qu'il leur parle, le regardent, suivent ses gestes, silencieux, respectueux.

Les personnages n'ont pas beaucoup de physionomie ; point de parti pris d'ombre épaisse et de vive lumière ; l'effet juste, voilà ce qu'a cherché le peintre et ce qu'il a rendu ; tout est composé, placé, exprimé, selon la droite raison, la raison, qualité Hollandaise par excellence. La scène est claire, tout de suite comprise, telle qu'elle doit être. N'est-ce pas la perfection dans un sens ?

Oui, on l'admire, mais sans enthousiasme, raisonnablement aussi.

(1) Voir la *Revue* des 1er février, 1er mars, 1er avril.

La Ronde de nuit, au contraire, excite les élans et les éclats de voix qui ne se peuvent comprimer. De tous les tableaux de Rembrandt, c'est celui qu'on cite comme son chef-d'œuvre et un des chefs-d'œuvre incomparables de l'art. Dans un temps où tout se mesure par l'argent, on l'estime *un million*, autant, au moins, que le plus beau tableau de Raphaël.

Je commence par déclarer que je ne prétends pas en diminuer le mérite, mais je veux dire ce qu'il est véritablement et à quel rang il faut le placer.

On ne peut, quand on ne l'a pas vu, se faire une idée de l'effet qu'il produit. Les directeurs du musée ont cru devoir tendre un peu en avant, à la distance de huit à dix mètres, un *velum*, comme celui que l'on avait mis devant *le Christ au tribunal de Pilate*, par M. de Munkacsy (chez Sedelmayer), afin de retenir la lumière et de la projeter tout entière sur le tableau. Il n'en avait pas besoin; il est coloré avec une telle puissance, qu'il est comme lumineux, tellement lumineux qu'on peut dire, sans hyperbole, qu'il éclaire au lieu d'être éclairé.

On a justement remarqué que le titre sous lequel il est connu est faux et donne une fausse idée du sujet; ce n'est pas une ronde de nuit; c'est la sortie d'une ronde à l'aurore, au contraire, quand les rayons du soleil levant, pénétrant par les fenêtres d'une salle encore obscure, viennent frapper les principaux personnages et faire briller leurs vêtements et leurs armes d'un éclat tout nouveau.

Deux de ces personnages, en avant, sont particulièrement éclairés; celui qu'on appelle le *capitaine*, qui semble donner des ordres, et le *lieutenant* tourné de profil vers lui et qui l'écoute attentivement. Le capitaine, habillé d'un vêtement rouge et brun, est d'une belle couleur et en relief sur la toile; mais c'est le lieutenant qui attire toute l'attention et qui fait tout l'attrait et l'extraordinaire du tableau. Il est vêtu de jaune, hoqueton jaune et large ceinture jaune, et le soleil, dardant ses rayons sur ce vêtement jaune, le fait resplendir et luire comme de l'or. Le personnage est au milieu du tableau (un grand tableau de douze pieds sur dix environ), et il est si vivement éclairé, si lumineux, que sa lumière se projette, pour ainsi dire, hors de lui, comme s'il allait éclairer tout alentour. Je n'ai jamais vu un effet pareil, on est saisi de cette éclatante lumière, de ce faisceau de rayons de soleil concentrés sur un seul point; on le regarde comme on regarderait, si on le pouvait, le soleil, et l'on

se demande comment on a pu produire un effet si rutilant, à la fois si extraordinaire et si vrai.

Et ce n'est pas un effet du moment, la première impression de l'œil, frappé d'un si vif éclat; on regarde longtemps, l'effet ne diminue pas : c'est de l'or, un rayon de soleil fixé sur ce personnage, et qui le rend lumineux. Le premier jour, j'y suis revenu plusieurs fois; j'ai voulu, le lendemain, le revoir encore : toujours la même resplendissante figure éclatante et lumineuse!

Il y a plus : le tableau est placé au fond et à l'extrémité d'une galerie dans laquelle sont ménagées, de chaque côté, de petites salles, comme des chapelles dans une église. Ces salles sont au nombre de six, à droite et à gauche, ce qui fait concevoir combien est longue la galerie. Or, quand j'entrai dans cette galerie, j'aperçus tout au bout une lueur vive et brillante, comme un cierge au fond d'une nef obscure : c'était le personnage du tableau de Rembrandt qui semblait sortir du mur, et, resplendissant comme le soleil, l'éclairer.

On ne peut faire un plus grand éloge, et il est un autre trait qui le complète : il n'existe pas une copie exacte de ce tableau; on a reproduit nombre de tableaux de Rembrandt, on connaît tout son œuvre par la gravure; celui-ci, impossible que la gravure ou une copie en donne une idée parfaite : l'original seul vous arrête et vous saisit.

Oui, cela est très puissant et d'un travail merveilleux; mais, oserai-je le dire, ce que je ressentais, c'est surtout de l'étonnement. J'admirais le prodigieux talent de l'artiste; plus je regardais, plus je me demandais comment il a pu faire; mais c'est lui et son habileté qui m'inspiraient de l'admiration, plus que le tableau même.

Le sujet, en effet, est très secondaire, peu intéressant et, en réalité, tout matériel : les vingt et quelque personnages que représente le tableau sont, sauf une petite fille bizarre, dont la présence est inexpliquée, des soudards à casaque et à cuirasse qui se pressent à la suite de leurs officiers, et qui n'ont rien de bien attrayant. Ces officiers mêmes, les deux personnages sur qui s'attache l'attention, vous laissent indifférents à ce qu'ils font ou à ce qu'ils disent; le capitaine est un grand et robuste Hollandais, bien portant, au visage placide, sans physionomie; le lieutenant, l'homme aux vêtements jaunes éclatants, qui absorbe tout et dont vous ne pouvez

détacher vos regards, est également un personnage inerte et muet; il regarde son chef et écoute ses ordres d'un air impassible; pas un muscle de son visage ne bouge; on ne peut savoir ce qu'il pense et ce qu'il sent; ses traits immobiles, ceux du soldat sous les armes, ne vous donnent aucune émotion, aucune impression. Cela vous frappe les yeux, mais ne vous dit rien, ni à la pensée, ni au sentiment, ni à l'imagination; vous ne méditerez pas, vous ne soupirerez pas, vous ne regretterez pas, vous ne sourirez pas devant ce tableau. C'est un prodigieux tour de force : je ne connais pas, direz-vous, un artiste qui soit arrivé à fixer autant de soleil sur une toile! Vous vous extasierez donc, vous vous étonnerez, vous direz, dans le vrai sens du mot latin *mirari*, qui signifie « être frappé de surprise » : c'est admirable! mais vous ne vous écrirez pas : *c'est beau!* cri spontané, irréfléchi, qu'arrache à votre âme enthousiasmée une œuvre, un trait, une parole qui vous émeut, vous bouleverse et vous transporte hors de vous-même.

Telle une Vierge de Raphaël, un mot de Corneille, un accent de Mozart, une nef de cathédrale montant aux cieux : c'est là que je reconnais le beau. Rembrandt n'est pas de ces génies sublimes, il est un des plus puissants, le plus puissant, si vous voulez, de ces peintres qui s'appliquent à rendre les effets de la matière, et dont l'esprit ou le cœur est fermé aux mouvements de l'âme, excellents ouvriers qui font un métier avec une surprenante habileté, mais intelligences inférieures. Pour les génies comme Raphaël, l'art n'est qu'un instrument, un moyen d'extraire des choses la beauté, la beauté qu'on a appelée divine, et de la rendre visible aux hommes, pour les ennoblir et les élever. Rembrandt est le premier des peintres hollandais; Raphaël est un grand homme qui appartient à tous les pays et à tous les temps.

Saardam.

Encore une déception! Ne pas aller à Saardam, quand on est à Amsterdam, ce serait comme ne pas voir Versailles, quand on visite Paris. On y va donc, par eau, sur un bateau à vapeur qui vous fait traverser un bras de mer, et, à peine débarqué, les désillusions commencent. Vous croyiez que Saardam s'appelait *Saardam*, il s'appelle *Zaandam*, les dunes (*dam*) et le *Zaan*, petite rivière qui se jette dans la mer à cet endroit; premier désappointement. Vous étiez persuadé que Saardam ou Zaandam était un pauvre village de charpentiers, de constructeurs de navires; c'est une ville, une ville

de quatorze à quinze mille âmes, — presque la moitié catholiques, soit dit en passant, — et charmante. Sur le quai, toute une rangée de jolies maisons peintes de toutes couleurs, vertes, roses, jaunes; c'est égayant, cela rit à l'œil : encore une désillusion! Vous cherchez des cabanes en bois, des cabanes de charpentiers, et, parmi ces cabanes, celle de Pierre le Grand : point de cabanes! vous vous informez : « Oh! la cabane de Pierre le Grand est bien plus loin, il faut un guide pour vous y conduire. » La cabane de Pierre le Grand n'est donc pas à Saardam, comme vous l'aviez lu partout, mais hors de Saardam! autre déception! Vous prenez un guide, vous marchez, c'est le cas de le dire, de déceptions en déceptions. La cabane est sur le bord de la mer, puisque Pierre le Grand apprenait à construire des navires? Du tout! le guide vous mène derrière la ville, vous passez par des sentiers, des ruelles, entre des jardins bordés de treillages; vous montez des escaliers, vous longez un ruisseau. Tout à coup, dans une venelle, il vous arrête devant une grande cage en planches neuves.

« C'est là!

— Comment!

— La cabane de Pierre le Grand est là-dedans.

— Eh bien! entrons.

— Ah! on n'entre pas! Elle était tout en loques; les Anglais en enlevaient tous les jours un morceau avec leur couteau; il n'en serait bientôt plus rien resté! On a décidé de la restaurer, et, pour la mettre, en attendant, à l'abri des entreprises britanniques, on l'a enveloppée de cette chemise de planches. »

Je ne sais plus à quel nombre de désillusions je suis arrivé.

« — Les dégâts sont donc bien grands?

— Il faudra tout refaire.

— Si bien que, lorsqu'elle sera restaurée...

— Elle sera toute neuve!

— C'est-à-dire, ce sera toujours la cabane de Pierre le Grand, mais il n'y aura plus rien de l'ancienne, de la vraie! »

Sous le coup de tant de désenchantements, je baisse la tête, accablé, navré. Ce n'est pas tout.

« — Oh! me dit le guide, d'un air narquois, il n'est pas bien sûr que Pierre le Grand ait habité là.

— Quoi!

— Non! il y est resté à peine deux ou trois jours, tout le monde

sait cela à présent, les savants l'ont découvert. Il était bien venu à Saardam, à ce qu'il paraît, pour apprendre à faire des vaisseaux; mais, quand il a vu qu'on le regardait tant, il s'en est allé et s'est sauvé à Amsterdam, où il a vécu, caché dans la foule, comme il a voulu. »

C'est le dernier coup! Saardam ne s'appelle pas Saardam, Saardam n'est pas un hameau; la maison de Pierre le Grand n'est pas une cabane; Pierre le Grand l'a à peine habitée; l'a-t-il même habitée? Il ne l'a peut-être jamais vue!

Quelle suite de désillusions! à quoi croire désormais? L'histoire est devenue impossible à apprendre, on la refait tous les jours; on vous démontre que ce que vous croyiez vrai est faux, et que ce que vous croyiez faux est vrai. Charles-Quint n'a jamais fait célébrer ses funérailles au monastère de Yust; Sixte-Quint n'a pas jeté ses béquilles quand il fut élu pape; Henri IV n'a jamais dit : « Paris vaut bien une messe! » Cléopâtre ne s'est pas fait piquer par un aspic, elle est morte asphyxiée par le charbon, comme une simple ouvrière Parisienne; Sesostris n'était pas un héros toujours vainqueur, il a été le plus souvent battu; Sardanapale, au contraire, n'était pas un débauché, mais un conquérant; le fameux portrait de la Cenci, par le Guide, tant de fois copié et acheté par les Anglais, en haine du Pape, n'est pas le portrait de Béatrice Cenci, et pas même du Guide : c'est une vierge! Caligula n'a pas fait consul son cheval *Incitatus*, il l'a fait prêtre, son collègue au pontificat; Romulus et Rémus n'ont pas été allaités par une louve, ont-ils même jamais existé? Le duc de Clarence n'a pas été noyé dans un tonneau de Malvoisie, on l'a étranglé, puis enfermé dans un tonneau où il y avait eu du vin de Malvoisie, et jeté dans la Tamise; Mme de Sévigné n'a point écrit : « Racine passera comme le café. » C'est une invention de Voltaire, etc. etc., et mille autres etc. — Mon fils, qui est en cinquième, sourit à tout instant de mon ignorance. Ce que j'ai de plus sage à faire, c'est de le prendre pour maître, il m'infligera des *pensums*, sous prétexte de m'apprendre l'histoire.

Le juge hollandais.

Un dernier trait du caractère Hollandais, et que je m'en voudrais d'oublier : les juges Hollandais tricotant pendant l'audience. Je ne l'ai pas vu, je l'ai lu; on ne m'a pas dit s'ils ont conservé cet usage;

je le trouve excellent, je suis loin de le leur reprocher; au contraire. Le juge Américain, dès que commencent les débats, tire son couteau de sa poche et se met à déchiqueter le bord de sa table; le Yankee a besoin de faire aller ses doigts; le Hollandais tricote des bas : l'un détruit, l'autre édifie; qui vaut le mieux? L'un actif, impatient, enchaîné à son siège, ne se peut tenir, se démène, coupe et casse; on est sans cesse à remplacer son pupitre et son fauteuil; l'autre, patient, paisible, soigneux à conserver, à gagner honnêtement, peu à peu, s'applique à quelque chose d'utile, à tricoter des bas qui lui tiendront chaud l'hiver. Chacun répond à sa race, à son penchant. Je me représente le bon juge Hollandais, le menton incliné, suivant son tricot des yeux, son bas qui monte, sous les aiguilles en croix qui s'agitent et vont d'un train régulier : il n'est pas distrait, il peut écouter sérieusement les plaidoiries, si longues qu'elles soient. La femme qui travaille à une couture ou à une broderie écoute très bien ce que vous lui dites, réfléchit et vous donne un bon conseil. Les juges Hollandais ne font-ils pas mieux de tricoter de bons bas de laine, que d'écrire leur correspondance, comme les nôtres, quand ils ne dorment pas, ou de dessiner la caricature des témoins et de lorgner les belles dames de l'auditoire? Moi, je préfère le juge Hollandais qui tricote, il m'inspire confiance, je l'honore, je l'estime; je le regarde, avançant son bas; attentif à ne pas laisser tomber une maille, il le sera à ne pas perdre un des arguments de mon avocat, et, s'il porte un arrêt en ma faveur, si je gagne ma cause, en le remerciant je lui dirai : « Monsieur le juge, voudriez-vous me faire don d'une de ces paires de bas que vous tricotez si bien, et que je garderai comme une relique, comme un souvenir du bon temps que vous m'avez fait passer? »

LA HAYE.

La Haye est, je crois, la plus jolie petite ville que je connaisse.

— Comment! vous appelez *jolie petite ville* une ville de cent mille âmes, une capitale?

— Quoi! c'est une grande ville, une ville de cent mille âmes! Elle ne m'a pas paru telle, et je lui en fais un mérite, j'ai cru que c'était une petite ville, ou, si vous voulez, un grand village, tant elle est simple : point de monuments prétentieux, des places avec de vieux arbres, une belle mare où se mirent les maisons, et que les habitants appellent *le Vivier*, et toutes ces jolies maisons de

campagne, ces villas variées de forme et de couleur, semées çà et là, sans alignement, au bord de clairs ruisseaux, ou enfouis sous les arbres, comme on nous peint les habitations de Batavia, au fond de jardins tout verts. Et vous voulez que je prenne ces charmantes villas, ces ruisseaux, cette pièce d'eau, pour une grande ville!

— Allons, c'est convenu! c'est un village. On en sort tout de suite : en quelques minutes, on a atteint les dernières maisons : d'un côté, la mer; de l'autre, *le Bois*. Que dis-je? pour aller à la mer, c'est encore un bois, un bois ni civilisé, ni sauvage, on n'a point tracé de larges avenues pour les voitures ni de chemins battus pour les cavaliers; des allées qui semblent s'être faites toutes seules, par l'habitude d'y passer. La mer, Scheveningue, est à une lieue, au bout de ce bois, on y va en tramway; on s'est bien gardé d'abattre un seul arbre, le tramway passe sous ces arbres, sous leur dôme, dans une étroite allée, les arbres croisent leur feuillage au-dessus de vous, en laissant filtrer le soleil et courir les ombres; il n'y a pas de façon de voyager plus agréable, vous iriez ainsi des heures, sous cette verdure dorée de rayons. Tout d'un coup, le tramway s'arrête devant des dunes de sable, vous êtes arrivé : ainsi La Haye touche à la mer; c'est comme un grand seigneur qui sort de son château pour prendre son bain de mer et, au bout d'une ombreuse allée de son parc, trouve sa cabine sur la plage. Est-il rien de plus champêtre et de moins grande ville!

Et cette plage aussi, longue, immense, regardez! n'est-ce pas une plage de village? Comme la mer du Nord, grise, rarement bleue, même en été, est souvent secouée par des vents peu chauds, les baigneuses ont pris l'habitude de se garer de ses froidures, en se nichant dans des fauteuils d'osier recourbés par le haut, comme ceux des petites marchandes du coin des rues, ou comme des bergères aux champs, qui les enveloppent comme un châle. On transporte facilement ces fauteuils, en les tournant le dos au vent, on s'y tapit bien chaudement; puis, on se groupe, on se rapproche, on fait salon. De loin, en voyant toutes ces croupes d'une blancheur un peu jaune, pressées l'une contre l'autre, des centaines, toutes dans le même sens, on dirait un troupeau de moutons : comment vous figurer que vous n'êtes pas au village?

Le Bois, de l'autre côté du village, est un parc magnifique, avec de larges et grandes allées, des arbres de haute futaie, des hêtres séculaires surtout, — le hêtre, cet arbre superbe, qui a tout pour

lui, la tige droite, la belle feuille, la couleur gris de fer; des eaux vives qu'on rencontre partout, non pas des eaux factices, qu'on a amenées là, mais naturelles, et qui forment des ruisseaux, des rivières, des lacs, où rien n'est apprêté, où les vieux arbres se penchent et baignent leurs feuillages dans l'eau; des fourrés où l'on voit les daims passer et disparaître, et le silence des forêts, où la voix retentit sous la haute voûte des chênes. Point de gardes, point de files de voitures aux toilettes tapageuses; çà et là, quelque honnête bourgeois tranquille, qui se promène un livre à la main, ou un couple de jeunes mariés, serrés l'un contre l'autre, qui tournent le coin d'une allée en riant.

Dans ce parc il y a un château : oui, c'est ce joli pavillon, ni trop haut, ni trop bas, peu orné de sculptures, demeure modeste, fraîche et blanche, au-dessus duquel montent de grands arbres, comme un dôme vert mouvant. C'est le pavillon de la Reine, qu'elle aime, dit-on, à habiter. Qu'elle a raison! comme c'est bien là la maisonnette qui convient à la bergère du village!

L'Art hollandais.

Et quand vous rentrez de cette agreste promenade dans ce beau bois, et que vous vous retrouvez parmi les bonnes gens du pays, vous admirez leur air de paix, de contentement : tous des visages souriants, des yeux calmes; point de ces rides tortueuses des habitants des grandes capitales, signes des passions qui les agitent, des soucis qui les dévorent. Vous ne voyez pas, non plus, ces grosses faces rouges à la Jordaëns, qui débordent sur la collerette en deux larges joues; c'est à Amsterdam que vous trouvez ces types de bonne santé Hollandaise. Les honnêtes villageois de La Haye vivent tranquillement, raisonnablement, sans excès, ils ne se tourmentent pas, ils suivent le jour qui coule sans se presser; ils ont l'air heureux. Comme on aimerait à vivre ici!

Il ne faut pas croire qu'ils se désintéressent de tout; ils aiment les arts, et ils s'y entendent : ils ont dans leur musée une quantité de bons et de jolis tableaux, et ce musée a bien le caractère qui convient à leurs mœurs champêtres. Amsterdam, qui est une grande ville mouvementée, commerçante, populeuse, et qui a l'air et la prétention d'une capitale, s'est construit un vaste musée, où, dans de longues salles, s'alignent de grands tableaux, scènes d'histoire,

portraits en pied de grands hommes, sièges, batailles, banquets plantureux de municipes, où l'on mange et boit ferme, assemblées de corps de métiers, où des conseillers de villes sont assis autour d'une longue table, tout habillés de noir, chapeau à larges bords sur la tête, le cou dans une fraise à mille plis bien empesée, ou un grand col sur les épaules, tous figures impassibles, vous regardant de face et bien portants. Le musée d'Amsterdam est tapissé de ces tableaux d'échevins, de syndics des marchands drapiers, etc. Vous en longez des dizaines, des douzaines, des centaines, à la file, des salles entières et, après ces salles, d'autres salles, et toujours ces faces pleines, ces yeux tranquilles qui vous regardent. Ils sont bien peints, par des peintres habiles; mais, vraiment, il y en a trop, on ne peut plus les voir, ces grands chapeaux, ces vêtements noirs et ces collerettes blanches, on demande grâce.

Plus loin, vous rencontrez un grand tableau, dont le sujet vous cause quelque étonnement : l'*Entrée de Napoléon à Amsterdam*, dont les édiles lui apportent les clefs. Il n'est pas commun qu'une ville étale ainsi sa défaite et sa soumission humiliée devant son vainqueur. Et vous, Français, ce n'est pas sans un certain mouvement d'orgueil et une satisfaction patriotique que vous vous arrêtez devant cette toile qui glorifie la France. Mais attendez, ou plutôt n'attendez pas, retournez-vous, et regardez ce tableau vis-à-vis : il représente *la Bataille de Waterloo*, en face du triomphe, la chûte. Le Hollandais, plus fin que vous ne pensiez, ne disait rien, mais tout doucement, il vous attendait là, pour voir la mine que vous feriez, et, en effet, vous devenez sérieux, vous baissez la tête, et vous vous en allez à pas lents, en pensant à la défaite sans pareille qui frappa, non pas seulement un homme, mais la nation, dont le souvenir se perpétue de génération en génération, nous trouble encore, nous les petits-fils de ceux qui l'ont subie, et ne sera effacé, que lorsque, après une victoire, nos pieds auront nivelé le *lion de Waterloo* au ras du sol!

A La Haye, vous ne trouverez pas de ces terribles histoires représentées dans de grands tableaux; vous n'y rencontrerez pas, non plus, tant de bourgmestres. Au contraire, on a consacré toute une salle charmante aux portraits de princes, de princesses, d'altesses, en riche et belle toilette, robes de velours, pourpoints de satin, colliers d'or et ferrets de diamant; c'est tout à fait récréatif

et gai, cette assemblée de seigneurs et de grandes dames; on se croirait à la cour. On le conçoit, rien ne plait tant aux habitants des champs que ces brillants spectacles de cour, les robes traînantes, les plumes, les perles, les croix émaillées, les laquais dorés, les chevaux caparaçonnés, tout ce qui ornes et marque leur maîtres.

Mais La Haye a, en outre, une spécialité de petits tableaux, faits par des peintres qui ont de jolis noms : Metzu, Mieris, Gérard Dow, tout petits et si fins que vous êtes en extase; comment peut-on peindre si finement. Dans un espace grand comme la main, ils vous montrent tout un intérieur de chambre, une femme, des enfants, le bahut et sa vaisselle, le chat, la table et le dîner tout apprêté, les fruits, les vases de fleurs et les verres; le feu flambe dans la cheminée et éclaire d'un reflet rouge le chien qui se chauffe auprès; et tout cela d'un trait net, arrêté, sans un détail omis; et les enfants sont charmants, frais, avec de grosses joues rouges, et la femme est jolie, avec son bonnet d'étoffe qui serre ses cheveux blonds, et le chat est gracieux et vous caresseriez sa robe à poils de soie; et cette chambre, meublée de fauteuils à grands dossiers, est grande et vous vous promèneriez dedans. Et, quand vous avez regardé ce joli intérieur propre et luisant, souri à ses hôtes, admiré leur air de bonne humeur, à côté, en voici un autre, dans un cadre petit aussi : un village, tout un village, les chaumières trapues, les vaches qui boivent l'eau claire en traversant le ruisseau qui leur mouille à peine les jambes, les moutons paissant, les arbres qu'on ébranche, le colporteur arrêté et ouvrant son sac pour montrer sa marchandise devant les enfants curieux, et, plus loin, les champs longuement étendus, que creuse péniblement la charrue tirée par de forts chevaux à pompons rouges, et, tout au fond, l'horizon, d'un gris bleuâtre, immense, infini, et où vous devinez la mer.

Et encore d'autres, une quantité d'autres tableaux, aussi petits, aussi pleins de détails exacts, aussi charmants, et tous ces petits tableaux aussi finis, aussi délicatement peints d'une couleur gaie, vous ravissent, parce qu'ils représentent la nature vraie et la vie telle qu'elle est, sans ses laideurs.

Cela est tout simple : les habitants de cet heureux village, qui ont le goût de l'art, ont voulu faire des œuvres d'art, comme leurs grands voisins, mais, pleins de bon sens, sans aller chercher si loin, ils ont peint ce qu'ils voyaient autour d'eux; et comme ils ont le temps, ils y ont mis toute leur application, tout leur soin, ne

négligeant rien, y revenant sans cesse, jusqu'à ce qu'ils se disent : on ne peut pas faire mieux. C'est pour eux, je pense, qu'on a dit : « Tout ce qui vaut la peine d'être fait, vaut la peine d'être bien fait. » A force de conscience, ils sont arrivés à la perfection. C'est dans ce sens que le mot de Buffon est vrai : « Le génie, c'est la patience. »

Paul Potter.

Mais ils n'ont pas que ces jolis petits tableaux; la plus curieuse pièce de leur musée est très grande : elle représente un *taureau*, et le peintre, qui s'appelait Paul Potter, l'a peint à vingt-deux ans. C'était, je pense, quelque petit berger de ce village qui, à force de vivre avec ses troupeaux, a eu l'envie de les dessiner et de les colorier, pour continuer à les avoir devant les yeux. Il faut avouer qu'il a réussi et qu'il était doué d'un bel instinct. Il a représenté son taureau avec deux ou trois autres animaux, et le berger lui-même sans doute, ou quelqu'un de ses camarades, de grandeur naturelle, tout simplement comme il le voyait tous les jours, arrêté dans la prairie, de face; et ce taureau rouge et brun, aux cornes courtes, qui vous regarde, est si vrai, si vivant, que vous ne vous étonnez pas d'abord : il est arrêté là, ne va-t-il pas marcher et venir à vous? Comme la lumière l'éclaire! comme l'air l'environne! quel éclat! quelles belles couleurs! c'est la nature même.

Vous êtes pourtant singulièrement intrigué : de loin, ce taureau vous paraît de grandeur naturelle, et il l'est; vous vous émerveillez de son ampleur, de sa puissance, de sa force; il vous ferait peur s'il venait à s'emporter. Mais, non, il est très calme, point méchant; vous vous approchez donc, tout près, à le toucher, et quand vous l'avez là, sous la main, vous êtes stupéfait du fini avec lequel il est représenté dans ses plus menus détails. Vous pourriez compter ses poils, il n'en manque pas un, on sent la peau et les os dessous. Comment ce petit berger, Paul Potter, a-t-il pu exécuter ce phénomène, dessiner un taureau qui vous saisit par son ampleur, et le peindre avec tant de finesse, une finesse qui n'a rien laissé échapper, qui a rendu les plus petites choses, et, malgré cette minutie, le laisse aussi grand, aussi robuste, aussi puissant? Parbleu! ce jeune gars, ce petit pastour avait peut-être inventé la photographie, il y a trois cents ans, la photographie coloriée, et, après, il aura brisé son instrument. Il a fait, d'ailleurs, plusieurs autres bons tableaux, mais

il s'est sans doute trop passionné pour son art, car il est mort très jeune, il n'avait pas trente ans, et c'est bien dommage, il serait devenu un vrai peintre.

J'ai appris, depuis, qu'il n'avait jamais été berger, et qu'il était vraiment un grand peintre, le plus grand peintre connu d'animaux. Je n'en suis pas étonné.

AIX-LA-CHAPELLE.

J'ai mis le pied en Allemagne; il l'a bien fallu : pour rentrer d'Amsterdam en France, j'aurais été obligé de repasser par le même chemin. Mais j'ai vu de l'Allemagne le moins possible et ce qui est le moins Allemand, deux villes des anciennes provinces rhénanes : Aix-la-Chapelle et Cologne, qui ont été Françaises, et où l'on a gardé souvenir et parfois usage de la belle, claire et droite langue Française.

Aix-la-Chapelle! ce nom rappelle, avant tout, à l'étranger, le tombeau de Charlemagne et, par Charlemagne, la fameuse invocation de Charles-Quint, dans *Hernani*, une des pièces les plus lyriques et les plus déraisonnables de Victor Hugo.

« Charlemagne, salut! etc. »

Vous vous dites donc, quand vous arrivez à Aix-la-Chapelle, que votre devoir est de visiter le tombeau de Charlemagne. Aix-la-Chapelle, que vous traversez par des rues montantes et descendantes, ne vous semble avoir aucun caractère saisissant : vous regardez d'un œil distrait la cathédrale, du neuvième siècle, son chœur, du quatorzième, ses exèdres, comme à Saint-Vital de Ravenne; à peine faites-vous attention à ses portes de bronze et à ses galeries de fer ouvragé. Vous ne pensez qu'au tombeau de Charlemagne, vous avez hâte de voir le caveau, le lieu obscurément éclairé où, dans la demi-ombre, Charles-Quint, le front baissé, le regard fixé sur la statue couchée du grand Empereur, prononça le monologue interminable et faux que lui a prêté le poète.

Le sacristain, qui vous comprend, vous annonce qu'il va vous conduire au tombeau de Charlemagne. Vous vous étonnez d'abord qu'il ne prenne pas et ne vous mette pas en main un flambeau, pour vous éclairer dans les profondeurs des caveaux; il se dirige vers le bas de l'église et vous montre un escalier. Mais quoi! cet escalier ne descend pas, il monte.

— « Nous n'allons donc pas au tombeau de Charlemagne?

— Montez toujours! »

On monte un escalier de cinquante marches; au bout, un plain-pied, où il prend une clef, ouvre une porte, et vous montre un autre escalier, qu'il faut monter. Vous ne discutez pas : toutes vos idées sont renversées; au lieu d'un caveau, c'est à la voûte qu'on vous mène.

Enfin, après cette nouvelle ascension, vous arrivez à une tribune où, d'ordinaire, sont les orgues.

— « C'est là! » vous dit le gardien.

Il ouvre les portes d'un meuble comme d'un buffet, et vous vous trouvez devant un fauteuil de marbre blanc élevé sur un piédestal. Ce fauteuil est d'un dessin grand et simple.

— « C'est le trône de Charlemagne! » dit le sacristain.

De ce trône on embrasse et domine toute l'église.

« — C'est bien, mais le tombeau?

— Le tombeau? Venez. »

Il passe dans une grande pièce attenante à la tribune, pièce nue, abandonnée, une sorte de réserve, de grenier, où, parmi trois ou quatre autres objets sans valeur, se trouve un sarcophage antique en marbre, sur lequel est sculptée en haut relief une scène mythologique : *l'Enlèvement de Proserpine*. Charlemagne l'avait rapporté de Rome, et c'est là que son corps a été déposé pendant plusieurs siècles.

— « C'est son tombeau! »

Vous regardez dans le tombeau découvert et qui ressemble à une baignoire : il est vide, le corps, ce qui en reste, a été transporté je ne sais où. On vous montre, à Aix-la-Chapelle, un os de son bras, si vous voulez.

Un peu penaud, vous vous en allez, rêvant à la gloire humaine : Voilà tout ce qu'a inspiré à l'Allemagne sa vénération pour le grand Empereur qu'elle revendique, sans aucune raison, comme Allemand, et ne pensant plus à vous redire en vous-même la fameuse tirade d'*Hernani*.

On excusera mon manque d'enthousiasme : ces Allemands ont une manière d'honorer leurs grands hommes qui vous glace. On vient de le voir, ces jours-ci, par M. de Bismarck, auquel l'Allemagn doit tout ce quelle est, et à qui elle a préféré aux élections, un cordonnier.

En revanche, ils ont de beaux garçons de café, à Aix-la-Chapelle particulièrement : ainsi que partout, ils étaient en habit noir, en cravate blanche; mais, comme ils avaient l'air distingué! Quelles bonnes manières! et de jolies moustaches, et une jolie barbe blonde! Les dames qui manquent de jeunes gens pour leurs bals, peuvent en envoyer chercher une escouade, les jeunes filles ne trouveront aucune différence avec leurs danseurs de la ville.

Les Allemands veulent accaparer pour eux Charlemagne, non par patriotisme (les sentiments de *Gloire*, *Honneur*, *Patrie*, etc., leur sont inconnus), mais par ambition, par avidité. Nul peuple n'a moins de patriotisme. — Vous protestez? Oui, il y a quelques hommes instruits, des docteurs à lunettes, qui professent une Allemagne, grande, élargie, allongée, allongée de tout ce qu'elle prend à chacun, pour montrer aux quatre côtés de l'Europe leur figure fade et leurs yeux sans esprit, et étaler leur pédante prétention d'être la première des races civilisées. C'est là de l'ambition, une ambition tudesque, qui s'appuie sur des titres burlesques, des diplômes du sixième siècle et des usurpations du dixième; mais ce n'est pas le patriotisme. Le patriotisme, c'est l'amour du sol où vous êtes né, où vous avez été nourri, élevé, où vous avez reçu la bénédiction de vos grands-parents, avant de suivre leur cercueil dans le cimetière dont les tombes recouvrent des générations d'aïeux; où vous avez senti les joies rapides, les douleurs vite apaisées de l'enfance, votre premier et candide amour de jeune homme; c'est le sol dont vous connaissez les herbes, les pierres, les fleurs aux buissons des sentiers, l'ombre des arbres sur la route à telle heure; la petite ville aux pavés inégaux, par lesquels vous alliez à l'école, la maison paternelle et le jardin qui vous semblait si grand; et, à mesure que vous montiez dans la vie, cet amour du pays s'étendait alentour; partout où l'on vit, où l'on parle, où l'on sent comme vous, c'est encore votre pays, pour qui vous ressentez un attachement comme s'il faisait partie de vous-même, l'admiration de ce qu'il est, de sa beauté, de sa vie passée, de ses espérances, de ses aspirations, l'orgueil de sa gloire, le battement de cœur de ses malheurs, la souffrance de ses blessures et de ses déchirements!

Ce patriotisme, cet amour de la patrie, l'Allemand ne le connaît pas : nul homme ne tient moins au sol où il est né, nul peuple ne quitte plus aisément la tombe de ses aïeux, nulle race ne se fond

plus facilement dans une race nouvelle, ne s'efface plus vite sur une terre étrangère. Ils émigrent, ils s'exilent, par troupes, par bandes; ils partent pour s'établir à 2000 lieues de la terre natale, le père, la femme, les fils déjà grands, la fille déjà rêveuse, l'aïeul, à la tête blanchie et qui s'appuie sur un bâton. Il quitte tout, pourquoi? pour aller vivre dans un pays qu'il n'a jamais vu, où ne lui parlera nul souvenir, où nulle églantine dans les champs ne le fera sourire, où pas un tertre surmonté d'une croix ne fera jaillir une larme de ses yeux. On lui a dit qu'il y vivrait d'une vie plus large et plantureuse, gros, gras, riche. Il suffit, il abandonne tout, la maison, le berceau, la tombe, l'autel. C'est lui qui a jeté dans le monde la maxime des hommes de matière : *Ubi bene, ibi patria :* « Là où l'on vit bien, là est la patrie. » C'est le patriotisme de l'Allemand.

Le Dome de Cologne.

Il y a des Français qui s'imaginent que la cathédrale de Cologne est située sur le bord du Rhin, qui la reflète et lui donne ainsi une poétique grandeur.

Il n'en est rien : la cathédrale de Cologne est située sur une place trop petite; dans sa longueur s'étend une rue montante, non seulement une rue qui la dépasse, mais où l'on rencontre une autre église; après cette église, on passe sous un arc de triomphe : après l'arc de triomphe, une promenade, sur laquelle circulent des tramways, et après la promenade, un quai qui domine le Rhin. On voit si la cathédrale se reflète dans le Rhin. Ces Français ont jugé d'après des photographies qu'on fabrique en Allemagne et qui représentent ainsi le dôme de Cologne, le Rhin coulant à ses pieds. Il y a en Allemagne des Gascons qui valent les nôtres, sauf l'esprit.

Le Rhin, d'ailleurs, à Cologne, moins large que l'Escaut à Anvers, est gâté par un grand vilain pont de chemin de fer peint en gris, qui coupe la vue et vous étourdit du tintamarre des wagons qui passent sans cesse. Mais, qu'importe aux Allemands! Ils n'ont pas le sens du beau : ils vont par le plus court! fût-ce le plus laid.

Je l'ai vu ce *dôme*, qui a occupé l'Allemagne pendant plusieurs siècles, dont elle faisait parler partout, qui devait être le symbole de l'Allemagne elle-même, le triomphe de l'architecture, le modèle des cathédrales, et qui, après avoir été tant attendu, a été enfin achevé.

Certes, c'est un édifice qui a de belles parties : la nef très grande et très large, la voûte très élevée, l'élévation même en étonne, après qu'on a vu les cathédrales de France, de Belgique et d'Angleterre; le portail principal, les portails latéraux des transepts, richement décorés de tableaux sculptés, les flèches des clochers montant très haut. S'il faut dire, pourtant la vérité, l'impression que donne cette vaste église est non celle de la beauté, mais de la force : les bas côtés, qui ne sont pas allégés par des chapelles et s'étendent tout d'une venue de la porte au chœur, paraissent et sont d'une largeur inusitée; nulle grâce, rien que la grandeur, la hauteur et la largeur. Les tours, que surmontent les flèches, sont chargées et surchargées de dentelures, de personnages, de fleurs, de feuillages, d'animaux, fouillis inextricable à ne pas laisser un pouce de pierre sans sculpture; les flèches, plus ornées, décorées et bosselées que les tours mêmes, si bien qu'elles en sont grossies, élargies, comme à en crever : pas de jour, pas de petite fenêtre, de trèfle ouvert, de rosace minuscule, par laquelle entre la lumière, et qui rend sveltes ces gros cônes, qui font effort pour monter en haut : ils y atteignent, mais comme ces hercules de foires, qui appuient les mains sur leurs genoux en ployant le dos pour porter des poids énormes. Ils sont si épais ces clochers, à force d'exostoses, de bosses, de verrues de toute sorte, qu'ils s'étendent presque de l'un à l'autre, et que, d'un peu loin, on croit qu'ils se rejoignent à leur base. Les clochers de Chartres sont peut-être moins hauts, mais quelle légèreté! Comme ils s'élancent! comme ils percent le ciel de leur fine pointe! Les flèches de Cologne n'ont pas cette noblesse d'attitude et ces lignes gracieuses. On a fait observer (1) que le dôme de Cologne a été commencé par un architecte Français ou, du moins, qui avait étudié le style des cathédrales de France : de là ses qualités de noblesse et de grandeur, et achevé par les Allemands : de là ses défauts, ses massifs clochers, leur ornementation confuse. On ne peut ne pas être frappé de la puissance de cette masse immense, on ne sent pas le saisissement que donne la rencontre du beau; on constate l'étendue, l'élévation, comme on regarde un géant de Poméranie, long, épais et lourd. C'est un bloc énorme, qui pèse sur le sol, le mastodonte des cathédrales.

L'Allemagne ne s'est pas trompée; elle a donné là une image

(1) M. Narjoux, architecte, dans son livre : *En Allemagne*.

d'elle-même, de sa nature et de son génie; elle a fait cette énorme cathédrale, comme elle fait ses plans de guerre longuement calculés par ses pesants tacticiens, et que, d'un seul coup de sa main, dérange un génie primesautier Français, Condé ou Napoléon; comme elle fait sa langue, ses livres, ses tableaux, ses statues, une langue enchevêtrée (1), des livres sans fin, des tableaux sans composition et sans air, des statues colossales et sans physionomie; comme ses œuvres d'imagination, faut-il dire d'imagination, n'est-ce pas plutôt des songes et des rêveries, où il n'y a ni commencement, ni milieu, ni fin; comme ses livres de philosophie, où ils vont toujours de l'avant, sans penser s'ils n'aboutiront pas à une impasse, à un mur ou à un abîme; comme leur peinture, où les personnages se touchent et semblent faire une seule personne multicolore à plusieurs corps; leur science indigérée, amas de connaissances hybrides, où tout est pêle-mêle, pareilles aux détritus d'un colossal repas dans lequel on aurait mordu à tous les mets, et, sans en manger aucun, jeté l'un sur l'autre à la boîte aux ordures. Tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils montrent, ressemble à leurs corps d'une structure grossière et lourde : œuvres d'art, de science, de littérature, c'est comme des masses de fer non dégrossi, dont ils vous veulent accabler.

L'art allemand.

Ce qu'on voit à Cologne, que les naturels du pays s'obstinent à appeler *Cöln*, outre le dôme, complète l'impression. Ils n'ont pas plus de goût que d'invention : après deux ou trois églises anciennes, Saint-Andréas, qui a un narthex du dixième siècle; Sainte-Ménérich (je ne suis pas sûr de bien écrire ce nom tudesque), dont on a redoré un beau triptyque du quatorzième siècle, quelques maisons sculptées du Moyen âge, il n'y a plus que le musée, dont la façade neuve vous déroute. Où ont-ils pêché ce style, ni gothique, ni grec? des fenêtres ogivales encadrées dans des montants droits et surmontées d'un linteau courbé! On entre néanmoins : ils ont un grand tableau de Mackart, le peintre Autrichien, de couleur vive et, en même temps, un peu noir, qu'on vous montre sous un *velum*, comme *la Ronde de soldats*, de Rembrandt, de durs et secs Albert Dürer, et une salle remplie de bas en haut de tableaux Moyen âge, représen-

(1) L'Allemand a des mots qu'il est impossible de retenir, tant ils sont compliqués, tel celui-ci, nom d'un composé de carbone, d'après la science Allemande : Héxaméthylméthoxytriamidotriphénylcarbinol. — 42 lettres!

tant *la Nativité*, *l'Adoration des bergers*, *le Crucifiement*, *les Mages*, *le Massacre des innocents*, etc. ; puis, une deuxième salle de tableaux moyen âge, représentant *la Nativité*, *l'Adoration des bergers*, *le Crucifiement*, *les Mages*, *le Massacre des innocents* ; puis une troisième, une quatrième, une cinquième, encore représentant *la Nativité*, *l'Adoration des bergers*, *le Crucifiement*, *les Mages*, *le Massacre des innocents* ; dix, douze salles à la suite, de tableaux Moyen âge représentant les mêmes sujets : *la Nativité*, *l'Adoration des bergers*, *le Crucifiement*, *les Mages*, *le Massacre des innocents*, etc. On se sauve, c'est à crier, à avoir une attaque de nerfs, à prendre en horreur tous ces sujets religieux, qu'ils ont entassés, accumulés, qui vous barrent la route, qui vous tirent les yeux devant, à droite, à gauche, de côté, à vous mettre en colère, à scandaliser les passants par vos exclamations d'impatience. « Glissez, mortels, n'appuyez pas! » disait Voltaire. Eux, ils appuient, au contraire, de tout leur poids sur tout ce qu'ils touchent; leurs tramways ont de grosses cloches qui vous assourdissent, ils marchent sur les corbeilles de roses qu'ils écrasent de leurs grands pieds!

Ils ne sont pas seulement lourds : ils sont ennuyeux. Oh les ennuyeux Allemands! Leurs arts, leurs livres, leur musique! qu'ils sont ennuyeux! Ils ne vous donnent jamais ce que vous espériez! A peine avez-vous commencé à les suivre, ils vous quittent; vous croyez qu'ils sont ici, ils sont là; dans le droit chemin, ils ont roulé dans la ravine.

Ce sont des poètes, dites-vous, des rêveurs. Des poètes! des rêveurs! Non, ce sont des égoïstes! Les poètes font quelque chose, le mot le dit : ποιεῖν; eux, ils ne font rien, rien pour vous, ils ne pensent qu'à se satisfaire, eux. Ils ne s'occupent pas de vous, ils vont où les engage leur caprice; vous, le spectateur, le lecteur, le public, ils n'en ont pas souci : qu'importe! ils sont contents, eux; ils vaguent, ils volent, ils rêvent : la rêverie est une manière d'égoïsme.

Est-ce que vous existez? Tant pis pour vous, si vous vous obstinez à les suivre! Oui, tant pis pour nous, qui nous éprenons de leurs poèmes biscornus comme leur langue, de leur peinture obtuse, de leur musique aux zigzags de chauve-souris (1)! Ils nous ennuient,

(1) Il s'agit de la musique Allemande faite par des Allemands. Les quatre grands compositeurs d'outre-Rhin ne sont pas Allemands : Mozart est

ils nous assomment! Et nous nous efforçons de les comprendre! Tant pis pour nous! Ils s'en moquent, et ils nous exploitent, et ils tirent de nous argent, profit et gloire, et ils se font même admirer! Non pas par moi, vrai Français, qui les ai en horreur, pour l'ennui dont ils m'enserrent, quand je les rencontre! O ennuyeux Allemands! Oui, ils rêvent, comme les oiseaux de proie : ils rêvent à ce qu'ils pourraient ravir, pour s'en gorger!

POST-FACE.

Je viens de voir des villes, des fleuves, des montagnes, des plaines, des mers : devant un tel tableau, je demeure comme en extase, je regarde et ne me lasse pas d'admirer. Et cependant, on lit dans l'*Apocalypse* : « Celui qui était assis sur le trône dit : Je vais renouveler toutes choses. *Ecce nova facio omnia.* »

Fut-il jamais dit une telle parole? Quoi! Seigneur, faire tout nouveau! quoi! le monde disparaîtra, et ce sera autre chose! Quoi! ce spectacle si beau de la terre sera effacé, comme s'il n'avait jamais été? Quoi! l'homme dont vous aviez formé le corps avec tant de prévoyance et de perfection, *qui humanæ substantiæ dignitatem Condidisti Mirabiliter* à qui vous avez donné tant de génie, dont la figure, que les poètes ont appelée sublime, *os sublime*, s'élevait vers vous, reflet de votre face! Le ciel et ses astres, ses étoiles et ses planètes, mondes prodigieux qui éclairent l'espace et s'enfoncent dans l'infini; le ciel qui semblait si magnifique à l'homme, qu'il ne concevait rien de plus merveilleux et qu'il en avait fait votre demeure, le siège du Très-Haut! Quoi! ce pavillon d'étoiles, le ciel, où se meuvent des myriades d'astres sans bruit, disparu et remplacé! Oui, vous l'aviez dit déjà : « Les cieux passeront, ils vieilliront comme un manteau et ils seront changés; mais vous, Seigneur, vous serez toujours le même et vos années seront éternelles! » Et, aujourd'hui, vous dites plus : « Je renouvellerai tout! » Vous renouvellerez tout, vous ferez en tout et partout des choses nouvelles! Une terre nouvelle, et que sera-t-elle? Comment pourra-t-elle être et différente et plus belle? Un homme nouveau!

Autrichien, Weber est Danois, Haydn est Autrichien, Beethoven est né dans les provinces rhénanes, mais étudia à Vienne et fixa sa demeure à Vienne. En revanche, plusieurs compositeurs Français, à force d'admirer la musique des Allemands, sont devenus Allemands et sont aussi ennuyeux que les Allemands.

Quel être sera-ce donc que vous créerez, qui aura un regard plus avide de vous voir, une âme plus grande pour vous concevoir, ô Dieu éternel et infini! Des cieux nouveaux, des mondes nouveaux! Quels cieux donc! quels astres! quelles planètes circuleront durant des millions d'années dans leur orbite immense des cieux! Je ne le sais, Seigneur, mais vous l'avez dit : « *Je ferai toutes choses nouvelles!* » Vous pouvez tout : *quæcumque voluit, fecit.* Vous avez fait le monde tel qu'il est; vous en concevez un autre et vous le faites sortir de votre pensée tout entier, et un autre encore, si vous le voulez, et d'autres, et d'autres, incessamment et qui ne se ressemblent pas. Devant un tel mot : « Je vais renouveler tout! » je m'abîme dans l'épouvante, je ne dis rien; ce qui seul peut suffire pour vous adorer est le silence de votre créature!

Eugène Loudun.

JEAN-BAPTISTE-VICTOR COQUILLE [1]

Quant à la liberté politique, elle est aussi étendue que possible; dans chaque localité, dans chaque association ou confrérie régnait ce qu'on a appelé le *self government*. La co-existence de tous les éléments sociaux reposait sur l'unité d'une foi commune et sur un ensemble de principes universellement acceptés; le lien social, pour être invisible, n'en était pas moins fort. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en Angleterre, on ne voit nulle part l'action du gouvernement; et cependant la société anglaise est puissante. Quand les Anglais se vantent de n'avoir pas de gouvernement, ils sont presque dans le vrai. Telle était la situation de la France aux onzième et douzième siècles; on n'y aperçoit pas la main d'un pouvoir central, absolu, procédant à la moderne, par des lois générales et abstraites. L'ordre social s'y conserve par la coutume, cet indestructible ciment des cités (2)... Houard, jurisconsulte normand, qui a étudié dans les lois anglo-saxonnes les origines de la coutume de Normandie, reconnaît que la grande Charte anglaise de 1215 est entièrement conforme aux anciennes coutumes de France... Le roi a le royaume tout entier en fief, et il préside le conseil suprême de la nation. Au-dessous de lui, ducs, comtes, ont en fiefs leurs duchés ou comtés, et président les assises où se rend la justice et où se débattent les affaires particulières aux duchés ou comtés. Au dernier degré de l'inféodation est le colon héréditaire qui, dans sa manse et dans son enclos de quelques arpents, est son seigneur et maître. Toutes les classes de la société se pénètrent mutuellement; elles participent à l'œuvre commune. Dans ce système, il n'est pas besoin d'hommes de loi; tout se règle en famille; les hommes du lieu décident; chacun relève de ses pairs. C'est bien là l'égalité (3).

Guy Coquille avait appelé ce *self government* « le droit de faire loi sur soi-même », Coquille le répète avec joie le mot de son aïeul (4). Avec l'influence de l'Église, il y reconnait, d'ailleurs, celle

(1) Voir *la Revue* du 1er avril 1891.
(2) *Les Légistes*, p. 339.
(3) *Ibid.*, p. 272.
(4) *Politique chrétienne*, p. 122.

du « régime patriarcal », de la tribu germaine des Francs, les conquérants des Gaules, qui lui « rappelle les traditions de la société romaine et de la société hébraïque ». « Nous trouvons, dit-il, dans *la Germanie* de Tacite, le type de ce gouvernement féodal qui a fleuri en France pendant de longs siècles et qui se tient encore debout en Angleterre (1). » L'Angleterre sur qui Coquille a ce mot aussi juste que charmant : « L'Angleterre n'est qu'un vieil édifice catholique habité par des protestants! » ce mot, dis-je, avec cette preuve à l'appui : « Ouvrez les *Assises de Jérusalem*, et vous trouverez en action tout le système du gouvernement anglais, Chambre haute, Chambre basse, jury, etc. Et Godefroy de Bouillon et ses compagnons n'avaient pas inventé ce gouvernement; ils avaient simplement transplanté en Palestine les mœurs et les usages de l'Europe catholique (2). »

L'établissement des communes, dont les premières signalées sont celles de Beauvais (1099) de Laon (1112), de Noyon (1128), se présente à Coquille, au début, sous un jour tout favorable. « La commune, ainsi que la royauté, » dit-il, « est fille de l'Eglise... Sans doute, d'anciens municipes romains avaient conservé des traditions administratives et une existence quasi républicaine; la masse de nos communes, ne remonte pas si haut; elles ont une origine toute chrétienne, elles descendent de ces confréries religieuses établies au douzième siècle par l'Eglise, pour le maintien de la paix de Dieu. » N'admettant pas un prétendu antagonisme entre la commune et la féodalité, il y oppose ce fait décisif : « Les communes ont fleuri sous la féodalité pendant trois siècles; leur existence postérieure a été moins libre, moins brillante; elles étaient donc dans le milieu le plus favorable à leur grandeur (3). » Mais il va reconnaître que la première inspiration des communes a été bientôt supplantée par une seconde bien différente. « Il est difficile, écrit-il huit ans plus tard, de ne pas voir une inspiration césarienne dans l'affranchissement des communes sous Louis-le-Gros. Les légistes, dès lors. remuaient l'Italie et, par la communication des affaires, ils étendaient leur influence dans tout le reste de la chrétienté. C'était le siècle de la découverte des Pandectes à Amafi (1135), et de la première effervescence du droit romain. L'affranchissement des communes marque moins une

(1) *Du Césarisme*, t. I, p. 7, 8.
(2) *Les Légistes*, p. 341.
(3) *Ibid.*, p. 337.

œuvre de liberté générale qu'un commencement de mouvement plébéien (1). »

Louis-le-Gros n'a pas eu moins à cœur l'affranchissement des serfs que celui des communes. C'est à l'agrandissement du pouvoir royal, à l'affaiblissement de ses feudataires, qu'il visait. Il institue des baillis pour la justice à la place des seigneurs, et des juges royaux recevant appel de la justice féodale. C'est de lui que les légistes modernes peuvent dater primitivement leur race.

Comme elle grandit vite! « A peine le droit civil commence-t-il à renaître au douzième siècle, que saint Bernard jette le cri d'alarme et dénonce les *cavillations* des légistes. Le langage qu'il tenait au pape Eugène III s'est trouvé depuis dans la bouche de Napoléon, qui voulait couper la langue des avocats : *Præcide linguas vaniloquas et labia dolosa claude*. Plus tard, Roger Bacon s'effraye du danger que les légistes font courir à la chrétienté, et il emploie le même mot que saint Bernard, *cavillationes*. » Anglais, vivant en France, il écrit au pape Clément IV, l'ami de saint Louis : « Plaise à Dieu qu'on fasse cesser les cavillations et fraudes des juristes, *cavillationes et fraudes juristarum* et que les causes se terminent sans le fracas des procès, comme on faisait il y a quarante ans. Oh! que je puisse voir cela de mes yeux (2)! » Innocent IV vient en 1254 de donner un Monitoire à tous les évêques de l'Europe, où se lamentant de l'abandon par les clercs de la philosophie, sans parler de la théologie, il dit que « les disciples » de la première sont « forcés, par le manque de nourriture et de vêtements, de fuire la présence des hommes et de se cacher çà et là comme des oiseaux de nuit, pendant que les avocats ou plutôt les diables, vêtus de pourpre, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, réfléchissant l'éclat du soleil par la splendeur de l'or, par la blancheur de l'argent, par la magnificence des pierreries, par la richesse des étoffes de soie, se montrent non point les vicaires du Dieu crucifié, mais les héritiers de Lucifer. » « Aujourd'hui, ajoute le Pape, Sara obéit et Agar commande. Les hommes libres sont opprimés et les esclaves possèdent l'empire (3). »

Voilà les hommes par lesquels Louis IX a été continuellement circonvenu. « Je suis convaincu, » me disait un jour le cardinal Pitra,

(1) *Du Césarisme*, p. 84, article de 1865.
(2) *Les Légistes*, p. 211, 220.
(3) *Ibid.*, p. 227. L'authenticité de la bulle est contestée; mais la pièce est du temps.

« que les légistes n'ont cessé de tendre des pièges à la droiture du saint roi et de calomnier auprès de lui la cour de Rome. » N'est-ce pas l'explication des deux petits différends de la prébende de Reims et de l'archidiaconé de Sens, où Clément IV a eu à ramener au vrai la conscience surprise de son ami? Telle conversation de saint Louis, dans le texte de Joinville, dont nous n'avons aucun manuscrit contemporain, *les Établissements* de saint Louis, la *Pragmatique sanction* de saint Louis seront l'œuvre de ces légistes faussaires, calomniant le roi dans l'histoire comme ils ont calomnié les Papes auprès du roi.

Dès saint Louis, fait observer Coquille, Pierre des Fontaines et Philippe de Beaumanoir attaquent les coutumes nationales sous prétexte de les expliquer. Ils introduisent, incidemment il est vrai, mais avec une astuce consommée, les principes du Digeste dans notre droit coutumier (1)... Philippe de Beaumanoir et Pierre des Fontaines sont des légistes byzantins... Louis IX s'entoura, comme les empereurs de Byzance, de légistes qui attiraient les causes à eux, jugeaient les appels, étendaient la juridiction royale. En un quart de siècle ce fut le parlement de Philippe le Bel. Le saint roi était trop honnête pour prévoir à quels excès ces obscurs légistes devaient bientôt se porter contre la religion et l'ordre social; il ne tint pas suffisamment compte des anathèmes du Saint-Siège. Après lui, des rois qui n'avaient pas ses scrupules se servirent de ces légistes, instruments à tout faire, capables non seulement d'accomplir le mal, mais de le justifier (2).

Le zèle seul de la justice poussait saint Louis à mettre à l'œuvre ces légistes, si dangereux sous lui, si funestes après lui. « La royauté chrétienne finit à Philippe le Bel, » dit Coquille; « alors commence ce qu'on peut appeler la royauté byzantine (3). » En un siècle, elle aura mis la France au fond de l'abîme, d'où il faudra le miracle de cette jeune vierge, une Débora martyre, Jeanne d'Arc, pour la tirer. Le mal byzantin n'est malheureusement pas circonscrit à la France. L'Homère du moyen âge, Dante, de Guelfe ardent devenu Gibelin plus ardent encore, en est le prophète jusqu'aux plus folles, aux plus monstrueuses conceptions. « Le pamphlet césarien de Dante, *De Monarchia*, » a dit Coquille, « nous apprend que le peuple romain a été le plus pieux, le plus juste de tous les peuples, et que c'est pour cela qu'il a été le peuple saint, le peuple juridique, le peuple roi.

(1) *Du Césarisme*, t. I, p. 82.
(2) *Les Légistes*, p. 292.
(3) *Ibid.*, p. 140.

Le poète chantait dans sa prose passionnée la tradition des légistes; il élevait le césarisme à la dignité de dogme social. Par une étrange hardiesse, il transportait au peuple romain cette mission de peuple de Dieu qui avait été décernée aux Hébreux. Avec quelle joie insensée il se plonge dans cette idolâtrie (1)! » Daniel a dit en vain que c'est la *quatrième bête qui dévorera toute la terre*, mais que *les saints du Dieu très-haut obtiendront l'empire;* en vain un des anges qu'a entendus saint Jean s'est écrié : *Elle est tombée, elle est tombée la grande Babylone*, et un autre : *On ne la retrouvera plus jamais.* Dante veut que de par Dieu la Rome des Césars soit immortelle et que le monde entier lui appartienne aux siècles des siècles. Son rêve deviendra, hélas! celui de la jeune Italie de nos jours, qui, le nom de ce sectaire du quatorzième siècle sur son drapeau, travaille si activement avec l'enfer pour arracher au Christ *tous les royaumes du monde*, que Satan a osé lui offrir et qu'il a conquis sur Satan, et pour les rendre à Satan lui-même.

Vienne le protestantisme dont le césarisme a si particulièrement préparé l'avènement et dont il assure si efficacement l'établissement, il aura pour lui plus ou moins tous les légistes, soit rejoignant ses rangs, soit restant, catholiques douteux, dans les nôtres. « A parir du quinzième siècle, » dit Coquille, « l'élément légiste recoit un accroissement prodigieux, il se retrempe dans la Renaissance et la Réforme. Cujas, Pithou, Dumoulin, Hotman, etc., lancent leurs in-folios dans la mêlée des opinions et impriment à la magistrature française ce caractère d'opposition janséniste et de républicanisme païen qu'elle a gardé jusqu'à sa chute. Le chancelier de l'Hôpital parlait aux états dans le style de Tite-Live (2). » S'il s'en était tenu à ce ridicule! Mais « petit-fils d'un juif d'Avignon », passant pour être « huguenot dans l'âme », et faisant dire à tout le monde : *Dieu nous garde de la messe du chancelier* », — ainsi parle Moréri, — c'est lui qui rompra l'unité catholique en France, fera proclamer « la liberté de conscience » et déchaînera les guerres de religion. Coquille aura toutes les raisons de dire : « Le chancelier de l'Hôpital, ce légiste cauteleux, grand admirateur d'Auguste et de Justinien, n'a rien de français. Il pense et il écrit avec les idées et les mots de l'antiquité (3). » Et qu'il aura raison aussi de citer ces lignes du calviniste

(1) *Ibid.*, p. 68.
(2) *Ibid.*, p. 485.
(3) *Ibid.*, p. 144.

Hotman : « C'est merveille qu'au pays où les livres de Justinien ont le plus de cours et d'autorité, là voit-on les plaies et procès peupler et prodiguer à foison... Et ne peut-on nier que l'expérience ne s'en voie tant en France qu'en Italie. Mais au contraire en quelques lieux d'Allemagne, et principalement en Suisse, où ces livres sont en peu de prix et estime, l'on ne voit la centième partie des procès ni la millième des plaidailleurs et gratteurs de parchemin qui sont par deçà (1). »

C'est pour défendre notre liberté comme notre foi que la sainte Ligue catholique, c'est-à-dire toute la nation française, s'organisera et s'armera contre la félonie d'une cour et d'une noblesse tentant trois cents ans d'avance une révolution française très complète. « Les mots de départements, districts, arrondissements, etc., dit Coquille, parlant des innovations de l'Assemblée constituante, sont empruntés aux délibérations des calvinistes du seizième siècle... Au milieu des guerres religieuses, un auteur né en Dauphiné, dans un ouvrage imprimé à Genève en 1582, proposait *pour régénérer la France, la sécularisation des biens du clergé, la déportation, le maximum, le mariage des prêtres, la fonte des cloches, la garde nationale, la réunion de la Belgique, du comtat d'Avignon, du Milanais, etc.* (2). » C'est l'année d'après ce programme jacobin que le calviniste Godefroy donnera à Lyon l'édition *princeps* et classique du Code justinien. Et qu'oppose la Ligue à ce programme qui est tout le fond religieux et politique du calvinisme? « On n'a rien inventé de mieux, » vient de dire justement Coquille, « que le programme de la Ligue. La constitution anglaise n'est pas plus explicite. Les États généraux auraient eu, dès lors, tous les droits que le parlement anglais prétend avoir conquis en 1688. Ce qui distingue les États de la Ligue, c'est qu'ils sont exclusivement catholiques. Le parlement anglais a une couleur protestante parce qu'il régit un peuple protestant... Ne nous étonnons pas que les catholiques du seizième siècle aient repris la tradition des âges précédents (3). » C'est la France du bienheureux Charlemagne et de saint Louis qu'ils voulaient nous rendre. Ils n'ont pu triompher qu'à demi : ce n'est point cette France que nous avons eue avec Henri IV.

Mal réconcilié encore avec l'Église, il est entré à Paris le 22 mars

(1) *Ibid.*, p. 42.
(2) *Ibid.*, p. 349.
(3) *Ibid.*, p. 348; *du Césarisme*, t. I, p. 91.

1594, par trahison; et cette année, Pierre Pithou, disciple et ami de Cujas, calviniste qui a plus ou moins bien abjuré à la Saint-Barthelemy, est fait par lui procureur général au Parlement de Paris, et publie *les Libertés de l'Eglise gallicane*, où il proclame l'indépendance du roi vis-à-vis du Pape dans les choses temporelles, et la dépendance du Pape vis-à-vis des canons de l'Église, dont le roi a la garde, dans les choses spirituelles. Absous enfin par le Pape, Henri prendra le calviniste Sully pour ministre, et, bientôt trahissant ses serments, il fera aux calvinistes un État dans l'État par l'Édit de Nantes. La maxime religieuse : l'Église au-dessus des États, est remplacée par la maxime politique : l'État au-dessus des Églises. « C'est un politique moderne, écrit Coquille, plus préoccupé des questions d'équilibre que des questions de principe. Cette politique d'équilibre, Richelieu l'embrasse avec ardeur, et il n'a de cesse qu'il n'ait abattu le catholicisme dans une partie de l'Europe, pour élever la Réforme contre la maison d'Autriche. Le roi très chrétien prit Gustave-Adolphe par la main et le conduisit au centre de l'Allemagne. Cela valait bien l'alliance de François Ier avec le Grand-Turc. Les hommes religieux s'indignaient du machiavélisme de Richelieu ; mais rien ne fut capable de résister au tout-puissant ministre, qui d'ailleurs ne s'écartait pas des antécédents en élargissant la voie césarienne. Comme Richelieu est un des principaux fondateurs de l'absolutisme en France, il n'est pas inutile de constater que sa politique extérieure fut protestante... Mazarin est un cadeau de Richelieu à la France. Ces façons de Grands-visirs qui ont été chez nous Richelieu et Mazarin ne devaient pas se renouveler (1) ». Elles laisseront pour héritage, à l'Europe la sécularisation de la politique par le traité de Westphalie, à la France la monarchie absolue avec Louis XIV.

Coquille donne ainsi la mesure de cet absolutisme, appuyé par l'enseignement du droit romain, jusqu'ici interdit, et pour cause, par les Papes dans l'Université de Paris, et d'un soi-disant droit français convenablement assorti au premier :

Louis XIV a été élevé dans la pensée que tous les biens de ses sujets lui appartenaient. La Sorbonne consultée sur un impôt, répondit que les biens des sujets étaient ceux du roi : c'était là une des libertés de l'Église gallicane. Dans un mémoire anonyme publié à Amsterdam en 1689, et qui fait partie d'un recueil intitulé *les Soupirs de la France*

(1) *Du Césarisme*, t. I. p. 92.

esclave, il est dit que sous le ministère de Colbert on délibéra si le roi ne se mettrait pas en possession de toutes les terres et s'il ne les réunirait pas toutes au domaine royal pour les affermer à qui il jugerait à propos. L'opinion des gens de robe, des administrateurs, des financiers était favorable, et ce n'est pas parmi eux que le Roi eût rencontré des obstacles. Les textes du droit romain nous donnent la raison de ces aberrations, car, pendant que les peuples restaient chrétiens de cœur, le droit public se paganisait de plus en plus (1). »

La déclaration de 1682 aboutira « à inaugurer parmi nous une recrudescence du césarisme antique. Ce fut une œuvre d'Évêques courtisans. Leibniz l'a signalée avec éclat. » Coquille rappelle à ce sujet un témoignage adressé vers 1700, en anglais ,par *un gentilhomme Français à un de ses amis d'Angleterre*. Il « concerne Bossuet, le principal rédacteur des quatre Propositions de 1682. » Le voici :

Il est de l'Académie française. C'est un des hommes les plus instruits parmi les ecclésiastiques et un des plus raffinés parmi les courtisans. Je crains que la première de ces deux qualités ne soit empruntée, tandis que l'autre lui est naturelle. C'est un infatigable écrivain contre tous ceux qui ne partagent pas les sentiments de la cour. Cette circonstance entache ses ouvrages : s'il écrivait avec un peu moins de zèle et de passion, ses livres en seraient peut-être meilleurs. C'est une créature de la personne (Mme de Maintenon) *dont dépendent aujourd'hui la bonne et la mauvaise fortune.*

L'auteur du *Césarisme* y ajoute ce trop juste commentaire :

Tous ces traits sont reconnaissables; « il est de l'Académie fran-« çaise », quoique l'Académie et l'Église soient rarement d'accord. Il est doué d'un grand appareil scientifique, puisqu'il se mêle à toutes les controverses; mais il a besoin d'aides qui lui découpent les matériaux et lui indiquent les sources : il jette sur tout cela le manteau d'un style affirmatif et majestueux. On désirerait dans ses écrits moins de zèle et de passion. Malheureusement le bruit et le succès ne s'obtiennent qu'à ce prix. Enfin, Bossuet invoquait l'appui du pouvoir civil dans ses querelles théologiques; il essayait de pousser ses arguments à Rome avec l'épée de Louis XIV. Voilà ce qui n'est pas français, et ce que toute conscience, même non catholique, réprouve (2).

Une chose que la conscience catholique de Coquille a réprouvée particulièrement chez Bossuet, c'est d'avoir voulu, dans ses négo-

(1) *Les Légistes*, p. 118.
(2) *Du Césarisme*, t. II, p. 371.

ciations avec Leibniz, « agréger les protestants à l'Église gallicane, ce qui ne faisait l'affaire ni de Leibniz, ni des princes protestants », au lieu de les réunir à l'Église romaine. « Ce n'est pas la Papauté, dit-il, qui effrayait les protestants, c'est vers elle qu'ils se sentaient attirés. Et il est à remarquer que, chez Leibniz, la tendance politique est toujours catholique, tandis que chez Bossuet elle demeure gallicane (1). »

Coquille m'ayant plus d'une fois raconté un fait inédit relatif à Bossuet et à Fénelon, et donnant le portrait au vif des deux, je le décidai, le 10 juin 1882, étant chez lui, à le transmettre à l'histoire. J'écrivis sous sa dictée ce qui suit :

M. Garsonnet, décédé inspecteur général de l'Université, a entendu dans sa jeunesse l'évêque de Blois, très âgé, dire qu'étant jeune il avait appris d'un membre de la famille de Luynes, alors très âgé, qu'il avait rendu visite à Fénelon et à Bossuet. Ayant été admis à la table de l'un et de l'autre, il avait remarqué ceci. Bossuet avait une bonne table et beaucoup de convives. Tout le monde était très gai, et lui-même enluminé et maniant très bien la plaisanterie. Bourguignon, se mettant assez à l'aise. La table de Fénelon était bien servie. Tout le monde avait de la gravité. Fénelon avait l'air d'un vrai seigneur, traitant avec dignité, avec lequel on n'était pas volontiers familier. D'une très grande sobriété pour lui-même.

C'est le récit que Garsonnet avait fait à Coquille : Garsonnet, l'auteur de *Port-Royal et la Médecine aliéniste*, où il raconte comment, étant jeune professeur, et ayant eu une dispute un peu vive dans les bureaux de l'Instruction publique, son protecteur, le janséniste Royer-Collard, le fit enfermer, par lettre de cachet, dans une maison de fous. Il ne dut qu'à la Providence de ne pas y devenir fou, en effet, et d'être, après quelques mois, délivré par un membre de sa famille (2).

Le jansénisme, ce calvinisme déguisé, frère du césarisme, et fils, en attendant qu'il soit père, sous Bossuet, du gallicanisme, préoccupait singulièrement le génie penseur de l'auteur des *Légistes*. Que de fois nous avons causé des manœuvres si merveilleusement scélérates de ce chef-d'œuvre de l'Esprit de ténèbres! Ayant, pour moi, exposé dans trois volumes, *Molière et Port-Royal*, les péripéties de la lutte à mort du prince des comiques et de la *puissante cabale*, comme

(1) *Ibid*, p. 343.
(2) *Du Césarisme*, t. II, p. 315. Le fait a dû se passer vers 1838.

il dit, qui damne la comédie parce qu'elle tremble devant elle, Coquille fit spontanément les plus actives démarches pour que l'œuvre vît le jour. Un peu après, je recevais, avec l'adresse mise de sa main, le numéro de *l'Univers* du 26 mai 1884 où, dans *Un Coup d'œil sur l'ancien régime*, il disait avec moi :

Le théâtre de Molière offre une étude curieuse à qui veut interroger les mœurs et l'état social de la France au dix-septième siècle. Le succès de Molière, la place éclatante qu'il a tenue parmi ses contemporains, les controverses passionnées où son nom s'est trouvé mêlé, tout atteste qu'il a été le champion d'une cause, en combattant toujours sur la brèche. Il a frondé les abus, les ridicules de son temps. Il est vraisemblable, quoique ce ne soit pas l'opinion commune, que le *Tartufe* représente l'hypocrisie janséniste. Le genre de dévotion attribué à ce personnage est tout le contraire de la dévotion aisée reprochée alors aux jésuites par les sectaires. Ce qu'il y a de certain, c'est que Molière a soulevé la colère du parti. Il eût succombé s'il n'avait eu constamment Louis XIV avec lui... Le dénouement du *Tartufe* est étrange... Le roi entre en scène et tout se termine par la confusion de Tartufe et à la gloire de Louis XIV. Rien de plus dramatique que cette victoire royale que les contemporains saisissaient à demi-mot. Tartufe figure ici un ennemi du roi... Nous savons que depuis 89, le public prend souvent Tartufe pour un catholique. Ce *qui proquo* s'explique par le succès même de la Révolution qui a imprimé au public ses maximes et ses préventions. Combien peu, dans notre société démocratique, sont en mesure de discerner des nuances autrefois saisies par un monde élégant et distingué! Molière est donc mal compris de la foule; ses allusions ne sont plus à notre portée; il nous faut étudier les mœurs du dix-septième siècle pour y ajuster ses peintures. Ses études sont autant de combats; il dissèque la nature vivante qui crie sous le scapel. Corneille et Racine ne traitaient que la nature morte... Remercions-le d'avoir peint des Français.

A la mort de Louis XIV, qui s'est aperçu trop tard que le gallicanisme qu'il aime est le suppôt du jansénisme qu'il abhorre, et qu'avec son propre césarisme, il a ruiné la religion et la monarchie tout ensemble, la Régence commence à ouvrir à la Révolution la porte par où elle doit passer. Pendant que le jansénisme, aidé des légistes, lève la tête contre la bulle *Unigenitus*, qui vient de le foudroyer; pendant que le cartésianisme, cette philosophie des jansénistes, s'empare des écoles, bien que l'Église et l'État l'en aient vivement proscrite, et que Coquille doive dire rudement,

mais justement : « Le vrai Descartes est un pauvre philosophe, un esprit bizarre, entêté, ayant plus qu'un grain de folie (1), » *la lumière maçonnique* vient d'Angleterre en France. Paris ouvre, en 1725, la première loge, relevant de la grande loge de Londres. Les francs-maçons modernes, qui font flotter tant de légendes, à dater du Temple de Salomon et du Paradis terrestre, sur leur berceau, paraissent bien n'être que des Rose-Croix, tirant leur nom de la rose surmontée d'une croix, qui servait de cachet à Luther, protestants passés au déisme. En 1717, ils se sont alliés à Londres, à quatre pauvres loges, restes de la corporation jadis catholique, des maçons libres, *logeurs du bon Dieu*, circulant en Europe avec leurs secrets architectoniques, et, sous le déguisement de leurs noms, de leurs insignes, de leurs termes de métier, ils se sont voués à l'apostolat de l'antichristianisme, au remplacement du temple de la Foi par celui de la Raison, au déisme enfin, avant-coureur de l'athéisme. Clément XII les devine et les anathématise en 1738, Benoît XIV, en 1751. A ce moment, les loges sont proscrites par tous les États chrétiens de l'Europe, l'Angleterre exceptée. Mais tout change déjà. Un zélé cartésien, qui « appartenait, dit Coquille, à l'école des légistes les plus hostiles à l'Église », et qui, « janséniste ardent », ne reculait devant aucune des conséquences admises par les chefs de sa secte (2) », le chancelier Daguesseau, qualifié en 1723 de « grand parpaillot » par les *bons catholiques* (3), a, par ses édits de 1739, 1747, 1749, porté aux ordres religieux, et aux familles même, des coups non moins mortels que tyranniques. Ceux-là ne peuvent acquérir à l'avenir ; celles-ci ne peuvent, par des substitutions, assurer leur stabilité. « L'Édit de 1749 lançait l'interdit sur toute une classe de la population (4). » En même temps était levé, par la complicité du Parlement, l'interdit sur les loges. Frédéric II se déclarait leur patron comme celui de l'incrédulité ; il donnait la main à Voltaire, qui encensait Mme de Pompadour, et la maîtresse du roi très chrétien lui faisait tolérer les synagogues de Satan. Le roi ira ainsi vite et loin. « En 1763, le Parlement de Paris décrétait d'extermination les Jésuites, comme ennemis du trône et de l'autel ; et c'est alors que la maçonnerie installait ses loges, d'où devaient

(1) *Du Césarisme*, t. I, p. 353.
(2) *Politique chrétienne*, p. 79.
(3) Bibl. vaticane, MS. 8375, n° 183.
(4) *Les Légistes*, p. 558.

sortir les Mirabeau, les Sieyès, les Talleyrand, tous les adeptes de la Révolution (1). »

Louis XV la voyait bien venir; et il a prononcé plus d'une fois avec horreur le mot de « république ». Le Parlement y menait visiblement, rebelle au roi comme à l'Église. En 1771, le chancelier Maupeou le supprime en retirant, selon son mot, la couronne du greffe. « Conçu avec précision, » dit Coquille, « exécuté avec vigueur, ce coup d'État réussit. Ce fut le chant du cygne de la monarchie française. Louis XV mort, le Parlement est rappelé, et la France rejetée en pleine incertitude du passé et de l'avenir (2). » Pouvait-il en être autrement? A côté de la suppression du Parlement a eu lieu, en 1771, la création du duc de Chartres, futur duc d'Orléans, et chef de la branche cadette des Bourbons, comme Grand Orient, comme maître suprême de toutes les loges maçonniques de France. Elles reçoivent, de ce fait, dont le pouvoir royal est trop complice, ce qu'elles peuvent appeler leur consécration royale.

Le Parlement rappelé et plus rebelle que jamais, Louis XVI prend pour ministre Turgot, l'ami de Dalembert et de Voltaire. Le patriarche de Ferney écrit à Frédéric II : « Les prêtres sont au désespoir. Voilà le commencement d'une grande révolution. Cependant on n'ose pas encore se déclarer ouvertement; on mine en secret le palais de l'imposture fondé depuis 1775 années (3). » Que Coquille a bien dit : « La monarchie française finit réellement avec Louis XV! » (4) A Turgot, déiste, et franc-maçon sans doute, succède Necker, calviniste et franc-maçon. On assure que le roi très chrétien a lui-même, à deux ans de son sacre, donné son nom à la secte antichrétienne, ainsi que ses deux frères, dont la loge s'appelle *l'Atelier des Trois-Frères.* Ce qui est certain par une lettre de la reine (5), c'est que Louis XVI, en 1781, se portera caution des sentiments civiques de la maçonnerie française, *société de bienfaisance, où Dieu est dans toutes les bouches.* Il va bientôt changer d'avis, car en 1785, au convent de Paris, où il est désigné, non nommé, et en 1786, au convent de Francfort, où il est nommé, il est décrété de mort. Le drame funèbre commencera dans quatre

(1) *Ibid.*, p. 592.
(2) *Politique chrétienne,* p. 147.
(3) Lettre du 3 août 1775.
(4) *Politique chrétienne,* p. 329.
(5) Du 26 février 1781, à sa sœur Marie-Christine, à Vienne.

ans, dans une Assemblée dite nationale, où les francs-maçons en grande majorité, ont pour théologiens et canonistes les jansénistes, et votent en esclaves tremblants, sous la surveillance des émissaires des arrière-loges. « La révolution de 1789, écrira Coquille, a été dirigée : 1° contre le clergé; 2° contre la noblesse; 3° contre les corporations. Les premiers troubles datent du ministère de Turgot, qui voulut ravir par la violence le droit de corporation aux ouvriers (1). » Il nous a appris que le programme exact date de trois siècles, imprimé et publié par les calvinistes.

Il fera sur la nuit ou naquit la Révolution ces réflexions piquantes : Toutes les lois protectrices de l'ancienne société se sont englouties dans la nuit du 4 août. A l'enthousiasme imbécile de la noblesse espérant sauver sa peau par l'abandon de ses privilèges, se joignait l'astuce prévoyante des gens de loi dont se composait la majorité de l'Assemblée constituante. Les financiers n'attendaient que l'occasion d'exercer leur industrie; Rivarol nous apprend *qu'on avait aboli la dîme pour mettre la terre en état de porter de plus gros impôts, afin de satisfaire les capitalistes.* C'est ce que l'ingénieuse platitude des modernes a appelé l'affranchissement de la propriété foncière! On sait si maintenant la terre paye la dîme à l'hypothèque! La destruction des colombiers, l'extension du droit de chasse et de pêche à toute la population, sont rangées parmi les bienfaits de cette superbe nuit du 4 août. Le peuple a eu du moins à manger les pigeons, le gibier et le poisson. Cette production n'étant plus protégée, a disparu en partie sous le braconnage universel. La Révolution proscrivait la grande propriété; plus de parcs, plus de prairies, plus de gibier, plus de viviers. La nourriture du peuple se simplifiait singulièrement... Témoin des brigandages-économiques de la Révolution, Napoléon disait : *La France ne manquera jamais de bêtes, mais elle manquera de bétail.* Cette parole est en train de se réaliser (2).

Son œil avait de ces intuitions. Venu à Rome, dans les commencements du concile, il me dit à sa visite d'adieu : « Hier, j'ai vu le Pape. Ses traits m'ont frappé. C'est un grand homme, en qui l'on sent le surnaturel. J'ai compris qu'il veut son infaillibilité et qu'il l'aura. Je rentre très rassuré à cet égard. »

Je ne l'ai jamais trouvé aussi rassuré sur le rétablissement chez nous de la monarchie, auquel il a si ardemment travaillé par ses articles dans *le Monde*, qui, en 1874, fermeront le fort volume *la*

(1) *Politique chrétienne*, p. 545.
(2) *Du Césarisme*, t. II, p. 185.

Royauté française. Le libéralisme était là, non moins implacable que la Révolution, sa sœur, pour écarter du trône de saint Louis, le petit-fils du saint, dont le crime était de trop prendre son aïeul pour modèle. C'est ce libéralisme soi-disant catholique ou ce catholicisme soi-disant libéral, dont Coquille a bien écrit, au lendemain de l'Encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus :* « La condamnation du libéralisme impose à tout chrétien ou catholique l'obligation de ne plus se dire *libéral.* En vain chercherait-on à équivoquer en distinguant le *vrai* libéral du *faux* libéral. Le Pape ne distingue pas; et, en effet, il serait difficile de savoir quel est le meilleur des deux (1). » Assurément! Qu'Henri V ait attaché ou non une importance trop grande à la question du drapeau, et *pris*, à cet égard, comme disait Pie IX, *le relatif pour l'absolu*, il est certain que c'est le catholicisme libéral, sous le joug duquel il n'a pas voulu passer, qui lui a fermé l'accès du trône, en nous ouvrant l'abîme sans fond où, sans un grand miracle, nous devons mourir. Saint Louis a appelé, aux premières vêpres de sa fête, son petit-fils pour partager sa couronne céleste; mais sa couronne terrestre, la reverrons-nous jamais?

Ce sera la gloire éternelle de Coquille d'avoir passé sa vie à nous en rendre, au point de vue du droit naturel et chrétien, au point de vue de l'histoire, l'image plus ou moins faussée et perdue, depuis le siècle qui a suivi celui du saint roi, mais surtout dans le nôtre, dont il écrivait avec raison, il y a vingt ans : « Depuis soixante-dix ans, la France vit sous la forme impériale (2). » Il a appris à une France endormie dans les fers, orgueilleuse de ses fers, quelle fut libre, et où est la liberté. Il a démontré qu'il n'y eut, qu'il n'y a de liberté que la liberté chrétienne. Deux volumes, laissés prêts pour l'impression, *la Coutume*, *la France et le Code Napoléon*, celui-ci contenant, en trente-six chapitres, la plus juste critique sur tous les points fondamentaux de ce code avec lequel ni la France, ni aucune nation ne peut vivre, achèveront la démonstration. Puissent-ils, surtout ce dernier, voir incessamment le jour! Si la France doit être sauvée, elle devra, sans aucun doute, compter Coquille parmi ses sauveurs.

J'ai du regret de n'avoir pu, dans cette revue de son œuvre, jeter même un coup d'œil sur nombre d'heureux croquis ou portraits historiques, de Démosthène à Suger, de Colbert à Montesquieu, Turgot ou Malthus, de Lamennais à Cousin, Renan ou Dœllinger,

(1) *Politique chrétienne*, p. 250.
(2) *La Royauté française*, p. 15.

qui émaillent les volumes ou y sont appendus à part. Il revient à quatre fois sur Gravina, le jurisconsulte napolitain, pour qui, comme pour Dante, « la Rome impériale est l'idéal même du monde. (1) » C'est ce césarien, mort à Rome, en 1718, qui y a fondé, en 1695, avec quelques amis, la célèbre Académie des Arcadiens. Pourquoi faut-il que ces bergeries du commencement du dix-huitième siècle nous rappellent les nôtres de la fin, avec les terribles tragédies montées par le césarisme derrière ces aimables décors de théâtre (2)?

Tous les écrits de Coquille ont paru d'abord dans *l'Univers* et dans *le Monde*. Le soir du 28 janvier 1860, *l'Univers* recevait l'encyclique *Nullis certe*, qui prononçait l'excommunication contre les spoliateurs du Pape. Louis Veuillot dit à ses collègues : « Voici notre condamnation à mort; demain, *l'Univers* ne vivra plus », et le lendemain, *l'Univers* ayant publié l'Encyclique, était supprimé par décret impérial. Taconet le remplaça par *le Monde*, auquel Napoléon imposa l'exclusion des deux frères Veuillot. *L'Univers* ayant pu reparaître en 1867, Coquille, l'ami le plus intime de Taconet, continua sa collaboration au *Monde*. Il la cessa au milieu de 1883, la rédaction se trouvant réduite. Eugène Veuillot, qui venait de perdre son frère, le 7 avril, le rencontrant, lui dit alors : « Coquille, nous avons commencé ensemble, nous finirons ensemble »; et Coquille, qui me rappelait ce mot, non sans attendrissement, au sortir du bout de l'an de Louis, rentra à *l'Univers* pour y terminer sa carrière.

En 1874, il m'avait fait cette confidence que Taconet avait dépensé depuis trente-deux ans plus de la moitié de sa fortune, c'est-à-dire, plus de 500,000 francs pour la création et le soutien des deux grands journaux catholiques. Sur l'invitation du cardinal Pitra que j'informai du fait non soupçonné, Mgr Mabile, de pieuse et romaine mémoire, demanda à Pie IX, pour Taconet, la croix de commandeur de Saint-Grégoire le Grand. Elle fut accordée sur

(1) *Les Légistes*, p. 170, 182; *la Politique chrétienne*, p. 181; *du Césarisme*, t. I, p. 102.

(2) Un des croquis est celui « d'un homme d'un rare mérite, philosophe éminent, autant qu'écrivain plein de charme, M. Blanc de Saint-Bonnet. (*Du Césarisme*, t. I, 335.) » Il me rappelle un trait de la gaîté peu ordinaire, mais de bon aloi, de M. Coquille. Il m'écrivait le 19 janvier 1880 : « Cher abbé Davin, le philosophe Blanc de Saint-Bonnet m'en a fait deux pastardus de Bresse; avec quelques amis, qui sont aussi les vôtres, nous les mangerons mercredi prochain... Ce dîner, dont Saint-Bonnet nous fournit la substance, représentera à la fois la philosophie et l'agriculture! »

l'heure. Taconet la reçut avec une double surprise. Louis Veuillot la lui avait apportée de Rome, dix-sept ans auparavant, et Coquille lui-même n'en savait rien. De Rome, j'apportai, en échange, la croix de chevalier de Pie IX. Ce n'est pas sans émotion que nous en avons trouvé le diplôme, daté du 28 mai 1875, dans les papiers de Coquille. C'est un souvenir que lui aura laissé son ami en se retirant à sa campagne de Sainte-Adresse. Je n'oublierai jamais, pour moi, la joie sereine, la franche humilité de Taconet, quand, au dîner intime d'adieu, je le félicitai de ses héroïques sacrifices. Que la France, que l'Eglise catholique gardent bon souvenir à Eugène Taconet! C'est un des grands hommes de bien de ce siècle.

Je ne m'étonne pas de son attachement si particulier pour Coquille, dont la maison de Sainte-Adresse était aussi la maison de campagne. Le caractère de Coquille y était pour autant que son esprit et son savoir. C'était l'oubli de soi, même littéraire, le plus absolu. Je reprends ici le portrait fait par un ami, dont le lecteur a fait plus haut l'intéréssante connaissance :

J'écris, disait-il lui-même en riant, *pour quelques centaines de lecteurs*. Il était, d'ailleurs, d'une humeur paisible, toujours égale, réglée comme sa vie, dont il avait fait une distribution à laquelle il demeura toujours fidèle. Dans la bibliothèque Mazarine qu'il fréquentait assidûment, il faisait provision de lectures, prenant parfois quelques notes sur de petits papiers gris, peut-être en souvenir du premier journal où il avait écrit; dans son modeste appartement de garçon, il rédigeait ses articles et en corrigeait les épreuves, et le soir, après avoir dîné dans un hôtel du quartier Saint-Germain où il prenait pension, il allait prendre son café dans un établissement tranquille où il retrouvait quelques vieux causeurs avec lesquels il s'entretenait le reste de la soirée. Après la fermeture du café Procope, il s'était réfugié au café Tabourey, et finalement au café Caron, où on le voyait tous les soirs. Ayant le plus grand mépris de ses aises corporelles, il était devenu presque légendaire par sa traditionnelle cravate blanche, la coupe de ses redingotes et son chapeau en feutre à haute forme. Je doute qu'on lui ait jamais vu porter des gants. Il jouissait, d'ailleurs, d'une santé merveilleuse, qui, jusqu'à l'année dernière, ne connut nulle altération (1).

Le *mecum omnia porto* du sage antique ira chez Coquille jus-

(1) *Lettre de Spectator*, 16 janvier 1891. *Spectator* est M. Auguste Roussel.

qu'aux limites les plus monastiques. Un jour, un de ses collègues le rencontre près de la gare d'Orléans. — *Où allez-vous donc, Coquille?* — *En Espagne*. — *Où sont vos bagages?* — *Voici!* — Il tire un peigne de sa poche : c'était tout. Dans cette simplicité de toilette et de mœurs, il se présente, à son avant-dernier voyage, à la Chambre impériale de Leipsick. C'est la Cour de cassation pour tout l'Empire allemand. « Il erra, dit le *Deutsche Volksblatt* de Vienne, dans les couloirs du Palais de justice, jusqu'à ce qu'il vît passer un conseiller de la Chambre, auquel il exprima en français son désir de pouvoir assister à une séance de la Chambre impériale. Le conseiller de la Chambre demanda son nom à l'étranger, qui répondit modestement : « Je m'appelle Coquille ». Le conseiller, en ôtant sa barrette, lui dit : « J'ai l'honneur de parler à l'auteur des *Légistes?* — Oui, j'ai commis ce méfait, » repartit Coquille en souriant. L'illustre écrivain avait, dans sa modestie, l'habitude de ne parler que très rarement de lui-même, mais il aimait à raconter cette anecdote, pour prouver que la magistrature de l'étranger s'intéressait aux travaux intellectuels français (1). »

En 1890, une première atteinte avertit Coquille de sa fin. Il l'entrevit avec son calme et son doux sourire. Retiré chez son excellente sœur à Neuilly-sur-Seine, il fit, vers Noël, demander son confesseur, le P. Pitot, ancien supérieur des Jésuites de la rue de Sèvres. Celui-ci, empêché, délégua son confrères, le P. Caussèque, missionnaire de Madagascar, résidant près de Neuilly pour rétablir sa santé délabrée par le climat et les fatigues apostoliques. Le P. Caussèque le confessa et lui donna le saint Viatique. Je donnai à cet ami de trente-cinq ans l'Extrême Onction le lendemain de Noël, assisté de l'un de ses meilleurs amis, assidu interlocuteur de ses soirées philosophiques, M. Dessus. Assis dans son fauteuil, il nous semblait un prédestiné faisant antichambre au seuil de l'éternité. Son espérance était tranquille comme sa foi et rayonnait. *Je ne vois pas*, nous disait sa sœur, *ce qui pourrait l'arrêter sur le chemin du Paradis*. MM. Roussel, Loth, Fromm, Tavernier, de *l'Univers*, vinrent le visiter les derniers jours de sa vie; le bon Père jésuite qui l'avait confessé et M. Eugène Veuillot, la veille de sa mort. « Comme je venais de le faire sourire, dit M. Eugène, en lui rappelant une campagne de presse qui datait de 1846, sa sœur lui dit

(1) *L'Univers*, 25 février 1891, article de M. Fromm.

qu'au printemps il pourrait sans doute reprendre son travail. — *Non*, répondit-il, *c'est bien la fin : mon dernier article a paru.* Le lendemain, il s'éteignait avec toute la sérénité que peut avoir le ferme chrétien qui a conscience d'avoir fait de son mieux l'œuvre à laquelle Dieu l'avait appelé. C'est une bonne mort, couronnement d'une bonne vie (1). » Elle eut lieu le 15 janvier.

La dépouille mortelle de Coquille repose dans un caveau de famille au cimetière de Garches, cette paroisse mise sous l'invocation de saint Louis, dès le lendemain de sa canonisation, au treizième siècle encore. Sa sœur, sa nièce, son neveu par alliance, M. Davin, chef de bureau au ministère de la marine, les représentants de *l'Univers* et du *Monde*, ainsi que de *la Revue du Monde Catholique* à laquelle il avait collaboré si souvent, l'ont accompagné à cette demeure où la résurrection l'attend. Les voix innombrables de la presse, dont les principaux journaux de langue allemande, saluaient en même temps un de ses vétérans pour qui, ennemis ou amis, avaient une commune estime. M. Spuller, dans *la République française*, rappelant que pour la première des « trois parts de sa journée, le matin, il était à l'église, entendant la messe », ajoutait : « Si Gambetta, qui avait vu de près M. Coquille et causé souvent avec lui, en ferraillant sans trêve, mais en s'instruisant toujours, vivait encore, certainement il nous eût demandé de dire en son nom tout le bien qu'il en pensait : c'est ce que nous avons voulu faire ici, en son souvenir et aussi au nom d'un vieux journalisme qui s'en va tous les jours avec tous ceux qui en ont été la force et l'ornement (2). »

Pour nous, en écrivant ces pages, nous avions à acquitter deux dettes, sans compter celles de la religion et de l'amitié. La première était celle du devoir filial envers la France notre mère. Quand en octobre 1861, notre faible plume s'associait à la plume de Coquille, il écrivait le 16 du mois : « Quand le vrai Dieu entra dans les sociétés, les païens entendirent ce cri : les dieux s'en vont! Aujourd'hui, Dieu s'en va des sociétés modernes et les chrétiens peuvent s'écrier : les dieux reviennent! Ils remplacent Celui qui les a remplacés il y a quinze siècles. Dirons-nous que le dix-neuvième siècle est idolâtre? Pourquoi pas (3)? » Il écrivait, le 30 décembre suivant : « Rome déployait un luxe, une corruption, un mouvement

(1) *L'Univers*, 17 janvier 1891.
(2) 18 janvier 1891.
(3) *Les Légistes*, p. 148.

d'hommes et de choses dont Paris n'approche pas. Toute la richesse du monde s'engouffrait dans les mains de deux mille accapareurs, enrichis, non par les jeux de bourse, mais par le pillage des provinces; et cependant le peuple romain tout entier était inscrit au bureau de bienfaisance, ce qui ne diminuait pas son orgueil..... *Hic vivimus ambitiosa. — Paupertate omnes.* Plût à Dieu que cela ne fût vrai que du temps de Juvénal (1)! » Pouvions-nous, à trente ans de là, *Dieu s'en* étant *allé*, *les dieux* étant *revenus*, la France étant bientôt *tout entière inscrite au bureau de bienfaisance*, ne pas répéter sur la tombe de Coquille ces cent cris déchirants et salutaires de vrai jurisconsulte?

Il y avait ensuite une dette de reconnaissance à payer à cet homme qui n'était pas moins un homme de cœur qu'un homme de tête. Quand, en 1867, chanoine nommé, nous eûmes, par le fait d'un nouveau Fébronius, faisant manquer de parole au gouvernement impérial, l'honneur d'être les prémices de la suppression des traitements ecclésiastiques, Taconet nous plaçant un jour, dans une allée de sa campagne de Sceaux, entre Coquille son conseiller et lui, nous dit : « Je vous ferai votre traitement de chanoine. » Il a été fait jusqu'au retour de la justice, au lendemain des catastrophes bibliques que l'on sait. Pouvions-nous ne pas rendre un suprême hommage aux vertus comme aux talents et aux mérites de Jean-Baptiste-Victor Coquille?

L'abbé V. Davin.

Il s'est glissé, dans la première partie de l'article sur M. Coquille, n° du 1er avril, de *la Revue du Monde catholique*, une erreur qu'il importe de relever.

On lit page 53, à propos d'un procès intenté au *Monde* : « C'était à Nimes! A la fondation de l'université, depuis Institut catholique de Paris; je demandai, aux bureaux du *Monde*, à M. Taconet, s'il connaissait le doyen désigné de la faculté de Droit. — *Si je le connais, s'écria-t-il, c'est lui qui nous a fait mettre, Barrier et moi, en prison, parce que le journal avait défendu les Conférences de saint Vincent de Paul et attaqué la franc-maçonnerie. Nous n'avons eu que onze jours, en dépit du féroce réquisitoire, grâce à la magnifique plaidoirie de Coquille.* »

Le magistrat désigné ici est le vénérable et savant M. Connelly, ancien conseiller à la Cour de cassation, aujourd'hui chanoine honoraire de Paris et de Bayeux. La mémoire de M. Taconet l'a trahi : M. Connelly n'était pas procureur impérial près le tribunal de première instance à Nimes; il était avocat général à la Cour. Or, comme l'affaire de M. Taconet ne fut point déférée à la Cour par un appel, M. Connelly n'eût pas à s'en occuper. L'erreur de M. Taconet vient peut-être de quelque ressemblance de nom.

(1) *Politique chrétienne*, p. 405.

Plus tard, « le zélé procureur impérial, ajoute-t-on, avait trouvé son chemin de Damas », en d'autres termes, s'était converti. M. Connelly n'avait pas à se convertir : né dans une famille chrétienne, élevé dans l'institution de Mgr Haffreingue, à Boulogne-sur-Mer, M. Connelly a toujours professé publiquement la foi catholique; tous ceux qui l'ont connu n'en peuvent douter. M. Connelly n'a pas besoin d'être défendu : la *Revue du Monde catholique* tient, néanmoins, à ne pas laisser s'accréditer une accusation aussi imméritée qu'invraisemblable, contre un des membres les plus honorables et les plus honorés du clergé de Paris.

N. D. L. R.

Cette note, rédigée sur la demande de la *Faculté de droit catholique* de Paris, était imprimée, quand nous avons reçu la lettre suivante de Mgr d'Huslt, recteur de l'*Institut catholique*.

Rome, le 24 avril 1891.

« Monsieur,

« Absent de Paris encore pour quelques jours, je prends connaissance ici de l'article consacré, dans votre *Revue* du 1er avril dernier, à la mémoire de M. Coquille.

« Je ne puis que m'associer à l'hommage mérité rendu par l'auteur de l'article à ce docte écrivain qui fut aussi et surtout un grand chrétien. Mais j'ai d'autant plus de peine à m'expliquer le rôle prêté dans cet article à M. Connelly.

« D'après l'auteur, qui tiendrait le fait de M. Taconet, M. Connelly, étant magistrat du Parquet à Nîmes, en 1867, aurait requis sévèrement contre le journal *le Monde* (*l'Univers* transformé) représenté par MM. Taconet et Barrier et « coupable d'avoir défendu « les Conférences de saint Vincent de Paul et attaqué la franc- « maçonnerie ». L'éloquente plaidoirie de M. Coquille aurait seule préservé les prévenus des pénalités énormes requises contre eux, par un magistrat complaisant, et qui furent réduites à quelques jours de prison.

« D'autres se chargeront, Monsieur, de vous fournir les preuves des erreurs de fait accumulées dans cette histoire. Le fait s'est passé, non en 1867, mais en 1862; l'affaire est venue en police correctionnelle et non devant la Cour d'appel, et M. Connelly était avocat général et non procureur impérial; il n'avait donc point à requérir devant le tribunal correctionnel, et de fait, il est resté entièrement étranger à la poursuite.

« Mais c'est un autre genre de témoignage que j'apporte ici, et qui a pour objet, non plus des inexactitudes de fait, mais une per-

sonnalité digne de tout respect et injustement mise en cause.

« Quand l'Université catholique de Paris a été fondée, j'avais reçu mission du cardinal Guibert de travailler au recrutement des professeurs. M. Connelly, conseiller à la Cour de cassation, était alors aussi président de la Société générale d'éducation et d'enseignement. C'est à ce titre qu'il voulut bien m'offrir son concours. Témoin de son dévouement, je lui demandai de nous donner, non plus seulement ses conseils, mais sa personne, son nom, sa haute autorité.

« Il le fit avec un esprit d'abnégation qu'il n'avait pas eu besoin d'aller chercher sur aucun « chemin de Damas ». Sa vie toute entière, d'une parfaite unité, le préparait à servir de cette nouvelle façon une cause à laquelle il avait, de tout temps, consacré ses forces, ses talents, ses rares qualités d'homme et de chrétien.

« Elève du regretté Mgr Haffreingue, mêlé, dès sa jeunesse, au mouvement catholique, disciple du P. Lacordaire, plus tard ami et confident du P. Olivaint, du P. Chauveau, de Dom Gréa, de Mgr de Ségur, allié, par son mariage, avec l'admirable et patriarcale famille Bernard, de Lille, conseiller et défenseur de toutes les œuvres catholiques et des communautés religieuses, M. Connelly était aussi incapable de les desservir que M. Coquille lui-même.

« L'invraisemblance d'une telle imputation saute aux yeux de tous ceux qui le connaissent et les jette dans un douloureux étonnement.

« Lorsque, peu après la mort soudaine de Mme Connelly, l'éminent magistrat prit la résolution d'entrer dans les ordres, on peut dire que, même alors, il ne changea pas la direction de sa vie, mais qu'il demanda seulement au caractère sacerdotal une grâce nouvelle pour y persévérer.

« Après avoir vécu seize ans dans l'intimité de ce grand homme de bien, j'ai qualité pour témoigner d'une renommée qu'un écrivain catholique n'avait pas le droit de méconnaître, encore moins de noircir. Je remplis en le faisant un devoir de justice et de reconnaissance.

« Je compte sur vous, Monsieur, pour m'y aider, en reproduisant ma lettre en bonne place dans votre prochain numéro.

« Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« M. D'HULST,

« *recteur de l'Université catholique de Paris.* »

UN HOMME D'ŒUVRES

HERVÉ BAZIN [1]

Au début de 1889, M. Hervé Bazin mourait, enlevé à quarante-et-un ans, dans le plein essor de son talent et de son zèle. Tous ceux qui l'avaient connu, frappés de la dignité chrétienne de sa vie, des exemples qu'il avait donnés, des services qu'il avait rendus, par son enseignement à l'Université catholique d'Angers, par ses écrits, par ses conférences politiques ou sociales, par les œuvres ouvrières surtout, qu'il avait fondées ou soutenues avec la passion d'un apôtre, se rendirent compte qu'un grand chrétien venait de mourir, et désiré que le souvenir de cette vie si bien remplie ne fût pas perdu, mais recueilli et publié. L'œuvre était d'autant plus aisée que M. Hervé Bazin avait l'habitude, depuis sa petite enfance, de consigner sur un cahier les faits intéressants de chaque journée, ses pensées, souvent les prières que sa foi vive lui suggérait. On s'aperçut, en dépouillant ces papiers et les nombreuses correspondances précieusement conservées par ses amis, que le meilleur côté de cette existence n'avait pas été connu, qu'on se trouvait en face d'une âme d'élite, se révélant elle-même dans ces notes journalières, et montrant, sans le savoir, que, fidèle dès le début, elle n'avait cessé de monter vers la perfection.

Telles sont les raisons de la biographie, — presque une autobiographie, — destinée à paraître prochainement sous ce titre : *Un homme d'œuvres, Ferdinand-Jacques-Hervé Bazin* (1). Les épreuves du livre nous ont été communiquées, et nous avons cru que nos lecteurs nous sauraient gré d'en reproduire quelques passages. Ils y verront à quelle hauteur de vues, à quelle pureté de dévouement peut atteindre un homme de bonne volonté qui cherche simplement son devoir en toutes choses, et comment aussi la piété, le zèle de Dieu et des œuvres peuvent s'allier très heureusement, chez un homme du monde, aux joies saines, aux délicatesses de cœur, à la gaieté, à toutes les notes aimables de la vie.

(1) Cet article est extrait d'un livre qui va paraître et qui est appelé à faire une certaine sensation.

UNE VISITE A GORITZ

Ce fut dans les derniers mois de la vie du comte de Chambord qu'Hervé Bazin réalisa le projet longtemps rêvé d'un voyage à Goritz. Jusque-là, ses travaux et surtout la médiocrité de sa fortune l'avaient arrêté. C'était un chagrin pour lui de lire le récit des audiences accordées chaque année à tant d'hommes de toutes les conditions qui se rendaient auprès du prince exilé. Il lui semblait qu'en connaissant mieux l'homme il aimerait encore mieux la cause. Il put enfin trouver l'occasion favorable et partir, au mois d'avril 1883. Voici, recueillies dans les fragments de ses lettres, les impressions qu'il rapporta de ce voyage.

Avril 1883. Samedi saint.

« Maintenant, nous voici à Venise, le soleil est revenu. C'est un spectacle admirable, on se dirait en Orient. Je suis ébloui par toutes ces beautés, je ne sais plus où j'en suis. Mes compagnons de voyage sont charmants, comme toujours. Je rêve du cher petit Jacques dont je revois le bon sourire, je rêve du Patys. L'émotion commence à me gagner en pensant qu'après-demain je serai en présence du Roi.

« Je me porte assez bien. Cependant je sens la fatigue monter. Nous avons fait hier un excellent voyage en chemin de fer avec un Lithuanien, le comte Mohl, qui nous a beaucoup parlé de la Pologne et de la Russie..... Mes chers petits enfants, je suis en Autriche. Je vois des montagnes à gauche, vers le Tyrol, et à droite une plaine qui conduit à l'Adriatique. Trieste est à quelques lieues. Je prie Miss Rason, alors l'institutrice de ses enfants, de prendre une de mes grandes cartes et de faire tracer par Thérèse la ligne que j'ai suivie.

« En arrivant nous nous sommes précipités à la villa Bechmami, en costume de voyage, sans même prendre le temps d'enlever mon petit sac. Imaginez-vous une maison carrée, dans un faubourg. Un petit jardin, une cour intérieure, peu de domestiques, rien qui égaye et charme la vue. C'est presque une prison, et par le fait, c'est bien la prison dans laquelle la Révolution a renfermé le principe du salut. Quand je pense que ce pauvre roi est là, dans son lit, presque seul, dans cette atroce petite ville! Le roi de France! N'est-ce pas que cette pensée fait frissonner? Nous avons été accueillis par M. de Foresta qui nous dit que Monseigneur était mieux et que sans doute il pourrait nous recevoir au moins quelques instants dans son lit, le lendemain, c'est-à-dire aujourd'hui. Nous sommes revenus à Goritz

— pas de chambres dans les grands hôtels — nous sommes descendus dans une bonne et confortable auberge autrichienne, où il y a, comme partout, le grand portrait de Franz-Joseph Ier. Nous avons soupé à l'allemande et nous avons ensuite couché dans d'immenses chambres, plus grandes que le salon du Patys, avec doubles fenêtres contre le froid, car il pleut et il fait froid. Il y a de la neige partout sur les montagnes et même en plaine. Ce matin, pendant que nous déjeunions, arrive le jeune de la Bouillerie, qui nous a conduits à la messe, laquelle est ici obligatoire le lundi de Pâques.

Mardi 27. 1 h. du soir.

« Je l'ai vu! J'ai vu le petit-fils de saint Louis et de Louis XIV! Le Roi! Le Roi de France! le roi légitime! celui qui devrait, si on ne l'avait volé, occuper le Louvre et régner! le dernier lien qui rattache notre génération à ce glorieux passé, notre Henri de France, notre Henri V! Je l'ai vu! et il a été si bon, si doux, et presque si affectueux pour nous!

« A dix heures et demie ce matin, j'arrivais d'un pieux pèlerinage au tombeau de Charles X, lorsque Mgr de Kernaëret me dit : « Mais d'où venez-vous? Dépêchez-vous, le Roi nous attend! » Vous voyez le tableau d'ici. Votre père toujours en retard, mais cependant toujours à l'heure, habillé en cinq minutes et sautant dans le fiacre où étaient déjà nos amis. A dix heures et demie précises, nous arrivions à la villa. M. de Foresta nous introduit. Le Roi était sur une chaise longue, recouverte d'une couverture grise, dans un petit salon froid et mal meublé. Mais la tête sortait, une belle tête, fortement taillée, droite et ferme, avec de grands yeux très vifs, un nez vigoureux, une barbe complète et grisonnante, et sur le tout un large front, dégarni à droite et à gauche. Cette tête s'illumine du moindre sourire : tout rit à la fois, la bouche et les yeux, avec une expression de bonté et de franchise que je n'ai rencontrée que chez lui.

« Ma première pensée fut celle-ci :

« Oh! quelle belle figure! »

« Et ma seconde :

« Mais qu'il est âgé! »

« On m'a dit quelques jours après que je m'étais trompé, que la souffrance avait vieilli le Roi à mes yeux..... Le Roi est vigoureux, vaillant, robuste, mais il a soixante-deux ans, et il a beaucoup, beaucoup souffert, par l'exil, par la trahison, par la solitude : tout cela peut bien expliquer pourquoi ses traits sont creusés et son front ridé.

« Il nous a reçus avec une bonté parfaite, non comme des visiteurs ordinaires, mais comme des amis.

« — Bonjour Messieurs, nous dit-il d'une voix un peu fatiguée, mais rapide et franche. Je suis confus de vous recevoir ainsi.

« Et pendant que nous nous approchions pour prendre la main qu'il nous tendait :

« — Je sais, Monsieur l'abbé, tout ce que vous avez fait, je vous en suis reconnaissant. Vous aussi, Monsieur Théry, j'ai vu votre père, je connais son dévouement et le vôtre. Et vous, Monsieur Hervé Bazin, je suis très heureux de vous voir pour vous remercier. Oui, je vous remercie de tout ce que vous avez fait..... et de tout ce que vous ferez encore, n'est-ce pas?

— « Monseigneur, dis-je, nous n'avons nul mérite. C'est une question de vie ou de mort. Le Roi reviendra ou la France mourra. »

Le Roi me regarda avec un coup d'œil charmant, extrêmement doux et bienveillant :

— « Mon cher Monsieur Hervé Bazin, vous avez fait partout des conférences, c'est admirable. Je vous félicite. Il faut continuer. »

« Et encore, s'adressant à Mgr de Kernaëret et à moi :

— « Oui, je sais que le comité de Maine-et-Loire va très bien et fait de grands progrès... Asseyez-vous, chers Messieurs, un peu plus en face de moi. »

Nous sommes restés trois quarts d'heure avec lui. La conversation a d'abord été générale et a roulé sur l'état de la France, des Universités, des œuvres, sur Mgr Freppel, sur la persécution religieuse, les libéraux, la mauvaise influence de Paris, les conférences et les banquets, le retour des esprits effrayés par les attaques *à la bourse* ou *à la peau* (expression du roi). A la fin, nous parlâmes de nos travaux avec Lucien Brun, et, brisant la glace, je fis le résumé de mon rapport sur les provinces. Le roi écouta très attentivement. Il ne fit que deux observations pour appuyer ce que je disais des départements et du gouverneur futur. — « Oui, il faut garder le département. — Le gouverneur doit être nettement placé au-dessus des préfets. » Et quand j'eus fini, le roi sourit :

— « C'est bien, dit-il, je vois que vous travaillez de toutes façons. Je me réjouis de voir votre plan avec Lucien Brun. »

Théry se mit à parler de l'Université. Le roi l'approuva aussi.

« Pendant que Théry parlait, le Roi, à un certain moment, lança sur moi un regard qui me fait encore frémir quand j'y songe : un

regard long, profond, pénétrant, et si doux, si souriant, si paternel, que je sentis un flot de larmes s'élancer vers mes yeux. Voilà une minute (car ce regard dura près d'une minute), que je n'oublierai pas de sitôt. Cet instant a passé inaperçu pour mes deux compagnons. Ce fut un échange d'impressions intimes entre le Roi et moi. « Qui es-tu, semblait dire le Roi. Tu parais bon, tu as bien travaillé, mais resteras-tu fidèle? M'aimeras-tu jusqu'au bout? » Et moi je répondais de mon mieux en soutenant ce regard : « Vous voyez bien que je vous aime et que je suis à vous. »

« Mais il n'y avait pas moyen de rester calme plus longtemps sous ce regard brillant, et je finis par courber la tête en signe de respect et d'obéissance.

« Mgr de Kernaëret exposa ensuite ses idées sur la presse.

« Vers onze heures, quand le Roi vit que nous avions dit tout ce que nous voulions, il nous tendit la main. — Allons, au revoir, chers Messieurs. Et il tint longtemps nos mains dans les siennes. Vous n'oublierez pas M. de Maquillé et M. de Quatrebarbes. Merci encore pour vos actes et pour vos travaux, continuez et au revoir. »

« Et comme je sortais le dernier, longtemps encore nous nous regardâmes, lui, souriant, ému, scrutateur, et moi confiant, heureux, triste seulement de me retirer si vite.

« La porte se referma et nous nous trouvâmes avec MM. de Foresta et du Bourg et la marquise de Foresta.

« Après un instant d'entretien nous revînmes à l'hôtel.

« MM. du Bourg et de la Bouillerie sortent d'ici il y a quelques minutes. Ils nous ont dit que le Roi avait été très content de nous... que nous étions dans ses idées...

« Le pauvre Roi a dû faire un grand effort pour nous recevoir. Il s'est recouché tout de suite après nous avoir vus. Nous devons donc lui être très reconnaissants. Il a les traits tirés, fatigués, mais l'œil est vif, la main preste. La tête se tient naturellement droite et un peu renversée. Je regrette de ne l'avoir vu que pendant trois quarts d'heure. Mais qu'eût-il pû me dire qui valût mieux que ce regard de Roi que j'emporte dans mes yeux et dans mon cœur? »

HERVÉ BAZIN ET L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

..... Hervé Bazin estimait qu'un professeur d'Université catholique a le devoir de s'intéresser encore à ses élèves, de les connaître, de se faire aimer d'eux pour exercer une action bienfaisante.

Il pensait que le maître chrétien n'est pas seulement un professeur, mais un éducateur qui n'a rempli que la moitié de son devoir quand il a distribué l'enseignement aux intelligences. Il lui reste des hommes à former, et c'est la plus noble comme la plus difficile partie de sa mission. Peut-être, les élèves des facultés d'Angers ont-ils conservé quelque chose des leçons d'économie politique d'Hervé Bazin, de ses doctrines sur le libre échange, sur la monnaie fiduciaire ou la circulation des richesses. Mais si le professeur s'en était tenu là, croit-on, en vérité, qu'il aurait exercé une influence bien profonde sur la vie? Au contraire, qui peut dire le bien immense qu'a fait et que fait encore à ces jeunes gens devenus des hommes, la parole ou plutôt le dévouement de ce maître dont le cœur les cherchait, les poursuivait, les relevait si bien?

Pour atteindre ce but, Hervé ne négligeait donc aucun moyen. Ainsi, chaque année, il avait coutume de réunir les étudiants auxquels il enseignait l'économie politique, et de leur faire visiter quelqu'une des grandes usines d'Angers, les fabriques de cordages, de toiles à voiles, les filatures de laine, les carrières d'ardoise, dont les patrons faisaient les honneurs de la façon la plus obligeante et la plus intéressante. Il s'amusait lui-même de se voir, escorté de quinze ou vingt jeunes gens qui se disputaient le plaisir de se trouver près de lui, traverser la ville au grand ébahissement des promeneurs, qui se demandaient ce que pouvait bien être cette pension sans uniforme et si libre d'allures. Arrivé au but; on visitait tout, les machines, les ateliers, on apprenait les perfectionnements introduits, les méthodes nouvelles, les principaux centres de concurrence, on s'enquérait du gain des ouvriers, des droits protecteurs, etc... Hervé Bazin ne provoquait pas seul les explications des directeurs, il engageait les jeunes gens à poser des questions, sachant bien qu'ainsi ils retiendraient mieux la réponse. Et la visite s'achevait joyeusement, comme elle avait commencé, et l'on revenait, blanc de poussière de chanvre, ou bleu de poussière d'ardoise, en se donnant rendez-vous pour une autre fois ou pour une autre année.

Exemple excellent, ce nous semble, et qui méritait d'être suivi. L'éminent secrétaire général de la Société d'économie sociale, M. Delair, l'écrivait à M. Hervé Bazin : « Rien n'est plus instructif et plus propre à être cité en modèle que vos excursions d'élèves. Béchaux, qui passe à la chaire d'économie politique, fera, à votre exemple, des visites avec ses élèves, l'année prochaine. »

C'était une excellente leçon pour l'élève, et pour le maître une excellente façon de connaître ses étudiants, de discerner leurs aptitudes et de les aider à trouver leur voie.

En outre, et presque dès le début de son professorat, Hervé Bazin avait commencé à réunir les plus laborieux de ses étudiants, à intervalles irréguliers et sous des apparences qui variaient un peu : invitations à dîner ou à passer la soirée, causeries intimes dans l'après-midi, petites conférences où l'on discutait un travail écrit de l'un d'eux.

A la rentrée de novembre 1885, les réunions devinrent régulières. Toutes les semaines, les jeunes gens qui manifestaient le plus de goût pour l'étude des questions économiques et sociales avaient rendez-vous dans le salon d'Hervé Bazin.

On examinait ensemble quelqu'un des projets de loi présentés à la Chambre des députés et qui occupaient l'opinion. On prenait parti pour et contre, on s'animait, on développait des amendements. Hervé Bazin n'intervenait que pour ramener les débats qui s'égaraient, ou tout à la fin, pour donner son avis : « Nous sommes un petit Conseil d'État », disait-il en riant. Et, mon Dieu, sans tant de solennité, ni de délais, ni d'ennui, avec des procédés de discussion libre et familière, il faut avouer que ce petit Conseil d'État remplissait parfaitement sa mission : il initiait les jeunes à une foule de controverses actuelles qu'on ne saurait étudier dans un cours, il les attachait fortement à leur maître, et par lui à toutes sortes d'idées élevées, à l'Église dont l'inspiration, là comme ailleurs, dans la vie d'Hervé Bazin, était dominante.

Les amis du professeur angevin savaient bien avec quelle rare et constante sollicitude il s'occupait ainsi de susciter des hommes parmi ses étudiants. Ils lui adressaient et lui recommandaient les jeunes gens qu'ils voulaient faire profiter de cette rare formation.

Le comte de Mun lui écrivait le 20 décembre 1885 :

« Mon cher ami, cette lettre vous sera remise par M. X. X. X..., qui sort du collège de Canterbury, où je l'ai connu, et qui veut faire, sur mon conseil, ses études de droit à Angers... Je vous le recommande de tout mon cœur. Je lui ai dit qu'il trouverait en vous le meilleur des maîtres, que vous le formeriez au goût et à l'étude des questions sociales, et qu'il serait ainsi, une fois ses études finies, en situation de nous rendre les plus grands services. Je le confie à votre amitié et à votre science ; faites-en un homme,

capable de soutenir ce combat où les aînés commencent à vieillir, et pour lequel nous avons tant besoin de faire des recrues dans la jeunesse. »

Ce « Conseil d'État » fut l'origine d'une organisation plus complète. Le succès de ces causeries donna l'idée de constituer un groupe d'études ayant son règlement, son domicile, ses travaux, de longue-main préparés, et un cadre largement ouvert à la jeunesse angevine. Ce fut la conférence Saint-Louis.

La conférence Saint-Louis naquit en 1886. Elle a, disent les statuts, un triple but, la piété, l'étude et l'action. Elle s'adressait non seulement aux jeunes gens des Facultés de Droit, des Lettres, des Sciences de l'Université, mais encore aux étudiants de médecine et de pharmacie d'Angers, et à ceux qui, à un titre quelconque, sortis du collège, avaient abordé l'enseignement supérieur. Il y avait une réunion par semaine dans une salle, obligeamment prêtée par les Frères des Écoles chrétiennes, et à chaque réunion un ou deux travaux écrits, ou mieux, parlés, sur des sujets qui n'étaient pas imposés, mais choisis au contraire avec la plus entière liberté : questions de droit, économie politique, histoire littéraire ou civile, on pouvait tout traiter à la condition de faire approuver par le directeur le sujet choisi. Après la lecture ou le discours venait la discussion, improvisée celle-là, ardente aussi, on peut le croire, avec des jeunes gens dont le plus âgé n'avait pas 22 ans, et sur des sujets dont plusieurs étaient passionnants. Voici, à titre d'exemples, quelques-uns des thèmes étudiés et discutés de la sorte :

« L'instruction primaire avant 1789. — Le Play et son œuvre. — Voltaire et Rousseau. — L'Église et le travail. — Les Poésies populaires bretonnes. — Un journaliste au dix-huitième siècle : Fréron. — Les Anglais en Égypte. — Devoir social du jeune homme. — Les Établissements de Saint-Louis. — Le Concordat. — Les Logements ouvriers en Angleterre et en France. — Le Ministère de Villèle, etc. »

Naturellement, le régime représentatif était celui de la conférence. Le président, le vice-président, le secrétaire général, le secrétaire particulier, le trésorier étaient nommés au scrutin secret entre camarades, et l'on sait que ces élections faites par des jeunes gens, même dans les collèges par des enfants, attestent d'ordinaire un discernement, une clairvoyance du mérite que les élections faites par des hommes n'indiquent pas toujours. A la fin de chaque séance, Hervé Bazin qui se faisait autant un plaisir qu'un devoir de n'y pas

manquer, donnait en quelques mots son opinion sur les travaux du jour, s'emparait d'une des idées exprimées, la développait ou la critiquait rapidement, et trouvait là une occasion d'exercer encore sur la jeunesse cette mission qui était la sienne.

HERVÉ BAZIN CANDIDAT AUX ÉLECTIONS

Voici comment il remplissait son rôle de candidat. Il parcourait le quartier, surtout la partie ouvrière du quartier, tantôt seul, tantôt avec les autres candidats, M. Aubry, M. André Joubert, etc. Il entrait dans toutes les maisons, non seulement celles qui ont boutique sur rue, mais dans les ruelles, dans les cours profondes où habitent les ouvriers qu'on ignore et qui sont le nombre. Quand il trouvait son homme, il engageait la conversation, demandait des nouvelles du métier, s'asseyait, tâchait de glisser une idée juste sur quelque problème du travail, pour que cela du moins demeurât de sa visite. L'ouvrier, un peu étonné d'abord, se laissait vite prendre à la cordialité et à l'évidente loyauté du candidat. Si Hervé Bazin ne gagnait pas tous ceux qu'il visitait ainsi, il en gagnait beaucoup. Un tel système doit nécessairement amener d'amusantes surprises. Un jour, le candidat entre, sans le savoir, chez le rédacteur d'un journal radical. Le journaliste était sorti, ce fut sa mère qui reçut Hervé Bazin. Elle lui apprit tout de suite la méprise qu'il avait faite : « Qu'à cela ne tienne, dit-il, nous pouvons causer quand même, Madame ». Et quand la visite fut finie, la brave femme séduite par la franchise du candidat réactionnaire, lui disait en le reconduisant : « Ah! Monsieur, quel malheur que vous ne soyez pas du parti! » Quand Hervé Bazin rapportait ce petit fait, il racontait que dans cette maison de radical il y avait sur la cheminée un Christ et des images pieuses : « Comme tous ces gens-là seraient bons, disait-il, s'ils n'étaient pas gâtés par quelques meneurs et par l'ignorance totale des choses religieuses »?

Ce sentiment, du reste, qui exclut toute animosité envers les hommes, Hervé Bazin l'exprimait souvent. Il avait foi dans la bonté naturelle des gens. Que de fois nous l'avons entendu dire, croisant sur le boulevard quelque collègue de la gauche du conseil municipal, antireligieuse par discipline et farouche seulement dans la vie politique : « Ah! qu'ils eussent été bons avec un autre état social! En voilà un qui, sans la révolution, aurait été marguillier de sa paroisse!... » Et, revenant encore sur la même pensée, appuyée de l'expérience qu'il avait acquise, il ajoutait : « Mais oui, mais

oui, les hommes sont bien meilleurs qu'on ne croit; j'en connais qui passent pour méchants et ils m'ont aimé et je les aime, et j'ai pour eux une certaine estime et je leur ai fait faire de bonnes actions... Il suffit de toucher la corde sensible et d'oser la presser : voyez que de qualités! que de tendresses au cœur! Il faut répondre au mal par le bien, à la froideur par l'amour. Je le vois et je le sais, et j'espère n'y manquer jamais. »

Ses adversaires sentaient en lui ce fonds d'estime, et l'un d'eux, lorsque Hervé Bazin fut mort, pouvait dire en revenant du cimetière, où il s'était traîné, malade : « Je n'aurais pas voulu manquer de lui rendre ce dernier honneur. Il n'avait pas un ennemi. C'était un caractère, et les caractères sont rares. »

Les ouvriers lui donnaient à toute occasion de nombreux témoignages de sympathie. Les jours d'élection, il lui arrivait de recevoir les compliments d'humbles amis qu'il s'était fait de la sorte et qui venaient lui serrer les mains en lui disant : « Vous savez, Monsieur Hervé, c'est de tout cœur. » Ou bien la poste lui apportait, au-dessus d'une signature, trois mots grossièrement écrits : « Nos félicitations et notre joie! »

Pour dire toute notre pensée, nous croyons que ce succès auprès des ouvriers, venait moins encore des qualités personnelles que nous avons signalées chez Hervé Bazin, de son absence de raideur et de sa sincérité, que du sentiment qui surnaturalisait chez lui les actes les plus ordinaires, et lui montrait dans l'ouvrier, dans l'électeur qu'il visitait, un frère en Jésus-Christ. Or, ce sentiment-là, ceux qui en sont l'objet ne le devinent pas toujours, mais ils n'y résistent pas :

« Au fond, comprenez-le bien, écrit-il dans *le Jeune Homme chrétien*, c'est toujours travailler pour le Christ aussi véritablement qu'au temps des croisades, que de travailler pour l'ouvrier moderne, car l'ouvrier qui revient de son travail, après douze heures de labeur presque continu, pâle et exténué de fatigue, c'est le Christ qui passe, c'est le Christ qui circule, au milieu de notre société moderne comme jadis en Judée et qui fait appel à notre dévouement. »

« Il faut aimer l'ouvrier, répétait encore Hervé Bazin aux jeunes gens. Vous ne lui ferez du bien que si vous l'aimez véritablement. Mais cela est facile, je vous l'assure. »

LES LOIS SOCIALES EN BELGIQUE

Les grandes nations dédaignent facilement l'étude des petits peuples; elles s'attachent davantage à savoir ce qui se passe dans les pays où s'agitent les problèmes internationaux qui les intéressent. De là souvent d'étranges ignorances. Chacun connaît par le menu les révolutions de palais ou de harem du Céleste Empire ou de la Sublime Porte et presque personne ne se doute des faits sociaux, souvent remarquables, qui se passent à ses côtés.

On parle beaucoup en France de réformes sociales. Or combien de Français savent seulement qu'à leur porte, une petite nation, la Belgique, est en voie, depuis quelques années, de se former une législation ouvrière toute nouvelle où les bonnes mesures ne manquent point?

Et nous ne parlons pas du gros public. Les spécialistes eux-mêmes ont à se faire un gros *meâ culpâ* sous ce rapport. En veut-on une preuve?

Au commencement de l'année dernière, M. Leroy-Beaulieu, homme sérieux et distingué, écrivait, dans *l'Economiste français*, les lignes suivantes à propos de la législation ouvrière : « Il n'y a qu'une contrée jusqu'ici, la Belgique, qui se soit abstenue ou presque abstenue en cette matière importante. Elle s'est contentée jusqu'ici d'interdire l'emploi des enfants au-dessous de dix ans, au fond des mines; c'est certes bien insuffisant. » Qui ne croirait M. Leroy-Beaulieu, parlant de législation sociale? C'est un des grands prêtres de la science économique. Il est loyal, il doit à son bon renom de ne parler jamais qu'en connaissance de cause. Et cependant M. Leroy-Beaulieu fait preuve ici d'une assez notable ignorance. Sans prétendre que la Belgique jouisse d'une législation sociale complète ou qui jette un grand éclat, l'on ne saurait lui refuser

la justice de reconnaître qu'elle est, en cette matière, à la hauteur des autres nations et même en avance sur beaucoup d'entre elles.

Une pareille erreur montre que la vie intime du peuple belge est peu connue en France; et c'est ce qui nous fait penser qu'une courte revue de la législation sociale de ce pays, ne sera pas trop mal venue auprès des lecteurs de *la Revue du Monde catholique;* elle pourra ne manquer ni de nouveauté, ni d'intérêt.

I

La Belgique, à vrai dire, n'est entrée que fort tard dans la voie de l'intervention législative en matière sociale, et nos recherches pourront se limiter à la période des six dernières années. Avant 1884, le pays subissait le joug de la maçonnerie libérale. Égoïste et jouisseur, peu apte à comprendre la signification des faits qui se passent sous ses yeux, le libéralisme ne voyait pas grandir la question sociale. La saisit-il même aujourd'hui? On en pourrait douter. Prédicateur de désordre et d'insurrection, aussi longtemps que l'une et l'autre ont pu servir ses haines antichrétiennes, sa soif de domination et sa faim de places, il n'admet pas que les malheureux puissent avoir à souffrir d'une situation économique où il trouve la satisfaction de tous ses appétits; et volontiers, il se dira en état et en droit d'étouffer les plaintes qui deviendraient trop importunes, par les coups de sabre des gendarmes et sous le bruit de la mitraille. Car il croit au droit de la force mise au service de ses intérêts; il croit aussi à la puissance de la force pour trancher les problèmes sociaux; et cette double croyance est toute sa science, toute sa philosophie. En attendant qu'il doive la mettre en pratique contre le pauvre, devenu gênant, il s'amuse à faire de l' « anticléricalisme » et à extirper autant qu'il le peut le « chancre du catholicisme » de l'âme de l'humble et du petit. C'est à cette besogne qu'il s'était livré de 1878 à 1884, ardent à combattre la religion par tous les moyens, s'inquiétant fort peu de savoir si ses mesures tyranniques contre la foi de la majorité du pays, n'allaient point aggraver encore les difficultés d'une situation économique déjà fort tendue. La guerre n'est point faite pour durer; le pays s'en lassa, d'autant plus que la guerre coûtait et se traduisait par des impôts sans cesse croissant, qui ne parvenaient pas à combler les déficits du budget. Aussi, en 1884, le mouvement de l'opinion publique se traduisit

par des élections qui balayèrent littéralement les libéraux et envoyèrent aux Chambres belges une majorité conservatrice dépassant les deux tiers des voix. Un ministère conservateur remplaça le ministère libéral. Il y avait bien des ruines à réparer. On se hâta de courir au plus pressé et, la même année encore, la loi libérale sur l'enseignement primaire, qui avait partout aidé à remplir le pays d'agitation et de troubles, fut abolie à la satisfaction générale. Une législation nouvelle, trop parcimonieuse peut-être de réparations légitimes, fut votée et rendit au moins un certain calme aux consciences blessées. Cette œuvre faite, soit impuissance, soit erreur de jugement, le gouvernement n'essaya point d'entreprendre le redressement des autres injustices dont les catholiques avaient à souffrir et crut plus habile ou plus pratique de se borner à proscrire désormais les tracasseries administratives, que le précédent ministère avait érigées en système contre le clergé et les gens coupables de croire en Dieu.

La question sociale ne prit point place trop vite dans les préoccupations du gouvernement. Quoique composé des meilleures gens, le parti conservateur paye son tribut aux illusions parlementaires. Sans en être bien convaincu au fond, mais par une sorte de tradition respectueusement gardée depuis 1830, il incline à croire que toute la vie d'une nation se concentre dans les agitations parlementaires et que bien peu de choses laissent à désirer, du moment que la bascule parlementaire fonctionne sans trop de secousses de droite à gauche, d'après l'opinion publique du jour. Bon nombre de ses membres, pris individuellement, en pensaient peut-être d'une autre manière, lorsqu'ils relisaient leur catéchisme ou feuilletaient leur livre de méditations. Ils y pouvaient voir que Dieu ne s'occupe nulle part de la nécessité des parlements, mais qu'il a fait le monde et les Etats pour le servir et réserve aux pays, qui méconnaissent ce devoir naturel, les plus terribles désillusions, ne fût-ce qu'en laissant se déchaîner les appétits et les passions dont le frein de sa loi n'empêche plus les écarts. Mais, par je ne sais quelle nécessité, l'homme se dédouble dans la pratique du parlementarisme et le député se trouve souvent à ne pas se rendre compte des justes préoccupations de l'homme privé. Cet état d'esprit se constate; diverses causes peut-être sont en état de l'expliquer.

Quoi qu'il en soit, absorbé par la question purement politique, le

gouvernement ne songea pas à formuler de suite un programme de réformes sociales. L'idée prit corps par l'initiative d'un groupe considérable de catholiques, qui constituaient depuis quelques années la « Société nationale pour le redressement des griefs catholiques ».

Effrayés des rapides progrès du socialisme, ces catholiques comprirent qu'il y avait urgence de s'occuper publiquement de ce danger menaçant. Ils lancèrent l'idée d'un congrès des œuvres sociales, qui devait s'occuper des moyens de sauvegarder les grands intérêts, mis en péril par l'agitation socialiste. Dire que l'idée obtint dès l'abord un grand succès auprès de l'entourage gouvernemental, serait certainement outrer la vérité et peut-être davantage. Les promoteurs n'étaient point en odeur de sainteté dans les sphères parlementaires. On les y accusait, probablement avec raison, du crime d'ultramontanisme. Or l'ultramontain est un animal étrange, dangereux surtout. Il a la réputation de toujours pousser en avant ceux qui voudraient s'arrêter dans la voie des restaurations catholiques et de crier : casse-cou, aux gens avisés qui laisseraient volontiers les affaires publiques s'établir et demeurer dans l'ornière des principes libéraux. Comme tel, il dérange bien des plans habiles et fait échouer bien des entreprises artistement conçues pour maintenir dans le monde moderne cet équilibre instable du bien et du mal qui est la grande victoire de la politique moderne. Bref il menace et empêche la paix des digestions difficiles, ce qui est grave dans une société où l'on se propose avant tout d'assurer la liberté du ventre et la sécurité de ses fonctions. L'initiative de la « Société nationale » pouvait donc cacher de mauvais desseins et, étant données les dispositions de ses membres, devenir une nouvelle source d'embarras. On se défia de l'œuvre et on le lui fit sentir de diverses manières.

Heureusement, malgré les obstacles, les promoteurs de l'idée ne se découragèrent pas et un évêque — ces chefs de l'Église ont quelquefois une manière à eux de considérer les choses humaines — l'évêque de Liège, prit l'idée en mains. C'était un grand pas et, au fond, cause gagnée. Les événements, qui sont un peu la parole de la Providence, se chargèrent de leur côté de souligner l'opportunité de l'entreprise. Les séances du congrès étaient à peine fixées, les articles du programme définis, les invitations lancées, que de graves désordres eurent lieu dans les bassins houillers. Le socialisme y levait la tête et y faisait un premier essai sérieux de ses forces. Des châteaux furent pillés, des usines incendiées; pendant plusieurs

jours la terreur régna dans le pays de Charleroi et se répandit dans les autres provinces qui craignaient de voir s'étendre le fléau. Il fallut une intervention énergique et peut-être illégale des forces publiques pour circonscrire l'émeute et l'étouffer. Il y eut du sang versé de part et d'autre. L'ordre triompha; mais on comprit que les ruines et les misères, provoquées par ce mouvement, élargissaient le fossé des dissensions sociales et que si le dernier mot était resté à l'ordre établi, les baïonnettes et les coups de fusil avaient irrité, exaspéré, mais n'avaient point pacifié. Ces événements donnèrent une forte secousse à l'opinion. Le congrès de Liège, préparé et bientôt réalisé, en reçut une autorité plus grande; il parut désormais venir à son heure; il eut même un succès d'enthousiasme parmi les catholiques qui vinrent en foule assister à ses séances. Ses conclusions mêmes, un peu nouvelles pour le parti conservateur, ne semblèrent pas exagérées; on les considéra comme sages, prudentes et opportunes. Elles faisaient, dans les réclamations socialistes, la part du bien et du mal, favorables aux droits légitimes de l'ouvrier, contraires à l'esprit antichrétien du parti révolutionnaire; elles proclamaient la nécessité du règne de Dieu dans les âmes et dans les sociétés.

Le branle était donné. Le gouvernement vit son devoir, il travailla à le remplir. Il nomma une « Commission du Travail », destinée à faire par tout le pays une enquête sur la situation ouvrière, à centraliser tous les renseignements obtenus et à préparer, pour la législature, le mesures qu'elles aurait jugées pratiques et à même de satisfaire aux justes exigences du monde ouvrier.

Cette Commission du Travail, composée d'une façon très heureuse, se mit de suite à l'œuvre. Elle se divisa en plusieurs comités qui parcoururent le pays et fit de cette manière, au bout de quelques mois, une abondante moisson de renseignements précieux. Elle sut manier avec discrétion et trier avec intelligence cet amas encore un peu diffus, incohérent et quelquefois contradictoire. De cette étude consciencieuse sortirent un grand nombre d'avant-projets de loi, marqués au coin du bon sens et de l'esprit de justice. C'est, en effet, une œuvre considérable et digne d'attention que l'œuvre de la Commission belge du Travail, et les pages, qui en résument les conclusions, méritent d'être consultées par tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales.

Guidé par ces études, le gouvernement a fait voter, depuis cette

époque, un certain nombre de mesures législatives, qui forment un ensemble déjà respectable de « lois sociales ». D'autres projets sont prêts à sortir des cartons ministériels ou sont déjà à l'examen des sections des Chambres. Ne citons pour mémoire qu'une réforme très libérale — je parle français — de la loi sur les sociétés de secours mutuels, une refonte de la loi vicieuse sur le domicile de secours, des mesures pour la protection de l'enfance, un projet très important, accordant une large personnification civile aux unions professionnelles, etc., etc. Seule, la question des assurances ouvrières, quoique dejà traitée à fond par la Commission du Travail, semble devoir subir quelques retards; on le comprend, car les principes qu'elle soulève et les intérêts auxquels elle porte atteinte, sont fort délicats. Elle ne saurait cependant longtemps attendre une solution.

Les « lois sociales », votées jusqu'à ce jour en Belgique, peuvent se diviser en trois catégories.

La première comprend ces mesures, admises de tous, qui, tout en favorisant la paix sociale, ne touchent en aucun point à l'indépendance individuelle.

Dans la seconde se rangent les lois qui ont pour but de réprimer certains abus de la liberté humaine, tout en laissant intacte la grande question du contract de travail.

Par la troisième on entre de plain-pied sur ce terrain brûlant; elle se compose de mesures restreignant plus ou moins le pouvoir de l'une des parties contractantes ou de toutes les deux à la fois.

On voit ainsi la division naturelle de notre court exposé.

II

Une des plaies de la grande industrie, celle qui est peut-être la cause immédiate de la plupart des grèves, est le manque de rapports suivis et familiers entre le patron et l'ouvrier. Dans cette situation, l'égoïsme grandit et la défiance réciproque naît et s'accentue. Patron et ouvrier ne songent plus qu'à leurs intérêts tangibles, qui sont souvent leurs intérêts malentendus; chacun d'eux se sent l'ennemi de l'autre et interprète tout acte de son rival comme un empiètement voulu sur ses droits propres. L'économie politique du jour, répond sans doute, avant tout, de cette situation déplorable; c'est elle qui crée l'antagonisme du capital et du travail. Mais, que de malentendus et de colères pourrait prévenir la discussion, calme,

acceptée et préparée d'avance et entourée de toutes les garanties d'impartialité et de loyauté! La charité chrétienne, la conception chrétienne des relations entre le patron et l'ouvrier, feraient mieux sans doute et ajouteraient à la paix extérieure, cette cordialité intime des rapports, ce bon vouloir réciproque, cette préoccupation constante du bien mutuel, qu'on ne retrouvera pas en dehors de l'organisation chrétienne du travail. N'y comptons pas toutefois. L'industrie moderne n'admet point volontiers ce facteur qui réclame de suite l'esprit de sacrifice et ne produit ses bons effets qu'à la longue; elle préfère employer des moyens qui ne font pas appel au renoncement et produisent des résultats immédiats. Ajoutons que la forme de l'anonymat, donnée aux grandes entreprises, rend plus difficile cette paternité sociale du chef d'industrie et ces sentiments « familiaux », si je puis ainsi parler, du travailleur salarié.

Dans ces conditions il semble qu'il n'y ait rien de mieux à faire que de créer un organisme nouveau qui sinon confonde, du moins rapproche les éléments du capital et du travail et puisse, à certains moments, remplir l'office de conciliateur, avec toutes les garanties d'impartialité désirables. Devant ce tribunal les représentants de l'ouvrier siégeront à côté de ceux du patron, toutes les plaintes pourront se faire jour, assurées d'y trouver justice si elles sont légitimes et d'être toujours entendues avec bienveillance, même si elles manquent de fondement. De cette manière, bien des malentendus se dissiperont, bien des causes de mécontentement seront enlevées et l'on aura réduit au *minimum*, les occasions de grèves, toujours désastreuses pour les deux parties en cause.

Telle est l'idée généreuse qui a présidé à la préparation de deux lois, qui se complètent, l'une l'autre, la loi organique des conseils de prud'hommes votée en juillet 1889 et promulguée le 31 du même mois et celle qui règle l'institution toute nouvelle et originale des « conseils de l'industrie et du travail » et qui date du 16 août 1887.

Loi organique des conseils des prud'hommes. — Des conseils des prud'hommes existaient en Belgique depuis Napoléon Ier. Ils étaient régis par la loi du 7 février 1859; mais les lacunes de cette loi, ses restrictions trop nombreuses, les difficultés pratiques soulevées par son exécution et surtout les changements survenus depuis cette époque dans le monde du travail, réclamaient son changement. La loi réformatrice de 1889 est plus large dans son ensemble.

Chaque conseil est établi par une loi qui en détermine le ressort.

Des conseils spéciaux peuvent être créés dans ce ressort; des chambres spéciales peuvent être crées dans le conseil général; c'est ce que règle un arrêté royal, sans que les conseils puissent avoir moins de six membres, ni les chambres moins de quatre.

Chefs d'industrie et ouvriers choisissent le même nombre de représentants; l'égalité entre les deux catégories est d'ailleurs complète car ni conseil ni chambre ne peuvent juger que si les ouvriers et les chefs d'industrie sont en nombre égal. Les conditions d'électorat sont peu nombreuses; il suffit d'avoir vingt-cinq ans, d'être Belge et d'exercer une industrie ou un métier dans le ressort, depuis au moins quatre ans. Pour être éligible, il faut être électeur et âgé de trente ans, sauf quelques causes peu nombreuses d'inéligibilité.

Le conseil de prud'hommes juge au civil, entre ouvriers et patrons ou entre ouvriers seulement, quelle que soit l'élévation de la demande, après essai de conciliation; cependant au delà de 200 francs, ses jugements sont susceptibles d'appel devant le tribunal de première instance du lieu. Il exerce aussi, sans préjudice des poursuites de droit commun, en matière disciplinaire, à propos de tout fait « d'infidélité, de manquement grave ou tendant à troubler l'ordre et la discipline des ateliers. »

On le voit : cette organisation, quoique en progrès sur la législation antérieure, n'atteint point tous les litiges qui peuvent naître dans le monde du travail; d'un autre côté, instrument judiciaire, il eût paru peu pratique d'étendre sa compétence réelle et de faire rentrer dans ses attributions, la solution de certaines questions fort graves qui relèvent plutôt d'un accord libre des parties. C'est dans le but de combler cette lacune obligée des conseils des prud'hommes, que la législation belge a voté en 1887 la création des « conseils de l'industrie et du travail ».

Loi instituant les conseils de l'industrie et du travail. — Juridictions gracieuses de leur caractère propre, ces « conseils » auront une compétence plus large que les conseils des prud'hommes. L'article 1er de la loi, qui les organise, en parle comme suit :

« Il est institué dans toute localité où l'utilité en est constatée un conseil de l'industrie et du travail.

« Ce conseil a pour mission *de délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers, de prévenir et, au besoin, d'aplanir les difficultés qui peuvent naître entre eux.* »

Le principe est la division des conseils en autant de sections qu'il y a dans la localité d'industries distinctes et assez importantes pour pouvoir former une section; ce point est réglé par l'arrêté royal qui institue les conseils. Ici encore, comme pour les prud'-hommes l'égalité du nombre des membres chefs d'industrie et des membres ouvriers est de règle. Mêmes conditions d'électorat et d'éligibilité que pour les prud'hommes, avec cette différence que les listes électorales sont dressées par industrie. La section élit elle-même son bureau.

Chaque section se réunit au moins une fois par an; elle doit être convoquée par la députation permanente du conseil provincial, dès que cette dernière est saisie d'une demande à cet effet par les chefs d'industrie ou les ouvriers. Se produit-il un conflit dans une industrie, le gouverneur de la province, le bourgmestre ou le président de la section, *si les circonstances paraissent l'exiger*, ont eux aussi le droit de convoquer la section.

Il y a des assemblées plénières de toutes les sections ou même des sections de plusieurs localités, convoquées par le roi pour donner leur avis sur les questions qu'il juge à propos de leur soumettre; un commissaire du gouvernement y assiste avec voix consultative. Dans ce cas, une indemnité est allouée aux membres du conseil; elle est fixée par la députation permanente et supportée par le budget provincial.

Nous nous sommes étendu quelque peu sur ces détails à cause de l'originalité de l'institution, qui n'existe, croyons-nous, qu'en Angleterre, et aussi parce que ces « conseils de l'industrie et du travail » semblent contenir le germe d'une organisation corporative et pacifique du travail.

Nouvelle loi sur la justice gratuite et le pro Deo. — Dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire en vue de faciliter à l'ouvrier et au pauvre la défense de leurs droits, une loi du 30 juillet 1889, réformant un arrêté royal, datant déjà de 1821, étend considérablement la faculté du *pro Deo* judiciaire pour les indigents.

L'indigence constatée, le *pro Deo* doit être accordé, à moins que la demande civile ne soit évidemment mal fondée; il en est de même pour la constitution de partie civile. La nouvelle loi accorde en outre la même faveur, en matière commerciale et organise, dans les mêmes conditions, l'assistance judiciaire en matière correctionnelle.

Loi favorisant la construction et l'acquisition, par les travailleurs, de maisons ouvrières. — Dans la première catégorie des lois, que nous examinons, nous devons mentionner encore la loi du 9 août 1889, « relative aux habitations ouvrières et à l'institution de comités de patronage ». Elle aborde un problème que jusqu'ici aucune autre législation n'a touché et qui a, cependant, une grande importance au point de vue social. Comment rendre l'ouvrier propriétaire de la maison qu'il habite et, par là même, lui inspirer naturellement des aspirations conservatrices? L'initiative privée s'est appliquée, chez plusieurs peuples, à réaliser ce *desideratum* de bonne politique sociale. Les « Building Societies » d'Angleterre et d'Amérique ont réalisé, sous ce rapport, de grands progrès. Dans ce premier pays, elles comprenaient, en 1886, plus de six cent mille membres, répartis en deux mille associations. Pour l'Amérique, on manque de données aussi certaines; seulement on sait qu'à Philadelphie seule, en 1875, on comptait six cents de ces associations, disposant d'un capital de 175 millions de francs.

On connaît les essais et les bons résultats obtenus à l'usine de MM. Dollfus, à Mulhouse. En Belgique même, des industriels tels que MM. de Naeyer, à Willebroeck, et Remy, à Wychmael, avaient réussi, par un système d'amortissements habilement combinés, à rendre peu à peu propriétaires de leurs demeures bon nombre de leurs ouvriers. Quelques essais tentés par des bureaux de bienfaisance avaient été couronnés de succès.

Toutes ces tentatives avaient eu lieu, malgré les difficultés très sérieuses créées par les législations fiscales et souvent soupçonneuses de ces pays; car aucun État (1) n'avait songé jusqu'ici à les favoriser par une législation spéciale. Cependant l'intérêt social est évident. L'instabilité des foyers est une des grandes plaies de la société moderne; elle ruine l'esprit de famille déjà si attaqué de nos jours; elle donne de nombreux aliments à l'esprit d'inquiétude et d'agitation qui jette nos ouvriers dans les théories révolutionnaires. La Commission du travail avait appelé sur ce point l'attention de la législature belge et, conformément à ses propositions, M. le ministre Beernaert déposa le 28 mars 1888 un projet qui,

(1) L'Autriche a accordé de nombreuses faveurs fiscales. En Angleterre, l'acte général de 1885 autorise les « Commissions de prêts pour travaux publics » à avancer des fonds pour les constructions ouvrières.

voté, sauf quelques légères modifications, par la Chambre et le Sénat, devint la loi, promulguée par le roi le 9 août 1889.

La loi, qui a en même temps un but hygiénique, repose tout entière sur la constitution d'un organisme nouveau : le comité de patronage. Il en est établi un ou plusieurs par arrondissement administratif. Ses membres sont nommés, en majeure partie, par la députation permanente du conseil provincial, pour l'autre par l'État. En excluant la commune de toute intervention dans la formation de ces groupes, on a surtout voulu prévenir l'abus dénoncé par M. Lockroy (1) dans l'exécution de la loi sur les logements ouvriers de 1850. En Belgique comme en France, c'est, en droit, la commune qui est chargée du service de l'hygiène publique. La loi de 1850 chargeait des comités, nommés par la commune, du soin de l'inspection; c'était, en somme, la commune contrôlant la commune. « Conseils municipaux et comités, dit M. Lockroy, étaient ordinairement composés des mêmes hommes et, naturellement, ils ne trouvaient rien à se reprocher. » C'est l'inconvénient que la loi belge a voulu éviter en ne remettant à la commune aucune nomination, dans ces « comités de patronage » chargés de lui venir en aide en matière d'hygiène publique.

Les comités sont nommés pour trois ans; ils signalent aux autorités les mesures qu'ils jugent opportunes et font annuellement rapport au ministre compétent. Ils instituent des prix de propreté, d'ordre et d'épargne et jouissent d'une certaine personnalité civile pour les dons mobiliers et subsides qu'ils recevraient dans ce but. Ils sont consultés par le gouvernement, avant toute expropriation par zones, sur les conditions à imposer pour la revente des terrains.

La seconde partie de la loi donne de grandes facilités pour la construction et l'acquisition de maisons ouvrières. La caisse d'épargne et de retraite est autorisée à consentir des prêts à cette fin, après avoir demandé au préalable l'avis du comité de patronage; elle a le droit encore de conclure des assurances mixtes à même fin, avec l'ouvrier constructeur ou acquéreur. De plus, les actes relatifs à ces opérations, passés par des sociétés ou des particuliers, sont exemptés des droits ou n'en payent qu'une minime proportion ; dans ce dernier cas, les droits sont enregistrés en débet et payables en

(1) Exposé des motifs du projet présenté par M. Lockroy, en revision de la loi de 1850 pour l'amélioration des logements ouvriers.

cinq annuités. Ajoutons que l'habitation ouvrière (1) est libérée de tout impôt personnel, bien entendu, à moins que l'ouvrier ne soit propriétaire encore d'une autre habitation ou ne cultive pour lui-même plus de 45 ares.

Il y a un an à peine que cette loi est votée. On ne saurait donc encore apprécier tous ses effets. Mais, à en juger par ce qui s'est passé jusqu'ici dans les sphères sociales où elle trouvera surtout son application, elle semble devoir produire les meilleurs résultats. L'ouvrier belge est, en effet, assez naturellement disposé à l'économie : d'une part, les nombreuses sociétés d'épargne et de secours mutuels établies dans ce pays; d'autre part, la multiplication surprenante de petits livrets d'épargne, délivrés à tous les bureaux de poste, et dont le total représente un chiffre considérable, amassé sou par sou (2), sont un excellent indice de l'esprit général de la classe ouvrière. Une statistique fournie dernièrement à la Chambre par M. le premier ministre, Beernaert, achève la démonstration. Elle établit que, sur une population totale de 6 millions d'âmes, 113,684 ouvriers sont propriétaires d'une maison d'un revenu cadastral inférieur à 30 francs, et dont ne dépend pas un terrain de 50 ares. En prenant pour moyenne des ménages le chiffre de 5 habitants, on arrive à ce résultat que le nombre des familles, de petits propriétaires, s'élève au dixième de toutes les familles, riches ou pauvres, du pays.

La loi votée en août 1889 ne pourra évidemment qu'améliorer cette situation déjà si florissante et multiplier, par là même, le nombre des ouvriers, qu'à défaut de toute autre cause, la paisible possession de leur foyer attachera fortement aux idées d'ordre et de paix sociale.

III

Les lois nouvelles de la seconde catégorie nous font déjà entrer dans l'étude de la réglementation du travail. Le contrat lui-même, il est vrai, reste intact; mais quoique l'économie politique moderne les accepte sans réclamer, on ne saurait nier qu'elles ne constituent

(1) Est considérée, comme maison ouvrière, sujette à cette loi, l'habitation dont le revenu cadastral n'excède pas, selon l'importance de la commune, les sommes de 102, 114 ou 132 francs.

(2) Les versements par livrets scolaires seuls s'élevaient en 1884 à la somme de 2 millions et demi.

généralement une grave atteinte à ce qu'on est convenu d'appeler : la liberté économique. Ce n'est certes point un mal que leur intervention dans le domaine du travail! Abandonné à lui-même et débarrassé du frein de la morale chrétienne dont il refuse d'accepter les lois, le monde du travail ne serait plus qu'un pandémonium horrible, où l'intérêt personnel rétablirait bientôt toutes les hontes de l'antique esclavage, sans aucun de ses avantages : société pétrie de boue et de sang, où les fureurs d'en bas répondraient seules aux barbaries d'en haut, ne laissant debout ni un sentiment de charité chez les uns, ni une pensée de dignité chez les autres, et qui aboutiraient à la ruine même de toute industrie.

C'est parce que chacun se rend compte de cette situation que l'on ne refuse pas à l'État le droit d'intervenir dans le domaine économique par le genre de lois dont nous parlons ici. Elles corrigent des vices, trop matériels pour ne pas sauter aux yeux, trop généralement contredits pour que leur répression mérite les foudres des partisaus de la liberté économique. Elles sont d'ailleurs en petit nombre : lois sur l'inspection des établissements insalubres, etc., contre les excès de l'alcoolisme, contre la multiplication trop grande des débits de boissons, réprimant la sophistication des denrées alimentaires, les fraudes dans l'emploi des poids et des mesures, etc.

A ce point de vue, trois lois ont été récemment votées par la législature belge, sans compter les arrêtés nombreux qui en règlent l'exécution ou atteignent les autres matières, sur lesquelles on avait déjà antérieurement légiféré. Une première loi réforme les dispositions légales déjà existantes, mais jugées insuffisantes au sujet de l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et de la surveillance des machines et des chaudières à vapeur; la seconde établit des peines sévères contre l'ivresse publique, et enfin la troisième tend à restreindre par des mesures fiscales le nombre des débits de boissons spiritueuses.

Loi du 5 mai, relative à l'inspection des établissements dangereux. — Deux arrêtés royaux importants, l'un datant de décembre 1886, l'autre de juin 1887, avaient déjà, en exécution de lois antérieures sur la matière, réglementé plus strictement l'hygiène intérieure et établi la classification des établissements, dangereux ou insalubres. Enfin, le 5 mai 1888, une loi fut promulguée qui, investissant de grands pouvoirs les fonctionnaires de l'inspection, élevait les amendes dues par les contrevenants et rendait plus

difficile tout fait pouvant porter préjudice à la santé ou menacer la vie de l'ouvrier employé dans ces industries. Il serait oiseux d'analyser dans le détail cette loi et ces arrêtés. Il suffit de constater leur existence.

Loi concernant l'ivresse publique. — La loi sur l'ivresse publique comporte plus de développements. Votée sans opposition sérieuse, elle a un caractère direct de moralité et réglemente une matière toute nouvelle dans la législation belge.

Elle frappe d'abord l'homme trouvé, en état d'ivresse dûment constatée, dans la rue ou dans un établissement public. Elle atteint aussi son complice, le cabaretier, chez qui il s'est enivré ou qui, le trouvant déjà en état d'ivresse, lui a encore versé des boissons alcoolisées.

La loi protège aussi les mineurs de moins de seize ans contre la rapacité des débitants de boissons alcooliques : est puni d'une amende (1) tout cabaretier qui aura servi des boissons enivrantes à un mineur de moins de seize ans; l'amende monte très haut quand l'ivresse s'en est suivie; dans ce dernier cas, toute personne, même ne tenant pas cabaret, encourt certaines pénalités. La récidive porte les peines jusqu'à un emprisonnement de trois mois *maximum*.

Toute ivresse, provoquée intentionnellement, peut valoir au provocateur des peines allant jusqu'à dix ans de réclusion, si l'ivresse a produit un accident grave ou entraîné la mort.

La loi ne reconnaît pas, d'ailleurs, les dettes de cabaret.

Quand le projet vint en discussion, M. Woeste, un des membres les plus distingués de la droite, présenta un amendement directement dirigé contre la débauche et qui devint l'article 14 de la loi. Il mérite d'être cité :

« Art. 14. — Il est défendu, sous peine d'un emprisonnement de huit jours à deux mois, et d'une amende de 50 à 1,000 francs, de débiter, dans les maisons de débauche, des comestibles ou des boissons.

« En cas de récidive dans le délai de six mois, la peine sera portée de deux mois à un an d'emprisonnement, et de 1,000 à 5,000 francs d'amende.

« Les administrations communales pourront interdire tout débit de boissons dans les maisons occupées : 1° par une ou plusieurs

(1) La loi française est, sous ce rapport, plus sévère que la loi belge; elle condamne à l'emprisonnement.

personnes notoirement livrées à la débauche; 2° par une ou plusieurs personnes, condamnées du chef de corruption de mineur ou pour avoir tenu un établissement de prostitution clandestine.

« Cette interdiction cessera de produire effet après un terme de deux ans, si elle n'est pas renouvelée.

« Toute contravention à cette interdiction sera punie de 5 à 25 francs d'amende et, en cas de récidive, de huit jours à un mois de prison et de 50 à 200 francs d'amende. »

On objecta que voter cet article, c'était reconnaître officiellement l'existence des maisons de débauche, qui jusqu'ici ne semblaient bénéficier que de la tolérance des administrations communales. Devant la grandeur du mal, on passa outre à l'objection. Il paraît que l'article a eu des résultats appréciables et rendu impossible l'existence d'un grand nombre de ces établissements odieux. Ces effets n'ont pas désarmé la critique; elle a prétendu que le mal a seulement changé de nom et de caractère, et que la débauche publique s'est changée partiellement en débauche clandestine. C'est dire que le mal, chassé par une porte, tente de rentrer par l'autre; et l'objection peut être faite à propos de toute réforme. Il suffit que les autorités, chargées de le réprimer, soient en mesure de le poursuivre vivement sous son nouvel accoutrement, et certes elles ne sont pas désarmées quand elles veulent agir. La loi a produit son effet voulu; sans frapper directement la prostitution, ce qui serait peut-être difficile devant la mollesse de certaines administrations, elle a du moins circonscrit son champ. La législation n'eût d'ailleurs fait qu'un vain effort, qu'encore elle devrait être louée pour avoir tenté de porter la hache dans cette forêt infecte de la prostitution.

Loi établissant une taxe sur les débits de boissons alcooliques. — L'accroissement des débits de boissons est vraiment effrayante en Belgique comme en France. En 1870 on comptait dans ce premier pays 100.763 établissements de ce genre; aujourd'hui le chiffre a monté de 50 pour 100 et nous amène vers un total de 150,000! De même qu'en France, cette multiplication est en Belgique un véritable fléau, qui frappe surtout la population ouvrière; tout nouveau débit de boissons apporte sa clientèle et celle des autres débits n'en est pas diminuée; ce sont autant de tentations nouvelles qui font toujours de nouvelles victimes. Comment restreindre le nombre des cabarets? Les moyens ne manquent pas, mais les misères de la poli-

tique empêchent souvent de les employer. Cela était vrai surtout pour la Belgique. Dans un petit corps électoral de 130,000 électeurs législatifs, le groupe peu estimable, — en général, car il y a des exceptions, — des cabaretiers forme un appoint considérable, grâce aux patentes directes qui permettent au débitant de boissons alcooliques d'atteindre bien vite le cens nécessaire pour exercer le droit de suffrage législatif. Les deux partis qui divisent le pays ont toujours eu peur de s'aliéner les sympathies d'un groupe si considérable et si influent. C'est ce qui explique ce fait, quelque peu honteux pour ce pays, qu'aucune entrave n'avait encore été posée à la profession de cabaretier. En Belgique tient estaminet qui veut, sans que le droit de licence ou la nécessité de l'autorisation y mettent obstacle.

La loi du 19 août 1889 porte, sous une apparence fiscale, un coup timide mais intentionnel à cette situation. Les débits de boissons déjà existants lors de la loi ne tombent pas sous son application. Il s'agit, disait M. Beernaert lors de la discussion, de ne pas toucher « aux droits acquis ». Excuse mauvaise à laquelle, au fond, personne n'a cru; on a compris que le but était d'éviter les colères des rois, déjà intronisés, du régime fiscal et électoral : les *baes* (1) d'estaminet; et l'on s'est incliné devant cette nécessité, non sans quelques indignations un peu jouées à gauche. Ce ne sont donc que les cabaretiers de l'avenir que touchent les dispositions fiscales de la loi.

Celle-ci exige pour tout nouveau débit, un droit de licence payable à la déclaration et chaque année avant le 1er janvier. Ce droit n'est pas susceptible de côtes trimestrielles ou semestrielles comme les autres impôts; il est toujours dû pour le tout et s'élève, selon la population de l'endroit où s'établit le débit, à une somme de 60 à 200 francs. Les autres droits subsistent. De plus, si le droit de patente, — différent de la licence et existant depuis 1819, — n'a pas été payé avant le 1er janvier de chaque année, le débit de boissons, quelque ancien qu'il soit, est considéré comme tombant sous la loi nouvelle qui établit le droit de licence. Ajoutons, pour achever de caractériser ce droit de licence, qu'il ne compte pas pour la formation du cens électoral.

(1) Le mot *baes* (prononcez *base*) signifie patron d'estaminet. Un jour, un des députés les plus spirituels de la droite reprocha à la gauche d'avoir, par ses manipulations fiscales, fait des *baes* d'estaminet les bases de la législation électorale du pays.

Enfin la loi prive définitivement de la faculté d'ouvrir un débit de boissons, tout individu condamné pour délit contre les mœurs. Des peines sévères contre les délinquants sanctionnent les dispositions impérieuses de la loi.

Il faut croire que cette loi si peu audacieuse, produira d'assez bons résultats. Elle est exécutée à peine depuis un an et déjà le nombre des débits de boissons alcooliques, loin de continuer sa marche ascendante, a décru de plus de 10 pour 100. Peut-être arrivera-t-on ainsi, peu à peu, à la situation légale de certains autres pays où la législation a osé fixer directement le nombre des cabarets; ce serait chose souhaitable. On sait combien le mal est développé en France; il l'est plus encore en Belgique. Chose incroyable! on y trouve un débit de boissons pour 44 habitants! aussi plus de 100 millions y sont dépensés par an, en boissons fortes. La Hollande, plus énergique que sa voisine du Sud, n'admet qu'un débit par 250 à 500 habitants selon la population de l'endroit.

Quoi qu'il en soit, les deux lois dont nous venons de parler, — celle contre l'ivresse publique et celle qui impose le droit de licence aux cabarets nouvellement établis, — sont des essais sérieux de lois qu'on peut appeler : *sociales* par excellence. Que la question sociale perdrait en intensité, si l'ouvrier n'allait dépenser au cabaret le plus clair de son salaire et y chercher des excitations malsaines, qui le prédisposent à tous les excès! Que les meneurs, qui exploitent l'ouvrier, trouveraient moins de crédit et auraient moins de puissance, s'ils n'avaient dans le cabaret un auxiliaire précieux qui les dispense de grands efforts et d'arguments sérieux. Cette plaie sociale a été dénoncée par tous les hommes d'étude bien intentionnés et, certes, parmi les lois qui s'efforcent d'améliorer le sort du travailleur et d'écarter les causes de désordre social, les moins importantes et les moins fructueuses ne sont pas celles qui tendent à restreindre la consommation des boissons alcooliques. On dira qu'elles portent atteinte à la liberté de l'homme, qui veut que celui-ci puisse vivre comme il l'entend; qu'elles sont une entrave à la liberté du commerce, qui réclame la protection de toutes les professions. Il y a beau temps que toutes ces déclamations n'ont plus d'effet. Devant les menaces du monde du travail désorganisé, corrompu, devant les abus devenus trop évidentes d'une certaine prétendue liberté dangereuse et corruptrice, un peu de bon sens s'est fait jour dans la conscience humaine et elle ne se laisse plus si facilement griser par

la logomachie du laisser-passer et du laisser-faire. En matière d'alcoolisme du moins la cause semble gagnée; déjà partiellement en d'autres matières elle a fait des progrès considérables.

Nous allons trouver quelques preuves plus frappantes encore de ces progrès, en étudiant la législation sociale entreprise en Belgique pour réglementer la liberté même du contrat de travail.

IV

Avec les lois portées sur ce terrain, nous touchons à l'un des points les plus délicats de la science économique. L'État a-t-il le droit de s'interposer entre le patron et l'ouvrier dans la discussion du louage de travail? S'il a ce droit, jusqu'où peut-il en user?

L'économie politique classique répond négativement à la première question et, par le fait, n'a plus à s'inquiéter de la seconde. Pour elle, la liberté des deux parties est absolue et toute intervention de l'État détruirait le bel équilibre économique qui résulte de cette liberté. Elle est logique, si elle n'admet pas, comme font ses chefs, que la morale ait rien à voir dans le domaine économique. Mais quoi! voilà deux hommes, être libres et responsables, qui contractent; et, par cela seul que leur contrat est du domaine économique, il échapperait à toute loi morale! Cette prétention ne doit pas être réfutée; elle mérite d'autant moins de l'être qu'il s'agit dans l'espèce, de stipuler non point seulement sur des choses extérieures à l'homme, mais sur ce qu'il y a de plus personnel en lui, sur son travail, sur sa coopération, sur son intelligence. La morale domine cet acte comme elle domine tous les actes humains et l'on ne s'explique point cette aberration qui, pendant longtemps, a assimilé l'homme à la machine et son travail à une marchandise quelconque, à une balle de coton ou à un sac de café.

Mais, si le contrat est soumis à la loi morale, si, par conséquent, le pouvoir civil, chargé de protéger la morale, a le droit de le réglementer, jusqu'où ce droit s'étendra-t-il? La réponse ne présente de difficultés qu'en pratique; les principes sont clairs. Le pouvoir civil intervient, dans les limites du nécessaire, afin d'empêcher la violation de la loi morale et de s'opposer à toutes les stipulations qui constitueraient un danger sérieux pour la paix publique et le bien général.

Dans cette sphère, la législation d'un peuple peut se mouvoir à l'aise et il semble qu'il n'y ait point là-dessus de dissension sérieuse au sein de l'école catholique.

Ce n'est point à dire que la Révolution, elle, ait eu horreur de la contrainte en matière économique, plus que sur d'autres terrains où elle a laissé des traces honteuses et sanglantes. Mentant à ses propres principes dès qu'elle y trouvait son intérêt, elle n'a jamais hésité à user de mesures tyranniques pour défendre les institutions qu'elle avait établies. Ses disciples, dégénérés en tout le reste, n'ont point perdu cette tradition, qui semble être demeurée le premier des principes de l'école. Il faut aussi noter que la Révolution s'est toujours défiée — comme aujourd'hui encore — de l'ouvrier, malgré toutes ses déclamations hypocrites sur la sainteté et l'inviolabilité du peuple souverain. Déjà en 1792, elle en donnait la preuve, quand, après avoir détruit les corporations ouvrières, elle défendit sous les peines les plus sévères aux ouvriers de se réunir encore « pour discuter sur leurs prétendus droits ». Bientôt, étant devenue pouvoir incontesté avec Napoléon et ayant fondé à son image une société nouvelle, elle eût peur, pour la solidité de son édifice, de cet ouvrier qu'elle avait, il est vrai, isolé de toute protection mais aussi déchaîné et livré à toutes les mauvaises inspirations de sa nature. Elle sentit la nécessité de prendre des précautions contre lui.

Telle fut, par exemple, la raison de la législation napoléonienne sur les livrets d'ouvriers.

D'après une disposition de l'arrêté du 22 germinal, 2 floréal an XI, il fut défendu d'engager un ouvrier non muni d'un livret portant certificat d'acquit de ses engagements; le maître avait aussi le droit de refuser la restitution du livret avant la terminaison du travail ou l'acquit complet des dettes de l'ouvrier. Un arrêté du 9 frimaire an XII détaillait la forme du livret et les mentions qu'il devait contenir. Un décret impérial du 3 janvier 1813, étendait l'obligation du livret aux ouvriers des mines.

Quelque chose de semblable fut édicté, par les décrets de l'empire du 3 octobre 1810 et du 6 novembre 1813, à propos des domestiques; ils portaient ce qui suit : « Les domestiques à gages stipulant à l'année, au mois, même au jour, sont tenus sous des peines sévères de se faire inscrire dans les bureaux à ce désignés. Le changement de service sera déclaré dans les vingt-quatre heures. »

Se basant sur ces décrets, certaines administrations avaient donc imposé le livret aux domestiques.

Enfin l'article 1781 du Code civil complétait cette législation par la disposition suivante : « Le maître est cru sur son affirmation, pour la quotité des gages, pour le payement du salaire de l'année échue et pour les acomptes donnés pour l'année courante. »

Cette dernière stipulation (1) était, il est vrai, empruntée à l'ancien droit; elle y avait sa place et y trouvait son explication, en présence d'une législation et de mœurs qui entouraient l'ouvrier des plus minutieuses garanties de protection et de justice. Dans le nouveau monde social et économique qui s'ouvrait, il détonnait et n'était plus qu'une menace pour l'ouvrier qui ne trouvait aucune compensation à cette infériorité criante.

Quoi qu'il en soit, par tout cet ensemble de lois et d'arrêtés l'ouvrier se trouvait bien tenu en laisse. Partout où il allait, la police — cette grande institution révolutionnaire — avait l'œil sur lui, pouvait le suivre et réprimer ses moindres écarts. Il était en tutelle, désarmé pratiquement vis-à-vis de ses maîtres et placé sous suspicion légale.

Loi concernant les livrets et abrogeant l'article 1781, *C. c.* — Cette législation parut tellement injuste qu'elle eut beaucoup de peine à s'acclimater en Belgique où la Révolution, reçue à coups de fusil et toujours peu aimée, n'avait pu encore effacer le souvenir des libertés anciennes. Même peu à peu la réglementation des livrets était tombée en désuétude et toujours les tribunaux, arguant de l'article 138 de la Constitution, avaient refusé d'appliquer, comme contraire aux principes du droit public belge, la disposition de l'article 1781 du Code civil.

Par une loi du 10 juillet 1883, le pouvoir législatif mit le droit d'accord avec les mœurs. Il abrogea expressément l'article 1781 du Code civil et abolit l'obligation des livrets ouvriers. Toutefois, comme le livret peut, s'il se borne à certaines indications, offrir de l'utilité pour l'ouvrier, la loi le rend facultatif et l'exempta de certains droits de timbre, d'enregistrement, etc.; elle ne permet au patron d'y inscrire que la date de l'entrée de l'ouvrier à son service et la date de sortie et l'oblige même à y inscrire « sans préjudice à son droit » la date de la sortie, s'il a inscrit la date de l'entrée.

(1) Elle a été abrogée en France par la loi du 2 août 1868.

De cette manière, une juste égalité était rétablie, du moins en cette matière, entre le maître et l'ouvrier.

Une des pires atteintes révolutionnaires à la légitime et nécessaire indépendance du travailleur était réparée par cette loi. Au mois de janvier 1887, le ministre de l'intérieur déposa un autre projet de loi, qui avait pour but de garantir mieux encore la liberté de l'ouvrier en matière de contrat de travail.

Loi sur le payement des salaires. — Par suite de certaines nécessités, le prix du louage des ouvriers agricoles, des domestiques et des ouvriers de condition semblable, se paye de temps immémorial pour partie en argent monnayé, pour partie en nature. Pour cette catégorie de travailleurs, ce double mode de paiement, d'ailleurs naturel, ne prête point à de sérieux abus; elle présente même de sérieux avantages. Mais l'industrie, peu à peu, par esprit de lucre et d'égoïsme, s'était approprié ce mode de payement qu'ici rien ne justifiait. Dans certaines villes de la Belgique, surtout, l'ouvrier industriel se trouvait, par le fait, soumis à une véritable exploitation. Le patron ou un de ses parents tenait boutique de toute sorte de denrées et l'ouvrier était forcé de consacrer la totalité ou une grande partie de son salaire à des achats que l'intérêt du patron rendait ruineux pour son petit budget. Quelquefois le patron payait lui-même en nature au moyen de marchandises dont, en réalité, il fixait arbitrairement le prix. La même pression était souvent indirectement exercée par des contremaîtres, porions, employés, etc., qui, violentant la liberté de l'ouvrier, le forçaient de se fournir chez eux du genre de denrées nécessaires à son ménage.

Des plaintes nombreuses s'étaient élevées contre ces abus; et la Commission du travail, dont nous avons parlé au commencement de cette étude, en avait fait l'objet d'un rapport très complet et très concluant. Aussi la loi destinée à les restreindre, sinon à les extirper totalement, rencontra peu d'opposition. Promulguée le 16 août 1887, elle n'entra en vigueur que le 31 décembre suivant, afin de donner aux industries visées le temps de se préparer au changement.

La loi ordonne en principe le payement du salaire en monnaie métallique ou fiduciaire et déclare nul et non avenu tout autre payement. Elle défend toute stipulation contraire dans le contrat passé entre l'ouvrier d'une part et le patron, le contremaître, le porion, l'employé, etc., d'autre part. Elle déclare irrecevable l'ac-

tion intentée par ces derniers pour fournitures à l'ouvrier, sa femme et ses enfants habitant avec lui; elle présume, jusqu'à preuve contraire, que toute fourniture faite par la femme ou par les enfants du patron, du contremaître, du porion, de l'employé, etc., est, en réalité, faite par ces derniers. Les retenues sur le salaire sont prohibées à leur tour.

Ces principes posés en thèse générale, la loi admet quelques exceptions justifiées par l'intérêt de l'ouvrier ou par les nécessités évidentes de l'industrie. Ainsi le patron peut retenir les amendes conformes au règlement, certaines avances d'argent, mais celles-ci jusqu'à concurrence du cinquième seulement du salaire, etc. Ainsi encore, il peut imputer sur le salaire le logement de l'ouvrier, la jouissance d'un terrain, le prix des outils nécessaires, etc., etc. Même, moyennant certaines autorisations toujours révocables, le chef d'industrie a le droit de fournir certaines denrées, pourvu qu'il les compte à l'ouvrier au prix de revient. De cette manière, tout en frappant les abus du « truck », — c'est le nom consacré à ce système en Angleterre où, avant les dernières lois, il semblait assez répandu, — la loi ne lèse aucun intérêt respectable et n'enlève rien aux bons effets qu'en certaines circonstances le payement partiel en nature du salaire peut produire.

Une disposition, qui se justifie d'elle-même tant elle est morale, défend en outre de payer les salaires, dans les « cabarets, débits de boissons, magasins, boutiques ou dans des locaux y attenant. » Un autre article (l'art. 5), dispose enfin que les salaires ne dépassant pas 5 francs par jour, doivent être payés au moins par quinzaine et, s'il s'agit de façon ou d'entreprise, que le règlement partiel ou définitif doit avoir lieu au moins une fois par mois. On voit assez facilement le but de cette prescription, qui est de soustraire l'ouvrier aux tentations de l'usure ou d'un crédit ruineux pour son petit budget.

Loi sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires. — Presque en même temps les Chambres belges discutèrent et votèrent une autre loi, réglant l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires ouvriers. C'est une loi de protection directe de l'ouvrier contre lui-même et aussi contre d'âpres créanciers dont l'égoïsme brutal pouvait mettre en danger l'existence même de l'ouvrier et de sa famille, souvent empêchés, par suite de malheurs, de satisfaire momentanément à des engagements qu'ils ne refusent pas de tenir.

La loi tient en trois articles; nous les transcrivons.

« Art. 1. Ne pourront être cédées pour plus de deux cinquièmes, ni saisies pour plus d'un cinquième, les sommes à payer aux ouvriers et gens de service du chef de leurs salaires. Toute stipulation contraire est nulle.

« Art. 2. Il en sera de même pour les appointements attribués aux employés ou commis des sociétés civiles ou commerciales, des administrations publiques, des marchands et autres particuliers, pour autant que leurs appointements ne dépassent pas 1,200 francs par an.

« Art. 3. La présente loi ne concerne pas les cessions et saisies qui auraient lieu pour les causes déterminées par les articles 203, 205 et 214 (1) du code civil. »

L'article 2 de la loi assimile assez justement une certaine catégorie d'employés aux ouvriers. Les mêmes raisons d'humanité et de prévoyance existent, en effet, pour ces deux classes.

Faisons aussi remarquer que la loi du 21 ventôse an IX admettait déjà l'insaisissabilité et l'incessibilité d'une certaine partie du traitement des fonctionnaires et employés civils. Une loi du 24 février 1847 avait à son tour pris sous sa protection, dans des proportions semblables, les appointements des officiers de l'armée; et deux autres lois, des 24 mai 1838 et 21 juillet 1844 stipulé de même au sujet des pensions civiles, militaires et écclésiastiques. La loi du 18 août 1887 ne faisait donc qu'entrer dans une voie tracée depuis longtemps et se bornait en somme à étendre les bénéfices de certaines dispositions déjà existantes, aux classes les plus intéressantes de la population.

Loi relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes. — Le 28 mai 1888 fut promulguée une autre loi, tendant à protéger l'enfance contre la barbarie de certains métiers peu en rapport avec le respect dû à la dignité humaine. Sous ce rapport la législation laissait vraiment à désirer, et il faut louer le ministre de la justice, M. Lejeune, de son initiative dans cette question. La loi qu'il fit voter défend en principe d'employer pour les professions ambulantes, des enfants âgés de moins de 14 ans. Au-dessous de cet âge, ni leurs parents, ni des personnes autorisées par les parents, ne les peuvent utiliser dans leurs représentations, sous

(1) Il s'agit de dettes alimentaires.

peine d'emprisonnement et d'amende. Jusqu'à l'âge de 18 ans, on ne peut leur faire exécuter « des exercices de dislocation, des tours de force ou des exercices dangereux, inhumains ou de nature à altérer la santé » ; les parents coupables de ce délit sont punis de peines doubles de celles dont sont justiciables les étrangers, Jusqu'à cet âge encore la loi les protège contre la rapacité de leurs parents qui les livreraient à des embaucheurs pour professions ambulantes et contre tout individu coupable de les avoir déterminés à quitter le domicile de leurs parents ou tuteurs. Comme mesure exécutoire, tout individu exploitant une des professions ambulantes, est tenu de pouvoir justifier de l'état-civil de tout mineur employé dans sa troupe.

Quand cette loi fut proposée aux Chambres on s'étonna presque de savoir qu'elle n'existait pas encore, tant elle parut nécessaire. Aussi nul n'objecta qu'elle attentait aux droits des parents sur leurs enfants, puisque en effet elle n'atteignait que les abus de cette autorité, c'est-à-dire des faits en dehors de tout droit paternel, l'abus ne pouvant jamais constituer un droit.

Loi réglementant le travail des femmes et des enfants. — La discussion fut plus vive, lorsqu'il s'agit de la réglementation du travail dans les usines et manufactures. Ici on entrait de plain-pied dans une de ces questions brûlantes d'économie politique où l'intérêt mal entendu de la grande industrie, devenue païenne au moins en pratique, oppose toujours une vive résistance aux réclamations de la justice sociale et aux exigences du bien général. On convient assez généralement que l'industrie moderne ne pèche pas par le respect de l'homme. Si on l'abandonnait à elle-même, à toutes les mauvaises excitations de l'esprit de concurrence, elle deviendrait bien vite meurtrière sans remords de l'âme et du corps de l'ouvrier. De quelle valeur serait l'homme pour elle? De moindre valeur certainement que les machines. Quand celles-ci se détériorent, il faut les réparer; quand elles sont usées, il faut les remplacer; opérations coûteuses qui grèvent lourdement les frais généraux de la production. Quand l'ouvrier s'use et meurt, où est la perte pour l'industrie? Une autre machine vivante, plus neuve et pouvant fournir le même travail, se trouve prête sans la moindre dépense. On soigne donc les machines, on n'a aucun intérêt à soigner l'ouvrier; et que l'on prêterait à rire surtout si l'on se risquait à parler à l'industrie — nous ne disons pas à tout industriel — de la dignité de l'âme et des nécessités morales de l'ouvrier! De

tels facteurs n'entrent pas en ligne de compte dans les frais et dépenses, et n'affectent guère les éléments de la concurrence qui sévit dans le monde industriel. Il paraissait donc naturel de légiférer sur la matière, pour protéger contre les excès de l'industrialisme les forces morales et physiques du travailleur.

Ce point n'avait pas échappé à la sollicitude de la Commission du travail; elle en avait fait le sujet de travaux très sérieux et très pressants. Répondant à ses appels, un projet de loi fut déposé sur la réglementation du travail dans la séance du 17 juin 1887. Deux ans se passèrent avant que le rapport très étudié et complet, dû à la plume de M. le député Van Cleemputte de Gand, pût être discuté. Dès l'abord le projet fut reçu avec joie par les uns, avec défiance par les autres. En ce pays, où les idées de liberté et d'indépendance sont si vives qu'elles en sont souvent faussées, c'était une chose nouvelle et qui parut étrange que de porter la main sur l'arche sainte de la liberté industrielle. Quoi! défendre à l'ouvrier et à l'industriel de s'arranger comme ils l'entendent, n'est-ce pas empiéter sur un terrain sacré et blesser leur liberté réciproque? Pourquoi empêcher l'ouvrier d'user de sa personne comme il l'entend et l'industriel de profiter des facilités et des avantages, précieux pour la concurrence, que lui offre si largement le travail moins payé des femmes, des enfants ou que lui procure le travail de nuit? On objecta que la liberté de l'ouvrier n'est jamais entière dans la pratique, que la société a des devoirs de conservation et de protection supérieurs aux prétendus droits de l'industrie, qu'il n'était ni juste ni prudent de laisser davantage s'étioler la moralité et dépérir la vigueur de la race humaine, sous de peu nobles prétextes. En fin de compte, pour arriver à un résultat, l'on convint de prendre un moyen terme. Partisans et adversaires du projet, chacun céda du sien; la « liberté » de l'ouvrier adulte fut mise hors de question et ce ne fut que mollement que l'on réglementa le travail des femmes et des enfants. De cette compromission sortit la loi du 21 décembre 1889. On peut regretter que les si beaux et intelligents travaux de la Commission du travail et l'œuvre si approfondie et si éloquente du rapporteur du projet de loi, aient abouti à une législation si timide. Mais on peut espérer aussi que, les idées faisant leur chemin, les Belges sauront élever cet édifice, lui donner de plus nobles proportions et finiront par comprendre que la loi morale, qui défend les excès corporels et prescrit le soin de la conservation de

l'âme et du corps, protège tout autant l'ouvrier adulte que sa femme et ses enfants.

Voici les dispositions caractéristiques de la loi. D'abord, elle ne touche pas, comme nous venons de le dire, à la situation de l'ouvrier adulte. Même elle laisse en dehors de toute protection légale, la femme majeure; l'article 5 s'occupe à son propos d'un seul cas spécial, il dit : « Les femmes ne peuvent être employées au travail pendant les quatre semaines qui suivent leur accouchement. » C'est tout ce qui la regarde.

Dans son ensemble, la loi ne règle que le travail des enfants et adolescents mâles, âgés de moins de seize ans, et des filles mineures, c'est-à-dire âgées de moins de vingt-un ans. Elle pose en principe absolu l'interdiction du travail (1) pour les enfants âgés de moins de douze ans; aucune exception n'est faite à cette règle. Puis elle réglemente la catégorie des enfants âgés de moins de seize ans, auxquels sont assimilées les filles de seize à vingt-un ans. Pour cette catégorie, elle interdit le travail de nuit, sauf autorisation par arrêté royal, en ce qui regarderait « des travaux qui, à raison de leur nature, ne peuvent être interrompus ou retardés, ou ne peuvent s'effectuer qu'à des heures déterminées »; dans ce cas, l'autorisation peut même s'étendre à des enfants du sexe masculin âgés de quatorze ans; si les circonstances sont exceptionnelles, le gouverneur de la province, moyennant approbation royale dans les dix jours, peut, à son tour, établir cette exception pour un laps de temps de deux mois.

La même règle, et à peu près les mêmes exceptions, existent pour déterminer le nombre de jours de travail auquel cette catégorie de mineurs peut être restreinte : la loi fixe, en principe, un *maximum* de six jours.

(1) Il ne s'agit pas de toute espèce de travail. La loi, dans son article 1er, détermine sa portée en ces termes :

« Est soumis au régime de la présente loi le travail qui s'exécute :

« 1° Dans les mines, minières, carrières, chantiers;

« 2° Dans les usines, manufactures, fabriques;

« 3° Dans les établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que dans ceux où le travail se fait à l'aide de chaudières à vapeur ou de moteurs mécaniques;

« 4° Dans les ports, débarcadères, stations;

« 5° Dans les transports par terre et par eau. »

La loi excepte les ateliers de famille en général, à moins qu'ils ne rentrent dans le 3°.

Enfin la loi indique deux prohibitions dont elle-même détermine la première, laissant la seconde aux soins du pouvoir exécutif qui se prononcera dans les trois ans.

La première prohibition regarde le travail des filles ou femmes âgées de moins de vingt-un ans; elles ne seront plus admises dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières à partir du 1er janvier 1892.

La seconde est plus générale : un arrêté royal décidera à quels travaux, dans quelle mesure de durée et sous quelles conditions de repos, l'industrie ne pourra plus désormais employer les enfants et adolescents de moins de seize ans, et les jeunes filles de seize à vingt-un ans.

En étudiant cette loi, on est vraiment frappé de la large part qui y est faite à l'intervention du pouvoir exécutif. Sauf la disposition qui prohibe tout travail aux enfants âgés de moins de douze ans, il n'est presque aucune règle dont il ne puisse dispenser ou qu'il n'ait le droit de rendre plus stricte dans certains cas. On dirait que la législation belge ait eu peur de faire des réformes maladroites en s'avançant avec trop de décision sur un terrain nouveau pour elle et peu étudié. Une pareille défiance de soi-même n'est point naturelle au parlementarisme, et il faudrait presque lui savoir gré de manquer une fois de cet aplomb imperturbable, avec lequel il tranche ordinairement les plus graves questions, si l'on ne s'avouait qu'il est humble et timide peut-être mal à propos, et que la prudence serait mieux à sa place en d'autres matières où la compétence parlementaire est plus discutable. Quoi qu'il en soit, telle est la dernière loi votée par le parlement belge, en matière « sociale ». Elle témoigne, avec toutes les mesures prises depuis 1886, d'un zèle législatif sérieux, et forme avec les autres lois, dont nous avons donné une courte analyse, une législation ouvrière qui ne met point la Belgique en retard sur les autres nations. De fait, l'ouvrier belge est aussi protégé que l'ouvrier français. Si l'on se rappelle les louables efforts qui se font, dans ce pays, pour assurer à l'ouvrier la liberté du dimanche, et les beaux résultats qui ont déjà été obtenus en cette matière, on reconnaîtra volontiers que le travailleur est peut-être moins à plaindre sous la monarchie belge que sous la république française. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que de nouveaux projets de loi étendant encore la juste intervention de l'État pour la protection de l'ouvrier sont déposés sur le bureau des Chambres belges et seront bientôt discutés.

V

Est-ce à dire que, à la suite de toutes les mesures déjà prises et grâce à celles qu'on prendra encore, la Belgique échappera à la crise sociale et saura résoudre législativement la question ouvrière? Ce serait une erreur de le croire. Comme partout ailleurs, l'agitation socialiste revêt en Belgique un caractère de gravité qui échappe à l'action gouvernementale. Sans doute, les abus matériels abondent dans l'organisation économique des classes ouvrières, telle que les principes révolutionnaires l'ont faite. L'ouvrier souffre des envahissements de l'industrialisme, et, si le mot était français, nous dirions des excès du machinisme, devenus tous deux les grands ennemis du bien-être, de la sécurité et de l'avenir du « prolétaire ». Mais la vraie source du mal n'est pas dans l'absence des lois protectrices, elle est dans l'effondrement des mœurs chrétiennes au sein de la société moderne. Si l'esprit chrétien dominait l'industrie, les mœurs n'auraient pas besoin de lois pour créer à l'ouvrier et au patron, également égarés, une situation supportable, sinon prospère. Le premier puiserait dans les doctrines et les sacrements de l'Église la force de comprimer ses aspirations désordonnées vers la richesse, d'économiser même sur son maigre salaire, en se refusant des plaisirs factices, de se créer un avenir moins sombre; à défaut de tout cela, il trouverait le courage de la résignation au souvenir des promesses éternelles, faites surtout en faveur des déshérités de ce monde. Le second, de son côté, comprendrait mieux les devoirs de la paternité sociale que lui imposent sa profession et ses richesses; il saurait que le pauvre est son frère, revêtu, comme lui, de la dignité humaine et élevé à la dignité plus grande encore d'enfant privilégié de Dieu. La méditation de ces vérités, trop oubliées, hélas! produirait une harmonie de désirs et de volontés qui rétablirait par sa seule force l'équilibre rompu, et qui assurerait, dans le monde industriel, cet ordre naturel qui de lui-même produit la paix : *Pax tranquillitas ordinis*.

Les lois humaines font bien de tendre au même but. En les coordonnant vers cette fin, avec plus ou moins de clairvoyance, de suite et de bonheur, l'Etat reste dans son rôle qui est d'être le ministre de Dieu pour le Bien et d'aider au respect de la loi morale. Seulement, tout en rendant hommage aux efforts accomplis,

tout en encourageant une tendance, que le droit naturel reconnaît et prescrit, il faut dire bien haut qu'aucune réforme ne sera efficace que si l'esprit chrétien y vient surajouter cette pénétration et cette force que l'œuvre humaine ne possède point d'elle-même. Partout où la liberté engendre le désordre, c'est que l'âme humaine est en défaut et ne sait ou ne veut ou ne peut envisager résolument son devoir. Ignorance de l'esprit ou faiblesse de la volonté, souvent les deux ensemble, telles sont les vraies causes du malaise social. L'Église seule peut dissiper ces ténèbres et guérir cette infirmité. En dehors d'elle, de sa doctrine, de ses sacrements, on chercherait vainement la lumière et la force. Les lois nécessaires pour garder à la société incroyante une apparence d'ordre, une ombre de paix, ne seront vraiment efficaces ou ne deviendront vraiment utiles, que par le souffle de l'esprit chrétien, réformant le monde des âmes. De plus en plus, cette vérité deviendra évidente; et si le monde économique se refuse à la reconnaître à la lumière de la raison et de l'expérience du passé, il sera misérablement forcé de la confesser aux sinistres lueurs qui éclaireront les ruines de l'avenir. Le genre humain est fait pour le Christ : il ne se soustraira pas à cette loi de sa nature. Quoi qu'il veuille, quoi qu'il fasse, le Christ est l'énigme de sa vie, l'explication de son existence; le Christ est donc aussi la solution de toutes ses difficultés. *Solutio omnium difficultatum Christus.*

Jean Delarc.

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE EN TUNISIE [1]

Notre camp, dont nous avons changé l'emplacement, se dresse sur une colline toute pelée. De là, on domine Souk-Ahras et l'on aperçoit le pittoresque et montagneux paysage environnant.

La chaleur, en ce moment-ci, est torride, accablante. Parfois, durant la nuit, le simoun souffle dans l'air embrasé. On pose alors les lèvres contre terre pour respirer un peu de fraîcheur, mais inutilement. L'atmosphère est ardente. Quand le simoun cesse, on est haletant, épuisé de soif. Toutes les nuits, les panthères, les hyènes et les chacals font retentir la montagne d'une harmonie sauvage qui a quelque chose de mystérieux et d'effrayant au milieu du calme nocturne. Les chacals surtout rôdent par bandes de plusieurs centaines et poussent la hardiesse jusqu'à traverser notre camp. On voit souvent des fantômes fugitifs se dessiner sur nos toiles de tentes et disparaître aussitôt : ce sont les chacals à la recherche d'une proie. Leurs cris sont incessants et plaintifs; on dirait des milliers d'enfants pleurant et gémissant dans la nuit. C'est un vacarme qui ne cesse qu'au lever de l'aurore.

Le 18 juin, je suis désigné pour conduire à Bône dix Kroumirs prisonniers. Ce sont des otages importants et, après les avoir tous attachés avec des cordes à fourrage, je leur fais entendre que, si un seul d'entre eux cherche à s'échapper, je les fais tous fusiller sur-le-champ. Ils baissent la tête sous la fatalité et marchent en silence. Six jours pour aller et revenir. A Bône, je me rafraîchis aux brises et aux ondes de la mer, puis je reviens aux chaleurs étouffantes de Souk-Ahras; mais ce n'est pas pour longtemps, car, le 10 juillet suivant, notre compagnie reçoit l'ordre de décamper pour regagner Bône. Quel est le secret de ces marches et contre-

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1891.

marches? Je l'ignore. En tout cas, je suis enchanté de retourner auprès de ces rivages que je n'ai qu'entrevus et qui m'ont semblé si délicieux.

Nous voyageons après le coucher du soleil à cause de la chaleur tropicale du jour. Le ciel est étoilé. Ces marches de nuit à travers es ombres géantes des montagnes ont quelque chose de fantastique.

Enfin nous sommes à Bône la jolie, à Bône la coquette. Notre camp se dresse auprès de la porte des Caroubiers, sur un rocher à pic dominant la mer. J'ai rarement vu un endroit plus majestueux en ses perspectives de mer et de montagnes. Là sont réunies toutes les plantes africaines : cactus, aloës, caroubiers, grenadiers. Couchés dans nos tentes, nous pouvons jouir de l'étendue miroitante des flots; nous dominons ce port, le plus vaste de l'Algérie, et nous voyons passer à nos pieds tous les navires en arrivée ou en partance.

Bône s'est maintenant transformée en une ville presque toute européenne. On y remarque de beaux hôtels, de brillants bazars, de grands cafés aux arcades pleines d'ombrages. Le Cours national commence au port où les navires abordent à quai, et se termine, par une large avenue de platanes et de palmiers, en face de l'église catholique d'une construction très originale. Il n'y a plus ici d'oriental que la grande Mosquée avec ses arabesques, ses portiques, son minaret et ses nids de cigognes.

Le site de Bône est ravissant. Il se trouve au milieu d'un décor splendide de mer et de montagnes.

Une plaine étroite, prolongement des pieds du noir Atlas, s'étale, se terminant en rives d'or baignées de flots bleus. C'est là qu'un jour, rêveuse et poétique, Hippône s'est assise. Depuis lors, elle a vu bien des catastrophes et bien des grandeurs; elle a vu les Arabes et les Vandales, mais elle a vu aussi Saint-Augustin et le drapeau de France. Et elle a toujours vécu au milieu de ses ruines entre la mer qui la caresse et les monts qui la surplombent comme des murailles titanesques dont la masse écrasante se perd dans les nues.

Si l'imagination est enthousiasmée, le cœur aussi s'exalte à Bône : je parle du cœur chrétien. Après avoir traversé la Seybouse, on rencontre une colline ombragée d'oliviers : sur ses flancs sont des ruines; au-dessus, est le tombeau de Saint-Augustin. Tout ici est solitaire et silencieux; on n'entend, dans ce grand recueillement de la nature, que le vaste murmure de la mer.

Le monument de l'illustre évêque d'Hippone se compose d'un

autel de marbre en plein air, entouré d'une grille et surmonté d'une statue de bronze. Augustin est tourné vers le rivage et ses yeux semblent plonger dans l'immensité de l'espace, image de cette autre immensité divine où plongea tant son génie.

On prie bien sous les ombrages d'Hippone et l'on est heureux de rêver sur ces ruines immortelles.

Le 13 septembre, m'amusant à regarder, du haut de notre camp, les nombreux marsouins qui plongent, replongent et se jouent gracieusement dans l'onde calme et unie du golfe, je suis tout à coup désigné pour aller prendre le commandement du détachement des forêts de l'Ouider et, dès le lendemain matin à cinq heures, je me mets en route avec deux brigadiers. Nous sommes destinés à remplacer le cadre de ce détachement dont la compagnie a reçu une autre destination.

Il nous faut parcourir, dans cette seule journée, 65 kilomètres à travers des montagnes couvertes de grandes forêts de chênes-lièges, sombres, désertes et sauvages.

Mais trois cavaliers, seuls, marchent vite; et nous nous en allons gaiement parmi ces sites inconnus.

Aussitôt en quittant Bône, nous commençons à gravir le mont Lydou: et la ville, à mesure que nous nous élevons, devient de plus en plus petite à nos yeux, tandis que la mer élargit davantage son lointain horizon. Sur le sommet du mont, à neuf cents mètres d'élévation, nous nous reposons au joli petit village de Bugeaud qui se cache là comme un nid d'aigle.

Durant quatre heures, nous suivons ensuite une route en corniche sur le flanc d'une chaîne ininterrompue de hautes montagnes : à gauche, des rochers à pic; à droite et en bas, bien au-dessous de nous, la mer avec ses échappées ondoyantes à travers les éclaircies de grands arbres. Toujours la mer! la mer qui se pare de tous les feux du soleil et nous inonde d'un torrent d'étincelles pour séduire nos regards, comme si elle était jalouse des beautés de la montagne.

C'est féerique. Nous chevauchons sans rien dire.

Non loin du cap de Fer, le chemin tourne brusquement. Une source sort du rocher, en un bosquet plein de fraîcheur, toujours devant l'espace bleu. Nous mettons pied à terre pour faire boire et manger nos chevaux.

Quittant alors la côte, nous nous enfonçons dans les bois et longtemps, longtemps nous suivons un chemin à peine tracé sous

les solennelles travées des arbres séculaires. Il ne manque plus qu'un lion ou une panthère pour compléter ce tableau des sites africains. Ces animaux sont nombreux dans ces parages dont les échos retentissent parfois de leurs cris terribles.

A six heures du soir, nous débouchons au village perdu d'Aïn-Barbarh et, une heure après, nous avons atteint l'Ouïder, ferme située en pleine forêt.

Tous les ans, pendant les chaleurs tropicales de l'été, on envoie ainsi des détachements pour surveiller les incendies assez fréquents parmi ces vastes forêts. C'est donc un de ces détachements que je viens commander à l'Ouïder. Ma troupe, se composant de trente-deux hommes, est répartie en trois camps situés à 15 kilomètres de l'Ouïder et espacés entre eux de 4 kilomètres. Ces camps se nomment Sidi-Boudissah, Zoubiah et Em-Zarah : chacun est sous la surveillance d'un brigadier. Les hommes se sont construit des gourbis en écorce de chêne-liège et ils campent, comme les sauvages sous leurs huttes, dans ces déserts des forêts.

Chaque jour je monte à cheval, et, accompagné d'un garde arabe, je m'en vais visiter mes camps. A chaque pas, ce sont des imprévus d'une nature magnifique; plus on avance, plus les bois semblent s'enfoncer en se déployant sans fin sur les flancs des montagnes et des vallées. Çà et là, au fond d'un ravin, sous la broussaille, coule une source d'eau limpide près de laquelle l'arabe n'oublie pas d'attacher une petite tasse en liège afin que le voyageur égaré puisse boire là où viennent aussi se désaltérer les bêtes féroces.

Ces courses m'enthousiasment; je laisse errer mes pensées au trot de mon cheval; il me semble que je suis plus grand : mon âme s'envole dans l'infini; on pense mieux à Dieu au milieu de ces sublimes solitudes.

Autour de moi semble régner un danger inconnu, mystérieux, que l'on s'attend à rencontrer dans chaque escarpement ou dans chaque détour d'un sentier. Le cheval lui-même dresse ses oreilles inquiètes et écoute dans le silence.

On se sent si loin du monde qu'il semble ne plus exister; il n'y a plus que la nature et Dieu. L'air est tranquille et l'on respire un je ne sais quoi qui vous remplit le cœur d'une émotion étrange.

Et, lorsque après une pareille journée de poésie grandiose et solitaire, je reviens, le soir, me mettre à table à l'Ouïder, mon esprit surexcité, émerveillé, erre encore dans la forêt. Puis, avant de me

coucher, je reste longtemps à ma fenêtre à écouter toutes les voix de ces solitudes. Les étoiles palpitent à travers les arbres; au milieu du calme mystérieux des ténèbres, passe et plane la brise des forêts, comme un murmure immense. Par moment, s'élève le concert infernal des chacals et des hyènes glapissant tous ensemble. Mais, tout à coup, le lion se fait entendre à son tour; alors, tout se tait autour de lui; deux ou trois fois dans la nuit il rugit, les échos de la montagne répètent le rugissement de ce roi : la nature semble trembler. Ce cri du lion est terrible; dans ces déserts, il est épouvantable. Et, lorsque le dernier écho s'est dissipé à l'horizon lointain, le calme devient plus profond dans le silence effrayé.

Oh! ces nuits sont solennelles. Ma mémoire en conservera le souvenir.

Mais cette vie libre et aventureuse des forêts, à peine commencée, allait bientôt être terminée. En effet, quelques jours après, je reçois soudain l'ordre de partir avec mon détachement, pour rejoindre ma compagnie à Bône.

Aussitôt, j'adresse une note aux hommes de mes trois camps, qui se rassemblent, et viennent me rejoindre à l'Ouïder.

Je fais réquisitionner dans les douars six Arabes avec des mulets pour porter nos bagages, et nous nous mettons en route.

De nouveau, nous suivons le chemin aux brillantes échappées de mer, chemin déjà parcouru il n'y a que quelques jours.

Avec moi, j'emmène un Arabe pour le mettre en prison à Bône. Cet indigène a fait le récalcitrant, et m'a menti lorsque je voulais réquisitionner son mulet.

Mais, voici qu'en route, nous rencontrons un spahis qui nous annonce notre rentrée en France, raison pour laquelle on nous a si précipitamment rappelés de l'Ouïder.

Revoir la France! ce mot est magique.

Quoiqu'il n'y ait pas encore longtemps que nous soyons ne Afrique, et malgré la vie libre de ces vastes contrées, notre cœur déborde à la pensée de revoir le sol de France. Oh! oui, la France est bien aimée de tout Français, son nom est une joie et un ravissement.

A cette nouvelle, tous, regardant la Méditerranée, lèvent les képis en l'air, et crient : Vive la France!

De longs kilomètres restent à parcourir, mais la fatigue n'est rien, et l'on avance gaiement.

Comme don de joyeux retour, je rends la liberté à mon Arabe prisonnier, qui me remercie en mettant onctueusement la main sur sa bouche et sur son cœur, et en regardant le ciel; puis il disparaît dans les bois.

Nous marchons encore à la chute du jour. La montagne s'enveloppe peu à peu de ténèbres; les bêtes féroces hurlent partout dans la nuit. J'avance presque avec recueillement, écoutant les sauvages concerts de cette Afrique que je croyais déjà quitter.

A dix heures du soir, nous atteignons Bône. Là, on nous apprend que notre compagnie est embarquée, et que le navire a levé l'ancre depuis deux heures. Il nous faut donc attendre le prochain bateau pour partir à notre tour.

Le 27 septembre, nous embarquons sur le vapeur Abd-el-Kader, qui relâche quelques heures à Philippeville.

Le 28, en pleine mer, la journée est toute étincelante.

Le 29, à dix heures du matin, nous apercevons Notre-Dame de la Garde; nous passons près du château d'If, et des îles Monte-Cristo, et, à midi, nous posons le pied sur la terre de France.

Nous nous dirigeons aussitôt avec nos chevaux et nos bagages, afin de prendre le chemin de fer pour Montauban. A ce moment, une dépêche arrive, et un colonel d'état-major vient au galop nous donner contre-ordre, et nous avertir de nous diriger vers Orange où nous devons reformer une autre compagnie pour repartir en Afrique.

Nous voici donc en route pour Orange, où nous parvenons à minuit. Notre compagnie vient aussi d'y arriver, après s'être allée promener jusqu'à Montauban.

Tout l'infernal remue-ménage d'une nouvelle mobilisation recommence. Les hommes qui doivent partir, volent à ceux qui restent, des couvertures, des bidons, des parties de harnachement, afin d'être mieux montés pour une nouvelle campagne; ceux-ci tâchent de se remettre en possession de leur bien. Ce n'est qu'un long vol qui fait le tour de la caserne. Les volés essayent de revoler pour que rien ne manque à leur fourniment. Quelle vie! quel tapage! quels cris! quel ahurissement!

Pendant la nuit, de nombreux mulets et chevaux, campés dans la cour, se détachent des cordes malgré les gardes d'écurie et vont se mêler aux mulets des autres compagnies. Le matin, les conducteurs, ne connaissant pas encore bien leurs nouveaux animaux, ne

peuvent plus les retrouver. C'est un désordre continuel : le capitaine en perd la tête, il la fait perdre à l'adjudant et celui-ci aux autres sous-officiers.

Enfin, peu à peu ce premier bouleversement cesse et l'ordre se rétablit.

Le 5 octobre, nous disons adieu à nos camarades et nous reprenons la direction de Marseille où nous embarquons sur le paquebot *l'Alsace* qui appareille à dix heures du soir. C'est donc encore pendant la nuit que nous quittons pour la seconde fois cette chère France où nous ne sommes restés que trois jours.

III

EN TUNISIE. — ARRIVÉE A SOUSSE

Le 8 octobre, à trois heures du soir, le navire approche de la côte et nous apercevons au loin la ville de Sousse. C'est l'Orient qui apparaît avec cette blanche cité jetée comme un tapis de neige au milieu des sables jaunes et des oliviers verts de la plage africaine. Pourquoi essayer de dire encore mes pensées? L'inconnu d'un pays étrange se dresse devant mes yeux.

Pendant que mon imagination devance le bateau, celui-ci marche toujours et jette l'ancre à un kilomètre du rivage. Ces villes barbaresques n'ont pas de port : il faut s'arrêter en mer et attendre que des barques, conduites par des arabes, viennent débarquer passagers et marchandises.

Du haut du pont, l'on jouit merveilleusement du panorama de cette ville essentiellement arabe, entourée de hautes murailles crénelées, formant un vaste carré bien ciselé qui s'étend en pente sur le rivage. La Casbah, au-dessus de laquelle flotte le drapeau français, occupe le côté le plus élevé du carré et sa haute tour domine un large horizon.

Cependant il est trop tard pour commencer le débarquement des deux cents chevaux et mulets qui sont à bord, et nous devons attendre jusqu'au lendemain matin.

La nuit tombe, plus rien à faire à cette heure, les repas des hommes et des chevaux sont terminés : nous n'avons plus qu'à nous reposer en dormant ou en rêvant. Or, il y a de quoi rêver sur le pont silencieux d'un navire, à quelques centaines de mètres d'un

rivage ennemi où l'on va descendre demain. Mais le français n'est pas homme à rêver bien longtemps. Les ailes de sa légère insouciance s'agitent au moindre souffle et emportent promptement sa pensée loin des choses sérieuses pour la faire voguer en des espaces plus riants et plus faciles à franchir. Pour le caractère du troupier français, le sérieux vient en seconde ligne : c'est la plaisanterie qui a le plus d'importance. Pour lui, l'avenir n'est rien : c'est le présent qui est tout. Or, en ce moment, le présent c'est la mer calme qui semble s'endormir, c'est une brise marine si imperceptible qu'elle n'agite même pas les cordages, c'est le « ne rien faire » si agréable, le farniente pendant lequel le soldat n'a plus qu'à fumer sa pipe, ce sont les étoiles qui s'allument au ciel, c'est enfin un silence mystérieux qui plane dans l'immensité. Ce silence est trop monotone pour le Français : il fait songer au bruit. Si le bruit existait, on y penserait moins; mais cette absence totale de tout bruit fait précisément penser à lui. Aussi, bientôt une voix s'élève : « Si l'on chantait? » dit-elle, et, comme une traînée de poudre, cent autres voix redisent : « Allons, chantons? » Aussitôt, officiers et soldats se mêlent sur le pont; des groupes se forment, la fumée des pipes et des cigares se croise, des rires éclatent, des plaisanteries préparatoires s'échappent, et, peu à peu, chacun commençant à se taire, les plus loustics et les plus artistes font entendre nos belles chansons de France sous ce ciel étranger. Ce sont des chansons à boire, quoiqu'il n'y ait ni vin ni bière; ce sont des chansons d'amour quoiqu'il n'y ait pas de fiancées pour les entendre; ce sont des chansons patriotiques, quoique la patrie soit absente. Et puis les chœurs répondent à pleins poumons, à pleine joie insouciante, tantôt ce refrain : « C'est à boire, à boire qu'il nous faut »; tantôt cet autre : « Le rossignol, mignonne, n'a pas encore chanté... » Or, pour toutes mignonnes, on a les étoiles qui là-haut scintillent et sourient.

La nuit est complétement tombée et, avec elle, le calme silence semble s'étendre plus profondément dans les airs, ce qui donne à nos chants plus de sonorité et les fait s'envoler plus loin sur la plage et sur les flots.

Quelle soirée nous passons en chantant ainsi, à la veille de débarquer et d'aller chanter aux Arabes une chanson qui a aussi ses harmonies, la chanson de la poudre!

La lune se lève, éclairant la mer comme une nappe de feu et

répandant une lueur mystérieuse sur les blanches terrasses de la ville en amphithéâtre, sur la Casbah, sur les minarets, et sur la côte qui paraît s'enfuir et se prolonger dans des formes indécises à travers un voile d'inconnu.

Véritablement, sur ces planches resserrées d'un bateau, parmi ces chants, à cette heure, en ce lieu, cette soirée prend un caractère fantastique qui émeut.

Vers minuit, une brise fraîche commence à souffler; la mer nous berce voluptueusement, les chants cessent et chacun va prendre quelques heures de repos.

Pendant notre sommeil, le temps s'est couvert et, à cinq heures du matin, la pluie commence à tomber pour durer toute la journée. Nous procédons quand même au débarquement que rien ne peut ni ne doit empêcher. Les chevaux, suspendus à des câbles, passent du navire dans de grands chalands à voiles qui doivent les descendre à la jetée. Cette opération ne se fait pas sans mal et sans danger; elle ne se termine que le soir assez tard.

En ce moment, les environs de la ville sont encombrés de troupes, car c'est là que la 4e brigade expéditionnaire se rassemble pour partir dans quelques jours concourir à la prise de Kairouan.

L'emplacement de notre camp se trouve parmi les oliviers, près de deux grosses masses cimentées de ruines romaines qui, depuis bien des siècles, n'ont jamais vu, sans doute, tant de troupes assemblées. Pour arriver là, on suit une route montante et pleine de fondrières, qui côtoie les remparts et est bordée de tombeaux.

En chevauchant sous ces murailles crénelées, au milieu de ces tombeaux musulmans, auprès des cactus et des figuiers, je reconnais l'exactitude de certaines belles peintures qui ont popularisé le souvenir des guerriers des croisades, campant sous les murs de Damiette, d'Ascalon, de Saint-Jean-d'Acre ou de Jérusalem.

Sousse est la ville tunisienne qui m'a le mieux représenté les villes orientales telles que mon imagination les voyait toujours en rêve et que je les vois maintenant en réalité. Là, auprès de ces blancs marabouts, en face la grande mer bleue, on sent que l'on est tout à fait sur une terre étrangère, rendue encore plus lointaine par l'abîme moral que creuse la différence totale des mœurs et de la religion.

Le soir de notre débarquement, le ciel s'assombrit de plus en plus, et la pluie, qui a été assez fine toute la journée, devient tor-

rentielle. Presque tout le matériel est resté à bord et ne doit être débarqué que le jour suivant. Par un oubli inexplicable dans les mesures et les ordres de notre capitaine, nous n'avons même pas nos toiles de tentes et nous sommes obligés de chercher un abri où nous pouvons. Pour moi, j'étends une bâche sur quatre balles de foin mises en carré et je me couche dessous en partageant mon refuge avec deux autres camarades. Nous nous y trouvons si bien et, après notre fatigue de la journée, nous nous endormons d'un si profond sommeil que, le lendemain matin, nous n'entendons pas sonner le réveil, et le capitaine, qui a besoin de nous, nous cherche sans pouvoir nous découvrir. C'est un mulet qui, échappé de la corde et venant manger du foin, manque de nous écraser et nous fait promptement lever.

Les jours suivants, le ciel persiste à être nuageux. Les Arabes, se glissant parmi les oliviers, viennent sans cesse nous attaquer; les balles tombent dans nos camps; nous n'avons pas un instant de repos; on fait au trot la soupe que l'on mange au galop, puis l'on reprend son service, et ce manège dure jusqu'au départ de notre colonne pour Kairouan. Ces Arabes sont infatigables dans leurs attaques et dans leur haine. Nous en tuons quelques-uns et, nous emparant de leurs cadavres, nous les exposons nus et percés de balles, aux portes de Sousse, pendant une journée entière. Ce spectacle sanglant est un exemple nécessaire, car l'Arabe ne peut être soumis par la douceur : il ne plie que sous la force brutale qu'il appelle fatale et qui n'est que victorieuse. L'Arabe dédaignera toujours notre manière de châtier, si mesquine en Europe, tandis qu'il baisera les bottes de celui qui tient un sabre et sait s'en servir.

Jusqu'au 22 octobre, nous campons à Sousse, afin de compléter l'organisation de notre colonne de marche.

Nos travaux, nos gardes, notre service et les attaques incessantes des Arabes m'empêchent d'étudier cette ville qui, plus tard, alors que j'y reviendrai camper, me paraîtra si belle et si lumineuse en sa splendide robe blanche, dont les derniers replis baignent dans la mer azurée.

Pour le moment, nous sommes à la saison des pluies; adieu les teintes merveilleuses de l'Orient, car le soleil, roi des couleurs et roi de ces pays, se cache pour quelques semaines au fond d'un ciel triste, quoique l'air soit parfumé d'une odeur de printemps.

Du reste, Sousse est en complet désarroi; on dirait une ville qui

vient d'être prise d'assaut. Rien n'est organisé ; l'eau manque pour abreuver notre nombreuse cavalerie; les rues sont boueuses et désertes : on n'y rencontre presque pas d'Arabes, car beaucoup d'insurgés se sont enfuis dans la plaine, laissant leurs maisons closes; çà et là, cependant, un indigène, enveloppé dans son burnous, est assis à sa porte et vous regarde passer, les lèvres silencieuses et les regards perdus dans le vide. Les soucks ou bazars sont presque tous fermés; près de la porte de la Casbah, un soldat du bey tricote, tout en tenant son vieux fusil comme un manche à balai. Un palmier solitaire, s'élevant dans quelque coin, réjouit un peu les regards. Le silence et la tristesse s'exhalent de ces rues. On respire une atmosphère ennemie qui semble devoir vous suffoquer; des ruelles étroites s'entremêlent en des dédales inextricables où l'on se perd; enfin l'on arrive, à force de détours, aux portes qui se creusent en fer à cheval, sous les remparts, et l'on s'empresse de sortir, plein d'avidité de revoir le libre espace.

Autour de la ville, entre les murailles et nos camps, se trouvent les cimetières musulmans, amas de tombes à moitié défoncées, parmi lesquelles on voit les femmes venir en troupe pleurer et redire les vertus des morts. Assises en cercle, durant de longues heures, elles poussent parfois de petits cris plaintifs, tout en écartant leurs voiles pour mieux voir les roumis qui passent, et peut-être pour en êtres vues, en les rabaissant aussitôt, dès qu'elles font semblant de s'apercevoir qu'on les regarde. La vanité de la femme est partout la même, et les femmes arabes ne le cèdent pas sur ce point aux femmes européennes.

Un matin, devant un gourbi où un Slass vient de mourir, je suis témoin d'une réunion funèbre de musulmanes. Cette fois-ci, elles ne sont pas voilées. Toutes gémissent et pleurent en cadence; une d'elles donne le signal, toutes se taisent; un nouveau signal, toutes recommencent. Ensemble elles s'arrachent les cheveux et s'égratignent la figure. J'en remarque cependant une qui, très belle et paraissant connaître sa beauté, fait aussi semblant de s'égratigner, mais sa peau reste intacte; ses yeux seuls sont rouges à force de les frotter.

Je meurs d'envie de rire en voyant ce spectacle forcé et ces larmes commandées. Quelle différence avec les cérémonies sérieuses de notre religion catholique! La mort n'y est pas un sujet de comédie, mais un sujet de vraies larmes allant se fondre dans la consolante espérance du Ciel.

Pendant que les plus fanatiques insurgés nous attaquent sans cesse, d'autres Arabes, paisibles cultivateurs, viennent nous demander l'autorisation de labourer une terre qui se trouve près de nos camps. Leur manière de cultiver est curieuse. Des chameaux sont attelés avec des cordes à des charrues toutes primitives qui se composent d'un gros clou attaché au bout d'un long et fort manche de bois, tenu en l'air par un support, mais sans roues. Ils se mettent une dizaine d'Arabes avec autant de chameaux et de charrues pour labourer un terrain. Ils vont en tous sens, deçà, delà, sans ordre, presque en courant; et l'on voit les charrues sillonner inégalement la terre, pendant que les longs cous des chameaux sillonnent pittoresquement le ciel. En une heure, l'ouvrage est fait et l'Arabe se repose. Il est vrai de dire que cette terre fertile n'a besoin d'être remuée qu'à sa surface pour produire avec abondance. C'est ici la partie la plus riche de l'antique Bysacéne, le grenier de l'Italie.

IV

LA MOUNIGA

Dès le premier jour de notre débarquement à Sousse, j'aperçus, sur le quai, deux Franciscains dont la robe de bure paraissait majestueuse et sévère au milieu de toutes les bariolures des costumes juifs et arabes. Ces religieux desservent la petite colonie catholique de la ville et, en les voyant, je sentis mon cœur de chrétien bondir de joie et de fierté : mon Dieu était donc adoré aussi avec son Christ sur ces rives musulmanes! Ce qui vint ensuite me charmer, ce fut d'apercevoir la cornette blanche d'une Sœur de Saint-Vincent de Paul éployer ses ailes légères au milieu des rues arabes. Je ne fus pas longtemps sans apprendre l'histoire de cette religieuse qui, depuis quarante ans, exerce ici un véritable ministère de charité : elle tient une école et soigne les malades. C'est une petite vieille, alerte et douce, ayant sur ses traits ridés quelque chose de céleste et de paisible qui fait songer qu'il n'y a pas d'âge pour appartenir à l'éternel Fiancé, le Jésus du Paradis.

Pour les œuvres de bienfaisance, elle est le bras droit et la coopératrice des deux Franciscains maltais qui desservent Sousse et toute la côte jusqu'à Mahédia.

Mais ce qui la rend chère aux Arabes, qui lui témoignent un grand

respect, c'est qu'elle les soigne gratis et est toujours prête à leur premier appel. Ils viennent la chercher de 10 lieues à la ronde, et sœur Eugénie, prenant aussitôt sa petite pharmacie, monte sur son âne et s'en va dans les solitudes du désert porter les soins de sa science qui réside surtout dans la bonté, l'expérience et la délicatesse de son cœur chrétien.

Les Arabes et les Maltais la vénèrent profondément et ne l'appellent que du nom familier de La Mouniga.

Elle fut bien heureuse en voyant l'armée française débarquer à Sousse : il lui sembla retrouver une parcelle de la patrie, et il est inutile de dire avec quel dévouement elle soigna nos malades. Et nous, voulant lui conserver le titre fraternel sous lequel les habitants du pays la connaissent, nous ne la désignons aussi que par ce nom harmonieux : La Mouniga.

Il lui est arrivé autrefois une aventure que l'on raconte encore à Sousse. C'est une idylle étrange, digne de ces pays sauvages où le soleil laisse parfois pénétrer un de ses traits trop brûlants dans quelques cervelles facilement exaltées. Voici cette histoire :

Un jour, il y a vingt ans de cela, la Mouniga se dirigeait vers un douar de la plaine où elle savait que plusieurs femmes arabes étaient malades. Le soleil étincelait sur le désert silencieux; le petit âne trottait gaiement dans les hautes herbes que la saison des grandes pluies avait soudain fait pousser; un océan de verdure ondoyait ne vagues de fleurs; une brise parfumée glissait dans l'air. La Mouniga avançait au milieu de cette délicieuse solitude, laissant gracieusement voltiger sa cornette en deux ailes blanches sur le ciel bleu; et cet agitement d'ailes donnait plus de légèreté à cette vision de femme qui semblait voler plus rapide vers le but de sa charité.

Tout à coup le petit âne s'arrêta devant un oued dont le lit large et sablonneux, très souvent desséché, servait aujourd'hui de passage à un torrent éphémère et impétueux que les pluies avaient fait naître et que le soleil, dans quelques jours, absorbera sous l'action puissante de ses rayons altérés.

Pour le moment, traverser cet Oued offrait de sérieuses difficultés. La Mouniga descendit de son âne et longea quelque temps la rive pour chercher un gué. Soudain, de derrière des buissons de lauriers-roses, sortirent plusieurs brigands arabes qui s'emparèrent de la Sœur, de son âne et de tout ce qu'elle portait.

Sœur Eugénie était alors dans toute la force quoiqu'un peu décli-

nante de l'âge et d'une beauté automnale qui n'avait d'égale qu'une profonde distinction puisée dans sa famille noble et riche. Cette distinction ne fit que se perfectionner au grandiose service de son Dieu, en sorte que la religieuse, tout en vieillissant, était toujours imposante et grande d'allure. Cette fierté française, jointe à sa charité, lui avait constamment attiré les respects et la sympathie des tribus nomades habitant sous la tente aussi bien que des populations indigènes de Sousse. Elle en imposa de même aux brigands inconnus qui venaient de la surprendre.

Ne trouvant sur elle ni or ni argent, mais tout étonnés de sa petite pharmacie dont les fioles et les boîtes leur semblaient mystérieuses, les pirates du désert se dirent qu'il y avait peut-être un grand profit à faire en épargnant cette Européenne qui devait être une femme bien extraordinaire puisqu'elle avait le courage de voyager ainsi, seule, dans ces pays lointains.

Leur chef, nommé Ismaïl, la fit remonter sur son âne, et la petite caravane se dirigea vers la tribu des Souassis dont le centre est à El-Djem, l'antique Thysdrus romaine, là où subsistent les ruines superbes et bien conservées d'immenses arènes, le Colisée africain.

Ismaïl, malgré son intention de conserver saine et sauve sa prisonnière, ne put s'empêcher durant la route, d'obéir à son instinct brutal : plusieurs fois, tout en frappant l'âne avec la crosse de son moukala pour hâter la marche, il frappa aussi la Mouniga. Mais elle, quoique sentant son noble sang se révolter sous l'outrage, ne répondait rien, ne laissait échapper aucune plainte : elle comprenait que le dédain était le mieux; ou plutôt, non, ce n'était pas du dédain que cette âme forte témoignait : c'était un sentiment de pardon qui animait son grand cœur de femme et de religieuse.

Et la marche continua ainsi de longues heures; on campa, le soir, sous un de ces clairs de lune qui rendent les nuits africaines si lumineuses, si idéalement transparentes. La lune est reine dans ces espaces du désert sans limites, sans nuages et sans ombres, comme elle est reine sur les mers infinies.

Le lendemain, dès l'aurore, on se remit en route à travers l'immense plaine herbeuse qui déroulait ses vagues de verdure jusque là-bas aux bords roses du ciel matinal.

Vers midi, la masse colossale des arènes d'El-Djem apparut à l'horizon, grandissant à mesure qu'on approchait. Avant le crépuscule, la petite troupe était arrivée. On mit la Sœur dans un gourbi

construit au-dessous d'une arcade de l'amphithéâtre avec les pierres des ruines.

Dès le jour suivant, le chef Ismaïl tombait gravement malade d'une forte fièvre causée la veille par son imprudence. Dans sa joie d'avoir une telle prisonnière qu'il prenait pour une princesse d'Europe (car quelle autre qu'une grande dame aurait tant de distinction aux yeux de l'arabe accoutumé à ne voir dans la femme qu'une basse soumission d'esclave!), dans sa joie, dis-je, et dans ses gestes expansifs sur son léger cheval, il advint que son turban se déroula, comme cela arrive souvent, et lui, sans y mettre ordre, continua de galoper à droite et à gauche, faisant sauter en l'air son long moukala et le laissant retomber parfois sur les épaules de sœur Eugénie, en une fantasia folle et barbare. Ce jeu lui devint funeste car sa tête découverte fut frappée d'un coup de soleil.

Dans sa fièvre il fit appeler la Mouniga, et, comme celle-ci lui avait dit que ses fioles et ses boîtes contenaient de quoi panser les malades, il lui ordonna de le guérir.

La Mouniga se mit à le soigner avec son dévouement ordinaire et avec l'expérience qu'elle avait de ces sortes de maladies si fréquentes en ces pays embrasés.

Bientôt la fièvre disparut et le malade reconnaissant ordonna à toute sa tribu d'avoir le plus grand respect et de rendre les plus grands hommages à cette femme médecin.

Aussitôt qu'il put remonter à cheval, il résolut de rendre la liberté à sa libératrice et de la ramener lui-même avec une escorte de ses gens jusqu'à Sousse.

C'est ainsi que la Mouniga, connue parmi tant d'autres tribus, le fut aussi de celle des Souassis, où elle retourna depuis plusieurs fois, toujours avec son petit âne et sa bienfaisante pharmacie.

En arrivant à la ville, l'escorte arabe conduisit en triomphe sœur Eugénie jusqu'à sa demeure près de la petite église catholique.

Or, ici commence cette idylle d'un nouveau genre.

Au moment de s'en retourner, Ismaïl ne voulut plus quitter le seuil de la Mouniga. Il donna ordre à ses gens de partir, et, lorsque ceux-ci eurent disparu, il s'assit mélancoliquement à la porte.

Le lendemain, on le retrouva encore à la même place et l'on reconnut qu'il était fou. Un des rayons de son coup de soleil était resté planant dans son cerveau, et lui faisait répéter sans cesse des mots d'amour envers la Mouniga. Ce rayon absorbait toute sa

faculté intellectuelle et Ismaïl ne voyait plus, dans son illumination insensée, que l'image de sœur Eugenie ondoyant dans un prisme de lumière indistincte.

A partir du premier soir où il avait ramené sa prisonnière à Sousse, cette image était devenue fixe : elle le hantait sans cesse.

Sa folie ne fut pas une folie méchante, mais, entre toutes les nuances de cette maladie, elle prit le caractère de folie tendre et amoureuse.

Quand la Mouniga sortait, Ismaïl s'éloignait quelque peu et se prosternait; puis il la suivait de loin.

Parfois il parcourait la ville et, montant sur des marches de mosquée, il haranguait les passants; il ne parlait que suivant l'éternel rayon de son cerveau, et le nom de la Mouniga revenait sans fin, éclatant comme un chant sur ses lèvres. Les Arabes l'écoutaient pieusement et respectueusement, car ils honorent la folie comme une inspiration d'un ordre supérieur. Voilà pourquoi Ismaïl ne fut jamais inquiété; il était libre dans sa démence, il déclamait à volonté, puis il se taisait longuement, et les Arabes regardaient sans mot dire ses gestes silencieux, pendant que son corps demi-nu et bronzé détachait sa vacillante silhouette sur la blancheur des maisons ensoleillées.

D'autres fois il parcourait le rivage et s'en allait ainsi jusque vers les palmiers de Monastir, poursuivant et contemplant son perpétuel rayon d'amour qui dansait dans sa tête et auréolait la vision de la Mouniga.

Puis il revenait, le soir, sur le seuil accoutumé et, se drapant dans son burnous, il s'endormait en plein air, après avoir mangé quelques dattes ou quelques figues recueillies çà et là chez les marchands des souks.

Lorsque la Mouniga prenait son âne pour faire sa tournée dans quelques douars voisins, il allait sur ses traces et la suivait à distance. La bonne religieuse n'avait aucune frayeur de lui, car elle connaissait sa folie calme et non dangereuse. Elle lui adressait, au contraire, de temps en temps une douce parole, comme la délicatesse bienfaisante de la femme sait en trouver, et Ismaïl tombait en extase dans un sentiment de bonheur ineffable; son rayon alors devenait plus intense et son idéal de fou lui semblait devenir une réalité : en effet, sa vision n'avait-elle pas parlé?

Ismaïl fut plusieurs fois utile à la Mouniga, en s'attachant ainsi

à ses pas. Un jour, entr'autres, qu'elle était partie assez loin de Sousse, elle fut rencontrée dans les oliviers de l'Oued-Laya par une caravane étrangère qui venait à la ville avec de nombreux chameaux chargés de télisses pleines de dattes et de grenades. Les chameliers sauvages et à demi-nus entourent aussitôt cette femme telle qu'ils n'en avaient jamais vu et se disposent à lui faire un mauvais parti, lorsque le pauvre fou, en sa clairvoyante folie d'amour, voit le danger, et accourt se mettre devant elle; il parle et fait ses grands gestes insensés : toute la bande s'arrête, subjuguée et respectueuse. La Sœur, alors, poursuit tranquillement sa route, et bientôt la caravane a disparu derrière les cactus et les caroubiers.

Dans une autre circonstance, sœur Eugénie s'étant trouvée retardée à son retour d'une de ses charitables expéditions, revint à Sousse, alors que la nuit était déjà entièrement tombée. Le canon de la Casbah avait retenti, toutes les portes de la ville étaient closes. Or, une fois les portes fermées, on ne les ouvre plus pour aucune raison, jusqu'au lever de l'aurore. C'est une loi inexorable; et la Mouniga se voyait obligée de passer la nuit au pied des remparts, lorsque Ismaïl courut faire le tour de la ville du côté du port, se fit hisser dans un bastion par des matelots kabyles, alla se présenter au gouverneur et lui dit, au nom du Prophète, qu'il ne devait pas y avoir de loi pour la Mouniga. Le gouverneur fit ouvrir la porte, et sœur Eugénie put rentrer chez elle, grâce encore à son étrange et amoureux protecteur.

C'est ainsi que, durant trois étés et trois saisons de pluies, c'est-à-dire durant trois années entières, Ismaïl continua cette existence de folie chevaleresque auprès de la dame de son unique pensée, ou plutôt auprès de la dame de l'inséparable et continuel rayon planté dans son cerveau comme une flèche embrasée.

Ce rayon ne s'éteignit qu'avec son dernier soupir et, un matin, on vit le chef Ismaïl étendu mort en travers du seuil de la douce Mouniga.

Celle-ci versa des larmes d'attendrissement sur le pauvre fou et adora la volonté du Dieu qui dirige toutes choses, l'intelligence comme la folie, dans les desseins éternels de son harmonieuse Providence.

La Mouniga continua de longues années son ministère de sainte charité, et jamais elle ne voulut abandonner son poste pour revoir sa France bien-aimée : ce fut la France qui vint la trouver.

C'est ainsi qu'en débarquant sur la terre tunisienne, je vis la cornette blanche d'une Sœur de Saint-Vincent de Paul, d'une de ces religieuses sublimes qui, comme l'Eglise, sont catholiques, c'est-à-dire universelles, répandues dans l'univers entier.

V

DÉPART POUR KAIROUAN

Le 22 octobre, la colonne commandée par le général Étienne se met en route vers Kairouan. Je suis désigné avec un gendarme pour rester en arrière, afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de traînards ou quelque chargement abandonné.

Nous marchons assez lentement, entendant la fusillade de tous côtés.

Plusieurs mulets tombent éreintés sous la charge. Comme ils ne peuvent plus servir puisqu'ils ont les reins cassés, nous les achevons à coups de fusil, afin d'empêcher les Slass de s'en emparer.

Au milieu d'un terrain accidenté et couvert d'oliviers derrière lesquels des Arabes embusqués tirent sans cesse sur nous, je vois tout à coup un fantassin tomber sur le bord du chemin. L'aumônier court aussitôt vers lui, descend de cheval, le soigne, puis le place sur sa monture, afin de ne pas l'abandonner entre les mains ennemies, car, sous les balles des dissidents, sans regarder en arrière et le général en tête, nous poursuivons, malgré tout, notre route. Tant pis pour les retardataires!

Un quart d'heure se passe. Je revois de loin l'aumônier marchant avec peine, embarrassé par sa longue soutane, par le cheval dont il tient la bride et par le blessé qu'il maintient en selle. Je veux avoir part à son dévouement et, courant de son côté, je lui offre Nadèje, ma jument noire. Il refuse d'abord. Je lui fais entendre que je suis jeune, que ce n'est qu'un jeu pour moi de faire quelques kilomètres à pied, et que j'ai mon sabre pour me servir de canne. Il accepte enfin et se met à chevaucher côte-à-côte avec son malade.

Cependant je ne marche pas longtemps à pied car, au bout de cinq minutes, un gendarme tombe blessé près de moi et on le met sur la charrette d'un mercanti maltais. Je saute aussitôt sur le cheval libre du gendarme et, content d'être en selle de nouveau, je me mets à galoper sans souci autour d'une bande de sept cents chameaux qui nous suivent, chargés de vivres.

Le soleil darde des rayons qui brûlent et font monter une ivresse au cerveau.

A quatre heures du soir, nous atteignons Oued-Laya sur la lisière des bois d'oliviers : là, le vent apporte encore les derniers aromes de la mer; mais c'est là aussi que commence la plaine aride et nue où souffle l'haleine du désert.

En établissant notre camp, nous trouvons le cadavre d'un Maltais que les Arabes, en se retirant devant nous, ont assassiné et brûlé à moitié. Nous l'ensevelissons et nos cœurs débordent de vengeance contre ces lâches brigands qui ne savent qu'assassiner et fuir toujours.

Le 23 et le 24, nous passons la journée à Oued-Laya.

Le 25, nous nous mettons en route de nouveau. C'est la plaine sans limites. Quelques Slass s'enfuient au loin. La colonne est déployée en carré : le général marche en tête, la cavalerie forme les ailes; l'artillerie et le train sont au centre : le convoi de chameaux ferme la marche. Ce carré semble bien petit dans l'immense plaine. Quel point microscopique en comparaison de l'espace qui s'étend à perte de vue!

Vers trois heures, le carré s'ouvre, et de ses flancs partent quelques coups de canon dirigés sur une colline couverte d'un inextricable fouillis de cactus géants, afin de s'assurer si des Arabes ne s'y cachent pas.

Deux blancs marabouts élèvent leur dôme de plâtre sur le fond de la sombre verdure de ces plantes africaines. Nous avançons. Aucun arabe ne donne signe de présence. Quelques puits rafraîchissent ce lieu souriant au front âpre du désert : c'est Sidi-El-Hain, la dernière étape avant d'arriver à Kairouan. Nous dressons notre camp : c'est là que nous allons coucher ce soir.

Enfin, le 27 octobre, nous quittons Sidi-El-Hain; et lorsque la verte colline a disparu derrière nous, on voit encore le même carré d'hommes s'avancer dans la plaine toujours aussi vaste.

Deux heures après, le carré s'arrête tout à coup, sans qu'on ait entendu d'ordre; une rumeur s'élève; une même émotion saisit toutes les âmes, et de toutes les bouches, sort le nom de Kairouan. La Ville sainte venait d'apparaître soudain, blanche, immobile, dormante à l'horizon. Elle était là-bas, couchée languissamment, la ville mystérieuse, la ville vierge de tout contact étranger. Le soleil se jouait sur elle en reflets d'argent. Et nous, petit carré, nous

sommes là pour nous emparer de cette sauvage musulmane; mais, avant de mettre la main dessus, nous nous arrêtons pour la contempler, saisis de ce je ne sais quoi qui fait battre le cœur dans les moments où une action décisive va s'accomplir.

Cette première vision de Kairouan restera profondément gravée en ma mémoire à cet instant où son charme étrange arrêta toute une colonne française.

. . . . . .

Jamais un profane n'avait franchi les murailles sacrées de cette ville qui, depuis huit cents ans, respirait solitaire dans la grande plaine.

Là, régnaient en vainqueurs le fanatisme musulman et la mort.

Aucun chrétien n'avait souillé de ses pieds la ville sainte, sauf un ou deux voyageurs qui, munis d'une autorisation spéciale du bey de Tunis, avaient rapidement traversé les rues sous une bonne escorte arabe.

Un Juif, né dans la régence et familier avec les mœurs et les vêtements du pays, voulut un jour traverser Kairouan seulement par la rue centrale allant d'une porte à l'autre. Il était à cheval et son allure était rapide. Cinq minutes lui suffisaient pour accomplir son dessein. A peine était-il entré que des enfants le reconnurent, le poursuivirent, et les musulmans, s'attroupant autour de lui, le mirent à mort.

Ce fait me fut raconté, entre mille autres, par un vieil Arabe dont la longue barbe blanche ondoyait sur sa djebba rose, vêtement de soie qui caractérise les notables indigènes. Il se nommait Mahmoud et servait d'interprète au gouverneur tunisien. En me rapportant l'histoire du Juif, il se servait de ces mots très pittoresques : « Les enfants sentirent le juif comme des chiens sentent un lièvre, et criant : ioudi, ioudi! se mirent sur sa piste. »

Donc, depuis huit siècles, cette ville se renfermait dans le culte farouche de sa religion, culte qui faisait d'elle une solitude pire que le désert qui l'entoure.

Et nous, Français, au galop de nos chevaux, nous avons pris cette ville que cinquante mille Arabes voulaient défendre, et nous l'avons prise sans brûler une cartouche, sans tirer notre sabre, simplement le képi sur l'oreille et la cravache à la main.

Georges Chevillet.

(*A suivre.*)

LES

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

Rentrée en matière. — I. *L'Anthropologie criminelle.* L'abus de cette méthode. Ses incertitudes. Ses contradictions. Son emploi judicieux, légitime et utile. — II. *Entomologie et économie agricole et forestière.* Les abeilles de diverses espèces et insectes de genres voisins qui vivent aux dépens du saule marceau : instincts merveilleux de ces bestioles dépourvues de cerveau. Économie agricole : influence déplorable pour l'Europe des armements excessifs. Cultures forcées. Fertilisation de la Campine. Ravages des insectes dans les pineraies. Funestes effets des déboisements. Stations météorologiques. — III. *Musée de Saint-Germain.* Sa *Description raisonnée* par M. Salomon Reinach. Renversement, par l'exposé des faits, des théories préconçues de M. de Mortillet. — IV. *La levure de bière.* Définition des levures. Microbes. Ferments. Protoplasme. La cellule, siège de la vie physiologique. Importance de l'étude approfondie des levures au triple point de vue scientifique, philosophique, industriel. — V. *La province chinoise du Chan-Toung.* Rappel de ce qui en a été déjà dit Cartographie. Routes et voies de communication. Villes principales. — VI. *La probabilité philosophique et la théorie cinétique de la chaleur.* Définition. Etymologie du mot *cinétique.* La chaleur, mode de mouvement. L'équivalent mécanique de la chaleur. Mouvements Browniens. Sa constatation en 1828 par Robert Brown. Son explication en 1874 par le P. Carbonnelle.

Des empêchements supérieurs à notre volonté nous ont fait interrompre depuis septembre 1890, la suite de nos études sur LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, d'après la revue qui leur est consacrée. Reprenant aujourd'hui la tâche interrompue, nous espérons la poursuivre plus régulièrement désormais, sans nous astreindre toutefois à faire correspondre exactement à chaque livraison trimestrielle chacun de nos articles, mais en groupant ensemble les travaux formant un tout complet : de telle sorte que plusieurs sujets pourront se rapporter les uns à une seule livraison, d'autres à deux ou trois ou

davantage. Ainsi, dans les chapitres qui vont suivre, il s'en trouve qui sont écrits d'après des articles d'avril et de juillet 1890, d'autres d'après des travaux de cette dernière livraison et de celle de janvier 1891 : la plupart d'ailleurs portent sur juillet et octobre 1890; plusieurs de ceux de janvier dernier seront réunis, dans notre prochain compte rendu, à ceux de la livraison d'avril prochain.

I

L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

L'anthropologie criminelle est une nouvelle application scientifique dont les savants matérialistes font grand état, et qui, poursuivie dans l'esprit et avec les systèmes préconçus de certains d'entre eux, n'aboutirait à rien moins qu'à la négation du libre arbitre et à la suppression de la responsabilité humaine. Le coryphée le plus en vue de l'école, le docteur italien Lombroso, salue avec emphase ces prétendus « nobles esprits qui, entraînés par le flot puissant des vérités nouvelles, ont renoncé à des convictions qui, formées dans leur jeunesse, grandies avec leur gloire devaient leur être doublement précieuses (1); » en d'autres termes, ont renoncé, sous l'entraînement de nouvelles soi-disant vérités, aux vieilles vérités spiritualistes et morales qui ont, de tout temps, dans les sociétés civilisées, inspiré et dirigé la législation pénale.

Est-ce à dire qu'il faille, par un exclusivisme inverse, rejeter *en bloc* toute ingérence de l'anthropologie dans la recherche de la criminalité? Les rejets ou admissions « en bloc » sont chers aux esprits exclusifs ou intolérants; mais, dans les choses humaines et contingentes, la vérité et l'erreur ne se présentent presque jamais en *blocs* séparés et distincts; chaque « bloc », puisque bloc il y a, est toujours plus ou moins mélangé de l'une et de l'autre.

Assurément les théories du docteur Lombroso qui admettent : 1° l'existence d'un *type criminel*, c'est-à-dire d'une organisation spéciale, liée à un penchant criminel *inné* et *incurable;* 2° l'origine atavique de ce type et son affinité avec celui du *fou moral* et de l'épileptique; 3° enfin et surtout l'*irresponsabilité* du criminel-né; — assurément ces théories exclusives seraient la ruine de toute

(1) Docteur Lombroso, *l'Anthropologie criminelle*. Cité par M. le docteur Xavier Francotte.

morale, de toute responsabilité, et peu à peu, par voie de conséquence, de tout élément d'ordre social.

Mais d'abord les données sur lesquelles le docteur Lombroso construit son type criminel sont plus que contestables; l'atavisme, la folie morale, l'état épileptique ne sont que des exceptions qu'on ne saurait ériger en règle générale; et s'il est des cas où l'irresponsabilité existe réellement, ce sont encore des cas particuliers dont la science médicale peut et doit connaître, mais qui n'impliquent en aucune façon l'irresponsabilité et l'impunité pour le plus grand nombre des criminels.

C'est ce qui ressort avec une clarté lumineuse d'une conférence faite à la Société scientifique de Bruxelles par le docteur Xavier Francotte, et publiée par la *Revue*, organe de cette société (1).

Les caractères d'ordre anatomique sont les plus importants aux yeux des anthropologistes. Ils les distinguent ou croient les distinguer principalement dans le CRANE, dans la FACE, dans le CERVEAU, dans le TRONC et les MEMBRES, dans le SYSTÈME PILEUX. Seulement ils ne sont pas d'accord entre eux quant à la détermination, au classement et à la valeur relative de ces caractères.

Par exemple, pour la *capacité crânienne*, le docteur Lombroso estime qu'elle est généralement plus faible, chez les criminels, que la capacité moyenne. Héger et Dallemagne, d'après leurs mensurations sur cent trente-deux crânes d'assassins, l'estiment plus forte; et Ranke, sauf exception, la considère comme égale. Pareil désaccord en ce qui concerne la *circonférence horizontale du crâne* : Héger et Dallemagne trouvent que, chez les assassins elle dépasse la moyenne; Corre et Bordier la trouvent inférieure. D'après ces derniers, elle atteindrait un maximum égal chez les savants et... les domestiques! On a aussi cherché un caractère dans le rapport entre la demi-circonférence antérieure du crâne et la postérieure, sans arriver à des résultats beaucoup plus concluants.

La dolichocéphalie et la brachycéphalie exagérées, la tête en pain de sucre (oxycéphalie), la fréquence des défauts de symétrie du crâne, etc, sont aussi attribués aux criminels.

La *hauteur de la face* serait plus grande chez eux, ainsi que les cavités des orbites, et la mâchoire inférieure plus développée.

(1) Livraisons de juillet 1890, pp. 152 et suiv.; et d'octobre 1890, pp. 401 et suiv.

Le *prognathisme*, représenté par l'avancement en avant de la mâchoire inférieure et le front fuyant, habituel chez les races nègres, serait fréquent chez les assassins. Un nez crochu serait l'apanage de ces derniers et les voleurs auraient au contraire le nez retroussé.

Les circonvolutions du cerveau et diverses autres particularités seraient plus nombreuses et plus marquées chez les criminels d'après les uns; mais d'autres retrouvent ces mêmes caractères en des cerveaux normaux. Le poids du cerveau ne fournit que des données également contradictoires.

La *taille* et le *poids du corps* ont été trouvés plus forts que ceux de la moyenne chez certains criminels, plus faibles chez d'autres. Les bras et les mains des assassins et des voleurs paraissent généralement plus développés que la moyenne. Ils sont aussi souvent imberbes, ou tout au moins ont la barbe rare.

On voit que les caractères de l'ordre anatomique sont tous plus ou moins contradictoires et ne peuvent fournir aucune donnée sérieuse pour l'établissement du fameux *type criminel* préconisé surtout par le docteur Lombroso.

On en a cherché d'autres dans l'ordre physiologique. Il est certain que le plus souvent les instincts pervers se trahissent par l'expression de la physionomie. La plus grande proportion de gauchers et d'ambidextres que l'on constaterait chez les criminels et les délinquants; l'insensibilité relative à la douleur; les habitudes de tatouage; la *disvulnérabilité*, c'est-à-dire la prompte et facile guérison des blessures; l'incapacité à rougir de honte, etc, etc, : autant de caractères souvent communs avec les races sauvages et affectés, par le système, au type criminel.

Les caractères psychologiques seraient nuls quant à l'intelligence; car tandis que pour Lombroso, le criminel est d'intelligence moyenne, pour Lauvergne il est au-dessus, pour Bruce Thomson au-dessous de cette même moyenne. Les criminels d'habitude ont un argot à eux ; bien d'autres qu'eux emploient divers argots. Sous le rapport des sentiments, le criminel est généralement égoïste, paresseux, ivrogne débauché, vain et lâche.

L'hérédité s'observe en une certaine mesure dans la criminalité, en ce sens qu'il est rare que les enfants ou proches descendants des *criminels-nés* comme les appelle Lombroso, ne comptent point parmi eux plusieurs criminels.

Les énumérations qui précèdent sont presque suffisantes, telles qu'on vient de les lire, pour détruire la théorie préconçue du type criminel préexistant, du criminel-né, constituant une race d'hommes spéciale, comme qui dirait la race juive, la race grecque ou la race boschimane. Beaucoup de ces prétendus caractères sont contestés au sein même de l'école : ce sont d'abord à peu près tous les caractères anatomiques et la plus grande partie de ceux qui se rapportent à l'ordre physiologique ou psychique. Les autres sont des conséquences ultérieures, loin d'être des signes préexistants, et ne s'expliquent que trop bien par les influences d'éducation, d'exemple, de milieu, d'état social, de régime pénitentiaire, etc.

La comparaison du criminel avec l'aliéné ne supporte pas l'examen si l'on se donne la peine d'observer les circonstances concomitantes des actes de l'un et de l'autre. D'ailleurs les signes prétendus caractéristiques des trois catégories de criminels : voleurs, assassins et violateurs ne peuvent pas être appliqués sérieusement, attendu que la pratique n'est point conforme à ce classement théorique; rares sont les assassins d'habitude qui ne soient pas voleurs; les uns et les autres sont également capables d'attentats de toute espèce aux mœurs.

L'atavisme peut, sans doute, avoir une part dans la criminalité par la transmission des mauvais instincts ainsi que des accidents pathologiques qui en résultent. Mais s'il est des criminels incorrigibles, inconvertissables, inaccessibles à tout remords comme à tout repentir, il résulte de l'observation de toutes les autorités compétentes en la matière, que ce n'est là qu'une infime exception, et que placés dans des conditions favorables, la grande majorité des criminels sont susceptibles de venir à résipiscence.

Il n'en est pas moins vrai que, traitée par des médecins consciencieux et sans théories *a priori* sur le type criminel, le criminel-né, et autres systèmes préconçus, l'anthropologie criminelle a un rôle juridique très important à remplir. Elle seule peut déterminer souverainement les cas où, soit par la privation de l'intelligence, soit par l'oblitération native du sens moral, soit enfin par telle condition pathologique spéciale, l'auteur d'actes criminels peut être entièrement irresponsable, ou n'être responsable que dans une mesure partielle et déterminée.

L'erreur et le danger de l'anthropologie criminelle systématisée à la façon du docteur Lombroso, c'est de faire de ce qui est la rare exception la règle universelle, et d'enlever ainsi, aux criminels conscients

et responsables, qui sont la forte majorité, le frein de toute répression efficace.

II

ENTOMOLOGIE ET ÉCONOMIE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Connaissez-vous Agricola? Il ne s'agit pas ici du général romain, beau-père de Tacite et conquérant de la Grande-Bretagne, mais bien, sous ce nom d'emprunt, d'un savant agronome belge de nos jours, qui compte parmi les fondateurs de la Société scientifique de Bruxelles et parmi les rédacteurs habituels de la *Revue des questions scientifiques*. Empruntons-lui quelques-uns des intéressants détails qu'il donne successivement sur *les Visiteurs d'un saule marceau* (1) et dans une *Chronique* agricole et forestière (2).

Parmi les innombrables espèces et variétés comprises dans l'immense famille des *Salicinés*, le Marsault, Marsaule ou saule marceau (*Salix caprea* de Linné), du groupe des saules à larges feuilles, est l'une des plus répandues. On le rencontre dans toute l'Europe, en plaine et en montagne jusqu'à 15 ou 1600 mètres d'altitude, dans les sols frais, humides ou tourbeux comme dans les terrains pierreux et secs, dans les fentes de rochers comme entre les pierres des constructions en ruine. Aux premiers effluves du printemps et même avant les feuilles, apparaissent ses fleurs d'un beau jaune d'or, en chatons ovoïdes, dont l'arome pénétrant attire une foule d'insectes, notamment des hyménoptères : *Andrènes* (abeilles solitaires et sauvages); abeilles domestiques et sociales; *Halictes* (cousins germains des andrènes); *Cerceris* (sorte de petites guêpes) leurs implacables ennemis; *Collètes*, *Prosopis*, *Sphécodes*, autres parents des halictes; *Anthophores*, bourdonnant comme les bourdons auxquels ils ressemblent en plus petit; *Mélectes*, abeilles parasites ennemies des anthophores; *Ichneumonides* qui pondent dans la larve ou même dans l'œuf d'autres insectes; *Osmies* ou *abeilles maçonnes* différant par leur abdomen pourpre des andrènes au ventre noir; *Chrysides*, qui vont pondre dans le nid même des osmies; *Bombyles*, autres parasites des osmies; enfin *Vespines* ou guêpes, *Bombus* ou bourdons, et *Térébrants* (hyménoptères porte-scie). Tels sont, au printemps, les visiteurs

(1) *Rev. des quest. scient.* de juillet 1890, pp. 100 et suiv.
(2) *Ibid.*, janvier 1891, pp. 326 et suiv.

du marsault ou plutôt de ses fleurs. Mais, comme on le pense, cet arbre n'est ici qu'un prétexte à description d'une nombreuse et curieuse série d'insectes. Sans entrer dans tous les détails, ce qui nous entraînerait trop loin, admirons les merveilleux instincts de quelques-unes de ces petites bêtes ailées.

Par exemple l'instinct de la plupart des ichneumonides consiste à s'attaquer aux tissus graisseux de la chenille en respectant soigneusement les organes essentiels à la vie. L'ichneumon se nourrit ainsi des approvisionnements vitaux de la chenille qui n'expire qu'au moment où son parasite a acquis tout son développement.

L'abeille maçonne construit volontiers son nid dans les vieux arbres avec des parcelles de mortier, de sable ou de terre à brique; elle creuse dans le bois une galerie qu'elle commence par le haut pour se débarrasser plus aisément du déblais, et y établit une suite de compartiments dans chacun desquels elle pond un œuf orienté de façon à ce que, à l'éclosion, la tête de la larve regarde le sommet de la petite loge. Le dernier œuf pondu, l'abeille sort par le bas après avoir clos solidement les deux orifices de la galerie : les œufs mâles, qui doivent éclore les premiers, sont toujours en haut; les œufs femelles sont au-dessous et la provision de nourriture toujours plus abondante pour les larves femelles. Cependant la pondeuse qui meurt aussitôt son œuvre terminée, ne verra jamais sa progéniture sortir du nid qu'elle lui a construit.

Le *Bombus* ou bourdon, ce *paysan des abeilles* comme on l'a appelé à cause de ses mœurs plus rustiques et moins raffinées, remplit, dans la nature, un rôle important, grâce à la longueur de l'espèce d'aiguillon (*languette*) qui termine sa langue : il pénètre ainsi jusqu'au fond de la corolle du trèfle que les autres apidés ne sauraient atteindre, et, en ramassant le pollen qu'elle contient, féconde en passant les ovaires. En sorte que la fécondité du trèfle des champs est subordonnée à la présence des bourdons. Ceux-ci n'ont pas d'ennemis plus redoutables que les mulots qui détruisent leurs nids. Or les chats donnent la chasse aux mulots. D'où cette conclusion signalée par Darwin : abondance de chats, réussite du trèfle; absence de chats, dépérissement de cette légumineuse.

Réflexion humoristique à part, on voit, par ces quelques exemples dont on pourrait citer des milliers, combien tout s'harmonise dans la nature. L'ichneumon arrête la trop abondante propagation des chenilles, et l'abeille maçonne à son tour est arrêtée dans son

développement par la chrysis, cette mouche dont le corselet et l'abdomen semblent une émeraude et un rubis soudés ensemble, qui s'en va subrepticement déposer un œuf microscopique à côté de celui de l'osmie, et ce sera la larve de la chrysis qui vivra de la provision de miel réservée à celle de l'osmie.

Tout se fait avec poids, nombre et mesure; et les instincts les plus merveilleux qui, s'ils étaient le fait de l'intelligence, impliqueraient une portée intellectuelle et scientifique bien supérieure à celle de l'homme appartiennent à des animalcules *qui n'ont pas de cerveau!* Qu'on vienne nous dire ensuite que l'intelligence de l'homme est une fonction de son cerveau!

Agricola n'est pas seulement un agronome et un entomologiste distingué; il est aussi fort compétent en économie politique et quelque peu sylviculteur. Sa *Chronique agricole et forestière* de la *Revue* de janvier dernier en fournit la preuve.

Détachons de cette chronique les faits les plus dignes d'intérêt.

C'est d'abord cette remarque fort importante que l'avantage de l'Amérique du Nord sur l'Europe, dans la lutte économique, ne repose pas encore tant sur les vastes étendues de terres neuves et inoccupées qu'elle possède que sur ce fait très grave : toutes les découvertes, tous les progrès dans l'ordre intellectuel et scientifique sont chez les Américains du Nord, appliqués aux arts de la paix et particulièrement à l'industrie agricole; tandis que dans la vieille Europe, la plupart des conquêtes de l'esprit humain sont appliquées à perfectionner l'armement, l'outillage militaire, les engins de destruction, au détriment de l'agriculture de plus en plus gênée et éprouvée par les incessants appels des hommes valides sous les armes. Il y aurait là de quoi faire réfléchir les chefs des nations sur notre continent, si la fameuse maxime de la *force* qui *prime le droit*, inaugurée contre nous dans le nouveau droit des gens, ne paralysait toute prévoyance et n'obscurcissait toutes vues élevées sur l'avenir.

Cependant, il est encore des esprits, même en Europe, qui s'appliquent au progrès de la production du sol. On a calculé la quantité de chaleur, — le nombre de *calories*, pour parler le langage technique, — nécessaire à la maturité des fruits et des céréales; et par la culture en serre, la culture dite forcée, on arrive à produire en toute saison des pêches, des fraises, des raisins, voire des ananas.

On sait le nombre de kilogrammes de charbon qu'il faut pour produire chacune de ces espèces : ainsi 40 à 45 kilogr. suffisent pour obtenir 1 kilogr. de raisin. Il est vrai que les fruits ainsi obtenus à contre-saison se payent en conséquence : 5 à 6 francs le kilogr. de raisin en janvier, 2 fr. 50 à 2 fr. 75 de juin à décembre; les pêches, 1 à 3 francs pièce en mai! N'oublions pas d'ailleurs que nous sommes en Belgique, pays qui n'a jamais passé pour naturellement producteur de vigne et d'ananas. Elle n'en fait pas moins, sur une grande échelle, la culture forcée de la vigne et du pêcher, et fournit pour 10 millions des raisins et des pêches tant à elle-même qu'à la Hollande, à la France et à l'Allemagne.

Au moyen d'engrais appropriés et abondants, les Belges ont pu fertiliser les sables stériles de la Campine et les bruyères de l'Ardenne, et obtenir dans la première de superbes récoltes d'asperges, dans la seconde, du lin, de l'avoine et des pommes de terre en de bonnes conditions.

Comme entomologiste-sylviculteur, Agricola nous parle des ravages causés par les chenilles de bombyx, de noctuelles et de phalénides, dans les « pinières » de la Campine limbourgeoise. On croirait d'abord qu'il s'agit de *pineraies*, c'est-à-dire de forêts de pins à petits cônes, comme les pins sylvestres par exemple; mais quelques lignes plus bas, l'agronome forestier attribue à l'épuisement du sol en éléments minéraux l'invasion simultanée des parasites les plus redoutables du *sapin* dans la Campine du Limbourg. Ce serait donc le sapin (*Abies petinata*, De Cand.) qui constituerait les peuplements forestiers — alors *sapinières* et non pineraies — de cette région. Cependant la Belgique n'est pas comprise dans l'aire d'habitat du sapin, tandis qu'elle figure dans celle du pin sylvestre. Ne serait-ce pas que Agricola aurait suivi ici le courant du *profanum vulgus*, qui confond volontiers, sous le nom de *sapin*, la plupart des conifères forestiers ou arbres résineux? De la part d'un savant d'aussi vaste envergure cette confusion a lieu de surprendre. Quoiqu'il en soit, il constate que l'addition, aux sols épuisés, de potasse, de chaux, de magnésie et d'acide phosphorique, rend la fertilité aux sables campiniens et, par suite, aux arbres qu'ils portent, une résistance suffisante aux attaques des insectes. Ceux-ci causent de grands ravages aussi dans les forêts d'épicéa de la Bavière où, de jour et même de nuit, grâce à la lumière électrique, des ouvriers sont employés à pourchasser et à détruire des myriades de papillons du

Bombyx monacha, et à abattre par milliers les arbres les plus ravagés.

Suit, dans la *Chronique* d'Agricola, une philippique éloquente, et, mieux encore, appuyée de preuves et de faits, contre les déboisements. Alternatives d'inondation et d'extrême sécheresse, orages et cyclones, voilà ce que le Nord-Amérique recueille comme résultats de ses inconsidérés défrichements de forêts. Dans une proportion moindre, il est vrai, des effets analogues se constatent en Belgique. Il faudrait une loi pour empêcher les particuliers de découronner les hautes cimes et les versants abrupts des bois séculaires qui les recouvrent. Aux États-Unis, des associations se sont formées pour reboiser montagnes et collines. Il n'est pas jusqu'aux arbres bordant les routes, aux rideaux de peupliers des bas pays à marécages, qui ne remplissent un rôle des plus utiles; et si certaines essences de bordure sont épuisantes pour les champs voisins par l'avidité de leurs racines, il est facile de les remplacer par des essences plus sobres et moins exigeantes. Ce n'est pas seulement, du reste, au point de vue météorologique et cultural que la conservation des forêts et des arbres même isolés est nécessaire : l'hygiène publique en ressent un grand bienfait; les cimes des arbres purifient l'air par la grande quantité d'oxygène et d'ozone qu'elles dégagent, et apportent en outre un obstacle considérable à la multiplication des microbes nocifs ou pathogènes, comme l'ont prouvé les belles expériences du professeur Ebermeyer, rapportées par lui au dernier congrès agricole de Munich.

Enfin le savant agronome termine sa chronique en appelant l'attention sur les services signalés que peuvent rendre à l'agriculture les indications des stations météorologiques, comme aussi celles qui résultent de l'analyse du sol par la plante et qui font connaître l'élément indispensable à ajouter aux engrais, dans chaque culture, pour donner au sol toute la fertilité désirable.

III

LE MUSÉE PRÉHISTORIQUE DE SAINT-GERMAIN

Alluvions et cavernes, de M. l'abbé Le Hir (1), nous reportent aux premiers temps dits *préhistoriques*, à propos des riches collec-

(1) *Rev. des quest. scient.*, juillet 1890, p. 203.

tions du musée archéologique de Saint-Germain, dont M. Salomon Reinach, l'un de ses hôtes les plus assidus, vient de publier une *Description raisonnée*. Ce qui ressort de l'étude de M. l'abbé Le Hir sur ce musée, sous la conduite d'un guide aussi compétent et aussi consciencieux que M. Reinach, c'est le décri de plus en plus marqué dans lequel tombent les théories préconçues et les thèses *à priori* de l'illustre ex-maire de Saint-Germain, M. Gabriel de Mortillet. Démoli le fameux anthropopithèque aux trois espèces, le soi-disant précurseur tertiaire de l'homme quaternaire ; démolie la théorie de l'homme chelléen *muet*, purement bestial, à l'unique engin à la fois arme et outil, engin *à tout faire ;* démolie la classification des trois époques moustérienne, solutrénne et magdalénienne, au moins en tant qu'absolue et d'une portée autre que la commodité d'arrangement des collections : au point de vue chronologique et naturel, M. Reinach réunit ces trois époques en une seule, *l'époque des cavernes*. Or ce renversement de thèses systématiques, conçues sous l'empire de préoccupations bien étrangères à l'amour désintéressé de la vérité, ne sont pas l'objet, dans la *Description du Musée de Saint-Germain*, de discussions longuement développées : il résulte simplement de l'exposé des faits. Ceux-ci ne se prêtent nullement aux besoins de la théorie. Les prétendues traces de l'industrie d'un être relativement intelligent, aux temps tertiaires, se bornent à des silex éclatés sous les influences météorologiques et à des ossements incisés par les dents d'autres animaux; les ossements humains, trouvés dans le terrain tertiaire, proviennent d'ensevelissements plus récents; la fameuse mâchoire de la Naulette, mieux étudiée, a laissé constater l'existence des apophyses géniennes, sur la prétendue absence desquelles M. de Mortillet avait bâti son système du mutisme de l'homme chelléen. Quant à l'unique engin à-tout-faire de celui-ci, c'est un produit de l'imagination pleinement démenti par la belle collection de silex chelléens et acheuléens de M. d'Acy : ce savant archéologue a bien voulu nous montrer en détail ses richesses préhistoriques et, parmi ses silex taillés, il est facile de distinguer des instruments très divers, tels que couperets, racloirs, couteaux, poignards, haches, tous provenant des gisements de Chelles et de Saint-Acheul.

En résumé, s'il peut être utile de conserver la classification tout artificielle de M. de Mortillet relative aux hommes quaternaires, en tant que commode pour se reconnaître dans l'étude des collections,

on la remplace avantageusement dans la recherche des faits par celle, beaucoup plus simple, de M. Reinach : 1° l'homme des *alluvions quaternaires* ou des *plateaux*, contemporain du mammouth, de l'urus, du rhinocéros *tichorinus*, qui vivait sous un climat doux, et dont la vivacité d'intelligence est démontrée par le choix judicieux des pierres qu'il employait pour la fabrication de ses armes et de ses outils (quartz, quartzites, jaspe, grès lustré, calcaire siliceux, etc.); 2° l'*homme des cavernes* ayant vécu sous un climat sec et froid, contemporain de l'expansion du renne dans les régions aujourd'hui tempérées de l'Europe et qui a laissé des traces d'une civilisation relative assez avancée.

Ne terminons pas cet aperçu sans rendre hommage, avec M. l'abbé Le Hir, à la réserve, à l'esprit dégagé de tendances préconçues, enfin à la sincérité et à la loyauté parfaites avec lesquels l'auteur de la *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain* a conçu et rédigé ce guide désormais indispensable à tout visiteur de ce célèbre musée archéologique.

IV

LA LEVURE DE BIÈRE

(*Saccharomyces Cerevisiæ*).

Qu'est-ce que la levure, ou, plus exactement, *les levures?* car il y en a plusieurs espèces. — Ce sont des micro-organismes qui, vus au microscope, se montrent composés de globules transparents, accolés ensemble, et contenant des granules; microphytes que les uns classent parmi les algues, d'autres parmi les champignons ascomycètes (1). Il y a les levures de vin qui se développent dans le moût et qui proviennent naturellement de germes plus ou moins adhérents aux grains du raisin, au moment de la récolte. Dans le moût de bière, qui se compose d'une infusion de houblon et de malt (orge germée), une multitude d'organismes microscopiques trouvent, — comme, au surplus, dans toute infusion végétale ou animale, — les éléments de leur existence : infusoires aux cils vibratiles, microbes en boules (*micrococcus*); en bâtonnet (*bactéries*, de βακτάκιον, baton); en ruban (*bacilles* et *vibrions*); à mouvement

(1) Ἀσκός, outre; μύκης, champignon.

hélicoïdal (*spirilles* et *spirochètes*); enfin, micro-organismes de toute espèce qui gâteraient le moût de bière, par les produits de désassimilation qu'ils émettent, si l'on n'y introduisait artificiellement de bonnes levures; c'est ce que les brasseurs appellent *mettre le moût en levain*, afin d'y déterminer la fermentation alcoolique. Mais qu'est-ce que la fermentation? La *fermentation* est un phénomène fort analogue à celui... (qu'on ne s'effarouche point : nous ne disons pas « semblable », mais seulement « analogue ») à celui de la *putréfaction :* tous deux sont le résultat des réactions, en des conditions différentes, du protoplasme des micro-organismes. On sait que le protoplasme (πάσμα, formation), appelé aussi sarcode (1), est une sorte de gelée albuminoïde contenue dans les cellules des organismes végétaux ou animaux, constamment en voie de changement de composition, et qui est le siège de la vie cellulaire. Or la cellule est l'élément organique de tout être vivant, tout organe, toute partie d'organe se composant de groupements de cellules, soit dans leur état primitif, soit plus ou moins modifiées ou métamorphosées. Les micro-organismes qui se développent et pullulent avec une étonnante rapidité dans les milieux qui leur sont favorables, ont leurs germes répandus un peu partout, même en suspension dans l'air atmosphérique. au contact duquel seulement certains peuvent d'ailleurs agir (*aérobies*, putréfaction), tandis que d'autres ne le peuvent qu'en s'en garantissant (*anaérobies*, ferments) (2).

« La levure de bière, dit M. Wilhelm Meessen (3) est une cellule », appelée par le Dr Rees *Saccharomycès* (champignon ou

(1) Le protoplasme étant la substance mère de toute vie animale ou végétale, quelques physiologistes réservent le nom de *sarcode* au protoplasma animal, celui de *protoplasme* s'appliquant alors plus spécialement au protoplasma végétal.

(2) La fermentation, qui est une sorte de décomposition, est produite par des micro-organismes *anaérobies*, c'est-à-dire qui ne vivent pas dans l'air : ils prennent l'oxygène, dont ils ont besoin pour se développer, directement à la matière organique; ils la décomposent donc. Au contraire, les microbes de la putréfaction, qui est la décomposition proprement dite, vivent dans l'air et ont besoin d'air; ils sont *aérobies*. Ces derniers, parfois, quand on les prive d'air, se transforment et deviennent anaérobies et par suite ferments. « En résumé, « dit H. de Parville, » la putréfaction se produit à l'air libre; la fermentation survient au milieu des matières dans lesquelles les micro-organismes cessent d'absorber l'oxygène de l'air et le prennent à même la matière elle-même. »

(3) La levure de bière : *morphologie, physiologie, pathologie*, dans la *Rev. des quest. scient.* d'avril et juillet 1890.

moisissure de sucre) *cerevisiæ*, pour la distinguer des autres saccharomycès (1). Comme dans toute cellule vivante, on y distingue le *protoplasme*, la *membrane* enveloppante qui, dans notre cellule saccharomycète, est double, et le *noyau*, élément encore énigmatique, mais qui joue un rôle considérable dans les multiples fonctions de la cellule. Entrer avec l'auteur, même très sommairement, dans tout le détail du cycle vital de la levure de bière, nous entraînerait en des développements hors de proportion avec l'étendue d'une simple analyse. Bornons-nous à signaler l'importance scientifique et philosophique qui s'attache à l'étude approfondie de ce végétal microscopique et insignifiant à première vue. Autour de lui se sont agités et résolus divers problèmes : celui des *générations* longtemps crues *spontanées*, celui de la *fermentation*, dont le nom, dit M. Meessen, devrait être rayé, comme celui de la putréfaction, du vocabulaire de la science : il n'y a que la cellule, dont l'activité vitale donne naissance à des produits de déchet. Les phénomènes de polymorphisme observés dans la levure indiquent la possibilité, pour les organismes microscopiques, de varier leur travail et de se transformer progressivement les uns dans les autres. En sorte que, s'il y a quelque portion de vérité dans les hypothèses transformistes, c'est sur le terrain des infiniment petits, de la vie cellulaire, que cette question, alors pratiquement et utilement débattue, pourra peut-être trouver un jour sa solution définitive. Au point de vue pratique, la connaissance de la biologie de la levure ne peut que rendre service aux brasseurs et aux gourmets de vins fins et de bières. De plus, elle ouvre des horizons d'une grande portée pour l'hygiène et la thérapeutique, s'il est vrai, comme le pense Nœgeli, qu'une même espèce de microbe puisse affecter, dans le cours de ses générations, différentes formes variant au point de vue morphologique et physiologique; et que, ces formes diverses, « dans la suite des années et des dizaines d'années, provoquent tantôt l'aigreur du lait, tantôt la formation d'acide butyrique dans la choucroute, tantôt des fils dans le vin, tantôt la pourriture des matières albuminoïdes, tantôt la décomposition de l'urée, tantôt la coloration rouge des aliments renfermant des fécules,

(1) *S. pastorianus*, levure polymorphe de la fermentation secondaire des liquides sucrés; *S. ellipsoïdeus*, levure ordinaire de la fermentation vineuse; *S. apiculatus*, levure également du moût de raisin; *S. exiguus*, de la fermentation secondaire de la bière, etc.

tantôt le typhus, tantôt la fièvre récurrente, tantôt le choléra, tantôt la fièvre intermittente (1). »

Ces connaissances sont relativement bien récentes et encore incomplètes. N'est-il pas permis d'espérer que la science, en arrivant par de nouveaux progrès à pénétrer tous ces mystères de la vie cellulaire, parviendra à prévenir tous les fléaux qu'on vient d'énumérer, en contrariant à propos le développement des ferments morbides qui en sont les auteurs. Car, ainsi que le dit dans sa conclusion M. Wilhelm Meessen, c'est dans la levure que se trouvent réduites à leur plus simple expression l'assimilation et la désassimilation de l'organisme.

V

LA PROVINCE CHINOISE DU CHAN-TOUNG

De la levure de vin ou de bière et des cellules protoplasmiques à la description d'une province chinoise, la transition est brusque; ou plutôt il n'y a pas de transition. N'essayons donc pas d'en simuler une, et abordons carrément la *Géographie* du Chan-Toung. Ceux des lecteurs de ce recueil qui veulent bien suivre nos « Questions scientifiques », se rappellent peut-être que, dans notre article de septembre dernier, se trouvait un succinct aperçu, au point de vue principalement orographique et hydrologique, de la province du Chan-Toung, située à l'extrémité est de l'empire chinois, d'après M. A.-A. Fauvel, ancien fonctionnaire des douanes de cet empire. Le travail entrepris par le savant voyageur s'annonce comme de trop longue haleine, pour qu'il soit à propos d'en attendre l'achèvement en vue d'en donner en une seule fois l'analyse d'ensemble. Nous terminerons donc aujourd'hui la première partie, qui a pour objet la *Géographie générale*, et ajournerons à un article d'ensemble ultérieur la seconde partie : *Géologie et Stratigraphie*, abordée par l'auteur, mais non terminée, dans la livraison d'octobre dernier de la *Revue des Questions scientifiques* (2). Dans celles de janvier et avril précédents, après avoir fait connaître les frontières, la population et la climatologie de la province, et donné une description d'ensemble du système de montagnes et du régime des eaux, il

(1) *Loc. cit.*, pp. 78 et 79.

(2) Cette seconde partie sera suivie d'une autre subdivision comprenant la faune et la flore de la province.

s'étendait ensuite avec plus de développements sur cet inconstant et terrible fleuve Jaune, qui change incessamment de lit, apportant chaque fois la désolation et la ruine sur les contrées qu'il inonde, pour se frayer de nouveaux passages, mais y laissant d'autre part ce limon éminemment fertile, appelé *lœss* par les géologues, et qui apporte une fécondité exubérante sur les terres préalablement ravagées.

Aujourd'hui (c'est-à-dire en fin juillet 1890), le savant explorateur nous fait connaître les routes et voies de communication et les villes principales du Chan-Toung. Quoique bien inférieure et bien médiocre, comme levé topographique et comme dessin, la vieille cartographie chinoise est cependant précieuse à consulter parce qu'elle supplée à l'insuffisance graphique des tracés par une foule de renseignements écrits, notamment en ce qui concerne les distances des villes entre elles et à tous les points remarquables situés au voisinage de chacune. Ajoutons que, au commencement du siècle dernier, les jésuites missionnaires se sont mis à construire géométriquement des cartes géographiques qui, reproduites successivement dans divers ouvrages et complétées plus récemment par les travaux des officiers de la marine anglaise, ont fourni à M. Fauvel les données à l'aide desquelles il a pu construire une carte exacte et à échelle suffisamment réduite de la province dont il s'occupe.

Nombreux sont les routes et chemins dans la province du Chan-Toung, mais, hélas! combien déchus de leur antique splendeur, lorsque, au temps de Marco Polo (treizième siècle), puis des jésuites missionnaires, ces routes, pavées de grandes dalles de pierre que reliaient des crampons de fer, traversaient les cours d'eau sur de superbes ponts de marbre à balustres sculptés!... Comme le grand canal qui, au siècle dernier, reliait, à travers les vastes plaines de l'ouest du Chan-Toung, le golfe du Pe-tchi-li à la mer Jaune, les voies de communication n'offrent plus guère que des ruines de leur ancien état; aussi, lors de la saison des pluies deviennent-elles absolument impraticables; et c'est en hiver, quand les terres sont durcies par la gelée, les fleuves partout guéables et les torrents à sec, les routes poudreuses comme sont les nôtres pendant les sécheresses d'été, que l'on voit la vie locomotrice se manifester partout sous forme de longues files de chameaux, de mulets, d'ânes, de coolies, de voitures, brouettes, litières, chaises à porteurs, etc. Dans quel-

Province du Tchi li
Golfe du Petchili
Province du Chan-toung
Signes conventionnels
Capitale
Ville de 1re classe
Ville de 2e classe
Ville de 3e classe
grande route impériale
route principale
petite route
grand canal
limites de province
Mer Jaune
Ancien fleuve jaune
Province du Honan
Province du Kiang-sou
Echelle de 1/1 000 000e
A Tardif 1900

ques districts, on rencontre de 5 *li* en 5 *li* (le *li* vaut 400 mètres), pour faire office de bornes milliaires, des cahutes de terre à une seule ouverture, blanchies à la chaux à l'extérieur avec, tracés en caractères noirs, le nom du district et les distances à toutes les villes voisines : un peu de paille étalée dans l'intérieur permet au voyageur de s'y reposer au besoin. A des intervalles plus grands, sur les routes impériales, se rencontrent les ruines d'anciennes tours carrées, sur lesquelles on allumait des feux qui guidaient les voyageurs, la nuit par leur clarté, le jour par la fumée qu'on leur faisait produire.

Cet état, qui dénote partout le déclin et la décadence, ne tardera pas à se modifier; et, par la force des choses, le pays remontera la pente du progrès. Déjà les chemins de fer et la télégraphie s'installent peu à peu dans les provinces voisines : ils pénétreront bientôt dans le Chan-Toung comme ailleurs, et donneront des débouchés aux incalculables richesses agricoles et minières que recèle le sol exceptionnellement opulent de ce pays.

Que dire maintenant des villes de cette riche province? La capitale, Tchi-nan-fou, située au centre ouest de la province, a, sous son gouvernement, quinze autres villes, dont un *tchéou* (ville de second ordre) et quatorze villes de troisième ordre ou *hsien*. On compte neuf autres villes principales ou *fou;* Yen-tcheou-fou, avec 1 tchéou et 12 hsien; Toung-tchang-fou, avec 2 tchéou et 11 hsien, etc. En tout dix villes principales, 11 tcheou et 86 hsien, dont nous épargnerons les noms par trop chinois à nos lecteurs. Disons quelques mots toutefois de Tchéfou, le seul port important de la province, et qu'il y aurait intérêt à relier par une bonne route avec la capitale Tchi-nan-fou. C'est la station de bains de mer de la contrée : l'eau douce y est claire et de bonne qualité, les vivres y sont à bon marché, gibier poil et plume de toute espèce y abonde. En 1888, 1,031 navires jaugeant 821,439 tonnes, entrèrent au port dans les proportions de 57 pour 100 anglais, 30 pour 100 chinois, le reste coréen, japonais, allemand, français, etc. La valeur totale du commerce représentait plus de 70 millions, et le revenu des douanes chinoises a été de 1,882,395 francs (1).

Nous parlerons peu des autres villes du Chan-Toung. En Chine, dit M. Fauvel, presque toutes les villes se ressemblent : une muraille

(1) *Rev. des quest. scient.*, juillet 1890, p. 145.

crénelée entoure la cité, percée de plusieurs portes fortifiées, ordinairement au nombre de quatre quand l'enceinte est carrée ou ronde, avec orientation N.-S. et E.-O. Quelques pagodes à sept ou neuf étages, quelques temples entourés de jardins ou de parcs, des arcs de triomphe en marbre blanc avec sculptures et inscriptions, tels sont les monuments qu'on y rencontre. Les arcs de triomphe se voient surtout dans les rues de Teng-tcheou-fou. A Tchä-fou-hien, patrie de Confucius, on remarque le tombeau de ce sage, et, dans des temples à sa mémoire, des antiquités (objets en bronze, un plat de terre, des émaux, table en bois de rose et manuscrits ayant appartenu à Confucius) qui remonteraient à des dates comme 255 à 1122, 1700 et 2356 ans A. C.! La tombe de l'empereur Shao-hao, située à l'est de la ville, serait encore plus ancienne : 2597 A. C. Enfin, on y signale un vieux pin de l'espèce dite *à blanche écorce* ou pin de Bunge (*Pinus bungeana*, Zuccarini) qui a 200 pieds de haut et 25 pieds de circonférence.

En dehors des missions catholiques (1) et protestantes, la religion de la province se partage entre sectateurs de Bouddha, taoïstes et musulmans. On y rencontre aussi quelques juifs au type très caractérisé et remontant à une émigration fort ancienne, peut-être à l'époque de la captivité de Babylone (?)

VI

LA PROBABILITÉ PHILOSOPHIQUE ET LA THÉORIE CINÉTIQUE DE LA CHALEUR

On appelle *probabilité* le plus ou moins de chances pour qu'une chose prévue se réalise ou qu'une théorie supposée soit reconnue vraie. Quand les éléments de cette probabilité peuvent être saisis et déterminés par le calcul, la probabilité est dite *mathématique :* elle est alors indiquée par le rapport du nombre de chances favorables au nombre de chances contraires, ou plus simplement par une fraction ayant pour numérateur l'unité et pour dénominateur le nombre de chances défavorables. Mais, dans une foule de circonstances, les éléments de la probabilité bien que très plausibles très

(1) Il y a au Chan Toung deux vicariats apostoliques, avec deux évêques résidant l'un à Tchi-nan-fou, l'autre à Tsao-tchéou-fou, et desservis par 28 prêtres, les uns Franciscains italiens (Tchi-nan-fou), les autres prêtres allemands (Tsao-tchéou-fou). On y compte environ 15,000 catholiques.

rationnels, pouvant même, par leur ensemble, équivaloir à une quasi certitude, ne sont pas susceptibles d'être déterminés par le calcul. La probabilité est dite alors *philosophique*.

Si, — un joueur agitant au hasard ses dés cinquante fois de suite, — l'on demande quel degré de probabilité il y a qu'il amène le même nombre 6 à chacune de ces cinquante fois, on trouve que ce degré de probabilité est représenté par la fraction $\frac{1}{6^{50}}$, ce qui veut dire qu'il y a, à parier contre 1, le nombre 6 multiplié cinquante fois par lui-même (soit un nombre de 38 ou 39 chiffres) que la combinaison proposée ne se réalisera pas. Voilà un exemple de probabilité mathématique.

Quand Faraday fut parvenu à liquéfier tous les gaz à l'exception de six, on admit que les six gaz jusqu'alors réfractaires devaient être liquéfiables comme les autres par les mêmes causes rendues plus puissantes, attendu que là où il n'y a pas de différence essentielle entre les propriétés physiques, il ne peut pas y avoir de différences essentielles non plus entre les résultats. Voilà la probabilité philosophique. Les récentes expériences de MM. Pictet et Cailletet ont du reste confirmé l'exactitude de cette prévision.

C'est pareillement par la probabilité philosophique que Copernic, Kepler, Newton, sont arrivés à la découverte des belles lois qui régissent l'équilibre et l'harmonie du monde sidéral.

Ces observations sont tirées d'une remarquable étude (1) d'un savant que la mort vient d'enlever en quelques jours. Le R. P. Delsaulx, docteur ès sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques supérieures au collège de Notre-Dame de la Paix, à Namur, était un saint religieux en même temps qu'un savant de premier ordre. Sa mort est une grande perte pour la science, pour les lettres chrétiennes et pour l'ordre des Jésuites de la province belge à laquelle il appartenait.

C'est à la théorie cinétique de la chaleur que le savant et regretté religieux applique la probabilité philosophique. Le mot *cinétique* vient du verbe grec κινέω, je remue, ou de son dérivé κινητός, mobile; or, d'après la science actuelle, la chaleur n'est pas, comme on le croyait au siècle dernier, une substance particulière, un fluide venant se loger entre les molécules des corps, mais bien un mouvement de

(1) *La Probabilité philosophique et la Nature cinétique de la chaleur*, dans la *Rev. des quest. scientif.* d'octobre 1890.

ces mêmes molécules. Les expériences de Rumford, de Davy, de Joule, ont démontré d'une manière certaine que la chaleur que possèdent ou peuvent posséder les corps est un simple mode particulier de leur existence, un phénomène modal dû au travail de forces mises en jeu. Les quatre propositions suivantes sont aujourd'hui démontrées et certaines :

1° Tout corps est composé de particules infinitésimales appelées molécules qui agissent les unes sur les autres par l'effet de forces internes.

2° Ces molécules sont mobiles les unes relativement aux autres.

3° Par suite le frottement met nécessairement en vibration ces particules élémentaires, d'où résultent des déplacements relatifs, des travaux et des forces vives intérieures;

4° Enfin le constant *effet mécanique* d'un travail de forces est de produire, en quantité équivalente, soit de la force vive (1), soit du travail résistant, soit, le plus souvent, de ces deux énergies à la fois.

Cela posé, le regretté P. Delsaulx montre qu'en employant la probabilité philosophique et l'analogie, on arrive à admettre sans hésitation ce qui suit :

La chaleur développée par le frottement, dans l'eau d'un calorimètre, par exemple, est un *effet mécanique*, et par conséquent, selon toute probabilité, un mouvement vibratoire interne des corps échauffés, lequel n'est perceptible, *en tant que mouvement*, ni par la vue ni par le toucher. La partie du travail des deux poids qui mettent en mouvement le calorimètre, non représentée, à la fin de la chûte, en force vive *sensible*, l'est, en force vive et en travail insensibles, dans le mouvement vibratoire de la chaleur. En sorte que le travail que représente le produit de la somme des deux poids multipliée par leur hauteur de chute est exactement égal à la somme de force vive et de travail réalisée tant d'une manière apparente qu'en mouvement vibratoire (insensible à la vue et au toucher en tant que mouvement), c'est-à-dire en élévation de température. De cette égalité on arrive à conclure, par une opération algébrique très simple, la valeur de la somme de force vive et de

(1) On sait que *la force vive* d'un point matériel en mouvement a pour valeur le demi-produit de sa masse par le carré de sa vitesse, et que le *travail d'une force* (supposée constante) est le produit de ladite force multipliée par le chemin parcouru suivant la direction de cette force, ou bien encore le produit de son intensité multipliée par le chemin parcouru par son point d'application.

travail développée dans un corps pour chaque *calorie* obtenue (1). Cette somme ou quantité est ce qu'on appelle l'*équivalent mécanique de la chaleur*. Le P. Delsaulx invoque encore l'exemple d'un timbre qui résonne sous le choc d'un marteau, celui d'une bille d'agate qui, projetée sur une dalle, rebondit, et enfin d'une balle de plomb qui s'aplatit contre la cible en s'échauffant. Dans les trois cas il y a, du fait du choc, disparition de force vive; mais une telle disparition ne peut se faire, — la chose est rigoureusement démontrée, — qu'en donnant naissance à un travail de résistance équivalent : il est suivi, ici, d'un mouvement vibratoire sonore dans le timbre, d'un mouvement de recul dans la bille d'agate, d'un échauffement dans la balle de plomb; c'est-à-dire de mouvements apparents dans les deux corps élastiques, d'un mouvement non apparent dans le corps sensiblement non élastique. La probabilité philosophique veut que ces effets résultent de la détente des ressorts moléculaires. Donc, 1° la chaleur développée dans la balle de plomb est un mouvement vibratoire interne, insensible ou non-apparent en tant que mouvement; et 2° l'énergie totale de ce mouvement vibratoire est égale au travail résistant qui l'a précédée, ce qui a été justifié du reste par une expérience de Hirn.

Il serait trop long de suivre l'auteur dans les curieuses expériences qu'il décrit et au moyen desquelles on peut arriver, — non pas à percevoir directement les mouvements moléculaires (2), ce qui dépasse par trop nos moyens d'investigation, — mais à s'en rendre compte d'une manière médiate et indirecte. Disons seulement que l'agitation des corpuscules à diamètre insensible en suspension dans les liquides, observée en 1828 par le physicien Robert Brown et appelée de là *mouvements browniens*, est le résultat cer-

(1) La *calorie* ou unité de chaleur est représentée par la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0 à 1 degré 1 kilogramme d'eau. La production d'une calorie correspond à un travail de 425 kilogrammètres, et l'on sait que le kilogrammètre n'est autre chose que le travail nécessaire pour élever le poids d'un kilogramme à 1 mètre de hauteur.

(2) Pour se rendre compte de l'infinitésimale petitesse de cette unité corporelle qu'on appelle la molécule, il faut savoir que, dans *un millimètre cube* d'eau, s'agitent plusieurs *trillons* de molécules (le trillon est représenté par le chiffre 1 suivi de douze zéros, ou par l'expression 10^{12}). — Si l'on disposait d'un appareil grossissant capable de donner à notre millimètre cube un volume égal au volume du globe terrestre, chaque molécule apparaîtrait à l'œil comme un grain de plomb de chasse! (Cf. P. Delsaulx, *loc. cit.*, dans la *Rev. des quest. scient.*, oct. 1890, p. 511.)

tain des mouvements moléculaires déterminés par la chaleur. Or, le fait de ces mouvements était resté inexpliqué jusqu'en 1874 où le secrétaire de la Société scientifique de Bruxelles et fondateur de la *Revue des Questions scientifiques*, le toujours regretté P. Carbonnelle, en fournit l'explication, telle que l'expose son ami et ancien condisciple, le R. P. Delsaulx, dans la belle étude dont nous venons d'esquisser quelques traits. Nous les terminerons par cette importante observation de l'auteur :

« Depuis lors, plusieurs physiciens ont rattaché les mouvements browniens aux vibrations calorifiques des liquides; mais *l'honneur d'avoir mentionné le premier la nature cinétique de ces mouvements*, revient incontestablement au premier secrétaire de la Société scientifique de Bruxelles. »

JEAN D'ESTIENNE.

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Le Roman d'une Princesse,* par Carmen Sylva. (Perrin.) — II. *Le Roman d'un Roi,* par A. Basilevitch. (Savine.) — III. *Le Dernier des Clarencieux,* par Ouida. (Perrin.) — IV. *La Négra,* par Fr. Tusquets. (Savine.) — V. *Plein Cœur,* par Édouard Delpit. (Calmann Lévy.) — VI. *Le Fond d'un Cœur,* par Marc Chandplaix. (Ollendorff.) — VII. *Au Plat d'étain,* par François Deschamps. — (Ollendorff.) — VIII. *Artiste,* par Jeanne Mairet. (Ollendorff.) — IX. *Titiane,* par Sadia. (Plon.) — X. *Par vanité,* par Félix Seyne. (Perrin.) — XI. *Lora,* M. Z. Manteuffel, traduit par A. Chevalier. (Bibliothèque des Mères de Famille, Didot.) — XII. *Le Bonheur était là,* par Camille d'Arvor. (Didot.) — XIII. *Obéissance,* par M. du Campfranc. (Gautier-Blériot.) — XIV. *Chants populaires de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro,* par Achille Millien. (A. Lemerre.) — XV. *Les suites d'une Grève,* par Maurice Block, de l'Institut. (Hachette.) — XVI. *Religionskrieg in Sicht,* par le docteur M. Hœhler. (Tréves.) — XVII. *Là-bas,* par J.-K. Huysmans. (Fresse et Stock.)

I à X

Le Roman d'une Princesse. Un jour, une reine de notre vieille France examinait son passé, non pour en tirer un roman, mais pour faire une confession générale. La pieuse carmélite qui l'y aidait, lui demanda si, dans sa jeunesse, elle ne s'était point laissée aller à quelques inclinations trop tendres. — Oh non! s'écria Marie-Thérèse, à la cour de mon père, il n'y avait pas de rois! — Cette altière et naïve réponse convenait au temps de la majestueuse royauté de Louis XIV. Nous en sommes loin à présent! Carmen Sylva, la reine aux bas d'azur, va nous le prouver dans *le Roman d'une Princesse* publié, en allemand, sous les pseudonymes de *Dito* et *Idem* et écrit en collaboration avec Mme Mite Krennitz. Bientôt paraîtra, sur un des théâtres de Vienne : *Meister Manoli*, dont la souveraine de Roumanie ne se cache pas d'être l'auteur et que sa royale voisine brûle d'aller entendre, ce qui menace la Serbie d'une nou-

velle crise. En attendant qu'on le traduise pour le public parisien, contentons-nous d'analyser le roman de la princesse Ulrique de Horst Ranchenstins; il ne manque point d'intérêt. Donc, Ulrique qui s'ennuie des adulations de sa petite cour et que son père gâte horriblement, ayant lu le savant ouvrage du professeur Hallmuth. s'avise d'entamer, avec ce savant homme, une correspondance qui ne tarde pas à la captiver complètement. Les réponses de Bruno Hallmuth sont fort impertinentes, brutales même; le philosophe matérialiste et démocrate ne dissimule en aucune façon son mépris des distinctions sociales, son impatience contre tout ce qui abaisse son orgueil ou arrête ses convoitises. Mais justement cette rudesse, ce dédain transcendant, charme la princesse car, en vraie fille de Luther, elle a le culte de la supériorité masculine et n'entend rien aux délicatesses du sentiment chevaleresque. Excitée par les rebuffades de l'ours mal léché, elle lui adresse d'interminables lettres dont la traduction se digère difficilement dans la patrie de Mme de Sévigné. Elle s'y livre tout entière, disserte, bavarde, se compromet par de singulières agaceries ou un laisser-aller plus qu'enfantin, jetant aux pieds du cuistre, toutes les fleurs de ses paniers et de son pédantesque savoir. Elle lui détaille ses journées, lui raconte, par exemple, une visite des jeunes princes ses cousins dont les manières, il faut l'avouer, valent à peu près celles du professeur. Ils ont reproché à Ulla « d'être coquette comme une vache » et cela les a fait rire si fort qu'elle a dû les bourrer de gros coups de poing dans le dos pour les empêcher d'étouffer » etc. etc.

Le cœur de la jeune fille va toujours s'épanouissant dans cet échange de lettres, si bien que le professeur Hallmuth, entraîné lui-même, augmente progressivement la dose de sentimentalité mêlée aux déclamations philosophiques, il n'aura plus qu'à se montrer pour achever sa facile conquête. D'abord, il vient incognito chez Ulrique, puis il la rencontre dans une salle de fête, enfin les rendez-vous se multiplient pendant un séjour aux eaux. La princesse s'exalte, elle n'appelle plus le docteur que « son Dieu, son Hermès » elle veut sacrifier pour lui, « jusqu'à son salut éternel » Ce salut occupe-t-il beaucoup la moderne païenne? Quelles sont les croyances d'Ulrique? A quelle confession religieuse appartient la princesse? Pourrait-elle le dire? Il y a là un état d'âme très naïvement peint, l'état d'une âme féminine troublée par la nébuleuse philosophie allemande, ne possédant plus l'intelligence des dogmes

ni de la foi des chrétiens, poussée vers le panthéïsme et pourtant, retenant encore quelque lambeau de croyances, de traditions évangéliques. — Ulla avait écrit cette phrase d'une triste légèreté : « Je n'ai jamais entendu dire que j'avais crucifié Jésus-Christ et si on me l'avait dit, je n'en aurais jamais rien cru, car il n'était pas question de moi en ce temps-là. » Bruno lui répond : « Chacune de nos fautes nous rend coupables de la mort sanglante du Christ, sur la croix. Quand j'étais enfant, cette idée m'impressionnait à me donner la fièvre; maintenant, je me la répète sous une forme nouvelle « chaque bonheur dont tu jouis, tu le voles à tes semblables. »

Et la princesse admire, les yeux fermés, ce nouvel évangile humanitaire... Cependant, toute l'éloquence du docteur ne parvient pas à enlever, du fond de cette âme, la notion du devoir, sanctionné par la justice divine... Quand Hallmuth cherche à la précipiter dans la chute, à lui faire accepter le suicide après les transports de la jouissance, Ulrique résiste avec une énergie inattendue. Alors s'élève le duo dont parlait M. Taine, entre deux voix vibrantes d'amour; l'une pure, douce, suppliante; l'autre brutale et impérieuse se perdant au milieu des rugissements du fauve, car l'homme de notre civilisation excessive revient à l'instinct animal. Carmen Sylva trouve ici, des accents pénétrants et profonds qui dramatisent cette partie de son roman. Son héroïne triomphe des sophismes du professeur, mais elle n'est pas assez chrétienne pour briser elle-même avec Hallmuth, comme le fit la princesse de Condé avec M. de La Gervesais. Ulrique abandonne son père, son palais, son rang, pour épouser Bruno. Une telle union ne peut amener que des larmes. « Le cœur est mort! s'écrie bientôt Ulla, est-ce donc là ce bonheur tant désiré? » Le désenchantement suit l'ivresse de la passion. Carmen Sylva l'a redit déjà, avec mélancolie, dans *Astra*; cette fois le remords s'y joint, la nostalgie du monde qu'elle a quitté pèse sur la princesse devenue bourgeoise... Son père tombe gravement malade et Ulrique abandonne la maison conjugale, comme elle avait abandonné le château paternel, pour courir au chevet du vieillard. Le mari s'irrite, menace, insulte dans ses lettres, celle qui a tout sacrifié pour lui. Ulrique pourtant ne peut quitter encore ce père mourant que sa présence ranime et dont elle veut obtenir le pardon. Son cœur reste broyé entre les volontés contraires de ces deux hommes; ses dernières lettres sont empreintes d'une résignation douloureuse. Se croyant près de la mort elle essaye de l'accepter

en expiation de sa faute, mais la nature se révolte, un fils lui naît au milieu de terribles tortures morales et physiques. Cette naissance réconcilie le père et l'aïeul, un riant tableau d'intérieur achève le roman de cette princesse mésalliée... Les premiers moments de joie passés, comment vivront ensemble le beau-père et le gendre, le prince et le démocrate? comment le plébéien Hallmuth s'accommodera-t-il des exigences de la petite cour? comment le fera-t-on reconnaître comme l'époux de la princesse héritière? Cette fusion du sang princier et du sang roturier, cette union entre la science et le rang, aura-t-elle des résultats bien satisfaisants?... Le romancier ne se charge pas de nous l'apprendre, nous savons seulement que la princesse Ulrique instruite par l'expérience, se propose de faire de son fils « un homme sans esprit de caste, mais aussi sans révolte contre l'ordre existant », car elle comprend qu'il ne pourra pas encore renverser l'ordre social, quoiqu'en lui les deux races se confondent... Est-ce l'expression d'un regret et faut-il voir dans ce roman une leçon à l'adresse des princesses qui rêvent d'épouser des savants?

Quant au *Roman d'un roi*, c'est une critique, piquante quelquefois, des souverains actuels ; non que le nom de Sigismond cache une personnalité connue, mais parce que ce roi imaginaire est bien un monarque « fin de siècle » dont le type se compose de pièces et de morceaux pris, de çà de là, sur tous les trônes. Sigismond du reste, ne se distingue guère des viveurs élégants de tous les pays. Enfant il a reçu les enseignements d'un vieux démocrate, le seul honnête homme du royaume, adolescent il a rêvé de gloire et de conquêtes, homme fait, il essaye en vain de secouer la routine gouvernementale, retombe sous l'influence de ses ministres et se console par les plaisirs. Roi par la grâce de Dieu, auquel il ne croit pas, le métier le fatigue, les vertus de la reine l'ennuient, la lutte avec les partis le rebute, mais il trouve des femmes toujours prêtes à le distraire. Rien de neuf dans son roman si ce n'est peut-être la modération farouche du mari trompé. Le malheureux se venge en séquestrant la coupable, seulement il s'enferme avec elle et meurt empoisonné. Hélène revient alors triomphante, près du roi et supplante outrageusement la reine une « dévote » digne, froide, résignée, que le romancier plaint beaucoup. M. Basilevitch déteste tout ce qui est « clérical », il ramasse dans le bric-à-brac du roman contemporain des masques usés dont il affuble ses « gens d'Église ». Il raconte ainsi la scène de l'agonie du

vieux roi père de Sigismond. « L'archevêque en camail se leva et vint à lui (au prince héritier). « Les sacrements déjà » ! se dit le prince avec un mouvement instinctif de recul, en remarquant les deux « diacres » qui faisait sentinelle près d'une table de jaspe où *quelque chose* se trouvait placé entre deux bougeoirs allumés et écoutant les doléances larmoyantes qui tombaient de la bouche sans lèvres du prélat... » Le romancier, qui doit appartenir à la religion russe, malgré ses affectations de libre penseur, laisse à son héroïne un fond d'idées superstitieuses... Des remords l'agitent, un fantôme la poursuit; elle ne cherche point à expier, mais elle veut se débarrasser d'une insupportable vie, alors qu'on la croit une heureuse favorite... Elle sera voluptueuse jusque dans le suicide, choisissant le genre de mort qui n'altère pas les traits, pour laisser, au roi, un délicieux souvenir de ses charmes, parlant de son amour et en s'endormant du dernier sommeil; on eut dû lui faire invoquer l'antique Vénus; elle mêle le nom de la Sainte Vierge aux suprêmes transports de la passion...

Sigismond se consolera, mais « la petite fleur bleue du sentiment se refermera chez lui » ; ses plaisirs désormais, seront moins raffinés, ils amèneront promptement « l'usure interne »... Et voilà le roman d'un roi!... Autour de Sigismond se groupent des figures, des charges crayonnées d'une main habile et parmi lesquelles on pourra s'amuser à chercher des ressemblances, mais on fera bien de ne point laisser ce livre à la portée de tous.

Le Dernier des Clarencieux. Encore une œuvre nouvelle de Ouida. Un roman en deux volumes, toujours! Huit cent soixante-huit pages, pour nous raconter les grandeurs et les décadences, les prodigalités et la misère, les souffrances et les félicités du haut et puissant lord Ernest Chandos qui pourra bien ne pas être le dernier des Clarencieux, car, après avoir lutté contre le sort et contre lui-même, il finit par triompher de la fortune ennemie, comme de ses passions. Une pareille amplification exigerait une longue analyse; nous ne l'entreprendrons pas en détail. Deux frères, l'un héritier légitime d'un grand homme d'Etat, l'autre bâtard dédaigné de ce même père vivent ensemble, sans que le premier puisse soupçonner quels liens l'unissent à ce jeune compagnon de plaisirs, qu'il a sauvé d'un mauvais pas et dont il a fait son intendant, son ami, son confident inséparable. Chandos témoigne à ce frère qu'il ignore, une confiance sans bornes dont Travenna profite pour gruger, sucer, ruiner le fils de son père, auquel, tout enfant, une mère

exaspérée lui a fait jurer une haine implacable. Plus il abaisse le jeune lord, plus il s'élève sur l'échelle sociale, il finira par prendre la place entière de Chandos. Celui-ci, obligé de vendre l'antique domaine des Clarencieux, se résigne avec noblesse et refuse tout secours; aux yeux de l'authoress ce genre de fierté constitue la plus haute vertu. Le malheureux lord tombe dans une indigence affreuse, joue ses dernières ressources, semble près de sombrer dans le désespoir, quand il comprend, tout à coup, que la lutte de la vie demande l'effort personnel. Il se réveille, il parvient à se faire, comme écrivain, un nom plus grand encore que celui de ses aïeux.

Ouida ne pouvait manquer de le transporter en Italie; là, il se livrera au culte de la nature et travaillera sérieusement à la délivrance des peuples, trop bon Anglais pour souffrir qu'ils soient opprimés autrement que sous le joug de son pays.

Là aussi, Chandos rencontrera une de ces « contadines » sauvages et raffinées, primitives et raisonneuses, dont le type adopté par la romancière se répète dans tous ses ouvrages. Castalia, l'enfant abandonnée d'une aventurière, a été élevée par un vieux curé de campagne. D'une incroyable innocence, elle sait tout néanmoins; elle récite les lettres d'Héloïse plus couramment que le catéchisme, elle a lu aussi *Lucrèce*, le fameux roman de Chandos... Ses attitudes sont celles d'une « jeune déesse » et l'Anglais lui semble pareil à un « dieu ». Le grand seigneur et la jeune paysanne s'éprennent l'un de l'autre avec une ardente passion qui dédommagera le poète des perfidies des femmes de son monde. Mais les péripéties se compliquent; qu'on ne nous demande point de les débrouiller. A la fin du second volume, le dernier des Clarencieux, après avoir craint, un instant, que Castalia ne soit sa fille, se rassure en apprenant qu'elle a eu pour père un de ses amis. Sans s'inquiéter davantage de ses anciennes relations avec la mère de la jeune fille; il donnera le nom de ses ancêtres à cette enfant du hasard. Il épousera Castalia, car « le monde, dans sa bigoterie », ne comprend pas encore que « la passion est sainte », tandis que le mariage, bénit par « les Eglises », n'est bien souvent « qu'un marché honteux. » On connaît la morale prêchée par Ouida; n'y insistons pas, non plus que sur les divagations auxquelles se livre l'authoress, quand elle traite les problèmes sociaux. Champion des opprimés, elle se plaît à défendre le juif, ce qui paraît aujourd'hui passablement *vieux jeu*. Mieux vaudrait nous défendre contre lui; mais on le sait, les théories de Mme Ouida, pas

plus que son style ou ses personnages, ne sont en train de rajeunir; ses derniers romans offrent toujours la même série de paradoxes, les mêmes prétentions scientifiques, les mêmes attaques contre l'Eglise et la société, et surtout, toujours des mots plus grands que les choses dont l'exagération indispose ou fatigue le lecteur.

La Négra. Ce roman est-il très habilement traduit ou bien l'auteur l'a-t-il écrit dans notre langue avec un joli accent étranger et des incorrections d'une saveur piquante? Nous l'ignorons, ce que nous savons c'est qu'on le lit entre le sourire et les larmes et que l'espèce de naïveté de ce style, est souvent charmante. Cette œuvre originale et fine, se compose de contrastes : des scènes, d'un dramatique à la Caldéron, se trouvent juxtaposées avec des dialogues où perce cette espèce d'*humour* particulière aux compatriotes de Cervantès. M. Tusquets psychologue et critique d'une grande finesse, tantôt nous montre à nu les fibres les plus délicates du cœur humain, tantôt s'amuse à parcourir les systèmes contradictoires de la philosophie moderne et surtout à railler la science médicale des docteurs à la mode. Dans ses peintures de mœurs, comme dans ses descriptions de paysages, il y a une vie et une couleur remarquables; le romancier se dirige à travers les scènes les plus inattendues, vers un dénouement qui révolte d'abord, mais dont le dernier mot ne sera dit qu'à la dernière page, et soulagera la conscience du lecteur. Les discussions philosophiques qui remplissent la moitié du volume sembleront, sans doute, trop longues et trop fréquentes; elles sont contradictoires comme tout le reste, le romancier y paraît tantôt matérialiste décidé, tantôt spiritualiste outré et bizarre. Son héros, Xavier Portal, se déclare athée en toute occasion, et à tout propos, ce qui n'empêche pas que le roman pourrait passer pour un plaidoyer en faveur des idées religieuses. Ce sceptique Xavier Portal ne joue-t-il pas en effet le plus triste rôle? Ingrat, faible, lâche, capable de toutes les chutes, incapable de s'en relever; sa conscience s'oblitère au point de ne plus rien sentir. Les personnages secondaires : le docteur Mochales, Rosendo Pareja, etc., aussi incroyants que Portal, ne valent guère mieux que lui..... Au contraire, le Père Jésus, l'aumônier du régiment, Maria la fiancée de Xavier, le général Figueroa, père adoptif du jeune homme, tous chrétiens fervents, pieux catholiques, donnent les preuves des plus difficiles vertus. L'héroïque P. Jésus est un saint qui termine une admirable vie par un acte sublime de dévouement : il sauve un petit enfant

atteint d'une angine, pour lequel le docteur Mochales a refusé de s'exposer. Maria est un type de jeune fille pure, aimante, suavement gracieuse, opposée à la femme corrompue et névrosée, *la Négra*, à laquelle manque une éducation pieuse. Le général Figueroa, vieux soldat blanchi sous les armes, accomplit généreusement le précepte divin qui coûte le plus à un homme de sa trempe, il pardonne au malheureux qui vient de tout lui enlever : sa jeune femme tant aimée, son honneur militaire, sa vie même..... « On peut vivre sans père ni mère, peut-on vivre sans Dieu? » demande le romancier, dans l'épigraphe placée en tête de son livre, et il semble que le tragique enchaînement du récit amène à répondre : Non! sans Dieu, pas plus de vie morale que de vie physique, sans sa loi, sans sa grâce, sans la foi en Lui, le passage de la plupart des hommes, sur la terre, serait plus désastreux que celui de la bête immonde ou malfaisante, tandis que l'âme humaine si humble, si ignorante qu'elle soit, devient merveilleusement belle lorsque la clarté divine y pénètre..... Nous sommes loin de présenter pour cela, *la Négra* comme un livre édifiant ; cette conclusion demande une certaine bonne volonté, rien n'indique nettement que le romancier ait voulu l'indiquer et d'ailleurs il nous y achemine par des voies aussi détournées que scabreuses. Nous l'avons vu chez Alarcon, les auteurs espagnols les plus sceptiques subissent, malgré eux, l'influence des traditions religieuses si profondément nationales dans leur patrie, mais aussi, n'en sont-ils que plus choquants lorsqu'ils font capituler l'instinct de leur âme catholique devant l'incrédulité d'exportation étrangère ; ils mettent alors dans leur affectation d'impiété une insistance particulièrement triste et blasphématoire. Tout en reconnaissant les qualités de ce roman, son côté moral et le talent de l'auteur, nous ne pouvons le signaler qu'avec d'expresses réserves.

Plein Cœur. Les fidèles abonnés de cette revue se souviennent trop bien d'y avoir lu un des plus jolis romans de M. Édouard Delpit : *Paule de Bussange*, pour ne pas accueillir avec empressement une œuvre nouvelle de l'aimable romancier.

Il faut le leur faire remarquer, pourtant, *Plein Cœur* a été écrit en vue d'un public moins scrupuleux que le nôtre et la donnée même n'en permettrait guère la lecture en famille. M. Édouard Delpit rajeunit ce thème de l'époux trompé, dont la pacifique humeur se change, soudain, en une furieuse colère, détournée au

moment où elle va éclater, par le pieux mensonge d'une parente innocente. Ce qui rend ici, un pareil dévouement tout à fait héroïque, c'est que cette sœur a un mari terrible; pendant douze ans, elle devra supporter son mépris, son abandon, sa cruelle rancune et elle se taira, afin de sauver du désespoir un beau-frère qui a été son bienfaiteur et son père adoptif. La pauvre Alice mourrait à la peine, sous la bure des filles de Sainte-Claire, si les romanciers qui ont le pouvoir de pousser les situations jusqu'aux dernières limites du dramatique, n'avaient, en même temps, celui de rasséréner, avec quelques traits de plume, le ciel le plus orageux. Le caractère si noble, si simplement grand, en un mot si chrétien, d'Alice donne à ce roman une élévation morale assez rare dans une œuvre d'un genre si mondain et fait pardonner au romancier quelques idées, tant soit peu hétérodoxes ou légères.

Le Fond d'un cœur. « Le fond d'un cœur d'homme, je sais ce que c'est! » s'écrie Madeleine de Nessey, l'héroïne de ce roman, avec une indignation qui finira par s'apaiser. Elle oubliera les erreurs, les lâchetés, les bassesses de ce cœur qui, tout au fond, lui reste si fidèle et finira par s'y fier pour toujours. Sur le cadre très simple de ce roman se dessine une intéressante étude psychologique à laquelle s'ajoute l'attrait d'un très authentique récit maritime. En parlant de la mer, le romancier déploie une compétence toute professionnelle; marin, il connait l'Océan, il l'aime avec passion; il le peint, dans son calme ou dans ses fureurs, avec un profond sentiment de poésie et, en même temps, de vérité. En face de cette majesté de l'abîme, sans cesse exposés aux tempêtes, bien peu de marins autrefois, restaient incrédules; aujourd'hui le doute envahi tout... Pierre Laroche s'y abandonne trop souvent; du moins Madeleine est croyante et pieuse, elle n'eût été sans cela, ni si touchante ni si charmante. Il nous sera permis de regretter que cette même plume qui esquisse si délicatement cette figure de jeune fille, se plaise trop souvent à des scènes risquées, à des phrases crues, à des descriptions naturalistes et sensuelles.

Au Plat d'étain. L'auteur de ce roman poursuit la série de ses études de mœurs, ou pour mieux dire, de ses tableaux populaires destinés à faire revivre les souvenirs parisiens du commencement de ce siècle. Il choisit de préférence, pour ses croquis, le personnel des cabarets ou des auberges. Les titres l'annoncent : *Au Coq d'or*, *Au Plat d'étain*, *Au Lys d'argent*, *etc.* Malheureusement il

exagère de plus en plus, sa manière moins réaliste que triviale. Les personnages du *Plat d'étain*, aubergistes et grandes dames, surtout ces dernières, jouent gauchement des rôles impossibles et l'invraisemblance des situations devient inacceptable, avec la meilleure volonté du monde. Pour flatter un certain public, M. François Deschamps écrit avec une sorte de chauvinisme patriote, lequel consiste surtout, à dénigrer l'ancienne France, à calomnier le passé, à caricaturer la noblesse. Encore, s'il y avait quelque esprit, quelque piquant, dans les charges que charbonne le romancier! elles sont odieuses ou ridicules, voilà tout. Il nous parle beaucoup des échafauds et des prisons de la *Terreur blanche*, néanmoins les cachots qu'il décrit n'ont rien de terrifiant, on y entre comme dans un moulin, on en sort de même, il semble que l'auteur ait voulu se moquer des braves boutiquiers qui le liront. Les aventures de son aubergiste, soldat de l'Empire, se couronnent par mun ariage, ou plutôt par deux mariages : Florent épouse une descendante, en *zigzag*, des de Laroche-Piton, tandis que la mère très plébéïenne de celle-ci se marie avec un comte de Laroche-Latour. Encore une fusion de race!

Artiste. C'est à l'étude du monde des peintres que s'applique Mme Jeanne Mairet, nous le savons déjà et nous savons aussi, que ses livres sont généralement écrits avec tact et délicatesse, qu'ils ont même presque toujours un côté moral, mais d'une morale tout à fait laïque. « Une femme doit-elle se sacrifier à l'art, ou sacrifier l'art à la famille? » Telle est la question posée par Mme Mairet. Sauf des exceptions bien extraordinaires, le gros bon sens répondrait sans hésiter et certaines expositions des femmes peintres lui pourraient servir d'argument péremptoire, Mme Mairet trouve qu'au temps où nous sommes, la question est plus complexe qu'elle n'en a l'air; elle plaide pour l'égalité des sexes devant l'art et se plaint des obstacles rencontrés partout sur la route de la femme artiste, des jalousies, des rebuts, des persécutions qui lui viennent surtout de la famille. La note douloureuse domine dans cette histoire de l'artiste méconnue, tyrannisée par son père, jalousée, délaissée ensuite par son mari, artiste comme elle, obligée, pour faire valoir son talent, de renoncer à la vie commune et de se frayer seule le chemin. Heureusement l'enfant est là, qui de ses deux petites mains, rapproche son père et sa mère, qui ramène celle-ci au foyer

conjugal... Lui faudra-t-il encore y briser ses pinceaux? Pour la consoler, un écrivain célèbre, dont le portrait sera peut-être reconnu, et que Diane a pris comme directeur de conscience, lui répète paternellement : « L'amour, voyez-vous, il n'y a que cela de bon! » Certes ce roman est honnête, mais il est conçu en dehors de toute idée religieuse et s'adresse à ce public, trop nombreux de nos jours, qui s'essaie à la vie sans Dieu... Diane reste vertueuse parce que l'instinct naturel et les circonstances l'ont voulu, mais elle est bien vacillante la vertu de la femme à laquelle manque le divin idéal et l'appui de la foi.

Titiane. Ne cherchez aucune conclusion morale dans les deux récits qui composent ce volume, Mme Saïda raconte pour le plaisir de raconter, d'abord les intrigues galantes et les babillages de la petite ville de garnison, ensuite les aventures de Madeleine qui, délaissée par un mari occupé à relever sa fortune, cherche à se distraire en se jetant à la tête d'un romancier en vogue, fort embarrassé de cette conquête. Titiane, désespérant de vaincre un amour coupable, s'est laissée aller au fil de l'eau, Madeleine, plus positive, rejoint son époux dont les fonds remontent, mais sa réconciliation avec lui, est racontée un peu trop à la cavalière, pour nous édifier beaucoup.

Par vanité. Qui donc, en ce bas monde, ne se laisse pas conduire, par la vanité, à moins que ce ne soit par l'orgueil? et à quelles mauvaises actions ne pousse-t-elle pas les sots! Depuis, surtout, qu'un gouvernement arbitraire et persécuteur jette la division dans toutes nos communes, l'histoire de Joseph Trigon se répète chaque jour. Pour un bout de ruban, pour un titre un peu ronflant, combien de nos paysans se laissent exploiter par des meneurs, se brouillent avec leurs voisins plus sages, font pleurer leurs femmes et leurs filles, tracassent leur curé, compromettent leur avoir!... Cette guerre allumée au village, cette lutte des passions sur un petit théâtre rustique, M. Félix Seyne la peint à merveille; très spirituel, son livre serait excellent et nous l'indiquerions pour les bibliothèques paroissiales, si le romancier, fort conservateur, se montrait plus catholique. Il défend le curé, mais il fait jouer le plus beau rôle par un médecin libre penseur, il suppose un duel entre un jeune paysan et un journaliste, ce qui paraît assez peu vraisemblable, et eût pu être évité sans nuire au récit. Du moins, les idées saines triomphent sur toute la ligne, les entrepreneurs d'enterrements civils lâchent pied, le petit roman de Louise Trigon et du fils du meunier s'achève

par un mariage, on assiste à la punition des méchants et la commune de Sauviat, revenue de ses erreurs, pourrait servir d'exemple à toutes les communes de France !

XI — XII — XIII — XIV

Lora. Un des défauts de ce joli roman allemand est l'imitation trop complète des procédés anglais, aux dépens de la couleur locale. De scrupuleuses lectrices trouveront, peut-être, plus fâcheuse encore, une donnée où se change, en un autre amour, la pure affection d'un jeune homme et d'une jeune fille qui se sont crus longtemps, frère et sœur. Cependant on ne saurait dire que ces pages ne soient pas saines autant que fraîches et délicieuses, souvent il en ressort d'ailleurs, une utile leçon par le contraste de deux jeunes filles, l'une douce, gracieuse, dévouée, aimant la vie d'intérieur; l'autre follement émancipée par les idées du jour, désolant son entourage, jusqu'à ce qu'enfin, chez elle, le cœur ait vaincu la tête. Une traduction élégante fait bien valoir les qualités de l'original et la nuance protestante de l'ouvrage reste tellement légère qu'on l'aperçoit à peine.

Le Bonheur était là ! appartient comme *Lora* à la *Bibliothèque des Mères de famille*, le nom seul de Mlle d'Arvor en garantirait, du reste, la parfaite convenance; mais il faut s'y attendre, les romans, même ceux qu'on appelle les romans d'éducation, sont toujours un peu romanesques. Les auteurs moraux n'ont point encore découvert de moyen plus sûr de captiver les jeunes filles que de leur montrer le pouvoir des charmes féminins sur le sexe fort, seulement ils s'appliquent à leur apprendre comment elles doivent user de ce pouvoir et combien il leur faut se mettre en garde contre ses dangers, ses illusions, sa fragilité...

Obéissance ou plutôt *Désobéissance* leur apprendra de plus, ce que souvent, elles ne veulent pas savoir : qu'il faut préférer le solide au clinquant, les qualités du cœur aux brillantes apparences et que les conseils des parents méritent d'être écoutés. Marcelle Bruc, qui a fermé l'oreille a ceux de son excellent père, leur dira ce que lui coûte sa faute. Rarement Mme du Campfranc a été mieux inspirée que dans ce récit où se succèdent des scènes si émouvantes et d'un intérêt toujours soutenu.

Chants populaires de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro.

Ce petit recueil figurera ici, en qualité de *romancero*, sinon de roman. « Il contient, comme l'explique l'auteur lui-même, une double série de poésies populaires empruntées à deux nations de génie bien divers, un mélange sans classement, de chants légendaires, domestiques, amoureux, où domine l'élément héroïque. » La plupart de ces petites pièces ont été publiées déjà, mais M. Millien a voulu les traduire en vers, jugeant que « si le rythme et la rime imposent une contrainte, souvent nuisible au sens littéral, l'artifice du vers rend mieux l'esprit et le sentiment d'une œuvre poétique. » L'art avec lequel il revêt ces chants, de la forme française, justifie pleinement son essai. Les quelques pages de cet opuscule renferment les patriotiques souvenirs de ces populations opprimées, le tableau de leurs mœurs, les cris de leurs souffrances et de leurs joies; on y reconnaîtra aussi, plus d'un vieux motif sur lesquels l'imagination de tous les peuples a travaillé et dont il est curieux de comparer les variantes. Pour les modestes bibliothèques, ces petits volumes sont particulièrement précieux; ils permettent à l'amateur de se procurer presque, les plaisirs de l'érudit.

XV

Les Suites d'une grève. Lisez ce petit ouvrage, écrit par un économiste bien connu, il s'adresse au peuple, aux ouvriers, mais c'est plaisir de le suivre, dans son exposé si simple, si lucide, et surtout, dans sa réfutation si logique, si nette, si pleine de bon sens pratique, des systèmes socialistes, collectivistes, etc. Afin de tempérer l'aridité de la discussion, l'auteur y jette le fil d'une sorte de petit roman. Un jeune mécanicien sollicite la main de Lucie Baumole. La mère de Lucie, une femme de tête, exige une épreuve de deux ans pendant lesquels Roger devra mettre 1,000 francs de côté sur ses appointements de 2,400. La condition semble plus dure que toutes celles de Laban, néanmoins le brave jeune homme accepte; durant ce temps, il achève d'expérimenter la vie ouvrière, industrielle et commerciale. Il entend les murmures de ses compagnons, assiste aux clubs, voit de près s'organiser la grève et peut se rendre compte des maux qu'elle entraîne. Il mérite enfin, d'épouser Lucie et « témoigne sa reconnaissance envers le SORT, en s'occupant de créer d'utiles institutions ». Cette phrase suffirait, s'il en était besoin, à prouver que M. Block n'est point un économiste chrétien; pour combattre les

doctrines antisociales, il invoque uniquement les motifs d'intérêt. Les hommes de foi qui s'occupent de la question ouvrière, si menaçante à l'heure actuelle, pourront s'aider néanmoins, de ce petit livre, tout en s'appuyant sur des bases plus solides.

XVI

Religionskreig in Sicht? Étant sortis si fort, de notre cadre avec l'ouvrage de M. M. Block pourquoi ne dirions nous pas deux mots d'une très remarquable brochure allemande, intitulée : *la Guerre religieuse en vue?* Cette étude est due à M. le Dr Hœhler, chanoine de la Cathédrale de Limbourg, écrivain distingué, pieux et savant prêtre qui, dans les premières années du *Culturkampf*, accompagna en exile son vénérable évêque *déposé*, par le pouvoir civil, contre tout droit. Le Dr Hœler défend les catholiques de son pays, avec une mesure, une charité, une logique admirable ; il nous montre les ministres protestants et les membres de « l'alliance évangélique » redoublant, en ce moment, leurs attaques contre l'Église et disposant d'une presse aussi violente, aussi pleine de mauvaise foi que l'est, chez nous, la presse franc-maçonne, puis rappelant aux protestants qui croient encore à la Révélation, que leur foi est la nôtre, que leurs docteurs n'ont jamais nié la possibilité du salut au sein de l'Église Romaine, il les adjure de faire trêve à leurs haines, de consentir à vivre en paix avec leurs concitoyens catholiques et d'opposer une salutaire union des chrétiens au dissolvant du socialisme, du nihilisme, du matérialisme ; sans quoi, s'écrie-t-il, avec angoisse, c'en est fait de l'Allemagne ! Il le constate, les partisans du culte officiel, clairsemés quand il s'agit de la pratique, se groupent étroitement dès qu'on parle de courir sus à à leurs frères catholiques, toujours et partout traités comme « gens odieux au genre humain ». Cependant, ceux-ci, malgré toutes les persécutions, toutes les vexations, toutes les insultes, toutes les séductions, sous la conduite de l'admirable chef qu'ils pleurent aujourd'hui, ont maintenues leurs cadres en Allemagne, et, s'ils n'ont pas converti autant de protestants que le prétendent les ministres effarés, ils se sont réveillés eux-mêmes, chose encore plus méritoire. Nous le lisions, dernièrement, dans le *Katholiche Litteratur-kalender ;* en dix ans, le nombre des abonnés aux journaux catholiques a doublé ; soutenons-nous ainsi les nôtres ? L'ouvrage du chanoine Hœhler, pour nous, catholi-

ques français, est surtout intéressant par les citations des auteurs réformés qui avouent avec de si amères récriminations, ces consolants progrès. Peut-être essaierons-nous de l'analyser un jour, plus en détail; nous engageons, en attendant, ceux de nos lecteurs qui connaissent l'allemand, à parcourir ces pages. Rien ne saurait mieux nous encourager, au milieu de nos propres luttes, que le recul du *Culturkampf*. En France, l'ardeur des convictions, la générosité du zèle, ne manqueront jamais; quant à la persévérance dans la résistance, à la discipline dans l'union, il ne faut pas rougir de les apprendre auprès de ceux dont elles ont assuré, non la victoire complète et définitive, impossible en ce monde, du moins des succès inespérés.

J. de Rochay.

Là-bas (Tresse et Stock), par M. J.-K. Huysmans, n'est pas précisément un roman; sous prétexte de roman, c'est un tableau, l'auteur dit une *étude*, *du Satanisme contemporain*, c'est-à-dire, de sociétés qui, selon lui, existeraient à Paris, seraient en rapport avec le démon, le serviraient, l'invoqueraient, lui feraient des sacrifices, comme Gilles de Retz, célèbreraient des cérémonies diaboliques, la *messe noire*, s'appliqueraient à certaines pratiques mystérieuses et criminelles, telles que l'envoûtement, etc. Tout cela est singulièrement fantastique, et l'on ne sait quelle est la part de la réalité ou de l'imagination de l'auteur dans les tableaux qu'il nous présente. Ce qui est non moins étrange, c'est la sorte de prétention qu'il a de paraître chrétien. Je crois superflu de dire que c'est un livre qu'on ne saurait recommander : il est, d'ailleurs, écrit, non sans talent, dans un style bizarre, travaillé, et dont on pourra juger par cette seule phrase : « Qu'a vu le naturalisme dans tous ces décourageants mystères qui nous entourent? Rien. Quand il s'est agi d'expliquer une passion, quand il a fallu sonder une plaie, déterger même le plus bénin des bobos de l'âme, il a tout mis sur le compte des appétits et des instincts. Il n'a fouillé que des dessous de nombril et banalement divagué dès qu'il s'approchait des aines; c'est un herniaire de sentiments, un bandagiste d'âme, et voilà tout. » Et cette phrase est de celles que l'on peut citer!

E. L.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *La Fin du Paganisme*, par M. G. Boissier (Hachette). — II. *Alexandre Ier et Napoléon*, par S. Tatischeff (Perrin). — III. *De Tilsitt à Erfurt*, par Vandal (Plon). — IV. *Mémoires du général de Tercier*, par de la Chasnonie (Plon). — V. *Lettres inédites et papiers secrets de Talleyrand*, par Grosas (Savine). — VI. *Confidences d'un journaliste*, par Merson (Savine). — VII. *Histoire d'Allemagne*, 7e volume, par Zeller (Perrin). — VIII. *La Déclaration du cardinal Lavigerie*, par J. Delacroix (Vic et Amat). — IX. *Mme Dubourg*, par l'abbé Bersange (Delhomme et Briguet). — X. *Vie de saint Ignace de Loyola*, par le R. P. Clair (Plon). — XI. *Nos forteresses perdues*, par Poullin (Bloud et Barral). — XII. *Mémoires du cardinal Maury, d'après sa correspondance*, par Mgr Ricard (Desclée et Brouwer, à Lille). — XIII. *Th. Foisset*, par M. Broissard (Plon).

I

La Fin du Paganisme, par M. Gaston Boissier (Hachette), est un livre qui, — avons-nous besoin de le dire? — offre un puissant intérêt, mais qui appelle bien des réserves. Il n'y faut pas chercher, comme on pourrait être tenté de le faire, un récit historique. L'auteur traite son sujet d'une manière beaucoup plus compréhensive. Il étudie les hommes et les institutions, la société religieuse et l'ordre civil, la littérature, la philosophie et jusqu'aux croyances d'un regard attentif et scrutateur. Il fait surtout œuvre d'observateur et il serait difficile de le surpasser pour la finesse, nous oserions dire parfois pour la subtilité des rapprochements et des comparaisons. Il décrit admirablement le flux et le reflux des opinions, l'action réciproque des éléments multiples dont se composait le monde romain dans le cours du quatrième siècle; il démêle fort bien la complexité, la contradiction même des sentiments qui animaient les hommes de ce temps. Quand il rencontre un personnage qui a joué un grand rôle, dont l'influence a été considérable sur la marche des événements et le développement des idées, il le juge généralement avec une sagacité pénétrante et il montre dans cette

appréciation une louable intention d'impartialité. Il semble donc qu'au point de vue analytique il y a beaucoup à gagner et peu à perdre dans sa fréquentation.

En fait de synthèse, l'auteur se tient en général dans une prudente réserve. Evidemment il ne s'est pas proposé de porter un jugement définitif sur le christianisme; il laisse au lecteur le soin de tirer des conclusions des faits qu'il a exposés. Cette abstention volontaire doit nous rendre indulgent pour ce que nous serions disposé à regarder comme des lacunes. On sait de prime abord, et M. G. Boissier ne cherche pas à le dissimuler, que nous ne sommes pas en face d'un croyant, mais la force de la vérité qu'il a le courage d'aimer, l'amène naturellement à proclamer presque à chaque page la grandeur et les bienfaits du christianisme. Toutefois nulle part il n'en reconnaît l'excellence absolue et souveraine. Quand, à la fin du dernier volume, il cherche à se résumer et à faire la part de la religion dans la civilisation moderne, il trouve, comme base et fondement du reste, deux legs du passé, sans lesquels, dit-il, le présent serait pour nous inexplicable, les lettres anciennes et le christianisme. Quoique ces éléments, ajoute-t-il, soient de nature souvent contraire, nous les sentons en nous qui vivent ensemble, et quel que soit celui qui domine, aucun des deux ne paraît supprimer l'autre. » Il serait, croyons-nous plus exact et plus philosophique de dire que l'Eglise, gardant avec un soin attentif le trésor traditionnel du dogme expliqué et développé suivant la marche du temps et le plan de la Providence, a adopté la littérature antique qu'elle a trouvée en possession des esprits et des cœurs quand elle parut sur la terre, et à laquelle elle a conservé son premier domaine. Certes on peut goûter Homère et Platon, sans croire à la mythologie du premier, sans accepter toutes les spéculations du second. Mettre absolument sur la même ligne, d'un côté les convictions et les croyances qui nous dictent notre conduite, tous les jours de notre existence, de l'autre les poèmes et les exercices oratoires qui ne sont guère que l'agrément de la vie, c'est évidemment manquer de mesure.

M. Boissier ne tient pas évidemment à la rigueur de la conclusion qu'il exprime. Ce qui fait la valeur de l'ouvrage, ce sont ces aperçus fins et délicats que nous signalions tout à l'heure et qui sont comme une résurrection d'un passé si éloigné de nous. L'auteur a bien raison, du reste, de signaler l'attachement des générations contemporaines de Constantin et de Théodose aux lettres profanes comme

un des obstacles qui retenaient bien des païens attardés dans l'ornière de la mythologie, et il approuve, avec non moins de bon sens, les efforts faits par les plus grands esprits de l'Eglise, pour concilier la sincérité de la foi avec le goût des symboles aussi épurés que possible, de la Fable. Mais avant d'arriver à un accord, du moins à une sorte de *modus vivendi*, il y eut non seulement des conflits publics, mais aussi des luttes intérieures. Rien de plus curieux et parfois de plus piquant, sur ce sujet, que la chapitre consacré à saint Jérôme. On le lira avec intérêt.

Les pages où est racontée la conversion de saint Augustin méritent aussi l'attention. M. G. Boissier a eu le mérite de rajeunir ce sujet presque épuisé et de compléter les données généralement acceptées par l'exposition des divers récits qu'en fit l'illustre pénitent à plusieurs époques de sa vie. Tout cela est fort ingénieux, mais prête un peu à la critique. Nous nous imaginons que M. Boissier a eu quelque peine à se mettre, — qu'on nous pardonne l'expression, — dans la peau de saint Augustin, et de partager tous les sentiments qui l'animaient. Le sens chrétien lui fait ici malheureusement défaut. L'auteur s'étonne que le fils de Momique, au sortir de la fameuse scène où il entendit la voix mystérieuse, ne se soit pas enseveli dans une profonde solitude, uniquement occupé du soin de pleurer ses péchés et de se préparer au baptême. M. Boissier ignore qu'une conversion parfaite n'est pas l'œuvre d'un jour et qu'il ne suffit pas de rompre avec des habitudes mauvaises pour acquérir d'un coup toutes les vertus. Les saints vont sans cesse se perfectionnant sur la terre; s'ils ne faisaient pas de progrès, Dieu les rappellerait immédiatement à lui. D'ailleurs, Augustin avait des devoirs de famille à remplir vis à vis de sa mère et de son fils. Il devait songer à assurer leur avenir avant de les abandonner.

Ces remarques prouvent qu'on ne peut suivre l'auteur de *la Fin du Paganisme*, qu'avec certaines précautions, parce qu'il se laisse dominer, à son insu, par les préjugés de la libre pensée. C'est ce qui le rend, à notre avis, trop indulgent pour Julien l'apostat. Qu'il l'excuse sur certains griefs, par exemple, à propos de sa dissimulation sous le règne de Constance, nous l'admettons volontiers: mais il n'insiste pas assez, à notre gré, sur les réelles rigueurs qu'il exerça envers ceux qui refusaient de le suivre dans ses évolutions vers le paganisme. M. Boissier reconnaît, au reste, que Julien avait tenté une tâche impossible où il fut abandonné par beaucoup de

gens de son parti eux-mêmes, par ceux qui, comme il le dit, n'avaient pas d'autre raison de rester païens que leur goût pour une certaine facilité de mœurs que le paganisme tolérait. « C'étaient, ajoute l'auteur, des gens du monde dont l'honnêteté n'était pas très austère, qui aimaient le plaisir, et n'y trouvaient pas de crime, qui regardaient plus volontiers la terre que le ciel. Julien voulait, à toute force, en faire des mystiques et des dévôts. Ils ne s'y résignèrent pas et tous ses efforts vinrent se briser contre le scepticisme léger de ces personnes d'esprit qui ne voulaient pas plus être traînées au temple qu'à l'église. » Et plus loin : « L'ancien culte ne fit donc, malgré tant d'efforts, que des conquêtes peu solides. Julien qui était si convaincu, — est-ce bien sûr? — de la vérité de sa doctrine, qui ne croyait pas qu'on pût résister à la lumière de Platon et de Porphyre, éprouvait une sorte d'impatience quand il voyait les gens résister aux arguments qui l'avaient conquis. Il avait cru qu'il suffirait de rouvrir les temples pour que le peuple vînt de nouveau s'y précipiter. Les temples étaient rouverts, mais la foule n'en savait plus le chemin, ou si elle y revenait à certains jours, il comprenait sans peine que ce n'était pas par dévotion, mais par flatterie, et qu'on cherchait à plaire à l'empereur plus qu'aux dieux. Aussi trouve-t-on dans ses derniers écrits la trace d'un découragement qu'il ne peut dissimuler. « L'hellénisme, dit-il dans une lettre, ne fait pas tous les progrès que nous voudrions. » M. G. Boissier reconnaît nettement que le christianisme était en progrès sur le paganisme, et que le premier devait légitimement détrôner le second. Ce jugement ne saurait satisfaire pleinement les croyants.

Quelle que soit la prédilection hautement affichée, nous le répétons, de l'auteur pour les sectateurs de la religion nouvelle, il nourrit pour les partisans du vieux culte une tendresse qui se manifeste par l'éloge, presque sans restriction, des derniers païens de marque, tels que Symmaque. Il se plaît à noter les sentiments de famille professés par le célèbre défenseur de l'autel de la Victoire, sa politesse, son affabilité, sa générosité, son patriotisme. Son indulgence va même presque jusqu'à l'excuser d'avoir insisté auprès d'un empereur chrétien pour l'amener à donner au peuple romain le spectacle sanglant de combats de gladiateurs. Que voulez-vous? Le pauvre homme n'y entendait pas malice. Il se conformait à l'usage des ancêtres : oui, comme le roi de Dahomey suit la cou-

tume en immolant des milliers de victimes humaines. Sans doute nous croyons avec M. Boissier qu'Orose et Salvien ont trop poussé au noir le tableau des misères morales de l'empire agonisant. Tous les païens n'étaient pas des scélérats, tous les chrétiens ne se recommandèrent pas par la sainteté de leur vie. Mais saint Augustin qui voyait de près les uns et les autres savait probablement à quoi s'en tenir, et il n'a pas hésité à flétrir le paganisme en des termes que les lecteurs de la Cité de Dieu n'ont pas oubliés.

En définitive, la lutte entre les deux religions qui se disputaient l'ancien monde nous est présentée d'une façon très attachante, principalement au point de vue de l'état social, de la littérature et des lois. L'auteur s'est efforcé de tenir partout la balance égale; mais peut-être qu'après avoir contemplé ce tableau, on éprouvera le besoin, pour entrer davantage dans la réalité des faits, de relire les belles pages où M. Eugène Loudun a retracé l'opposition du christianisme et du paganisme dans le 1er volume du grand ouvrage qui a pour titre : *Le Mal et le Bien.*

II. — III

Il semblerait que tout a été dit sur la période du premier Empire : les mémoires et les documents surabondent, en dehors des histoires proprement dites. Voici pourtant encore deux publications nouvelles : *Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite*, par Serge Tatischeff (Perrin), et *Napoléon et Alexandre Ier de Tilsitt à Erfurt*, par Vandal (Plon). Ces deux ouvrages, qui ont des allures différentes, se complètent parfaitement l'un par l'autre. Le premier se compose surtout de pièces diverses, dont quelques-unes de grande importance, qui, pour la plupart, n'avaient pas été livrées à la publicité, et qui sont reliées par un récit assez sommaire. Dans le second, les documents ne font pas certainement défaut, mais ils servent surtout d'appui aux considérations propres à l'auteur. L'écrivain russe se contente d'apporter quelques pièces nouvelles et probantes au procès d'une grande époque, et il se réserve le rôle modeste du greffier qui dresse les procès-verbaux des interrogatoires sans les discuter ni les commenter. L'historien français a des prétentions plus hautes et, nous semble-t-il, aussi bien justifiées.

Le grand ouvrage de M. Thiers sur le Consulat et l'Empire présente, on en convient maintenant, bien des lacunes. On n'y trouve

rien de la correspondance intime de Napoléon avec Alexandre. Ce n'était pas la faute de l'historien : depuis 1815, la plus grande partie des minutes des lettres du premier de ces souverains au second, ainsi que tous les originaux de celles d'Alexandre à Napoléon, avaient disparu des Archives de France. Napoléon III obtint, il est vrai, du gouvernement une copie des lettres adressées par son impérial oncle à l'allié de Tilsitt et d'Erfurt, lesquelles furent reproduites dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, au nombre de quarante-trois ; mais les lettres d'Alexandre à Napoléon demeurèrent ignorées. M. Tatischeff a eu la bonne fortune de les retrouver dans les deux principaux dépôts de documents historiques à Saint-Pétersbourg, les Archives du ministère de la guerre et celles du ministère des affaires étrangères. Il a découvert, en outre, trentre-trois lettres originales d'Alexandre au premier consul, puis à l'empereur, et quelques autres documents non moins précieux. Quelle riche mine et quelles ressources, non pour refaire l'histoire du premier Empire, mais pour en mieux accentuer certains détails, pour éclaircir quelques points obscurs !

Le volume s'ouvre sur la nouvelle de la mort de Paul Ier. Cette catastrophe déroute d'abord les prévisions du premier consul, qui s'attendait à une alliance franco-russe. M. Tatischeff nous montre le nouveau souverain, Alexandre, luttant contre des influences hostiles ; seul en Russie à professer une sympathie réelle pour la France nouvelle, telle qu'elle était issue de la révolution. Cela tenait, affirme l'écrivain russe, à l'éducation qu'il avait reçue de son précepteur, Frédéric-Charles de Laharpe, un républicain de vieille trempe, Suisse d'origine, apôtre ardent et convaincu des doctrines philosophiques et humanitaires de la fin du dix-huitième siècle. Mais le ministre Panine et la plus grande partie de l'aristocratie russe continuaient à maudire la révolution. Alexandre se trouva donc, dès l'origine, et il demeura pendant tout son règne, partagé entre deux courants contraires, l'un défavorable aux idées nouvelles, et par une conséquence naturelle, à notre pays, qui les avait officiellement adoptées ; et l'autre, défenseur obstiné des principes sur lesquels avait reposé l'ancienne société. Cette contradiction constante donne la clé de son attitude politique, où l'on a remarqué souvent du décousu et comme de regrettables soubresauts.

Il convient, en revanche, de noter dans l'esprit d'Alexandre une idée dominante qu'il n'a jamais abandonnée, quoiqu'elle ait revêtu

diverses formes et ait suggéré des résolutions bien diverses, c'est la conviction qu'il appartenait à la Russie de jouer un grand rôle humanitaire et d'exercer en Europe une sorte d'hégémonie morale. Il savait unir aux tendances utilitaires, qui trouvèrent leur satisfaction dans l'acquisition de la Finlande, l'occupation des provinces danubiennes et la possession d'une partie de la Pologne, une sorte d'apostolat mystique le poussant à faire régner la paix dans cette partie du monde. La rencontre d'un prince qu'il jugeait animé d'intentions aussi généreuses que les siennes, et dont la puissance et le génie le frappaient également, lui fit croire qu'à eux deux ils pourraient gouverner le monde et le pousser dans la voie de la civilisation; de là son engouement pour l'empereur des Français, qui différait pourtant de lui à tant de points de vue. Ainsi s'explique, à travers la succession des accords, des ruptures, des guerres et des alliances, cette espèce de charme que subit l'autocrate, notamment dans la période qui s'écoule entre Tilsitt et Erfurt.

« A Tilsitt, dit M. Vandal, il semble que le génie des deux races se rencontre et s'oppose. Napoléon personnifie le génie latin dans sa rayonnante clarté. Alexandre tient des races du Nord le goût des aspirations hautes, indéterminées et brumeuses. Napoléon, c'est l'action; Alexandre, c'est le rêve. »

Napoléon, visant avant tout à un résultat positif, hésitait avant de se livrer; il lui répugnait, pour conquérir un allié douteux que la mort et les conspirations pouvaient lui enlever, — il se rappelait la disparition tragique de Paul Ier, — de sacrifier les anciens clients et protégés de la France, les Polonais et les Ottomans. Il se décida pourtant à donner quelques satisfactions à la Russie, et il s'attacha en même temps à éblouir son souverain par des projets grandioses, bien faits pour séduire l'imagination chimérique d'Alexandre, et dont on peut voir l'exposé dans le premier des ouvrages que nous essayons de faire connaître. En même temps, et comme à l'abri derrière ces perspectives brillantes, l'empereur des Français continuait ses entreprises colossales sur le continent. Il se croyait de bonne foi, — et peut-être avait-il raison, — condamné à conquérir et à dominer toute l'Europe, afin de vaincre son éternelle ennemie l'Angleterre par la seule arme qui pût la frapper au cœur, la ruine de son commerce. Toutes ces expéditions militaires s'enchaînaient entre elles. Aux yeux de M. Vandal, le règne de Napoléon n'est qu'une bataille de douze ans, livrée aux Anglais à travers le monde.

Chacune de ses campagnes n'est pas une action distincte et séparée, après laquelle il eût pu poser les bornes de sa domination et fermer l'ère sanglante : ce sont les parties indissolublement unies d'un seul tout, d'une guerre unique.

Désireux absolument de s'attacher l'empereur Alexandre dont le concours lui était nécessaire pour atteindre le but qu'il poursuivait, la pacification générale à la suite de la soumission de la Grande-Bretagne, l'empereur Napoléon eut avec lui la célèbre entrevue d'Erfurt. Le succès personnel du conquérant fut incontestable : le czar était vraiment sous le charme; il admirait avec une entière sincérité le grand homme devenu son ami. Mais dans l'ordre des choses politiques, la méfiance persistait, et une certaine mobilité naturelle empêchait toute décision irrévocable. Alexandre refusa constamment de prendre aucun engagement ferme vis-à-vis de l'Autriche. S'il eût tenu à cette puissance un langage sévère, peut-être eût-il prévenu la guerre de 1809 si contraire aux projets de Napoléon qu'elle empêcha de porter toutes ses forces en Espagne. Plus tard, ajoute M. Vandal, lorsque la cour de Vienne se fut dévoilée, et que les hostilités eurent éclaté, en remplissant ses devoirs d'allié, en s'associant franchement à la lutte, le tzar eût pu modifier les résultats et intervenir aux négociations de paix. Sa conduite fut faible et sans loyauté. Le concours qu'il prêta aux Français fut plus apparent que réel, il rassurait en secret les Autrichiens et retenait l'élan de ses propres armées. Napoléon, justement mécontent d'Alexandre, crut devoir récompenser le dévouement des Polonais ses auxiliaires, en agrandissant le duché de Varsovie. Ce fut un sujet de grief pour Alexandre qui détenait injustement une partie de la Pologne frémissante.

Cette guerre de 1809, premier brandon de discorde entre la France et la Russie, trouvait elle-même son explication, sinon sa justification, dans celle d'Espagne qui semblait menacer l'Europe d'un absolu assujettissement. « Reconnaissons ici, dit M. Vandal, dans une page éloquente qu'il nous plaît de citer, cette justice providentielle qui se dégage tôt ou tard des événements, sait rejoindre et frapper les coupables. Si Napoléon et la Russie reprirent une lutte funeste qui ensanglanta le monde, qui mena nos troupes dans Moscou en flammes et plus tard, par un formidable reflux, attira dans Paris les armées du tzar, qui anéantit la puissance de Napoléon et fit peut-être manquer à la Russie la royauté de l'Orient,

ce fut moins l'effet d'une opposition véritable d'intérêts, d'injures réelles et réciproques, que la conséquence indirecte d'abus du pouvoir respectivement commis aux dépens des faibles. En 1812, Napoléon porta la peine d'avoir, en 1808, arbitrairement disposé de l'Espagne, et la Russie d'avoir participé un demi-siècle plus tôt au démembrement de la Pologne. »

La rupture sans être consommée, devenait inévitable. Dès lors les deux empereurs se préparèrent à la guerre. M. Tatischeff rejette tous les torts du côté de Napoléon, mais M. Vandal affirme qu'Alexandre avait prémédité dès 1811 une offensive dont la terreur seule du génie militaire de son antagoniste le détourna au dernier moment. L'écrivain moscovite nous paraît accorder trop de valeur aux lettres officielles et plus ou moins cérémonieuses, échangées entre les deux souverains; les dépêches diplomatiques et les rapports consultés par l'historien français nous renseignent mieux, croyons-nous, sur la réalité. Il faut lire dans le livre de M. Tatischeff les pénibles préludes du grand et lamentable conflit. Ce n'est que dans un second volume que M. Vandal abordant le même sujet nous mettra à même de contrôler ce récit. Disons seulement, dès aujourd'hui, que l'ouvrage de M. Tatischeff se termine par un document de source russe qui a, sans doute, un caractère officiel, puisqu'il émane du général chargé de la police, mais nous avons peur que ce fonctionnaire n'ait plus ou moins dénaturé les choses et inexactement raconté des faits sur le récit desquels nous sommes obligés de nous en rapporter à un témoignage isolé et justement suspect. On prête entre autres à Napoléon un langage par trop familier et on fait de lui un portrait qui tient trop de la caricature pour être ressemblant. Le patriotisme a probablement troublé les souvenirs de l'auteur de cette pièce un peu problématique.

IV

Le chevalier Auguste de Tercier naquit le 8 novembre 1752 à Philippeville. Son père, d'origine suisse, était capitaine de grenadiers. Lui-même embrassa la carrière des armes et prit part à la guerre d'Amérique. Rentré en France à l'époque de la Révolution, il suivit le courant qui entraînait la noblesse à l'émigration. Le spectacle qu'il eut sous les yeux, à Coblentz, le fit mal augurer du succès de cette tentative. Officier sérieux, il est scandalisé de l'as-

pect galant du rassemblement : là il voit transportées les mœurs de Versailles : le luxe étalé l'offusque; on s'amuse, on danse, on joue en attendant la bataille. On ne jure que par Voltaire et par Rousseau; les grands seigneurs font la roue et dédaignent les simples gentilshommes des provinces. Tercier estime qu'on ne fait qu'une contre-révolution en pantoufles et en robe de chambre. Bientôt il assiste à plusieurs combats et il s'aperçoit que ces « efféminés » savent bien se servir de la rapière. On connaît l'issue funeste de la campagne. Tercier constate l'état déplorable de l'armée prussienne, décimée par les fatigues, la mauvaise nourriture et la dyssenterie, et se trouve heureux de battre en retraite. Il parle des sièges de Longwy et de Thionville, mais il ne mentionne pas la journée de Valmy; il raconte seulement qu'à la veille d'une bataille décisive, des émissaires de la Convention persuadèrent au roi de Prusse de regagner la frontière pour éviter à la famille royale de France d'être massacrée dans une émeute populaire. Cette explication de la fuite précipitée d'une armée qui n'avait essuyé aucune défaite peut bien être une partie de la vérité.

L'armée de Condé ayant été licenciée, ceux qui en faisaient partie se mirent à la solde de l'Angleterre. Alors eut lieu la fatale expédition de Quiberon, tant de fois racontée, mais sur laquelle l'auteur, témoin oculaire, nous donne des renseignements précis et nouveaux. D'après lui le désastre fut dû à l'incurie et à la présomption du comte de Puysaie, qui, avait reçu du gouvernement anglais le commandement en chef et qui, quelques heures avant le moment où les républicains donnèrent l'assaut au fort de Penthièvre, méprisa les avis du comte de Sombreuil inquiet sur les dispositions de l'ennemi. Quelle héroïque famille que ces Sombreuil. On conçoit le trait admirable de Mlle de Sombreuil pendant les journées de Septembre. Son frère était à la veille de se marier à Londres, avec une héritière fort riche et qu'il aimait passionnément, lorsqu'il reçut une lettre du ministre anglais qui lui annonçait que la flotte expéditionnaire partie du Hanovre, venait de mouiller à Spithead, d'où elle devait promptement remettre à la voile pour les côtes de la Bretagne et de la Vendée, et qu'il n'avait pas une minute à perdre, s'il voulait les rejoindre à Portsmouth. Sur cet avis, Sombreuil oubliant tout pour l'honneur, n'hésita pas un instant. Il prit la poste sur-le-champ, et pour être plus certain d'arriver à temps, il paya une guinée par postillon. Il trouva en arrivant

à Portsmouth la flottille qui était à l'ancre, et s'embarqua : « J'aurais payé, disait-il, deux mille guinées le bonheur d'être resté vingt-quatre heures de plus à Londres pour la célébration de mon mariage; mais, ajoutait-il douloureusement, j'ai dû tout sacrifier à l'honneur et à la cause du roi. » Il marchait à la mort.

Le 20 juillet, à dix heures du soir, Sombreuil suppliait vainement Puysaie de prendre quelque précaution contre une attaque possible, au moins de doubler la garde et de faire surveiller les prisonniers français, qu'on avait enrôlés en Angleterre, par des hommes sur le dévouement desquels on pouvait compter. A une heure de la nuit, des déserteurs guidaient les soldats du général Humbert, par un temps affreux, et aidés par leurs complices du fort, pénétraient dans l'enceinte sans coup férir. Puysaie perdit la tête et disparut. Sombreuil désespéré rallia les troupes qu'un ennemi supérieur en nombre refoulait à l'extrémité de la presqu'île. Ce fut alors que le général Hoche fit cesser le feu et manda près de lui Sombreuil en lui intimant l'ordre de livrer les armes. Sombreuil répondit que sa petite armée n'était composée que d'émigrés. « Je le sais, dit Hoche, mais assurez-les qu'ils auront tous la vie sauve, vous seul, Monsieur serez excepté. » Sombreuil répondit qu'il mourrait content, s'il emportait au tombeau la consolation que la vie de ses camarades serait épargnée. Il y eut donc capitulation formelle, bien que verbale seulement. Du reste, dans le premier moment, les républicains ne songèrent pas à le nier : Tallien le reconnut même positivement en reprochant à Hoche d'avoir outrepassé ses pouvoirs. On sait comment la Convention, reprise, à la veille d'expirer, d'une recrudescence de cruauté, refusa de ratifier la promesse du chef de son armée. Il faut lire dans les *Mémoires* de M. de Tercier le récit de cette longue agonie de trois mille braves qui, confiants dans la parole donnée, refusèrent de profiter des occasions qui s'offrirent de s'échapper. Les officiers républicains, eux-mêmes, se montrèrent indignés; la plupart n'acceptèrent de faire partie des commissions militaires que contraints par le général Le Moine qui en avait fait mettre plusieurs au cachot pour les punir d'une désobéissance honorable pour eux, mais dans laquelle ils ne surent pas persister.

Tercier, en se faisant passer pour étranger, réussit à obtenir un sursis et à être traité comme prisonnier de guerre. On le surveillait de près néanmoins, on se défiait de sa sincérité. Des royalistes dévoués le firent évader et il rejoignit les bandes de Cadoudal.

Peu de temps après il se rendit dans le Maine, où il guerroya sous les ordres du marquis de Scépeaux jusqu'à la pacification. A la reprise des hostilités il devint général en chef. Sous le Consulat il faillit être impliqué dans la conspiration de Georges Cadoudal, il fut même mis en prison, mais il recouvra bientôt la liberté dont il n'usa que pour vivre dans une retraite qui dura tout le temps de l'Empire. La Restauration méconnut d'abord ses services, mais elle finit par lui rendre son titre de général. C'était un homme froid, loyal, attaché à ses devoirs et mauvais courtisan.

V — XI.

En même temps que les *Mémoires* proprement dits de Talleyrand, dont un de nos distingués collaborateurs présente ailleurs l'analyse, paraît un volume contenant des *Lettres inédites et papiers secrets*, accompagnés de notes explicatives par J. Gorsas (Savine). Une préface assez peu claire nous apprend qu'à des documents inédits émanés de la main du prince, on a joint des rapports de police et des copies de papiers appartenant aux Archives de la préfecture, dont les originaux ont disparu dans l'incendie de la Commune. L'ensemble forme un volume qui se lit avec intérêt; seulement on se demande quelquefois si l'on n'est pas en présence de simples racontars. On sait que Talleyrand a toujours désavoué les fragments prétendus de ses Mémoires que l'on faisait circuler de son vivant. Il avait bien ses raisons pour cela. Nul n'ignore que son secrétaire Perrey, qui le quitta brusquement en 1826, exerça sur lui plusieurs tentatives de chantage, avec d'autant plus d'effronterie qu'il était parvenu à contrefaire parfaitement son écriture. Un doute sincère subsiste donc sur tout ce que Talleyrand n'a pas expressément reconnu et donné comme sien. Le prince avait, d'ailleurs, joué un assez grand rôle pour que des spéculateurs eussent entrepris de publier sur son compte des biographies plus ou moins fantaisistes. Tout ce qui concerne sa vie privée ne peut donc, indépendamment des témoignages étrangers, être accueilli qu'avec réserve. Si l'on veut de l'authentique, il faut s'en tenir aux volumes actuellement en cours de publication par les soins du duc de Broglie, et dont l'éminent académicien vient, par excès de loyauté, de déposer les originaux chez Calmann Lévy. Le portrait du personnage, tel qu'on peut le reconstruire à l'aide des pièces fournies par M. Gorsas, ne manque pas, du reste, de ressemblance.

Les *Confidences d'un Journaliste*, de M. Merson (Savine), complètent les *Confessions* du même. L'auteur s'excuse du décousu de ces pages, en nous apprenant qu'il les a écrites dans le désœuvrement d'une saison de bains de mer, et pour ne pas perdre tout à fait l'habitude de la plume. Il proteste naturellement de sa sincérité dont nous n'avons nulle raison de douter. Ses récits n'ont pas la prétention de nous faire connaître, comme on dit, le dessous des cartes, ils portent seulement la trace de souvenirs des hommes fréquentés, des événements auxquels l'auteur a été mêlé. On en trouvera la lecture agréable, mais il nous semble que M. Merson aurait pu se contenter de l'office de narrateur sans s'élever, comme il l'a fait dans sa préface, contre ces esprits « stationnaires » ou même « rétrogrades », qui refusent de comprendre que, si la lumière électrique a succédé au vieux quinquet, la loi du progrès s'est aussi introduite dans la politique. Nous croyons, nous, que les principes sont immuables, bien que l'on puisse et doive varier leur application; et nous ne voyons pas quel avantage on a eu de substituer à « l'ancienne fiction du droit divin des rois, la réalité vigoureuse » — qui n'est souvent qu'une abstraction chimérique — « de la souveraineté des peuples ». Il y a des anecdotes curieuses dans ce volume, mais on y trouvera tel portrait qui tourne visiblement à la caricature.

Le septième volume de l'*Histoire d'Allemagne* par J. Zeller (Perrin), comprend la Réforme, avec Jean Huss, Luther et les premiers empereurs de la Maison d'Autriche. C'est un sujet assurément fort intéressant, mais il a été traité bien des fois, et nous ne voyons pas que l'auteur ait cherché à le rajeunir. Suivant son habitude, il s'attache, en général, à respecter le dogme catholique. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce livre une doctrine partout irréprochable, parce qu'on sent que la foi manque. Nous ne pouvons qu'approuver l'auteur de juger assez sévèrement Erasme qui, avec toute son érudition et tout son esprit, était, au fond, bien frivole. Nous lui voudrions moins d'indulgence pour Luther qui est inexcusable, même au simple point de vue de l'honnêteté naturelle, d'avoir cédé à un immense orgueil, et sacrifié la paix et l'unité de l'Eglise à sa propre personnalité. Sous la condition de ces très expresses réserves, on peut trouver dans ce volume un assez bon abrégé de l'histoire de l'Allemagne pendant cette période.

Le commentaire en soixante pages que M. J. Delacroix consacre à la *Déclaration du Cardinal Lavigerie* (Vic et Amat) et à la lettre du cardinal Rampolla paraîtra à bien des lecteurs passablement embrouillé. Il nous semble que l'auteur fait quelque peu confusion entre les principes et l'application. La doctrine de l'Église sur la soumission aux pouvoirs établis est connue de tous, mais elle n'exclut en aucune façon la reconnaissance du droit, au contraire elle la suppose, puisqu'elle est basée sur la distinction entre les pouvoirs légitimes et les pouvoirs illégitimes. En fait que se passe-t-il? Le Saint Siège reconnaît le gouvernement actuel et traite avec lui; les évêques sont loin de bouder les ministres; quant aux simples fidèles, sujets ou citoyens comme on voudra, ils payent les impôts, servent dans l'armée, se soumettent aux sentences des tribunaux. Que veut-on de plus? L'adhésion sans réserve à la forme de gouvernement que le pays s'est donnée? Mais où est-elle cette forme de gouvernement? Il y aurait bien de l'audace à prétendre que c'est la république après toutes les escobarderies dont le peuple français a été victime, après toutes les protestations que le corps électoral a fait entendre à ses maîtres. Ce n'est pas un écart de trois ou quatre cent mille voix, sur dix millions de suffrages qui peut fixer définitivement la balance de l'opinion nationale, surtout si l'on considère tout ce que l'appui même inconscient du gouvernement met dans un des plateaux de cette balance. Tout le monde le sait, même ceux qui ont intérêt à le nier. Ainsi s'expliquent leurs alarmes et le désir de porter le trouble dans les consciences honnêtes de leurs adversaires. Ils n'y réussiront pas. L'argumentation de M. J. Delacroix manque de base.

Le volume que M. l'abbé Bersange a consacré à *Madame Dubourg, fondatrice de la Congrégation des Sœurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge* (Delhomme et Briguet), offre un intérêt particulier. L'auteur qui a suivi d'excellents mémoires et a mis surtout à profit de précieuses correspondances, ne se contente pas de décrire les hautes vertus et l'intelligence d'élite qui excitèrent l'admiration de ceux qui approchèrent Marie-de-Jésus, il raconte avec mesure, mais aussi avec franchise, des faits d'un ordre visiblement surnaturel, se rattachant à des personnages qui ont joué un rôle public de notre temps. C'est ainsi que les noms de la reine Marie-Amélie, du duc d'Orléans, de M. et Mme de

Barante reviennent plusieurs fois dans ces pages. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt qui résulte de ces communications. On ne peut révoquer ces faits en doute, car leur réalité repose sur des témoignages indiscutables, et ils permettent d'entrevoir la main de la Providence dans les événements historiques où la plupart des écrivains dédaignent d'aller la chercher.

Le R. P. Clair, de la Compagnie de Jésus, à qui nous devons la biographie de plusieurs membres de cet institut, a entrepris d'élever un monument à la gloire de saint Ignace de Loyola. Chose étrange! Le fondateur de cet ordre n'avait pas jusqu'ici rencontré en France d'historien digne de lui. Le P. Bouhours, dans sa correction un peu prétentieuse, manque d'élan et de vigueur. Que faire? Ecrire une nouvelle vie d'après le meilleur ouvrage existant en une autre langue? Le R. P. Clair n'eût certes pas été inférieur à la tâche; mais dans sa modestie il a préféré traduire simplement le premier historien de saint Ignace, le P. Ribadeneira, qui fut son disciple et vécut dans son intimité. Son récit fut reconnu absolument conforme à la vérité par une assemblée générale des religieux en 1593. D'autre part, on y respire un parfum de candeur et de piété qui fait mieux comprendre et goûter le héros. C'est ainsi qu'il faut écrire la vie des saints. Mais Ribadeneira, s'il est exact, n'est pas complet et il pèche quelquefois par un peu de diffusion. Son traducteur a eu l'heureuse idée d'accompagner chaque chapitre par des extraits et des analyses des autres sources dignes de foi, notamment des notes que saint Ignace avait dictées à son secrétaire le P. Luiz Gonzalvez; il s'est permis aussi quelques abréviations et de légers remaniements.

Dans ces conditions nous avons un véritable portrait du doux et énergique patriarche, si souvent défiguré par les préjugés; et nous assistons à toutes les phases de cette vie admirable (chez Plon).

Le chevalier pénitent, l'écolier apôtre, le compagnon de Jésus, le patriarche glorifié, passent tour à tour sous nos yeux. Huit appendices achèvent de satisfaire la pieuse curiosité du lecteur. Quant à l'illustration, elle est à la fois riche, sobre et de bon goût. Indépendamment des nombreux dessins qui décorent les pages du livre, quinze planches hors texte, eaux-fortes et héliogravures, sont signées des noms de Gagliardi, Mignard, Rubens. Nous n'avons pas besoin de dire que l'exécution typographique a été extrêmement soignée.

En un mot, c'est à la fois un acte de piété, une œuvre d'art et un livre d'histoire.

L'ouvrage où M. Poullin, ancien rédacteur de la *France militaire*, retrace la formation du système défensif de la France est inspiré par le plus pur patriotisme. L'auteur consacre les deux premiers volumes aux forteresses que la dernière guerre nous a fait perdre. C'est pour nous une sorte de consolation de voir que si nous avons succombé, ce n'a pas été sans honneur. Il y eut bien çà et là quelques défaillances sur lesquelles M. Poullin, entraîné par le désir de relever les courages, a peut-être trop aisément glissé. Ne cherchez pas dans ces pages des détails techniques, mais un récit entraînant, semé d'anecdotes, et qui s'adresse aux gens du monde. Nous constatons avec plaisir que l'auteur a saisi avec empressement l'occasion de rappeler les faits qui témoignent du patriotisme de notre clergé. Le titre est *les Forteresses françaises* (Bloud et Barral.)

LÉONCE DE LA RALLAYE.

Mgr Ricard vient de publier les *Mémoires du cardinal Maury* (2 vol. in-8°. Desclée, Brouwer et Ce, Lille) en s'aidant de sa correspondance et en les accompagnant d'un exposé biographique, de commentaires et de notes, qui permettent de porter un jugement motivé sur son héros. Malheureusement, ce jugement ne peut être que sévère : après avoir loué les talents littéraires de Maury, admiré son éloquence courageuse à l'Assemblée constituante, on est obligé de reconnaître que le caractère était loin de répondre à l'intelligence. Non seulement les *Mémoires* ne feront pas changer l'arrêt porté par l'histoire, mais ils le justifieront pleinement. Dans deux circonstances capitales, Maury montra que, chez lui, l'ambition était plus forte que les principes.

Le premier fait est tout politique : Depuis longtemps, il était le correspondant du comte de Provence (Louis XVIII) en exil, son délégué attitré près du Saint-Siège; il échangeait avec lui des vues, des conseils, des plans, les confidences les plus secrètes. Tout à coup, il apprend que le premier Consul arrive à Gênes, et, sans que rien fasse prévoir un si complet revirement, sans motif autre que la soif des honneurs, lui qui était déjà cardinal, le len-

demain du jour où le comte de Provence, dans une lettre affectueuse, le remercie de la constance de ses services, et fait appel à sa fidélité, en lui en demandant de nouveaux; au lieu de lui répondre, il se tourne en sens inverse, et écrit au premier Consul une lettre, où, dans les termes les plus explicites et les plus admiratifs, il se met à son absolue disposition. Il n'y a pas d'autre expression à employer : c'est abominable!

L'autre fait est plus détestable encore, parce qu'il joint à l'indignité la révolte, et, on peut le dire, le sacrilège. Napoléon, devenu Empereur, sacré par le Pape, a eu, à l'égard du Pape, des exigences auxquelles le Souverain Pontife a résisté, et le conquérant, dans sa violence, l'a fait saisir, arracher de Rome et le détient prisonnier. En ce moment, le siège de l'archevêché de Paris est vacant, il ne peut être occupé sans que le Pape ait donné l'institution canonique, et le Pape captif ne reconnait pas toute nomination faite par l'oppresseur du Vicaire de Jésus-Christ. Quelle est la conduite du cardinal Maury? Napoléon avait voulu appeler à ce premier siège de son empire le cardinal Fesch : Fesch, oncle de l'Empereur a noblement refusé : à aucune condition, il n'acceptera; il ne le peut, ni ne le doit. (*Potius mori*, aurait-il même dit, selon une légende plus spirituelle qu'authentique.) Maury, au contraire, s'empresse d'accepter; non seulement il accepte, mais il a l'audace d'écrire au Pape, pour lui faire part de sa nomination. Le Pape adressa à ce prélat usurpateur une réponse indignée, où il lui rappelait son devoir, ses obligations, ses engagements sacrés, et lui intimait l'ordre de refuser. Maury n'en est point ébranlé, il ne s'inquiète pas plus de la réprimande et de l'ordre du Pape, que s'il appartenait à une Église différente. Il prit possession de son siège, et l'occupa, jusqu'au jour de l'invasion, où le galop des cosaques qui s'approchaient le força de fuir de son archevêché, et d'aller demander un refuge à Rome, dans cette Rome même, la ville du Pape, où il meurt, peu d'années après, pénitent, et j'ajoute repentant.

Voilà les deux faits principaux de la vie du cardinal Maury; ils ne sont pas édifiants. Ce qui les précède et les encadre, il faut l'avouer, vaut mieux. Son rôle dans la Révolution, ses antécédents littéraires, ses premières prédications, son entrée à l'Académie, ses œuvres, particulièrement l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, sont présentés par Mgr Ricard avec agrément, solidité, érudition, et l'ensemble forme un chapitre intéressant de l'histoire de la fin du

dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, dominé par la grande figure de Napoléon.

C'est un volume plus petit qui est consacré à la vie de *M. Th. Foisset*, par M. Boissard (Plon). M. Foisset est un personnage un peu oublié, en ce temps-ci; c'était, cependant, un homme d'un grand sens, d'un jugement droit, excellent chrétien, qui eut sur les chefs des *Catholiques*, de 1845 à 1860, une influence d'autant plus remarquable qu'il ne demeurait pas à Paris. C'est de province, de Dijon, où il occupait un siège de conseiller à la Cour, qu'il les modérait, les retenait, et, sous bien des rapports, les dirigeait; la correspondance de M. de Montalembert, de Lacordaire, etc. en fait foi. Lui-même, esprit calme et pondéré, gardait une mesure qui, en certaines occasions, ne laisse pas que d'étonner : ainsi, quand il fallut voter pour un président de la République, en 1848, entre le prince Louis-Napoléon et le général Cavaignac, à qui donna-t-il sa voix? Au général Bedeau, dont les troupes, le 24 février, avaient eu le malheur de mettre la crosse en l'air! On trouve, dans cette biographie, bien faite, des traits intéressants sur l'histoire de cette époque qui semble déjà éloignée. L'auteur rapporte les surprises de Lacordaire, lorsqu'il alla s'asseoir, dans l'assemblée de 1848, au milieu de la Montagne. Il s'attendait à y trouver des esprits généreux; il ne fut pas long à perdre ses illusions : entre autres faits, il apprit que les républicains de Florence, les amis de ses amis, avaient, dans un banquet international, porté le toast suivant : *Aux martyrs de la Vérité : Catilina, Jésus-Christ, Julien l'apostolat!* Il perdit courage et confiance, et, quitta la Montagne et l'assemblée. Il n'en fallait pas tant! il eut été même à désirer qu'il sortît tout à fait de la politique.

Eugène Loudun.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

30 avril.

Voilà les Chambres revenues : c'est le gouvernement qui se reforme. En leur absence, les ministres rentrent dans leur rôle de subordonnés; ils ne font rien d'eux-mêmes et se bornent à présider à l'administration. S'ils parlent, leurs discours n'ont qu'une médiocre importance; s'ils agissent, leurs actes n'ont que le caractère de mesures provisoires. Toute vie politique est suspendue pendant les vacances du Parlement. On dirait que le pays n'a plus de gouvernement, que l'autorité ne s'exerce plus, que le pouvoir exécutif chôme en même temps que le législatif. C'est un effet du régime parlementaire qui est bien plus une anarchie qu'un gouvernement. L'autorité collective et impersonnelle n'en est plus une en réalité.

Presque partout, dans les vieux Etats de l'Europe, le pouvoir a dégénéré en parlementarisme. Il a perdu à la fois son principe et sa force. Ce n'est plus qu'une institution conventionnelle soumise à la loi du nombre. Dans les monarchies elles-mêmes, le roi règne et ne gouverne plus. Les assemblées seules sont maîtresses. Elles représentent la seule autorité compatible avec le suffrage universel, celle du vote, de laquelle dépendent les lois, les ministres, le chef de l'État lui-même.

Mais voici que ce pouvoir aristocratique des assemblées représentatives, qui a succédé à l'ancienne institution monarchique, est menacé lui-même de faire place à une puissance populaire nouvelle, sortie de la foule et s'exerçant par elle. Qu'est-ce, en effet, que cette agitation de la classe ouvrière dans les deux-mondes? Qu'est-ce que cette communauté d'intérêts et de droits qui s'établit par-dessus les frontières entre tous les travailleurs manuels? Qu'est-ce que tout ce mouvement de congrès, de mots d'ordre, de grèves, sinon l'annonce d'une immense évolution sociale qui se prépare et

qui semble devoir aboutir à une démocratie universelle? On n'était pas plus près de la crise de 89, lorsque les revendications du tiers-état commençaient à se produire en France, qu'on ne peut l'être de cette redoutable éventualité au moment où l'on voit les classes populaires se remuer dans tous les pays, se rapprocher, se concerter et élever des revendications qui témoignent d'une volonté nouvelle et ardente d'arriver à un état social dans lequel, au lieu de former l'élément subordonné, la masse obéissante, elles seront elles-mêmes l'autorité et la loi.

Sous ce rapport, la manifestation ouvrière du 1er mai, renouvelée de l'essai de l'an passé, a une importance qui domine de beaucoup tous les faits de la politique courante.

On est effrayé en songeant à quoi tient cette organisation sociale fondée sur les principes nouveaux de la Révolution, que l'on a superbement proclamés immortels, et cette brillante civilisation dont le monde moderne est si fier. Dans l'ordre politique, un déplacement de voix au Parlement, une nouvelle majorité, de nouveaux votes peuvent tout changer en un jour, en un instant; dans l'ordre économique, une grève peut tout arrêter.

Il n'y avait qu'une centaine d'ouvriers mineurs réunis ce mois-ci en congrès à Paris, mais chacun d'eux formait une des délégations recrutées dans tous les bassins houilliers d'Europe et d'Amérique, et tous ensemble ils représentaient un million d'ouvriers des deux mondes. Ces cent mineurs tenaient en leurs mains le sort de la civilisation. Ils n'avaient qu'un mot à dire pour fermer la source de toute l'industrie et de toute l'activité modernes.

L'objet de la réunion était la réduction uniforme de la journée de travail à huit heures, et comme sanction, la grève générale et l'organisation de la fédération internationale des mineurs. Par bonheur pour la société moderne, il y a eu divergence dans la réunion sur le moyen proposé à l'appui des résolutions du congrès. La grève universelle et simultanée n'a pu être décidée. Parmi les délégués, les uns y poussaient, mais les autres ont reculé devant les terribles conséquences qu'entraînerait la cessation du travail des mines. Notre fière civilisation est tout entière tributaire du charbon. Le charbon est tout; il est la lumière, la chaleur et la force. Qu'il n'y ait plus de charbon, et toutes nos machines cessent de fonctionner, le mouvement s'arrête partout, partout aussi cesse la production, le travail est interrompu, la nuit se fait : c'est une suspension générale de la vie.

Pour cette fois encore, la civilisation moderne est sauvée : elle continuera à avoir du charbon. En réalité, les ouvriers mineurs n'étaient pas suffisamment prêts; les moyens d'exécution n'étaient pas assez bien organisés. La grève générale n'a été décidée qu'en principe; elle reste comme une menace pour le monde économique. Elle sera proclamée si les circonstances le demandent. L'organisation immédiate de la fédération internationale a trouvé aussi des difficultés. Mais une première application en a été faite à la Belgique. Pour aider les ouvriers de ce pays à conquérir le suffrage universel, dont ils veulent faire l'instrument de leurs revendications, le congrès a décidé qu'ils auraient toute latitude d'organiser la grève à leur convenance et que leurs compagnons des autres pays se mettraient en grève, au besoin, pour rendre leur action efficace.

En attendant que la fédération internationale des travailleurs en vienne à ces mesures extrêmes, qui menacent la société dans tous ses intérêts matériels, c'est déjà un bien grave symptôme que cette solidarité si étroite, établie entre les masses ouvrières de l'Europe et de l'Amérique. C'en est un surtout, si l'on considère qu'aujourd'hui les problèmes les plus redoutables sont soulevés et discutés dans ces réunions de délégués de tous les pays, que les plus haineuses passions sont surexitées, que les idées de révolte sociale pénètrent de plus en plus les esprits, et que l'on parle tranquillement de tout bouleverser. Le véritable danger c'est que les plus convoitises les plus subversives, les plus violentes revendications ont pris, dans la classe ouvrière, la forme de théories arrêtées et ne laissent plus aucune place aux conseils de justice et de paix, aux influences chrétiennes. Les ouvriers en sont à vouloir résoudre la question sociale, sans la religion. Bien vaine, sans doute, est leur prétention. C'est une chimère de vouloir chercher une nouvelle organisation de société en dehors de l'Évangile. Même avec la toute puissance de l'État, mise au service des revendications du socialisme, on ne parviendrait pas à créer un état de choses qui fût considéré comme satisfaisant par les masses ouvrières. La question sociale, comme l'a rappelé maintes fois Léon XIII, ne peut être résolue que par le développement de la morale dans le monde. L'agitation sociale, qui prend, d'année en année, de plus grandes proportions, ne cessera que lorsqu'on ramènera la société à ses vrais principes, c'est-à-dire aux conditions d'ordre, de justice et de paix, conformes aux préceptes de l'Évangile. Tout est, en effet, dans la restauration de la

morale, aussi bien chez les patrons que chez les ouvriers et, conséquemment, dans la restauration de la religion, source et gardienne de la morale. Quels que soient, disait récemment encore Léon XIII, les moyens dont peut disposer le pouvoir civil pour améliorer la condition des ouvriers, la tâche que remplit l'Église dans cette œuvre salutaire est plus importante. La force divine inhérente à la religion, qui pénètre dans l'esprit et le cœur des hommes, les dirige et les meut de telle façon qu'ils suivent de bon gré la voie de ce qui est juste et honnête. Et il n'y a que la doctrine de l'Évangile qui, en mettant sous les yeux les droits et devoirs de chacun, puisse aplanir les difficultés résultant de l'inégalité des conditions, laquelle a sa source dans la nature même des hommes.

Mais le monde ne comprend plus guère ce langage tout chrétien, cette haute politique de l'Évangile. Dans le Congrès des ouvriers mineurs, pas un sentiment de religion ne s'est fait jour, pas une parole d'Évangile n'a été dite. Plus les masses ouvrières se montrent éloignées du christianisme, plus le danger est grand pour la société. La journée du 1er mai est un nouvel avertissement, et des plus graves. Ce chômage général, décrété dans tous les corps de métier et dans tous les pays à la fois, en manière de manifestation, est le précurseur de la grande grève à l'aide de laquelle le monde des travailleurs compte bientôt faire la loi à la société. C'est un nouvel essai d'organisation des forces sociales en vue de la grande bataille qui se prépare de tous les côtés, et qu'on n'évitera qu'en donnant ou qu'en laissant à l'Église le moyen de pacifier les esprits et les cœurs par la salutaire influence de la religion. Les gouvernements ont, sans doute, des mesures à prendre pour conjurer le danger, des devoirs à remplir pour remédier aux souffrances de la classe ouvrière et favoriser ses légitimes réclamations : ils ne peuvent rien faire de plus sage et de plus efficace que de seconder l'action de l'Église en lui assurant une liberté dont elle ne jouit presque plus nulle part.

A ce point de vue même, on peut désirer, en France, la restauration de la monarchie. Sa tradition, pourvu qu'elle y soit fidèle, lui impose l'union avec l'Église, et cette alliance apporterait à la société de nouvelles garanties d'ordre et de paix. Mais, où en est aujourd'hui la cause monarchique, qui ne passionne plus qu'un petit nombre de dévoués partisans, et dont tous les catholiques même devraient se détacher définitivement, s'ils suivaient les conseils que des voix élevées leur donnent? Avec le comte de Paris pour

représentant, la royauté, il faut bien le reconnaître, a perdu beaucoup de son prestige et de son crédit. Le prince, néanmoins, s'efforce d'en entretenir l'image aux yeux de la nation. Une nouvelle organisation du parti monarchique témoigne, chez lui, d'un sérieux désir de donner ses soins à la politique. M. le comte d'Haussonville, qui en a pris la direction, à la place de M. Bocher, pourra-t-il lui rendre une activité nouvelle? Il arrive dans un moment où il est difficile au parti monarchique, après s'être abandonné si longtemps lui-même, de se retrouver et surtout de ressaisir le pays. Quelle occasion lui sera-t-il donnée de reprendre une vie qu'il n'a plus depuis bien des années et une influence que la masse du pays n'est rien moins que disposée à lui laisser prendre? Dans son récent discours de Nîmes, M. le comte d'Haussonville semblait compter sur une heureuse saute de vent pour retourner les esprits et enfler les voiles de la monarchie. Mais d'où viendra ce zéphir favorable? Mieux vaudrait que la monarchie trouvât en elle-même sa force, ses moyens d'action, ses chances de retour.

Peut-on bien compter aujourd'hui sur le rétablissement du trône, après l'insuccès de 1873, alors que l'on voit la restauration monarchique confiée aux hommes qui, à cette époque, en ont été les principaux obstacles. Nul doute que la royauté n'eût été rétablie en 1873, si le parti orléaniste l'eût sincèrement voulu, et M. d'Haussonville, l'un des membres de la fameuse commission des neuf, l'un des deux rédacteurs du trop célèbre procès-verbal qui fit tout avorter, sait mieux que personne à quoi il a tenu que la France ne revînt alors à la monarchie. Hélas! on ne voulait pas de la monarchie du comte de Chambord; on aimait mieux attendre l'occasion, qui n'est point venue, de restaurer cette chère monarchie constitutionnelle et libérale, dont M. d'Haussonville n'a pas manqué d'évoquer le souvenir en se présentant comme le nouveau chef politique du parti royaliste.

En même temps que le parti de M. le comte de Paris cherche à se réorganiser, sous une direction nouvelle et avec un programme politique plus net, plus tranché, le parti des Bonaparte a été mis à même, par la mort du prince Napoléon, de se reconstituer et de faire cesser le petit schisme qui avait créé le camp du père et celui du fils. Désormais, le prince Victor, reconnu par son frère, le prince Louis, auquel, d'ailleurs, le testament paternel ne pouvait donner de droits de primogéniture, est le chef unique et incontesté de

la famille des Napoléons. Il n'y aura plus avec lui qu'un parti bonapartiste. Gagnant en unité, le parti eut aussi gagné en force s'il avait, plus que le parti monarchique, le moyen d'agir sur le pays ou de prendre de force le pouvoir; mais, lui aussi, quels que soient les souvenirs laissés dans les campagnes par le régime impérial, en est réduit à compter sur une heureuse saute de vent.

Pendant ce temps-là, la République s'affermit. Le suffrage universel, si capricieux, si changeant, semble lui rester attaché. Du moins, les élections continuent-elles à témoigner de la persistance du sentiment républicain dans les populations où il se manifeste depuis quinze ans. Les résultats ne changent point. Six élections ont eu lieu le même jour, le 19 avril, les unes pour le Sénat, les autres pour la Chambre des députés : elles n'indiquent aucune modification ni dans les dispositions du corps électoral, ni dans le classement des partis. L'Hérault et la Dordogne ont remplacé au Sénat deux républicains par deux autres républicains, MM. Galtier et Gadaud; le département de Maine-et-Loire a élu un conservateur (plus ou moins monarchiste), M. Mertel, à la place d'un monarchiste. Dans l'Indre et dans l'Indre-et-Loire, il y a ballottage : l'union des républicains promet, au second tour, le succès de leur candidat. A Morlaix, dans le Finistère, M. Rouilly, opportuniste, a été élu contre M. l'abbé Le Saout, qui, dans une courte campagne de quatre jours, sans dépenses ni propagande, a recueilli une assez belle minorité.

Cette dernière élection offrait un intérêt particulier. Là, le candidat, un prêtre, avait pris pour programme le programme catholique. Malgré les résultats défavorables du scrutin, M. l'abbé Le Saout et les promoteurs de sa candidature n'en sont pas moins un exemple pour l'avenir. Avec son programme nettement catholique et son caractère sacerdotal, le candidat a obtenu au moins autant de voix qu'il en aurait eu s'il s'était simplement présenté comme conservateur. On ne pouvait compter tout de suite sur un succès. La circonscription de Morlaix, qui avait élu, en 1889, M. Clech, est depuis longtemps, on le sait, inféodée à l'opportunisme. Il aurait fallu une plus longue préparation pour éclairer et gagner une majorité égarée. Ce n'est pas en un jour, avec une candidature improvisée, qu'un parti, qu'une opinion, qui a à combattre en même temps les préjugés d'une population et l'influence du gouvernement, peut triompher. Mais si les catholiques savent partout s'organiser et

lutter, si, en dehors des partis politiques, ils savent être eux-mêmes un parti, ils peuvent compter sur des succès en rapport avec leurs efforts.

L'organisation de l'action catholique : c'est là la principal affaire. Dans les circonstances politiques actuelles, en face du parti qui est au pouvoir, il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'assurer la défense religieuse et sociale. Nul doute que la foi ne soit en péril, en France, comme l'a proclamé, après Léon XIII, le cardinal Richard, archevêque de Paris, auquel ont adhéré tous les évêques. Et si la foi est en péril, rien n'est plus pressé que de la sauver, et tous doivent s'unir dans ce but suprême. On commence à le comprendre. Les catholiques du Nord, qui, dans leur dernier congrès, s'étaient déclarés prêts à agir et n'attendant pour le faire que le signal et la parole des chefs, ont été les premiers à répondre à l'appel de l'épiscopat. Leur programme est la véritable profession de foi électorale de la France catholique; il peut servir de règle partout.

« Catholiques de France, disent-ils dans leur déclaration, nous ne sommes pas un parti venant augmenter de nos jours le nombre des partis politiques qui divisent le pays. Nous sommes la France chrétienne, abaissée, humiliée, persécutée, qui se relève pour la défense de ses droits et la revendication de ses libertés.

« Nous entendons les défendre par tous les moyens légaux en notre pouvoir, par la presse et la parole, par le pétitionnement et le bulletin de vote.

« Le programme que nous publions n'est que le fidèle interprète des sentiments qui font battre à l'unisson les cœurs de tous les catholiques; nous le garderons aussi longtemps que la France chrétienne n'aura pas recouvré, par les efforts de ses enfants et la grâce de Dieu, sa liberté et tous ses droits.

« Debout, et désormais unis la main dans la main, catholiques de France, marchons à la lutte. Dieu combattra pour nous, car il est toujours avec ceux qui, sans penser à eux-mêmes, travaillent à établir son royaume sur la terre, et luttent pour leur foi, l'honneur de leur foyer, pour l'éducation chrétienne de leurs enfants, pour l'Église et pour la patrie.

« Nous sommes le droit; soyons unis : nous serons la force, et nous aurons la victoire. »

Et voici le programme qu'ils proposent comme base de l'union et de l'action de la France chrétienne.

1° Liberté de l'Église, notamment liberté des associations religieuses et maintien des Sœurs dans les hôpitaux.

2° Repos légal du dimanche.

3° Revision des lois scolaires et suppression de ce qu'elles ont de contraire à la religion catholique et aux droits de la famille.

4° Réforme de la loi qui, sous prétexte de patriotisme, mais en haine de la religion, impose le service militaire aux prêtres.

5° Rétablissement des aumôniers dans les armées de terre et de mer, en temps de paix et en temps de guerre.

6° Législation favorisant le développement de l'agriculture et la création d'institutions économiques de nature à améliorer dans l'industrie le sort de l'ouvrier.

7° Élection à tous les degrés de candidats chrétiens.

Sur ce programme exclusivement chrétien, qui place le parti catholique en dehors et au-dessus de toutes les compétitions politiques, il ne saurait y avoir ni hésitation, ni division. Tel est bien le programme qu'il convient de faire prévaloir aux élections et dans le gouvernement pour sauvegarder les intérêts essentiels de la religion, pour assurer le maintien de la foi, pour empêcher que la France ne cesse d'être chrétienne. C'est donc le devoir de le prendre comme règle de conduite. Nul doute qu'il ne soit adopté partout où les catholiques sentiront le besoin de se grouper et de s'organiser pour défendre plus énergiquement les droits et les libertés de l'Église.

La nécessité de l'action s'impose. Déjà des comités se constituent à Coutances, à Toulouse, à Nantes, à Lyon, à Marseille, pour la défense des croyances chrétiennes. La persécution aura produit cet heureux réveil de la foi. Du reste, ce n'est pas seulement en politique que s'affirme la vitalité du monde catholique. Le mois d'avril a vu se tenir, pour la seconde fois, depuis trois ans, un Congrès scientifique international auquel avaient été conviés les savants et écrivains catholiques de tout pays. Organisé par l'éminent recteur de l'Institut catholique, en qui les Lacordaire, les Ravignan, les Félix, les Monsabré ont trouvé un digne successeur dans la chaire de Notre-Dame de Paris, le Congrès a réuni un grand nombre d'hommes marquants dans tous les genres d'études. Pendant cinq jours les plus importantes questions de philosophie et d'économie, les points les plus intéressants d'histoire et d'archéologie, les problèmes les plus difficiles des mathématiques et des sciences naturelles ont été traités par les hommes les plus compétents. Sous la

sauvegarde de la théologie, les discussions les plus larges, les plus libres ont eu lieu, et de l'ensemble de ces travaux est résultée cette conclusion, magnifiquement exposée par Mgr Freppel, président du Congrès, dans un magistral discours sur l'accord de la science et de la foi, que la foi, loin de craindre aucune contradiction scientifique, appelle, au contraire, toutes les lumières, et plus elle est éclairée par le grand jour de la discussion, plus elle resplendit de son éclat propre, plus elle se montre comme l'émanation manifeste de Celui que l'Écriture sainte appelle le Maître de la science.

Et à côté de ce Congrès scientifique, bien fait pour dissiper les préjugés de ceux qui croient encore à l'incompatibilité de la raison et de la foi, ça été un spectacle non moins consolant de voir les représentants de la jeunesse catholique se réunir à Lyon en assemblée générale pour mettre en commun leur esprit, leur bonne volonté, leur ardeur du bien, et chercher dans de généreuses discussions la solution des grandes questions religieuses et sociales du jour et les moyens d'obtenir des résultats pratiques. C'est le but que poursuit aussi l'assemblée générale des catholiques qui, pour la vingtième fois, vient de tenir ses réunions à Paris.

Ces congrès ont surtout pour effet de resserrer les liens entre les catholiques, de réaliser plus intimement l'entente et de préparer les voies à l'action publique et aux œuvres sociales. Tout est là en ce moment. Il faut que par tous les moyens les catholiques se groupent, se concertent, se mettent résolument à l'œuvre. Le moment est venu de redoubler d'énergie et d'union. Une nouvelle lutte se prépare. Ce n'est pas en vain que les chefs des Églises de France déclarent unanimement que la foi est en péril. Jusqu'ici le danger pouvait ne pas paraître aussi grand, aussi immédiat, mais aujourd'hui il se révèle. Maintenant que les républicains, après avoir heureusement traversé la crise du « boulangisme », se croient assurés de conserver le gouvernement, rien ne peut plus les empêcher d'abuser de leur pouvoir.

Est-ce l'adhésion des catholiques à la république, selon les vues développées par Son Em. le cardinal Lavigerie, qui serait capable d'arrêter les maîtres du jour dans l'exécution de leurs projets? Ces avances n'ont eu jusqu'ici pour résultat que de renfermer les adversaires dans leur exclusivisme républicain. Plus on a paru vouloir se rallier au régime gouvernemental, plus les hommes du parti dominant se sont montrés disposés à défendre la république comme leur chose propre.

Au surplus, la rentrée en scène de deux des hommes les plus néfastes et les plus malfaisants du parti annonce une recrudescence de la politique de persécution. Pendant les vacances parlementaires, M. Jules Ferry, qui cherche, avec une ténacité de sectaire, à ressaisir le pouvoir, a voulu se refaire une popularité auprès des radicaux, par un redoublement d'hostilité contre la religion. Grâce à la protection de la police, l'homme du Tonkin a pu changer les sifflets qui l'attendaient à Montmartre en bravos, en se faisant, à l'égard du catholicisme, aussi radical que M. Clémenceau. Et ce n'est pas tout; ce triste personnage a tenu à parler plus explicitement encore dans deux discours prononcés à Lareulle, pour l'inauguration du buste d'un journaliste républicain, M. Ténot, et le même jour, à Vic-en-Bigorre, à un banquet. L'homme de l'article 7 et des décrets a saisi cette occasion pour faire l'apologie de son œuvre scolaire, pour déclarer une nouvelle guerre aux catholiques et recommander l'union entre républicains contre le cléricalisme, et surtout contre le cléricalisme qui voudrait se faire républicain.

M. Jules Ferry n'a eu garde de se laisser distancer par M. Goblet, son collaborateur dans l'œuvre de l'enseignement athée, son émule en ambition et en haine antichrétienne. Celui-ci, pour capter la faveur des électeurs sénatoriaux de la Seine, dont il briguait les suffrages, a repris avec une nouvelle violence le programme de la laïcisation et de la séparation de l'Église et de l'État. Et ce programme, c'est, plus que jamais, celui du parti qui mène les Chambres et le gouvernement. Naguère encore, le journal de M. Clémenceau ne déclarait-il pas ironiquement que les lois scolaires et militaires, données comme la charte républicaine, n'étaient pas inviolables, qu'on y toucherait, mais pour les pénétrer de plus en plus de l'esprit laïque et démocratique, pour les débarrasser des dernières compromissions par lesquelles il a fallu passer d'abord, et pour les rendre tout à fait républicaines?

Ce n'était donc pas tout d'avoir prohibé le catéchisme, l'instruction religieuse, la prière et le crucifix dans les écoles; ce n'était pas tout d'avoir interdit l'enseignement public aux membres des congrégations religieuses, d'avoir imposé le service militaire au clergé : il restait encore quelque chose à faire. Devinons, si nous le pouvons. M. Clémenceau se borne à nous laisser entendre qu'on renforcera ses lois pour les rendre plus républicaines, c'est-à-dire plus oppressives des consciences et des libertés catholiques. Mais qu'est-il

besoin de chercher? Nous avons un conseil général, celui du département de l'Ain, qui nous a fait connaître un des projets de loi que les républicains ne tarderont pas à mettre à exécution. Le conseil général de l'Ain a adopté, pour clore ses travaux, un vœu de M. Pochon, député, aux termes duquel « nul, à l'avenir, ne sera nanti de fonctions publiques rétribuées par l'État, s'il n'a pas fait dans les écoles universitaires des études suffisantes. » En outre, « les diplômes, brevets, certificats d'études sont accordés aux seuls candidats ayant passé trois années avant l'examen dans les écoles de l'État, des départements ou des communes. » Ce vœu, c'est le complément obligé de la législation scolaire. La laïcisation des écoles primaires publiques n'était que le point de départ des mesures que les Loges ont décrétées pour détruire l'enseignement chrétien en France et assurer le monopole de l'enseignement athée. On ira jusqu'au bout. Or, nulle mesure ne peut être à la fois plus perfide et plus efficace pour ruiner nos établissements d'enseignement secondaire que l'interdiction des fonctions publiques aux jeunes gens sortis de ces maisons. On n'a pas l'air de toucher au principe de la liberté de l'enseignement, puisqu'on laisse subsister les institutions ecclésiastiques et religieuses, mais, en même temps, on détourne d'elles la jeunesse par l'exclusion dont on la frappe pour toujours. Bientôt le vœu du conseil général de l'Ain sera devenu une loi et la religion aura reçu un coup plus funeste qu'aucun de ceux qui lui ont encore été portés.

Ce sera encore une liberté de moins et des plus nécessaires. Car comment croire que les radicaux hésitent à supprimer la liberté d'enseignement, lorsqu'on voit le gouvernement attenter à la liberté de la chaire? Ces lois odieuses par lesquelles le parti dominateur cherche à ruiner la religion, loi de laïcisation scolaire, loi d'incorporation du clergé dans l'armée, lois fiscales contre les congrégations religieuses, loi sur le divorce, il n'est même plus permis à un prédicateur, en expliquant le *Pater*, de les censurer dans la chaire, à un prêtre d'exhorter les fidèles à prier Dieu d'en délivrer la France comme d'un des plus grands maux dont le chrétien ait à demander la préservation dans sa prière quotidienne. C'est ce que les catholiques viennent d'apprendre par la condamnation de l'abbé Déheulle, chanoine de Rouen. Au point de vue de la conscience, au point de vue de la religion, ce prédicateur zélé remplissait un incontestable devoir; mais, d'autre part, le code pénal punit de l'empri-

sonnement les ministres des cultes qui prononcent, dans l'exercice de leur ministère et en assemblée publique, un discours contenant la critique ou censure des actes du gouvernement et des lois. Et cette pénalité s'applique même au cas où il s'agit d'actes ou de lois hostiles à la religion ; en sorte que la république peut tout se permettre contre le catholicisme et le clergé, et que les prêtres n'ont même pas le droit de dénoncer l'hostilité de ces lois aux fidèles et de prier Dieu de faire cesser le mal. C'est ce que vont apprendre encore un digne prêtre de Lille, et un éminent religieux, le P. d'Audiffret, contre lesquels le gouvernement réclame aussi l'application du Code.

Il y aura forcément un peu de répit à tous les nouveaux projets de loi de persécution, par suite de la nécessité où ont été les Chambres d'aborder sans retard le grand débat commercial. Le temps presse. A mesure qu'on avance dans la discussion du tarif général des douanes, les esprits se montrent plus surexcités des deux côtés. Sans même attendre l'heure du débat parlementaire, les partisans de la liberté commerciale ont voulu prendre leur revanche du rapport de la Commission générale des douanes. L'association pour la défense des droits à l'exportation a multiplié les réunions et on y a entendu les discours des Lockroy, des Ferdinand Dreyfus et des autres libre-échangistes à outrance, discours dont la Chambre a commencé à entendre la répétition. Chose remarquable et qui semble témoigner qu'il s'agissait dans ces réunions autant de politique que de libre-échange, c'est que les orateurs avaient toujours soin de mettre l'Italie en jeu, pour la conjurer de renoncer à la triple alliance, lui promettant que, à cette condition, elle aurait avec la France les rapports écomiques les plus faciles et les plus avantageux, et lui déclarant que, dans le cas contraire, la France lui fermerait de plus en plus sa frontière, lui refuserait son crédit et rendrait sa situation économique impossible.

Il ne manque pas de ces ardents libre-échangistes dont toute la préoccupation, au fond, est de rapprocher l'Italie de la France, à l'occasion des nouveaux tarifs douaniers. Et ce n'est point là de leur part du patriotisme. Ils ne cherchent qu'à supprimer les griefs qui pourraient un jour ou l'autre, amener la France à user de représailles envers une nation traîtresse, ils ne veulent que sauvegarder l'unité italienne, si chère au parti républicain. Le nouveau président du cabinet italien, M. di Rudini, entre tout à fait dans ce jeu

Le rusé ministre montre autant d'affectation à flatter la France que son prédécesseur mettait d'empressement à servir l'Allemagne. Ce n'est pas qu'il y ait quelque chose de changé, en réalité, à la politique italienne. Les journaux anglais ont paru dupes des déclarations prêtées à M. di Rudini, relativement à une nouvelle orientation de la politique extérieure. D'après *le Times*, le premier ministre italien aurait exprimé la conviction qu'il n'y a aucune divergence essentielle entre la politique de l'Angleterre et celle de la triple alliance, mais en même temps, il aurait insisté sur la nécessité pour l'Italie d'une entente constante et durable avec la Grande-Bretagne plutôt qu'avec les anciens alliés du cabinet de Rome.

Ces prétendues confidences de M. di Rudini sur un changement de politique qui rapprocherait l'Italie de l'Angleterre, comme les cajoleries publiques de cet homme d'État à l'adresse de la France, ne sont, les unes et les autres, que des manœuvres assez grossières pour capter les bonnes grâces des deux pays. Le fin mot de tout ceci, c'est que l'Italie, épuisée par les charges de la triple alliance, a besoin d'argent. Avant peu, grâce aux bons offices des Lockroy, des Dreyfus et autres libre-échangistes italiens, grâce aux déclarations mielleuses du successeur de M. Crispi, on parlera, sur notre marché financier, des convenances politiques qu'il y aurait à consentir un emprunt à un peuple qui nous donne tant de garanties d'amitié; on en dira peut-être autant sur le marché de Londres. Et la spéculation se fera patriotique pour aider la nation amie à se procurer l'argent dont elle a besoin! L'Angleterre, elle, se trouve à l'abri des retours d'ingratitude de l'Italie; mais, ici, nous pouvons compter qu'à la prochaine guerre, l'emprunteuse nous rendra notre or, en plomb, par dessus les Alpes.

Avec M. di Rudini, comme avec M. Crispi, la triple alliance reste la base de la politique italienne. Les ministres ont beau changer, et leur langage aussi, les circonstances obligent l'Italie à demeurer attachée à l'Allemagne. Là est sa force et la sauvegarde de son unité. Cette alliance la ruine, mais elle est la condition nécessaire de son éphémère existence. Pour nous, nous n'avons pas plus à croire aux protestations amicales de M. di Rudini que les Italiens n'auraient dû ajouter foi aux fallacieuses assurances de M. Crispi sur les succès de sa politique coloniale en Abyssinie. Aujourd'hui, la vérité est connue; elle résulte des documents publiés par le nouveau cabinet italien, qui a rendu ainsi impossible une rentrée de

M. Crispi aux affaires. L'ami complaisant de M. de Bismarck avait singulièrement trompé le Parlement et l'opinion de son pays. Ce traité si avantageux pour l'Italie, qu'il se vantait d'avoir imposé au roi Ménélick, ce traité qui devait assurer à la mère-patrie de si belles possessions en Abyssinie, il n'existe pas : c'était un leurre. Le monarque africain n'avait rien signé, rien concédé, en réalité. Le beau mirage de la politique coloniale de M. Crispi s'est évanoui, et son successeur en sera réduit, pour éviter de plus graves difficultés et tarir une source inépuisable de dépenses, à limiter aux forts de la mer Rouge l'occupation italienne.

Comme contre partie de la triple alliance, la France a reçu de l'Empereur de Russie une nouvelle marque de sympathie et de bonne entente. Par une distinction qui n'avait été accordée à aucun de ses prédécesseurs, M. Carnot a reçu au nom du Czar, des mains de son ambassadeur, M. de Mohrenheim, les insignes de l'ordre de Saint-André. Du reste, la Russie se borne à des témoignages purement extérieurs de bonne volonté envers la France. Il n'y a rien de sa part qui ressemble à une alliance ni même à de l'intimité diplomatique. Il est de la politique de la Russie de se tenir sur la réserve. En ce moment surtout elle semble vouloir se recueillir, et si elle s'abstient de se mêler aux affaires de Bulgarie et de Serbie, ce n'est pas pour s'engager dans celles de la France.

L'occasion s'offrait pourtant à elle d'intervenir dans les Balkans. Il y a de nouveaux troubles dans la Péninsule. A Sofia, M. Beltcheff l'un des ministres a été assassiné. C'est, parait-il, M. Stambouloff, avec lequel il se trouvait, que les assassins voulaient atteindre. Les journaux ont voulu voir dans ce crime un complot russe. N'est-ce pas plutôt simplement un coup du parti de l'opposition ?

Quoiqu'il en soit, le Sultan s'est empressé d'envoyer ses félicitations à M. Stambouloff, à qui l'attentat peut profiter. La Sublime-Porte se presse beaucoup moins de répondre aux récriminations de la Russie. Il est certain que la présence du prince Ferdinand de Cobourg à Philippopoli, contre laquelle le gouvernement de Saint-Pétersbourg vient encore de protester récemment, est la méconnaissance flagrante du traité de Berlin et de la Conférence de Constantinople qui l'a suivi. Ce serait à la Turquie à faire cesser cet état de choses; elle préfère éluder les réclamations de la Russie à l'aide de subterfuges diplomatiques qui perpétuent l'équivoque. En fait, comme on le croit, le gouvernement du Sultan paraît décidé à

laisser M. Stambouloff prolonger son genre d'administration en Bulgarie, pendant que le prince Ferdinand continuera à gouverner la Roumélie Orientale. Il résulte d'une déclaration du journal *le Nord* que la Russie ne se mêlera pas actuellement des affaires de Bulgarie. D'autres journaux officieux font remarquer que, depuis la guerre victorieuse contre la Russie, qui date de quatorze ans, le gouvernement russe a accepté, avec une inaltérable patience, toutes les infractions au traité de Berlin et toutes les provocations plus ou moins inspirées par l'Allemagne et l'Angleterre ; mais, ajoute-t-on, il ne faudrait pas se tromper sur cette attitude passive. Le czar actuel, plus calme et plus réfléchi que son voisin d'Allemagne, attendra, sans s'agiter dans le vide, que la mesure soit comble ; mais le moment psychologique arrivera sûrement.

Ce n'est pas l'Autriche, à l'heure actuelle, qui peut être désireuse de voir surgir un conflit sur ses frontières. Elle a assez de ses embarras intérieurs. Les dernières élections au Reichstag ont montré à quel état de fractionnement l'empire austro-hongrois en est arrivé avec tous les partis nationaux qui s'agitent dans son sein. Ce sera une tâche suffisante pour le cabinet Taaffe ou tout autre qui lui succéderait, de gouverner avec des éléments si disparates. Du reste, la politique de Vienne est tout à la paix. Dans le discours d'ouverture du Reichsrath, l'empereur s'est appliqué à constater que, dans tous les États de l'Europe, on manifeste le désir de vivre en paix avec les pays voisins et que tous les gouvernements ont donné au cabinet de Vienne des assurances indiquant qu'ils considèrent le maintien de la paix comme le principal but de leurs efforts.

L'Allemagne vient de perdre son grand homme de guerre, M. de Moltke. C'était un esprit supérieur, un caractère absolu, une sorte de soldat mystique ayant le culte de la guerre. Peut-être le génie militaire fait d'intuition et de décisions soudaines lui a-t-il manqué ; mais il a eu au plus haut degré les talents du stratège et la victoire a été pour lui le prix de la science. Il n'est pas remplacé au grand état-major général de l'armée, dont il fut si longtemps le chef ; mais sa méthode et son organisation lui survivent. Grâce à lui surtout l'armée allemande reste une merveilleuse machine de guerre qui, pour le moment, est au repos, mais qui, un jour où l'autre, pourrait se remettre à fonctionner terriblement, au premier ordre, au premier caprice d'un empereur chez qui les retours subits, les résolutions brusques sont à craindre.

Pendant que le vainqueur de Sadowa et de Sedan recevait de l'Allemagne et de son souverain toutes les marques d'honneur dont on peut entourer les funérailles des plus grands et des plus glorieux défunts, son collaborateur, M. de Bismarck, tombé de la plus haute fortune dans la disgrâce la plus marquée, restait en ballotage aux élections de Geestmunde, avec un obscur socialiste; il n'aura passé au second tour du scrutin que grâce aux guelfes, fidèles à la cause du Hanovre, qui avaient résolu de s'abstenir pour ne point faire le jeu des socialistes. L'ex-chancelier s'est posé en conservateur d'opposition. C'est l'attitude qu'il prendra au Reichstag allemand et on le verra démentir ainsi par sa conduite les principes qu'il proclamait si despotiquement contre ses adversaires lorsqu'il était au pouvoir. Il a la prétention d'être conservateur sans être ministériel, et dynastique sans être gouvernemental. Sa rentrée dans la vie publique, comme député, peut changer le cours des affaires d'Allemagne. C'est un élément nouveau dans la politique, sur lequel on ne comptait plus.

Arthur Loth.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT-JACQUES.

LE PARTAGE DE L'AFRIQUE

On s'est donc, naguère, partagé l'Afrique. On se l'est partagée par quartiers, comme on se partage une poire. Il est vrai qu'elle en a la forme.

Par quartiers, d'ailleurs, n'est pas tout à fait le terme exact; quartiers emporte l'idée de quatre, et on n'a d'abord été que deux pour partager; c'est par réflexion seulement, par générosité un peu tardive, qu'on a admis au partage une tierce personne, laquelle aurait aussi bien fait de n'y point vouloir tremper du tout; et on n'y a pas même appelé, pour faire vraiment partie carrée, cette Italie, qui grillait visiblement d'en être, et qui s'en va, depuis, quémandant son petit morceau.

Ce que vaut ce partage, au surplus, comme titre de possession, je compte qu'on le comprendra assez bien après avoir lu cette étude. Je ne puis, en attendant, me défendre de dire qu'il ressemble fort à certain contrat de certaine fable où, avant de vendre la peau d'un ours, on oublie de mettre l'animal par terre.

Je m'empresse d'ajouter qu'on ne s'est point partagé toute l'Afrique; on est pour cela trop honnête, bien que l'honnêteté rigide ait reçu en la circonstance, comme d'autres fois avec les mêmes co-partageants, une petite entorse ou deux; mais enfin on ne s'est point partagé, malgré la bonne envie qu'on en avait peut-être, ce qui n'était point partageable, ayant possesseur ancien, connu et authentique. Pour bien déterminer, ce qui importe, le morceau objet du partage, et pour bien faire saisir, ce qui importe encore davantage, le caractère du fait, sa portée et ses conséquences possibles, quelques développements sont nécessaires.

I

UN PEU D'HISTOIRE

On doit se demander, et j'estime fort utile de dire d'abord comment il restait tant à prendre en Afrique, comment cette vaste

portion du globe, dont tout le nord fit partie de l'empire romain, qui, de plus, fut contournée et reconnue par les Portugais dès l'époque même où les Espagnols abordaient en Amérique, n'est pas tout de suite devenue, comme le nouveau monde, à part la zone anciennement connue, l'objet d'entreprises conquérantes et civilisatrices.

Je vois à cela une première raison : c'est que les Portugais, en contournant l'Afrique, dont ils espéraient trouver assez vite le bout, sur la foi de traditions confuses remontant au voyage de circumnavigation plus ou moins réellement accompli par les Egyptiens du temps de Néchao, cherchaient une route par mer vers ce pays des Indes, entrevu par les soldats d'Alexandre, visité depuis par nombre de voyageurs européens, qui tous en avaient parlé comme d'une terre fabuleusement fertile et riche. C'est d'ailleurs, on ne l'ignore pas, dans la pensée d'atteindre la côte orientale de ces mêmes Indes prestigieuses, que Christophe Colomb lançait presque en même temps vers l'Ouest, à travers l'Atlantique, et tournant le dos aux rivages du vieux continent, son expédition autrement audacieuse que celle des Portugais.

Le cap de Bonne-Espérance, ce bout de l'Afrique, une fois découvert avec Barthélemy Diaz, en 1486, les Portugais le franchirent avec Vasco de Gama, en 1497; et, continuant à longer la côte africaine, mais du sud au nord, comme ils l'avaient longée jusqu'au Cap, du nord au sud, sans s'y arrêter d'abord autrement que pour y établir des points de relâche, ils atteignirent enfin par Calicut, en 1498, la région qu'ils cherchaient. Le pays répondant, par sa fécondité et ses multiples richesses, à l'idée qu'on s'en était faite, c'est là qu'avec Vasco de Gama, Almeida et le grand Albuquerque, ils portèrent à peu près tout leur effort de colonisation; pendant que l'Espagne, trouvant dans le continent que Colomb lui avait découvert autant de richesses ou plus encore, s'y précipitait, sans pouvoir s'occuper d'autres découvertes, et y entraînait de proche en proche les autres nations riveraines de l'Atlantique, d'autant plus que pour y arriver, le chemin était bien plus court que pour arriver, non seulement aux Indes dites orientales, mais même aux régions récemment reconnues de l'Afrique. D'ailleurs, avec ses 500 lieues de côte basse, mais sablonneuse, terminaison visible d'un vaste désert, qui règnent de la pointe sud du Maroc à l'embouchure du Sénégal, avec la chaîne de monts abrupts et nus

qui la borde, du Sénégal au Cap d'abord, sur l'océan Atlantique, puis, sur le Pacifique, du Cap à la mer Rouge, sans autres intervalles à peu près que les embouchures plus ou moins larges et marécageuses de ses fleuves, la Gambie, le Niger, le Congo, l'Orange, tributaires de l'Atlantique; le Limpopo et le Zambèze, tributaires du Pacifique; avec ses populations noires ou fortement cuivrées, stupides ou féroces, n'accusant aucune civilisation et ne permettant pas d'imaginer, à l'intérieur, plus de culture ni plus de richesses exploitables que sur les bords; avec toutes ces disgrâces qui sautaient aux yeux, l'Afrique n'était pas faite, aux premiers jours de la découverte, pour attirer à elle les chercheurs de terres à trésors ou à plantureux produits.

Aussi, même les Portugais, maîtres tout de suite, non seulement des îles de l'Ouest, mais, comme il est dit plus haut, de quelques points de la côte, tant à l'est qu'à l'ouest, ne poussèrent-ils pas bien avant leurs conquêtes de terre ferme. Vasco de Gama domina un moment, mais reperdit vite le royaume de Mélinde, aujourd'hui disparu; Albuquerque consolida et développa quelque peu l'établissement de Mozambique, fondé par Gama, et qui ne s'est guère accru depuis. C'est seulement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, quand il leur fallut céder aux Indes devant la France d'abord, devant l'Angleterre ensuite, que les Portugais commencèrent à étendre leurs possessions d'Angola et de Benguella, sur l'Atlantique, où ils avaient pris pied avec Barthélemy Diaz, dès 1485.

Un siècle environ avant l'apparition des Portugais et de tous navires européens dans ces parages (exactement en 1364), de hardis navigateurs dieppois, la chose est aujourd'hui prouvée, étaient allés trafiquer dans le golfe de Guinée, du Sénégal au Gabon, créant là des comptoirs de commerce, et même, peu à peu, des espèces de forts pour mettre en sûreté ces comptoirs. Parmi les objets qu'ils en rapportèrent se trouvait, par parenthèse, de l'ivoire en abondance, ce qui fait que la ville de Dieppe devint, dès le quatorzième siècle, le centre d'une importante fabrication ivoirière qui s'y est conservée. Mais bientôt les armateurs dieppois, trouvant trop onéreux d'avoir à les entretenir et à les défendre, abandonnèrent leurs fortins et leurs comptoirs, sans cesser toutefois d'aller commercer avec les naturels de ces régions; en sorte que lors de la venue des Portugais dans les mêmes lieux, rien n'y existait plus ayant forme d'établissement européen. Nos Dieppois, néanmoins,

connaissaient si bien cette route, qu'une de leurs expéditions, organisée en même temps que s'organisait à Lisbonne celle de Vasco de Gama, dut doubler le Cap, soit bien vite après, soit avant le grand marin; car l'année même où il abordait à Calicut, ils touchaient, eux, cela est aujourd'hui hors de doute, beaucoup plus loin à l'est, ces îles de la Sonde, devenues depuis hollandaises. Quoi qu'il en soit du rôle antérieur des enfants de Dieppe sur la côte d'Afrique, c'est dans le second quart seulement du dix-septième siècle, de 1632 à 1638, grâce d'ailleurs aux relations qu'ils avaient nouées là et entretenues, et avec leur concours, que Richelieu créa sur les bords du Sénégal, notamment dans l'île qu'on appela Saint-Louis, à l'embouchure de ce fleuve, le premier établissement officiel de la France en Afrique, embryon de colonie qui s'est sensiblement développé depuis cette époque.

Quoique un seigneur français-normand, Jean de Béthencourt, leur eût conquis dès 1402 les îles Canaries (Fortunées des anciens), situées dans la zone africaine de tout temps connue, les Espagnols, dans la première période des découvertes maritimes, ne se laissèrent pas détourner de l'Amérique pour courir, sur les traces des Portugais, vers l'Afrique, et par l'Afrique vers l'Asie. Il est vrai qu'un décret du Saint-Siège, assez respecté en un temps où l'influence de la Papauté était grande encore, avait, presque au début, attribué au Portugal les terres africaines et les Indes orientales; à l'Espagne, les Indes occidentales ou le nouveau monde. Bref, ce ne fut qu'en 1580 que les Espagnols mirent le pied même à Ceuta, sur le territoire mauritanien faisant face à leurs côtes; quant aux îles de Fernando-Po et d'Annobon, qu'ils possèdent aujourd'hui, comme par exception, dans le golfe de Guinée, ils les acquirent du Portugal par traité, et seulement en 1778.

Vers 1650 eut lieu la première entreprise sérieuse de colonisation européenne en Afrique. Portés à s'expatrier, cette année-là même, par les luttes intestines dont leur pays était en ce moment le théâtre (le Stathoudérat venait d'être aboli à l'instigation des frères de Witt), plus encore sans doute que par la soif d'occuper des terres nouvelles, qui travaillait leur nation déjà établie aux îles de la Sonde et sur plusieurs points de l'Amérique, des Hollandais, partisans évidemment de la maison d'Orange-Nassau, ne prenant conseil et mission que d'eux-mêmes, se transportèrent au cap de Bonne-Espérance en grand nombre, y fondèrent la ville du Cap, ou Capetown; puis,

s'avançant vers le nord, et chassant devant eux les Cafres de droite et les Hottentots de gauche, ils occupèrent insensiblement assez vite, le vaste triangle que forment l'Atlantique à l'ouest, à l'est le Pacifique, au nord le fleuve appelé alors Gariep, qu'ils nommèrent Orange en l'honneur de leur prince dépossédé. Plus tard, lorsque la maison d'Orange eut repris le pouvoir en Hollande, ils rattachèrent leur territoire à la mère patrie. L'expulsion nouvelle de la maison d'Orange et la fondation de la République batave, sous l'action et le protectorat de la République française, en 1795, permit à l'Angleterre de s'emparer de la ville du Cap contre ces colons hollandais restés sans secours. L'Angleterre rendit sa conquête en 1803, mais la ressaisit en 1806, sur le royaume de Holiande érigé par Napoléon au profit de son frère Louis, et se la vit confirmée par les traités de 1815. Depuis cette dernière époque, elle a refoulé vers le nord-est, jusqu'au delà du Waal, la branche septentrionale dont l'Orange est formé, ceux des colons hollandais qui se montraient réfractaires à sa domination et qui sous le nom de Boërs ont créé là un petit État indépendant, la République du Transwaal; elle a laissé s'ériger en République aussi, la République du fleuve Orange, mais en leur imposant son protectorat, d'autres Boërs un peu moins revêches, cantonnés entre le Waal et la branche méridionale du grand fleuve; elle a, enfin, assujetti la colonie de Natal, et ainsi étendu sa domination sur tout le triangle jadis occupé par les colons Hollandais.

On sait comment la France s'établit sur le sol nord-africain, en 1830; on sait par quelle suite de campagnes laborieuses elle a conquis pied à pied, de 1830 à 1860, toute la partie de la vieille Afrique comprise, du nord au sud, entre la mer et le désert, de l'ouest à l'est, entre le Maroc et la Régence de Tunis; on n'a pas oublié enfin de quelle façon cauteleuse, subreptice et peu digne, choisissant de plus fort mal leur moment pour ajouter à notre empire algérien ce naturel appendice, nos maîtres de 1881 étendirent la domination française jusqu'en Tunisie, sous le nom et sous la forme hypocrites de protectorat. Encore avait-il fallu acheter à cette occasion la tolérance anglaise par une licence autrement importante donnée à l'Angleterre d'un autre côté. Bientôt après, en effet, on se le rappelle, déjà nantie de l'île de Chypre qu'elle s'était fait céder directement par la Porte, l'Angleterre, à titre de compensation follement consentie par nos pauvres diplomates au Congrès de Berlin (1878), et à la faveur de la comédie insigne qui s'est appelée la révolte d'Arabi,

mit la main sur cette Égypte, où la France avait passé tant de fois et laissé tant d'intérêts, avec des traces si profondes de son passage.

C'est, jusqu'à nouvel ordre, sous le nom d'occupation temporaire, et aussi de protectorat, que la domination anglaise se déguise sur les bords du Nil; mais on peut voir avec quelles formules évasives, et même ironiques, les gouvernants de Londres accueillent l'invitation qui leur est parfois adressée de remplir l'engagement qu'ils avaient daigné prendre, en allant soi-disant mettre Arabi à la raison, d'évacuer le pays dès qu'ils l'auraient pacifié : ils sont entrés en Égypte pour y rester, non pour en sortir, et ils y resteront, selon toute apparence, personne guère, en Europe, n'étant capable désormais de les en déloger, et certains États paraissant devoir plutôt, à l'occasion, s'employer à faire leur jeu. Il faut, chez nous, en prendre son parti, puisqu'on n'a pas su l'empêcher, ou plutôt puisqu'on s'était mis en situation de n'y rien pouvoir.

La France, d'ailleurs, en s'emparant de ce que nous appelons l'Algérie, puis de la Tunisie, et l'Angleterre en s'établissant en Égypte, n'ont fait que substituer leur domination à d'autres dominations plus ou moins anciennes, sur des territoires africains de tout temps connus; elles n'ont aucunement entamé les parties du continent mystérieux ignorées et dédaignées pendant des siècles; leur but, ici, à toutes deux, leur but principal, au moins, n'était pas de coloniser. Pour l'Angleterre, il s'agissait de devenir maîtresse absolue du canal de Suez, nouvelle route des Indes; quant à la France, il est absolument certain que ceux qui entreprirent en son nom la conquête d'Alger ne songèrent pas seulement à détruire ce nid de pirates, mais que, sans méconnaître ni dédaigner les profits qu'un jour, sans doute, on pourrait tirer d'un sol où Rome avait trouvé l'un de ses greniers d'abondance, ils cherchaient avant tout, dans notre établissement sur cette côte, un moyen de consolider et d'accroître notre force militaire dans la Méditerranée. L'annexion même de la Tunisie, quoi qu'aient fait ses auteurs pour qu'on y vît le point de départ d'entreprises coloniales devenues à la mode, ne saurait, en vérité, pas plus que la prise de possession de l'Égypte par l'Angleterre, et autrement que par l'heure où elle s'est produite, être rattachée au mouvement de colonisation qui pousse décidément vers l'Afrique les diverses nations européennes.

Ce mouvement spécial, il est intéressant et utile de rechercher comment il est né et sous quelles influences : on comprendra mieux

ce partage de juillet et d'août derniers, qui en est le fait caractéristique, sinon le dernier terme.

II

LES EXPLORATIONS SCIENTIFIQUES

Une certaine curiosité, relativement à l'intérieur de l'Afrique, a commencé de s'éveiller en Europe voici un siècle, c'est-à-dire bien avant que tous les points de ses immenses côtes eussent trouvé preneurs parmi les peuples du vieux continent. Cette curiosité fut d'abord à peu près exclusivement scientifique, limitée à un petit nombre d'érudits et de chercheurs, à quelques sociétés savantes. D'Anville venait de démontrer combien devaient être imaginaires les noms de peuples, les royaumes et les villes, les fleuves et les rivières, dont des géographes de fantaisie avaient rempli les vastes espaces non encore sûrement explorés par des Européens, et sur lesquels il n'existait que des relations orales dues aux caravanes, amplifiées ou modifiées de bouche en bouche, très peu dignes dès lors de créance. On en revenait à faire muettes les cartes de la grande presqu'île, sauf pour la zone nord et pour le littoral des deux Océans. Il s'agissait d'arriver à pouvoir remplir de nouveau ces cartes, mais avec de vraies montagnes, de vrais fleuves, de vraies villes, de vrais royaumes, avec des noms de peuples authentiquement visités.

L'année 1788 vit naître en Angleterre l'*African Association*, qui se proposa d'organiser les explorations, de susciter les explorateurs, dans l'unique intérêt de la géographie, du moins, on l'assure. N'eut-elle vraiment que cet objet? Il est si peu dans les habitudes britanniques de se tracer une tâche absolument spéculative et désintéressée, qu'on peut fort bien se demander si les travaux et les voyages de découverte provoqués par l'*African Association* n'auraient pas fini par aboutir à quelque chose comme la curée de territoires dont nous sommes les témoins. Quoi qu'il en soit de ce doute, un seul voyageur, Mungo-Park, opérant pour la Société dont il s'agit, arriva à des résultats utiles : remontant le Niger, de 1795 à 1797, jusque assez avant dans les terres, il fit connaître quelque peu la Nigritie ou Soudan occidental; il reprit son exploration en 1803, et paraît avoir remonté cette fois jusqu'au royaume de Haoussa, d'où sont datées ses dernières nouvelles (novembre 1805):

mais il dut y mourir, et peut-être y périr assassiné, bientôt après, car on n'a plus entendu parler de lui. Quant à l'*African Association*, elle disparut sans avoir fait avancer autrement la solution des questions posées au sujet de l'Afrique.

C'est que, pendant la Révolution française et pendant le premier Empire, les gouvernements ni les particuliers n'eurent guère le loisir, en Europe, de songer aux découvertes que comportaient encore bien des parties du globe; les peuples furent trop occupés à lutter pour l'existence ou pour la suprématie, pour la conservation ou pour l'agrandissement de leurs territoires respectifs et de leurs colonies déjà acquises. Lorsque la chute définitive du premier Napoléon eut rendu le calme à l'Europe, le tourment de l'inconnu revint à s'emparer de certaines âmes, on recommença de songer à l'Afrique, et les Sociétés de géographie se mirent à stimuler le zèle avec la hardiesse des voyageurs.

Dès 1823, Denham et Clapperton découvraient le lac Tchad, situé au centre du Soudan, au point de séparation du Soudan occidental et du Soudan oriental; revenu dans ces parages en 1825, Clapperton parcourut les différents pays qui entourent le lac, et c'est grâce aux relations de ces deux voyageurs que l'on put indiquer sur les cartes, à partir de cette époque, avec le lac Tchad lui-même, le Kanem, au nord-est, le Bornou, au sud-ouest, ainsi que le Haoussa et le Baghirmi, tributaires du Bornou. Presque en même temps, le Soudan oriental, comprenant le Kordofan et le Darfour, arrivait à être mieux connu, par suite de l'annexion, faite en 1821, du premier de ces pays à l'Égypte. Enfin, le Français Caillié, parti de Saint-Louis du Sénégal en 1824, remonta ce fleuve, chercha et atteignit le Niger, qui en est distant seulement de 80 kilomètres, remonta le Niger à son tour, et parvint ainsi à Tombouctou, déjà connu de nom par les caravanes qui, partant régulièrement de la Tripolitaine ou du Maroc, venaient apporter là des marchandises européennes, pour en rapporter divers produits du centre africain. Caillié révéla que cette ville, située sur un plateau de sable à 23 kilomètres du coude septentrional du Niger, ne comptait alors ni 200,000, ni même 100,000 habitants, comme on l'avait cru, mais 20,000 environ, nègres pour la grande majorité, Maures pour le reste, professant les uns et les autres le mahométisme; qu'elle n'en était pas moins le principal centre du Soudan occidental, et un entrepôt commercial d'une réelle importance, capitale d'un royaume

noir tantôt assujetti au Maroc, tantôt indépendant. Dans le voyage qu'ils firent à travers le Soudan, pour le compte du gouvernement anglais, vers 1853, Barth, Owerweck et Richardson visitèrent aussi Tombouctou, et ils ont confirmé tous les renseignements fournis par le voyageur français.

Le Soudan, que limitent au nord le Sahara et le désert de Libye, et qui descend vers le sud jusqu'aux environs de l'équateur, se trouvait ainsi connu dans ses points principaux. Mais les régions équatoriales et australes, jusqu'à la hauteur du fleuve Orange, n'avaient pas encore eu leurs explorateurs. Des récompenses furent offertes, notamment par la Société de Géographie de Paris, à qui y pénétrerait et les ferait connaître. Il y eut ici plus d'un mécompte et plus d'une supercherie; des gens qui prétendirent revenir de ces contrées et qui en racontaient des merveilles, mais qui n'y étaient pas allés le moins du monde; de ce nombre l'Allemand Damberger, et un Français-Normand, hâbleur comme un Gascon, Douville. Celui-ci publia, de son prétendu voyage, une relation fort adroitement bâtie et fort attachante, que la Société de Géographie de Paris couronna bel et bien, et qui n'était pourtant, on le constata assez vite, à peu près que de l'imagination pure, l'auteur n'ayant pas accompli du tout le voyage qu'il était censé raconter.

Faite pour mortifier la Société de Géographie, cette aventure devait aussi démonétiser, pendant un temps, tous les explorateurs, en mettant public et savants en garde contre des récits d'excursions aux terres inconnues. Il y eut aux explorations, par suite, un assez long entr'acte.

Mais vers 1854, tandis que Barth et ses compagnons accomplissaient dans le Soudan central la reconnaissance dont les avait chargés le gouvernement britannique, Speke et Burton, deux Anglais encore, sans mission officielle, et n'obéissant, eux, qu'à leur soif de connaître, abordaient par Zanzibar la côte africaine et se lançaient à la recherche des grands lacs équatoriaux dont on savait vaguement l'existence et d'où il leur semblait que pouvait sortir le Nil aux sources toujours ignorées. En 1858, en effet, après avoir perdu du temps en marches dans une fausse direction, ils finirent par rencontrer, à 280 lieues environ vers l'ouest, à 562 mètres d'altitude, le lac Tanganyika, qu'ils ne s'arrêtèrent point à explorer dans tous les sens, mais qu'ils suivirent jusqu'à son extrémité nord, placée sous le 3e degré de latitude australe; jugeant, à la configuration

des pays d'alentour, que le Nil n'en pouvait pas sortir pour descendre vers l'Égypte, ils se remirent en quête; et après avoir, sur des indications obtenues des indigènes, en revenant vers l'est, franchi le haut plateau dont les sommets prennent le nom de monts de la Lune, ils découvrirent, sous le même 3e degré de latitude sud, la pointe méridionale d'un nouveau grand lac appelé Ukéréwé ou Nyanza (grande eau) par les habitants du pays, et qu'ils baptisèrent Victoria-Nyanza. Ce second lac, par son altitude (1140 mètres au-dessus du niveau de la mer) et par l'absence vers le nord de terres plus élevées, semblait susceptible d'être le réservoir cherché. En compagnie, non plus de Burton, mais de Grant, un Anglais toujours, Speke se mit à suivre sa rive occidentale; il ne tarda pas à rencontrer, sortant du grand bassin et coulant vers le nord-ouest, un cours d'eau qui était bien définitivement le Nil, le Nil-Blanc d'aujourd'hui; c'est ce que confirma en 1865 Baker, lequel, reprenant l'exploration là où l'avait laissée Speke, mort en ce pays, dans une chasse, découvrit un troisième lac, dit encore Nyanza (l'Albert-Nyanza), que cette branche du fleuve égyptien traverse avant de continuer à descendre vers le Kordofan.

Pendant que tous ces chercheurs accomplissaient dans le Soudan et dans l'Est équatorial leurs investigations restreintes et en quelque sorte localisées, un autre explorateur anglais, le plus grand et le plus désintéressé de tous, le docteur David Livingstone, à l'œuvre même avant ceux-ci, parcourait, lui, en tous sens, l'Afrique australe. C'était un missionnaire autant qu'un voyageur, un missionnaire protestant, qui mêlait la passion des voyages et des découvertes géographiques à un vrai zèle pour la diffusion du christianisme, du christianisme anglican, il est vrai, mais enfin du christianisme, parmi les populations sauvages ou barbares.

Il ne devait toutefois laisser sur sa route aucune trace de son action comme missionnaire, et au moins ne cite-t-on aucune peuplade qu'il ait convertie; il se borna sans doute à semer sous ce rapport des germes qui auraient eu besoin de nouveaux ouvriers pour porter fruit; c'est ce qui prouve que chez lui l'explorateur l'emporta sur le prédicant; mais il dut peut-être plus d'une fois à ce qu'il possédait de qualités évangéliques l'espèce de sympathie qu'il rencontra presque partout et qui fit que presque nulle part, pour lui, l'hostilité des habitants ne s'ajouta aux difficultés matérielles, bien assez grandes.

Parti en mai 1849 du Cap, où il avait longtemps séjourné, s'y préparant à ses voyages, il commença par marcher droit vers le nord, et en 1850, il découvrait le lac Ngami, situé presque à égale distance des deux océans, par 25 degrés environ de longitude est et autant de latitude sud. Puis s'orientant vers le nord-ouest et traversant le pays des Mossamèdes, il parvenait en 1852 à Saint-Paul de Loanda, capitale des possessions portugaises sur l'Atlantique. Reparti de là, après une longue maladie, et se dirigeant vers l'est, avec le projet cette fois d'atteindre le Pacifique, on le voyait effectivement, en 1856, à Quilimane, sur la côte sud du Mozambique, presque à l'embouchure du Zambèze, qu'il venait de descendre et d'explorer sur une grande partie de son cours. Rentré en Angleterre pour y publier la relation de cette première série de voyages, il retournait vers 1860 à Quilimane pour remonter et explorer le Zambèze par la rive gauche, l'ayant précédemment suivi par la rive droite; il découvrit ainsi en 1861 le lac Nyassa, presque aussi grand que le Tanganyika et le lac Victoria-Nyanza, et d'où le Zambèze tire, par le Chiré, une partie de ses eaux. Revenant une fois encore en Angleterre, il y reçoit des honneurs inusités. Mais bien vite il songe à repartir; il rêve une seconde traversée du continent africain, beaucoup plus longue, sinon plus pénible, que celle qu'il a déjà accomplie; car il veut, allant en sens inverse, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, la commencer beaucoup plus au nord, à proximité de l'équateur, afin d'avoir vu successivement toutes les zones, du Cap à la Ligne. Il commencera, par exemple, à la hauteur de Zanzibar, afin de rencontrer à son tour ce lac Tanganyika, que Speke et Burton n'ont fait que toucher, qui est peut-être un autre réservoir du Nil, contrairement à ce que Burton et Speke ont conjecturé, mais qui, s'il ne communique ni avec le Victoria-Nyanza, comme l'ont cru Burton et Speke, ni avec le Nyassa, ce que lui, Livingstone, croit avoir précédemment reconnu, doit déverser ailleurs, vers l'ouest, sans doute, ses eaux considérables.

L'écoulement du Tanganyika, voilà le problème qui le travaille et qu'il veut résoudre tout d'abord, comme étant d'une très haute importance géographique. Car un très grand fleuve doit descendre de ce très grand lac; et ce très grand fleuve, outre qu'il implique quelque région largement arrosée et dès lors, sans doute, extrêmement fertile, à cette latitude d'entre équateur et tropique, ce fleuve, s'il n'est ni le Zambèze ni le Nil, n'étant non plus, comme tout

porte à le croire, aucun des autres fleuves se déversant dans le Pacifique, a certainement son cours dirigé vers l'ouest et doit aller se jeter dans l'Atlantique. Ne serait-ce point le Congo, dont la bouche, estuaire énorme, s'ouvre à peu près exactement à l'opposé de Zanzibar, sous le même 7e degré de latitude sud? Evidemment Livingstone a eu tout d'abord quelque révélation de cette possibilité, bien qu'il ait plutôt, jusqu'au dernier moment, considéré comme un bras supérieur du Nil le cours d'eau découvert par lui, dans lequel on n'hésite plus aujourd'hui à voir le Congo supérieur. En tout cas, dégager cette inconnue lui sembla la chose urgente, d'où devait dépendre, par surcroît, la route qu'il suivrait dans la marche vers l'ouest qu'il avait résolue.

Bref, il repart en 1867. Deux ans entiers se passent sans qu'on entende parler de lui. En 1869 une nouvelle venue de Zanzibar apprend à l'Europe qu'il n'est pas mort, comme on commençait à le craindre, et le donne comme ayant découvert de nouveaux grands lacs, beaucoup plus méridionaux que le Nyanza, qu'il croit être les derniers et définitifs réservoirs du Nil. Au vrai, il avait atteint le Tanganyika vers Ujiji, au confluent du Malagazzari, l'un des tributaires du grand lac à l'est; il avait traversé le Tanganyika, droit vers l'ouest, abordant sur cette rive opposée au pays des Manyemas. Là il avait constaté qu'un puissant cours d'eau, appelé Loualaba par les indigènes, sort du lac, et, après avoir pris la direction ouest, incline au sud ouest d'une manière sensible. Tout en voulant suivre le Loualaba, il l'avait perdu, rencontrant à la place un autre cours d'eau, appelé Louapoula, qui descendait vers le N.-N.-O. Les deux lui semblant devoir se réunir quelque part, et sûr de trouver leur confluent en s'attachant au dernier, il s'était mis à remonter celui-ci, afin de savoir d'abord d'où venait cette eau nouvelle. Il arrivait ainsi, en décembre 1867, au Moëro, petit lac de 15 à 20 milles d'étendue, dans les deux sens. Mais le Louapoula traversait ce lac, venant de plus loin au sud encore. Continuant sa marche de découverte, Livingstone était parvenu, en juillet 1868, au Bangouélo, un lac toujours, plus grand que le Moëro, mais moins grand de beaucoup que le Tanganyika et que le Nyassa, qu'il avait pu explorer suffisamment pour se convaincre que ses eaux n'ont pour issue que le Louapoula qu'il venait de remonter. Le Bangouélo, situé au sud-ouest du Tanganyika, par 12/13 degrés de latitude sud et 28 degrés de longitude orientale, pouvait donc être une des sources du Nil,

si par hasard le Louapoula et le Loualaba, réunis quelque part, formaient un bras supérieur du fleuve égyptien. Mais pour s'assurer que le Tanganyika lui-même, réservoir du Loualaba, ne communiquait par le sud ni avec le Nyassa ni, plus directement, avec le Zambèze, ce qu'il reconnut, en effet, il avait fouillé toute la région intermédiaire, toute cette région qui gardera de si nombreuses traces de son passage, résidant à Kozembé, près de l'extrémité sud du Tanganyika, pendant une partie de l'année 1869; et c'était de là qu'il avait donné signe de vie.

Puis il se fit à son sujet un nouveau et très long silence. C'est que, revenant au Moëro, il s'était mis à redescendre le Louapoula, afin de découvrir sa jonction avec le Loualaba, chose à son point de vue si capitale; ainsi enfoncé de nouveau dans les régions de l'ouest du Tanganyika, il était difficile en effet qu'on entendît parler de lui.

Tout en descendant le Louapoula, il fut conduit à un nouveau petit lac, appelé l'Ourenjé, Ourenyé ou Lendjé, sorte de confluent où le Louapoula se grossit d'un cours d'eau assez fort, arrivant de l'est, c'est-à-dire évidemment du Tanganyika, et appelé Loukouga dans le pays. Continuant à descendre le Louapoula ainsi accru, il retrouva enfin, à Kasongo, le Loualaba, redressé vers le nord-ouest, et atteignant, après avoir reçu le Louapoula, une largeur énorme (25 février 1871).

La première fois il s'était demandé : est-ce le Congo? cette fois, sans cesser d'admettre que ce pût être le Congo, il revenait à pencher plutôt pour l'hypothèse du Nil. Naturellement, il voulut pousser plus loin sa reconnaissance. Son escorte commençait à se lasser de le suivre, mais il réussit à l'entraîner jusqu'à Nyangoué, localité importante, située sous le 4° degré de latitude sud et à peu près sous le 23° de longitude, point exactement central entre les deux Océans. Congo ou Nil, le Loualaba, grossi encore du Louya et du Kounda, atteignait à Nyangoué une largeur de 3,000 yards, bien près de 3 kilomètres. Plus que jamais Livingstone brûlait, en descendant toujours ce cours d'eau magnifique, de résoudre l'intéressant et important problème. Mais devant les dispositions hostiles des habitants du pays, son escorte refusant tout à fait de l'accompagner davantage, force lui fut de reprendre le chemin du Tanganyika.

Pendant ce temps, on s'inquiétait de lui dans tout le monde civilisé; et un puissant journal américain prenait l'initiative d'en-

voyer quelqu'un à sa recherche. Le journal en question, le *New-York Herald*, trouva son homme dans son correspondant de Paris, Henri Stanley. Celui-ci alla droit, par Zanzibar, au Tanganyika, dont tout lui faisait supposer que Livingstone était en train d'opérer l'entière reconnaissance. Effectivement, le 28 octobre 1871, il rencontra à Ujiji le grand explorateur, qui revenait de son expédition dans l'ouest.

Ensemble ils explorèrent le lac jusqu'à son extrémité septentrionale, et reconnurent que s'il reçoit par ce côté beaucoup de rivières, aucune n'en sort; qu'ainsi ses eaux ne peuvent par là se déverser dans le Nil. Puis ils revinrent à Ujiji. Et n'ayant pu décider son illustre compagnon, déjà pourtant fatigué et malade, à regagner l'Europe, Stanley le quitta, en février 1872, muni de tout ce qui pouvait lui être nécessaire pour reprendre son exploration du Loualaba interrompue. Livingstone s'empressa de retourner à Unyanyembé, pour y organiser sa nouvelle expédition. Mais il eut à s'attarder dans la région, arrêté par des difficultés imprévues, et peut-être par son état maladif, qui empirait. Il avait évidemment trop présumé de ses forces; pris de la dysenterie, au moment où il commençait une fois encore à manquer de tout, il mourut dans le village d'Ilala, le 1er mai 1873.

Son corps fut pieusement ramené vers la côte par les gens de son escorte, entre lesquels ses fidèles Souzy et Chouma, deux enfants du Centre africain, jadis esclaves, qui lui devaient la liberté. En route le funèbre cortège rencontra la mission qui, sous les ordres du lieutenant Cameron avait été officiellement chargée d'aller une seconde fois à la recherche de l'explorateur, pour le ravitailler. Le lieutenant Cameron, qui s'était promis, après l'avoir découvert, d'accomplir avec lui cette nouvelle traversée de l'Afrique, de l'est à l'ouest, qu'on savait être dans son programme, résolut de poursuivre seul l'entreprise. Confiant donc à son second, le lieutenant d'artillerie Murphy, le soin d'accompagner les restes de Livingstone en Angleterre, il se mit en route vers l'ouest.

Cette expédition du jeune lieutenant de marine est vraiment merveilleuse. Une première étape facile, en chemin connu, le conduit à Ujiji, où il va chercher, et où il retrouve en effet d'importants papiers laissés là par Livingstone. Il traverse ensuite et il explore un peu en tous sens ce Tanganyika, long de 300 kilomètres, large de 50, qui a vu depuis quinze ans tous les explorateurs venir scruter

ses mystères. Puis il se met à descendre le Loualaba, comme Livingstone l'a descendu, mais espérant aller plus loin que lui. Comme Livingstone, il arrive à Nyangoué; pas plus que lui il ne peut dépasser ce point, à cause de l'insurmontable hostilité qu'il rencontre chez les indigènes. Mais les indications les plus précises lui permettent d'inférer que le Loualaba, après avoir coulé quelque temps encore dans la direction nord-ouest, s'infléchit décidément à l'ouest; que cela ne peut être dès lors un bras du Nil, et a au contraire toute apparence d'être la tête du Zaïre ou Congo.

Prenant d'ailleurs bien vite son parti de ne pouvoir davantage le descendre, Cameron se dirige d'abord vers le sud en remontant le Louapoula; il s'engage ensuite vers le sud-ouest, rencontre et traverse le Lomani, puis le Kassaï, découvre et parcourt la ligne suivant laquelle se partagent les eaux qui descendent au Zambèze et celles qui descendent au Congo; et au bout de deux ans et huit mois, pendant lesquels, à son tour, on l'avait cru perdu, le 7 novembre 1875, il atteint l'Atlantique à Katombella, près de Benguela, dans les possessions portugaises.

Ainsi se trouvait réalisé, un peu autrement peut être qu'il n'avait rêvé de le réaliser lui-même, le dernier projet de Livingstone; deux fois en vingt ans des Anglais avaient traversé, de part en part, l'Afrique australe à des latitudes différentes, et révélé par leurs notes de voyage, visiblement sincères et véridiques, ce continent jusqu'alors inconnu. L'Angleterre se montra particulièrement reconnaissante envers ces deux laborieux et peu bruyants voyageurs; elle sentait bien qu'elle allait pouvoir tirer un grand parti de leurs travaux et de leurs découvertes : au marin, explorateur d'occasion, elle donna un bel avancement de grade; à l'explorateur émérite, qui avait employé à fouiller l'Afrique près de 30 ans de sa vie, elle décerna l'honneur quasi-souverain d'une inhumation à Westminster.

Le lieutenant Cameron et Livingstone lui-même, comme Speke, Grant, Baker et les autres explorateurs de cette période, eurent à coup sûr le sentiment que leurs voyages pourraient procurer quelques avantages à leur pays, en même temps qu'ils seraient utiles à la science. Dans le journal de Livingstone on trouve cette simple et belle remarque : « Tout ce qui s'est fait à cet égard (la recherche des sources du Nil) profitera à la nation et sera avantageux à ses fils. » Tant il est vrai que l'idée de patrie, que le bien de la patrie se trouve comme mobile au fond des actes de tous les hommes vraiment

dignes de ce nom! Toutefois, répétons ici que la passion de connaître, pour connaître et pour révéler ce que l'on découvre, fut le mobile principal chez tous ces voyageurs, de Speke à Cameron, et plus fort chez Livingstone que chez aucun. Livingstone, en outre, fut doublé d'un clergyman, et aussi d'un humanitaire, qui à tout instant se demande par quel moyen on arrivera, et s'il ne pourrait pas contribuer personnellement, à extirper de cette Afrique, qu'il trouve si bien dotée sous d'autres rapports, l'horrible plaie de l'esclavage.

Par là certainement s'explique la facilité relative avec laquelle Livingstone, plus encore que les autres voyageurs de cette période, put passer au travers de tant de peuplades plus ou moins sauvages. Les êtres incultes sont aisément saisis et maîtrisés par ce je ne sais quoi qui se dégage d'une nature d'apôtre, apôtre de la science, de l'humanité ou de la religion. C'est bien ce mystérieux ascendant qui permet tout spécialement aux missionnaires catholiques, les plus désintéressés de tous les missionnaires, de s'introduire et d'aller si loin dans les pays où ne pénètrent, en général, que pour y périr, les civilisés ordinaires. Et que d'explorateurs il y aurait à mentionner, parmi ces chasseurs ou ces conquérants d'âmes, s'ils ne dédaignaient pas pour la plupart de livrer leur nom au grand public et de lui révéler ce qu'ils voient comme ce qu'ils font! N'oublions pas que c'est par les relations de quelques-uns d'entre eux, adressées à leurs supérieurs, insérées dans des recueils spéciaux, et peu à peu répandues dans le monde à cause de leur singulier mérite, que beaucoup de régions ont commencé d'être connues; n'oublions pas que là où les explorateurs ont fini par aller, des missionnaires, souvent, étaient allés bien avant eux, leur indiquant la route et leur préparant le terrain, et en un mot leur rendant l'accès possible, sinon facile encore. Ceci dit, en passant, sans aucun détail ni aucun nom prononcé, uniquement pour rendre à chacun ce qui lui est dû.

Et c'était bien ici le lieu de le dire. Car s'il me reste, pour faire comprendre le fameux partage, à mentionner encore un certain nombre de voyageurs ayant travaillé en Afrique, je ne dois pas céler, et l'on va bien voir que ceux-ci diffèrent beaucoup, même de leurs devanciers laïques, à plus forte raison des missionnaires, sur lesquels personne ne peut être surpris qu'ils n'aient point pris modèle. Livingstone et Cameron sont les derniers, ou peu s'en faut, des explorateurs de la grande lignée scientifique. Les explorations ne vont plus avoir pour objet principal, ou même pour objet du tout,

la pure science, la science proprement dite, sans parler de la conquête des âmes : on explorera désormais dans un but de commerce, ou dans un but de domination plus ou moins ouverte.

III

LES EXPLORATIONS COMMERCIALES ET POLITIQUES ET L'ACTE DE BERLIN 1885

Nous sommes aux environs de 1875. L'Europe est reprise de la fièvre coloniale, d'une fièvre analogue à celle qui la secoua au seizième siècle : elle cherche des territoires neufs où épancher le trop plein de sa population; et surtout, car c'est par là que se distingue le nouveau mouvement, elle cherche des pays avec lesquels nouer, auxquels imposer au besoin des relations commerciales.

Il n'y a plus rien à prendre en Amérique, et l'Europe s'en retire tous les jours, abandonnant cette terre aux populations, ses filles, qu'elle y a jadis établies, et qui, devenues majeures, sinon toutes raisonnables, paraissent de plus en plus la vouloir pour elles seules. Commercialement même l'Amérique, jalouse, et capable peut-être d'arriver à se suffire en tout, offre de jour en jour des débouchés moins nombreux ou plus incertains aux nations européennes. Le pan-américanisme fait du chemin là-bas, et il ne serait pas impossible qu'à un moment donné, Anglo-Saxons et Hispano-Américains formassent, à l'instigation des États-Unis du Nord, une immense union douanière dirigée contre les produits de l'ancien monde. Le bill Mac-Kinley est sous ce rapport un premier son de cloche qui ne manque pas d'importance, après d'autres indices. En outre, le vaste Océan où se trouvent semées ces îles, grandes et petites, soit isolées, soit réunies en archipels, à quoi s'applique le nom d'Océanie, ne paraît plus recéler aucune terre inconnue. Je ne parle pas de l'Asie, où tout ce qui est encore prenable, c'est-à-dire accessible, semble destiné à la Russie, au cas où la Russie voudra s'en saisir. Pour les pays de l'Europe occidentale et centrale, il n'y a donc plus guère à prendre, territorialement, et à chercher des débouchés commerciaux, qu'en Afrique.

On sait désormais par les grands explorateurs, par ceux dont les simples relations ne laissent aucune défiance, que le continent noir comprend sous toutes les latitudes, en son centre et même pas trop

loin de ses doubles côtes, de plantureux territoires avec des populations fort denses : de là les appétits de conquête et de commerce. Si ces deux convoitises ont chance de se satisfaire dans la mesure où on les éprouve, je le dirai plus loin. Il est vrai qu'on prétend aussi être mû dans cette affaire par une autre préoccupation plus haute, celle d'appeler à la civilisation des peuplades qui croupissent encore dans toutes les ignorances et les barbaries des âges primitifs; de les arracher au régime des guerres perpétuelles, au règne de la force brutale, comportant pour les vaincus l'extermination ou l'esclavage; de couper court au moins, parmi elles, à cette traite régulière des esclaves contre laquelle on a depuis longtemps organisé sur mer une véritable chasse. De cette dernière prétention ou velléité, je dirai également ce qu'il semble devoir advenir, et ce que déjà il advient.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle soif de coloniser, qui tient peu ou prou les peuples européens, vient surtout du jeune empire d'Allemagne, né d'hier, sans la moindre colonie, qui veut s'en donner à tout prix, qui rêve bien d'en saisir d'un seul bloc de fort belles, par l'absorption de certain État connu, mais en attendant, tourne les yeux de tous côtés, et particulièrement vers les espaces plus ou moins libres du continent africain. Il a du reste, l'empire germain ressuscité, une autre raison de souffler en Europe la fièvre coloniale : c'est de pousser certains adversaires à des expéditions lointaines qui usent leur sang comme leurs ressources, et les rendent éventuellement moins redoutables en Europe.

Et la France emboîte assez vite et un peu aveuglément le pas de l'Allemagne; ceux qui la mènent prétendent que, condamnés à ne plus regarder en Europe par-delà notre nouvelle frontière, nous devons chercher au loin l'expansion dont nous ne pouvons nous passer; d'autant plus qu'il faut empêcher les autres, cette Allemagne surtout aux vastes visées, de prendre tout ce qui peut être pris : pour le moment, je n'approuve ni ne condamne, j'expose. Je ne puis oublier dès lors la grenouille Italie qui, pour imiter son frère et patron, le bœuf germanique, enfle dans le même sens ses ambitions également neuves. On ne rencontre dans cette sorte de steeple-chase, ni l'Autriche-Hongrie, qui n'aspire à rien, qu'à vivre, et à toucher Salonique, peut-être, ni la Russie qui trouve, je le répète, à la portée de sa main, d'un autre côté, largement de quoi se satisfaire. Quant à notre voisine d'Outre-Manche, déjà pourvue de

colonies presque à en revendre, mais capable, paraît-il, d'en absorber encore, ne fût-ce que pour remplacer éventuellement celles qui peuvent se détacher d'elle, elle partage visiblement l'avis de nos hommes d'État et veut, quel que soit le gâteau, en avoir sa part; sans compter qu'autant et plus qu'aucun pays, elle est en quête de débouchés pour son commerce. Elle observe donc, laissant faire d'abord, tandis qu'elle s'établit en Égypte, dans le but spécial indiqué ci-dessus, et prête à se mêler au mouvement à l'heure psychologique, pour s'adjuger la part du lion dans la curée.

Au début, aucun État ne voulut se découvrir. On inventa des Sociétés d'acquisitions territoriales en Afrique, lesquelles, en des actes qui devaient se passer d'authenticité comme de notaire, se feraient céder, par des chefs plus ou moins souverains, des étendues de pays plus ou moins vastes. Il y eut ainsi une Société allemande de l'Afrique orientale, et bientôt après une Société anglaise de l'Afrique australe; puis une Société Internationale africaine. Ce qui n'empêcha pas de jouer aussi des explorateurs. Et jouer est bien le mot, au moins en ce qui concerne certain de ces explorateurs de la nouvelle couche, dont on se servit contre beaux salaires comptant, de plusieurs côtés à la fois, semble-t-il, pour des missions restées obscures, j'allais dire louches : j'ai nommé, car je n'ai nulle intention de cacher que je songe ici à lui, j'ai nommé ce Stanley, bien fait pour venir le premier dans cette nomenclature complémentaire, non seulement parce qu'il fut le premier en effet dans l'ordre des dates, mais parce qu'il est certainement le mieux coulé dans le nouveau moule.

Anglo-Américain, car s'il naquit en Angleterre, il trouva un père adoptif aux États-Unis, Henri Stanley joint à l'esprit d'aventure et à l'audace britanniques le savoir-faire, la rudesse de caractère, et jusqu'à ce puffisme tapageur, qui peuvent passer par excellence pour vertus de Yankee. Avec lui nous sommes bien loin de l'initiative désintéressée des Speke, Grant, Livingstone et Cameron : quand il part à la recherche de Livingstone, il emporte de belles lettres de crédit, et sa campagne de découverte ne revient pas à moins de 260,000 francs. En lui, rien non plus de la douceur livingstonienne, qui éveille la sympathie, ni des ardeurs visiblement généreuses et dévouées qui valent tout de suite au missionnaire une sorte de religieux respect. C'est par l'énergie, par la brutalité qui déconcerte, par des moyens de terreur inventés au fil des circonstances, par l'emploi au besoin de la force, de la force parfois impitoyable et

cruelle, due à la supériorité d'engins d'attaque et de défense, c'est par tout cela que Stanley se prépare à vaincre les résistances certaines, de la part des peuplades en défiance contre tous les Européens, et qui de plus flaireront en lui un agent d'exploitation ou un ennemi de leur indépendance. Car, parmi les populations ignorantes et plus ou moins sauvages des régions inexplorées, surtout du centre africain, l'instinct révèle les visiteurs à intentions suspectes, comme les visiteurs à mobiles généreux ou simplement désintéressés, faisant sourdre contre les premiers des répulsions et des colères qui tournent aisément à mal s'ils ne sont pas suffisamment escortés, et souvent quelque nombreuse que soit leur escorte. Stanley connaît fort bien ces dispositions et cette nature des choses; aussi n'opérera-t-il en général que fortement accompagné.

Ayant découvert Livingstone, que l'Europe avait pu croire perdu, ayant fouillé avec lui tout le nord-est du Tanganyika, ayant eu la confidence de ses derniers projets, il était tout désigné pour reprendre cette complète reconnaissance de l'Afrique équatoriale que la mort avait empêché le grand explorateur de poursuivre, droit vers l'ouest, à partir du Tanganyika, et que Cameron lui-même n'aura qu'imparfaitement accomplie. Mais son caractère connu le désignait aux puissants, plus ou moins bien cachés jusqu'à nouvel ordre derrière des associations plus ou moins autonomes et libres, qui avaient désormais des visées sur l'Afrique.

C'est pour recommencer soi-disant une œuvre faite, ou à peu près, et soi-disant pour la parfaire, c'est en apparence pour visiter à nouveau les réservoirs du Nil qu'en 1875 il est embauché par le *New-York Herald*, journal américain, et par le *Daily-News*, journal anglais, simples prête-nom peut-être. Il accomplit, à la tête de 300 hommes bien équipés et bien pourvus, cette expédition évidemment très peu scientifique, mais en revanche très bruyante, au terme de laquelle il arrive dans l'Ouganda, chez le roi M'tesa, qu'il entreprend, lui, missionnaire d'un nouveau genre, et qu'il réussit, au moins à l'en croire, à convertir au christianisme. Quels résultats pratiques devait avoir cette campagne, on le verra tout à l'heure.

L'explorateur condottiere passe ensuite au service de l'Association Internationale africaine, pour le compte de laquelle il reprend, ou est censé reprendre, à partir de Nyangoué, le point ou Livingstone et Cameron la laissèrent successivement, l'exploration de ce

Loualaba, que l'on soupçonne de plus en plus être le haut Congo, sans pouvoir l'affirmer encore.

Je dis qu'il est censé reprendre cette tâche importante. Il y a, en effet, disons-le tout de suite, beaucoup de raisons de croire que Stanley n'a pas accompli tout ce qu'il dit. N'oublions pas le tapage fait autour de cette expédition nouvelle, ni avec quel soin et quelle facilité l'explorateur donnait sans cesse signe de vie; c'était à croire qu'il disposait d'un télégraphe électrique ou de courriers très bien organisés et singulièrement rapides, pour renseigner à chaque instant l'Europe sur ses faits et gestes. Comme il n'avait évidemment ni courriers, ni télégraphe à son service, donner aussi fréquemment signe de vie, des points où il disait se trouver, était impossible. Et ces invraisemblances mettent en suspicion tout ce qu'il a conté de sa première expédition sur le Congo. On est invinciblement porté à le prendre pour un Damberger ou pour un Douville.

A-t-il soutenu toutes les luttes dont il parle? a-t-il eu à triompher de tous les autres obstacles qu'il énumère? est-il vraiment parvenu à descendre le fleuve découvert par Livingstone et un moment désigné sous ce nom par les géographes, de Nyangoué, très haut sur son cours, à Stanley-Pool, déjà assez près de son embouchure? on peut vraiment se le demander : nul autre voyageur n'a refait l'exploration qu'il dit avoir faite, et il y a grandement lieu de suspecter la véracité du personnage. Quand un Livingstone parle, tout le monde croit; mais quand c'est un Stanley, beaucoup de gens doutent. Non seulement ses récits sont pleins d'invraisemblances; mais les titres mêmes de ses livres, s'ajoutant à leur accent, donnent lieu de se défier. Les choses racontées paraissent choisies pour étonner le lecteur; les titres ont en soi je ne sais quoi de voyant et de charlatanesque : *La Terre de servitude; A travers le continent mystérieux;* et puis le dernier, plus flamboyant encore : *Dans les Ténèbres de l'Afrique.* Tout autrement procèdent les explorateurs sérieux et véritables; ils se contentent d'écrire un *Journal*, dans lequel ils relèvent modestement ce qu'ils ont vu et observé, sans se préoccuper de frapper l'imagination et d'attirer les yeux par le fulgurant de l'enseigne. Ce n'est pas la dernière expédition accomplie par l'Anglo-Américain, et racontée dans le plus abracadabrant des livres ci-dessus, qui a rendu, comme je le montrerai tout à l'heure, le susdit voyageur plus digne de créance.

Bref, il est aujourd'hui hors de doute pour tous que le Loualaba

de Livingstone est, comme Cameron l'a pensé, la tête du Zaïre ou Congo; mais on doit le croire en vertu d'une certaine nature des choses et des explorations faites sur ce fleuve par l'autre bout, non parce que Stanley l'a affirmé. Quant aux courbes, aux cataractes, aux affluents supérieurs du grand cours d'eau et aux divers accidents de sa course; quant à la configuration et aux productions des territoires qu'il traverse, comme aux mœurs des populations riveraines, je crois qu'on fera bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire ce qui en est dit dans les livres de Stanley, et que bien des rectifications devront être faites aux cartes établies sur ces renseignements.

Attale du Cournau.

(*A suivre*).

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

LE SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Il faut le dire une fois sérieusement, pour qu'on ne nous accuse pas, nous chrétiens, d'avoir caché la vérité : notre temps a outrepassé, au-delà de toute mesure, la considération qu'il devait aux artistes : on les a loués à l'excès, on leur a prodigué les honneurs, on leur a donné une idée exagérée de leur valeur. Or, cela est faux : la plupart, j'entends presque tous, ne méritent pas ces louanges, ces flatteries. Si l'art que l'on prétend honorer, était l'art élevé, l'art sublime, qui ennoblit l'âme, qui rapproche l'homme « du type éternel », de Dieu, on ne saurait trop lui accorder d'éloges et d'applaudissements : « L'art, a-t-on dit excellemment, est, dans sa source, un don que Dieu a fait à l'homme, pour le comprendre; dans sa forme, un langage dont l'homme doit se servir pour confesser, louer et adorer le créateur. » (Louis Veuillot). Mais quels sont les artistes qui réalisent un tel idéal? Et combien sont-ils?

On peut voir quel est notre état moral : il y a deux ans, c'était le triomphe du centenaire de la Révolution; aujourd'hui, l'anarchie. En politique, il n'y a pas que deux partis, le gouvernement et l'opposition : il y en a dix, vingt : Royalistes, Impérialistes, Républicains Opportunistes, Républicains Radicaux, Socialistes, Anarchistes, Possibilistes, Guesdistes, Allemanistes, Blanquistes, Marxistes, etc. Dans les arts, la Révolution a eu le même résultat : autrefois, on ne connaissait qu'un Salon; l'an dernier il y en eut deux; cette année, il y en a trois; nous avions les Schismatiques; voici les Hérétiques, les Refusés; combien en comptera-t-on l'an prochain? Et cette

division, c'était inévitable, loin de profiter aux artistes, n'a fait qu'en multiplier le nombre, et on peut l'affirmer sans conteste : si un tiers a du talent, les deux autres n'ont de remarquable que la pauvreté d'idées et l'impuissance, malheur des fausses vocations.

Les Jurys des deux Salons des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars, ont reçu beaucoup moins de tableaux que les années précédentes, et, de l'armée presque innombrable des peintres et des sculpteurs, se sont élevées des plaintes bruyantes et de vives réclamations.

Je me plains bien plus haut qu'eux : les examinateurs en ont encore trop reçu; ce n'est pas 1800 tableaux, au lieu de 2500, qu'il fallait accueillir, mais à peine quelques centaines : c'est le seul moyen de relever le goût public, de lui apprendre de nouveau ce qu'est le beau. Plus tard, ce n'est pas tous les ans, mais de trois en trois ans, ou mieux tous les cinq ans seulement, que devrait être autorisée une exposition officielle de quatre à cinq cents toiles. Pour y être admis, les artistes appliqueraient toutes leurs forces à produire une œuvre d'élite, fruit de leur pensée, de leurs méditations, de leurs sentiments, battement du cœur, cri de douleur, prière, aspiration de l'âme, qui élèverait l'âme du spectateur, l'enthousiasmerait, l'attendrirait, le ferait frémir, pleurer et espérer.

Quant à ceux qui se croient artistes parce qu'ils étendent des couleurs sur une toile, selon de certaines règles ou avec une certaine habileté, comme un ouvrier adroit, menuisier, ébéniste ou couturier, on leur concéderait une de ces vastes halles en fer qu'on appelle des palais, où, sans jury, sans examen, ils pourraient accrocher leurs œuvres improvisées, autant qu'ils voudraient, et inviter le *peuple* à les contempler et les admirer, et qui, en effet, les acclamerait; c'est le public qui leur convient : ils sont dignes l'un de l'autre. Les vrais artistes dédaignent ces engouements; c'est pour eux qu'a été dite cette fière parole : *Odi profanum vulgus et arceo*, que les favoris du *snob* populaire se feront traduire, au risque de ne pas la comprendre.

I

Les grands tableaux.

Commençons par l'exposition des Champs-Élysées, jadis officielle, aujourd'hui dite de la *Société des artistes Français*. Malgré la sévé-

rité du jury, qui a diminué sensiblement le nombre des toiles, il en reste assez pour fatiguer l'attention. Quand donc, après les premières visites, on ferme les yeux, et qu'on cherche à se rappeler ce qui vous a le plus frappé, il reste une douzaine d'œuvres, — mettons-en deux, — qui se détachent de la masse, soit par le sujet, soit par le talent ou le nom de l'artiste, et dont on peut parler avec intérêt.

En première ligne, et dès qu'on a passé la porte du grand salon, un tableau s'impose; il est vis-à-vis de vous, immense, et l'on ne voit d'abord que lui; il est intitulé : *la Voûte d'acier*. C'est l'arrivée de Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville, après la prise de la Bastille. Le malheureux et faible roi a cru devoir venir dans sa ville de Paris. Pourquoi? Pour lui exprimer son admiration, ses remerciements, sa sympathie? Non; parce que la municipalité de Paris, la future Commune, lui en a exprimé le désir, lisez : le lui a ordonné ; et lui, qui ne comprend pas encore ce qui se fait, où l'on tend, où l'on va, s'est rendu à l'invitation de son peuple, ce bon peuple qui, il y a trois jours, a massacré ses officiers, ses magistrats, de Launay, Berthier, Foulon, Flesselles, porté au bout d'une pique la tête de celui-ci, déchiré les entrailles de celui-là, arraché le cœur au troisième. Il arrive en ce moment, et, à sa descente du carrosse, à la porte de l'Hôtel de Ville, le maire, Bailly, autre innocent, qui ne comprend rien à la Révolution, à la Révolution dont il sera aussi la victime, lui offre une cocarde aux couleurs de la ville de Paris, rouge et bleue. Le roi l'accepte et va monter cet escalier sur lequel se tiennent, des deux côtés, les municipaux croisant leurs épées au-dessus de sa tête : c'était l'usage; les échevins de la Ville de Paris témoignaient ainsi symboliquement qu'ils étaient prêts à défendre leur souverain et à le protéger contre tout ennemi. Oui, telle était jadis la pensée qu'exprimait cette énergique et généreuse attitude, digne de la noble nation des Francs; les sujets tiraient l'épée, ils mourraient pour leur roi. Mais aujourd'hui, il faut la traduire dans un autre sens, dans le sens tout à fait contraire : c'est le roi qui vient trouver ses sujets, que ses sujets ont mandé, qui obéit et qui, entré dans leur palais, y entendra non leurs doléances, mais leurs ordres, et, pour qu'il ne doute pas de sa situation, il passe sous la *voûte d'acier*, sous les fourches caudines de ses sujets, qui arboreront bientôt un plus farouche emblème, le bonnet sanglant de la *Liberté*.

Voilà la véritable signification du tableau de M. J.-P. Laurens : le peintre a choisi ce sujet, parce qu'il est imbu des idées révolution-

naires. D'ordinaire, c'est à la Religion qu'il s'en prend; cette fois, c'est à la monarchie : Il couronne la Révolution en avilissant la Royauté. La scène est très nettement, très franchement présentée; on saisit tout de suite le sujet : Bailly a la physionomie assez embarrassée; il ne sait s'il doit sourire ou exprimer son respect; le roi, impassible, s'avance sans rien dire; sur la première marche, La Fayette, pauvre esprit, qu'on met en avant, qui a l'air de diriger et qui ne conduit rien; échelonnés sur l'escalier, les conseillers municipaux, vêtus de noir, tournent à demi la tête, pour voir le roi mené en laisse; derrière le roi, quelques seigneurs de la cour, des gardes à cheval contenant la foule; les fenêtres des maisons, au fond, regorgeant de monde. Au point de vue de l'art, le tableau est très bien composé : M. J.-P. Laurens a un talent, le talent de savoir mettre en scène; mais ne lui demandez pas plus : parmi ces nombreux personnages, pas une belle figure, pas même une physionomie distinguée; Bailly pâle, non pas seulement pâle, mais blanc d'une blancheur de plâtre; La Fayette, avec son front fuyant, figure de niais; les seigneurs sans expression, des laquais déguisés en seigneurs; les échevins communs. La Bourgeoisie Parisienne, pourtant, présentait d'assez beaux types : on en peut juger par les tableaux du dix-septième et du dix-huitième siècle, et l'on sait si la noblesse Française manquait de distinction, d'élégance et de grâce. Non! ce qui triomphe ici, c'est le peuple; le type populaire est laid, commun, vulgaire, c'est ce qui convenait à M. J.-P. Laurens; il n'a jamais su rendre la beauté, il n'en a ni le goût, ni le sens; il était le peintre né du populaire, de l'*ignobile vulgus*. Son tableau, bien composé, permet de le regarder à loisir, de l'examiner et de le condamner; peint, d'ailleurs, dans un ton terne, il passera assez vite au noir; mais il sera tout à fait à sa place à l'Hôtel de Ville, où l'élégance, l'urbanité et l'esprit sont des qualités que ne soupçonnent même pas nos conseillers municipaux républicains.

Le second tableau dont on parle, car il semble, d'abord, d'après les conversations des spectateurs, qu'il n'y a au Salon que deux tableaux, est *la Mort de Babylone*, par M. Rochegrosse. M. Rochegrosse a voulu peindre la fameuse orgie connue sous le nom de *Festin de Balthazar*, pendant lequel apparurent sur le mur les mots mystérieux qui annonçaient la catastrophe prochaine. On conçoit ce que ce projet promettait et permettait à l'artiste :

l'ivresse des convives, les passions déchaînées, l'amoncellement des richesses, l'épanouissement d'un luxe insensé, la folie de la chair dévergondée, et, au-dessus de cet enivrement universel, la menace divine s'inscrivant en lettres inconnues et précédant seulement de quelques instants la ruine complète, le renversement de cette puissance, de ces richesses, de ces joies, de ces passions, de ces amours, de ces folies.

Un tel sujet pouvait séduire l'imagination d'un jeune artiste, et l'on comprend qu'il ait tenté de le rendre vivant et présent. Mais s'il eût réfléchi, s'il eût approfondi son sujet dans la méditation — comment, il est vrai, demander à une jeune tête de réfléchir profondément et de méditer! — il eût bientôt senti l'insurmontable difficulté de montrer dans un seul tableau un sujet si complèxe. Il n'a pas hésité; sans douter de ses forces il s'est jeté à la nage, pour traverser, non un détroit, comme Byron, mais une mer tout entière, et il est arrivé ce qu'on devait prévoir : s'il ne s'est pas noyé, il a atteint, bien épuisé, le rivage. Cela veut dire qu'il nous donne, dans une toile énorme, une représentation si compliquée, si chargée d'incidents, si variée dans ses diverses parties, si haute, si large, si profonde, qu'il est impossible de l'embrasser d'un seul coup, on ne saisit pas l'ensemble, on erre de place en place : ici, une femme nue étendue; là, un trône où l'on accède par un escalier gigantesque; là haut, un velum brodé d'or; au fond, une masse d'hommes, un peuple, une armée, on ne sait, en mouvement; des torches, des tapis, des tables chargées de vaisselle d'or, un amas, une mêlée, un tohu-bohu d'hommes, de femmes, de vases, de joyaux, de parfums. Çà et là, on est frappé d'un beau trait : un corps peint savamment, un bel effet de lumière, l'expression très vive, très forte, très vraie, de plusieurs personnages, de ces hommes, de ces femmes, les uns ivres, les autres endormis, qui se réveillent en entendant le bruit, en apercevant tout à coup, de loin, l'armée ennemie qui entre dans la ville, l'effroi, l'étonnement, le doute, l'effarouchement se manifestant par leurs gestes, par leurs physionomies, par leurs regards; ces figures sont d'un artiste de grand talent et on se dit : C'est bien! mais le nœud du sujet vous échappe, on cherche à se reconnaître dans tous les détails, et malheureusement pas un épisode, pas un personnage qui attache l'attention, à qui l'on revienne, qui, en un seul mot, intéresse, et donne à ce chaos l'unité.

Qu'on juge, par là, malgré tant de qualités, de l'importance de cette qualité maîtresse, la composition : c'est la qualité des sociétés assises, des grands siècles; quand composa-t-on mieux qu'aux siècles de Raphaël et de Louis XIV ? Les dernières grandes œuvres supérieurement composées le furent dans le premier Empire, par Gros et David; ils étaient les représentants de l'ancienne société, de l'ancienne France disparue.

Un sujet presque identique au tableau de M. Rochegrosse est celui de M. Chalon, intitulé *Mort de Sardanapale*. C'est une mort aussi, mais préméditée, préparée et arrangée comme une fête : un bûcher immense, où sont entassés les trésors enlevés depuis des siècles à toutes les nations, vases d'or, bijoux, meubles d'ivoire, étoffes magnifiques, et, butin, non moins précieux, les femmes du harem, qui ont été amenées là, vêtues de superbes costumes, jeunes et belles créatures, autour desquelles roulent déjà les nuages de fumée noire, et que vont atteindre tout à l'heure les flammes de l'impérial bûcher qui dressent leurs langues rouges vers les blanches chairs frissonnantes. Les pauvres femmes se rejettent en arrière, pleurant, épouvantées, pressant désespérement leurs enfants dans leurs bras, et elles ne peuvent se sauver, toute issue est barrée par les piques des soldats. Et, tout au haut du bûcher, assis sur son trône, Sardanapale, le roi, attend impassible la mort dont il s'est fait un spectacle.

Ce tableau, moins grand que celui de M. Rochegrosse, et où éclatent moins de puissantes qualités, est, cependant, très digne d'estime, par sa netteté, l'expression juste et vive de plusieurs de ses personnages; il n'excite pas autant l'attention, mais lorsqu'on l'a vu, on s'en souvient; ce n'est pas un petit éloge.

Quant au sujet même, il est si atroce, et l'idée de ce souverain qui a rêvé d'ensevelir dans un trépas digne de lui ses trésors, ses femmes, ses enfants; qui l'exécute, à qui personne ne résiste; que l'on aide à accomplir ce dessein extraordinaire et horrible; cette histoire, dont il n'est presque pas possible de douter, inspire des réflexions et une comparaison que l'on ne saurait écarter : tel était le monde dans cette païenne Antiquité, la puissance exorbitante des maîtres, l'asservissement absolu des sujets, qui allait jusqu'à l'anéantissement de leur volonté, — la volonté, la dernière faculté qui s'anéantisse dans l'homme, — qui acceptent tout, même la mort la

plus cruelle, sans penser à se révolter; et, depuis l'avènement du Christ, qui ne se dit que, dans la société chrétienne, un tel spectacle, un tel acte, l'idée même n'en est plus possible?

Quatrième grand tableau, dont une nouvelle école prétendrait faire un chef-d'œuvre : *Chacun sa chimère*, par M. Henri Martin. Le malheur de ce tableau, c'est qu'on n'en comprend pas du tout le sens : on regarde, dans un désert de sable jaune, ce défilé de personnages bizarres qu'on ne connaît pas : un moine sous son capuchon, un jeune homme qui porte à la main une statuette de la Victoire, un autre avec un couteau, un quatrième avec sa lyre, un vieillard qui lit, deux autres femmes singulièrement drapées, une hydre, un paon, etc; tous emmêlés, à la file, sans lien qui les unisse. Et cette cohue qui pourrait être aussi bien une bande de bohémiens, ou une troupe de masques de carnaval, dessinée d'un trait sans vigueur et sans précision, se meut dans une atmosphère embrumée. On a beau chercher ce que font ces gens là, on ne le devine pas; on s'irrite à la fin, on crie à l'artiste : Que me veux-tu? et que veux-tu dire? parle clairement! Savez-vous ce qu'il vous répond? Il déclame gravement cette phrase du fou Baudelaire : « Ils allaient avec la physionomie résignée de ceux condamnés à espérer toujours » (note du livret). Alors, je comprends, oui, je comprends à quelle déplorable école ont été ces jeunes gens, à celle d'un maniaque lubrique qui, comme les fous, n'a jamais su dire trois phrases de suite raisonnables, mais, comme les fous aussi, à qui échappe çà et là un trait qui a quelque apparence d'éclair. Et il se trouve des jeunes hommes, qui ne voient que cet éclair et qui s'écrient : c'est un génie! et se mettent à sa suite, et admirent ses gestes d'épileptique, ses discours mêlés d'emphrase et de polissonneries, ses mots préparés longuement et jetés, à un moment inattendu, pour étonner et stupéfier les assistants, ses airs de tête et ses regards volontairement égarés; car les fous savent souvent très bien ce qu'ils font et posent aussi habilement que les fats les plus raisonnables. Ce fou dangereux et malfaisant a fait des élèves, que dis-je, des séides qui l'appellent le grand Baudelaire, un des plus grands poètes de notre temps!

L'auteur de ce tableau, *Chacun sa chimère*, un jeune homme, sans doute, reconnaîtra un jour son erreur : le sentiment religieux, l'amour de la gloire, l'amour, la poésie, etc., ne sont pas des chi-

mères, ce sont des réalités, les plus nobles, les plus belles, les plus enviables qui puissent émouvoir les hommes, élever les âmes, et leur inspirer les actions sublimes et les belles œuvres; et ceux qu'elles ont le don de toucher, loin d'espérer toujours, c'est-à-dire, de désespérer, comme dit Molière, et de s'en aller, traînant la vie avec une physionomie résignée, se reconnaissent à l'éclat de leurs yeux, à la noblesse de leur front, à la fermeté de leur démarche, à la vivacité de leurs traits, à l'ardeur de leur parole éloquente. Et si, oubliant ces illusions vaines que lui a montrées une lecture perverse, il se reprend aux saines traditions de la famille et aux généreuses pensées, charme et beauté de la jeunesse, il dédaignera le scepticisme fatal, les blasphèmes de ces natures gâtées et impuissantes, comme Baudelaire, et se retrouvera capable de concevoir et de produire des œuvres qui attestent une âme croyante, fière et forte.

Plusieurs autres grands tableaux ne sont pas sans mérite : *Penthésilée*, *Combat des amazones*, par M. Michelina, par exemple : les amazones sur leurs chevaux se précipitent en avant avec un élan qui doit tout emporter; on dit *furie Française*, on pourrait dire tout aussi bien *furie féminine*; point d'obstacles qu'elles connaissent, elles ne les voient pas, elles passent par-dessus. C'est un combat ardent et passionné : elles tombent blessées, elles se raidissent, elles ne veulent pas mourir, elles défient encore l'ennemi, elles ragent encore. Je regrette que le sujet me passionne peu moi-même; cette bataille de dames, dont l'existence ne m'est pas tout à fait démontrée, me laisse un peu froid; mais je n'en rends pas moins justice à l'artiste, il fait preuve d'un talent énergique. J'espère que, la prochaine fois, il saura choisir un sujet plus actuel, par conséquent plus attachant.

La Toilette de la mariée, encore une grande toile, par M. Markowski, représente une jeune fille russe que l'on pare pour la cérémonie nuptiale; vous voyez d'ici le tableau : la mariée devant la mère qui lui attache son voile, les jeunes filles, les demoiselles d'honneur, empressées, arrangeant les plis de sa robe, les regards gais et souriants de tous, les coffrets ouverts, les bijoux, les costumes brodés d'or, les diadèmes, les toques Moscovites, etc., etc. La mariée est jolie, les demoiselles d'honneur aimables; cette scène plaît beaucoup aux dames; on entend un murmure : C'est char-

mant! Je me garderai bien de contredire; seulement, je me permettrai de faire cette observation : le tableau est un peu grand pour le sujet, un cadre plus petit eût mieux convenu pour cette jolie scène, il eût eu sa place toute faite dans une chambre à coucher.

Je n'ai pas la même objection à présenter pour le tableau *l'Ambulance du Théâtre-Français* pendant le siège de Paris, par M. Brouillet; le sujet méritait un cadre aussi grand, la scène est bien présentée : en avant, un jeune blessé, l'acteur Séveste, sans doute, que soigne un chirurgien; un peu plus loin, un officier qui marche lentement, appuyé sur le bras, où est attaché la croix rouge, d'une belle actrice; une sœur qui s'empresse, apportant des objets de pansement; — on ne dédaignait pas encore les *Sœurs* à ce moment-là, — une sœur, il faut le dire, trop jolie; avenante eût suffi; d'autres groupes bien disposés, justes de gestes et d'attitude; un milieu pittoresque, le vestibule du Théâtre-Français, au fond duquel le *Voltaire* assis de Houdon regarde cette scène d'un air narquois; ce tableau, où l'air circule librement et partout, forme un agréable spectacle. Il sera très bien accueilli et regardé au foyer des acteurs de la Comédie-Française; nos petits-enfants le trouveront encore plus curieux, ils diront : Voici Coquelin, Mlle Brohan, etc. Heureux les acteurs dont il reste au moins le portrait, c'est le seul moyen de les juger. Le défaut de cette agréable toile est le joli; le peintre l'a trop recherché; c'est un défaut dont il est plus facile de se corriger que du contraire, la laideur, comme chez M. J.-P. Laurens.

A côté des *Amazones* qui se battent avec tant de fougue, il faudrait placer une autre vaste toile, *les Huns* de M. Checa. On se souvient du tableau exposé l'an dernier par le jeune peintre Espagnol, *une Course de chars à Rome*, et des qualités qu'on y avait remarquées. Un tel début promettait : sa nouvelle œuvre ne nous a pas trompés; le tableau des *Huns* n'est pas seulement une promesse, son talent a mûri. Le sujet n'a rien de neuf et d'inattendu : une jeune femme que les hordes d'Attila viennent d'enlever et emportent malgré ses cris et son désespoir, au galop de leurs chevaux, à travers les terres dévastées et les villes en flammes. La bande infernale, on peut lui donner ce nom, puisqu'ils se prétendaient nés du commerce des filles de l'Asie avec les démons, est lancée dans la plaine comme une trombe qui passe, abat et ravage tout; c'est un torrent que rien n'arrête. Ces hommes, aux traits

écrasés, aux yeux féroces, hideux, aux torses grossiers, aux mains de fer, courbés sur leurs chevaux qu'ils incitent encore de leurs clameurs, semblent vouloir atteindre les confins du monde, tant ils vont vite, tant ils sont impatients d'arriver. Où s'arrêteront-ils? On ne sait : « L'herbe ne croît plus où mon cheval a passé », disait leur chef Attila, qui prenait audacieusement le nom de *Fléau de Dieu*. C'est comme une bande de démons qui bondissent par la plaine, furibonds, enragés, sans pensée que de tuer, saccager, brûler, s'enivrer de vin et de sang. Les chevaux mêmes, on le voit à la flamme de leurs yeux, à leur crinière échevelée, à leur galop effréné, sont aussi enragés, entraînés par le même enivrement. On comprend que partout où ils apparaissent, ils jettent la terreur et qu'on fuie. Un tel sujet devait tenter un esprit ardent; il demandait la fougue de la jeunesse. Si quelques-uns trouvent de l'excès dans cet emportement sauvage, pour mon compte j'applaudis. A l'âge du jeune artiste, ce n'est pas un défaut, c'est une qualité, à admirer en tout temps, plus rare que jamais dans le nôtre.

Et, puisqu'il s'agit de cavaliers entraînés dans un galop presque aveugle, c'est le lieu de signaler le tableau de M. Rouffet, *la Fin de l'Épopée*, où il a représenté la charge des cuirassiers de Waterloo, rendu fameuse par une page de Victor Hugo. L'artiste a fait preuve aussi de talent, et l'on ne voit pas sans émotion ces braves et malheureux soldats se lancer, tomber, rouler, s'entasser l'un sur l'autre, dans ce ravin où ils s'enfoncent comme dans un gouffre. Mais il faut faire la part de l'exagération : il a cru, lui aussi, à la vérité de la description du poète; or, rien de moins exact que cette catastrophe effroyable, qui fait bien dans un récit romanesque, mais que l'histoire a ramenée à sa juste valeur. L'imagination de Victor Hugo ne lui faisait rien voir avec ses justes proportions et ses formes naturelles; elle grossissait tout à ses yeux, elle donnait à toutes choses des dimensions énormes, *énorme*, mot qu'il employait fréquemment, qui lui venait à l'esprit comme la seule expression des images monstrueuses qu'il voyait; tout lui apparaissait et il peignait tout immense, colossal, gigantesque, et c'est ainsi qu'il a raconté l'épisode des cuirassiers de Milhaud comme une catastrophe prodigieuse, seule proportionnée à la chute du grand Empereur. Certes, nul nom n'a plus d'éclat, et nul mortel n'a mérité, comme Napoléon, d'être appelé « le plus grand des hommes », mais Victor Hugo n'a même pu s'en tenir à un tel mot

et à une telle louange, il en a fait un Dieu ; quand on le lit, on se rappelle, et M. Rouffet la remet sous nos yeux, la définition que donnait du poète Henri Heine, par ce mot dont on sourit, mais qui n'est pas tout à fait faux : « Victor Hugo, un beau bossu. »

Si vous voulez du gigantesque, mais cette fois véritable et réel, vous n'avez qu'à vous retourner et à regarder *le Pont de Brooklyn*, par M. Renouf. Ce n'est qu'une ligne longue et noire, qui traverse la toile d'un bord à l'autre ; mais ces deux bords ne sont rien moins que les deux rivages d'un bras de mer, le bras de mer qui sépare la grande ville de New-York de cette autre ville, son faubourg, Brooklyn, peuplée de cinq cent mille âmes. Les Américains n'ont pas hésité à construire un pont pour les joindre, ils l'ont lancé au-dessus de la mer, dans une longueur de je ne sais combien de centaines de mètres ; et ce pont est si fort et solide qu'il porte les trains de chemins de fer ; si élevé, que les vaisseaux les plus haut mâtés passent dessous. Le tableau de M. Renouf donne une idée saisissante de ce prodigieux ouvrage : il faut du talent pour produire une telle impression avec un sujet tout matériel. A voir ces grands bateaux à vapeur à trois ponts, palais flottants de l'Hudson, les plus puissants navires, franchir le détroit en laissant encore un large espace entre ce pont colossal et leur mâture ; cette planche gigantesque s'élancer, pour ainsi dire, entre ces deux immensités, la mer et le ciel, on s'arrête étonné, on ne peut s'empêcher de constater, d'admirer, le mot n'est pas exagéré, le génie de l'homme, ce génie qui, pourtant, malgré les preuves éclatantes qu'en donne notre siècle, ne rend ni les hommes plus heureux, ni les peuples plus sages et plus fraternels.

II

Sujets religieux.

Et les tableaux religieux, demandera-t-on, ne s'en trouve-t-il pas quelques-uns dans ce Salon ? Il ne s'en trouve pas seulement quelques-uns, il y en a beaucoup ; mais il n'y en a qu'un bien petit nombre qui soient vraiment religieux, c'est-à-dire, propres à inspirer la piété.

Faut-il compter parmi les tableaux religieux les *Moines* qui chantent, de M. Moyse ? Ils chantent des psaumes, soit, ils ne me disent rien ; la grande toile de M. Pinta, *le Credo :* l'officiant, le

diacre et le sous-diacre s'assoient, à la grand'messe, pendant qu'on chante le *Credo :* est-ce là un motif bien religieux et propre à diriger avec plus d'ardeur nos pensées vers Dieu? L'artiste montre de l'habileté à peindre l'or et les étoffes des ornements; c'est une sorte de décoration théâtrale; les personnages ont une attitude convenable; voilà tout. Le vaste tableau de M. Aubert, *les Saints patrons des champs*, ornera suffisamment le mur de l'église à laquelle il est destiné; on le regarde un moment, sans faire d'observations : C'est bien! dit-on; puis on passe.

La Mort de sainte Catherine de Sienne, par M. Chicotot, est évidemment réservée à une chapelle de religieuses; j'espère qu'elle les satisfera : la sainte prie et aspire à Dieu avec une foi ardente; mais peut-être seront-elles étonnées qu'en mourant, même une sainte soit si vigoureuse et dresse si énergiquement la tête en ce suprême moment.

Le titre de ce tableau est pourtant religieux : *le Pardon de Kergoat*, par M. Breton : certes, le titre est religieux et le sujet aussi; vous assistez dans un village de Bretagne à la procession qui fait partie de ces assemblées populaires, moitié pèlerinages, moitié foires, et voilà bien le spectacle que vous avez vu plus d'une fois : les hommes en avant, les vieux en *bragoubras*, avec les longs cheveux et les grands chapeaux, tous portant un cierge; les femmes après, un cierge aussi à la main, dans leur riche et éclatant costume, les coiffes blanches, sur fond bleu et rouge, les vestes précieusement et finement brodées, les jeunes filles au premier rang, bien entendu, pour que les étrangers aient du plaisir à les regarder, la plupart jolies, et les Bretonnes, on l'a remarqué, quand elles s'y mettent, sont très jolies. Puis, regardez les cierges, comme ils brillent; le peintre sait faire admirablement la flamme, elle éclaire si bien qu'on dirait de la vraie flamme. De sorte que tout cela est fort agréable à voir, à examiner et à détailler; mais, après cette courte description, vous le déclarerez vous-même : ce peut être un joli tableau, ce n'est pas une œuvre religieuse.

Un tableau vraiment religieux, c'est l'*Amour Mystique*, de M. Cadel : une sainte, la bienheureuse Marguerite-Marie sans doute, à genoux, en extase devant le Christ qui lui apparaît dans toute sa gloire, environné de lumière céleste, et, sans voix, la tête levée, les bras tendus, les yeux attachés sur cette vision surnaturelle, adorant, priant, appelant, sans parler, Dieu de toutes les

forces de son âme, de son corps, de son cœur; sa vie comme arrêtée et suspendue à la vue de Celui à qui elle aspire à s'unir, pour qui elle veut vivre et mourir, si c'est mourir que se confondre dans le sein de Dieu. Ce tableau fait comprendre l'enthousiasme sacré qui anime les âmes vraiment dévotes, *dévotes* ne veut-il pas dire dévouées à Dieu, leur extase, leur amour, leur bonheur; ce bonheur, il fait désirer de le connaître et de le posséder, il répond aux âmes mystiques, il complète leur prière, il exprime ce qu'elles sont impuissantes à dire, les aspirations de l'amour divin.

Et, ici, qui ne ferait pas cette réflexion? De quel droit les *savants* matérialistes traitent-ils de *maladie* un état si élevé, qui inspire des pensées si sublimes, qui arrache l'homme à la terre et le met, si on ose le dire, face à face avec Dieu? Un tel état, pour le philosophe, est aussi naturel et vrai que celui des hommes bassement penchés vers les plaisirs et se vautrant dans les jouissances matérielles, état qui n'a jamais été appelé une maladie organique, une sorte de folie qu'il fallût guérir; seulement l'un est vil, l'autre pur; l'un s'abaisse, comme l'animal, l'autre tend et monte vers Dieu, comme l'ange; l'un et l'autre sont aussi réels que les nobles penchants et les penchants pervers, que le mal et le bien.

L'impression produite par le tableau *la Dernière communion*, par M. Chevallier Taylor, est moins éthérée et moins extatique, mais aussi pénétrée de piété et vous fait penser à Dieu. C'est, hélas! la mort d'un enfant, le fils de pauvres pêcheurs, leur fils unique peut-être; tout espoir est perdu, le médecin s'en est allé en secouant la tête, attristé; le malheur est proche, inévitable, et alors, ils sont allés chercher le prêtre, les pauvres parents, et le fils mourant, le garçon de quatorze ans, qui accompagnait déjà son père en mer, qui, plus d'une fois, s'est trouvé sous la tempête et a invoqué, près de mourir, le secours du Tout-Puissant, aujourd'hui vient d'obtenir l'absolution de ses fautes, et tout à l'heure va recevoir son Dieu. Etendu dans son lit, la mère éplorée sanglote, la tête près de celle de son enfant, quelle ne veut pas laisser emporter par la mort; le père, plus ferme, mais non moins désolé, à genoux près de ce lit d'agonie, les traits rigides, les mains pressées, prie avec une foi qui éclate dans ses yeux fixes; le prêtre, au pied du lit, étendant le bras pour l'absolution, quoique vu à peine de profil, a un geste, une attitude, où l'on sent la piété, le regret, mais aussi d'immortelles

espérances. On ne regarde pas cette scène touchante sans être ému; on comprend, on sent la douleur de ces pauvres gens, et la présence du prêtre, l'acte religieux qui s'accomplit, élève en même temps l'esprit, on pense à Dieu; dans cette humble chambre, entre comme un rayon d'en haut qui fait entrevoir le Ciel.

Ces deux tableaux, *l'Amour mystique* et *la Dernière communion*, sont, on peut le dire, des tableaux vraiment religieux.

Mais j'en oublie un, je m'en aperçois tout à coup, le tableau de M. Clairin, la veuve de Don Juan de Padilla, Marie Pacheco, en prière, le jour *Anniversaire de la bataille de Villalar* et de la mort de son époux. Oui, elle est en prière, agenouillée, en grand deuil, avec ses grands voiles et son grand col de veuve. Elle est en face de vous, regardant sans doute sur l'autel la Vierge douloureuse, — ou quelque personne à côté qui l'intéresse. Et, vraiment, je suis porté à croire que c'est un personnage en chair et en os sur qui sont fixés ses regards; car, je ne me trompe pas, cette Marie Pacheco n'est autre que Mme Sarah Bernhardt ou, tout au moins, quelqu'un qui lui ressemble singulièrement : Mme Sarah Bernhardt a-t-elle posé pour la veuve du héros Espagnol, ou M. Clairin a-t-il si fortement imprimés dans les yeux les traits de Mme Sarah Bernhardt? Je ne sais, mais on ne peut plus exactement la reproduire. Et voici qui est bien plus étrange : Marie Pacheco, veuve de Padilla, est une trop grande dame pour venir prier toute seule dans son oratoire; elle est accompagnée de dames suivantes; elles sont deux, trois, quatre, cinq, et la dame, près d'elle, lui ressemble; c'est une autre Sarah Bernhardt, n'est-ce pas extraordinaire? et la troisième aussi, et la quatrième, et la cinquième lui ressemblent; toutes sont des Sarah Bernhardt. Il y a là un phénomène digne d'attirer l'attention des savants et qui demande une explication. Il serait bon, peut-être, pour le comprendre, d'avoir recours à cette nouvelle méthode que préconisent certains médecins, et qu'on appelle, je crois, la *suggestion :* il a fallu, pour que M. Clairin arrive à un tel résultat, que Mme Sarah Bernhardt l'ait hypnotisé.

III

Tableaux militaires.

J'ai déjà indiqué *la Charge des Cuirassiers de Waterloo :* c'est, certes, un sujet de guerre; un autre moins important comme

étendue, mais plus émouvant, est le tableau de M. Boutigny, les *Héros ignorés*, c'est-à-dire, les francs-tireurs, les paysans Français que, dans la dernière guerre, les Allemands ne voulaient pas reconnaître comme belligérants et condamnaient à être fusillés. Ces barbares, dont l'érudition lourde et indigeste de leurs professeurs n'a pas changé les mœurs grossières et les penchants bas et matériels, ne connaissent pas les sentiments désintéressés, ni la gloire, ni la patrie, ni le dévouement, ni l'honneur; ils ne comprennent pas que le simple paysan, à la vue des hordes ennemies qui envahissent son pays, indigné, se lève, saisisse son fusil et, soldat volontaire, sans ordre, de son propre mouvement, s'élance, pour défendre sa patrie contre ces farouches envahisseurs. Deux de ces généreux enfants de la France viennent d'être faits prisonniers : ils ont commis le crime de croire qu'étant Français, ils pouvaient se battre pour la France. Ils se sont bravement battus, aussi bravement que les vrais soldats, mais ils n'ont pas d'uniforme, et les Germains sauvages, les mêmes qu'au temps de César, les ont condamnéà mort, comme des brigands. Ils vont mourir, mais, devant le peloton qui abaisse ses fusils, au commandement de l'officier Prussien, le paysan à la blouse bleue, et le garde-champêtre aux guêtres de cuir, montrent, par leur attitude sans forfanterie, par leur regard franc et droit, qu'ils se savent, qu'ils sont plus grands que leurs stupides vainqueurs. Le peintre, qui comprend leurs sentiments, les a bien nommés : ce sont des héros.

Mais, je l'avoue, de tous les tableaux militaires, grands et petits, celui qui m'impressionne le plus est le tableau intitulé *le Devoir*, par M. Sergent (nom prédestiné pour un peintre de sujets guerriers). Qu'est donc ce tableau? Il représente une troupe Française, plusieurs bataillons et régiments, en pleine campagne, exposés au feu de l'ennemi, et par ordre arrêtés là, recevant les coups de la mort, qui, à chaque instant, les décime, sans s'ébranler, sans reculer. Ils n'ont plus de munitions, mais leur présence empêche l'ennemi d'avancer, ils préservent, ils sauveront peut-être le reste de l'armée. Ce salut, il est vrai, ils le payent par de nombreux, par de mortels sacrifices, mais il leur a été commandé de tenir en ce lieu, ils obéissent; c'est le devoir, ils l'accomplissent.

Il faut les voir, en rang, l'arme au bras, immobiles. Tout à coup, l'un d'entre eux tombe, ses camarades jettent sur lui un regard d'un instant : tout à l'heure ce sera moi! et ils serrent les rangs. En

avant du bataillon, l'officier, les bras croisés, la figure rigide, impassible, attend; il restera là jusqu'à ce qu'il tombe, ou qu'un ordre nouveau le porte sur l'ennemi. Au milieu de la ligne, au premier rang, un autre officier, le porte-drapeau, tient d'une main ferme l'étendard, qui se dresse au-dessus de tout le régiment, pour qui il est le guide, le symbole de l'honneur; il le hausse en ce moment avec plus de fierté, comme pour s'annoncer à l'ennemi et le défier. En avant de ses troupes, assis sur un tertre, un général tourne de côté la tête et observe les mouvements de l'armée ennemie.

Quel est ce général? Un de ces maréchaux au nom immortel qui accompagnaient le grand Empereur dans sa course de gloire, un des plus nobles, un des plus braves, Lannes, que tout à l'heure va frapper un boulet, et qui expirera dans les bras de Napoléon, à qui, sa mort, lui qu'en voit tant mourir, arrachera des larmes.

Voilà le sujet : il est beau, et il est rendu avec un talent qui prouve que le peintre en a senti toute la sublimité. Ces soldats inflexibles devant la mort, et ne pensant qu'à obéir, on les regarde, on les admire; l'artiste les a admirés avant nous. Il les a regardés aussi dans leur attitude et leur vérité : le vieux soldat intrépide, qui ne s'étonne plus; près de lui tombe un camarade, il le regarde du coin de l'œil, il sait ce que c'est, il y est habitué; le jeune soldat, qui ne peut contenir un mouvement, et se rejette de côté instinctivement; le conscrit, plus nouveau encore, stupéfait, ébahi, dont les yeux agrandis expriment l'étonnement; mais, il a autour de lui l'exemple des autres, qui ne bronchent pas, et il restera aussi ferme qu'eux; tous ces simples soldats sont expressifs. L'ennemi, on ne le voit pas, il est derrière ce pli de terrain, mais il frappe : c'est le drame avec son intérêt poignant; la terreur plane dans l'air, les personnages prévoient la catastrophe et la défient : ils servent la patrie, ils meurent pour elle, ils font leur devoir; on ne les plaint pas, ils sont trop grands pour inspirer la pitié; ce noble spectacle vous hausse le cœur, vous les admirez et applaudissez.

L'homme ne sait pas tout ce dont il est capable, quand on le lui demande.

Ce tableau est d'une dimension moyenne et les personnages assez petits, mais le peintre a su les rendre avec une expression vraie et forte : chacun a sa physionomie; il n'est pas, comme on le voit, besoin d'une toile immense pour produire une forte impression et manifester son talent.

IV

Les Portraits.

Il faut rendre justice au jury : s'il s'est montré particulièrement sévère, c'est à l'égard des portraits. Il n'y en a pas, cette année, comme les années précédentes, un débordement. On n'aperçoit pas, au quatrième étage, ces figures hétéroclytes, ces figures rouges, ces teints couperosés, ces types vulgaires, ces physionomies abruties, de personnages des deux sexes, qui faisaient douter qu'ils fussent de la race humaine, dont on se demandait quelle était la patrie et la demeure. De sagaces observateurs affirment que c'était des naturels de Paris. Ils ont disparu, sauf un ou deux spécimens, qui témoignent que la race n'en est pas éteinte. De même, on rencontre moins de ces célébrités d'un jour, qui sont connues une semaine, un mois, dans l'enceinte de Paris, et qui profitent du Salon pour nous imposer la connaissance de leurs traits; de ces illustres députés, de ces grands ministres dont, à peine le bruit qu'ils ont fait est-il tombé, on cherche et on ne se rappelle plus le nom. Tout au plus même cite-t-on deux ou trois acteurs : M. Paul Mounet, par M. Laubadère; M. Dupont-Vernon, bon portrait par M. L. Edouard Fournier, et, avant tout et surtout, Mme Sarah Bernhardt, par M. Walter Spindler, qui a très habilement sauvé la situation, en réparant les légers outrages que le temps commence à faire subir à la célèbre et originale actrice. Que de portraits on a vus de Mme Sarah Bernhardt depuis vingt ans! Où les met-elle? demandait une dame, et qu'en fait-elle? — Eh! madame, et les souverains qui l'accablent de leurs cadeaux! Elle leur donne son portrait en échange.

Quelques portraits saillissent çà et là : d'abord ceux de M. J. Simon et de M. Bonnat, par le vieux peintre Jean Gigoux, né en 1809, qui avait une réputation de dessinateur pittoresque et de coloriste, il y a soixante ans, et qui manie encore, non sans vigueur et avec habileté, le ceste d'Entelle; une dame en belle robe fort bien chiffonnée, par M. Commerre; une autre robe, par M. Munkacsy, s'étale aussi, en belle soie, sur les genoux de Mme B.; mais j'avoue que mes yeux ont été attirés si vivement par ces superbes robes, que je n'ai pas regardé les dames. Je croyais que le but d'un portrait était de représenter la physionomie et le caractère de

la personne le plus exactement possible; c'était un préjugé; on ne lèguera peut-être pas à ses enfants une image très ressemblante de ses traits, mais on leur laissera un souvenir de sa robe.

Il y a aussi un portrait qui fait sensation, c'est celui d'un nègre, très correctement habillé en Parisien élégant, debout et se tournant vers l'entrée de la galerie, comme pour annoncer les visiteurs. Ce nègre vous intrigue, vous vous approchez; mais, non, ce n'est pas un nègre, c'est un monsieur que le peintre a eu l'idée de représenter tout à fait dans l'ombre, de manière que la lumière ne l'atteigne par aucun côté, et que vêtements, mains, figure, tout soit noir. C'est, dit-on, le portrait de son père, que l'artiste, M. Jeannin, a ainsi déguisé, et on affirme que dans ce sombre Abyssin il reconnaît son père qui, lui, ne se reconnait peut-être pas lui-même. C'est un spécimen de la nouvelle école et de sa façon de comprendre la nature.

Je passe, sans trop m'arrêter, devant les portraits des *Parents* de M. Doucet, assis en rang, qui ont l'air de bonnes gens, mais dont les mains noires avec de grosses veines bleues me désagréent; elles ne sont pas plaisantes à regarder; et aussi devant, *le Cardinal Bernadou*, par M. Delaunay, tout rouge, robe et figure : pour dire le vrai, la figure n'est pas rouge, mais violacée, comme une mûre; puis, les jambes sont si courtes, que cela fait peine : j'ai eu l'honneur de voir Mgr Bernadou, je ne me suis pas aperçu qu'il marchât sur ses genoux.

Mais deux portraits m'intéressent : le portrait du *Prince de B.*, par M. Paul Dubois, et celui de *M. Gérôme*, par M. Comerre. Voilà, au moins, des figures qui me disent quelque chose : le prince de B. est un officier en petite tenue, debout, qui vient à vous, et, tout d'abord, ce que vous voyez, ce que vous remarquez, c'est sa distinction; il est impossible de s'y tromper, celui-là est de race aristocratique, un gentilhomme élégant, les traits fins, l'air aimable, et surtout, vous le dites encore, éminemment distingué. Comment est peint son uniforme? Ma foi, je ne le sais pas; je ne doute pas qu'il ne soit fait de main d'ouvrier, car je connais le talent de M. Paul Dubois, mais ce que j'ai vu, ce qui m'a attaché et dont j'emporte l'image dans les yeux, c'est la figure de ce noble soldat. Est-ce que cela ne vaut pas mieux que le souvenir d'une belle robe?

Le portrait de M. Gérôme, par M. Cormon, a un autre caractère :

c'est celui d'un artiste philosophe. Il est dans son atelier, en veston gris, qui va bien à un visage de soixante ans; il travaille à une de ces jolies et fines statuettes légèrement colorées, qu'il a, depuis quelque temps, imaginées en souvenir de la Grèce antique. Il s'est arrêté un moment, et il regarde devant lui, cherchant une ligne qui assouplisse encore mieux la courbe élégante de ce torse qu'il modèle, un trait qui rendra plus vive l'expression de cette souriante physionomie. Et on le regarde, lui aussi, il pense, on le suit dans sa pensée : ses grands yeux, des yeux de peintre, vous attachent, vous retiennent; vous voudriez voir ce qu'il y a derrière. Ce peintre pense, il fait penser; on ne saurait trop féliciter M. Cormon de l'avoir ainsi représenté; il a fait abstraction de la recherche de l'effet un peu exagérée qu'il affecte parfois; il n'a tenu qu'à être simple; rien pour la mise en scène : il a prétendu seulement à rendre la vérité, et il a fait une œuvre vraie, solide et forte.

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

LA JOURNÉE DU 1ER MAI

LES GRÈVES DE BELGIQUE

I. Les préliminaires. — II. La journée. — III. L'état social de la Belgique. IV. Les grèves belges.

I

LES PRÉPARATIFS

La journée du 1er mai est passée. Elle a laissé la société actuelle debout; l'actionnaire touche encore ses dividendes, le propriétaire ses termes, le banquier remplit toujours son coffre-fort, le spéculateur n'interrompt pas ses jeux à la Bourse. C'est une alerte dont les gens qui chassent volontiers de leur esprit les idées importunes sont déjà remis. Que quelques mois se passent, et le souvenir en sera presque oublié.

Cependant c'est un fait et un grand fait. Le même jour, les ouvriers industriels du monde entier se sont levés, ils ont fait entendre les mêmes protestations, ils ont déclaré qu'ils ne se lasseraient jamais de les formuler, ils ont poussé les mêmes cris de guerre contre l'ordre social. Ce ne sont pas des conspirateurs qui se cachent dans des sociétés secrètes, ils agissent au grand jour, ils dévoilent leurs intentions, tant ils se sentent portés par un puissant courant.

Parmi les incidents qui ont précédé l'agitation du 1er mai, le congrès des mineurs peut être considéré comme un des plus caractéristiques. Pendant trois jours, ces ouvriers ont tenu un véritable Parlement auquel ne manquaient ni le talent, ni le nombreux public des tribunes, ni même le tumulte ou les divisions. Comme tout

groupe humain, il avait sa gauche et sa droite, ses sages et ses fous, ses prudents et ses agités. Les Anglais dominaient ce Congrès aussi bien par la brillante composition de leur députation que par la puissance de l'organisation au nom de laquelle elle parlait. Trois membres du Parlement se trouvaient parmi elle : MM. Burt, son véritable chef, homme d'une grande valeur, qui avait été un des représentants de l'Angleterre au Congrès de Berlin, Pickard, Abraham, le mineur gallois, qui aime, à la fin des réunions, chanter de sa belle voix de ténor les vieux airs populaires de son pays. Ils représentaient près de 250,000 mineurs groupés en trois groupes : l'Association nationale des Mineurs, la Fédération britannique des mineurs, les Mineurs gallois.

Tous leurs efforts ont tendu à empêcher la grève générale à laquelle les délégués belges, l'extrême gauche du Congrès, poussaient au contraire de toutes leurs forces. Ils se rendaient compte en effet que les mineurs du continent ne disposaient que de ressources trop insuffisantes pour soutenir la grève; la guerre se ferait donc aux dépens des caisses anglaises, plus richement pourvues, et en outre comme ils ont obtenu par la puissance de l'association à la fois une réduction des heures de travail et une augmentation de salaires, ils auraient joué un rôle chevaleresque qui aurait quelque peu ressemblé à celui de dupe, en alimentant presque exclusivement la grève de leurs frères du continent. M. Burt traduisait bien la pensée de ses mandataires, en déclarant que les ouvriers devaient recourir à un tel moyen, seulement lorsqu'ils étaient certains du succès final. Sinon ils émiettent leurs forces, et la défaite qui suit un combat mal engagé les réduit pendant longtemps à l'impuissance. Il était bien encore le fidèle interprète des sentiments anglais, en représentant la conquête de la journée de huit heures plutôt comme l'œuvre de la puissance de l'Association que d'une intervention de l'État; déjà, du reste, dans beaucoup de mines anglaises, les ouvriers ont conquis la journée de huit heures, sans que la machine législative ait été mise en mouvement.

Les Belges, dans leur impatient désir d'une grève générale, n'étaient pas éloignés de considérer les Anglais comme de faux frères, comme des traîtres à la cause du travail. C'est ainsi que sans révérence fut traité M. Basly qui, de cabaretier s'éleva au rang d'agitateur, en organisant la célèbre grève d'Anzin pour atteindre enfin le dernier échelon, celui de la Chambre. Laissé sur

le carreau aux élections de 1889, il est rentré l'année dernière au palais Bourbon, et pour lui le titre de député avec les avantages qu'il procure a été le commencement de la sagesse. Il manifestait des craintes, fort justifiées du reste, au sujet de l'opportunité de la grève générale, prédisant que sa réalisation amènerait de cruelles souffrances sans profit pour les ouvriers, c'en fût assez pour qu'un groupe d'exaltés le traitât de vendu.

La grève générale, en réalité, a été écartée par le Congrès, les mineurs n'ont pas cessé le travail, car la délibération qu'ils ont adoptée était conçue en termes quelque peu ambigus.

Ces débats ne pouvaient qu'exciter les autres ouvriers dans l'organisation de la journée du 1er mai. Toutes les différentes fractions du parti socialiste : les blanquistes, les marxistes, les possibilistes, broussistes ou allemanistes (que d'*istes!*) se préparèrent de leur côté. Elles orgsnisèrent des meetings dans les centres industriels, en même temps qu'elles lancèrent des manifestes.

Celui du Conseil national, en bas duquel se lisaient les signatures de Dereure, Ferroul, député, Jules Guesde, Paul Lafargue, contenait une sorte de résumé du programme socialiste.

Le comité central socialiste révolutionnaire n'était pas moins affirmatif. Mais il adjurait les ouvriers de ne pas s'adresser au gouvernement.

Dans tous les pays, les mêmes préparatifs étaient faits. En Allemagne le Congrès socialiste de Halle avait pris la décision suivante : « Dorénavant le 1er mai sera, pour les ouvriers, un jour férié qui, conformément à la résolution votée au Congrès internationale de Paris, sera fêté suivant les habitudes et les conditions de chaque contrée. Dans le cas où il y aurait ce jour là des empêchements à suspendre le travail, les cortèges, les fêtes en plein air, etc., auront lieu le premier dimanche de mai. »

Les grèves d'Essen et de Bochum étaient déjà commencées. Elles rencontraient devant elles la coalition patronale constituée cette fois avec l'appui du gouvernement. Le *Vorwaerts*, l'organe central du parti socialiste, dénonçait même avec une grande vivacité comme : « un complot » contre le prolétariat allemand cette entente des autorités avec les grands industriels étroitement ligués, afin de débarrasser les ateliers, de façon *durable*, de tous les ouvriers qui participeraient à la manifestation du 1er mai. Quelques-uns, dans les affiches qu'ils faisaient placarder sur les murs des usines, ne s'en

tenaient pas à des menaces de renvoi; ils allaient jusqu'à annoncer des poursuites judiciaires.

Les socialistes d'Autriche-Hongrie concentraient l'effort de leurs adhérents sur les points suivants :

1° Revision des lois qui concernent l'industrie, diminution du temps maximum du travail; pour les dimanches, un repos de trente-six heures; 2° exercice complet du droit de coalition et abolition des restrictions actuellement en vigueur; 3° représentation des ouvriers dans toutes les corporations.

Deux autres paragraphes demandent le droit de suffrage général et direct pour tous les sujets, sans distinction de sexe, dès la vingt et unième année.

A Bruxelles, le chômage était décidé par toutes les chambres syndicales, par toutes les ligues ouvrières, par tous les groupes de propagande constituant la Fédération bruxelloise du parti ouvrier et par la Fédération des sociétés de secours mutuels. Des associations libres prenaient aussi part au mouvement, que soutenaient vigoureusement dans le Centre et le Borinage, toutes les sections affiliées aux *Chevaliers du Travail* d'Amérique, ainsi que les groupements républicains.

Dans les différentes provinces du royaume, le mot d'ordre des ouvriers est de réclamer en même temps que la journée de huit heures, le suffrage universel.

La question politique se mêle là à la question sociale.

L'Espagne n'échappe pas non plus à l'agitation socialiste, bien que le peu de développement de la grande industrie l'ait jusqu'à ce jour préservée des grèves retentissantes. Mais elle est entrée dans le mouvement économique, l'industrie est apparue, et avec elle apparaissent les troubles sociaux qu'ignoraient les époques prétendues arriérées.

A Cadix, les cercles ouvriers organisaient une réunion à laquelle assistaient environ 2,000 personnes.

Un orateur proposait que la fête du 1er mai eût lieu sur les places publiques, que la grève générale fût déclarée et que les ouvriers ne reprissent le travail qu'après avoir obtenu la journée de huit heures.

A Saragosse, 4,000 ouvriers tenaient un meeting très agité malgré les recommandations du président. Un orateur ayant attaqué le clergé avec violence, les délégués de l'autorité furent obligés d'intervenir. Un grand tumulte s'en suivit.

Les socialistes italiens faisaient des préparatifs particulièrement bruyants. A Ravenne, un des pays où le socialisme a pris le plus grand développement, soixante-quinze représentants d'associations socialistes avaient décidé de manifester. Même résolution des groupements politiques et des cercles socialistes de Ferrare. A Pavie, l'association ouvrière votait le chômage le 1er mai. De son côté le Sud était travaillé par Cipriani, qui, de Naples à Palerme, donnait de nombreux meetings et lançait manifestes sur manifestes.

Les États-Unis qui regardent la vieille Europe avec tant de dédain n'échappent pas aux maux dont nous souffrons; ces maux semblent même prendre, chez eux, une proportion gigantesque.

La journée légale de huit heures y existe depuis vingt-deux ans, mais la loi n'a jamais été appliquée.

En 1872 et en 1873, les ouvriers de l'industrie privée se mirent en grève pour l'obtenir; mais ce mouvement n'eut pas, faute d'ampleur, de résultats appréciables. Le 1er mai 1886, 200,000 ouvriers suspendirent leurs travaux, réclamant la journée de huit heures; 50,000 d'entre eux appartenant principalement aux industries du bâtiment, eurent gain de cause, et d'autres, en plus grand nombre, obtinrent la journée de neuf heures pendant cinq jours de la semaine et de huit heures pour le samedi.

Cette année les travailleurs semblaient décidés à aboutir.

On boycotterait à outrance les industriels hostiles à la réduction de la journée de travail, et parmi les grèves annoncées, une, celle des mineurs, serait véritablement colossale — sur les 300,000 mineurs des États-Unis, environ 200,000 quitteraient leurs charbonnages. — Les autres grèves des corps de métiers adhérant à l'*American federation of labour*, suivraient progressivement. Et, pour rendre possible cette grève formidable, les membres de la Fédération se sont imposé, durant les six semaines avant le 1er mai, une cotisation extraordinaire, afin de verser d'un coup dans la caisse de la grève un million de dollars, c'est-à-dire cinq millions de francs.

Et que devient en présence de ces faits l'axiome longtemps répandu : la démocratie supprime les agitations sociales, puisque le peuple est désormais son seul maître, elles appartiennent aux gouvernements monarchiques dans lesquels la souveraineté n'appartient pas au peuple. Illusions envolées aujourd'hui! La forme républicaine n'a guéri aucun des maux dont souffraient les vieilles sociétés, quand elle n'en a pas ajouté d'autres inconnus de nos pères.

II

LA JOURNÉE DU 1er MAI

Les incidents qui ont marqué cette journée sont encore dans toutes les mémoires. Ils ont défrayé les journaux pendant plusieurs jours. Le plus triste d'entre eux a soulevé de vifs débats à la tribune. Nous ne les raconterons pas.

A Paris, une véritable armée avait été réunie, et moyen plus efficace encore de couper court aux manifestations, des divisions habilement fomentées parmi les socialistes les avaient réduits à l'impuissance. Les uns voulaient que les pétitions fussent portées au Palais-Bourbon par un nombre imposant de manifestants. Les autres au contraire, traitant fort dédaigneusement la Chambre et son majestueux président, se souciaient peu d'aller parader sous leurs yeux et voulaient célébrer la fête du travail dans les meetings.

Cependant malgré cette dernière opinion, une délégation encore assez nombreuse s'etait rendue au Palais-Bourbon. Voici comment elle était composée :

Le bureau du conseil local parisien des chambres syndicales ouvrières, composé des citoyens : Prévost, Roussel, Guignet, Guy, Gouzon, Capjuzan ;

Le citoyen Dereure, délégué du Conseil national du Parti ouvrier (Agglomération parisienne), au nom des 241 syndicats ouvriers représentés au Congrès de Lille.

Les délégués départementaux, ainsi représentés : Narbonne, 1 ; Bordeaux, 3 ; Marseille, 1 ; Roubaix, 2 ; Calais, 3 ; Rouen, 1 ; Boulogne-sur-Mer, 1 ; Nantes, 1 ; Montluçon, 1 ; Commentry, 1 ; Troyes 1 ; Cette, 1 ; Armentières, 1 ; Ivry, 2 ; Roanne, 1 : soit au total 21 délégués départementaux et 7 délégués parisiens.

Cette délégation avait, disait-elle, les pouvoirs ou mandats de 800 chambres syndicales ouvrières et représentait environ 450,000 travailleurs,

Donnons quelques détails sur les délégations de province.

La délégation de Bordeaux réclamait une législation internationale ouvrière, la journée de huit heures, le minimum des salaires. « Nos revendications, pour être pacifiques, disait-elle, ne doivent pas en être moins prises en considération trop longtemps. Le peuple a souffert, il est temps qu'on s'occupe de lui. »

Les Marseillais représentaient 10,000 marins et apportaient sur-

tout les réclamations de la marine marchande. Parmi leurs autres revendications figuraient le minimum de salaire et la journée de huit heures.

30,000 ouvriers des industries textiles et métallurgiques du Nord avaient envoyé deux délégués à Paris. Leurs revendications se distinguaient par leur ton hautain.

Elles décidaient que si un seul délégué était arrêté ou s'il ne parvenait pas jusqu'à M. Floquet ou jusqu'au secrétaire général M. Pierre, de se mettre en grève immédiatement et de ne reprendre le travail qu'après avoir reçu satisfaction.

Les pétitions du Nord réclamaient la journée de huit heures, une législation contre l'emploi des ouvriers étrangers à un salaire moindre que celui des ouvriers français, la suppression du travail dans les prisons et les couvents, attendu que la main-d'œuvre n'est pas aussi payée et que cela fait une désastreuse concurrence aux ouvriers.

Elle demandait en outre que l'on interdise les heures supplémentaires, et comme les précédentes délégations, elle se prononçait en faveur d'une législation internationale du travail.

Notons encore le langage tenu par les délégués d'Ivry. Après avoir formulé les mêmes demandes que les autres ouvriers : journée de huit heures, minimum de salaire, législation internationale du travail, ils ne se faisaient pas faute de déclarer que si les pouvoirs publics refusaient plus longtemps d'intervenir en leur faveur, leurs manifestations cesseraient bientôt d'être pacifiques et qu'ils ne tarderaient pas à avoir recours à la violence. Ne vous faites pas illusion, ajoutaient-ils, sur le calme qui semble régner à la surface et le jour est proche où nous nous déciderons à obtenir justice par tous les moyens.

Si Fourmies a eu le triste privilège d'attirer l'attention, nous ne devons pas oublier qu'à Marseille et surtout à Lyon, la cavalerie a dû charger la foule; dans cette dernière ville, à deux reprises différentes, elle a été obligée de dissiper des attroupements contre lesquels les forces de police étaient impuissantes, et ce n'est même pas sans résistance qu'elle est parvenue à déblayer les endroits obstrués par les manifestants. Ailleurs, comme à Bordeaux, les ouvriers, sans doute moins tenaces, se sont découragés à la vue des troupes mises en avant.

Que pourrions-nous ajouter à tout ce qui a été dit sur la collision de Fourmies? Il en restera un contraste saisissant entre la

conduite des fonctionnaires de la République et celle des membres du clergé dont cette république s'attache à affaiblir l'influence; les premiers, préfet et sous-préfet, appartenant tous les deux, par une coïncidence singulière à la religion juive, les deux autres exposant leur vie, afin de faire cesser une fusillade meurtrière.

Un gouvernement honnête et juste eût rendu un hommage mérité au curé de Fourmies en le décorant. Mais l'esprit sectaire ne désarme jamais; le ministre n'a pas osé donner à un prêtre une croix que les services électoraux font facilement obtenir pour des fonctionnaires civils.

Le langage des journaux du parti est même curieux à observer; le premier jour, sous l'impression qu'avait produite cette admirable attitude, ils décernaient les plus chaleureux hommages à l'abbé Marguerin et à ses deux vicaires. Maintenant, ils commencent à les trouver gênants et arrivent presque jusqu'à dire qu'ils auraient mieux fait de rester à la sacristie dont ils ne doivent pas sortir, d'après la théorie républicaine. Le *Paris* où M. Ranc, le représentant le plus pur de l'esprit jacobin, rend ses oracles, écrivait ces lignes curieuses :

« Il faut prendre garde aux curés patriotes, et les vicaires socialistes, plus que les autres porte-soutanes, apparaissent dangereux.

« Ce socialisme, c'est un masque inattendu qu'ils prennent, et c'est un rôle nouveau qu'ils apprennent que celui de bénisseur de grévistes.....

« Instruits par l'exemple, méfions-nous des curés socialistes! Ces gaillards-là, s'ils le pouvaient, pour en finir plus vite avec la République, prêcheraient en chaire la croisade des grévistes et organiseraient en concile la Vendée du travail. »

Un grand journal conservateur ajoutait, en citant ces lignes, ces réflexions fort justes :

« Toute intervention entre la foule qui proteste dans les rues et la garde qui veille à la porte des fonctionnaires républicains, leur apparaît comme une conspiration organisée contre leur régime. Toute pitié pour les malheureuses dupes du progrès démocratique tombées victimes de l'implacable répression ordonnée par les parvenus du pouvoir, bénéficiaires de la Révolution, apologistes du Droit à l'émeute, est dénoncée comme une tentative d'embauchage, comme une conjuration socialiste et cléricale. »

De France, passons à l'étranger où nous ferons une rapide excur-

sion. Le 1er mai s'est passé presque partout sans incidents orageux, tout en attestant quels échos trouvait chez les ouvriers la revendication de la journée de huit heures.

En Allemagne, le plus grand calme a régné. A Hambourg, il y a bien eu quelques manifestations, mais elles ont été dissipées sans peine par la police. A Berlin on n'a remarqué aucun signe particulier, sinon que, dans la matinée et le soir, les gares étaient absolument encombrées. C'est à la campagne, dans les brasseries, que les meetings ont eu lieu; la police les a généralement tolérés, bien qu'elle fût décidée à les surveiller de près.

Quoique combattus, au sein du parti, par une minorité pressée d'en venir aux moyens violents, les députés socialistes répudient toute manifestation tumultueuse qui n'aurait d'autre résultat que de provoquer une répression sévère. Forts des suffrages de plus en plus nombreux qu'ils obtiennent, ils n'ont aucun souci de compromettre une aussi belle situation. Lentement, mais sûrement : telle est leur maxime.

En Espagne, les anarchistes ont tenté, à Bilbao, de mettre le feu à une usine qui appartenait à une compagnie anglaise. A Barcelone, le 1er mai et les jours suivants, quelques pétards chargés de dynamite ont fait explosion, sans causer grands dégâts. A Valladolid, à Cadix, à Saragosse, des grèves ont éclaté, et, en ce moment même, le travail n'est pas repris partout.

L'Italie a eu, avec la France, le privilège d'être le théâtre d'une sanglante bagarre sur la place Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome. Des manifestations tumultueuses ont eu lieu également à Naples, dans les Romagnes, et, depuis, de nombreuses arrestations ont été opérées. C'étaient des révolutionnaires purs, plutôt que des socialistes, qui voulaient provoquer un soulèvement général dans toutes les parties de la Péninsule. Mais s'ils savaient ce qu'ils voulaient détruire, ils n'avaient qu'une idée très confuse de ce qu'ils se proposaient d'édifier. Anarchistes et socialistes ne doivent pas en effet être confondus les uns avec les autres. Tous les deux, sans doute, veulent le renversement de la société actuelle. Mais les premiers, ennemis de tout gouvernement, se proposent de détruire toutes les institutions et de laisser à l'individu sa pleine expansion. Les seconds autres, au contraire, resserrent dans leur construction idéale d'une société, les liens sociaux jusqu'à rendre le gouvernement maître de la production.

L'Angleterre, comme toujours, a tenu à marquer que, tout en accordant sa sympathie plus facilement que son or aux ouvriers du continent, elle voulait marcher seule, ne recevoir aucun mot d'ordre. Les Anglais se sont donc associés au mouvement du 1er mai, mais ils n'ont pas voulu faire chômage, sans doute pour ne pas perdre une journée, et c'est le dimanche 3 mai que leur manifestation a eu lieu. Celle de Londres a été particulièrement imposante par le nombre des ouvriers qui y ont pris part et par le calme dont ils ne se sont pas départis un instant. Elle s'est faite à Hyde-Parck, suivant l'usage.

Plus de 60,000 hommes appartenant à toutes les branches de l'industrie sont arrivés en bande, musique en tête, jouant *la Marseillaise*.

MM. Cunningham-Graham, Maun Tillet et Burns ont harangué la foule, qui les a applaudis avec enthousiasme.

On a adopté à l'unanimité une résolution demandant la réduction de la journée de travail à huit heures, comme étant la mesure la plus urgente en vue de l'émancipation des travailleurs, et appelant l'attention des gouvernements de tous les pays sur la nécessité d'assurer cette réforme par les moyens législatifs.

Une autre manifestation a été faite dans le même but par les socialistes. L'élément révolutionnaire dominait là. Il y avait beaucoup de drapeaux rouges et quelques bannières portant comme inscription : « A bas le tsar et les autres despotes! » ou d'autres cris révolutionnaires.

La démonstration s'est passée dans une tranquillité parfaite. Peu d'agents de police avaient été mis sur pied, et l'itinéraire de la manifestation avait été concerté avec l'administration municipale. Quel contraste avec les manifestations du continent! Avec quel orgueil aussi les ouvriers anglais ne peuvent-ils pas comparer leur situation avec celle des autres ouvriers. Par l'effort de leurs associations, dont les allures violentes des débuts ont fait peu à peu place à une politique plus habile, plus efficace, ils ont conquis, en même temps que des salaires plus élevés, une journée de travail plus courte que partout ailleurs. En même temps, leurs Trades-Unions, administrées avec une remarquable sagesse, ont amassé des réserves qui leur permettent de tenir tête aux patrons coalisés et de résister aux chômages.

Mais c'est surtout en Belgique que le mouvement a pris une gra-

vité particulière. Et nous n'en comprendrons la raison qu'en jetant les yeux sur son état social.

III

LES GRÈVES DE BELGIQUE

Ce n'est pas seulement de nos jours que l'activité féconde des Belges s'est tournée vers les arts et métiers, vers l'industrie. Toujours le développement de la prospérité matérielle a été une de leurs premières préoccupations. Qui ne se souvient des florissants métiers du moyen âge?

Au seizième siècle, au moment où elle allait recevoir un coup dont elle a été lente à se relever, cette prospérité avait atteint son apogée. Anvers, qui comprenait 200,000 habitants, avait acquis une importance supérieure encore à celle qu'elle possède aujourd'hui. C'était la première place financière de l'Europe, avec ses maisons allemandes et lombardes, qui constituaient une puissance analogue à celle des dynasties juives de notre époque. Tous les négociants de l'Europe et même du Levant y avaient des représentants. A Bruxelles régnait l'industrie du tissage. « Ceux de Bruxelles, dit un ancien historien des Pays-Bas, Metteren, avaient percé des collines, des champs et chemins, desquels ils avaient acheté les fonds des propriétaires, et y avaient fait quarante grandes écluses » pour se mettre en communication avec la mer.

Les Belges étaient alors doués d'un esprit d'aventure et de qualités maritimes qu'ils semblent avoir perdus dans les jours de torpeur du dix-septième et du dix-huitième siècles. Gand, par exemple, entretenait cinq cents navires; les uns allaient en Norvège échanger des draps et des toiles contre des bois. Les autres ramenaient de Moscovie de la graisse de baleine et des peaux. Il y en avait de plus hardis, qui ne redoutaient pas les hasards d'un voyage en Guinée, d'où ils rapportaient du sel. Le commerce belge s'étendait même jusqu'au Brésil, qui lui fournissait du sucre et du bois de teinture. « L'argent court dans toutes les mains, l'abondance déborde, dit un Vénitien, Guicciardini; nul homme, si humble que soit son métier, ne laisse pas que d'être riche pour son rang. »

Tout disparut au milieu des tourmentes de la guerre avec l'Espagne, et la Belgique retrouva seulement de nos jours, dans les entrailles du sol, la richesse que lui avaient donnée jadis

l'habileté de ses artisans et la hardiesse heureuse de ses négociants.

Elle est, en effet, traversée par une abondante formation carbonifère qui, entrant par le Hainaut, se dirige de l'ouest à l'est, et quitte la frontière belge par Henri-Chapelle et Welkenraedt.

L'exploitation des houillères devint donc une des principales sources de sa richesse. Ce ne fut pas seulement cette exploitation qui aggloméra les masses ouvrières. Pain de l'industrie, le charbon fournit à toutes les usines la force motrice qu'autrefois elles demandaient aux forces naturelles, et autour des charbonnages s'élevèrent des usines nombreuses, hauts fourneaux, verreries, ateliers de construction, manufactures de toute espèce. La richesse arriva, apportant avec elle les entraînements auxquels les sociétés pas plus que les individus ne savent résister. Tout le pays fut ébloui. Il s'enorgueillissait d'être le fournisseur des plus grands peuples de l'ancien et du nouveau continent, puisque les États-Unis constituaient un de ses principaux débouchés.

Pendant la guerre de 1870, le mouvement industriel, profitant de la disparition momentanée de deux rivaux, atteignit son intensité. En même temps, comprenant l'importance des transports pour une industrie qui vit presque uniquement d'exportation, la Belgique multiplia les chemins de fer, ouvrit des canaux. Produire, encore produire, toujours produire, telle fut l'unique préoccupation des manufactures. Le coût peu élevé de la vie, la ténacité patiente des ouvriers, la frugalité de leur existence assuraient le bas prix des objets fabriqués. Sous ce rapport, elle n'avait rien à craindre de ses rivaux. L'industrie devint ainsi la passion nationale, elle donna à la Belgique la gloire que l'éclat de leur génie ou le développement de leur puissance ont value à d'autres peuples.

La Belgique se laissa entraîner par elle. Elle célébra ses triomphes industriels, sans rechercher à quel prix ils étaient obtenus, sans essayer de remédier aux maux qu'ils entraînaient pour la famille ouvrière désorganisée, pour le travail.

Elle a eté en effet la terre de prédilection du libéralisme économique. Le laisser-faire, laisser-passer y a été élevé à la hauteur d'un dogme. Nulle part ailleurs, pas même en Angleterre, les idées antisociales d'Adam Smith, et avec lui de l'économie politique, n'ont rencontré autant d'adeptes.

Mais de toutes les bases sur lesquelles les états essayent d'établir leur grandeur, la plus fragile est celle qui ne repose que sur l'essor

indéfini de la prospérité matérielle. Un jour survint où, serrée de toutes parts, l'industrie belge se sentait prise comme dans un étau. Les débouchés se restreignaient ou devenaient plus difficiles. La France, dont elle avait escompté les ruines, se relevait de ses désastres, et ses usines, rouvertes après la guerre, tenaient tête aux manufactures que des voisins imprévoyants avaient créées, s'imaginant être débarrassés de leurs concurrents. Sous la direction d'un homme de génie, l'Allemagne entrait à son tour dans la mêlée. Elle faisait à la Belgique une concurrence d'autant plus dangereuse qu'elle produisait à bon marché. Lorsqu'ils veulent même vaincre des étrangers, les Allemands abaissent encore leurs prix. En Allemagne, par exemple, les fabricants obtiennent des marchés de locomotives à 1 fr. 80 et 1 fr. 85 par kilog., tandis qu'à l'étranger, ils soumissionnent au prix de 0 fr. 95 et 1 franc le kilog. C'est par ce moyen que l'industrie allemande a enlevé récemment à l'industrie belge un marché de 30 locomotives en Roumanie.

Les États-Unis se fermaient à leur tour non seulement par leurs droits protecteurs, mais surtout par leur production indigène. Citons-en un exemple. C'étaient les verreries belges qui fournissaient presque toute l'Amérique du Nord. Malgré les droits quasi-prohibitifs établis après la guerre de sécession, la bonne qualité de leurs produits n'empêchait pas les verriers belges de conserver leur clientèle; mais elle diminue, depuis que l'industrie indigène s'est créée. L'Amérique a même eu soin d'attirer les ouvriers belges qui lui ont enseigné l'art de battre leur mère patrie.

L'Angleterre enfin conservait sa vieille supériorité industrielle. Son génie commercial, l'habileté de ses ouvriers, et, plus encore peut-être, ses colonies, son expansion due au régime successoral, lui assurent des débouchés que la concurrence ne lui enlèvera pas en un jour. Aucune colonie au contraire n'appartient à la Belgique.

Pour compenser ses pertes, l'industrie ne disposait pas d'un marché national suffisant. Quelle médiocre sphère d'activité que celle d'une population de cinq millions d'habitants, tandis que les manufactures pourraient alimenter un état dix fois plus considérable! Mais elles ne restaient pas même maîtresses sur leur territoire. A une concurrence intérieure effrénée, résultant de l'absence de toute organisation, venait s'ajouter la concurrence de l'étranger. Devant celle-ci, elle était tout à fait désarmée. Car la Belgique ne vit que par l'exportation. Qu'elle établisse des droits compensateurs

sur ses frontières, et les États, usant de représailles, lui ferment leurs portes. Immédiatement elle meurt d'apoplexie. Aussi les charbons français entrent-ils chez elle en toute franchise, tandis que les charbons belges paient à la douane française un droit de 1,25. En ce moment nos charbons ne pénètrent pas seuls en Belgique. Les charbons anglais débarquent à Ostende et à Anvers, tandis que le bassin de la Ruhr inonde le bassin de Liège de produits allemands.

Traquée de toutes parts, l'industrie belge s'est défendue en abaissant le salaire ou en diminuant le travail par la réduction du nombre de bras. Nous avons fait la monographie d'une famille d'ouvrier tourneur dépendant du grand établissement Cockerill. Ses salaires de quinzaine, qui, dans les temps prospères, dépassaient 50 francs, tombent maintes fois au-dessous de 40. Le rapport du directeur de la première division des mines pour l'année 1885 établit la moyenne du salaire des ouvriers mineurs depuis 1876. Alors elle s'élevait à 1035 francs. En 1885, elle fait une chute jusqu'à 796 francs, le chiffre le plus bas auquel elle soit descendue. Tous les ménages d'ouvriers mineurs sont plongés dans la detresse. Sans un abaissement extraordinaire du prix du froment et de la pomme de terre, c'est-à-dire sans la ruine de l'agriculture, ils mourraient de faim.

Ailleurs, la crise industrielle a amené un résultat surprenant à première vue : l'augmentation de la production. Comme chaque objet s'écoule à des prix de moins en moins rémunérateurs, les manufacturiers produisent alors à outrance, sans trève ni relâche. La multiplicité des bénéfices atténue leur médiocrité. Les frais généraux se répartissent sur une masse plus considérable d'objets fabriqués.

Les familles ouvrières avaient-elles au moins la ressource, au milieu de cette crise, de s'appuyer sur des institutions bienfaisantes qui auraient adouci leurs misères, sur un patronage affectueux auprès duquel elles auraient trouvé une consolation morale, un secours matériel? Non, le travail est, aux yeux de beaucoup de patrons, uniquement régi par la loi de l'offre et de la demande; c'est une marchandise de la même nature que les autres. Lorsque, pendant la guerre, et les années qui l'ont suivie, ils élevaient à la hâte des usines dont le succès ne pouvait être basé que sur l'avilissement des produits ou l'abaissement de la main-d'œuvre, ils ne songeaient pas à se demander quel serait le sort de ces populations

agglomérées, le jour où une crise surviendrait. Leur fortune aurait été faite. Que les autres se tirent d'affaire comme ils peuvent.

Les Sociétés anonymes en outre se sont multipliées. La loi leur laissait toute liberté, et beaucoup de directeurs de Sociétés en commandite se préoccupaient d'échapper à une lourde responsabilité, en se réfugiant derrière l'abri que leur offrait l'anonymat. Non seulement les Sociétés anonymes se sont appliquées aux grandes entreprises; mais des affaires qu'une famille aurait gérées avec succès, adoptaient une telle forme. Or même quand les Sociétés anonymes, ne bornant pas leurs rapports avec leurs ouvriers au paiement strict du salaire, se préoccupent généreusement de leur venir en aide par des institutions patronales, elles offrent encore un grand inconvénient au point de vue social. La propriété d'un actionnaire paraît aux ouvriers infiniment moins respectable que celle d'un patron. Ils ne voient jamais le premier, qui ne se livre à aucun travail, et c'est avec un sentiment d'irritation, facile à comprendre, qu'ils subissent la réduction de leur salaire, afin de maintenir le dividende à un certain chiffre.

Nous avons signalé le mal. Il serait injuste de notre part de taire le bien, et il se rencontre plus fréquemment qu'on ne le pense. Dix hommes qui se plaignent font en effet plus de bruit que des milliers d'hommes satisfaits de leur sort. Le bonheur ne se raconte pas.

Ne jugeons donc pas du sort de tous les ouvriers belges par la désorganisation des houillères du Borinage ou des verreries du pays de Charleroi. Beaucoup de patrons n'ont pas abandonné les traditions de l'ancienne économie européenne qui imposaient au chef d'un établissement le devoir de soutenir ses ouvriers.

De grandes Sociétés anonymes ont cherché à élever le niveau moral de leur personnel, ou tout au moins à prévenir les misères qui résultent de la maladie ou de la vieillesse. Citons notamment les charbonnages de Mariemont et de Bascoup, les verreries du Val Saint-Lambert, l'établissement de Seraing, la Compagnie de la Vieille-Montagne, la Société des mines de galène et de blende du Bleyberg (province de Liège), la fabrique de fer d'Ougrée, les hauts fourneaux de Gissegnée-lès-Liège, etc., etc. A Mariemont, la famille Warocquié qui possède l'établissement depuis quatre générations successives, a créé des caisses de secours et de retraite; elle a construit des maisons ouvrières, développé l'enseignement

professionnel, facilité la création de Sociétés coopératives. A la verrerie du Val Saint-Lambert, outre des écoles et des logements convenables mis à la disposition des familles ouvrières, la direction a créé des caisses de secours, facilité la fondation de sociétés d'économie que régissent les ouvriers eux-mêmes. Pendant l'exercice 1885-86, l'établissement Cockerill a dépensé une somme de 366,238 fr. 88 pour œuvres en faveur des ouvriers, pensions ordinaires et supplémentaires aux blessés et malades et aux nécessiteux, service médical et pharmaceutique, dépenses de l'hôpital, orphelinat et école industrielle.

Ailleurs, attachés aux habitudes d'association que les anciennes corporations avaient développées chez eux, les ouvriers ont réuni leurs efforts pour s'assurer contre les incertitudes de l'avenir; jaloux jusqu'à l'excès de leur indépendance, ils préfèrent demander à eux-mêmes l'amélioration de leur sort plutôt qu'ils ne l'attendent de l'intervention du patron, si généreuse qu'elle soit. De nombreuses associations d'épargne ont donc été formées, notamment à Verviers.

Pas plus en Belgique qu'ailleurs, la charité catholique aussi n'a abdiqué ses droits. Elle a pris les formes les plus diverses pour venir au secours des misères qui atteignaient les familles ouvrières.

Mais tous ces efforts ne diminuaient pas l'acuité du mal. L'ouvrier belge demeurait encore mal payé, soumis à un labeur prolongé, gouverné avec quelque dureté.

Les troubles de 1886 firent tomber le bandeau des yeux, et le Congrès de Liège, dû à l'initiative hardie de Mgr Doutreloux, donnait au mouvement social, une impulsion qui ne s'est jamais arrêtée. Les Congrès de 1887 et de 1890 l'ont encore redoublée. Honneur à eux, malgré les attaques imméritées qui ont été dirigées contre eux. Ils compteront parmi les plus belles manifestations de notre époque, et nous garderons une impression profonde des deux auxquels nous avons assisté.

Le gouvernement belge qui était aux mains des catholiques ne se laissa pas surprendre par les événements; il décréta immédiatement la constitution d'une commission d'enquête, et adoptant la méthode féconde à laquelle eut recours le gouvernement anglais, il décida que cette enquête devait être directe.

La Commission composée en nombre presque égal des représentants des deux partis, catholiques et libéraux, se transporta dans

tous les centres industriels. Une liberté absolue était laissée aux déposants. Aussi les ouvriers vinrent-ils en foule devant la Commission et lui exposèrent-ils franchement leurs plaintes comme leurs aspirations.

Ces plaintes, particulièrement vives, sont déposés dans les trois volumes de l'enquête, volumes in-folio, contenant chacun plus de 1,000 pages, imprimées sur deux colonnes. Peu de lectures offrent un intérêt aussi vif; c'est la condamnation la plus sincère des faux principes sociaux en vogue depuis un siècle, et quiconque, après avoir lu ces volumes, s'obstinerait à les soutenir, aurait vraiment la foi robuste ou l'esprit fermé à la lumière.

Les faits rapportés par les déposants attestaient la désorganisation profonde de la famille ouvrière.

De telles conditions donnaient beau jeu au socialisme. Il n'a eu garde de laisser échapper une occasion aussi favorable. Au socialisme belge revient l'honneur d'avoir compté un des principaux fondateurs de l'école collectiviste, César de Paepe. Il mérite encore mieux ce titre que Karl Marx et Lassalle, comme le rappelait récemment un brillant économiste, M. Charles Gide. « Puisque tous les traits généraux qui constituent cette conception sociale qu'on appelle le socialisme, tels, par exemple, qu'on les trouve dans *la Quintessence du socialisme*, de Schëffle, ou dans le fameux roman de Bellamy : *Looking Back ward*, c'est la main de César de Paepe qui les avait d'abord esquissés. C'est même lui qui a donné au système le nom sous lequel il est connu (1). » Mais s'il a été à la peine, il n'a pas été à l'honneur. Ses difficultés pécuniaires, sa profession très absorbante de médecin, qu'il avait continué d'exercer, malgré ses études sociales, et aussi un style et une parole sans éclat, le laissèrent dans l'obscurité. Les noms de Karl Marx et de Lassalle demeureront éternellement connus; celui de César de Paepe est déjà, aujourd'hui, presque ignoré.

Le socialisme ne jouait naguère qu'un rôle modeste ; aujourd'hui, ayant pleine conscience de sa force, il devient un facteur social de premier ordre. Ses hommes d'action appartiennent aux classes ouvrières ou plus justement au parti ouvrier. Ils ont comme centre Gand, où les ouvriers tisseurs forment leur principal noyau. C'est un des leurs, Anseele, ouvrier résolu, actif, toujours prêt à se

(1) *Revue d'économie politique* du 1er janvier 1891. — Chronique, par M. Charles Gide.

porter en avant, qu'ils reconnaissent pour chef. La hardiesse, et aussi l'art de diriger les masses de son ancêtre Artevelde semblent revivre en lui.

Comprenant qu'un parti était condamné à l'impuissance, s'il ne disposait d'une réserve financière qui lui permettrait de soutenir le combat, il a fondé à Gand une société coopérative appelée le *Voruit* qui, administrée avec une remarquable habileté, a constitué des réserves pour la propagande socialiste, en même temps qu'elle a été un puissant moyen d'action.

Un des autres moyens d'action du parti socialiste, et non moins puissant, c'est la presse. Elle pénètre partout, et même dans des foyers que devrait défendre une autorité paternelle clairvoyante, tous les Belges un peu au courant de la situation de leur pays sont unanimes à le constater.

Le journal à un sou semblait le dernier mot du bon marché. Les socialistes belges ont fait mieux. Leurs principaux organes, le *Voruit*, le *Peuple*, se vendent 3 centimes.

Au journal ils joignent la brochure, courte, alerte, vive. Le *Catéchisme du peuple* de Defuissaux a été une des causes des grèves de 1890; il a produit un effet analogue à celui de la fameuse brochure de Sieyès, à l'aurore de la Révolution.

L'agitation ne s'est pas calmée depuis. Le parti socialiste a trouvé un puissant auxiliaire, le plus sûr de tous, dans la crise de l'industrie. Un houilleur qui n'aura qu'un maigre salaire de 2 fr. 40 pour lui et ses nombreux enfants, sera tout disposé à s'insurger contre l'ordre social. Un ouvrier verrier habitué à une existence de luxe et de débauche, grâce à des salaires qui s'élèvent parfois jusqu'à près de 1,000 francs par mois, souffrira peut-être encore plus d'une réduction contre laquelle son imprévoyance l'aura laissé sans ressources. C'est une recrue toute désignée pour les agitateurs.

Les meneurs du parti socialiste belge ont soulevé alors une question politique, à propos de laquelle les ouvriers n'auraient fait d'eux-mêmes, aucune agitation, c'est celle du suffrage universel. Sa revendication a enflammé l'imagination des ouvriers qui ont vu là, et non sans quelque raison, le moyen de faire pénétrer quelques-uns des leurs dans les conseils électifs. Une question politique a été désormais liée à une question sociale : « Revision de la constitution ou grève générale, » tel est le mot d'ordre. C'est sur la conquête du droit de suffrage que se concentrent aujourd'hui les efforts du parti

ouvrier. Et il mène la campagne avec vigueur. Il s'est adressé au Roi, aux pouvoirs publics, aux évêques.

Le parti ouvrier ne laisse pas de côté les paysans; il multiplie dans les campagnes l'envoi des brochures et les appels qu'il a adressés y ont aussi trouvé de l'écho. Dans beaucoup de campagnes fort éloignées cependant des idées socialistes, un mouvement se dessine en faveur du suffrage universel. Comment refuseraient-elles le cadeau qu'on leur propose? N'est-ce pas fort tentant pour elles d'être en mesure d'exercer une action dans les assemblées politiques, de nommer les députés de leur choix.

Le mot de suffrage universel lancé dans le monde politique y fit l'effet d'une bombe tombant au milieu d'une troupe au repos. Mais peu à peu les esprits se remirent, et avec une clairvoyance qui révèle chez lui un esprit vraiment politique, le ministère comprit que la question de révision ainsi posée ne pouvait plus être éludée, l'exemple de l'Angleterre qui a progressivement opéré sa réforme électorale lui sert sans doute de modèle. Grâce à l'intelligence des torys, les Anglais ont évité les inconvénients résultant d'une brusque modification du régime électoral. Nous pouvons, nous autres Français, en parler avec quelque expérience.

Grève générale, tel est le dernier mot de cette campagne politico-sociale. C'est le suprême espoir des socialistes. Car ils sentent que le système des grèves partielles les expose à des échecs certains, le procédé des petits paquets ne réussissant pas plus à la guerre sociale qu'à la guerre étrangère. Le jour, au contraire, où tous les ouvriers se déclareraient en grève, les patrons seraient obligés de capituler, et aussi les Chambres, car sans houille la société moderne, telle qu'elle est organisée, ne vivrait plus.

Mais la grève générale, tout autant que la guerre, réclame beaucoup d'argent, et les ouvriers belges, jusqu'ici, n'ont pas formé de puissantes associations qui leur auraient donné, comme les Trades-Unions aux Anglais, de fortes réserves pour les jours de chômage.

Nous avons vu plus haut quel parti la plus forte tête des socialistes, Anseele, avait su tirer de la société coopérative de consommation de Gand. L'année dernière a été formée la fédération nationale des mineurs belges, avec le but d'établir une étroite solidarité entre eux pour tous les cas de grève, de chômage, d'accidents et de vieillesse, et aussi de réclamer le suffrage universel, de poursuivre l'obtention par voie législative, des réformes inscrites

dans le programme du parti ouvrier. La Fédération devait constituer une caisse centrale, afin de soutenir les droits des ouvriers, de payer les frais de propagande et aussi de pourvoir aux premiers besoins en cas de grève. Ladite caisse devait être alimentée par toutes les associations fédérées, au moyen d'un versement de 5 centimes par mois et par membre. Lorsque ces fonds s'élèveront à un certain chiffre, la fédération les convertira en obligations d'État ou de ville, ni plus, ni moins qu'un capitaliste aisé. La caisse centrale ne fournira toutefois des subsides qu'avec une certaine réserve, car elle se propose de soutenir les grévistes seulement si les associations de mineurs sont affiliées depuis un an au moins. Toute association qui se retirera de la fédération n'aura aucun droit à la restitution des sommes versées par elle.

D'une telle situation devait fatalement sortir l'agitation sociale.

IV

LES GRÈVES DE BELGIQUE

Le 1er mai se passa sans grande agitation à Bruxelles et dans le centre. A Charleroi, un cortège de 25,000 mineurs parcourait les rues. A Haine-Saint-Pierre, on comptait 12,000 manifestants ; à la Louvière, un des centres les plus gagnés aux idées socialistes, 15,000. Un grand meeting avait lieu dans cette dernière localité. MM. Volders et Defuissaux y haranguaient la foule, déconseillant toute tentative de grève en ce moment. A Liège se produisait une manifestation socialiste d'une réelle importance, si l'on considère le nombre des ouvriers qui y ont participé. Environ 20,000 individus parcouraient les rues en chantant des refrains socialistes et en demandant le suffrage universel et la journée de travail de huit heures.

La plupart des localités industrielles du bassin avaient envoyé des députations. Les travailleurs des importantes usines de Cockerill à Seraing étaient venus au nombre d'environ huit cents. Le gros des manifestants était composé de mineurs des nombreuses houillères du bassin. On remarquait aussi dans le défilé des groupes de femmes, affublées d'oripaux rouges, qui n'étaient pas les moins ardentes à hurler *la Marseillaise* et *la Carmagnole*.

La journée s'était cependant passée sans trop d'encombres et le soir la Belgique pouvait respirer. Mais l'agitation était lancée, elle devait continuer. C'est du côté de Liège que partit la première étincelle.

Elle mit le feu aux poudres. Les ouvriers de Seraing et de Flemale, revenant de Liège le 1er mai où ils avaient pris part à la manifestation, conçurent le projet de faire cesser le lendemain tout travail à Horloz, dont le charbonnage occupe 2,000 ouvriers, qui, sans doute contents de leur sort, ne se sont jamais mis en grève, et une bagarre s'engagea là entre les gendarmes et les manifestants.

La grève s'étendit dès lors comme une traînée de poudre dans la vallée de la Meuse, et des collisions dont nous ne pouvons raconter tous les détails ici, s'engagèrent des divers côtés entre les gendarmes et les ouvriers. Ceux-ci ne faisaient pas porter leurs revendications sur tel ou tel point spécial. Leur mot d'ordre était : revision et suffrage universel.

Jusqu'ici le conseil ouvrier, qui s'était montré si ardent à Paris, en faveur de la grève universelle, manifestait une hésitation visible à se prononcer en faveur du mouvement. Mais, devant les sommations qui lui étaient adressées de toutes parts, il se décida à emboîter le pas, justifiant, une fois de plus, le mot : « Je suis leur chef, il faut que je leur obéisse. »

Peu à peu les autres centres industriels se laissèrent gagner. Ce fut le tour du Borinage, du bassin du centre. Pour le seul arrondissement de Charleroi, le total des grévistes dépassa 25,000, ainsi répartis : Charleroi, 7,290; Châtelet, 3,850; Fleurus, 2,250; Gilly, 3,800; Gossellies, 3,100; Jumet, 2,750; Marchiennes, 2,950. Et partout les mêmes faits se produisaient. Pression de quelques meneurs pour soulever les masses, adhésion des ouvriers enflammés par les paroles, menaces, intimidations, sévices exercées contre ceux qui persistaient à travailler. Puis à leur tour les métallurgistes de Bruxelles entraient en scène; ils vinrent grossir l'armée des grévistes qui compte aujourd'hui près de 100,000 hommes.

Mais tandis que l'agitation socialiste faisait de nouvelles conquêtes dans le centre de la Belgique, elle perdait du terrain dans le bassin de Liège où les grands établissements industriels voyaient chaque jour des ouvriers reprendre le travail. Peut-être les avis énergiques publiés par certaines compagnies avaient-ils déterminé cette diminution de la grève. Notamment, les compagnies de Cockerill et d'Ougrée avaient signifié qu'elles considéreraient tout ouvrier ayant quitté le travail sans raison comme ne faisant plus partie de l'usine.

Comme les mineurs se sont mis en grève, beaucoup d'établissements industriels, manquant de houille, sont obligés de s'arrêter.

De là de nouvelles recrues pour l'armée gréviste. Ils comptaient avoir recours aux charbons anglais, mais les ouvriers des docks d'Anvers ne veulent pas décharger les navires qui en contiennent et en France, les députés socialiste s: Ferroul, Baudin, Lachize, etc., viennent d'adresser aux mineurs français une adresse pressante, ils leur demandent de venir au secours de leurs frères de Belgique, en refusant de travailler si le charbon extrait doit aller aux patrons belges contre lesquels ces derniers entrent en lutte.

Les vivres seraient ainsi coupées à l'industrie belge, et devant une telle situation le gouvernement serait obligé d'accorder la revision.

La Belgique, en résumé, se trouve aux prises avec une crise sociale compliquée d'une crise politique. La première est née de la désorganisation de la famille ouvrière sous l'empire d'un régime économique et social faux. La seconde a eu pour cause l'action de meneurs habiles qui ont su prendre sur les masses populaires, sevrées de direction morale, une influence puissante.

Une partie de l'opinion publique, à la tête de laquelle marchent les catholiques, comprend la nécessité des réformes sociales. Qu'elle sache aussi se pénétrer de la gravité du mouvement politique, corriger les vices de son régime électoral par une organisation sérieuse de la représentation des intérêts professionnels. Là est le salut pour les sociétés modernes.

Sous l'inspiration du ministère et du roi qui, avec une clairvoyance remarquable, avait insisté en faveur d'une réforme électorale, la Commission centrale de la Chambre s'est prononcée en faveur de la révision. Elle a enlevé aux ouvriers le motif de la grève, et à bout de ressources, ceux-ci ont tous repris le travail. Elle a par cette attitude battu en brèche l'influence des chefs socialistes.

La Belgique a donc fait preuve une fois de plus de l'intelligence politique qu'elle a déployée au cours de son histoire et dans les circonstances les plus critiques.

Urbain Guérin.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES

C'est assurément une tâche périlleuse que d'avoir à tracer un historique, même incomplet, du Congrès scientifique international des catholiques, alors qu'un tel travail vient d'être accompli d'une manière si autorisée et si compétente (1) par le promoteur même de cette œuvre naissante et pleine d'avenir, par Mgr d'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris.

Heureusement, l'exposé du savant et infatigable prélat contient une lacune qu'il ne nous sera pas interdit de combler. En retraçant l'histoire de l'institution du Congrès, à partir des premières tentatives jusqu'aux solennelles assises d'avril dernier; en mettant en relief les travaux, même les plus modestes, de chacun des membres qui y ont pris part; l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris n'a oublié que lui-même. Il n'a pas dit qu'il a été l'initiateur, l'âme, le nerf moteur de cette œuvre considérable, dont, avec l'aide de quelques-uns de ses collaborateurs dans l'établissement universitaire qu'il dirige, il a porté tout le poids. Si la première idée en a germé dans un congrès régional de catholiques réunis à Rouen, en 1885, et si l'initiative en est due à M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, de Toulouse, à qui incombera toujours, d'ailleurs, le mérite non minime d'avoir donné un corps à cette idée, il n'en reste pas moins vrai qu'une commission ayant été nommée alors pour préparer la réalisation du projet, Mgr d'Hulst en accepta la présidence, et que, à partir de ce moment, son dévouement, son initiative éclairée et son infatigable activité, ont été acquis à tout jamais à cette œuvre vitale, dont on peut dire, sans l'ombre d'une exagération, qu'il l'a véritablement fondée.

(1) *Le Congrès scientifique des catholiques*, dans *le Correspondant*, du 25 avril 1891.

I

La pensée mère de l'œuvre est celle-ci :

Le terrain du développement scientifique et intellectuel, — à une époque où ce champ est choisi de préférence par le rationalisme et la soi-disant libre pensée, pour attaquer toute croyance à Dieu et à l'immatériel, en décrétant je ne sais quelle prétendue incompatibilité entre la science et la foi, — ce terrain était peut-être le seul où les catholiques n'avaient pas encore groupé, uni et centralisé leurs efforts en vue de combattre l'ennemi avec ses propres armes. Il y avait là un élément de lutte victorieuse au service de la vérité qu'il importait de ne pas négliger plus longtemps.

Il ne serait pas juste, toutefois, d'affirmer d'une manière trop absolue que ce champ n'avait point encore été exploré par des catholiques. L'auteur de ces lignes manquerait notamment de justice envers la Société scientifique de Bruxelles, internationale elle aussi, s'il ne la saluait à cette occasion. Elle fonctionne depuis 1876, et non sans succès, précisément dans le même esprit et le même but, et publie chaque année un volume d'*Annales* et une *Revue* trimestrielle. Mais autre chose est une société qui tient ses séances plusieurs fois par an et ne réunit forcément qu'un petit nombre de ses membres en chacune d'elles, et un congrès préparé longuement plusieurs années d'avance et qui, précisément en raison de la rareté relative de ses assemblées, voit accourir en grand nombre des congressistes de tous les pays.

Le but des deux œuvres est le même; les moyens d'action sont différents. Ici ce sont des efforts moins apparents à première vue et qui opèrent par une action lente, comme le ruisseau qui creuse peu à peu son lit dans le rocher. Là, moins fréquente est l'action, mais plus vaste et plus général est l'effort; partant, plus de retentissement dans les résultats, et aussi peut-être une plus forte impression produite dans la masse du public.

A cette calomnie inepte qu'il y a opposition entre la doctrine spiritualiste et chrétienne et les vérités scientifiques, un démenti pratique et de fait est opposé maintenant et ira en s'affirmant de plus en plus désormais. Sans doute, en nos jours comme dans tous les temps, la science a droit de se faire gloire de savants, et des plus éminents, qui ont été ou qui sont encore de sincères croyants. Et si, parmi les morts, nous pouvons citer, entre autres, un Co-

pernic, un Kepler, un Descartes, un Pascal, un Newton, un Leibnitz, Euler, Buffon, Boscowich, Cuvier, les Geoffroy-Saint-Hilaire, les Ampère, Cauchy, Biot, J.-B. Dumas, François Lenormant, d'Omalius d'Halloy, Joseph Plateau, les PP. Secchi, Perry, Carbonnelle, et bien d'autres, nous ne serions pas plus embarrassé de nommer, parmi les vivants, une foule de savants, dignes successeurs de ceux qui précèdent, et qui n'en sont pas moins des hommes de foi sans réticence. Mais, isolés les uns des autres en tant que chrétiens, mêlés, par la nécessité même de leurs travaux, aux savants indifférents ou hostiles à leurs croyances, ils sont en quelque sorte, au point de vue qui nous intéresse ici, perdus dans la foule; le grand public ne les distingue pas de l'ensemble où la note irréligieuse est la plus bruyante bien que donnée par le petit nombre. Et la masse flottante et crédule du public de croire à cette clameur, et de s'imaginer naïvement que les progrès de la science ont vraiment détrôné la philosophie spiritualiste et renversé la foi chrétienne.

C'est pourquoi il était nécessaire de grouper, en un bataillon spécial, les savants et les amis de la science dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, afin non seulement de réunir leurs efforts pour le développement des connaissances, mais encore de produire au grand jour, par l'irrésistible argument du fait, cette vérité de sens commun, obscurcie par le préjugé et la passion, que les chrétiens et plus particulièrement les catholiques, amis ou pionniers de la science, n'ont et n'auront jamais rien à redouter d'elle.

Cette pensée féconde a été réalisée pour la première fois en 1888. Ce n'était pas sans quelque appréhension que ses laborieux et dévoués promoteurs s'étaient mis à l'œuvre pour préparer cette réalisation. Réussirait-on? L'appel adressé dans toutes les directions aux catholiques, savants ou s'intéressant aux sciences, serait-il entendu? Il fallait, pour n'aboutir pas à un échec, réunir au moins six cents adhésions : les obtiendrait-on? D'autres difficultés étaient à surmonter. Nous ne parlons pas ici des sarcasmes de la presse républicaine, laquelle était dans son rôle en daubant sur un projet de congrès scientifique conçu et préparé par des « cléricaux »; mais des obstacles plus sérieux résultaient des défiances de bon nombre de catholiques. Plusieurs craignaient qu'on ne discutât au point de vue scientifique et qu'on ne résolût par votes à la pluralité des voix, des thèses d'exégèse doctrinale, et qu'on n'aboutît ainsi à une sorte de concile

laïque faisant de la « théologie parlementaire ». De là des hésitations, une opposition même qui ne fut pas sans créer des difficultés.

Telle n'avait jamais été, — est-il besoin de le dire? — la pensée des organisateurs du Congrès. Mais qui ne sait combien un préjugé, si sincère, si respectable même soit-il dans son point de départ, est difficile à déraciner? Aussi, bien des adhésions qui eussent été précieuses furent elles écartées de ce chef. Cependant le Saint-Père, après lecture d'un mémoire, par lui-même demandé à Mgr d'Hulst, approuva hautement la pensée du Congrès, dans un bref du 20 mai 1887, tout en définissant nettement, dans les termes suivants, les limites entre lesquelles ce Congrès devait se renfermer :

« Les choses divines sont trop hautes et trop saintes pour qu'on puisse en traiter comme il conviendrait dans un congrès; d'ailleurs plusieurs d'entre vous manquent pour cela de l'autorité que donnent les saints ordres. Aussi, même dans les questions qui auraient quelque connexité avec la théologie proprement dite, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, sans jamais usurper le rôle propre au théologien (1). »

Du coup, ajoutait Mgr d'Hulst, dans le rapport où il cite ces paroles du Pape, « voilà la *théologie parlementaire* abattue, » non dans l'esprit des organisateurs, elle n'y avait jamais trouvé place, mais dans celui des timides et des craintifs.

Tant d'efforts, de sollicitations près des uns, de discussions auprès des autres, pour dissiper des préventions aussi respectables que peu justifiées, furent, au bout de près de trois ans, couronnées d'un succès qui dépassa les espérances. On désirait 600 adhésions; leur nombre dépassa 1500, dont plus d'un tiers (600) provenaient de diverses nations étrangères européennes, et une vingtaine du vaste continent américain. Le surplus se répartissait par moitié entre Paris et la province.

Les travaux du Congrès durèrent quatre jours (9 à 12 avril), tant au sein des sections au nombre de six entre lesquelles il s'était partagé que dans les assemblées plénières ou générales. Dans une de celles-ci, les congressistes présents décidèrent à l'unanimité la réunion périodique du Congrès. A une périodicité quatriennale proposée

(1) Cf. le *Rapport* présenté au premier Congrès scientifique international des catholiques au nom de la Commission d'organisation, par Mgr d'Hulst, dans l'assemblée générale du 9 avril 1888. (Compte-rendu du Congrès, t. I, p. LXXIII, au secrétariat de l'Institut catholique, rue de Vaugirard, 74.)

par l'éminent président d'alors, Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, fut préférée la périodicité triennale, et c'est en suite de cette décision que le Congrès s'est réuni de nouveau, du 1er au 7 avril de la présente année.

Mais la tâche des organisateurs n'était pas terminée. La session de 1888 était à peine close qu'il leur fallait vaquer à la publication du compte-rendu de cette session, comprenant les procès-verbaux des séances des sections, des séances plénières et générales, les discours prononcés et les quatre-vingts mémoires admis à lecture par la Commission d'organisation et lus dans les sections. Cet ensemble n'a pas rempli moins de deux forts volumes in-8° de 575 et de 800 pages, représentant, comme le dit Mgr d'Hulst, un effort sérieux s'imposant à l'estime et promettant, pour l'avenir, un succès plus grand encore (1).

II

Cette tâche rétrospective achevée, les organisateurs, — toujours les mêmes, — renouvelèrent les efforts, les démarches, les travaux que, trois ans auparavant, ils avaient inaugurés en vue du succès de leur entreprise. Mais, cette fois, le labeur fut sinon moins abondant, du moins plus aisé, moins aride. Les méfiances avaient disparu et la réussite de la première session du Congrès était un gage du succès pour la seconde. L'appui des princes de l'Église et de l'Épiscopat fut acquis à l'œuvre dans une bien plus large mesure que la première fois. Les adhésions arrivèrent aussi en plus grand nombre, même de pays où l'on n'avait pas songé à les solliciter, comme, par exemple, de la République de l'Uuruguay, grâce à l'initiative sympathique et dévouée de Mgr Soler, évêque de Montevideo.

Une commission de permanence, nommée dans l'une des dernières séances de 1888 et autorisée à se compléter par elle-même, se réunissait tous les mois sous la présidence de Mgr d'Hulst. Partagée en sous-commissions, correspondant aux sections en lesquelles s'était partagé le Congrès, elle put seconder son président, notamment dans la tâche de provoquer des adhésions et surtout une collaboration active, et ensuite dans l'examen des mémoires envoyés de tous les pays et proposés à l'assentiment du Congrès. Mais, en

(1) *Correspondant*, du 25 avril 1891, p. 213.

outre, son bureau, composé du président et des secrétaires, se réunissait toutes les semaines pour dépouiller la correspondance et répartir le travail entre ses membres. Parmi les mémoires présentés, 145 furent acceptés après un soigneux examen, soit 65 de plus qu'à la session de 1878. Ils se répartissaient en sept sections, une de plus — celle de philologie — que la première fois. Ces 145 mémoires, dont 34 provenaient de divers pays de l'étranger, se rapportent, savoir :

A la section des *Sciences religieuses*	24
Section des *Sciences philosophiques*	18
Sciences juridiques et d'économie sociale	26
Sciences historiques	26
Sciences philologiques	10
Sciences mathématiques, scientifiques et naturelles	27
Sciences anthropologiques	14
Total égal	145

Sur les 1500 adhérents du Congrès en 1888, 400 avaient pris part aux travaux. En 1891, le nombre des adhérents ayant pris une part active aux réunions a dépassé 600. Il est vrai que le total des adhésions s'est élevé cette fois à 2,500, soit près de 900 de plus qu'en 1888. Sur ce nombre, 800 provenaient de l'étranger et le surplus se partageait entre la France provinciale pour deux tiers et Paris pour un tiers : Paris n'a pas fourni en 1891 moins que la première fois, peut-être même un peu plus, mais la province a donné bien davantage. N'omettons pas de signaler la présence, sur la liste des adhérents, de 30 cardinaux, 80 archevêques et évêques français et 33 évêques étrangers, « formant autour du Pape le brillant cortège de nos protecteurs et de nos chefs (1). »

Ce qui est plus important encore que l'accroissement des adhésions, c'est la continuation de la haute faveur du Saint-Siège, manifestée par un Bref en date du 16 mars 1891, adressé au cardinal Richard, archevêque de Paris, et confirmant de tous points celui du 20 mai 1887.

C'est sous d'aussi favorables auspices que s'ouvrit, le 1er avril, la session de 1891 du Congrès scientifique international des catholiques.

Réunis dans la grande salle des bâtiments de l'Institut catholique (ancienne maison des Carmes), les congressistes, sous la présidence

(1) Rapport de Mgr d'Hulst, lu à la séance d'ouverture de la session.

provisoire de NN. SS. les évêques de Bayeux et de Nancy, entendirent d'abord la lecture, par Mgr d'Hulst, président de la Commission de permanence, d'un lumineux rapport pour rendre compte des travaux de la précédente session, de la préparation de la suivante, et pour remettre entre les mains de la nouvelle assemblée les pouvoirs reçus de celle qui avait précédé.

Dans ce rapport, l'éminent prélat retrace à grands traits l'historique de l'œuvre, la suite des efforts produits et des résultats obtenus pour arriver à sa continuation ; il rend hommage aux principales notabilités intellectuelles qui l'ont honorée et aidée de leur concours : le R. P. Denza, directeur de l'Observatoire astronomique du Vatican ; le commandeur Rossi, l'illustre archéologue romain ; — les professeurs Graüert, de Munich ; Kihn, de Wurzbourg ; Koschwitz, de Greifswald, et le baron de Hertling, député au Reichstag, professeur à l'Université de Munich ; Mgr Janssen, le célèbre historien ; — un prélat espagnol, Mgr l'Évêque d'Astorga, et d'éminents hommes d'État et savants du même pays, comme M. Francisco Silvela et le marquis de Montemolin, MM. Hernandez y Fajarnès, Clariana y Ricart, recteur de l'Université de Saragosse, et Rafaël de Cepeda, professeur à celle de Valence ; — des savants belges comme MM. Godefroid Kurth et Dewalque, de l'Université de Liège, Paul Mansion, de celle de Gand, docteur Lefébvre et le professeur Jungmann, de Louvain, les RR. PP. de Smedt et Van den Gheyn, de Bruxelles, bollandistes ; — le docteur Kiss et le comte Chorinsky, hongrois ; le professeur Pawlicki, de la Galicie, M. Fischer-Colbrie, de Vienne ; — sans parler des savants français, comme MM. l'abbé Duchesne et le marquis de Vogüé, membres de l'Institut ; de Lapparent, l'éminent géologue ; Paul Allard, l'historien des premiers siècles de l'Église ; M. Amagat, de Lyon — et M. le marquis de Nadaillac, tous deux correspondants de l'Institut ; M. le docteur Ferrand, médecin des hôpitaux de Paris ; M. de Margerie, professeur de philosophie à l'Université catholique de Lille, etc.

La Suisse, représentée par la naissante Université de Fribourg ; la Hollande, par l'infatigable abbé Brouwers, directeur du principal journal catholique de son pays, déjà dévoué à la première assemblée du Congrès ; l'Angleterre, par le duc de Norfolk, lord Ashburnam, M. Ward, les RR. Clémeut et Casartelli, etc., complétaient la représentation de l'Europe catholique.

Avant de quitter notre continent, Mgr d'Hulst a eu une touchante

allusion au Portugal, « cette vaillante nation qui a vu s'asseoir sur le trône de Bragance une reine française et qui donne aujourd'hui à la France chrétienne un gage spontané de ses fraternelles sympathies » dans les 68 adhésions qu'elle envoie en 1891 ; parmi elles, il faut signaler celles de l'éminent Patriarche des Indes, du Cardinal-Archevêque de Porto et de Mgr l'Archevêque d'Evora, à l'initiative duquel sont dus ces précieux concours : en 1888, le Portugal n'avait fourni qu'un seul adhérent.

L'Amérique a pris, elle aussi, une large part au succès du Congrès en 1891. Mgr d'Hulst salue notamment la présence d'un illustre représentant du Canada, — cette terre restée Française envers et contre tout, — M. Mercier, premier ministre de la province de Québec. S. Em. le cardinal Taschereau, archevêque de cette province, honore aussi de son adhésion le Congrès, qui se félicite également de celles des membres de l'Université de Laval et du séminaire de Montréal. Aux États-Unis, le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, Mgr Keane, recteur de la naissante Université de Washington, Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul de Minesota, comptent dans cet auguste état-major de princes de l'Église, qui entourent le successeur de saint Pierre étendant ses mains bénissantes sur cette œuvre éminemment catholique.

Bien d'autres choses encore seraient à relever dans l'important rapport par lequel Mgr d'Hulst a ouvert la session de 1891. Ainsi ce fait que « des juges désintéressés, *dont plusienrs n'appartiennent pas aux croyances chrétiennes* », ont, après examen des deux volumes du compte-rendu de la session de 1888 « rendu à cette première tentative un honorable témoignage », alors que ceux qui la jugeaient au point de vue de l'orthodoxie ont reconnu qu'elle n'avait pas justifié les alarmes de plusieurs. Ainsi encore l'avis de la création d'un *Bulletin trimestriel*, qui a pu, grâce à la bonne gestion des finances, être envoyé gratuitement aux adhérents du congrès pour les tenir au courant des travaux de la Commission permanente. Tous les évêques français ont été l'objet, en outre, de correspondances spéciales par lesquelles on les priait de désigner un de leurs diocésains, prêtre ou laïque, pour établir et diriger la propagande dans leurs diocèses respectifs et correspondre avec la Commission. Ce concours a été efficace ; grâce à lui, tous les diocèses de France ont été représentés à la session, et le nombre des adhérents de notre pays s'est accru de plus d'un tiers.

Résumant l'effet obtenu jusque-là par l'œuvre du Congrès, Mgr d'Hulst s'est élevé contre cette classe de savants qui ne voient le progrès que sur un terrain perpétuellement mouvant, n'admettent aucune certitude que comme provisoire et destinée, chaque jour, à être renversée par la soi-disant certitude du lendemain. Le Congrès scientifique des catholiques a précisément pour objet de prouver « que des convictions fermes et des principes solidement assis offrent au mouvement scientifique le point d'appui sans lequel il ne saurait s'élever bien haut ». Et l'éloquent orateur, qui tient si dignement aujourd'hui, dans la chaire de Notre-Dame, la place qu'ont illustrée les Ravignan, les Lacordaire et les Monsabré, ajoutait ces belles paroles :

« Confiants dans la parole de Celui qui a dit : *Je suis la lumière du monde*, nous continuerons d'étudier le mystère du monde sans crainte d'y trouver la négation de son auteur. » Pensée profonde et bien faite pour rassurer ces chrétiens timides qu'épouvante, pour la solidité de l'édifice de la foi, toute théorie scientifique nouvelle, par cela seul qu'elle dérange les habitudes de leur esprit.

Enfin l'éminent rapporteur a clos son exposé par cette éloquente péroraison que nous nous reprocherions de ne pas mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« La fermeté de notre foi sera la mesure de notre hardiesse dans la poursuite du savoir; et nous nous croirons assez payés de nos peines si, de nos assemblées périodiques il ressort pour les incroyants une leçon de respect envers nos croyances, pour les fidèles un encouragement et un reconfort, pour l'Église notre mère un regain d'honneur et de crédit moral, en face de cette société malade qui a besoin de retrouver, au contact de la grande affirmation catholique, ce pouvoir d'adhérer au vrai que le scepticisme lui avait ôté. »

Après cet important rapport, dont nous n'avons pu donner qu'une bien pâle analyse, Mgr d'Hulst propose à l'assemblée de ratifier par son vote les propositions préparées par la Commission pour la constitution des bureaux d'honneur, général et de sections. Ainsi sont élus, pour le bureau d'honneur :

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, président; S. Ex. le Nonce apostolique et NN. SS. les évêques de Bayeux, de Nancy, d'Astorga (Espagne) et de Tarentaise;

Pour le bureau général :

Président : Mgr Freppel, évêque d'Angers;

Vice-présidents : Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille; — Mgr Lamy, professeur à l'Université de Louvain; — Mgr Maricourt recteur des Facultés catholiques d'Angers; — les RR. PP. Denza, directeur de l'observatoire du Vatican, de Smedt, Bollandiste; — MM. Berberis, prêtre de la mission, à Plaisance; Brouwers, curé de Bovenkerke-les-Amsterdam; Rafaël Rodriguez de Cepeda, professeur à l'Université de Valence (Espagne); Dewalque, professeur à l'Université de Liège; P. de Gerlache, gouverneur du Luxembourg belge; le baron de Hertling, député au Reichstag, professeur à l'Université de Munich; Alb. de Lapparent, professeur à l'Institut catholique de Paris; docteur Lefebvre, professeur à l'Université de Louvain; Mercier, premier ministre de la province de Québec; le marquis de Nadaillac, membre correspondant de l'Institut; le marquis de Vogué, de l'Institut;

Secrétaire général : Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris;
Secrétaire général-adjoint : M. l'abbé Pisani, professeur au même Institut;
Trésorier : M. J. Chobert, secrétaire général *ibid.*

L'élection du bureau général étant complète, il est procédé à celle des bureaux de sections dont, pour ne pas trop allonger ces listes, nous ne nommerons que les présidents.

1re Section. — SCIENCES RELIGIEUSES

Mgr Lamy, de l'Académie de Bruxelles.

2e Section. — SCIENCES PHILOSOPHIQUES

M. Domet de Vorges, ancien ministre plénipotentiaire.

3e Section. — SCIENCES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le comte de Vareilles-Sommière, doyen de la Faculté libre de droit à Lille.

4e Section. — SCIENCES HISTORIQUES

M. l'abbé Duchesne, membre correspondant de l'Institut.

5e Section. — SCIENCES PHILOLOGIQUES

M. Koschwitz, professeur à l'Université de Greifswald (Poméranie).

6e Section. — SCIENCES MATHÉMATHIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES

M. de Lapparent, professeur de géologie à l'Institut catholique de Paris.

7e Section. — ANTHROPOLOGIE

Le marquis de Nadaillac.

Les cadres du Congrès étant ainsi constitués, et les pouvoirs de l'ancienne commission de permanence ayant pris fin, Mgr d'Hulst, secrètaire général du Congrès, alla au devant de Mgr Freppel, président du bureau général qui vint aussitôt prendre place entre Mgr Hugonin évêque de Bayeux et Mgr Turinaz, évêque de Nancy, et inaugura sa présidence par un discours de remerciement à l'assemblée.

Après une réponse du secrétaire général pour remercier l'éminent prélat d'avoir accepté la présidence, et divers avis relatifs à l'organisation des travaux des sections, Mgr d'Hulst annonce qu'une messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain matin à huit heures à l'église des Carmes, par Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, pour appeler les bénédictions de Dieu sur le Congrès.

III

Le lendemain jeudi, 9 avril, après la messe, durant laquelle « le vieux *Credo* des siècles chrétiens avait été chanté d'une voix unanime par les congressistes », ceux-ci se réunirent, dès neuf heures, dans leurs sections respectives pour commencer leurs travaux.

On n'attend pas sans doute que nous donnions ici le détail de tous les mémoires qui ont été lus dans les sections et des discussions qui les ont accompagnés. Outre qu'il faudrait avoir eu le don d'ubiquité ou de multilocation pour assister à des séances qui se tenaient simultanément dans sept locaux différents, il ne serait pas possible, dans une revue d'ensemble comme celle-ci, de traiter, même par analyses succinctes, une foule de questions purement techniques.

Il ne pourrait d'ailleurs en être donné un aperçu général que lorsqu'auront paru les volumes formant le *Compte-rendu* de la session de 1891, qui contiendra, avec les procès verbaux des séances générales et de sections rédigés par les secrétaires, les mémoires originaux admis et lus ou prononcés au sein du Congrès.

Bornons-nous, quant à présent, à esquisser la physionomie générale de ces assises savantes, en appelant plus particulièrement l'attention sur les plus importantes conclusions qui semblent se dégager des idées exprimées, des vues échangées et des discussions qui s'en sont suivies.

Laissant de côté les sections d'histoire, de droit et de sciences religieuses aux séances desquelles il ne nous a pas été donné d'assister et sur lesquelles nous n'aurions peut-être pas une compétence suffisante, nous croyons devoir signaler quelques points dont plusieurs ont une réelle valeur et qui, mis en lumière ou tout au moins posés devant les esprits, constituent sans doute un acheminement vers des solutions définitives ultérieures.

Par son savant mémoire sur *Les Progrès de l'Anthropologie*, lu

à la séance générale de clôture de la session (1), M. le marquis de Nadaillac fournit, contre les théories transformistes telles qu'elles sont présentées et soutenues par Darwin et son école, des objections dont plusieurs sont assez probantes pour qu'il paraisse bien difficile de les renverser; d'autant plus qu'elles s'appuient principalement sur les faits nouveaux recueillis et enregistrés par les progrès mêmes de la science. En sorte que la marche en avant accomplie depuis lors, loin d'appuyer des théories si prestement échafaudées sur des observations très judicieusement faites, sans doute, mais trop vite et trop facilement généralisées, tendent au contraire à les démolir pièce à pièce.

Mais il ne faut pas confondre *transformisme* et *darwinisme* L'idée transformiste existait avant Darwin, qui ne l'a donc pas inventée, mais qui lui a donné une vogue immense par les applications ingénieuses, — si ingénieuses qu'elles ont séduit et séduisent encore beaucoup d'esprits, — au moyen desquelles il a cherché à expliquer les théories qui avaient cette idée pour base.

L'école de Darwin, dépassant la pensée au moins primitive du maître, a outré le système jusqu'à supprimer toute cause initiale, faisant naître la première monère organique spontanément de la matière inanimée, et englobant dans une même série évolutive, éternelle et continue tous les êtres, depuis le minéral amorphe jusqu'à l'homme intelligent et raisonnable, qui ne serait que le mammifère le plus parfait dans la série zoologique. Qu'un système ainsi étendu jusqu'à l'absurde n'ait pas même eu les honneurs d'une discussion dans une réunion d'hommes dont aucun ne donnait signe d'aliénation mentale, il n'est pas besoin de le dire. Mais le principe de la cause initiale et nécessaire étant reconnu comme une vérité élémentaire et de sens commun, et la création de l'âme humaine par un acte spécial et direct du Créateur étant hors de cause, la querelle de l'évolution renfermée dans ces sages limites, a su se développer pacifiquement et courtoisement, mais en toute liberté. Mgr Freppel lui-même, bien qu'opposé personnellement, dans l'ordre des opinions scientifiques, aux théories évolutionistes, n'a pas permis que, sous sa présidence, un zèle, plus ardent sans doute qu'éclairé, opposât, au nom des croyances chrétiennes, une fin de non recevoir à ces discussions; il a nettement sauvegardé les droits et la liberté de la science.

(1) Ce mémoire a été publié par *le Correspondant* dans ses livraisons du 10 et du 25 avril dernier.

Bien qu'aucune conclusion collective n'ait été formulée, il est cependant résulté des faits exposés et des discussions auxquelles ils ont donné lieu, d'une part, que si rien, dans les phénomènes constatés ou observés depuis les plus reculés des temps historiques, ne justifie l'hypothèse de la formation d'une espèce nouvelle parmi les descendants d'une espèce différente; cependant, d'autre part, quand on remonte par delà l'humanité aux époques géologiques, on ne peut plus nier avec la même assurance le passage d'une espèce á une autre. Ce sont ces passages que M. Gaudry, — un savant spiritualiste et partisan de l'évolution dans les limites rationnelles, — appelle « les enchaînements du monde animal. » M. de Nadaillac ne les conteste point. Ce fait subsiste, dit-il, les travaux de M. Gaudry l'on mis hors de doute. Mais les affinités que l'on relève ici n'impliquent, suivant le président de la section d'anthropologie, ni ascendance, ni descendance; « et la seule conclusion possible, dans l'état actuel de nos connaissances, est que nos classifications doivent être révisées et probablement simplifiées; mince résultat pour les orgueilleuses espérances que l'on avait conçues. »

Cette conclusion, il n'est pas besoin de le dire, n'est pas adoptée par tous. M. le Dr Maisonneuve, sans prendre parti, expose cependant les arguments que peuvent faire valoir les évolutionnistes en faveur de leur système. Plusieurs admettent d'ailleurs que, sous l'empire d'agents physiques d'une puissance d'action fort différente de ce qu'elle est devenue dans les temps historiques, les organismes étaient doués d'une plasticité que ne provoquent plus aujourd'hui des influences extérieures moins actives. En sorte que, suivant la théorie, la loi évolutive, faisant naître les espèces physiologiques les unes des autres, après l'apparition des premiers types, serait le mode adopté par le Créateur pour la formation et le développement des organismes préalablement à la venue de l'homme (1).

(1) La même idée est exprimée par un moine érudit qu'il eût été désirable de voir prendre part au Congrès. Le R. P. Leroy, des Frères prêcheurs, a publié tout récemment, avec l'autorisation de ses supérieurs, un livre en faveur de la théorie de l'évolution ainsi comprise. (*L'évolution restreinte aux espèces organiques*. Delhomme et Briguet. Paris, 1891.) Il abandonne le transformisme en tant que s'appliquant à l'époque géologique actuelle, mais le soutient avec une conviction ardente comme s'étant exercé aux époques géologiques, parallèlement aux transformations telluriques et climatériques de notre globe.

Nous sera-t-il permis de faire observer que nous-même avions, il y a plusieurs années déjà, exprimé la pensée que si, quelque jour un moyen

En résumé, la question reste indécise; mais elle se circonscrit de plus en plus. Il finira sans doute, quelque jour, par sortir de là une théorie transactionnelle, acceptable par tous, alors que seront tombées dans l'oubli les absurdités de l'évolutionnisme hæckélien et les imaginations par trop fantaisistes de l'école de Darwin.

Une étude non moins remarquable, de M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, de Toulouse, sur *la Méthode et la Certitude en anthropologie*, aboutit à des conclusions analogues.

Arrivons au mémoire de M. de Lapparent qui, sommairement exposé d'abord dans la section des sciences physiques et naturelles, a fait ensuite l'objet d'une des plus charmantes conférences du soir. Bien qu'il semble n'avoir aucun rapport avec les questions que nous venons de mentionner, il s'y rattache cependant par un certain côté, comme nous le ferons voir plus loin. C'est le mémoire où l'éminent géologue fait connaître l'action érosive des cours d'eau et des mers sur les continents et indique le laps de temps maximum à l'expiration duquel les continents auraient disparu sous les eaux.

On sait que les fleuves, comme les torrents et les simples ruisseaux, charrient en quantités variables des matériaux arrachés par le courant à leurs berges et à leur lit, et les déposent dans la mer. On estime à 3610 kilomètres cubes les masses d'eau déversées chaque année dans les océans par les 19 principaux fleuves du globe, et à $1^{k3},385$ le volume de matières solides charriées par elles jusqu'à la mer, soit 0,038 pour 100, ce qui donne, pour l'ensemble du débit de tous les fleuves du globe, évalué à 23,000 kilomètres cubes, un dépôt en mer de matières solides de $10^{k3},38$.

L'érosion des mers sur le littoral des continents, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, est bien moindre. En admettant, d'après les géologues anglais, un recul des terres, sous l'effort des vagues, de 3 mètres par siècle, ce qui est un maximum certainement au-dessus de la vérité pour l'ensemble des continents; en fixant à 50 mètres d'altitude moyenne des rivages, chiffre probablement trop

terme prévaut entre les transformistes et les anti-transformistes, ce serait sans doute par l'abandon de la thèse de l'évolution comme loi permanente et universelle et son adoption comme une loi antérieure à l'apparition de l'homme et ayant, à ce moment, achevé de produire ses effets? Cf. *Revue des Questions scientifiques*, liv. d'avril 1886, p. 614 : compte-rendu des *Phanérogames*, de MM. de Saporta et Marion; et liv. d'avril 1889, pp. 418 et 419, art. intitulé : *Le transformisme et la Discussion libre.*

élevé; en évaluant, d'après les auteurs et les chiffres les plus récents, à 200,000 kilomètres le développement total des rivages maritimes, — on arrive à constater que la perte annuelle des continents par érosion marine serait de 300 millions de mètres cubes, ou *trois dixièmes de kilomètre cube* par an : ce qui est bien peu de chose, — moins de 3 pour 100, — à côté de l'érosion par les fleuves.

Mais ce n'est pas tout. L'érosion par les fleuves et la mer est une action mécanique. Il faut tenir compte, en plus, des effets de l'action dissolvante des eaux continentales, c'est-à-dire des matières solides (principalement calcaire et silice) que dissolvent les eaux pluviales et celles des cours d'eau, et qui sont entraînées, d'une manière pour ainsi dire non apparente, elles aussi vers la mer, pour y être comprises dans les dépôts d'origine organique ou chimique. D'après les travaux et les recherches des savants anglais, M. John Murray fixe l'ensemble des matériaux annuellement soustraits de ce chef aux continents à $4^{k3},92$, en nombre rond, 5 kilomètres cubes.

La somme de ces trois chiffres : $10^{k3},43$ — $0^{k3},3$ — et $4^{k3},92$, donne $15^{k3},65$, soit, pour simplifier, 16 *kilomètres cubes*.

En tenant compte de la surface totale de la terre ferme, qui est de 145 millions de kilomètres carrés, et en ramenant son altitude moyenne, supposée uniformément répartie, à 700 mètres (d'après les récentes recherches de MM. Murray, Penck, Supan et Tillo), on calcule aisément que la couche solide, enlevée annuellement à ce plateau continental de 14 milliards 500 millions d'hectares, est de 0,11 (onze centièmes) de millimètre. En même temps, le fond des mers reçoit un petit accroissement d'élévation par le dépôt des matières solides enlevées aux continents; la surface de ce fond étant beaucoup plus étendue, cet accroissement, en le supposant uniformément répandu partout, serait seulement de 11/252 de millimètre. L'altitude du plateau diminuerait donc annuellement de la somme de ces deux fractions, soit 155 millièmes de millimètre.

Il en résulte que, autant de fois la fraction 0,000155 sera contenue dans 700 (ou, ce qui revient au même, autant de fois 155 seront contenus dans 700,000,000), autant il faudra d'années pour ramener la terre ferme au même niveau que l'Océan, soit environ 4 millions et demi (ou plus exactement, 4,516,000 ans).

C'est encore un fort joli bail, relativement au moins à la durée de la vie humaine. Mais d'autres conséquences se dégagent de ce

résultat. Les matériaux arrachés mécaniquement aux continents ne se répartissent pas uniformément sur le fond des mers, comme on l'a supposé pour la commodité du calcul : ils s'accumulent au voisinage relatif du littoral; on a calculé qu'ils se répartissent sur un cinquième seulement de la surface océanique, soit 73 millions de kilomètres carrés, en une couche annuelle de 0,00015 (quinze centièmes de millimètre), atteignant 750 mètres en 5 millions d'années. Cette épaisseur est une moyenne se rapportant à une sorte de talus concave qui, à peu près nul au voisinage des profondeurs pélagiennes, pourrait s'élever à 2 ou 3 mille mètres, soit 2,500 mètres, au voisinage des côtes.

Si donc l'épaisseur totale des formations sédimentaires de l'écorce terrestre atteint à peine, d'après les calculs de Dana, un maximum de 45,000 mètres, on voit qu'il suffirait de 18 périodes ($\frac{45000}{2500} = 18$) de 5 millions d'années, soit un total de *quatre-vingt-dix millions d'années*, pour expliquer tout le travail de formation des différentes couches géologiques à partir de la consolidation de l'écorce. Encore, est-ce en calculant cette durée « au taux actuel de la sédimentation », c'est-à-dire en supposant, ce qui est bien invraisemblable, que les phénomènes d'érosion et de dépôts des matériaux arrachés et transportés par les eaux ne se soient jamais produits avec plus d'intensité et une activité plus grande que durant la période géologique actuelle.

Mais si le grand maximum des temps écoulés depuis que le refroidissement de la sphère terrestre a été suffisant pour permettre la condensation en eau des vapeurs atmosphériques et, par conséquent, l'apparition des premiers êtres organisés, atteint à grand'peine 90 millions, ou, si l'on veut, 100 millions d'années (1), que deviennent les durées prodigieuses réclamées par l'école darwiniste, pour que la formation des espèces ait pu résulter de la sélection naturelle et de la lutte pour l'existence? Ce n'est plus par millions d'années, mais par millions de siècles qu'il faudrait compter, surtout si l'on voulait faire état de la fameuse et fantastique généalogie d'Hæckel, en 22 stades, commençant à la monère pour aboutir à un prétendu prédécesseur immédiat de l'homme actuel.

(1) D'après sir William Thomson, le maximum du temps écoulé, d'après la distribution de la chaleur interne, à partir de la constitution des premiers océans capables d'héberger des êtres organisés, serait de *cent millions* d'années.

Ainsi l'évolution darwinienne et, à plus forte raison, hæckélienne, déjà ébranlée, plus qu'ébranlée, par l'observation plus approfondie et la discussion consciencieuse des faits directs, manque par la base en face de l'évaluation la plus probante et la plus sérieuse, quoique probablement exagérée encore, qui ait été faite jusqu'ici de la durée des temps géologiques, à partir de la première apparition des êtres organisés.

On voit que, comme nous le disions plus haut, le mémoire de M. de Lapparent, bien que sans connexion apparente avec celui du marquis de Nadaillac, aboutit cependant aussi, — incidemment, il est vrai, — à la négation de l'évolution comprise à la façon de Hæckel et de Darwin.

IV

Nonobstant le dédain ou tout au moins l'oubli dont font profession, en trop grand nombre, les hommes voués aux sciences proprement dites, à l'égard de la philosophie, cette science, qui est et qui sera toujours, dans le domaine purement humain, la reine des sciences, voit peu à peu revenir à elle, par la force même des choses, les esprits vraiment scientifiques. Ce rapprochement, qui ne peut avoir que les plus heureux résultats pour celles-là comme pour celle-ci, s'est manifesté d'une manière assez marquée à la dernière session du Congrès.

Il est juste toutefois de le reconnaître : le spiritualisme trop exclusif que la philosophie cartésienne avait introduit dans les hautes sphères intellectuelles, se prêtait assez mal aux concepts nouveaux apportés par les progrès récents et de plus en plus étendus des sciences physiques et naturelles. Sans doute, cette cause n'est que pour peu de chose dans les tendances des savants délibérément matérialistes : le matérialisme tient à des raisons plus profondes où, sciemment ou non, les passions humaines occupent une large place. Mais beaucoup de savants, sans faire profession de matérialisme, sans y avoir aucune tendance, quelques-uns même parfaits chrétiens, s'étaient éloignés de la philosophie comme d'une connaissance sans rapport avec les objets de leurs recherches, sinon incompatible avec elles. C'est dans l'esprit de ceux-là, qu'ils s'en rendissent compte ou non, que le cartésianisme avait, par l'effet sans doute d'une réaction naturelle, introduit de tels préjugés.

Mais aujourd'hui que, grâce à l'initiative heureuse du pape Léon XIII glorieusement régnant, la métaphysique aristotélicienne et thomiste a été remise en honneur, il s'est trouvé que, née d'une conception plus vaste de l'ensemble des choses, elle se prête incomparablement mieux que le cartésianisme aux exigences modernes des sciences proprement dites.

De fructueuses discussions ont été soulevées à ce propos dans les deux sections, réunies à cet effet, de la philosophie et des « sciences mathématiques, physiques et naturelles. »

Est-ce à dire que la philosophie thomiste ait atteint, d'un seul coup d'aile du génie, le *summum* des vérités naturelles, qu'elle n'ait plus aucun progrès à réaliser, et qu'il faille se cantonner dans son passé comme dans une forteresse immuable dont aucun mur d'enceinte ne doive être élargi, aucun bastion armé d'engeins nouveaux et mis en harmonie avec les nouveaux armements de l'ennemi? Ce serait mal connaître la condition des développements de l'esprit humain que d'adopter un tel point de vue. Seul le dogme révélé possède le privilège de l'immutabilité, précisément parce qu'il est révélé et que les vérités qu'il nous fait connaître dépassent les limites assignées, en ce monde, à la portée de l'intelligence humaine : quelques développements que réalise celle-ci, quelques connaissances nouvelles qu'elle acquière, elle ne s'élèvera jamais, ici-bas, à leur niveau, car il est supérieur à tous les progrès qu'elle puisse effectuer jamais. Mais est-il permis d'assimiler à des vérités d'un tel ordre un système philosophique si parfait qu'il soit, si grandes que soient les satisfactions qu'il donne à la raison ? Si quelques-uns l'ont pensé, hâtons-nous d'ajouter qu'ils sont loin de constituer la majorité. Mieux avisés sont les esprits qui considèrent que le cadre philosophique dessiné par Aristote et saint Thomas, ayant été tracé en conformité des connaissances de leur temps et non de celles qui sont nées depuis, peut et doit, sans qu'il soit pour cela manqué au respect dû à leur mémoire, être élargi en conséquence; que ces grands génies eux-mêmes, s'ils réapparaissaient sur terre et prenaient possession des incalculables richesses intellectuelles accumulées depuis eux, seraient les premiers à revoir leur œuvre et à lui faire subir l'extension que comporte le nouvel état de choses. Ce serait plutôt leur faire injure que de considérer cette œuvre comme figée, cristallisée en elle-même et incapable de se prêter aux progrès ultérieurs. Telle est la manière de voir adoptée, sinon par l'unani-

mité, au moins par tous les physiciens et naturalistes et par plusieurs philosophes. L'un de ces derniers, et non des moins éminents, M. Amédée de Margerie, a même, — dans une question exclusivement philosophique, la question du libre arbitre, — exprimé la pensée que les grandes lignes de la théorie de saint Thomas étant acceptées, elles laissent subsister une lacune en n'expliquant pas suffisamment la situation de la volonté en lutte avec elle-même, étant sollicitée en même temps d'un côté par le devoir, de l'autre par les attraits sensibles.

Le rapprochement commencé au Congrès, entre la philosophie et les sciences physiques et naturelles, ira en s'accentuant de plus en plus, au grand profit de ces sciences elles-mêmes. Alors tomberont bien des préjugés qui hantent encore l'esprit de savants des plus éminents et des plus respectables, comme par exemple le préjugé de la prétendue intelligence chez les bêtes.

Cette erreur a été combattue, et dans la réunion des deux sections d'anthropologie et de philosophie, et dans une des assemblées plénières du soir. Il y a été fait observer que le malentendu, de la part des naturalistes spiritualistes, provient de la méconnaissance, de l'oubli, si l'on préfère, des notions élémentaires de la psychologie : cette science établit, en effet, une distinction essentielle, dans les facultés psychiques, entre la *sensibilité* avec les facultés secondaires qui s'y rattachent, comme l'imagination, la mémoire, la perception extérieure, et l'*entendement* ou l'*intelligence* qui ne s'exerce pas, il est vrai, chez l'homme sans le concours de la sensibilité, mais qui s'élève plus haut qu'elle et la dépasse par les phénomènes de généralisation, d'abstraction, de réflexion, de jugement conscient et libre, que la seule connaissance sensitive est absolument impuissante à réaliser. Celle-ci s'applique aux faits et aux objets individuels et concrets, va de l'un à l'autre par une *consécution* naturelle d'impressions et d'images, suivant le terme heureux employé par Leibnitz; mais elle est incapable de saisir par ses seules forces la raison de la liaison des perceptions, et par suite de se savoir elle-même; elle ne s'exerce que par ce qui frappe ou impressionne les sens, elle est purement empirique. Cette connaissance sensitive existe chez l'homme comme en l'animal; mais, chez l'homme, elle est intimement mêlée aux opérations intellectuelles dont les opérations sensitives sont la base et la condition préalable, en sorte qu'il est souvent difficile de faire la part de ce qui, chez

lui, est le fait des secondes seulement et de ce qui est complété en elles par les premières. L'erreur des naturalistes provient de ce qu'ils concluent de la *dépendance* des fonctions à l'*identité* de ces mêmes fonctions. Parce que la pensée ne s'exerce pas sans le concours préalable des images réalisées en nos organes, on se figure aisément que, images et pensée sont une seule et même chose. Or, si les opérations intellectuelles ont besoin de s'appuyer sur les sensitives, ces dernières peuvent s'accomplir sans aucun germe des premières. Celles-ci, assises sur celles-là, s'élèvent au-dessus d'elles et les dépassent. Il n'en est pas moins vrai que, par le jeu des opérations sensitives seules, l'animal peut accomplir une foule d'actes qui simulent, pour une observation superficielle et insuffisante, les opérations d'une intelligence rudimentaire, mais qui, ne s'élevant jamais, par l'abstraction, à la notion de l'immatériel, à la connaissance de l'universel, à l'idée de justice, de droit, de devoir, de responsabilité, de causalité, ne saurait être assimilée à l'intelligence véritable, laquelle implique la raison.

La question de l'hérédité a été traitée au point de vue physiologique par M. le Dr Lefebvre (1), de Louvain, au point de vue philosophique par M. l'abbé Vallet. A vrai dire, l'étude du docteur belge tient autant du domaine de la philosophie que de celui de la physiologie. Tout organisme, dans le monde vivant, en transmettant la vie, la transmet sous forme d'un autre organisme semblable à lui et fonctionnant pareillement. Or l'homme transmet à ses descendants quelque chose de ses facultés psychiques. Mais si les qualités de l'âme subissent l'influence de l'hérédité, ce ne peut être que par l'intermédiaire du corps, des organes. Nous venons de voir que les organes, par les images qu'ils reçoivent, sont la condition indispensable des opérations intellectuelles, bien que celles-ci en soient essentiellement distinctes. Cette vérité retrouve ici l'une de ses applications. Le Dr Lefebvre fait observer que, selon toute apparence, une faculté sera héréditaire à un degré d'autant plus élevé que plus grande sera la part de l'organisme dans cette faculté. Ainsi les sentiments, les passions sont les facultés psychiques les plus proportionnellement transmissibles; mais à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des dites facultés psychiques, le rôle de l'hérédité va en diminuant.

(1) L'étude de M. le Dr Lefebvre, sur *La loi de l'hérédité*, a été publiée par la *Science catholique* du 15 mai dernier.

Placé à un autre point de vue, M. l'abbé Vallet constate que l'hérédité n'est pas un fait accidentel, mais bien une loi générale qui se vérifie également dans le domaine de la physiologie et dans celui de la psychologie. Mais cette loi n'a rien de fatal, attendu que l'hérédité ne transmet, après tout, que des germes dont on peut toujours neutraliser les effets. Arrivant par une autre voie à une conclusion analogue à celle du docteur Lefebvre, M. l'abbé Vallet fait voir que, d'après les principes de la philosophie thomiste, la loi d'hérédité repose sur une base à la fois physiologique et psychologique.

Cette concordance de vues entre le savant et le philosophe, se rencontrant en une conclusion sur laquelle ils sont arrivés à l'issue de chemins différents, est un exemple entre autres de cette tendance au rapprochement signalée au commencement du présent chapitre. M. l'abbé Maisonneuve, de Toulouse, en a fourni un autre par la production d'une étude sur la *psychologie physiologique* dans laquelle il établit, d'une manière technique, l'action réciproque des organes sur les facultés de l'âme et de l'âme sur les organes.

Nous ne pousserons pas plus loin ces analyses. Bornons-nous à signaler, parmi les autres mémoires, ceux qui paraissent devoir attirer plus particulièrement l'attention des lecteurs, lorsque paraîtront les deux ou trois in-octavos du Compte-rendu de la session 1891 du Congrès.

Le R. P. Van den Gheyn, que ses travaux habituels en linguistique n'empêchent pas d'être familier avec toutes les questions d'anthropologie et d'ethnographie, a lu un fort curieux mémoire dans lequel il s'attache à prouver que les caractères ethniques de la race noire donnent lieu de rechercher et de trouver son origine chez les peuples de l'Asie (1).

M. d'Acy, voué plus spécialement aux travaux préhistoriques, a donné deux études, l'une sur l'origine du bronze (2), l'autre sur « les silex mesviniens et préquaternaires des environs de Mons ». Ses observations l'amènent à conclure que les derniers n'appartiennent pas au préquaternaire mais bien au quaternaire inférieur, et que les premiers ne sont pas dus à l'action de l'homme.

Dans la section des sciences mathématiques, physiques et natu-

(1) Ce mémoire a été publié par *la Revue des Questions scientifiques* de fin avril dernier.

(2) Un autre mémoire, envoyé par M. Scheffgem, prévôt du chapitre de Trèves, étudie le même sujet.

relles, il faut signaler une discussion de haute portée qui s'est établie entre M. Mansion, professeur de mathématiques supérieures à l'université de Gand, le R. P. Poulain, professeur aux Facultés libres d'Angers, M. de Lapparent, M. Vicaire, M. l'abbé de Broglie et Mgr d'Hulst, sur les bases intuitives de la géométrie. Cette question, sur laquelle le très regretté P. Carbonnelle avait déjà fait connaître ses vues à la Société scientifique de Bruxelles et dans la *Revue des Questions scientifiques* (1), amène M. Mansion à présenter un exposé rapide des principes qui rattachent ensemble la géométrie euclidienne et les systèmes non euclidiens, — non sans avoir préalablement appelé l'attention sur les altérations apportées, durant le dix-huitième siècle, aux méthodes beaucoup plus nettes et plus franches dont s'était servi Euclide. M. l'abbé de Broglie, ancien élève de l'École polytechnique et ancien officier de marine, comme on le sait, est intervenu dans cette grave discussion en exposant le système qu'il préfère et les motifs de sa préférence.

En chimie et en physique, M. Witz le brillant professeur aux Facultés libres de Lille, a soutenu plusieurs joutes avec le R. P. Bulliot, mariste, qui conteste la valeur des théories admises dans ces sciences, tandis que M. Witz en soutient la solidité en s'appuyant sur les faits.

Sur le grave et mystérieux instant de la mort, chez l'homme, M. le Dr Ferrand estime que ce moment solennel est moins prompt qu'on n'est porté généralement à le croire ; et qu'il n'est nullement impossible que la vie persiste quelque temps encore, même après la cessation de certaines fonctions considérées jusqu'ici comme lui étant essentielles. Pas n'est besoin d'indiquer les conséquences consolantes au point de vue du salut des âmes, que l'on pourrait déduire de cette conjecture, si les progrès des sciences médicales et physiologiques arrivaient à en faire un jour une certitude.

Dans un tout autre ordre d'idées, la section a été entretenue par M. l'ingénieur Ivan Flachat des voies et moyens pour arriver à la jonction, depuis si longtemps rêvée, de la France avec l'Angleterre, au moyen de railways.

V

On n'aurait pas donné, dans les pages qui précèdent, une idée suffisante du Congrès scientifique international des catholiques, si

(1) Livraison d'octobre 1883 : *Les incertitudes de la géométrie.*

l'on se bornait à une analyse, d'ailleurs très incomplète, de quelques-uns de ses travaux. Un congrès de la nature de celui-ci implique autre chose encore qu'une simple production des recherches et des vues scientifiques de ses membres : c'est une œuvre. Et cette œuvre est, suivant la définition pleine de justesse de Mgr d'Hulst, « le groupement des forces catholiques sur le terrain de la recherche scientifique. » Il faut donc que les hommes qui le composent puissent se connaître autrement que par leurs travaux, c'est-à-dire personnellement, et en tant que professant les mêmes croyances et tendant au même but. Pour cela il faut que les conversations et une certaine intimité soient rendues réalisables, ce qui n'est possible ni dans les réunions de section ni dans les réunions plénières et générales dont nous parlerons plus loin.

Il a été pourvu à ce *desideratum* de deux manières : par un punch offert par le Cercle catholique des étudiants, dit Cercle du Luxembourg, aux membres du Congrès le vendredi soir 3 avril, et par un banquet en souscription qui a eu lieu dans la grande salle de l'Institut Catholique et a réuni plus de cent cinquante convives.

A la soirée du Cercle, Mgr d'Hulst crut devoir prendre la parole pour remercier les membres de leur gracieuse hospitalité envers les congressistes. Ce fut le point de départ d'une série de discours, parmi lesquels il faut mentionner d'abord une chaleureuse et éloquente allocution de Mgr l'Évêque de Nancy, convoquant les catholiques à la défense de leur foi et de leur liberté.

Comme Mgr d'Hulst avait, dans son discours, fait une délicate allusion à ce lien de la foi unissant tous les cœurs en dehors et au dessus des douloureux différents qui, sur d'autres terrains, divisent les peuples, les représentants, au Congrès, des nations étrangères, ont tour à tour affirmé le même sentiment. M. Kurth, l'éminent professeur d'histoire à l'université de Liège, s'est le premier fait entendre et a rappelé sa qualité de Luxembourgeois qui lui rendait plus facile, a-t-il dit plaisamment, la tâche de porter la parole au *Cercle du Luxembourg*. M. le baron de Hertling, député au Reichstag répondit au nom de l'Allemagne catholique aux paroles bienveillantes de Mgr d'Hulst, et M. Rafaël de Cepeda, professeur à l'université de Valence, au nom de l'Espagne, l'un et l'autre en excellent français.

Tout cela non préparé, improvisé sous l'action du courant sympathique qui s'était établi entre les cœurs, était bien fait pour

resserrer cette cordialité toute chrétienne, apanage béni des réunions qui ont la défense et la glorification d'une foi commune pour objet.

Le dimanche 5 avril fut tout entier consacré au repos. Les trois journées de jeudi, vendredi et samedi avaient été remplies de 9 heures du matin à 9 ou 10 heures du soir, tant par les réunions des sections que par les réunions plénières ou générales, sauf la soirée du vendredi. Mais le soir de ce dimanche réunissait une partie des congressistes dans le banquet dont nous avons parlé. Mgr l'Évêque de Nancy, qui présidait la table d'honneur, porta au dessert, la santé du Saint-Père; puis, M. le marquis de Nadaillac, au nom des membres français du Congrès, porta celle des étrangers. Après quoi M. le Dr Kiss, de Temesvar (Hongrie), répond au toast de M. de Nadaillac en même temps qu'aux discours de la soirée du Cercle, dans ce latin élégant et facile « qui est pour tout Hongrois lettré, dit Mgr d'Hulst, une seconde langue maternelle. » Vient le tour du docteur Lefebvre, le savant médecin de Louvain : il veut, en toute raison, que l'union de la foi et de la science se complète par la charité, et que, en attaquant l'erreur, on respecte l'homme qui se trompe; ce n'est pas celui-ci qui est l'ennemi, mais seulement l'erreur qui l'égare. Son discours, d'une éloquence entraînante est vivement applaudi, ce qui n'empêche pas le savant M. Kurth de l'être non moins chaleureusement en portant la santé des organisateurs du congrès, en un discours qu'il termine par cette belle pensée que « notre siècle qui s'est ouvert par la création de l'œuvre de la Propagation de la Foi, s'achève en inaugurant parmi les catholiques la propagation de la science. »

Ingénieur, M. de Lapparent dit qu'il se charge de jeter un pont entre le présent et l'avenir et propose de boire au prochain Congrès.

Enfin Mgr d'Hulst clôt la série des toasts et prétend modestement ne plus faire que « ramasser les miettes », en portant la santé des *auxiliaires du Congrès* et principalement de la Presse, non pas seulement la presse catholique, dévouée d'avance à l'œuvre, mais aussi « une presse moins habituée à nous accorder la bienveillance ou même la justice, et qui cette fois ne nous a refusé ni la justice ni même la bienveillance (1) ».

Il nous reste à dire quelques mots des séances plénières et générales.

(1) Cf. *le Correspondant* du 25 avril.

Les séances générales, plus solennelles et auxquelles les dames étaient admises, ont eu lieu entre 8 et 10 heures du soir, les jeudi 2, samedi 4 et lundi 6 avril, dans la grande salle de l'hôtel de la Société de géographie. La première présidée par S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, président d'honneur, fut ouverte par un discours de Mgr Freppel, évêque d'Angers, continuée sous la forme d'une charmante causerie, par M. de Lapparent exposant la théorie qui a été analysée plus haut, et close enfin par un discours du Cardinal félicitant les congressites de leur œuvre et les encourageant dans la voie où ils se sont engagés.

Le samedi soir, la présidence avait été dévolue à S. Ex. Mgr Rotelli, Nonce apostolique, et membre du bureau d'honneur, assisté de NN. SS. les évêques d'Angers, d'Astorga, de Bayeux et de Tarentaise. Mgr Freppel l'inaugure par un brillant résumé historique du rôle de la papauté dans le mouvement intellectuel, et de son influence civilisatrice dans tous les temps.

L'auteur de ces lignes est ensuite appelé à résumer le mémoire qu'il avait lu la veille aux sections réunies d'anthropologie et de philosophie, sur l'instinct et la raison, et dont les conclusions ont été indiquées au chapitre précédent. Puis M. Allard, l'érudit historien de l'Église aux premiers siècles, trace de main de maître le tableau de la société païenne en Europe au quatrième siècle : la mythologie classique de l'Olympe n'avait plus ni croyants, ni adhérents, et c'était dans les mystères du culte de Mithra que, non résignée encore à en arriver au christianisme, cette société dévoyée cherchait la satisfaction des besoins moraux qu'elle ne pouvait et ne devait trouver qu'au sein de la religion du Christ. Une allocution prononcée en latin par Mgr Rotelli termine la séance.

Le même jour, dans l'après-midi, les congressites s'étaient réunis, comme le mercredi, en assemblée plénière dans la grande salle de l'Institut catholique, à l'effet, cette fois, de régler l'époque, le lieu et la tenue de la prochaine session du Congrès. Quant à l'époque, le bureau proposait, comme naguère, de l'ajourner à quatre ans. Le Secrétaire général représentait, — un peu timidement peut-être, — à l'assemblée que, pour le bureau de la commission de permanence, la tâche n'était pas terminée avec la clôture de la session; que la direction et la surveillance de l'impression et de la publication des volumes du compte-rendu avait occupé les membres de ce bureau pendant la moitié du temps qui avaient séparé la première session de

la suivante, et qu'il avait fallu, ce travail aussitôt terminé, vaquer à la préparation de celle-ci ; qu'ainsi aucun répit n'était, de la sorte, laissé aux organisateurs. Le délai de quatre ans aurait du moins cet avantage de donner à ces artisans de l'œuvre le moyen de prendre un peu de repos. Mais l'assemblée n'était pas disposée à entendre de cette oreille ; le succès croissant du Congrès, le bien qui doit en résulter l'emportèrent sur toute autre considération, et son renouvellement au bout de trois ans, soit en 1894, fut voté à l'unanimité et accepté par les organisateurs, il n'est que juste de le dire, avec le même esprit de dévouement sans limites qui a valu à cette œuvre son développement et son succès.

Comme il s'agit d'un Congrès essentiellement *international*, il ne pouvait être question de le faire fonctionner indéfiniment en France. Il faudra qu'il fasse au moins le tour de l'Europe. Sur l'offre cordiale et empressée des congressistes belges, la Belgique, pays de langue française, situé dans notre voisinage, est désignée pour être la nation qui recevrait le prochain Congrès ; la commission de permanence dont les pouvoirs sont renouvelés dans la même séance, reçoit mandat de choisir, suivant les circonstances et les renseignements à recueillir, l'époque de l'année (vacances de Pâques ou grandes vacances) et la ville de Belgique où se tiendrait la troisième session du Congrès.

Enfin, le lundi 6 avril, à 8 heures du soir, eut lieu, sous la présidence de Mgr Freppel, assisté de NN. SS. les évêques d'Astorga et de Tarentaise, la dernière séance générale qui fut aussi la dernière de toute la session. Elle fut ouverte par Mgr d'Hulst donnant à grands traits un résumé des travaux des sections, dans lequel il formula cette pensée profondément vraie : c'est en vain que la science hostile a cru pouvoir faire de la théorie de l'évolution une machine de guerre contre le christianisme ; le meilleur moyen d'empêcher que l'on s'en serve contre nous, c'est de montrer que nous pouvons nous en accommoder (1).

Après cet exposé, M. le marquis de Nadaillac donne lecture du très remarquable mémoire sur les progrès de l'anthropologie dont

(1) L'auteur du présent article n'avait pas dit autre chose dans un travail publié par la *Revue des Questions scientifiques*, il y a un peu plus de deux ans (livraisons de janvier et d'avril 1889 : *Le Transformisme et la Discussion libre*), et qui fut alors assez vivement attaqué. Aujourd'hui c'est une voix bien autrement autorisée et autrement puissante qui proclame le même principe. Tôt ou tard les solutions rationnelles se font jour.

nous avons fait connaître les conclusions au paragraphe III de la présente étude. Puis Mgr Freppel prend la parole; il s'exprime dans le même sens que Mgr d'Hulst et ne marchande pas à la science l'ampleur de liberté à laquelle elle a droit, pourvu que, en chacune de ses branches, elle s'exerce dans la sphère qui lui est propre, sans prétendre anticiper sur un domaine qui n'est pas le sien et où elle n'est plus compétente. C'est un sujet de profonde humiliation pour notre époque que d'avoir vu réapparaître ces deux défaillances de la raison qui s'appellent le matérialisme et l'athéïsme, car c'est manquer aux premiers devoirs de la science que d'imaginer arbitrairement une conscience sans juge, un être moral sans liberté, une humanité sans cause. Etudier les faits, renfermer l'induction dans les limites que comportent ces faits, et appliquer partout les lois de la logique, voilà le devoir étroit du savant, et la religion, bien loin de rien craindre des sciences humaines s'exerçant dans leurs domaines respectifs, trouve une force dans leur concours.

La séance fut enfin close après adoption à l'unanimité d'une adresse au Pape lue par Mgr d'Hulst et conçue en ce sens :

« Les membres du Congrès ont échangé leurs vues sur les problèmes si nombreux qui sollicitent l'esprit humain, dont les solutions intéressent directement ou indirectement la foi chrétienne, sans empiéter jamais sur le domaine de la théologie. Ils ont expérimenté une fois de plus quel vaste champ l'orthodoxie catholique laisse ouvert aux diverses investigations de la science ; ils emporteront de cette réunion fraternelle un plus ardent désir de s'élever aux recherches scientifiques et d'en consacrer les résultats à la glorification de la vérité chrétienne, mais aussi un sentiment plus vif de la fraternité qui unit les enfants de l'Église catholique, *à travers les lieux et la diversité des nations.* »

Le lendemain matin 7 avril, de bonne heure, malgré une température peu clémente, un groupe important de membres du Congrès s'était transporté en pèlerinage à Montmartre et y entendait, dans la chapelle provisoire, une messe d'actions de grâces célébrée par Mgr l'évêque de Tarentaise.

Ainsi le saint sacrifice de la messe a clos comme il avait ouvert les assises de ce Congrès international vraiment scientifique et vraiment catholique.

C. DE KIRWAN.
(*Jean d'Estienne.*)

LE MIRACLE ET LA SCIENCE

II

LES POITRINAIRES A LOURDES

L'imagination et le miracle. — Impuissance de la suggestion. — Les poitrinaires pendant le pèlerinage national de 1890.

« C'est l'imagination humaine qui fait les miracles, nous dit Bernheim; la suggestion réalise des merveilles que l'ignorance attribuait à la foi. C'est là, et non ailleurs qu'il faut chercher l'explication de ce qui se passe journellement à Lourdes; n'en déplaise aux fidèles, aux esprits forts, qui ne sont pas toujours de libres esprits. » (Albert Bonjean),

« Mais, d'autre part, nous dit toujours Bernheim, la suggestion est une thérapeutique fonctionnelle. Vous ne pouvez ordonner à la lésion de se résoudre, à la synoviale altérée de reprendre ses fonctions, vous ne pouvez réduire un membre luxé, restaurer une substance détruite. »

La suggestion ne tue pas les microbes, ne crétifie pas les tubercules.

Les maladies, de leur nature, progressives et envahissantes, telles que l'ataxie, la sclérose en plaques, continuent leur marche. Il arrive un moment où la suggestion ne peut rien. Il importe donc de distinguer les maladies qui résultent d'une altération matérielle qui tombe sous les sens, des troubles fonctionnels ou nerveux. C'est ce que nous allons faire : étudiant d'abord les tumeurs, les plaies, les affections organiques qui guérissent à Lourdes; en second lieu, les troubles fonctionnels ou nerveux qui se présentent à chaque pas devant nous, et qui donnent matière aux considérations les plus intéressantes.

Du 21 au 25 août dernier, pendant le pèlerinage national, et parmi les mille ou quinze cents malades qui étaient réunis autour de la

grotte de Lourdes, les guérisons les plus importantes et les plus nombreuses ont été constatées chez des poitrinaires.

Chaque jour se présentaient devant nous des malades qui nous portaient des certificats attestant qu'ils étaient arrivés au troisième degré de la phtisie, et sur lesquels nous trouvions à peine les traces d'une congestion légère. Des poumons, sur lesquels les tubercules ou les bacilles évoluaient depuis des mois ou des années, étaient encore moins perméables à l'air, présentaient parfois quelques râles, mais tout travail morbide paraissait arrêté. Les malades accusaient un bien-être depuis longtemps inconnu.

Ces résultats seront-ils durables? Nous ne pouvons en donner la preuve à l'heure actuelle. Mais, tels qu'ils sont, ils ont leur importance.

Essayez, dans un hôpital, de faire lever quinze ou vingt phtisiques; arrêtez la fièvre, l'expectoration, la sueur, tous les phénomènes de décomposition organique. Faites mieux : Comblez les cavernes, ces lésions profondes, dont vous suiviez, avec l'oreille, tous les développements; remplacez tous ces tissus altérés par un tissu normal, comme vous fermez une plaie par une surface nouvelle.

Faites tout cela en un instant, en une seconde, et dites-moi si vous avez fait une œuvre vaine, qui ne mérite pas d'arrêter l'attention d'un homme sérieux.

Mais je dis plus :

Ces résultats sont d'ordinaire durables, et pour le prouver, nous allons reprendre les exemples des années précédentes, et montrer quelle est la suite et le terme des guérisons qui s'opèrent autour de la grotte.

On reconnaît aisément une maladie de poitrine. Dans les formes avancées, une erreur de diagnostic ne se conçoit guère. Avec l'auscultation, les médecins suivent et précisent l'étendue des lésions.

Avec l'analyse, ils peuvent retrouver les germes qui produisent le tubercule, et avoir la preuve anatomique certaine de son existence.

Enfin, le public lui-même lit facilement, sur la physionomie des malades, la nature et le progrès de leur affection.

Les poitrinaires au dernier degré ne conservent guère de chances de guérison. Quand le poumon est détruit, quand il est creusé par des cavernes profondes, quand l'économie est usée et la résistance

à bout, la nature et l'art sont également impuissants; la mort est inévitable, dans un délai qu'il est souvent facile de préciser.

La guérison des poitrinaires, à Lourdes, est un fait important entre tous. On ne peut invoquer ici ni un effet nerveux, ni une erreur d'observation.

La suggestion est impuissante, et le diagnostic bien établi.

On nous dit parfois que les faits que nous citons sont déjà bien anciens, que les souvenirs des témoins sont moins précis, qu'une contre-enquête est difficile et que, dans le monde merveilleux où notre esprit s'élève ou s'égare, les points de repère font défaut, les termes de comparaison n'existant plus.

On peut suspecter les témoignages des médecins catholiques. Mais les exemples que nous allons résumer échappent à toutes ces critiques.

Ils ont été observés par des médecins libres de toute attache. Quelques-uns de ces faits se sont passés sous nos yeux.

La guérison de sœur Julienne, des Ursulines de Brives, survenue à Lourdes le 2 septembre 1889, est un fait considérable, bien facile à interpréter.

Six médecins ont constaté la maladie et ont reconnu qu'elle était incurable; sept médecins ont constaté la guérison et, depuis plus d'un an, cette guérison instantanée et absolument inexplicable ne s'est pas démentie.

Le temps l'a consacrée. Cependant elle est encore assez récente pour que nous ayons pu consulter les principaux témoins. Nous avons recueilli de la bouche même de sœur Julienne et en présence de son médecin tous les détails de son observation.

Cette observation porte à chaque page la trace évidente d'une action surnaturelle. En la publiant avec tous les développements qu'elle comporte, elle pourra servir de base à la thèse que nous cherchons à établir.

Cependant un seul fait, aussi probant qu'il soit, ne peut avoir l'autorité du nombre; isolé ou exceptionnel, il se comprendrait moins ou perdrait de son importance.

En parcourant les *Annales de Lourdes*, nous avons relevé un grand nombre d'exemples semblables.

Nous avons trouvé trente guérisons de phtisiques dans des conditions pareilles : même gravité, guérison aussi rapide, aussi complète. Cependant nous avons laissé de côté tous les faits qui n'étaient

pas appuyés par le témoignage d'un ou de plusieurs médecins.

Avec ces trente observations, nous avons les éléments d'un travail clinique très important; nous avons la preuve que ces guérisons se poursuivent et se répètent, depuis plus de trente ans, en conservant les mêmes caractères. C'est un enseignement qu'on a voulu en vain méconnaître; il s'impose à nous avec la logique inexorable des faits les mieux établis.

GUÉRISON DE SOEUR JULIENNE DU MONASTÈRE DE SAINTE-URSULE DE BRIVES LE 2 SEPTEMBRE 1889

Poitrinaire au dernier degré. — Transportée mourante à Lourdes. — Guérison instantanée dans la piscine. — 6 médecins ont constaté la maladie. — 7 médecins ont constaté la guérison.

Sœur Julienne est née en 1864, au village de La Roque, canton de Sarlat. Le village de la Roque est placé dans un des plus beaux sites de la magnifique vallée de la Dordogne. Resserrées dans un espace trop étroit, ses maisons superposées s'étagent sous une roche grandiose qui leur sert d'abri et se mirent dans la rivière. Le village est habité par une population robuste, énergique, aux mœurs un peu rudes, population de pêcheurs qui vivent sur la Dordogne, ou de cultivateurs, pauvres mercenaires pour la plupart.

C'est là que sœur Julienne a été élevée jusqu'à l'âge de onze ans. Elle est la troisième d'une famille de neuf enfants, tous encore vivants.

A onze ans, Julienne fut placée à l'orphelinat de l'hospice de Sarlat. Le curé de sa commune, le vénérable abbé Gouzot, l'oncle de Mgr l'archevêque d'Auch, voyant la famille de Julienne plier sous le poids de charges excessives, avait obtenu pour elle une place dans cet établissement.

J'ai vu souvent cette jeune enfant pendant son séjour à l'hospice; elle souffrait d'une inflammation chronique des paupières et de la conjonctive, trace d'un tempérament lymphatique assez accusé.

Elle avait, nous disent les religieuses, une piété particulière pour la sainte Vierge; chaque jour, elle récitait son rosaire et l'office de l'Immaculée-Conception qu'elle avait appris par cœur. Au moment de ma première communion, nous dit-elle, je m'étais sentie appelée à la vie religieuse; et, toute enfant, au premier éveil de sa raison, la pensée qu'elle retrouvait dans ses souvenirs les plus lointains, et

qui avait d'abord germé dans son esprit, était bien celle de se consacrer à Dieu.

A dix-neuf ans, elle entre au couvent des Ursulines, se sentant un attrait particulier pour le cloître. Mais, à la fin de son postulat, l'évêque de Tulle, premier supérieur du couvent, lui demande de faire le sacrifice de la clôture, la communauté n'ayant personne pour le service extérieur. Elle prend son emploi de tourière qu'elle n'a plus quitté jusqu'à ce jour.

C'est une physionomie bien connue dans la ville de Brives que celle de sœur Julienne; elle est l'intermédiaire officiel et constant entre les soixante-huit religieuses du monastère, monde invisible derrière ses grilles, et les parents des élèves, les fournisseurs de la maison.

Dans les rues de Brives, qu'elle traverse chaque jour, tout le monde la salue, l'arrête ou lui parle. Sa guérison a eu un retentissement exceptionnel. Toute la population de la ville avait suivi, avec le plus vif intérêt, les phases de sa longue maladie, et son départ pour Lourdes avait donné lieu aux appréciations, aux commentaires les plus divers. On avait vu, généralement, dans ce voyage, une consolation dernière accordée à une mourante.

Sœur Julienne était depuis trois ans dans la communauté, lorsqu'au mois d'août 1886, elle ressentit les premières atteintes de sa maladie. Ce furent d'abord les symptômes d'une bronchite, avec fatigue générale. Cette indisposition, qui aurait dû être passagère, se prolongea, en s'aggravant, pendant tout le mois d'août et de septembre, et, au mois d'octobre, elle fut obligée de s'aliter.

Elle reste deux mois couchée, on lui met des vésicatoires, pour dégager la poitrine, mais la maladie semble avoir des racines profondes; la vie est touchée dans ses sources. Tous les symptômes de la phtisie se dessinent, et lorsque la malade se relève, au commencement de décembre, le médecin demande qu'on l'envoie dans sa famille, respirer l'air natal.

Sa famille, c'était l'orphelinat de Sarlat. Je la revis là, languissante, pâle, amaigrie, sous le coup d'une diathèse imminente. Elle se relève pourtant; le repos, l'hygiène, la jeunesse semblent devoir triompher de ces premiers accidents.

Elle rentre à Sainte-Ursule au mois de janvier et reprend son emploi; elle n'a plus son entrain et ses forces; elle reste néanmoins debout et à son poste jusqu'au commencement d'octobre 1887.

A ce moment, seconde poussée plus grave que la première: elle

crache le sang en abondance. Le Dr Pomarel, qui a succédé au Dr Lagorce, la couvre de flanelle, lui fait prendre les Eaux-Bonnes.

Sœur Julienne se relève en novembre et, tout en conservant une petite toux sèche, persistante, elle ne revient à l'infirmerie qu'au mois de mai 1888 : nouvelles hémoptisies, nouvelle crise.

Au mois de juillet, elle fait sa profession ; le médecin, peu rassuré sur l'avenir, donne pourtant un avis favorable, par intérêt pour elle, par bonté et afin de lui éviter le plus cruel des sacrifices.

Enfin, au mois de janvier 1889, dernière poussée qui ne sera suivie d'aucune rémission. Sœur Julienne s'alite, à la fin de février, pour ne plus se relever; elle est aphone, les étouffements sont incessants, très pénibles, la fièvre continue et très élevée. Les crachats sont sanguinolents, on entend des râles dans toute l'étendue de la poitrine. Le médecin prononce le mot de *phtisie galopante*.

Elle prend de la quinine pendant plusieurs jours pour arrêter la fièvre, mais sans résultat. On applique des pointes de feu à dix reprises différentes et jusqu'à 200 chaque fois ; on lui met successivement 15 vésicatoires, de la teinture d'iode. Elle ne peut supporter l'huile de foie de morue, on lui donne du chloral et de l'opium.

A partir du mois de juillet, les crachats cessent de contenir du sang et deviennent franchement purulents. « Je crachais mes poumons », disait la Sœur.

La maladie se localise au sommet du poumon droit. A ce niveau, il y a une matité très prononcée et des râles caractéristiques (Dr Pomarel).

La fièvre continue toujours. Tous les moyens sont impuissants pour arrêter les progrès du mal.

Ainsi voilà une maladie qui a débuté au mois d'octobre 1886 par une première poussée qui a duré trois mois ; poussée caractéristique qui, sous le nom de rhume négligé, dissimule mal la gravité de la lésion qui menace d'éclater.

Seconde poussée au mois d'octobre 1887. C'est alors que les hémorragies pulmonaires se déclarent.

Au mois de mai et au mois d'octobre 1888, troisième et quatrième crises.

Enfin, au mois de janvier 1889, crise finale, pendant laquelle la maladie prend d'abord les allures d'une phtisie à marche rapide, pour se terminer par une localisation au sommet du poumon droit et par une consomption de l'économie.

Pendant ces trois mois, brûlée d'une fièvre intense, la malade, qui ne se nourrit que de bouillon et de lait, perd rapidement ses forces, ne peut se tenir debout et arrive rapidement à cet état cachectique qui indique la période ultime des maladies de poitrine.

A Pâques, sa mère était venue la voir et, comme elle ne pouvait entrer dans la communauté, on avait porté sœur Julienne sur un fauteuil dans une chambre en dehors de la clôture; mais elle avait eu à peine la force de parler à sa mère et il avait fallu la replacer au plus vite dans son lit.

D'après le récit que nous venons de faire de la marche et des symptômes de cette affection, il est difficile, même pour des personnes étrangères à la médecine, de ne pas reconnaître une maladie de poitrine dont tout trahit l'allure et les progrès.

Sœur Julienne était phtisique.

Six médecins l'ont reconnu et déclaré formellement.

C'est d'abord le Dr Lagorce, le médecin de la communauté, et qui, dès les premiers jours, n'a pas caché son sentiment.

Après lui, je l'ai vue à Sarlat, lorsqu'elle vint respirer l'air natal; tout trahissait chez elle une diathèse imminente.

Le docteur Pomarel, qui a suivi jour par jour les progrès de la maladie, a pu préciser davantage la nature et l'étendue des lésions. Le docteur Pomarel a bien voulu mettre sous mes yeux le registre de l'infirmerie, pendant l'année 1889. A chaque page, nous trouvions le nom de sœur Julienne, et en regard les prescriptions variées, qui nous permettaient de reconstituer toutes les phases de la maladie et d'en suivre les progrès. Pendant une absence du docteur Pomarel, le docteur Peyrat, de Brives, avait fait appliquer deux vésicatoires à la religieuse, et avait porté le même jugement sur la nature de cette affection, et sa terminaison fatale.

Enfin, le docteur Marfan, de Castelnaudary, et un médecin de Bordeaux, cousin de la supérieure, avaient confirmé absolument l'opinion et les appréhensions de leurs confrères.

Le diagnostic ne pouvait donc être douteux.

D'après le témoignage de six médecins, d'après tous les symptômes que nous venons de relever : *sœur Julienne était poitrinaire* — d'après les lésions du poumon, surtout avec l'usure organique qui se faisait depuis de longs mois, avec cette fièvre intense et continue, elle touchait au terme fatal. C'était une question de mois ou de jours.

Sœur Julienne pouvait-elle guérir? — Si nous nous plaçons sur le terrain de l'impossibilité absolue, mathématique, nous devons reconnaître qu'une démonstration de ce genre est difficile. Peut-être qu'avec du temps, des soins, un changement de milieu, une reprise partielle au moins pouvait se concevoir.

Mais nous ne sommes pas des mathématiciens, nous sommes des médecins, et si nous parlons en cliniciens, en hommes d'expérience et de pratique, nous devons avouer que la guérison sortait de toutes les prévisions possibles. Une maladie de poitrine qui a envahi progressivement une économie, qui, depuis trois ans, poursuit une marche fatale, qui a triomphé de toute résistance organique, ne s'arrête pas d'elle-même.

Mais nous disons plus :

A quelque point de vue qu'on se place, que l'on parle de possibilité relative ou de possibilité absolue, que l'on parle en mathématicien ou en médecin, une guérison instantanée, complète, qui, dans quelques secondes, effacera toute trace de la maladie, est absolument impossible.

Le docteur Pomarel racontait un jour, dans une de ses visites, qu'il venait de voir une malade de Saintes, paralysée depuis de longs mois, qui avait été guérie subitement à Lourdes. Ce nom de Lourdes, prononcé devant sœur Julienne, fit naître en son âme l'intime persuasion qu'elle y serait guérie. Chose étrange! cette assurance même lui était une raison suffisante de n'exprimer aucun désir. Une religieuse, sa compagne d'infirmerie, la pressait de faire ce voyage; le médecin revenait quelquefois sur ce sujet, la supérieure interrogeait la malade pour savoir si elle voulait aller à Lourdes. La sœur, devant ces sollicitations répétées, paraissait indifférente.

Un jésuite de Rouen, le P. Duponchel, qui était venu prêcher une retraite, et qui vint confesser la sœur, le 14 août, à l'infirmerie, lui dit qu'elle devait se soumettre au désir de la Mère et se rendre à Lourdes. « Mais si j'y vais, dit-elle, je serai guérie. — Allez-y, » dit le Père, et le voyage fut décidé.

Cependant, le docteur Pomarel n'avait parlé de Lourdes que pour faire diversion aux préoccupations de la malade et de son entourage, mais il n'avait jamais pensé que la possibilité d'un pareil voyage pût même se présenter à l'esprit. Aux premières ouvertures

qui lui furent faites, il ne crut d'abord qu'à un caprice de malade. « Si vous désirez aller en pèlerinage, dit-il, allez aux grottes de Saint-Antoine, aux portes de Brives. » On essaye de l'y transporter couchée dans une voiture, elle revient très fatigué.

Devant les instances répétées des religieuses, le médecin finit pourtant par se rendre. Mais il veut alors régler tous les préparatifs de départ. Il exige un compartiment réservé, de première classe. Il veut accompagner la religieuse à la gare. Sœur Julienne désire partir un samedi, jour consacré à la Sainte Vierge.

La veille, plusieurs dames de Brives avaient voulu la voir avant son départ et on l'avait portée dans la chambre où elle avait reçu sa mère à Pâques. Mais elle n'avait pu y rester que quelques minutes et il avait fallu la remettre au lit. Le soir, les religieuses viennent lui faire leurs adieux et lui donner leurs commissions pour Lourdes, mais elle ne peut leur parler, c'est à peine si elle les entend.

Le samedi, 1er septembre, on la descend à la chapelle. A quatre heures du matin elle fait la sainte communion, soutenue par ses deux compagnes de route, la seconde sœur tourière et une dame de Brives qui lui avait offert de l'accompagner.

La sainte communion c'était le Viatique : humainement parlant elle courait au-devant de la mort.

A la gare, où elle arrive en voiture pour prendre le train de cinq heures, le contrôleur la porte dans son wagon et la voyant si malade : « Elles sont folles, dit-il, on ne devrait pas permettre pareille témérité. On ramènera certainement un cadavre. »

Elle reste jusqu'à Toulouse sans voix, à moitié évanouie. A Toulouse, on la dépose dans la salle d'attente.

Il y avait à ce moment le pèlerinage de Marseille. Mgr l'archevêque d'Alby, ému de pitié devant cette sœur si malade, s'arrête pour la bénir, tous les pèlerins s'écartent d'elle avec respect et compassion. Une dame lui mouille les lèvres avec de l'eau de Lourdes et cette eau semble la ranimer.

De Toulouse à Lourdes, le voyage est un peu moins pénible. Cependant, à la descente du train, la tourière du Carmel, qui est venue au-devant des religieuses, recule effrayée en la voyant : « Nous ne l'aurions pas reçue, dit-elle, si nous l'avions sue si malade » ; et en arrivant au Carmel on fait prévenir l'aumônier qu'il faudra probablement administrer une malade dans la nuit. La nuit fut en effet des plus douloureuses, les étouffements furent continuels.

Nous sommes au dimanche matin 2 septembre. Sœur Julienne n'a pu rien prendre; on lui donne un peu de bouillon, et la tourière du Carmel la prend dans ses bras et la porte dans une voiture.

« Elle ne reviendra certainement pas, dit-elle en la quittant. » Trois personnes l'accompagnent à la grotte; on la dépose sur un banc en la soutenant de tous côtés. Elle ne peut ni prier, ni penser; elle est à bout. C'est à peine si elle jette un regard sur la Vierge.

Après quelques instants, un brancardier vient la chercher dans une petite voiture à bras pour la conduire à la piscine. Là, nouvel et dernier obstacle.

Le médecin de Brives hésitait à la laisser partir. Le conducteur ne voulait pas la monter dans le train. Les sœurs du Carmel osent à peine la recevoir, et les dames préposées à la piscine ne veulent pas la baigner.

« C'est une poitrinaire que vous nous conduisez, disent-elles, et au dernier degré; nous ne baignons pas ces malades, nous ne faisons que les éponger. Il nous faut un ordre formel du médecin. »

On rappelle le consentement donné par le médecin de la communauté, on insiste. « Si vous le voulez, disent ces dames, restez avec nous et prenez toute la responsabilité de ce que nous allons faire. »

On déshabille sœur Julienne qui est là immobile, sans voix, presque sans connaissance, et toute couverte de sueurs. On la soulève pour la plonger dans la piscine, et, au moment où elle touche l'eau, sa bouche s'entr'ouvre et ne se referme pas, le souffle expire sur ses lèvres, sa pâleur est celle d'un cadavre. On la croit morte, on la retire aussitôt. L'eau n'avait pas encore touché le côté gauche de son corps. On la soutient, on la dépose sur la marche qui précède la piscine. Une anxiété cruelle pénètre les personnes qui l'entourent; on cherche à surprendre un signe de vie. A ce moment, ses joues se colorent légèrement, ses yeux s'entr'ouvrent, sa poitrine se dilate... elle se redresse et se tient debout. « Vous êtes mieux, lui dit-on. — Mais oui, je me sens mieux! » et subitement son regard s'éclaire, une vie nouvelle anime cette physionomie jusque-là morne, immobile et glacée. Sœur Julienne refuse de s'asseoir; elle s'habille seule et bientôt elle veut marcher sans appui et retourner à la grotte.

« Je sentais, dit-elle, que j'avais la force et cependant je ne savais pas marcher. Je regardais mes pieds s'avancer, et je me demandais s'ils étaient à moi.

« J'étais du reste étrangère à ce qui se passait autour de moi. En sortant de la piscine, la foule m'entoure, se presse sur mes pas; j'avais peine à avancer. J'étais pourtant calme, et j'ai pu arriver jusqu'à la grotte où je suis restée une demi-heure à genoux en prières.

« Là, le prédicateur qui était en chaire, me désignant à la foule, lui dit : « J'allais vous parler de la puissance de Marie; regardez « celle qui passe, sa vue vous en dit plus que mes paroles. »

« On entonne le *Magnificat*, et bientôt, pour me dérober à l'enthousiasme, à la curiosité des pèlerins, on me fait monter en voiture, on me ramène au Carmel. Je monte lestement dans cette voiture où j'agonisais naguère. Au Carmel, les tourières m'entourent, toutes les religieuses descendent au parloir pour me voir, et je vais prier une demi-heure avec elles à la chapelle. Il est midi, je n'ai encore rien pris, je me mets à table et je fais le premier repas sérieux que j'eusse fait depuis un an. Depuis le mois de janvier, je ne prenais guère que du bouillon et du lait.

« Dans l'après-midi, je reviens à pied à la grotte, mais il faut encore me ramener en voiture pour me soustraire à la foule qui me suivait et formait un cercle compact autour de moi. Le lendemain, je suis allée voir le docteur de Saint-Maclou qui m'a auscultée, interrogée, examinée longuement. Il avait auprès de lui un médecin de Béziers, et tous les deux ont déclaré qu'ils ne trouvaient aucune trace de la maladie antérieure.

« Au moment de ma guérison, dans la piscine, je n'avais rien ressenti, mais, dans la journée, j'ai éprouvé de violentes douleurs, des contractions dans la poitrine. Mes pieds, déshabitués de marcher, ont enflé pendant quelques jours. Ce sont là les seules et dernières traces de ma maladie. »

Cependant à Brives, dans la communauté, on priait nuit et jour, on récitait le rosaire à la chapelle les bras en croix.

Le dimanche, on reçoit à midi une première dépêche qui laisse entrevoir la guérison, et, le soir, le médecin en apporte une seconde qui dissipe tous les doutes. Le docteur de Lourdes télégraphiait à son confrère : « Nouvelles parfaites, envoyez opinion sur malade. »

Le vendredi, le docteur Pomarel va au-devant de la sœur jusqu'à la première station; il a hâte de vérifier cette guérison inexplicable et inattendue pour lui. Il examine la sœur, tâte son pouls, lui fait faire quelques pas dans le wagon... et devant l'évidence, il ne peut contenir son émotion, des larmes remplissent ses yeux.

Nous ne pouvons, en spectateurs impassibles, suivre pendant de longs mois les drames intimes et poignants qui se déroulent devant nous. Nous sommes vulnérables par bien des points. Nous laissons une partie de nous-mêmes dans notre vie professionnelle.

A la descente du train, à Brives, le docteur va chercher le contrôleur qui présidait au départ et qui recule stupéfait en voyant la religieuse pleine de force.

Une foule énorme remplit l'avenue de la gare, et la sœur n'ose pas descendre. On la prend dans une voiture pour la soustraire une fois encore aux ovations enthousiastes. Mais, à la porte de son couvent, elle trouve la cour, la chapelle remplies d'une multitude compacte, qu'elle a peine à traverser.

On entre à la chapelle et, pendant le chant du *Magnificat*, pendant la bénédiction, il faut ouvrir les rideaux de clôture que l'on n'ouvre que les jours de profession et de prise d'habit. La foule les aurait déchirés. Sœur Julienne était agenouillée sur un prie-Dieu en avant des religieuses, elle pleurait d'émotion. Après la cérémonie, on se réunit à la salle de communauté. Devant toutes les Sœurs, le médecin, et l'aumônier, la miraculée refait le récit de sa guérison. Il est neuf heures du soir quand on songe à lui faire prendre de la nourriture et du repos.

Quelle différence entre le départ et le retour, entre la miraculée du 2 septembre et la malade de la veille!

Il faut reprendre ce récit dans ses lignes principales, pour bien fixer au point de vue médical, l'enseignement qui s'en dégage.

Voilà une religieuse de 26 ans, dont la première jeunesse a été remplie par des manifestations lymphatiques accusées; ophtalmie, inflamation chronique des paupières. Dans ses antécédents de famille, on trouve quelque tare héréditaire. Sa mère a souffert d'une coxalgie dans son enfance, elle est restée boiteuse.

Au mois d'août 1886, après un travail excessif, un emploi abusif de la machine à coudre, sœur Julienne est prise d'une bronchite insidieuse qui se prolonge pendant trois mois. L'air natal, le repos, les soins de tout genre effacent incomplètement cette première atteinte. Mais son économie, blessée dans ses sources, ne se relèvera jamais; elle reste pâle, amaigrie, languissante.

Ce n'est pas une maladie accidentelle, c'est une poussée constitutionnelle; c'est un germe de phtisie qui a été déposé dans cette poitrine.

Le premier médecin ne s'y trompe pas. Les cinq médecins qui viennent après lui confirment, en le précisant, son diagnostic. Il n'y a pas une seule variante dans les divers jugements qui sont portés sur l'avenir réservé à cette sœur.

La marche de l'affection est caractéristique. C'est d'abord à l'automne et puis au printemps, que les poussées se renouvellent. Elles se rapprochent, elles deviennent plus graves.

La maladie prend les allures d'une phtisie à marche rapide, puis la lésion se localise au sommet du poumon droit. Il y a de la matité, des râles humides, des crachats caractéristiques, la fièvre est continue, la résistance à bout. Nous touchons au terme de ce drame pathologique. C'est une question de jours.

Et c'est alors qu'en une minute, en une seconde, tout s'efface. Cette poitrine, creusée par les tubercules, infiltrée et congestionnée dans toute son étendue, a retrouvé son intégrité. Il n'y a plus trace d'une lésion quelconque. Cet organisme épuisé, sans résistance, a repris son ressort, a retrouvé le libre jeu de ses fonctions. Il n'est question ni de transitions ménagées ni de convalescence. C'est un changement à vue, une véritable résurrection.

Six médecins avaient constaté la maladie.

Sept médecins constatent la guérison.

D'abord le Dr Pomarel qui s'opposait au départ de la sœur, qui ne la croyait pas capable de supporter le voyage, va au-devant d'elle pour s'assurer qu'il n'est pas le jouet d'une fable.

Dans le récit que le Dr Pomarel envoie à son confrère de Lourdes, nous lisons : « Le cas de la sœur Julienne paraissait des plus alarmants et des plus désespérés, lorsqu'il y a quelques semaines, cette jeune sœur me parla de son désir d'aller à Lourdes; cela ne me parut pas bien sérieux ni d'une exécution possible; je crus à une fantaisie de malade. Peu à peu cependant la manifestation du désir se renouvelant sans cesse, j'ai consenti à autoriser le voyage, en faisant accompagner la jeune malade par des personnes aussi intelligentes que dévouées... et le départ pour Lourdes s'effectuait le samedi matin, 31 du mois d'août... Vous savez le reste. »

Le docteur Pomarel ne se contente pas de donner un certificat. Il soignait en ce moment sa sœur gravement malade : il part immédiatement avec elle pour Lourdes.

Il veut trouver le secret de ces guérisons merveilleuses qui surprennent et dépassent son intelligence.

Notre cher confrère n'a pas eu la consolation de ramener sa sœur guérie; mais il nous a montré, par la spontanéité de sa démarche, que les esprits élevés savent mettre leurs actes en harmonie avec leurs convictions.

Le docteur Peyrat a vu la sœur, le docteur de Saint-Maclou l'a auscultée avec soin; je l'ai vue moi-même à diverses reprises. Personne n'a pu trouver dans ses poumons la trace même d'une simple congestion. C'étaient des poumons sur lesquels aucun souffle morbide ne semblait avoir passé.

Si j'avais écrit cette observation sous la dictée de la religieuse, j'aurais pu lui donner une portée plus haute, montrer la main de Dieu bien visible dans la disposition de ces événements.

La maladie de sœur Julienne est bien facile à interpréter, sa vie est plus facile encore à écrire; elle est transparente comme le cristal. Il n'y a pas eu d'étapes distinctes dans son existence. A onze ans, elle entre à l'orphelinat. C'est la communauté. Elle n'en sortira plus, le souffle du monde n'a pu ni la ternir ni l'atteindre.

Sa première pensée, aussi loin que remontent ses souvenirs, appartient à Dieu. Elle entrevoit la vie religieuse dans cet éveil de sa raison; à sa première communion, cette même pensée se grave plus distincte dans son esprit. Elle avait une tendresse particulière pour la sainte Vierge, et plus tard, si elle ne peut satisfaire le désir le plus intime de son cœur, et s'enfermer dans le cloître, si elle doit, par ses fonctions, rester en contact avec le monde, c'est qu'elle doit aussi rendre publiquement témoignage des grâces exceptionnelles dont elle va devenir l'objet.

La maladie survient au moment où elle a fait le sacrifice de sa vie pour les pécheurs, elle y voit l'accomplissement de son vœu, la réalisation d'un désir agréable à Dieu.

Et cependant, pendant trois ans de souffrances ininterrompues, dans des alternatives diverses, avec des rémissions partielles, elle a quelques moments de doute, sinon de défaillance. Il est plus facile de faire le sacrifice de sa vie sur le champ de bataille, que de s'immoler, victime volontaire, et d'assister, en pleine jeunesse, à la décomposition de son organisme, sous le poids d'une diathèse qui l'étreint.

Elle écarte longtemps la pensée d'un pèlerinage à Lourdes; elle ne peut ni ne veut demander sa guérison. Si près du but, pourquoi revenir en arrière? Pourquoi rester sur la terre quand le ciel s'entr'ouvre?

« J'aime mieux, dit-elle dans son langage naïf, aller me promener en paradis, que de courir encore dans les rues de Brives. »

Quand la supérieure a parlé, elle se soumet. « J'irai à Lourdes, dit-elle, et je suis certaine de guérir. » Elle voit dans cet ordre l'expression absolue de la volonté de Dieu.

Dans ces natures simples et droites, qui toute leur vie n'ont poursuivi qu'un but, qui ont fait abstraction de leur volonté, de leur personnalité, qui ont dirigé leurs pas, sans résistance, dans le sillon tracé par une règle bien définie, vous ne trouvez pas de ressorts faussés, d'équilibre rompu, et cette tension nerveuse, résultat des luttes, des souffrances, du contact et des déceptions du monde.

En écoutant sœur Julienne faire le récit de sa guérison, j'étais frappé de sa parole claire, nette, de cette note toujours juste, qui venait souligner chaque fait.

« Ce récit, me disait-elle, je l'ai fait bien souvent. Le lendemain de ma guérison, pendant quatre heures, debout, auprès de la grotte, j'ai dû le répéter à tous les pèlerins de Nantes, de Niort et de Tours. Pendant plusieurs mois, je ne pouvais sortir dans les rues de Brives sans être interrogée. C'était une épreuve chaque jour renouvelée; aujourd'hui encore, en vous répétant ce que j'ai dit cent fois, ces détails intimes que vous me demandez, j'éprouve une confusion à parler de moi, à livrer à la publicité ma personne et ma vie. Plus que jamais j'aspire à me cacher derrière les grilles du cloître. »

Vous pardonnerez, ma chère sœur, au médecin de votre famille, au premier médecin de votre jeunesse, de venir encore parler de vous; de soulever le voile derrière lequel vous vouliez abriter votre vie, de se faire l'historien des faveurs divines qui vous ont été si largement départies; nous travaillons tous deux dans une préoccupation plus haute que toute préoccupation personnelle.

Vous êtes allée à Lourdes, vous avez demandé votre guérison pour rendre témoignage de la puissance, de la bonté de la Vierge Immaculée; et moi je cherche à faire pénétrer, dans l'esprit des hommes de science ou des hommes du monde, des ignorants ou des incrédules, les convictions qui animent mon âme. Je rends aussi témoignage à la vérité, que j'ai eu le bonheur d'entrevoir en étudiant ces nombreux malades qui retrouvent la santé auprès de la grotte de Lourdes.

Quand on poursuit ces enquêtes avec le concours de tous les médecins qui ont été mêlés à ces événements, quand une ville

entière voit une religieuse, après trois ans de maladie, sortir de son lit et reprendre sans transition, sans convalescence, ses occupations et son emploi, il faut laisser de côté les objections théoriques, la suggestion ou l'effet nerveux, et toutes ces solutions préparées d'avance, mais qui ne peuvent trouver ici leur application ; il faut s'incliner et reconnaître les manifestations d'une puissance plus haute.

Du reste, nous le disions en commençant, ce n'est pas seulement la guérison de sœur Julienne qui vient confirmer la thèse que nous développons. Nous avons trouvé, en parcourant les *Annales de Lourdes*, le récit de trente guérisons semblables ; aussi surprenantes, aussi instantanées ; appuyées par les certificats les plus explicites, et par les noms des médecins les plus autorisés.

Dr Boissarie.

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE EN TUNISIE [1]

Les cinquante mille Arabes s'étaient hâtés de fuir vers les montagnes, car les muezzins leur avaient affirmé que Mahomet saurait défendre la ville vierge jusque-là de toute approche étrangère, que les murailles tomberaient d'elles-mêmes pour écraser les envahisseurs et que l'eau serait changée en sang. Belle légende qui devançait les temps, mais qui n'était pas destinée à devenir historique!

L'eau resta saumâtre et ne devint pas du sang; les murailles restèrent debout, conservant leur couronne de créneaux, pour saluer plus royalement notre entrée. Mahomet sembla avoir oublié sa ville..... et Kairouan la Sainte se vit foulée aux pieds des roumis vainqueurs.

Le lendemain matin, l'aumônier militaire voulut célébrer le sacrifice de la Messe sur la terrasse d'une des maisons les plus élevées, en face de nos camps, en face de la plaine immense, en face des mosquées et des autres terrasses de la ville. Pour des yeux catholiques, ce fut un spectacle sublime de voir la divine Victime suspendue entre les mains du prêtre et planant au-dessus de l'Islam, dans une cité où depuis huit siècles, Mahomet régnait sans conteste et où était totalement inconnu le sacrifice de notre Christ.

Il est beau le ministère du prêtre présidant à de tels spectacles, qui ne peuvent être dignement appréciés que par le Ciel seul!

Le jour suivant, nous nous emparons de quatre Arabes qui recélaient, dans leurs burnous, des cartouches de nos fusils, cartouches qu'ils ne peuvent s'être procurées qu'après avoir assassiné quelque troupier français. De plus, le courrier de France a été déchiré en route, et l'on soupçonne, avec raison, ces quatre individus de n'être pas purs de tout crime.

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1891.

Amenés devant le général, ils ne veulent répondre à aucune question. Le général, usant alors des moyens judiciaires propres au pays, les condamne à recevoir, chacun, deux cents coups de bastonnade. La souffrance, peut-être, les fera parler.

Devant le camp entier, rassemblé en cercle, on étend par terre ces quatre Arabes, on relève leurs burnous, et des hommes, armés de baguettes de fusil, frappent sans pitié, à tour de bras, sur la chair nue, à l'endroit le plus propice pour bien sentir les coups, sans que la santé en soit trop altérée, car là est le siège du corps, mais non le siège de la vie. Le sang jaillit; les baguettes de fusils sont tordues; les hommes sont essoufflés, mais les Arabes n'ont proféré aucune plainte, n'ont révélé aucun secret, et on les emporte, évanouis, sous une tente qui leur sert de prison.

Le lendemain, à l'aurore on les conduit sur le front de bandière du camp et on les fusille, sans qu'aucune parole soit sortie de leurs lèvres.

En contemplant leurs corps étendus, percés de balles, je me prends à réfléchir avec mélancolie, et je rejoins ma tente en rêvant. Ces hommes avaient du courage et je les admire, mais je les plains d'être morts pour une cause qui n'est pas la vraie grande cause : ils sont morts par fanatisme : ce sont quatre victimes d'un Mahomet imposteur qui les a trompés en les aveuglant.

VI

UN CONVOI D'ARABATS

Trois jours après la prise de Kairouan et sans avoir eu encore le loisir de parcourir les recoins de cette mystérieuse cité, je suis désigné pour escorter deux cents arabats qui doivent nous servir à transporter de nombreux malades à Sousse.

A sept heures du matin, nous quittons Kairouan. Un brouillard épais nous entoure. On ne se voit qu'à peine les uns les autres et, pendant une heure, nous marchons sans pouvoir rien distinguer.

N'ayant été averti que quelques instants avant le départ, j'ignore presque complètement les divers éléments qui composent notre colonne. Presque tous mes compagnons sont comme moi; nous sommes réunis, mais perdus et enveloppés dans ce brouillard blanchâtre pire que l'obscurité de la nuit.

On n'entend que le pas des chevaux, le roulement des charrettes, le son des voix ; nous savons seulement que tout ce bruit confus c'est nous : et ce bruit marche en avançant dans la brume.

Mais il y a un chef qui sait où l'on va, et celui-ci, du moins, voit clair pour tous ; avant de partir, il a dû étudier la route et, pour lui, s'il y a du brouillard, il n'y a pas d'inconnu.

Voilà pourquoi l'on chevauche gaiement en attendant d'y voir mieux.

Vers huit heures, le voile de brume se replie, l'obscurité se dissipe en un instant et le soleil apparaît dans toute sa splendeur, éclairant de ses feux toute la plaine kairouannaise. C'est alors que l'on peut apprécier l'originalité et la nouveauté de ces grands convois d'arabats.

L'arabat est une charrette du pays, toute primitive, composée de deux roues sans ressorts, de deux morceaux de bois en long avec trois ou quatre autres en travers, et voilà tout. Sur ces charrettes aux durs cahots nous transportons des subsistances et plus de cent cinquante soldats malades.

Que l'on se figure deux cents de ces grossiers véhicules traversant la plaine, conduits par des Arabes, des nègres, des Maltais, tous en guenilles, tous faisant entendre des sons gutturaux, chacun criant dans une langue différente, et l'on aura quelque peu l'idée d'un pareil rassemblement.

Autour du convoi, l'infanterie s'échelonne et les cavaliers marchent en éclaireurs.

L'aumônier, le revolver à la ceinture, accompagne les malades et galope sur un petit cheval gris pommelé.

Le train et la gendarmerie réunissent leur concours pour faire marcher les Arabes qui sont souvent tentés de rester en arrière avec leurs charrettes. Ces Arabes sont d'une paresse toute orientale et l'on est obligé, avec eux, de se servir du bâton, toujours du bâton. Ils n'obéissent qu'à la force. Le nègre, au contraire, aime le labeur, il se remue, il fait l'ouvrage de dix et, tout en travaillant, il est gai et rit toujours, tandis que l'Arabe cause peu et ne rit presque jamais.

Tout le long de la route on n'entend que le nègre ; il se moque de tout, plaisante bruyamment ses compagnons et fait des farces burlesques. Je m'intéresse beaucoup à le regarder et je l'encourage dans sa gaieté bouffonne, car cela lui donne du cœur et le rend plus courageux dans sa besogne.

Un matin, nous avons beaucoup de sacs d'orge et de farine à

mettre en ordre avant le départ. Le temps presse, mais les Arabes ne se pressent pas. Furieux de leur mauvaise volonté à m'obéir et à travailler, je me précipite à cheval au milieu d'eux et je les frappe à coups redoublés avec ma dragonne de sabre. Alors un nègre se barbouille le visage avec de la farine et, s'avançant tranquillement vers moi, il me montre ses dents d'ivoire en un rire confiant et me dit : « Anha kifkif anheta » C'est-à-dire : « Je suis semblable à toi. » Il me faisait ainsi comprendre qu'étant blanc comme un Français, il ne devait pas être battu, et son geste dédaigneux me montrait les Arabes, comme pour me faire entendre qu'il ne faisait pas partie de leur bande paresseuse.

Quelle éloquence et quelle hardiesse dans cette pantomime!

Ce trait marque bien tout ce que j'ai pu étudier sur le caractère de cette race qui serait supérieure si son intelligence était illuminée par les sublimes clartés de la foi catholique, la foi qui, seule, peut civiliser et grandir l'homme. Le nègre est fier et se considère comme l'égal de l'Européen : il aurait raison s'il était chrétien.

Dans l'après-midi de notre dernier jour de marche, la pluie commence à tomber et menace de durer longtemps. Nous arrivons cependant sans encombres à Sousse et, après avoir remis à qui de droit nos malades et nos provisions, la journée entière du lendemain nous reste à passer dans la blanche cité. Mais le désarroi d'une ville occupée depuis peu de temps par des troupes qu'elle s'étonne de voir dans ses murs et une pluie presque continuelle qui, s'amassant en larges ruisseaux, rend les rues impraticables, tout cela ne me permet encore de visiter Sousse que très superficiellement.

Durant deux heures cependant, la pluie s'arrête, mais elle reste suspendue dans les nuées noires; et la mer, si accoutumée de refléter les rayons africains en son miroir d'azur, est toute houleuse, toute sombre, toute inquiète.

Je profite de cette trêve de pluie pour me promener sur la plage. Errant çà et là, je vois tout à coup plusieurs femmes Arabes s'avancer dans la mer comme une volée d'oiseaux. Elles font rouler de grosses pierres à une certaine distance au milieu des flots, placent quelques hardes sur ces pierres, montent dessus et se mettent à danser avec leurs pieds nus. C'est leur manière de laver leurs rares vêtements. Elles s'y prennent avec une dextérité merveilleuse, froissant, battant, retournant ce linge rien qu'avec les pieds, car leurs deux mains sont occupées à relever et à retenir l'unique draperie qui les couvre et

laisse voir des jambes couleur de marbre antique jauni par le temps.

C'est la seule coutume curieuse dont j'ai pu me rendre compte cette fois-ci pendant mon court séjour à Sousse.

Après une nuit d'orage, nous sommes debout à cinq heures du matin et nous faisons charger de vivres nos deux cents arabats, profitant de ce convoi pour ravitailler Kairouan. Le mauvais temps ne cesse pas et la pluie tombe à torrents, changeant le sol en lac et en bourbier. On ne distingue plus la mer orageuse mêlée avec le ciel gris; un bruit vague et immense s'élève du rivage comme une plainte.

Cependant, malgré tout, il faut partir : c'est l'ordre. A sept heures, le chargement est terminé; cavalerie, infanterie, arabats, tout se met en route à travers les oliviers et les grandes haies de cactus.

Il n'y a pas trop d'aventures fâcheuses jusqu'à Oued-Laya, où nous arrivons vers midi et où nous faisons la grande halte.

Mais, en quittant Oued-Laya, nous laissons la région cultivée pour entrer dans la plaine déserte, avec ses ondulations infinies et ses fondrières.

C'est alors que commencent de sérieuses difficultés.

La pluie tombe sans cesse et, depuis ce matin, nous sommes couverts d'une eau qui, à force de nous pénétrer, nous transit de froid.

A chaque instant, la marche est retardée par des torrents qui se sont formés en quelques heures.

La terre, habituellement si desséchée, devient glissante, et nos pauvres chevaux posent timidement leurs pieds sur un sol qu'ils ne reconnaissent plus, accoutumés naguère à le frapper de leurs sabots en le parcourant sans crainte et le nez au vent.

Les charrettes s'embourbent et ne sortent d'une ornière que pour s'enfoncer dans une autre, et les Arabes, prompts à la paresse, laissent tomber leurs bras d'une manière désespérée. Ce n'est qu'à coups de cravache que nous rendons le courage à leur âme... ou, plus probablement, la rage à leur cœur. Nous n'avons pas besoin d'user de ce ce même expédient envers les nègres et les Maltais, qui surmontent les difficultés avec une constance et une énergie que j'admire.

Il y a des endroits où l'on n'avance que d'un kilomètre en une heure.

Les cris les plus discordants se croisent; toutes ces figures bronzées, ces corps couverts de guenilles, ces longues jambes nues maculées de boue, ces turbans dont plusieurs se déroulent en désordre, ces voix rauques, tout cela forme un spectacle sauvage que l'on n'oublie jamais après l'avoir vu.

Çà et là, des mulets éreintés s'abattent, et plusieurs hommes sont obligés de réunir leurs efforts pour les décharger, les relever et les recharger. Quelques-uns de ces animaux s'entêtent, courbent leurs longues oreilles et ne veulent pas se remettre debout; on les assomme alors d'un coup de crosse et l'on s'en va plus loin, les abandonnant à la dent des chacals qui viendront les dévorer.

La pluie tombe, tombe. Notre colonne n'est plus qu'un pêle-mêle où chacun se débat comme il peut dans la boue.

L'ennemi aurait beau jeu s'il venait nous tirailler en ce moment; mais il est, comme nous, arrêté par l'onde, maîtresse de la plaine.

Et cependant, malgré les obstacles, cette masse d'hommes, conduite par une volonté, avance et gagne du terrain.

Puis la nuit vient, mêlant ses ténèbres avec l'eau qui tombe, et nous marchons encore. Harassés, nous ne nous arrêtons pas. Il faut lutter jusqu'au bout. Les manteaux ont augmenté du poids de toute une journée de pluie. Les chevaux, la tête basse, n'en peuvent plus. Le cœur est serré par la souffrance et nous avons faim, car, à la halte, nous n'avons mangé qu'un morceau de biscuit. Oh! qu'elle devient longue la marche qui se fait ainsi sans lumière et sans chaleur! Mais courage! il ne faut pas rester en route; une autre fois nous serons plus heureux... Et la colonne avance dans la nuit.

Enfin, à une heure du matin, nous atteignons la double étape, après avoir marché durant dix-sept heures.

Il nous est impossible de nous mettre à l'abri sous nos tentes que le vent enlève, car les piquets ne peuvent être enfoncés dans la boue profonde. Pour me réchauffer, je me promène le reste de la nuit; étrange manière de me reposer!

A quatre heures du matin, à force de précautions et d'adresse, on parvient à faire flamber quelques feux sur lesquels nous préparons le café, et puis... en avant! Nous reprenons la rude journée d'hier, mais avec plus de joie, parce que, ce soir, nous arriverons à Kairouan, où nos camarades nous attendent et où nous prendrons du repos jusqu'à ce que le terrain desséché permette de recommencer nos excursions.

Nous parvenons au camp, sous les remparts, à cinq heures du soir, hommes et chevaux anéantis, rendus, épuisés de fatigue. De grandes tentes coniques sont toutes prêtes à nous recevoir. Comme nous allons bien dormir à l'abri de leur toile tendue et résonnante, sur laquelle on écoute rebondir la pluie qui tombe toujours!...

VII

KAIROUAN

Kairouan, comme je l'ai déjà dit, est la ville sainte qui, jusqu'ici, s'était toujours renfermée, solitaire, dans son fanatisme musulman.

A 20 kilomètres de distance, sur le moindre monticule de sable, on l'aperçoit couchée paresseusement au milieu de la plaine et reflétant, par ses blanches terrasses, les rayons du soleil. Cette blancheur, ainsi illuminée, produit l'effet d'un immense miroir étendant et faisant jouer ses reflets comme pour éclairer la masse noire du mont Zaghouan qui s'élève, géant, à l'horizon.

Tout autour de la ville, sur une étendue de plusieurs kilomètres, sont des tombeaux nombreux jetés çà et là, pêle-mêle, comme par caprice. On ne peut faire un pas sans marcher sur une tombe; nous campons au milieu des tombes. Une véritable pluie de morts semble s'être abattue sur cette terre sacrée de Mohammed. En venant du désert, il faut d'abord franchir la cité des morts avant d'entrer dans la cité des vivants.

On pénètre dans Kairouan par cinq portes creusées dans les remparts et ornées de colonnes et de traverses de marbre avec des inscriptions tirées du Coran. La porte Djelladine est la plus curieuse par sa construction mauresque; la porte de Sousse est la plus commode par sa largeur; la porte de Tunis est la plus fréquentée parce qu'elle s'ouvre sur une place où se tient un marché renommé pour ses poteries, ses ânes et ses étoffes.

Les rues de Kairouan sont tristes, tortueuses, enchevêtrées les unes dans les autres et souvent assez étroites pour qu'un chameau puisse à peine y passer avec sa charge.

De tous côtés, on trouve des colonnes romaines en marbre; ici, une colonne en marbre vert forme le coin d'une rue; là, plusieurs colonnes en beau marbre rose sont couchées et forment le rebord d'un trottoir. Il n'y a pas une écurie qui ne renferme plusieurs

colonnes romaines auxquelles sont attachés les ânes et les chevaux, et l'on y trouve souvent des chapiteaux très finement fouillés, des feuilles d'acanthe très délicatement ciselées.

Toutes les maisons, les échoppes, les moulins renferment quelques marbres : les maisons riches possèdent les plus beaux et les plus nombreux; à l'extérieur, ces demeures n'ont aucune apparence : ce sont des murs grossiers de plâtre percés de quelques étroites fenêtres ou de quelques moucharabis qui surplombent la rue; mais aussitôt que vous entrez, vous vous trouvez parmi des marbres de toutes couleurs. Ces maisons se composent, comme celles que l'on rencontre à Pompéï, d'un atrium, d'une cour à portiques et d'un péristyle souvent d'une grande élégance. On y est chez soi, tout en restant en plein air sous le beau ciel bleu. Les cours intérieures sont en marbre et, au milieu, se creusent des citernes de marbre souvent ombragées par un figuier à l'épais feuillage auprès duquel on se repose dans une délicieuse fraîcheur. Les linteaux de presque toutes les portes et les fenêtres sont en marbre.

Tout ici semble être la résurrection des ruines antiques, mais résurrection pleine de tristesse, car l'art musulman ne sait pas redonner la vie à ces brillants marbres témoins de la grande civilisation grecque et romaine.

Kairouan est une ville de contrastes peu harmonieux : elle est bâtie en marbre et en plâtre.

Tout ce qui est commun aux villes orientales a pu être décrit par les voyageurs; mais à Kairouan il faut insister sur les marbres romains dont cette ville est remplie, souvenirs précieux d'une antiquité disparue comme un rêve sous le siroco du désert et ne laissant après elle que des volutes ioniques pour célébrer son artistique beauté et des feuilles d'acanthe pour fleurir sur son tombeau.

On est vraiment émerveillé en contemplant, au milieu de la solitude, cette ville construite avec les débris et les ruines de Sabra. Malheureusement ces curieux restes sont placés et entassés sans goût et sans art. Les Arabes n'en comprennent ni l'importance ni la beauté. L'exemple en est frappant, surtout dans les mosquées et les zaouïas nombreuses de la ville sainte : on y admire les plus riches colonnades de marbre et l'on constate en même temps le parfait mauvais goût de leur disposition et de leur encadrement.

La grande mosquée, ou mosquée de Sidi-Okba, est la plus intéressante à visiter. Elle occupe presque tout le côté ouest à l'intérieur

des remparts et forme une petite ville au milieu de la grande cité; elle est entourée de contreforts énormes, qui lui donnent un aspect de sanctuaire mystérieux et infranchissable; des coupoles blanches la surmontent, et un minaret à trois étages la domine fièrement. On aperçoit ce minaret de tous les points de l'horizon : c'est l'orgueil de Kairouan.

Trois portails, en bois admirablement sculpté, donnent accès dans la mosquée sous les portiques de la grande cour. Une seule porte, enfoncée et taillée dans une extraordinaire épaisseur de muraille, donne sur la rue. C'est là que les croyants se déchaussent avant de pénétrer dans le lieu sacré.

L'intérieur est grandiose et magnifique à première vue : les travées s'enfoncent dans l'ombre à travers huit rangées de trente colonnes en marbre et en porphyre. Plusieurs de ces colonnes sont très grosses et très riches; toutes les couleurs les plus vives, tous les marbres les plus divers sont rassemblés ici.

Malgré la différence de religion, je suis saisi, en entrant dans cette mosquée, d'un respect auquel je ne m'attendais pas et je suis rempli d'un grand sentiment religieux au milieu du silence solennel qui règne dans cette véritable forêt de colonnades, parmi lesquelles le jour, n'entrant qu'à peine, forme une mystérieuse obscurité.

Cependant, lorsque la surprise excitée par ce premier regard d'ensemble est calmée, on descend alors aux détails et l'on juge avec quel peu de perfection ce monument est ordonnancé et achevé. Beaucoup de colonnes sont reliées entre elles par des traverses de bois; leurs bases sont entourées à 1 mètre de hauteur par de mauvais paillassons; des lustres en fer blanc, jamais nettoyés, sont suspendus çà et là. On dirait que trop de grandeur écrase le musulman stupide : il veut y mêler quelque chose de mesquin. Les styles dorique, ionique, corinthien sont mélangés sans ordre et sans harmonie : des fûts cannelés à côté de fûts unis et, au-dessus de tous les beaux chapiteaux,... un plafond de plâtre!

On sort dans une immense cour qui ressemble à un vaste cloître : elle est pavée en marbre et entourée d'un large et majestueux péristyle de trois rangées de colonnes. Mais, ô abrutissement de l'intelligence musulmane et barbare! ces belles colonnes de marbre sont recouvertes d'une couche de chaux!...

Au milieu de la cour sont deux citernes, dont l'eau fraîche et pure, vient selon la croyance arabe, de la Mecque par un conduit inconnu.

Une citerne est un trésor précieusement entretenu dans ce pays, où l'on a, pour boire, seulement l'eau de la pluie, que l'on y fait couler le plus possible et que l'on y rassemble de toutes parts, en ayant soin de l'y conserver avec vigilance et parcimonie, durant les longs mois de sécheresse.

L'Arabe met autant de soin et d'amour à construire ses citernes qu'à honorer ses mosquées. Près de la porte de Tunis est la plus remarquable citerne de Kairouan, construite par la dynastie des Aglabites et qui porte encore leur nom. C'est un véritable monument en ce genre, et, dans toute la Tunisie, je n'ai vu que les citernes en ruine de la vieille Carthage qui fussent aussi grandioses.

Une autre citerne, la citerne M'Sléa, est aussi fort curieuse par son étendue et la simplicité toute pratique de sa construction. C'est une immense cour carrée entourée d'un mur et recouverte d'une couche de plâtre très unie. Toutes les parties de la cour s'inclinent en pente douce vers le centre, de sorte que, lorsqu'il pleut, l'eau coule dans un vaste bassin construit en dessous et entièrement couvert. Dans un coin de cette vaste cour est une autre cour plus petite, entourée, elle aussi, d'un mur; c'est dans cette dernière seule que l'on pénètre pour puiser l'eau.

Comme l'eau est à une certaine profondeur, surtout quand la sécheresse a été longue, on est obligé de se servir de cordes pour que la gargoulette puisse atteindre jusqu'au fond. On peut puiser ainsi en cinq endroits différents, et chaque ouverture est formée avec une belle base de colonne en marbre creusée, sur laquelle les cordes, à force de glisser depuis des siècles, ont formé de profondes cannelures intérieures.

Cette citerne M'Sléa est la plus fréquentée de la ville. L'eau s'y conserve propre et fraîche. Il y a continuellement auprès un sous-officier de planton pour empêcher les Arabes d'y jeter quelque chose ou d'y puiser avec des peaux de bouc.

C'est là qu'étant parfois de service, je vois de très beaux types de femmes arabes. Elles cherchent à se cacher la figure, mais leur voile s'entr'ouvre dans les mouvements qu'elles font pour tirer l'eau. Pieds nus, leur unique vêtement sans manche et fendu sur le côté, leur urne sur l'épaule ou sur la tête, elles donnent une évocation de ces belles Juives dont parle la Bible et qui venaient puiser l'eau de la fontaine et donnaient à boire au voyageur.

Au côté opposé à la citerne M'Sléa, à 5 kilomètres en dehors des

remparts, se trouve la maison de campagne d'un caïd, entourée de plantations enchanteresses : nous la nommons la villa des Orangers. C'est une perle posée sur le front si nu de cette terre sauvage; c'est, jusqu'à l'horizon visible, le seul sourire que ce pays rende au sourire embrasé d'un ciel de feu qui l'inonde de lumière et de volupté.

Avant d'arriver à cette délicieuse oasis, on passe auprès de la Mosquée du Barbier, où est placé le tombeau, couvert d'étoffes vertes, or et argent, du général que Mahomet envoya pour soumettre ce pays à sa puissance. Il paraît que ce lieutenant du prophète avait été aussi son barbier : de là le nom donné au célèbre tombeau de ce saint de la loi musulmane.

Cette mosquée est un joyau d'art oriental, et si la grande mosquée de Sidi-Okba est superbe par sa vaste et mystérieuse étendue, celle-ci est merveilleuse par la finesse de ses arabesques et la délicatesse achevée avec laquelle ses marbres sont ciselés. Ce joli bijou relève à mes yeux le bon goût arabe, si endommagé par le plafond en plâtre et les traverses de bois qui surmontent les chapiteaux de la magnifique forêt de colonnes dont j'ai déjà parlé.

Il est très difficile de pénétrer dans cette mosquée vénérée, et le fanatisme musulman n'en ouvre les portes que devant la force victorieuse. Je parviens à la visiter par un stratagème très simple et qui aurait pu fort bien ne pas réussir. Me promenant un jour, à cheval, dans les environs, avec deux camarades, notre curiosité est excitée, et nous nous demandons comment faire pour entrer dans ce lieu interdit à tous pieds profanes et où sont de nombreuses cellules de solitaires musulmans. Une idée me vient tout à coup : j'écris au crayon quelques barbouillages illisibles sur une page de mon calpin; je la déchire et je la présente au gardien, en lui disant que c'est un ordre du général français. Le gardien s'incline, serre précieusement mon papier dans son burnous, nous fait tenir nos chevaux et nous fait conduire par toute la mosquée.

Cours de marbre, arcades blanches, arabesques, faïences multicolores, tout cela est merveilleusement teinté par le lumineux azur du ciel qui s'y reflète. Nous arrivons jusqu'au sanctuaire qui abrite le tombeau du Barbier et renferme, dit on, quelques cheveux de Mahomet; notre guide nous fait déchausser avant d'y entrer et nous donne à boire un verre d'eau fraîche de la citerne sacrée. Nous faisons d'autant moins difficulté d'enlever nos bottes et de boire l'eau fraîche que nous sentons bien n'être là que par ruse. Des éclats

de rire contenus montent à nos lèvres, mais nous nous retenons devant le calme religieux du muezzin.

Après avoir tout vu, nous remontons à cheval et partons au galop, enchantés de notre excursion.

Jamais nous n'avons entendu reparler de ma page de calepin écrite au crayon, et serrée si précieusement sur le cœur de l'Arabe.

Les habitants de Kairouan me paraissent assez paisibles; mais c'est une soumission feinte, un calme trompeur. Il est vrai que les plus indomptables, les Slass, se sont enfuis dans les montagnes, laissant tout un quartier de la ville abandonné. Ces maisons du quartier des Slass servent maintenant à loger quelques compagnies de soldats français.

A Kairouan, on respire en plein l'atmosphère musulmane; on vit au milieu du Coran : un air étrange et plein de tristesse pèse sur vous. Les Arabes que l'on côtoie ont dans leur allure quelque chose de sombre qu'on ne rencontre pas ailleurs. Est-ce la douleur de voir leur ville sainte ouverte aux Roumis? Est-ce une dissimulation hypocrite qui espère se venger bientôt? En tout cas, ils sont calmes; mais, dans leurs yeux, on peut lire une secrète espérance de revoir un jour leur ville, purifiée du contact étranger, redevenir la fleur musulmane dont les parfums n'embaumeront que les seuls croyants.

Il n'est pas étonnant que Kairouan ait conservé plus pieusement qu'ailleurs le fanatisme religieux, les traditions de l'Alcoran. Ville sainte, située solitaire au milieu d'une plaine aride et sans bornes, renfermée presqu'hermétiquement dans ses remparts, ses bastions et ses tours, elle ne voit qu'elle et ne vit que pour elle. Isolée du monde au milieu de ses solitudes, elle se regarde comme une ville vierge qu'aucun pied étranger ne doit fouler. Sa population a la réputation d'être d'un fanatisme féroce et personne autre qu'un mahométan ne s'aventura jamais impunément à pénétrer dans ses murs. Aussi n'ayant aucune communication qu'avec les croyants, elle reste comme engourdie nécessairement et endormie dans son fatalisme oriental sans progrès et sans lumière.

Les rues de Kairouan sont mornes et désertes, excepté la rue centrale qui est presque toujours encombrée de chameaux. Pour trouver un peu d'animation, il faut aller aux soucks ou bazars : c'est là où se concentre presque toute la vie de la cité.

Les soucks sont des rues couvertes, bordées par les échoppes des marchands et des diverses corporations de métiers. Le soleil n'y

pénètre jamais, en sorte qu'on y jouit d'une fraîcheur parfois assez délicieuse pour que l'Arabe appelle le Souck un Paradis.

Ce qui est singulier dans la vie du Souck, c'est l'aspect sérieux du marchand. Richement vêtu et très gras, assis les jambes croisées au milieu de ses marchandises, il ne se déride jamais. De temps en temps, il hume gravement une tasse de café maure que lui sert le caouadji voisin, porte une cigarette à ses lèvres sensuelles et attend patiemment l'acheteur. Il cause lentement avec le marchand de l'échoppe en face de lui, de l'autre côté de la ruelle; on dirait qu'une lassitude profonde pèse sur tous ces hommes qui, avec leur vieille barbe grise et leurs turbans, semblent une évocation de l'Orient rêvé, une vision de l'immuable Islam. C'est l'Islam intact beaucoup plus qu'à Tunis et dans les autres villes de la Régence, parce que les vendeurs sont ici de vrais et purs Arabes, majestueusement accroupis dans leurs boutiques, sans être mêlés avec les Juifs qui grouillent dans ces villes et que l'on rencontre à chaque pas avec leurs voix nasillardes, leurs empiètements, leurs vols éhontés, leur hypocrite lâcheté, leurs mensonges.

Les boutiques des Soucks ne sont que des échoppes de 2 mètres de long sur 2 mètres de large; là sont entassées les marchandises que l'Arabe peut saisir rien qu'en étendant la main autour de lui, sans avoir la peine de se lever de son éternelle paresse assise.

Ceux qui travaillent dans leurs échoppes à fabriquer des savates jaunes, des selles dorées ou des babouches, opèrent avec une lenteur mesurée; ils ne se dérident jamais, ils vous regardent à peine en leur fataliste dédain. Cela ne fait qu'ajouter à la vague tristesse qui règne en cette ville musulmane.

Les bazars les plus achalandés sont ceux des étoffes, des tapis et des savates. Ces dernières se fabriquent par milliers; c'est la chaussure du pays. Elles sont couleur jonquille, très éclatantes lorsqu'elles sont neuves. Tous les Arabes ont leurs pieds nus dans ces savates jaunes sans talons. Les caïds, les cheiks et les plus riches portent parfois des savates rouges. Les femmes des harems ont des babouches brodées d'or qui ne leur recouvrent que l'orteil et avec lesquelles elles ne peuvent marcher qu'en traînant le pied.

A l'heure de la sieste, alors que, Français et Arabes, tout le monde dort, hors le marchand dans son échoppe, j'aime aller errer sous les Soucks; il y fait frais : la foule a disparu, on ne rencontre pas un européen. Alors je me délecte à me sentir seul parmi ces

sectateurs du Prophète, je me reporte mieux aux couleurs orientales des temps d'autrefois; il me semble être au milieu des bazars des Mille et une Nuits. Quelque rayon du soleil passe à travers quelque fissure de la voûte : l'air poudroie et l'imagination s'illumine.

Souvent encore, pendant les heures de repos, je monte sur une petite colline artificielle qui domine la ville auprès de notre camp, et de là, je considère Kairouan qui, au milieu de la plaine, à perte de vue, se réveille ou s'endort dans ses hautes et blanches murailles. Au dedans des murs, à certaines heures, mais rarement, c'est la vie, l'agitation, la volupté; au dehors, et sans transition, la solitude morne et sauvage.

En face de la ville, le regard se perd dans un horizon sans bornes : c'est de ce côté que le soleil se lève en toute sa splendeur, plus beau et plus lumineux dans le lointain de ces sables qu'il ne l'est dans le lointain de la mer. Puis, à l'opposé, l'astre radieux, après avoir éclairé la blanche ville, se couche derrière une chaîne de montagnes qui s'élèvent là-bas dans l'inconnu. Pendant quelques minutes, les coupoles des marabouts et les tours des mosquées paraissent teintes en rose, puis tout se confond, on ne distingue plus que des formes indécises et Kairouan se repose dans le silence du soir.

Le matin, au chant du coq, les prêtres de Mahomet montent sur les plates-formes des minarets, et là, d'une voix vibrante, ils récitent la prière et invitent les musulmans fidèles à adorer Dieu. Le muezzin de la mosquée de Sidi-Okba, agitant un étendard rouge, commence le premier son invocation, et par-dessus la ville, les autres muezzins répètent ses paroles; cela fait comme une traînée de voix qui s'en vont se perdre dans le lointain avec le muezzin le plus éloigné. Ces voix éclatant dans l'espace, par le silence matinal d'une cité endormie, produisent un effet étrange, effet d'autant plus mystérieux que la langue incompréhensible paraît bien sauvage et bien rauque dans ce désert.

A l'aurore, les portes de la ville sont encombrées par la sortie de chameaux, d'ânes et de moutons qui ne reviennent que le soir au coucher du soleil.

Pendant le jour, alors que la chaleur est accablante, on voit çà et là, dans les rues tortueuses, des arabes couchés nonchalamment à l'ombre et restant ainsi des heures entières sans remuer et peut-être sans penser davantage.

A de rares intervalles seulement, on rencontre des femmes qui se

cachent aussitôt la figure sous un long voile et s'enfuient, comme si un chrétien les pût profaner en les regardant.

Pour tout résumer, l'aspect général de Kairouan fait éprouver un certain sentiment de mélancolie indicible. Avec ses mosquées nombreuses qui semblent aussi pensives qu'elle, la Ville sainte paraît dormir, comme pour oublier dans le sommeil l'ennui d'avoir été construite en un pareil désert. Elle dort sous l'immensité profonde d'un ciel de plomb et elle ne se réveille un peu le soir que pour rêver à la clarté des étoiles ou chanter au son des tam-tams des cafés maures; puis elle se rendort pour se réveiller de nouveau quelques minutes à la fraîcheur du matin. C'est presqu'une somnolence continuelle de l'Islam stationnaire et décrépit.

Les Français seuls, avec leur insouciante légèreté, donnent à cette ville un mouvement d'entrain et de gaieté qu'elle n'a jamais connu.

VIII

UNE MARCHE VERS EL-DJEM

Le 12 décembre, nous partons de Kairouan pour aller faire une reconnaissance de dix-huit jours dans le désert et soumettre la forte tribu des Souassis.

Je suis heureux : cela est si bon de chevaucher à l'aventure dans un pays inconnu!

Nous sommes huit cents hommes, conduits par le colonel Moulins, chef brave, intelligent, détestant les Arabes et aimant ses soldats. Nous l'aimons aussi et, avec lui, les étapes sont supportées sans fatigue.

Je commande cinquante indigènes réquisitionnés avec leurs arabats pour porter nos vivres. Ces indigènes sont paresseux et il faut souvent user du bâton pour les réveiller. Je n'y manque pas et la cravache, en ce moment, est mon arme la plus utile. Étant arrivé à me faire obéir au moindre signe, je suis plus libre pour me livrer à mes réflexions, étudier le pays et voyager en artiste autant qu'en soldat.

La plaine est sans bornes. J'éprouve un sentiment de fierté avec un peu de mélancolie en considérant ce petit nombre d'hommes, ce petit nombre de Français qui, loin de leur patrie, seuls, s'avancent vers un horizon qui recule toujours.

Et l'on est gai; l'on se sent grand parce qu'il y a des périls inconnus à vaincre.

Le soir, lorsqu'on a rencontré une citerne, la colonne s'arrête. Les emplacements du camp sont vite désignés : tout le monde se disperse comme les fourmis au travail : les uns élèvent les tentes, les autres font boire les chevaux, d'autres se procurent du bois qu'ils apportent aux habiles chargés de faire la cuisine. Deux heures après, tout le camp s'endort sous la garde des postes établis et aussi sous la garde de Dieu.

Parfois, tandis que tout le monde est endormi, plusieurs de mes camarades et moi, nous nous procurons une certaine quantité de cognac que nous versons dans une grande gamelle de campement, et un punch flambe joyeusement sous le ciel étoilé, dans le mystérieux silence de la plaine, au milieu de la brise discrète d'une nuit tout illuminée, telles que le sont ces belles nuits d'Afrique..., et nous parlons de la France, tandis que peut-être, au loin, des Arabes nous épient pour nous surprendre demain... Quelle poésie que cette poésie militaire !... Puis nous nous endormons d'un sommeil qui ne pense pas au danger et, le lendemain, on repart : où? Le colonel le sait, cela suffit. Cet inconnu de la marche est un charme de plus qui fait rêver à des aventures mystérieuses et inattendues.

Telle est, en général, notre vie; elle m'enivre.

Que de beaux levers et de beaux couchers de soleil on admire dans ces déserts ! La terre alors semble être un océan rose qui nous fait ressouvenir de l'océan bleu qui nous sépare de notre pays.

De temps en temps nous rencontrons, semblables à des îles verdoyantes, des oasis plantées d'oliviers, de cactus, d'aloès, de figuiers et de palmiers, au milieu desquels s'élèvent des douars arabes avec leurs tentes en poils de chameaux. Ce sont des lieux enchantés qui reposent des grandeurs de la vaste plaine ; ce sont les plus doux sourires de la nature sur le front sauvage du désert.

Le 15 décembre, nous marchons toute la journée sur un terrain détrempé par les pluies récentes. Nous arrivons au douar de Kerker, joli nid de verdure dans lequel habite toute une tribu qui se soumet et nous paye, en moutons et en grains, des frais de guerre.

Georges CHEVILLET.

(*A suivre.*)

A TRAVERS LES ALPES AUTRICHIENNES

I

ENTRE L'ADIGE ET L'INN

Notre itinéraire. — Bozen. — Coup d'œil sur la vieille ville. — Bozen autrefois et aujourd'hui. — Ce qu'on pourrait voir : les châteaux de l'Adige, Méran et la Méranie, les souvenirs de Tirol. — Les environs de Bozen. — Dans le Sarnthal. — Les sorciers et le théâtre de Sarntheim. — Le théâtre populaire dans le Tyrol. — Le chevalier de Karnaid. — Le chemin de fer et le col du Brenner. — Dans la vallée de l'Eisenac. — Atzwang. — Le *Rigi* de Vœls. — Les châteaux. — Hauenstein et Oswald de Wolkenstein. — L'épopée du dernier des Minnesænger. — Une visite nocturne. — La Seisser Alpe : scènes et mœurs rustiques. — La vallée de Grœden. — Waidbruck et la Trostburg. — La Wogelweide — Klausen et Seben. — Autrefois. — La vallée de Villnœss et ses géants. — La « Sainte Brixen ». — Souvenirs et légendes. — Franzensfeste. — Les guerres tyroliennes. — Le *Sterzingermoos* et la ronde des vieilles filles. — Sterzing. — Les travaux de la ligne. — Gossensass et Schelleberg. — Le col. — L'Eisenac et la Sill. — La descente le long de la Sill. — Innsbruck.

Vous souvient-il, chers lecteurs, de notre petit voyage de l'an dernier au Tyrol italien? Si vous y avez trouvé quelque plaisir, voulez-vous me suivre cette fois encore? Nous allons le continuer ensemble, ou plutôt nous allons en faire un autre qui, je l'espère, pour vous comme pour moi, n'offrira pas moins d'intérêt. C'est encore Bozen qui sera notre point de départ. Nous y étions arrivés cette fois, mon compagnon Emile D. et moi, en sens inverse, par les Grisons et le haut Adige et nous devions parcourir de là un large coin des Alpes autrichiennes faisant suite au Tyrol : le Brenner et l'Innthal, Salzbourg, la Carinthie, les Dolomites... de beaux pays, n'est-ce pas? et un alléchant programme. Mais si vous ne connaissez point encore Bozen, peut-être ne serez-vous pas fâchés d'en entendre dire un petit mot.

Comme ville, Bozen n'a rien d'extraordinaire. Elle se glorifie d'une haute antiquité; grâce à sa position, au débouché de trois grandes vallées alpestres, elle fut jadis un passage très fréquenté par les Barbares, les empereurs, les armées, et aussi un important centre de commerce. A ce dernier titre, elle s'est prétentieusement octroyé le titre de *Florence tyrolienne*. Aujourd'hui, à cause de la grande facilité des communications et surtout des chemins de fer, on ne s'y arrête plus autant, du moins, pour affaires, et Bozen est quelque peu déchue de sa royauté commerciale. Par contre elle a trouvé une large compensation dans l'affluence, toujours croissante, des étrangers et des touristes.

Bozen compte actuellement 11,000 âmes. De la ville moderne peu de chose à dire. L'ancien Bozen est bien plus intéressant. Rien pourtant ne nous y retiendra quand nous aurons admiré l'église Saint-Jean, un très bel édifice du XVe siècle en style gothique mêlé d'italien, avec une tour de porphyre finement découpée. Traversons, au centre même de la vieille ville, la *Place-aux-Fruits*, — l'*Obstplatz*, comme on l'appelle, — et la curieuse *Laubengasse* qui lui fait suite avec ses vieilles maisons et sa double rangée de boutiques et d'arcades, noires, profondes, lourdes, dans le genre allemand. On trouve là, dans cette grande artère commerciale, un goût d'antique qui plaît et un incontestable relief. Mais ce qui fait par-dessus tout le charme de Bozen, c'est son climat et son site.

Le cirque au fond duquel la ville s'étale, au confluent de l'Eisack et de la Talfer, et un peu au-dessus de l'Adige, est largement ouvert au soleil du côté du midi, et abrité par les montagnes contre les vents du nord et les froides caresses des glaciers voisins. Aussi jouit-il d'une température exceptionnellement douce, qui en a fait, depuis quarante ans, une station hivernale très fréquentée. Les Bozenois, à défaut de leur ancien commerce, *font* maintenant les étrangers qui viennent se refaire chez eux, et leur ville est devenue, sous ce rapport, la rivale redoutable de sa voisine Méran, la célèbre *Nice du Tyrol*. De tous côtés s'élèvent aujourd'hui, en dehors de la ville proprement dite, des villas, toutes plus charmantes les unes que les autres, où les éthiques, anémiques, phtisiques, et autres malades en *ique* venus de bien loin s'installent pour la saison d'hiver.

Par contre, l'été est ici très chaud. A cette saison le mouvement inverse a lieu; les étrangers malades s'enfuient, et les Bozenois aisés, aussi bien que les visiteurs de passage, se réfugient sur les

hauteurs avoisinantes, dans des chalets et des maisons de campagne, pour y goûter l'air pur et la fraîcheur. Les hameaux d'Oberbozen, de Jenesien, de Kollern, perchés sur des plateaux élevés, à plus de 1,000 mètres d'altitude, deviennent en été comme des annexes de la cité et se peuplent d'étrangers de marque, d'une foule d'indigènes oisifs, voire même de quelques touristes en rupture d'itinéraire, venus là pour explorer les environs.

Les touristes, en effet, beaucoup plus encore que les malades, apprécient le séjour de Bozen. Peu d'endroits offrent sur un espace aussi restreint autant de beautés naturelles, et surtout autant de variétés dans le site. On est ici à quelques lieues seulement des glaciers tyroliens, et l'on baigne déjà en plein dans les chaudes effluves du Midi. Du pont de la Talfer, à la sortie de la ville, on embrasse d'un seul coup d'œil tout l'ensemble du paysage. Les maisons éparses sur les pentes vertes, au milieu des vignes, des jardins et des bosquets, forment à la ville une gracieuse ceinture; plus haut et plus loin, les montagnes couvertes de sapins déploient leurs rideaux sombres; par-dessus, au dernier plan, les gigantesques monts des Dolomites dressent fièrement leurs cimes de rochers déchiquetés, que le soleil illumine de reflets roses, et achèvent de donner à cette scène un caractère saisissant de majesté et d'éclat.

Ajoutez à cela la poésie des ruines qui surgissent de toutes parts. Les châteaux de l'Adige, quelle étincelante vision! Et quel splendide défilé que celui de ces nids de pierre, qui s'étagent en une double haie sur les sommets dénudés ou les rampes boisées des montagnes!

Il faudrait du moins pouvoir remonter cette partie de l'*Etschthal* (1), de Bozen à Méran. Si je ne craignais de vous retenir trop longuement, nous irions ensemble, par ce faubourg de Gries, gagner l'Adige et passer en revue tous ces débris pleins de souvenirs. Sur la rive droite, Sigmundskrone et Boymont; Hoh-Eppan, l'un des plus fiers manoirs tyroliens; Lana, Brandis et Leonburg. Sur la rive gauche, Siebeneich, Greifenstein, Maultasch, dont le nom évoque les plus curieux faits de l'histoire de la Terre-des-Montagnes (2); plus loin, Katzenstein, et Fragsbourg, et Lœvenberg et dix autres. Puis la merveilleuse couronne de châteaux et de ruines qui

(1) *Etschthal, Etschland*, vallée de l'Adige, pays de l'Adige, appellations communément données à ce pays par les Tyroliens allemands. L'Adige s'appelle en allemand *Etsch*.

(2) Terre-des-Montagnes, en allemand *Land im Gebirge*, ancien nom du Tyrol.

entourent Méran, semblables à des gardiens désarmés et impuissants, mais toujours fidèles, qui veillent sur l'antique capitale du Tyrol, déchue elle aussi, et sur ses souvenirs. Ils sont là, vingt ou trente, tombés, qui ne se relèveront jamais.

Je vous montrerais Méran, ses vieilles rues, ses pittoresques arcades, et tout à côté, le ravissant fouillis de pensions et de villas, élégantes demeures à demi cachées dans la verdure et les fleurs, gracieuses sybarites, reposant mollement au milieu des splendeurs d'une végétation toute méridionale.

Tout près, je vous ferais voir Zenoburg, le château du roi Henri, longtemps l'égide de la cité, aujourd'hui triste solitude, envahie par les ronces, où l'on n'entend plus, le soir, que le frôlement d'ailes des chauves-souris et le houlement plaintif de l'oiseau des ruines.

Plus haut encore, je vous conduirais sur le rocher de Tyrol, le castrum romain de *Teriolis*, devenu le castel des comtes de Tyrol, et le cœur de la fidèle province à laquelle il a donné son nom. Là je vous dirais l'histoire de sa plus illustre châtelaine, la dernière comtesse de Tyrol, cette Marguerite Maultasch, la terrible guerrière qui a rempli son pays du bruit de ses débordements et de ses exploits. Là je vous montrerais, dans l'antique chapelle du château, la stalle où la Maultasch venait s'asseoir, et le grand christ miraculeux qui versa du sang, lorsque l'on descendit dans la tombe le comte Meinhard, le dernier rejeton de la maison souveraine de Tyrol. La chapelle, encore bien conservée dans la seule aile demeurée debout, c'est tout ce qui reste des souvenirs du fier manoir, tout, avec la *Salle des Empereurs* et la *Salle des Chevaliers* : ici, les armes des anciens chevaliers; là, les portraits des derniers empereurs d'Autriche. Ainsi la foi religieuse, les traditions des âges passés, et les institutions politiques du siècle présent se retrouvent ici symbolisés et indissolublement unis dans un même amour par la piété et la fidélité du peuple tyrolien.

De la fenêtre de cette *Salle des Empereurs*, vous admireriez avec moi un panorama d'une incomparable magnificence : Méran et son beau fleuve, la plaine de l'Adige, ses prairies et ses fleurs, ses vignes et ses forêts, ses fermes et ses villas; au loin, des rochers qui se hérissent, des glaciers qui étincellent; au ciel l'azur et un soleil d'Italie; tout cela, c'est la belle Méranie, toujours épanouie, toujours vivante et jeune, au pied des ruines croulantes de ses manoirs.

Enfin, remontant de Zénoburg, ce torrent de la Passeir qui

mugit sans cesse sur son lit de roches, je vous conduirais à travers l'austère Passeirthal, à la maison natale d'André Hofer, l'aubergiste du Sand, devenu le héros de la glorieuse guerre de 1809, et en vous contant les exploits du général-paysan, je déroulerais sous vos yeux une page, la dernière, et une des plus belles, de l'histoire de ce Tyrol qu'on a appelé la terre classique de la fidélité et du patriotisme ».

Ou bien nous irions ensemble fouiller quelques-uns de ces vallons latéraux qui s'enfoncent comme d'étroits sillons entre les grands monts, l'Eggenthal, par exemple, avec sa cascade et son couloir de rochers, porte magique qui donne accès dans la grandiose région des Dolomites. Ou nous gravirions quelques-unes de ces montagnes qui nous environnent : la Mendel farouche aux arêtes de pierre vive, le plateau de Ritten et le Rittnerhorn, le point de vue le plus étendu de la contrée, d'où le regard court, par delà le dédale des monts de l'Adige, jusqu'aux rigides massifs de glace des Alpes de Tyrol et de Carinthie.

Nous n'en ferons rien pour cette fois. Je vous proposerai seulement d'employer les quelques heures qui nous restent à passer à Bozen, à une courte excursion dans le Sarnthal. Cette petite vallée, discrètement cachée, offre sans doute des beautés naturelles, — elles abondent ici, — mais le touriste attentif y recueillera surtout d'intéressants traits de mœurs.

Partant de ce pont de la Talfer, d'où nous embrassions tout à l'heure du regard tout le bassin de Bozen, nous remontons le long de la digue de la *Wassermauer*. Ce petit ruisselet, aux allures innocentes, qui coule doucement à travers les rocs épars, au fond d'un lit démesurément large et presque entièrement desséché, devient parfois un redoutable voisin. Son lit se remplit en quelques heures des eaux de tous les torrents de la montagne, et ce n'est point trop de cette solide jetée, construite d'énormes blocs, pour protéger la ville contre ses fureurs.

A l'extrémité de la digue, nous atteignons l'usine de Klebenstein pour nous engager aussitôt dans un étroit défilé. A l'entrée, voici Runkelstein, un manoir féodal, des plus célèbres de la région, restauré aujourd'hui par je ne sais quel archiduc, et où les artistes ne manquent pas de visiter diverses collections d'antiquités et d'anciennes fresques représentant Tristan et Iseult, avec d'autres scènes du roman de la *Table ronde* et des *Niebelungen*. Tout en haut est

perché un autre grand château, en ruines, celui-là, c'est le Rafenstein; puis le long des pentes défilent encore deux, trois, quatre autres ruines. Au fond, la Talfer, qui se tord à travers les rocs et laisse voir en maints endroits les traces de ses ravages : brèches et éboulis, pierres roulées, arbres arrachés, débris de ponts emportés; de chaque côté, deux rampes escarpées et arides, auxquelles notre route s'accroche avec peine, et qui se resserrent en un profond couloir : voilà tout le Sarnthal inférieur. A mi-chemin, au pied de la *Pointe-Saint-Jean*, une haute pyramide de roc, s'ouvre le *Mackner Kessel*. C'est ainsi que l'on nomme une énorme *chaudière*, chaotique amas de rochers, à travers lesquels la Talfer se fraye un chemin en grondant. Encore une heure de marche, et le pays s'élargit : en face de nous voici Sarntheim. Ce village, le plus gros de la vallée, assis au milieu d'un bassin riant et bien ouvert, est très fréquenté aujourd'hui comme station d'été. Il fut longtemps le chef-lieu d'un important comté, apanage d'une des plus puissantes familles de la noblesse tyrolienne.

La vallée de Sarntheim était jadis réputée pour un vaste nid de sorciers; les exécutions capitales y furent nombreuses à certaines époques. On dit que la dernière sorcière du Sarnthal est morte il y a quelque quarante ans à Méran. Tout le monde dans cette ville connaissait la vieille Barbeline, une petite ratatinée aux yeux rouges. Jeunes et vieux, tous l'avaient toujours vue aussi vieille, et on la trouvait souvent rôdant à travers les ronces, aux abords de Zenoburg. Dommage, cher lecteur, que le Sarnthal ne puisse plus vous offrir aucun spécimen de cette engeance. Devait-il cette fécondité à son site retiré ou au caractère plus sauvage de ses habitants? Je ne sais, je préfère m'arrêter à un autre détail qui contredit l'appréciation malveillante souvent portée sur cette population. Le Sarnthal avait autrefois son *théâtre*, un théâtre célèbre. Vous avez bien entendu : j'ai dit un théâtre, et j'ajoute tout de suite en quoi il consistait, lui et ses pareils.

De tout temps, les rudes montagnards des Alpes allemandes ont eu une prédilection marquée pour les représentations dramatiques. On retrouve dans l'ancienne littérature de ce pays nombre de pièces composées pour le théâtre populaire et qui se jouaient, toujours avec succès, par des paysans transformés en artistes, devant de grandes foules de spectateurs. Dire ce qu'étaient ces *Bauernspiele* (jeux de paysans), comme on les appelait, au point de vue de

la composition littéraire et de l'exécution dramatique, je ne m'en chargerai pas. A coup sûr ce n'étaient point des chefs-d'œuvre, mais dans beaucoup de ces œuvres théâtrales on trouve de la verve et une incontestable facilité. Quelques auteurs ont été étonnamment féconds. C'est ainsi que l'on mentionne un certain Pierre Raas, de Laatsch, dans le Vintschgau, qui a travaillé pendant quarante ans pour la scène populaire, et lui a laissé de nombreux monuments. Une fois, dit-on, talonné par la concurrence d'un rival qui voulait exploiter un sujet choisi par lui et depuis longtemps caressé, il se mit à l'œuvre pour arriver le premier, et composa plus de six mille vers en trois jours.

Les premières représentations données avaient presque toujours pour objet quelqu'un des mystères de la vie du Sauveur, principalement la Passion. Sur ce thème, il y avait peu de variantes dans la composition, mais tous les soins étaient donnés à l'exécution. Sur la scène, on voyait parfois un nombre incroyable de figurants, richement vêtus, et de très nombreux acteurs, qui savaient rendre leurs rôles avec beaucoup d'expression et de naturel. On a une idée de ces drames dans les *Passionspiele* (jeux de Passion), — les derniers et les plus célèbres, — qui se jouent encore chaque dix ans à Ober-Ammergau, dans les Alpes de Bavière, et qui attirent jusqu'à cent cinquante mille étrangers.

Ces jeux étaient en grand honneur dans tout le Tyrol. Il y avait plusieurs théâtres aux environs d'Innsbruck, à Natters, à Hötting, à Axams; beaucoup d'autres encore dans le Vintschgau et tout le Tyrol sud; celui de Sarntheim était un des plus renommés de la région. Les paysans y étaient si attachés, qu'ils ne les laissèrent pas entièrement chômer, même pendant la grande guerre de 1809.

Après les jeux de Passion, on introduisit sur la scène d'autres sujets. C'est ici que l'imagination des compositeurs se donnait carrière, aussi bien que le génie des impresarios. Les thèmes ordinairement exploités étaient, ou bien un sujet biblique, — Esther et Judith, par exemple, étaient fort en honneur, — ou bien un drame historique embelli à plaisir, tel que Marie Stuart, Jeanne d'Arc, et la légendaire Geneviève de Brabant, ou bien encore un roman de chevalerie ou quelque trait emprunté à l'ancienne épopée allemande et aux légendes du moyen âge. Philippine Welser, l'idole des Innsbruckois, la célèbre épouse de l'archiduc Ferdinand, défraya longtemps tous les théâtres rustiques de l'Innthal. Naturellement on n'y

omettait point la fameuse scène de la baignoire et le meurtre de l'héroïne. Cent fois les mêmes spectateurs assistaient à ce drame, et il eût fallu les voir, à l'approche du tragique dénouement, toujours attendris, et versant, du meilleur de leur cœur, les larmes les plus sincères du monde.

Souvent aussi l'on mettait en scène, dans de petites pièces morales, des personnages entièrement fantaisistes. La conclusion était toujours connue d'avance, et il n'était pas rare d'entendre au cours du drame, des spectateurs gronder et s'emporter, en montrant le poing au méchant personnage de la pièce, et lui crier tout haut : « Patience, pendard! on va te régler ton compte... Gare la potence! »

Avant la représentation, il y avait presque toujours un prologue, selon l'usage du théâtre antique. Entre les actes survenaient des intermèdes comiques, où l'on voyait l'inévitable *Hanswurst* (Jean-Saucisse), le paillasse de la comédie allemande, débiter aux spectateurs les plus désopilantes bouffonneries.

Dans les scènes historiques, on trouve assez souvent, en même temps que des vers fabriqués en dépit de toute prosodie, les anachronismes les plus drôlatiques. Ainsi l'on verra Assuérus et Esther dialoguant ensemble, citer des passages de saint Paul; Simon de Cyrène, en train d'allumer sa pipe au moment où les bourreaux le cherchent pour porter la croix de Jésus; des soldats romains échangeant des coups de fusil, etc. Dans le prologue de certaine pièce religieuse, on représente la sainte Vierge occupée à filer, et saint Joseph, à équarrir une poutre :

« Cher époux », dit Marie », où donc est notre garçon?

— Je ne sais, chère amie, mais sans doute il va bientôt rentrer. »

Au même instant, l'on entend un roulement de tambour, et l'enfant Jésus apparaît sur la scène, battant sur un petit tambour une marche militaire tyrolienne.

Aujourd'hui, dans le Sarnthal comme ailleurs, tout cela a disparu. Plus de théâtre ni de sorcières. Rien ne nous arrêtera donc davantage ici. Regagnons en hâte Bozen, que nous allons dès ce soir quitter pour tout de bon. Mais, voyez au sortir du défilé ce château assis sur la première rampe de la vallée de l'Eisack, où nous allons nous engager. Il a l'air grave et fier le vieux burg, et comme il attire le regard! Laissez-moi, chemin faisant, vous conter sa légende.

On était à une triste époque. La main de Dieu s'était appesantie

rudement sur la terre bénie de l'Etschland. Les oiseaux avaient fui; les fleurs étaient flétries, la vigne se desséchait avant d'avoir porté son fruit. Un hôte effroyable, la *mort noire*, venue de lointains pays, ravageait la contrée, fauchant les hommes comme les épis de blé au temps de la moisson. La terreur et le deuil étaient partout, dans le castel du fier seigneur aussi bien que dans la pauvre hutte du paysan.

Le comte de Karnaid, assis sur la terrasse de son château, laissait errer anxieusement ses regards à travers la belle vallée, qui sous l'éclat des derniers feux du jour, apparaissait partout sombre et déserte comme un champ funèbre. Nul bruit de voix, nul chant joyeux, n'arrivait à son oreille; seul, le lugubre tintement du glas montait tristement de la plaine dans le silence du soir.

Le chevalier était un mécréant endurci, un homme au cœur de roc. Pourtant, en cet instant, au milieu de l'inexprimable angoisse qui l'étreignait, une pensée pieuse se fit jour dans son âme. Pour la première fois depuis son enfance, il tomba à genoux; de son cœur et de ses lèvres une fervente prière monta vers le tout-puissant Maître de la vie et de la mort. Il fit vœu, si le Ciel le préservait, lui et les siens du fléau, d'accomplir chaque année, à pareille époque, avec tous ses hommes d'armes et les gens de sa suite, un pèlerinage à un célèbre sanctuaire du pays, Notre-Dame de la *Pierre blanche*.

Sa prière fut exaucée. Durant de longues semaines la peste continua son œuvre de mort dans la contrée, mais Karnaid ressemblait à une charmante oasis au milieu du désert : les roses fleurissaient sur les remparts, et les oiseaux jetaient dans l'air leurs notes les plus joyeuses, en voltigeant autour des créneaux.

Enfin Dieu eut pitié de la terre bénie de l'Etschland. Le sinistre faucheur venu de l'Orient, sella son coursier décharné et disparut, ne laissant plus que dans les cimetières remplis la lugubre trace de son passage.

Une année s'écoula. Le seigneur de Karnaid l'avait passée tout entière au milieu du bruit des festins et des fêtes, sans avoir songé un seul instant à accomplir son vœu. La vengeance divine était proche.

Avec l'automne l'abondance était revenue dans la vallée; une riche moisson avait fait oublier la misère passée; les vignes promettaient une récolte exceptionnelle; tout était redevenu vivant et joyeux.

Or, pendant ce temps le domaine de Karnaid voyait la désolation régner dans ses murs.

Comme un voleur au sein d'une sombre nuit, le spectre de la peste avait pénétré dans le fier château, et fauchait sans pitié parmi les gens du redouté seigneur. Hommes et femmes, grands et petits étaient tour à tour frappés par le terrible glaive. Le chevalier de Karnaid, sombre et désespéré, assistait à ces scènes de mort sans pouvoir y soustraire un seul de ses fidèles, sans pouvoir s'y soustraire lui-même. Son tour arriva, mais lorsqu'il tomba sous l'étreinte du fléau, tous ses gens avaient succombé; nul n'était plus là pour lui fermer les yeux, pour sonner sur lui le glas et répandre ses prières, pour ensevelir avec honneur sa dépouille mortelle dans le champ bénit du repos où les chrétiens morts dans la paix de Dieu dorment leur dernier sommeil.

Le corps du maudit demeura sans sépulture : il fut dévoré par les corbeaux. Ce ne fut que bien longtemps après que le peuple se hasarda à pénétrer dans le château que la vengeance de Dieu avait fait désert, et du seigneur de Karnaid on ne trouva plus que les ossements déjà blanchis épars sur les dalles.

Le parjure chevalier dut faire après sa mort ce qu'il n'avait pas accompli durant sa vie. Chaque année, quand reviennent les beaux jours d'automne, à certaine nuit, dans le silence des ténèbres, le seigneur de Karnaid se lève de dessous les dalles et sort du château. Ses gens se groupent autour de lui pour l'accompagner en grande pompe, avec croix et bannières. C'est le pèlerinage promis. La procession se forme. En tête s'avance un squelette monté sur un cheval noir aux membres décharnés; le chevalier vient le dernier, suivant la lugubre troupe des pèlerins d'outre-tombe. Sa haute taille est courbée, il n'a pour vêtement qu'un grand linceul. Pendant quelques minutes on voit le fantastique cortège défiler aux abords du château et dans les sentiers de la montagne, puis il s'élève dans les airs pour disparaître bientôt en un flamboyant tourbillon dans la direction de la chapelle de Notre-Dame de Weissenstein.

Nous allons quitter les bords de l'Adige pour gagner l'Inn, en franchissant le Brenner qui sépare les deux grands sillons tyroliens. Le Brenner, le plus anciennement connu et le plus fréquenté des passages reliant à travers les grandes Alpes, l'Allemagne et l'Italie, n'est plus guère aujourd'hui qu'un col pour rire. Le chemin de fer le parcourt dans toute son étendue. La romantique vallée de l'Eisack qui en forme le versant méridional, qui a vu jadis défiler les légions romaines et les hordes barbares, qui a vu chevaucher les armées teu-

tonnes et les troupes de chevaliers en quête d'aventures, s'étonne et s'indigne aujourd'hui de sentir la noire machine au ventre de feu glisser en soufflant le long de son torrent, projetant sur ses roches et ses pentes un long sillon de fumée, réveillant au bruit strident du sifflet, les tranquilles échos de ses forêts, et troublant jusqu'au sein des ruines les ombres endormies de ses vieux manoirs.

Le chemin de fer du Brenner est la première en date de toutes les voies ferrées construites à travers le grand massif des Alpes. Il n'offre pas, sans doute, la hardiesse grandiose et les étonnants travaux d'art de cette rampe épique du Gothard que tous les touristes connaissent aujourd'hui. Mais, en 1863, à l'époque où fut commencée la ligne du Brenner, cette entreprise était regardée comme une hardiesse folle et à peu près irréalisable. Maintenant même qu'elle a été beaucoup dépassée, cette voie ne laisse pas d'offrir par son exécution, et surtout par la variété et la beauté des paysages à travers lesquels elle se déroule, un des plus intéressants trajets qu'il soit possible de faire.

De Bozen à Innsbruck la ligne a une longueur totale de 126 kilomètres. Commençant à Bozen à une altitude de 260 mètres, elle atteint son point culminant, à ciel ouvert, au sommet du col, à 1362 mètres. C'est le plus haut point auquel aucun chemin de fer en Europe soit parvenu jusqu'alors. En effet, la ligne du Mont-Cenis arrive, *sous terre*, à son élévation maximum à 1340 mètres; celle du Saint-Gothard, à 1154 mètres, et celle de l'Arlberg, la plus récente, à 1310 mètres. Les rampes d'accès, aux approches du col du Brenner, sont très raides. La section la plus rapide de tout le parcours est sur le versant sud, entre Gossensass et Schelleberg, où la pente est de 24 pour 1000. Cependant, en général, la montée est beaucoup plus douce du côté de Bozen. En effet, de cette dernière ville au sommet du col, la voie ferrée s'élève d'une hauteur de 1103 mètres sur un parcours de 89 kilomètres, avec une pente moyenne de 12 pour 1000, tandis que du Brenner à Innsbruck, elle descend de 780 mètres sur un parcours de 37 kilomètres seulement, ce qui donne une pente moyenne de 21 mètres par kilomètre.

Au sortir de Bozen, notre train s'engage aussitôt dans la vallée de l'Eisack. Le paysage change complètement d'aspect. Aux jardins et à la belle plaine de Bozen a succédé un étroit couloir au fond duquel la voie ferrée monte en se frayant péniblement un passage à travers tunnels et éboulis, tantôt à droite, tantôt à gauche de la

rivière qui roule bruyamment ses eaux rapides entre deux rives rocheuses. Le regard emprisonné ne se porte que sur les rampes raides ou tourmentées, ou enfile parfois l'entrée d'un de ces vallons latéraux qui amènent à l'Eisack un torrent venu des hautes régions dolomitiques. De temps à autre, une apparition vient rompre cette uniformité : la vallée s'élargit brusquement et forme un cirque : au fond un village; sur les pentes semées de rochers, au milieu des champs, des jardins et des vignes, de nombreuses fermes à demi dérobées derrière des bouquets de bois et de châtaigniers. Puis de nouveau la passe se resserre. Tel est l'aspect général de la vallée de l'Eisack dans toute sa partie inférieure, depuis Bozen jusqu'à Brixen.

Atzwang! Faisons halte ici. C'est un village très ancien. Un pieux personnage, du nom d'Atzo, vint, dit-on, se fixer jadis en cet endroit, bâtit une hutte et y vécut de longues années seul et pauvre. Le site était bien choisi. De nombreuses cabanes vinrent se grouper autour de l'ermitage. L'épaisse forêt de chênes fit place à une belle prairie et la lande rocheuse se couvrit de moissons. Si le vieil Atzo revenait dans ces lieux, il ne reconnaîtrait plus son ancienne demeure au milieu des vignes, des figuiers, des cyprès que produit ce petit coin de terre chaudement encaissé.

Atzwang est le meilleur point de départ pour deux agréables promenades. A gauche débouche le vallon du Finsterbach. Nous pourrions, en longeant ce torrent, gagner le sommet du Rittnerhorn. Arrêtons-nous seulement à mi-chemin pour voir les pyramides de Sainte-Odile, un très curieux phénomène géologique. Figurez-vous sur les bords d'un torrent, une rangée de cônes de porphyre dont les parties les plus molles ont été rongées par l'eau. Chacun de ces piliers d'un seul jet et d'une hauteur de 10 à 15 mètres est surmonté d'un gros bloc que l'on dirait posé à plat et qui lui donne l'aspect d'un colossal champignon.

Beaucoup plus intéressante est l'excursion sur la rive gauche de l'Eisack. Un chemin de mulets assez raide monte en moins d'une heure et demie à Vœls. Ce pittoresque village remonte à une haute antiquité. Il y a vingt siècles les Romains s'étaient installés ici et avaient fondé le castrum de *Velis*. Il y avait un sanctuaire païen sur la petite éminence où s'élève encore l'antique église Saint-Pierre ; au moyen âge on y éleva des fortifications, dont une vieille porte restée debout est aujourd'hui le seul vestige. A l'époque féodale, plusieurs

autres châteaux avaient été construits dans le voisinage de Vœls, entre autres ceux de Zimmerlehen et de Schenkenberg, dont on retrouve encore quelques débris. Enfin tout ce territoire était devenu, dans les derniers siècles l'apanage des seigneurs de Vœls, alliés de la puissante famille romaine des Colonna. Ce qui rappelle le mieux la fortune et le passé de la noble maison, c'est le manoir de Prœsels, que nous apercevons d'ici vers le sud, séparé de nous par la gorge du Schlernbach. Il faut voir de près ce magnifique château, avec ses couloirs gothiques et ses tours, un des plus remarquables spécimens de l'architecture féodale de la dernière époque. Sur la grande porte d'honneur on lit gravée la date de 1518, qui ne marque probablement que l'époque d'une première restauration. Au commencement du dix-septième siècle, le comte Léonard de Vœls, gouverneur de la province, l'agrandit et le transforma presque entièrement : il voulait en faire le joyau des burgs tyroliens. Tout ce qu'on a maintenant sous les yeux est de date relativement récente. La demeure seigneuriale, très vaste et d'extérieur imposant, n'était pas moins riche à l'intérieur. Mais la famille de Vœls s'est éteinte en 1804 ; sa fastueuse résidence, abandonnée depuis lors, a été mise au pillage par les paysans des villages voisins. Aujourd'hui elle appartient à un riche propriétaire de Bozen, qui en a entrepris la restauration.

GASTON MAURY.

(*A suivre*).

LES NOUVEAUX OUVRAGES DE PHILOSOPHIE

I. *Nouveau Dictionnaire d'économie politique,* publié sous la direction de M. Léon Say et de M. Joseph Chailley (Guillaumin). — II. *Lettres de lord Beaconsfield à sa sœur* (Perrin et Cᵉ). — III. *Le Cerveau,* par le docteur Surbled (Retaux). — IV. *Le prêtre et la vie d'étude,* par M. l'abbé Moussard (Retaux). — V. *Le Nouveau Testament et les Origines du christianisme,* par le R. P. Fontaine, S. J. (Retaux). — VI. *Le P. Damien,* par Mᵐᵉ Craven (Perrin). — VII. *La Lutte pour le vrai,* par F. Musany (Calmann Lévy).

I

Il a été de mode, pendant longtemps, de mépriser l'économie politique, et l'on se rappelle encore avec quel dédain superbe un homme d'Etat traitait, à la tribune française, « la plus ennuyeuse des littératures ». De douloureuses expériences, des crises périlleuses nous ont appris qu'on ne viole jamais impunément les lois nécessaires qui découlent de la nature même de la société et des rapports qu'elle crée entre les hommes. On a compris que la production et la répartition des richesses dans un pays peuvent former l'objet d'une science véritable, qui a des principes certains et des déductions rigoureuses. Aussi est-on revenu à une plus saine appréciation des choses : c'est une preuve des grands progrès qu'a faits l'esprit public en France, que la faveur avec laquelle a été accueilli le premier volume du dictionnaire qui vient d'être publié sous la direction de M. Chailley et de M. Léon Say. A mesure que les questions économiques prennent plus d'importance, on sent le besoin de s'éclairer, et l'on consulte, sinon des traités spéciaux que repousse toujours notre besoin de faire vite, tout au moins les brochures, les journaux ou les dictionnaires.

Ce qui fait l'esprit politique d'un peuple (entendu au sens le plus élevé du mot), c'est précisément la diffusion de ces connaissances générales, c'est l'habitude de discuter ces questions ou de

les entendre traiter avec compétence. Sans doute, en cette matière plus qu'ailleurs, toutes sortes de bonnes raisons justifient une sage défiance à l'égard des théories et des principes trop absolus. Nous savons assez que l'enseignement plus répandu de l'économie politique ne fera pas les grands ministres; il contribuera du moins à former l'esprit public. Tous ceux qui ont vécu avec des Anglais ont remarqué leur aptitude à traiter les questions de commerce et d'affaires. Leur sens droit et pratique imprime à leurs discussions un caractère particulier : cela vous donne le sentiment d'une chose vécue. S'ils ne se perdent pas dans les phrases sonores et les réflexions banales (ce que beaucoup confondent avec les idées générales), c'est qu'ils ont dans l'esprit des connaissances certaines et des principes fixes avec lesquels ils se sont familiarisés par une pratique quotidienne. Espérons que le travail de M. Léon Say et de ses collaborateurs contribuera, en répandant chez nous ces vérités essentielles, à former cette éducation politique qui ne s'acquiert pas en un jour de révolution. Il y faut, si j'ose m'exprimer ainsi, des influences ataviques.

Cet ouvrage est venu d'ailleurs à une heure favorable : la prochaine échéance de nos traités de commerce passionne tous les esprits et appelle notre attention vers ces graves problèmes; le choix d'un régime économique sera certainement l'acte le plus important de la législature actuelle. Chacun va le discuter avec ardeur, et il est évident que chacun le discutera au point de vue de ses intérêts particuliers. Le producteur demandera toujours la libre entrée pour ses matières premières et la protection pour ses produits; mais, comme les produits de l'un sont souvent la matière première de l'autre, on voit à quelles difficultés on se heurte. Les bassins houillers voudraient obtenir un droit d'entrée sur le charbon étranger, mais l'industrie, aux besoins de laquelle les mines françaises ne sauraient suffire, exigera le libre commerce des houilles; par contre, elle réclamera la protection contre les fers d'Allemagne et d'Angleterre; elle proscrira par de lourds impôts les machines étrangères, dont l'agriculture à son tour exigera le bon marché, que seul procure le libre trafic avec l'étranger. On sait de reste les efforts qu'elle a faits pour restreindre l'importation des céréales, tandis que les autres industries demandent la vie à bon marché, afin de payer moins cher la main d'œuvre et de fabriquer ainsi à de meilleures conditions. D'autre part, comme tout se tient et s'en-

chaîne, l'ouvrier a demandé, lui aussi, à être protégé dans son travail qui est son seul capital, et il a réclamé fort légitimement un impôt sur l'ouvrier étranger immigré. Pourquoi ne pas protéger le travail national comme l'industrie nationale?

Toutes ces questions, le dictionnaire nous mettra à même de les juger, sinon avec une connaissance approfondie, du moins avec une vue nette des difficultés qu'elles soulèvent. Félicitons les directeurs d'avoir choisi la forme la plus commode et la plus propre à agir sur l'opinion publique. Les traités généraux ont un grand inconvénient; c'est que personne ne les lit, ni les hommes du métier qui n'en ont pas besoin, ni le grand public qui s'en effraye. Le dictionnaire est plus approprié au goût moderne qui ne veut jamais que *consulter* un livre. Dans cette série d'articles on choisit une page qu'on lit comme une colonne de journal; on y trouve en un style concis, car la place est mesurée, tout ce qu'il importe de savoir sur une question. L'écrivain, sans cacher ses préférences personnelles pour une doctrine, met un point d'honneur à exposer clairement toutes les opinions avec les arguments propres à chacune d'elles; il condense en une page vingt livres ennuyeux et cette méthode ne satisfait pas seulement notre libre jugement, mais nous débarrasse encore du souci que l'on éprouve toujours à lire un livre trop doctrinaire. Rien n'est plus pénible qu'une lecture où le parti pris de l'auteur nous oblige à contrôler toutes ses assertions, et à chercher dans ses adversaires la contre-partie de ses preuves.

Le dictionnaire sera donc utile à ce public nombreux qui, sans faire de l'économie politique une étude suivie, veut avoir à un moment donné des notions précises sur chaque question. Il y verra, exposé dans un style très clair et très simple, tout ce que la science a trouvé de certain; il saura gré à des hommes dont la compétence en ces matières est universellement reconnue, d'avoir ainsi condensé, sous une forme brève et attrayante, les résultats auxquels sont arrivés les plus grands esprits. Ce ne sera pas non plus un des moindres avantages de cette lecture, que d'y apprendre à préciser une foule d'idées vagues, de notions obscures qui flottent dans notre esprit. Beaucoup ont été puisées dans des journaux, des brochures, au hasard des rencontres journalières; mais, comme elles ne sont ni classées ni coordonnées, elles ne se distinguent pas des erreurs qui courent dans le public, de ces affirmations hasardées que l'on entend et que l'on répète chaque jour sans les contrôler. Je les

appellerais volontiers la fausse monnaie de la conversation.

C'est par égard pour cette partie du public que les auteurs du dictionnaire ont évité les termes techniques : au lieu de cacher leur science sous des formes intelligibles aux seuls initiés, ils se sont efforcés de la rendre accessible à tous. Nous féliciterons surtout les directeurs d'avoir écarté toute question trop subtile ou de pure curiosité. On ne trouvera dans leur ouvrage que ce que chacun doit savoir pour être ce qu'on appelait autrefois un honnête homme et ce que nous appellerons un citoyen utile, au courant de tout ce qui intéresse la société.

Les personnes familiarisées avec les écrits de ces économistes apprécieront d'autre part la science profonde et l'art avec lequel ont été écrits plusieurs des articles de ce dictionnaire. Je n'hésite pas à dire que quelques-uns sont de petits chefs-d'œuvre de clarté, de méthode et d'exposition ; ils font le plus grand honneur à ceux qui les ont signés. Qu'il suffise de citer ceux de M. Dubois de l'Estang sur le budget et la comptabilité publique, de M. Léon Smith sur les banques, de M. Hubert Valleroux sur les fondations. Je ne parle point de ce qu'ont écrit M. Léon Say lui-même ou M. de Molinari. On sent d'ailleurs que tous les collaborateurs de M. Joseph Chailley ont été dirigés par un esprit ferme et sage, qui a tracé les plans, disposé les matières, contrôlé les doctrines. Le livre acquiert même une certaine apparence d'unité par l'uniformité du plan adopté dans tous les articles. Chacun d'eux commence par une critique des définitions proposées, puis, s'il y a lieu, d'un aperçu historique, souvent très bien fait et toujours instructif. La législation qui nous régit a été étudiée avec soin et comparée avec les lois et les usages étrangers. Une bibliographie très complète termine chacun de ces petits traités. D'autre part, on n'a fait qu'un usage fort restreint de la statistique ; cette science ne peut être employée qu'avec une extrême prudence ; et, pour donner des résultats certains, elle aurait exigé une place que ne pouvaient lui accorder les limites restreintes du dictionnaire.

La qualité la plus difficile à obtenir dans ces sortes d'ouvrages, c'est l'unité d'esprit. Chaque écrivain est généralement tenté de développer, dans les lignes qu'on lui accorde, ses théories particulières, au détriment des vérités certaines, celles que l'opinion générale des savants regarde comme démontrées. Ce serait faire outrage à M. Léon Say et à ses collaborateurs de croire que la direction si ferme de l'un ait entravé en rien la liberté des autres : outre que

leur honorabilité personnelle se serait mal prêtée à une contrainte quelconque, M. Léon Say n'est pas de ces libéraux qui ne sacrifient à la liberté que les idées des autres. Il a eu assez d'élévation dans l'esprit pour permettre d'attaquer dans un ouvrage dont il avait la direction des opinions qui lui sont personnellement chères. Je crois en effet qu'il n'admettrait pas les théories de Léon Smith sur la liberté des banques d'émission, et que peut-il penser de cette phrase de M. Victor Macé : « Les discussions sur l'amortissement ont mis au jour une théorie aujourd'hui reconnue comme vraie par les économistes et les financiers, aux termes de laquelle on ne doit amortir qu'avec des excédents réels de revenus » ? (Art. *Finances de l'Angleterre.*) Cette liberté d'opinion laissée par le directeur du dictionnaire aux écrivains fait le plus grand honneur à l'un comme aux autres.

Examinons maintenant la doctrine et les tendances générales de l'ouvrage. Les révolutionnaires de toute école ne se trompent pas quand ils accusent l'économie politique d'être « une science bourgeoise ». Telle que nous l'enseigne le dictionnaire, elle professe une égale aversion pour l'aristocratie et la plèbe, deux vieilles choses, qui, dans les États modernes, se sont renouvelées sous le nom de fonctionnarisme et de socialisme. Ce serait exagérer ma pensée que de prêter aux économistes le mot de La Fontaine : ils ne diront pas de l'État : « Notre ennemi, c'est notre maître » ; mais ils veulent le réduire à la portion congrue. Rien n'est plus instructif que l'article de M. Leroy-Beaulieu, et cela fait plaisir de voir avec quelle ardeur il combat la doctrine d'un national libéral allemand, M. Stein, qui avait osé dire que l'État est la plus haute forme de la personnalité : « Ce n'est qu'une personnalité dérivée », reprend durement l'auteur, « et qui emprunte à d'autres tous ses moyens. Cette conception de l'État, la plus haute personnalité qui soit, correspond beaucoup plus à l'ancien État théocratique ou monarchique absolu ou tout au moins à l'État monarchique prussien, à peine atteint du *virus représentatif*, qu'à l'État parlementaire moderne, l'État électif, soit bourgeois, soit théocratique ». (Art. *État*, p. 944.) Examinant alors les diverses fonctions que l'on s'accorde à regarder comme les plus essentielles à un gouvernement, il montre que l'organisme de l'État est avant tout coercitif :

« Le service de défense à l'extérieur, celui de la justice au dedans,

voilà les deux fonctions absolument essentielles, irréductibles de l'État », qui ne joue plus qu'un rôle accessoire « lorsqu'il s'agit de l'amélioration des conditions sociales ». Et le savant publiciste pousse si loin sa théorie, qu'un léger degré d'insécurité lui paraît préférable à un excès de réglementation. « L'État, dit-il encore, est une hiérarchie soit aristocratique, soit bureaucratique, soit élective, où la pensée spontanée est assujettie, par la nature des choses, à un nombre prodigieux de contrôles... Une pareille machine ne peut rien inventer. Un homme d'initiative perdrait son temps à vouloir convaincre ces bureaux hiérarchisés qui sont les lourds et nécessaires organes de la pensée et de l'action de l'État. » Et pour confirmer sa doctrine, l'auteur montre que dans les arts mêmes qui semblent les plus propres à un État, jamais fonctionnaire n'a fait le moindre progrès. Mes lecteurs croiront que j'invente, si je dis que M. Leroy-Beaulieu reproche aux fonctionnaires de n'avoir pas inventé la poudre, pas plus que la dynamite, le bateau à vapeur et les chemins de fer, dont ils ont plutôt en France retardé les progrès, ce qui est au moins exagéré. (Voyez l'article *Chemins de fer*, de M. Gomel). Si l'État a à son service des hommes distingués, éminents « la plupart, cependant, quand ils en ont l'occasion, préfèrent quitter l'administration officielle, où l'avancement est lent, pédantesque, assujetti au népotisme et au gérontisme, pour entrer dans les entreprises privées qui placent immédiatement les hommes au rang que leur assignent leurs talents et leurs mérites. » (P. 952.)

Toutes ces opinions de M. Leroy-Beaulieu ne sont pas nouvelles : il les avait développées dans ses cours, il les avait exprimées dans son livre *l'État moderne et ses fonctions*. Mais j'ai insisté sur cet article, parce qu'il montre bien l'idée que se font de l'État la plupart des économistes qui ont écrit dans ce dictionnaire. Leur principe est que tout progrès en ce monde est un fruit de l'intelligence et de l'énergie individuelle : par suite ils condamnent *a priori* toute doctrine qui voudrait opposer l'action d'une personnalité, si grande fût-elle, au libre développement de la personne humaine. Toute leur confiance repose dans l'activité et dans la liberté. Là où l'État s'ingère, il fausse les rouages, limite la puissance des particuliers ou l'anéantit, paralyse les efforts, déconcerte les plans, annule les résultats. C'est un grand arbre qui porte la mort autour de lui. N'est-il pas évident que chacun, mieux que nul autre, peut connaître ce qui lui est utile? Vouloir tenir sans cesse l'individu en

lisière, c'est lui éviter quelques chutes sans conséquence, pour aboutir à une atrophie certaine de tous les organes. Le seul devoir de l'État est de protéger et de favoriser l'énergie individuelle; sa plus grande faute est de se substituer à elle. Réclamer la protection du gouvernement contre notre propre paresse et notre imprévoyance, c'est aller non seulement contre toute science économique, mais contre toute vraie morale, puisque c'est avouer que l'homme, incapable de subvenir à ses besoins, doit passer sa vie dans un perpétuel état de minorité et d'enfance. Une pareille doctrine est fatale, parce qu'elle brise en nous le ressort de la volonté individuelle, et en nous permettant d'être moins forts contre nous-mêmes, en nous empêchant de développer les plus belles facultés de l'homme, qui sont la prévoyance et la raison, on peut dire qu'elle aboutit, en réalité, à nous rendre moins hommes.

On imagine bien que le fonctionnarisme n'est pas mieux traité; certains articles sont un véritable réquisitoire contre cette plaie des gouvernements modernes : voyez, par exemple, celui des « Colonies », où l'auteur appelle de ses vœux la fondation de sociétés de commerce et d'industrie plus ou moins puissantes, « mieux à même d'échapper aux tracasseries et aux fantaisies parfois ridicules de ce qu'on appelle l'administration » (P. 443). Partis de ce principe : « L'État ne doit se substituer à l'initiative individuelle que si elle est incapable de subvenir aux besoins de la société », les économistes veulent réduire au strict nécessaire le nombre et les attributions des fonctionnaires. Ceux-ci sont des parasites dans la société, à laquelle ils sont doublement nuisibles, et parce qu'ils diminuent le revenu commun, et parce qu'ils sont presque toujours une cause de difficultés; c'est une perte de forces vives et une dépense de la force produite. Rien n'est plus compliqué, en effet, que ces administrations dont la hiérarchie, depuis ses chefs et sous-chefs, en passant par toute la variété des directeurs et inspecteurs, pour aboutir au dernier des expéditionnaires, repose en réalité sur la défiance mutuelle, sur la conviction inavouée mais évidente que le fonctionnaire n'a nul intérêt à bien faire ce qu'il fait. La médiocrité est son but, et le mot « pas trop de zèle » a été inventé à son intention.

Le fonctionnarisme a pourtant une double force : la force d'inertie et la force d'expansion; il doit la première au désir de fuir toute responsabilité, il doit la seconde à sa perpétuité. Comme il craint

les difficultés que lui causerait l'initiative des citoyens, il préfère se substituer à elle, sous prétexte de la régler; mais il oublie que son but est non pas de la diriger ou de la dominer, mais de la servir et de l'aider. Dans les difficultés où nous nous débattons, l'école catholique doit savoir gré aux auteurs du dictionnaire de l'énergie qu'ils ont déployée à limiter l'action de l'État, à défendre la liberté. Je recommande particulièrement les deux substantiels articles de M. Hubert Valleroux sur l'*Association* et les *Fondations :* l'auteur y revendique la liberté d'association comme un droit naturel à l'homme; il soutient que la personne morale, pour employer le terme juridique, existe, non point par la volonté des lois, mais par le droit des individus, toujours libres d'avoir une même volonté et un même but. C'est en ce sens que vient de se prononcer la Société des agriculteurs de France. Réunie au mois de janvier dernier, elle s'est occupée du projet de loi sur l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, et cette assemblée, après de longues discussions, s'est décidée en faveur de la liberté contre l'action de l'État. Elle a notamment émis le vœu « que les pouvoirs publics accordent sans retard la liberté d'association pour les œuvres charitables; que ces associations puissent se constituer et avoir la personnalité civile sans l'autorisation du gouvernement, dans la limite rigoureuse de leurs statuts qui seront déposés à la préfecture, et que, à l'exemple des syndicats professionnels, elles ne puissent être dissoutes que par les tribunaux de droit commun, dans les cas expressément prévus par la loi; que, notamment, ces associations puissent recevoir des dons et legs sans l'autorisation du gouvernement. » Je crains bien que ces vœux ne restent inefficaces devant cette défiance des associations, qui est le caractère essentiel des gouvernements modernes : tout ce qui est puissant leur fait ombrage, et, pour être maîtres absolus, ils ne veulent avoir en face d'eux que la poussière des individualités.

On voit assez, par ce qui précède, dans quel sens les économistes du *Dictionnaire* cherchent la solution du douloureux problème de la misère. Ce n'est pas la puissance suprême de l'État qui guérira les plaies de la société; leur espérance repose plutôt dans la force des associations qui auraient déjà prévenu ou adouci bien des maux, si on leur eût seulement accordé le droit de vivre. Les caisses d'épargne, les sociétés d'assurances, les courageux propagateurs du *homestead*, ont plus fait pour la cause du peuple que

les socialistes de toute école, attendant, comme un nouveau Messie, un état de choses impossible, amené par une révolution tout à fait improbable.

Il ne faut pourtant pas se faire de trop grandes illusions sur l'avenir et la puissance de ces sociétés de prévoyance qui ne peuvent s'adresser qu'à la partie la moins malheureuse de la population, c'est-à-dire à celle-là précisément qui en a le moins besoin. On ne fait des économies qu'avec des excédents de recettes ; mais qui n'a entendu l'objection des ouvriers : « Vous me parlez économies quand je n'ai pas de quoi vivre. » La réponse est topique, et je ne sais trop si les savants pourraient y répliquer, autrement que par la doctrine de Malthus. C'est ici qu'intervient une chose dont l'économie politique ne s'occupe pas, que bien des économistes ont combattue, et qui pourtant répond si merveilleusement aux besoins du cœur humain et aux besoins de la société, je veux dire la charité. Je sais que ce mot fera sourire bien des *maîtres*, ceux que l'Écriture appelle si bien « les sages de la terre ». Ils me diront avec un sourire dédaigneux que la charité n'entre pas dans le cadre de leurs études et M. Léon Say, dans son discours à l'Académie sur les prix de vertu, ajoutait qu' « elle a souvent créé plus de misère, nouvelles qu'elle n'en a guéri d'anciennes. Quand elle a des clients d'habitude, elle brise le ressort de leur initiative et le sentiment de leur responsabilité. C'est un reproche que mérite surtout la *charité légale*, qui fait presque à coup sûr du mal, parce qu'elle ne peut procéder que par dispositions générales et qu'il lui est impossible de mesurer son action à la capacité de recevoir les bienfaits, chez ceux auxquels elle s'adresse. » Et dans la suite de son discours, l'auteur protestait avec son esprit et sa bonhommie bien connus contre la légende qui nous montre Turgot tombant dans les bras de M. de Montyon. Je ne crois pas qu'aujourd'hui les pauvres récompensés par l'Académie française, les héritiers de Montyon, soient tentés de se jeter dans les bras du disciple de Turgot. Je sais des économistes qui ont très bon cœur, mais évidemment la charité ne tient point de place dans leurs préoccupations.

On ne trouvera dans le *Dictionnaire* ni le nom ni la chose. Tout au moins, pensais-je, si l'on n'y traite point de l'amour du prochain, on connaît le mot plus laïque de *Bienfaisance*. Mais de ce mot, on m'a renvoyé à *bureaux de bienfaisance*, où je n'ai trouvé qu'une étude historique sur l'origine de ces établissements avec le regret

de n'en pas voir fonctionner dans toutes les communes de France. Ceux qui connaissent l'organisation actuelle de ces institutions dont la bienfaisance consiste à prêter à un taux véritablement usuraire, ne partageront pas l'opinion de M. Emile Chevalier. J'allai enfin chercher à l'article *Assistance*, dû à la plume du même écrivain, et j'ai éprouvé un véritable soulagement en le voyant soutenir les avantages et l'opportunité de la charité.

C'est qu'en effet l'économie politique s'est montrée souvent impitoyable aux petits et aux faibles. Ne jugeant les choses que d'après les chiffres inscrits au *Doit* et *Avoir*, elle n'a pas vu ce que *rapportait* la charité; elle n'a pas manqué de bonnes raisons pour condamner cet acte inutile, inefficace, contraire aux lois de la nature, ces fameuses lois « qui, en faisant disparaître les êtres moins bien doués, opèrent un travail de sélection nécessaire à l'avenir de la race ». C'est peut-être la théorie du loup bien doué, contre l'agneau, être inférieur; heureusement ce n'est pas celle du berger, ce ne doit pas être la théorie de ceux qu'on a appelés les pasteurs des peuples.

J'ai déjà dit que ce n'est pas celle de M. Emile Chevalier. Il a répudié la doctrine d'Herbert Spencer et de cette école anglaise qui ne voit dans le riche et le pauvre que des organes de production et de consommation. Mais ce que j'aurais voulu trouver dans cet article sur l'*Assistance*, c'est une étude critique de l'organisation même de l'assistance, soit publique, soit privée. Tous ceux que préoccupent les médiocres résultats obtenus par la charité dans notre pays, se demandent si les millions dus à la générosité commune ne pourraient être plus utilement et plus fructueusement employés. Ils regrettent d'abord l'émiettement des forces. On vient de publier un *Manuel des œuvres*, sorte de nomenclature qui a plus de 500 pages, et il ne contient guère que les œuvres catholiques. Toutes sont indépendantes les unes des autres, ce qui est peut-être un bien; mais elles sont étrangères l'une à l'autre, ce qui est assurément un mal. Qui se vanterait de les connaître toutes, même parmi les membres de l'*Association* de M. Lefébure? Il en résulte que dans certains cas elles se superposent et se gênent, et qu'ailleurs elles font toutes deux défaut. De plus, elles sont généralement curatives, elles mettent beaucoup de zèle à réparer le malheur quand il arrive; très peu sont instituées pour prévoir le danger et le conjurer, malgré le vieux proverbe qui veut que le

mal soit plus facile à prévenir qu'à réparer. Les travaux nécessaires pour endiguer la Garonne et protéger les riverains contre ses débordements périodiques ne coûteraient pas les sommes versées pour secourir les inondés du Midi. Dans un autre ordre d'idées, une association fondée pour combattre l'alcoolisme serait plus efficace et plus *charitable* que celle qui se dévoue à soigner les fous et les enfants tuberculeux. Je ne fonde qu'un médiocre espoir sur l'œuvre des femmes repenties; mais j'admire l'œuvre des ouvroirs, qui, en donnant un métier à la jeune fille, la sauvera de la misère, qui fut toujours mauvaise conseillère.

Il faut accuser aussi l'instabilité des individus et des familles, en même temps que la barrière qui s'élève de plus en plus haute entre les différentes classes de la société. Les rapports plus fréquents autrefois du patron et de l'ouvrier donnaient à celui-ci un protecteur, un aide au besoin. La charité mieux informée était aussi plus efficace.

Pourquoi M. Chevalier, qui a eu le courage de contredire l'opinion des principaux économistes en plaidant la cause des malheureux, n'a-t-il pas fait un pas de plus et distingué l'assistance de la charité? L'économie politique, née dans un siècle sans croyances, a subi la peine de ses origines; sans être une science matérialiste, elle n'a vu que les besoins matériels du pauvre, et pour subvenir à ses besoins, elle lui donne assistance; son châtiment a été l'inutilité même de ses efforts. Tout le monde l'a reconnu avec M. de Watteville : « Depuis soixante ans que l'administration publique à domicile exerce son initiative, on n'a jamais vu un seul indigent retiré de la misère et pouvant subvenir à ses besoins par le moyen et à l'aide de ce mode de charité. Au contraire, elle constitue souvent le paupérisme à l'état héréditaire. » Aussi M. Say avait-il raison de dire : « L'Angleterre souffre et souffrira encore longtemps de la loi des pauvres de la reine Élisabeth. » C'est que l'Assistance publique, par sa nature même, constitue pour les pauvres une sorte de droit; les secours qu'on leur donne deviennent pour eux une rente sur laquelle ils comptent. C'est aussi parce que, avec le pain matériel, l'Assistance publique ne distribue pas la nourriture spirituelle, elle secourt le pauvre, mais elle ne l'aide pas. Or ce dont le pauvre a le plus besoin, c'est d'une force amie qui l'encourage et qui le soutienne, qui cherche avec lui le moyen de vaincre sa destinée et de sortir de la misère. L'Assistance publique dit au pauvre : « Voilà du

pain, ne meurs pas » ; la charité lui dit le mot de l'Écriture : « Lève-toi et mange. » Elle ne lui donne pas seulement la nourriture matérielle. Les résultats sont d'ailleurs bien différents : « En Angleterre, la pauvreté est infâme », a dit justement un Anglais, parce que l'assistance officielle abaisse le pauvre et le dégrade ; au contraire, la charité le relève et lui laisse sa dignité.

On voit que nous avons dû, sur plus d'un point, contredire les doctrines du *Dictionnaire*. Mais les graves lacunes que nous avons signalées ne nous empêchent pas d'y reconnaître un livre de la plus haute valeur et du plus grand intérêt. Il restera sinon comme un monument de l'économie politique moderne, du moins comme l'exposé des doctrines économiques d'une grande école. L'avenir sans doute ne confirmera pas toutes les opinions qui y sont défendues, et peut-être donnera-t-il aux questions sociales une solution que les auteurs n'ont point prévue. Leur livre toutefois est une œuvre de science et de courage, car les opinions libérales ne sont guère en faveur auprès des masses. Par l'élévation des pensées, par l'opportunité même de cette publication, le *Dictionnaire* mérite l'attention de tous ceux que préoccupe la chose publique.

II

Trouvez-vous un bien vif plaisir à savoir que, le 18 février 1832, Disraëli a « causé longtemps avec lord Mulsgrave » ? que, le 28 avril, Mme Wyndham Lewis, « une jolie petite femme », insista pour qu'il lui fût présenté ? qu'il dîna le 24 mai « à côté de Peel, qui fut très gracieux, et dont tous, excepté lui, semblaient avoir peur ? » Les *Lettres de lord Beaconsfield à sa sœur* ne vous laisseront ignorer aucun de ces mêmes faits qui chatouillaient si délicieusement l'orgueil du jeune *Dizzi ;* elles vous apprendront la date mémorable où il fit son début à Almach et où il fut nommé à Carlton, le célèbre club tory.

Tout cela peut intéresser les dames élégantes de la *Primrose league*, mais je doute qu'un lecteur français ait la patience de lire le livre jusqu'à la dernière page. J'ajoute que la gloire du célèbre ministre ne gagnera rien à cette publication. On n'a jamais vu plus grande sécheresse de cœur, jointe à une fatuité plus naïve et à une plus âpre ambition. Il n'y a pas, dans toutes ces lettres à sa sœur, un mot qui parte du cœur, pas une parole fraternelle. Ces

lettres sont banales et auraient pu être écrites à tout correspondant que n'eut pas rebuté tant de vanité et d'égoïsme. Il ne nomme jamais son père autrement que « notre seigneur et maître », et si une fois il envoie ses tendresses à sa mère, c'est qu'il s'est longuement étendu sur le succès de son dernier roman. On chercherait en vain un seul sentiment généreux dans ces lettres : « Il y a eu une revue dans Hyde-Park, et les Wyndham Lewis ont donné un déjeuner où je suis allé. A ce propos, que diriez-vous de lady L... pour belle-sœur? Grande capacité, 25 000 livres, goûts d'intérieur. Quant à l'amour, tous ceux de mes amis qui ont épousé leurs femmes par amour et pour leur beauté, ou les battent ou vivent séparés d'elles. C'est à la lettre. Il pourra m'arriver de commettre plus d'une folie dans ma vie; mais ce dont je réponds bien, c'est que je ne ferai jamais un mariage d'inclination; je suis trop sûr d'avance qu'il n'y a pas de meilleure garantie contre le bonheur. » Ce n'est pas ainsi qu'un jeune homme de vingt-huit ans doit parler à sa sœur. Mais quoi? le seul bonheur que rêvait alors Disraëli était une place aux Communes. Être du parlement! quel rêve! avec quelle opiniâtreté il en poursuit la réalisation! mais quel ravissement quand enfin il peut écrire : « J'ai pris possession de mon siège ce matin »! ou quand il peut prononcer les mots magiques : « Membre du Parlement! » Charles-Quint n'eût pas dit avec plus de joie et d'orgueil le fameux « j'y suis, et tout m'a fait passage ». Une fois entré en possession de ce fameux siège « qu'il craignait de se voir ravir », l'auteur n'a plus qu'une joie : c'est d'écrire. « J'ai prononcé un excellent discours » ou « un merveilleux discours », et il rappelle avec soin tous les compliments que lui fit lord X... ou lady Z... sur son dernier roman. Peu s'en faut qu'il ne se vante d'avoir inspiré à Mme Lafarge l'idée de la poudre blanche avec laquelle elle empoisonne son mari. Une telle admiration de soi-même ne va pas sans le plus profond dédain des autres hommes. On ne s'étonnera pas si les adversaires de Disraëli, dans leurs discours à la Chambre ne font que « patauger, s'abîmer, parler comme des hommes ivres. » Jeune encore, n'étant ni leader de son parti ni même député, il se rencontre avec Robert Peel, alors au zénith de sa gloire, et il écrit cette phrase étonnante : « Peel gardait l'air de hauteur qui lui sied : je lui rappelai par ma familiarité digne, que nous étions, lui ministre d'hier, et moi un radical d'aujourd'hui. » Que n'a-t-il ajouté un tory de demain?

On pouvait espérer que ces lettres nous renseigneraient sur bien des points de détail, sur plus d'une période obscure de la politique anglaise. On n'y trouvera guère que des intrigues de couloirs contre les whigs. C'est à peine de la politique d'antichambre. Il faut dire que les lettres ont été scrupuleusement émondées par les soins pieux des éditeurs; ils ont supprimé particulièrement tout ce qui rappelle le désaccord survenu entre sir Robert Peel et Disraëli, et cette fameuse rupture qui, en coupant en deux le parti tory, permit à Disraëli d'en devenir le leader. J'ajoute que les lettres mêmes écrites à cette époque ne nous renseigneraient que fort imparfaitement; les éditeurs auraient pu les publier sans compromettre gravement l'auteur qui garde toujours la plus entière réserve sur ses opinions personnelles. La chute des whigs l'intéresse évidemment plus que l'orientation politique du royaume.

Ce qui surprendra bien des lecteurs qui connaissent l'élégant écrivain de Sybil, Coningsby, Lothair, Disraëli paraît n'avoir eu que très peu de goût pour les arts. Il raffole des restitutions de monuments grecs qui exaspèrent tous ceux qui ont visité Munich. La pinacothèque et le pœcile sont pour lui le chef-d'œuvre de l'architecture moderne. Il ose écrire : que « depuis Périclès personne n'a tant fait pour les arts que le roi de Bavière », et plus tard : « Paris est bien amélioré depuis mon premier passage; il y a des trottoirs dans toutes les rues et dans les quartiers les plus ordinaires vous trouverez des magasins que n'égalent pas ceux de Regent street. Cependant, dans les arts plus relevés dont il mène tant de bruit, Paris aura beau faire, il ne méritera jamais le regard après qu'on a vu Munich! » On a besoin de se souvenir que c'est un des plus grands hommes politiques des temps modernes qui a écrit cette note de voyage. Soyez donc lord Beaconsfield pour ne voir dans Paris que des trottoirs et de beaux magasins!

Les lettres sont précédées d'une préface de M. de Haye, qui montre pour son héros une prédilection si marquée, une indulgence si excessive qu'il ne lui en reste plus pour juger des adversaires comme Peel, O'Connell ou Gladstone. Il y a particulièrement entre lord Beaconsfield et le *great old man* un parallèle à la manière antique qui est inspiré par un évident parti pris. Les choses d'Angleterre sont trop indifférentes au lecteur français pour qu'il se laisse émouvoir par ces haines politiques, M. Gladstone a dans la fière dignité de sa vie, tout entière consacrée aux lettres et à l'humanité,

quelque chose qui instinctivement nous charme et nous séduit. Nous oublions presque sa conduite envers la France pendant l'année terrible, pour ne voir que ce qu'il est aujourd'hui, le défenseur de la conscience irlandaise opprimée par la politique de Disraëli et de ses successeurs. Il nous semble que celui-ci, juif converti, mais toujours attaché à sa race, sinon à sa religion, aurait dû se montrer plus généreux envers ceux qui réclamaient contre l'oppression hypocrite de l'Église anglicane, la liberté de la foi et de la vraie religion.

III

L'antique souhait de Leibnitz est-il sur le point de se réaliser? Allons nous voir enfin les philosophes *médeciner* et les médecins *philosopher?* Le docteur Surbled, déjà connu par ses savants mémoires à l'Académie de médecine, aime à pousser ses investigations dans ces domaines obscurs qui confinent à la fois à l'anthropologie et à la philosophie, et où le savant, pour marcher d'un pas assuré, doit s'aider de toutes les lumières de la psychologie. Le livre qu'il présente au public sur « le cerveau » est un ouvrage de science profonde et on ne lui fera pas le facile reproche de n'être pas *au courant*. Ce qui lui donne toute sa valeur c'est qu'il réfute les doctrines matérialistes et déterministes au nom de la science même. Tous ceux qui ont conservé le respect de l'âme humaine se doutaient bien que *les nouvelles découvertes* (et l'on sait avec quelle emphase certains savants prononcent ces mots) n'autorisaient pas tout ce qu'on affirmait en leur nom. Mais on est bien aise de voir un véritable savant contredire par ces mêmes découvertes des opinions contre lesquelles nous nous révoltions indignés. C'est en s'appuyant sur les mesures du crâne et sur les pesées du cerveau qui ont servi aux docteurs Broca et Topinard que l'auteur combat les fausses théories de ces professeurs. C'est la science elle-même qui vient confirmer cette proposition que « le cerveau et l'intelligence coopèrent à l'élaboration de la pensée et que l'âme est libre et spirituelle ». M. Surbled montre d'abord combien l'idée préconçue de servir la cause matérialiste a fait émettre de principes faux et de propositions hasardées. Au lieu de laisser la théorie se dégager des faits patiemment recueillis, on commente les faits pour prouver une théorie qui n'est souvent qu'un préjugé. L'auteur établit ensuite que l'enveloppe cranienne, soit que l'on examine sa conformation extérieure, soit

que l'on jauge sa capacité interne, ne saurait être regardée comme une mesure adéquate du cerveau. Poursuivant alors ses adversaires sur leur propre terrain, il montre que les chiffres sur lesquels ils s'appuyaient, ou ne prouvent rien ou se tournent contre eux. On espérait montrer que les hommes primitifs, plongés dans la barbarie (?), voisins encore de l'état animal, ne présenteraient que des cerveaux étroits et atrophiés, et voilà que l'antiquité nous présente des crânes presque démesurés. Le poète avait raison contre le savant :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.

On croyait bien que notre civilisation supérieure aurait développé les crânes des Parisiens du dix-neuvième siècle, surtout dans la classe aisée; et voilà que Flower, par des expériences faites chez divers peuples, montre que la plus grande capacité cranienne se trouve, non chez les Italiens, ni chez les Chinois, malgré plusieurs siècles de civilisation, mais chez les Esquimaux : « Voilà qui est absolument imprévu »! s'écrie M. Topinard tout décontenancé, et il ajoute : « Je ne veux tirer aucune déduction, je sème. » La science antichrétienne ne nous avait pas habitué à tant de réserve dans les déductions!

Condamnés par la mesure du cerveau, les anthropologistes se sont rejetés sur le système des pesées; mais ici encore, les faits, loin de se prêter à quelque théorie matérialiste, ne sauraient donner lieu qu'à de plaisants commentaires. Ce sont les Anglaises qui ont le plus de cervelle et les jolies Autrichiennes qui en ont le moins. Les Françaises, qu'on dit si légères, en ont cependant un peu plus que les Allemandes, ce qui ne saurait que flatter notre amour-propre national; mais elles ne peuvent rivaliser avec les négresses d'Afrique qui ont 20 grammes d'intelligence de plus que nos compatriotes. Le sexe fort se consolera en pensant qu'il a le cerveau plus gros que le sexe aimable; quelques hommes l'ont même tellement lourd, que leur cas semble toucher à une anomalie; ce qui confirmerait la thèse que le génie n'est qu'une variété de folie. Mais d'autre part, comment expliquer le cerveau de Gambetta, qui pèse 60 grammes de moins que celui d'une Anglaise. Cependant, ajoute M. Surbled, « il faut bien admettre que Gambetta était un homme intelligent, quoique de peu de cervelle ».

En continuant ses études dans la série animale, M. Surbled arrive aux mêmes conclusions : nulle part les dimensions du cerveau ne

sont en rapport avec l'instinct. Bien plus, si, en étudiant la croissance de cet organe, on compare son poids avec celui du corps, la fraction ainsi obtenue atteint son maximum bien avant que l'homme jouisse de la plénitude de ses facultés : c'est vers l'âge de trois ans que ce rapport est le plus élevé. Enfin, « c'est entre quatorze et vingt ans, c'est-à-dire pendant l'adolescence, que se place le terme naturel et commun du développement cérébral. » En notant ce fait « brutal », M. Topinard se sent embarrassé; mais Broca lui avait déjà fourni la réponse : c'est que « quand ils ont tant d'esprit, les enfants vivent peu. »

L'auteur discute alors la question philosophique qui se pose naturellement. Le mal prend sa source, dit-il, dans ce divorce fatal que Descartes a établi entre les deux parties du moi humain : en voulant distinguer l'âme du corps, le *Discours de la méthode* les a séparés. Le philosophe n'a trouvé son moi que dans l'âme seule, et, par une conséquence naturelle, il quittait le terrain solide des réalités pour se perdre dans les fantômes de l'idéalisme; le savant, de son côté, ne voyant plus dans le coprs qu'une machine et un automate, a cru pouvoir tout expliquer par la matière et le mouvement. Les lois physiques et chimiques devaient rendre compte de tous les phénomènes de la vie et de la pensée. Ceux mêmes qui ne prétendaient pas nier l'âme, comme Flourens, étaient fatalement conduits à n'en comprendre ni la vraie nature ni les fonctions véritables. L'auteur, qui paraît très versé dans la philosophie scolastique, va peut-être un peu loin en soutenant qu'elle est seule capable de lutter contre le matérialisme. M. Surbled termine en exposant les récentes et curieuses découvertes qui ont amené la doctrine des localisations cérébrales. La *substance corticale* du cerveau étant ainsi partagée en centres de mouvements et de sensations, « il ne reste plus aucune place de cet organe pour y localiser les phénomènes psychiques ». C'est ainsi qu'en se développant la science arrivera peut-être, par voie d'élimination, à prouver l'existence de l'âme. Si le cerveau est uniquement un organe de mouvement et de sensibilité, il faudra bien placer en dehors de lui, en dehors de toute matière créée, l'intelligence, faculté de l'âme immatérielle et libre.

IV

Nous éprouvons quelque embarras pour parler du livre de M. l'abbé Moussard : *le Prêtre et la Vie d'études*, et, sans doute, n'est-il pas permis à de simples laïques de faire la leçon aux membres du clergé? M. l'abbé Moussard se demande « si ses frères dans le sacerdoce ne trouveront pas étrange, peut-être même blessante, la publication de ce travail ». Cependant, il a prêché d'exemple, et on ne lira pas sans émotion les dernières lignes du livre : « Puisque cet écrit est le dernier effort d'une vie qui s'en va, je prie mes confrères de le considérer comme un mot d'adieu. J'ai vécu dans les positions les plus humbles et les plus laborieuses, et je leur dis, en prenant congé d'eux, que j'y ai trouvé le bonheur, parce que j'ai travaillé .. Malgré toutes les fragilités auxquelles l'humaine nature ne saurait échapper, je quitte la vie avec la ferme espérance d'obtenir pardon au tribunal de Dieu, et, au moment de disparaître, je me tourne vers mes confrères qui sont au milieu et au début de la carrière pour leur dire : Cette douce et forte espérance, je l'appuie sur la résolution renouvelée chaque matin, depuis cinquante ans, de ne pas perdre une heure sciemment et de propos délibéré. La vie est pleine d'amertume, de périls et d'inquiétudes; une étude constante et passionnée est comme un ange de Dieu qui console, protège et rassure. »

Comme cela est plus vrai, plus humain que le mot de Fontenelle : « Je n'ai jamais eu de chagrin qu'un quart d'heure de lecture n'ait dissipé ».

Malheureusement, les pages comme celle que je viens de citer sont rares dans le livre de M. l'abbé Moussard. L'auteur a beaucoup prêché, et il garde dans son cabinet les habitudes de la prédication. Il se préoccupe plus de convaincre que de persuader, et il semble toujours faire un discours en trois points; le style même sent la chaire et quelquefois la rhétorique.

Avec cela, je serai quitte de la partie la plus désagréable de ma tâche, et il ne me restera plus qu'à louer le livre, solidement pensé et bien construit. Les inconvénients et les dangers de la vie oisive pour le prêtre sont bien développés; ils le sont avec un tact parfait, avec l'habileté du psychologue sachant toucher les plaies sans blesser les amours-propres ni les convenances. Une seconde partie montre

les jouissances que procure l'étude; enfin, l'auteur examine quels genres de travaux conviennent particulièrement au prêtre.

Il est certain que le clergé, absorbé par les lourdes charges du ministère, a dû abandonner aux laïques les études sereines qui demandent du repos et de longues heures de loisir. Les humbles curés de nos campagnes, qui pourraient consacrer à la science le temps nécessaire, manquent de ressources et de direction; leur situation matérielle ne leur permet pas de posséder ce rudiment de bibliothèque nécessaire pour travailler avec fruit; trop souvent aussi la formation intellectuelle n'est pas assez avancée à leur sortie du grand séminaire.

Aussi ai-je vu avec étonnement que M. l'abbé Moussard n'avait pas cité, même en passant, ces foyers de lumière que les catholiques entretiennent depuis plusieurs années dans les diverses parties de la France. Lorsque l'on a fondé et doté les universités libres, c'était sans doute pour donner à des jeunes gens chrétiens un enseignement qui respectât leur conscience. Peut-être cependant ne rempliraient-elles point leur but, si elles ne s'efforçaient de relever en France les études sacerdotales. Elles doivent donner l'enseignement supérieur de la théologie, comme les grands séminaires en donnent, si j'ose ainsi parler, l'enseignement secondaire. Elles n'ont pas été créées seulement, comme quelques catholiques paraissent le croire, pour fournir des professeurs licenciés à nos collèges et institutions libres; ce n'est là, dirais-je, que la partie accessoire de leur tâche. Les bulles et les décrets des souverains pontifes disent assez qu'elles ont été créées surtout pour servir au progrès de la science ecclésiastique par excellence, la théologie et l'exégèse sacrée.

V

L'exégèse rationaliste qui a porté un coup fatal aux Églises protestantes eut du moins pour l'Église catholique l'avantage de nous ramener aux sources mêmes et aux premiers temps du christianisme. Jamais les événements qui ont accompagné la prédication apostolique n'ont été étudiés avec plus de soin et n'ont provoqué un plus vif intérêt. Ce ne sont pas seulement les attaques de nos adversaires qui ont fait des origines du christianisme une question de la plus haute importance. Les chrétiens les plus convaincus se sont aussi portés vers ces études, pour chercher pieusement les traces du Sau-

veur et de ses apôtres. On voulait se rendre compte de l'état de la société à cette époque, quelles étaient ces synagogues ou ces petites Églises auxquels saint Paul et les autres écrivains sacrés adressaient leurs enseignements; quelle était leur origine, comme se sont-elles développées; quelles luttes ont-elles subi, quels déchirements intérieurs par suite des hérésies qui se manifestaient déjà.

Mais il manquait jusqu'ici un ouvrage à la fois solide et simple qui exposât aux fidèles le résultat de ces laborieuses recherches. Nous avions déjà plusieurs *Vies de Jésus-Christ*, et tout récemment le P. Didon nous donnait comme l'illusion de cette Palestine qui a été le berceau de nos croyances; mais sur le premier siècle de l'ère chrétienne, sur la prédication apostolique et la fondation des premières Églises, aucun livre d'ensemble n'avait paru.

Le R. P. La Fontaine dans son « Nouveau Testament et les Origines du Christianisme », vient de combler cette grave lacune. Désormais nous pourrons lire dans nos familles une histoire bien faite des livres saints. Sans doute rien ne remplacera jamais la lecture des saints Évangiles eux-mêmes; toutefois, en connaissant mieux dans quelles conditions historiques furent écrits les livres inspirés, leur récit aura pour nous plus d'intérêt et de grandeur. Le P. Fontaine nous expose d'abord comment furent publiés les quatre Évangiles, comment s'expliquent leur accord dans les faits et leurs différences, selon le but de l'auteur et les besoins des Églises. Cela le conduit à nous parler du gnosticisme et de l'empressement des Églises d'Asie à commenter et parfois hélas ! à dénaturer les textes sacrés. De cette étude des Évangiles sort une clarté nouvelle, qui illumine la figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ses dogmes et sa morale, si éloignés de tous les préceptes de la sagesse humaine, n'en déplaise à M. Havet. Avec les Épîtres et les Actes des Apôtres, nous quittons la Judée pour suivre les progrès de l'Évangile dans le monde. Saint Paul nous entraîne à sa suite au milieu de toutes ces Églises que l'Apôtre a semées sur les côtés de la Méditerranée. Nous assistons à ses luttes, soit contre les gentils, soit contre les proconsuls romains, soit encore contre les faux-frères, dont l'existence n'est pas le moindre argument en faveur de l'authenticité des Evangiles. La question des observances légales, où l'auteur emploie bien à tort selon moi, les mots de Paulinisme et de Pétrinisme, est remarquablement traitée. Le P. Fontaine a démêlé avec beaucoup de sagacité les éléments divers que les rationalistes voudraient embrouiller à

plaisir, et qui donnent à ces divergences de vues entre les premiers chrétiens leur caractère véritable. Il y a dans ce chapitre des vues neuves et d'heureux aperçus.

Enfin, dans la troisième partie est exposée la doctrine de l'Église sur l'inspiration et le canon des livres saints.

Le travail du R. P. Fontaine, à la fois très scientifique et très simple aura, je l'espère, un grand succès parmi ceux qui, profondément attachés à la vérité chrétienne, veulent éclairer leur foi et connaître les origines de leur religion.

VI

Mme Craven, dont nos lecteurs connaissent la plume élégante et sobre, a consacré quelques pages à la mémoire d'un long martyre. Le P. Damien est un pauvre missionnaire de l'ordre de Picpus, qui à trente-trois ans, consacra sa vie au service des lépreux. Etant allé visiter l'île de Molokaï où le gouvernement hawaïen relègue les malheureuses victimes de la lèpre, il résolut de rester au milieu d'elles, pour les consoler et leur donner les secours de son ministère. Au milieu de cette population condamnée à mort et qui n'avait d'autre code que le terrible axiome : « Ici il n'y a plus de loi », le P. Damien sut faire triompher des habitudes d'ordre et de travail, qui bientôt soulagèrent des douleurs que la science humaine est impuissante à guérir. Il fit construire des habitations saines, bien aérées et donna en abondance une eau pure, si nécessaire dans cette affreuse maladie. La charité de l'humble missionnaire sut adoucir la tristesse de cette *vie mourante*, et faire de cette Éden de la mort, comme on l'appelait, un lieu que « les lépreux ne voulaient pas quitter, même s'ils devaient guérir ».

C'est en Angleterre que le dévouement héroïque du P. Damien souleva le plus vif enthousiasme. Nous avons vraiment bien d'autres occupations en France que de célébrer un missionnaire appartenant à un ordre français. Les *globe-trotters* anglais qui avaient pu constater les grands changements apportés dans l'île de Molokaï par l'influence d'un seul homme, répétèrent son nom dans les journaux. Avec une largeur de vues que nous devons admirer, le recteur anglican d'une pauvre paroisse de Londres adressa un appel à la charité de ses compatriotes, et en moins d'une semaine recueillit 16,250 francs pour l'œuvre du missionnaire catholique.

Pendant seize ans, le héros continua son œuvre de dévouement. Après treize années de séjour dans ce foyer d'infection, il fut à son tour atteint de l'horrible mal; mais l'œuvre des lépreux était fondée : sa charité avait inspiré à deux prêtres et à trois religieuses le désir de se consacrer aussi aux malheureux Hawaïens.

Quand le P. Damien alla recevoir du Seigneur la récompense de son zèle, ce fut dans tous les journaux de Londres un concert d'éloges; le prince de Galles voulut présider lui-même un comité chargé de perpétuer la mémoire du héros catholique et de continuer l'œuvre qu'il avait commencée.

Ce que je ne saurais rendre dans cette analyse, c'est la simplicité et la douceur pénétrante de ce court récit. On le lit avec de douces larmes, que provoque au milieu de l'égoïsme universel le spectacle d'un tel dévouement.

VII

Du fond de son ermitage de Châtenay, M. Musany nous adresse des aphorismes sur Dieu, la morale, la religion et le gouvernement. De toutes les grandes questions qui intéressent les hommes, il en est peu, vous le voyez, qui soient étrangères à l'auteur. J'ajoute que sur tous ces sujets, il a des idées fort originales. Pour faire court, il ne s'embarrasse pas de démonstrations ni d'arguments. Monté sur son trépied, il proclame ses oracles sans aucune preuve à l'appui. C'est peut-être là un genre littéraire, mais il a le défaut d'être peu apprécié dans la discussion. Un système, s'il n'est établi logiquement, laisse toujours soupçonner un désaccord fâcheux avec la logique. Les opinions de M. Musany ne sont pas de celles dont l'harmonie éclate aux yeux. Il croit en un Être suprême et à une âme immatérielle, mais il doute de la vie future. L'existence de Dieu une fois établie, je me trompe, affirmée, vu les procédés de l'auteur, c'est la raison toute seule qui va constituer un système de morale et de philosophie. Ceci n'est pas nouveau; mais comme M. Musany rejette toute espèce de culte, et que « l'existence de Dieu, lui paraît *une vérité importante, fondamentale de toute morale* (*sic*), on ne comprend pas bien comment Dieu peut être le fondement d'une morale faite en dehors de lui et sans lui, dont il n'est ni le commencement, ni la fin, ni l'auteur, ni la sanction. Cette morale, d'ailleurs, n'est pas trop rigoureuse, « ne doit pas être un obstacle continuel aux penchants naturels. » Elle approuve le duel,

qui est « une admirable institution », et le suicide, « qui est un acte de courage »; mais le pardon des offenses n'est qu'un « immense orgueil ou une lâcheté ». La loi devrait « punir tout homme valide qui ne se serait pas fait justice lui-même dans les cas d'attaque ou d'offense personnelle ». La jolie société que rêve M. Musany du fond de son ermitage! Vous ne serez pas étonné que sa morale approuve l'adultère, parce qu'en amour il ne faut demander que l'amour et pas la fidélité. Elle préfère le massacre des enfants mal constitués, tel que le pratiquaient les Spartiates, à la fondation des hôpitaux « destinés à leur conserver une existence faite de misères ». Il pense de même sur « les êtres affligés de maladies épouvantables et dont on n'entretient le plus souvent la vie que par égoïsme ». Vous vous récrierez que c'est approuver l'affreuse coutume des Indiens, qui pendent leurs vieux parents. M. Musany vous répondra qu'on peut « s'imaginer la société comme la grande corruptrice, les peuples sauvages vivant tranquillement, honnêtement; les civilisés venant les pousser à tous les vices, par imitation, par vengeance et par désespoir ». En donnant mon offrande pour les pauvres missionnaires, je ne croyais pas céder à d'aussi vilains sentiments!

Les idées de M. Mussany sur le gouvernement et la société ont le rare privilège de n'être pas banales. Savez-vous ce qui a perdu la noblesse au dix-huitième siècle, ce qui lui aliène les esprits au dix-neuvième? C'est d'avoir conservé les apparences du christianisme. Un gouvernement républicain aristocratique, reconnaissant l'Être suprême, mais abolissant tous les cultes; des politiciens de carrière, étrangers à toute industrie et à toute profession, « un tel gouvernement, fondé sur les bases immuables de la raison, supprimerait aussitôt les rivalités de partis ». Je vous ai dit que M. Musany ne donnait jamais ses raisons.

Il termine par cette réflexion consolante : « Peut-être sortira-t-il quelque chose de bon du gâchis où nous vivons actuellement. » J'ai peur qu'il ne sorte rien de bon du gâchis de ce livre.

Félicien Baudion.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le congrès scientifique international des catholiques. — Les nouveaux projets d'enseignement médical. Situation des étudiants en médecine, une réforme utile, inconvénients d'une faculté municipale, self-government de l'enseignement supérieur. L'Académie de médecine et la dépopulation de la France, vœux, mortalité et restriction volontaire, lutte contre la mortalité, moyens d'atténuer la restriction volontaire. Académie des sciences, M. Lippmann et la photographie des couleurs, son procédé est physique, explication par la théorie des ondulations. — *Traité encyclopédique de photographie*, par M. Fabre; *impression positive sur papier*, par M. de Laqueuille. — *L'Hygiène pour tous*, par le docteur Surbled. — *Manuel de médecine à l'usage des gens du monde*, par le docteur Bucholtz. — Deuxième supplément au *Dictionnaire de chimie de Wurtz*; *Agenda du chimiste*, *l'Année scientifique*.

Au moment où paraissait notre dernière chronique, avaient lieu les séances du second Congrès scientifique international des catholiques. Le succès a été plus éclatant encore que la première fois, par l'affluence des membres, la présence d'un plus grand nombre d'étrangers, principalement d'Allemands, et par le nombre des communications. Nous n'avons nullement l'intention de faire ici même un court compte-rendu de ces travaux dont l'impression exigera plusieurs volumes et beaucoup de mois; nous dirons seulement de quelle manière nous comprenons ces sortes de Congrès pour qu'ils soient utiles, profitables, et que la religion en retire tout le bien qu'il est permis d'en attendre.

Puisqu'il s'agit de congrès scientifiques, nous dirons tout d'abord que la science n'a pas d'opinion religieuse ou politique, car elle n'a qu'un but, rechercher la vérité et trouver l'explication rationnelle des nombreux phénomènes que nous présente la nature. De sorte qu'une fois l'évidence faite sur certaines questions jusque-là douteuses, la solution trouvée juste s'impose à tous les esprits, quelles que soient leurs idées personnelles sur la philosophie, la religion

ou la politique. Par conséquent, un congrès scientifique doit avoir pour but de faire progresser la science, et pour qu'il soit réellement utile et ne ressemble pas à ces météores qui brillent un instant pour s'éteindre à jamais, il faut que dans les travaux présentés se trouvent des faits nouveaux, des découvertes, en un mot, qui enrichissent le trésor des connaissances humaines. Il faut que les volumes qui en contiennent les comptes-rendus aient leur place marquée dans les bibliothèques des savants de tous les pays, puisque c'est là seulement qu'il sera possible de puiser les renseignements de première main sur ces questions élucidées pour la première fois. Car, du moment qu'il s'agit d'une question scientifique, aucun savant ne s'inquiète des opinions personnelles de l'auteur sur les choses qui ne touchent pas à sa découverte.

Y a-t-il eu beaucoup de ces travaux marquants dans le dernier Congrès scientifique international des catholiques? Je le pense, mais il ne sera possible de l'examiner que quand nous posséderons les volumes qui doivent être maintenant à l'impression.

Un congrès de savants catholiques a encore un autre but à remplir, celui d'examiner dans tous leurs détails les questions controversées sur lesquelles les demi-savants attaquent la religion, n'oubliant jamais que la vérité ne peut être contraire à la vérité, c'est-à-dire qu'une vérité scientifique ne peut être contraire à une vérité religieuse. C'est là un point d'apologétique fort important à rappeler, car il ne faut pas réfuter les erreurs de la fausse science avec une science qui ne serait pas suffisamment précise et arrivée à point, se souvenant toujours que les théories et surtout les hypothèses scientifiques passent et se modifient, tandis que *veritas Domini manet in æternum*.

Les congrès, surtout les congrès catholiques, ont un grand défaut à éviter, c'est de devenir l'occasion de discussions oiseuses ou surannées fort agréables pour ceux qui y prennent part, souvent fort amusantes pour ceux qui écoutent les arguments en sens contraire sur certaines questions controversées.

Ce sont là des joutes oratoires qui ne font avancer la science qu'autant que les adversaires en présence arrivent avec des faits nouveaux ou des découvertes nouvelles en faveur de leur opinion. Hors de là, le reste n'est que bavardage inutile. Qu'est-il besoin dans un congrès de cette nature de ressasser tous les arguments pour ou contre le transformisme ou telle autre question, si on

n'apporte pas de nouveaux faits qui hâtent la solution de la controverse. On aura beau dire que ces joutes oratoires mettent les assistants au courant de certaines questions importantes à connaître, on répondra qu'on atteindrait mieux ce but en chargeant un savant versé dans la question, de la mettre juste au point dans une conférence. Ces conférences qu'on pourrait multiplier en ce sens qu'on les ferait moins longues, ce qui rendrait possible d'entendre plusieurs orateurs dans la même séance, comme dans un théâtre à spectacles variés, devraient être réservées aux questions nouvelles et aux découvertes qui ont surgi depuis le congrès précédent. De sorte que chaque membre, en même temps qu'il apporterait sa pierre à l'édifice commun de la science, y trouverait des données sérieuses sur les questions qu'il a peu ou pas étudiées. C'est même là une des grandes utilités des congrès, qui en même temps que le but scientifique ont aussi un but social.

Il faudrait aussi interdire la lecture de longs volumes et prier les auteurs d'exposer rapidement ce qu'il y a de nouveau dans leurs communications ou d'en donner un court résumé sur lequel la discussion pourrait se baser, autrement on est long et ennuyeux et les points nouveaux ne sont pas assez saillants. Ces remarques sont surtout vraies pour les demi-savants qui exposent l'état d'une question sans y apporter de recherches personnelles. Ces sortes de travaux sont le fléau des congrès scientifiques.

La presse allemande, surtout la *Gazette de la Croix*, a reproché au congrès scientifique international des savants catholiques réunis dernièrement à Paris, de n'avoir « aucune valeur », et d'être la « photographie exacte du catholicisme en France » qui, d'après elle, serait un pays païen. La *Gazette de la Croix* va trop loin, son erreur est manifeste, on essaie bien, il est vrai, de paganiser notre pays, mais la franc-maçonnerie est loin d'avoir atteint son but. La *Gazette populaire de Cologne* regrette que les organisateurs aient perdu tout contact avec le peuple. C'est un reproche qu'il serait facile d'éviter en supprimant tout ce qui pourrait paraître sentir la coterie, puisque tout bon catholique est, avant tout, un bon chrétien. L'examen préalable des travaux n'a-t-il pas des inconvénients? S'il arrête quelques communications médiocres, n'empêche-t-il pas des adhésions précieuses!

Les efforts tentés l'année dernière pour la réforme de l'enseignement supérieur ne se continuent guère que pour la médecine. Il y a

en ce moment, à Paris, un mouvement considérable dans le corps médical des hôpitaux pour amener une nouvelle organisation de la faculté.

Nous ferons saisir le point précis de la question en disant qu'à Paris (nous ne savons s'il en est de même ailleurs), la faculté ne se propose nullement pour but de faire des docteurs, elle a bien d'autres soucis. Ses professeurs, dont quelques-uns sont des savants et même de grands savants qui honorent leur pays par leurs travaux et leur enseignement, ont surtout pour idéal d'exposer les questions qu'ils ont plus spécialement travaillées et qu'ils connaissent à fond, en glissant rapidement sur le reste ou même en n'en parlant pas du tout. Il en résulte un enseignement, très sérieux, d'une très grande valeur, mais qui aux yeux des étudiants a le tort immense d'être incomplet, trop développé; en un mot, de n'être pas pratique. Mais d'un autre côté ces mêmes étudiants ne profitant pas ou ne sachant pas profiter des enseignements complémentaires que la faculté a répandus à profusion, abandonnent ces cours qui sont souvent trop élevés pour eux. Ceci n'arriverait pas si on exigeait de ceux qui se destinent à la médecine des connaissances sérieuses qui leur apprendraient la méthode scientifique et qui en feraient des hommes doués de l'esprit d'observation. Si après le baccalauréat ès lettres, les futurs étudiants en médecine étaient admis immédiatement à la faculté où, pendant deux ans, ils seraient soumis à un enseignement sérieux sur les sciences dites malheureusement *accessoires* et qui comprennent la physique, la chimie, la zoologie et la botanique et, qu'à la fin de ces deux années, on exigeât d'eux un examen aussi sérieux que celui de la licence, qui est à la fois un examen théorique et pratique, si, en un mot, on créait pour les étudiants en médecine une licence ès sciences restreinte au lieu du baccalauréat ès sciences restreint, la médecine ne serait plus étudiée que par des hommes sérieux, au courant des procédés scientifiques et qui seraient alors fiers d'avoir pour professeurs des savants distingués et capables.

Voilà un premier point qui concerne les études préliminaires à la médecine proprement dite et qui n'en augmente pas la durée.

Une troisième année serait consacrée à l'étude de l'anatomie et de la physiologie dans des laboratoires assez étendus pour permettre aux élèves de faire de la physiologie expérimentale dans des conditions aussi faciles que l'est aujourd'hui la dissection.

C'est seulement en quatrième année qu'ils aborderaient alors avec fruit l'étude de la pathologie et qu'ils fréquenteraient régulièrement l'hôpital où il faudrait démocratiser la médecine, en ce sens qu'on y supprimerait les privilèges et que tous auraient droit au même enseignement et dans les mêmes conditions. Au lieu de cela, que voyons-nous? Un nombre plus ou moins considérable d'élèves suivant la visite d'un chef qui passe plus ou moins rapidement au lit des malades et disant par ci par là quelques mots dont profitent ceux qui sont près de lui et que les autres n'entendent souvent pas. Et quels sont ceux qui ont le droit de l'approcher, les internes et les externes qui ont conquis ce droit, les externes en prenant part à un concours où il y a plus de places à donner qu'il n'y a de candidats, les internes en subissant un autre concours en vue duquel pendant deux ou trois ans et même plus, ils ont négligé une partie considérable des sciences médicales pour apprendre exclusivement un certain nombre de questions d'anatomie et de pathologie susceptibles de sortir de l'urne. De sorte qu'avec leurs connaissances approfondies sur certaines questions, ils sont incomplets, c'est-à-dire insuffisants sur d'autres points essentiels.

Au lieu de cela, que faudrait-il? 1° Répartir les élèves en nombre convenable dans les différents services, de façon qu'ils puissent voir, entendre et comprendre ce qui se passe au lit du malade; 2° graduer l'enseignement suivant l'état d'avancement des études pathologiques. Le maître serait aidé de chefs de clinique et de moniteurs, choisis parmi les jeunes docteurs ayant subi avec un remarquable succès toutes les épreuves de leur scolarité, docteurs qui seraient chargés, après le départ du maître, mais le plus souvent possible en sa présence, d'un enseignement pratique qui initierait les jeunes à l'observation du malade et les conduirait graduellement à suivre avec succès les leçons des professeurs de clinique. Au lieu de cela, les élèves qui ne sont ni internes, ni externes et tous ne peuvent pas l'être, car les places enviées, celles d'internes, sont en trop petit nombre eu égard à celui des étudiants, sont abandonnés à eux-mêmes, la plupart du temps, sans guide et sans direction, à moins qu'ils ne rencontrent un chef de service qui s'intéresse à eux et s'occupe de les faire travailler. Nous sommes sur ce point d'accord avec M. le professeur Potain, dans la brochure qu'il vient de publier chez M. G. Masson : *Sur l'organisation de l'enseignement chimique à l'Ecole de Paris.*

Pour arriver à ce résultat, il est indispensable que la Faculté ouvre, non pas le cadre de son enseignement, mais appelle dans son sein un plus grand nombre de professeurs, d'agrégés ou d'aides, afin que tous les élèves dispersés par petits groupes dans les hôpitaux puissent acquérir les notions auxquelles ils ont droit et qui, pendant trois années employées à étudier le malade dans les conditions que nous indiquons, suffiraient amplement à faire d'eux des médecins instruits, distingués et capables qui rendraient des services réels aux populations.

Mais une autre solution se fait jour, c'est celle que préconisent certains médecins des hôpitaux désireux de créer une Faculté rivale avec l'aide du Conseil municipal. Et de fait, la chose est facile avec les ressources que présente le corps médical des hôpitaux, en ce qui concerne la pathologie et la clinique. Il est vrai que pour le reste, sciences accessoires, anatomie, physiologie, etc., ils trouveraient dans les anciens agrégés, un personnel suffisant. Mais à cette solution il y a beaucoup d'obstacles. Le premier et le plus gros serait de rompre officiellement avec la Faculté établie, ce qui n'est pas peu de chose, vu que la Ville a contribué pour pas mal de millions à la reconstruction des bâtiments, etc.

Ensuite, nous y voyons un inconvénient auquel les auteurs du projet n'ont certainement pas pensé. Cet inconvénient le voici. Quand le Conseil municipal aura établi une Faculté, il voudra en être le maître sous le fallacieux prétexte que c'est lui qui paie avec l'argent des contribuables. Alors il imposera sa manière de voir et se mêlera de tout le détail. Il discutera les programmes, etc., il choisira les professeurs, non pas d'après leur valeur scientifique, mais d'après leurs opinions politiques ou philosophiques. Il s'opposera à tel genre de traitement ou en préconisera un autre. On sait ce qu'il a fait de l'Assistance publique sous prétexte que chaque année il lui alloue une subvention, toujours avec l'argent des contribuables. La laïcisation en est sortie.

Pour les corps enseignants des Facultés, nous ne connaissons qu'un moyen de les faire vivre et prospérer, c'est que les professeurs soient leurs propres administrateurs, surtout en ce qui concerne l'enseignement proprement dit : répartition des cours, programmes. Que s'ils sont obligés de subir une influence extérieure qui leur enlève leur indépendance, leur enseignement sera frappé de stérilité. Est-ce que dans les établissements d'enseignement supérieur,

la direction appartient au corps enseignant? C'est en dehors de lui qu'on place l'autorité et la direction effectives. On donne à des hommes que leurs études antérieures n'appellent nullement à ces fonctions, une omnipotence sur les professeurs et sur les matières d'enseignement qui ne peut que diminuer les résultats.

Il y a là un grand enseignement qu'il ne faut pas oublier. Une université doit s'administrer elle-même. C'est là surtout que le *Self-Government* doit être pratiqué dans sa réalité. Tout ce qui s'y intéresse en dehors ne doit être qu'honorifique. Qu'on examine les universités étrangères, et on sera obligé de reconnaître que si quelques-unes ont une certaine supériorité sur nous, elles le doivent à ce *Self-Government*.

Où en arrive-t-on, en effet, quand on laisse à un élément étranger au haut enseignement, le pouvoir de le régler? au caprice administratif qui, dans beaucoup de circonstances, se double du caprice féminin. La coterie fait son apparition et l'œuvre vacille.

Depuis plusieurs mois, l'Académie de médecine discute la question de la dépopulation en France et recherche les moyens d'y remédier. Enfin, dans la séance du 5 mai dernier, elle est arrivée à voter huit conclusions qu'elle présente sous forme de vœux au gouvernement et dont voici les points essentiels :

I. Dans chaque département : 1° il devrait exister au moins un asile où les femmes pourraient être reçues pendant les derniers mois de leur grossesse en y conservant, si elles le désirent, le plus strict *incognito;* 2° dans cet asile, on établirait un *tour* et un bureau ouvert; 3° des secours seraient accordés aux femmes ne pouvant, faute de ressources suffisantes, élever leur enfant.

II. Révision de la loi du 23 décembre 1874 (loi Roussel, sur la protection des enfants du premier âge), dans quelques-unes de ses dispositions , et notamment dans celle qui a trait à l'élevage mercenaire; il ne faut pas désormais qu'il échappe à la surveillance, sous le couvert de la parenté ; il faut qu'une statistique irréprochable permette de mesurer exactement les effets de la loi, que l'inspection médicale soit organisée partout et que la loi soit obligatoire dans tous les départements.

III. Vaccination et revaccination rendues obligatoires par une loi.

IV. En attendant cette loi, faciliter par tous les moyens la vaccination et la revaccination, surtout lorsqu'apparaît une menace d'épidémie de variole, parce que, contrairement au préjugé popu-

laire, la vaccination et la revaccination sont le plus sûr moyen d'en arrêter les progrès.

V. Vaccination et revaccination obligatoires de tous les enfants dans les écoles, comme les soldats le sont dans l'armée de terre et dans l'armée de mer.

VI. Isolement des varioleux, surtout dans les établissements hospitaliers, imposé par des mesures législatives.

VII. Service régulier de vaccination fonctionnant dans toute l'étendue du territoire et organisé de telle façon que chacun puisse se faire vacciner ou revacciner à jour fixe, sans déplacement notable et sans frais.

VIII. Municipalités, et à leur défaut, préfets armés de pouvoirs suffisants pour assurer la salubrité publique dans toutes les agglomérations et pour faire distribuer partout de l'eau potable exempte de toute souillure.

En se reportant à nos précédentes chroniques, nos lecteurs comprendront les raisons qui ont décidé l'Académie de médecine à émettre ces vœux. Aussi nous bornerons-nous à en résumer rapidement les principaux motifs.

Le premier est que notre population ne s'accroît pas dans une proportion suffisante, comparativement à celle des États voisins et que, dans ces conditions, nous nous trouvons dans une situation comparable à une dépopulation effective. On indique deux causes : la mortalité et surtout la restriction volontaire dans la natalité. L'Académie se croit impuissante, à tort, selon nous, contre la seconde cause, et voilà pourquoi elle concentre tous ses efforts sur la première. Si nous avons peu d'enfants, s'écrie le rapporteur, tâchons au moins d'en conserver le plus grand nombre. Aussi s'efforce-t-elle de préserver la vie de l'enfant, en demandant pour sa mère toutes les conditions qui l'assurent, surtout si celui-ci se présente dans des conditions irrégulières, auquel cas la mortalité est formidable. C'est à ce sentiment d'humanité, qui honore les médecins, que l'Académie a obéi, en demandant le rétablissement des tours que les économistes condamnent pour des raisons financières. C'est dans le même but qu'elle demande l'amélioration et l'extension de la loi Roussel qui a déjà donné de si beaux résultats; qu'elle réclame une loi rendant obligatoires la vaccination et la revaccination afin de nous préserver de la variole qui nous enlève chaque année environ 14,000 personnes, sans compter la perte occasionnée,

pendant leur maladie, par tous les varioleux qui guérissent; qu'elle désire la distribution d'eau potable exempte de souillure, ce qui fera presque disparaître la fièvre typhoïde qui nous enlève annuellement environ 16,000 personnes. Suivant l'expression de M. Brouardel, la variole et la fièvre typhoïde sont des maladies *évitables*. Plusieurs autres sont également dans ce cas.

Nous avons dit tout à l'heure que l'Académie avait tort en se déclarant impuissante contre la restriction volontaire de la natalité. Elle aurait pu, à aussi juste titre que pour les précédents, émettre le vœu suivant : *Diminuer les charges fiscales et militaires des familles nombreuses.*

C'est à l'unanimité qu'on reconnait la charge lourde et considérable qu'impose une famille nombreuse. Or, cette charge naturelle contre laquelle on ne peut pas faire grand'chose, est aggravée dans une grande proportion par nos lois fiscales. La chose est facile à démontrer : Le père d'une nombreuse famille a besoin d'une maison plus grande pour la loger. Or, rien qu'à ce titre, les impôts ordinaires foncier, mobilier, portes et fenêtres, lui sont cotés en proportion de la grandeur du logement. Si le père exerce une profession soumise à la patente, celle-ci s'accroîtra en raison de l'importance du loyer ou de la valeur locative. De sorte que deux personnes exerçant la même profession, et ayant, l'une, une famille nombreuse, et l'autre, célibataire ou sans enfants, la première sera grevée plus que la seconde de tout l'excédent nécessaire à loger sa famille. N'y a-t-il pas là une inégalité flagrante? On dira qu'une loi bienfaisante a exempté de l'impôt personnel et mobilier le père de sept enfants vivants. Oui, cette loi était bienfaisante, elle était un commencement de réparation de l'injustice commise légalement au préjudice des nombreuses familles. Mais il s'est trouvé dans la Chambre actuelle une majorité de députés pour la modifier et n'exempter de l'impôt que les pères de famille ayant sept enfants vivants et ne payant que 10 francs de contributions. Veut-on savoir pour quel motif on a rendu inutile une loi bienfaisante en elle-même? C'est que nos législateurs, ignorant les conditions de l'existence, avaient réparti sur les autres habitants de la commune, seuls, les dégrèvements accordés aux pères de sept enfants vivants, ce qui, dans certains cas, amenait une injustice flagrante. La loi était bonne en elle-même, elle avait besoin de modifications, il n'y avait qu'à répartir le dégrèvement sur le département ou sur la nation entière,

au lieu de rendre la loi à peu près inutile, mais surtout inefficace.

Ne serait-il pas de la plus stricte justice de ne faire porter l'impôt de la patente que sur les locaux qui servent à l'exercice de la profession. Loin de là, l'administration financière prétend même que certaines industries exigent une habitation d'un prix de... Tant pis, si la famille est obligée, faute d'aisance, d'occuper un logement inférieur à ce prix. Elle paiera quand même le prix supérieur.

Mais, en dehors de ce que nous disons pour les patentes, ne serait-il pas juste que les impositions directes allassent en proportion décroissante avec le nombre des enfants. Cette modification fort juste ne rétablira pas encore l'égalité, car il y a les impôts indirects qui grèvent les familles proportionnellement au nombre de leurs membres. Cette aggravation devient exorbitante dans les villes à octroi. Comment s'étonner que dans les grandes villes il y ait tant de célibataires, quand on voit les charges nombreuses peser de tout leur poids sur les pères de famille?

Il devrait suffire de dénoncer ces inégalités de charges dans un pays comme la France où l'égalité tend de plus en plus à devenir une loi effective, pour que des législateurs intelligents y apportassent un prompt remède.

On remarquera que nous ne demandons pas qu'on impose spécialement les célibataires et les familles sans enfants, nous réclamons uniquement l'égalité de chacun devant les charges communes.

Arrivons à l'impôt du sang qui pèse à son tour d'une manière écrasante sur les familles nombreuses.

La loi exige le service militaire personnel. Mais est-elle juste cette loi qui s'applique indistinctement à tous les Français âgés de vingt ans sans tenir compte de la famille. Est-ce que le père d'un enfant unique qui passera trois ans sous les drapeaux paie un impôt du sang égal à celui du père d'une nombreuse famille dont les fils iront successivement accomplir leur temps de service. N'est-il pas de toute justice, pour rétablir l'égalité, que trois frères ne fassent que chacun un an de service pendant que le fils unique en fera trois. Est-ce qu'en cas de guerre l'impôt du sang ne pèsera pas encore d'un poids formidable sur les familles nombreuses dont les enfants défendront la patrie, et par conséquent l'honneur et le bien de tous ceux qui n'ont pas d'enfants.

Voilà des idées de justice qu'il faut répandre dans notre pays, ce sera le meilleur remède à cette restriction volontaire contre la-

quelle l'Académie de médecine se déclare désarmée, sous prétexte que cette question n'a aucun rapport avec l'hygiène.

Le problème de la photographie des couleurs vient d'être résolu en principe par M. Lippmann qui l'a fait connaître dans l'une des dernières séances de l'Académie des sciences.

Depuis l'invention de Daguerre et de Niepce, la photographie a fait beaucoup de progrès, mais elle laissait toujours un *desideratum* infranchissable, la reproduction des couleurs des objets, contre lequel étaient venus échouer les efforts d'un grand nombre de savants et d'inventeurs, parmi lesquels nous mentionnerons seulement John Herschell, Edmond Becquerel, qui vient de mourir, A. Poitevin, Charles Cros, Ducos de Hauron, etc.

Tous n'employèrent pas le même procédé. Charles Cros, se contenta de publier ses idées. Les uns, comme Edmond Becquerel eurent recours au procédé direct, la lumière agissant sur la substance sensible; les autres, comme Charles Cros et Ducos de Hauron, arrivaient indirectement au but en tirant trois épreuves monochromes rouge, jaune et bleu qu'ils superposaient ensuite.

Edmond Becquerel réussit complètement le problème des images coloriées en faisant agir la lumière sur une lame d'argent dont il avait transformé la surface en sous-chlorure d'une épaisseur convenable, malheureusement il ne put arriver à fixer ces images qui se conservent indéfiniment dans l'obscurité. Son procédé reposait sur une préparation dont il avait exactement déterminé toutes les conditions. Celui de M. Lippmann est général, car il est basé sur des phénomènes physiques et les procédés ordinaires de la photographie lui sont applicables.

M. Lippmann ne demande que les deux conditions suivantes : continuité de la couche sensible; présence d'une surface réfléchissante adossée à cette couche.

« J'entends, dit-il, par continuité, l'absence de grains : il faut que l'iodure, le bromure d'argent, etc., soient disséminés à l'intérieur d'une lame d'albumine, de gélatine, ou d'une autre matière transparente et inerte, d'une manière uniforme et sans former de grains qui soient visibles même au microscope; s'il y a des grains, il faut qu'ils soient de dimensions négligeables par rapport à la longueur d'onde lumineuse. »

Quand on a une plaque sèche remplissant ces conditions, on la place dans un chassis creux où l'on verse du mercure qui forme une

surface réfléchissante en contact immédiat avec la couche sensible.

On n'a plus alors qu'à employer les procédés ordinaires de la photographie et on obtient une épreuve qui, lorsqu'elle est terminée et séchée, donne les couleurs de l'objet photographié, couleurs inaltérables à la lumière.

Voici l'explication telle que la donne l'auteur.

« La théorie de l'expérience est très simple. La lumière incidente qui forme l'image dans la chambre noire, interfère avec la lumière réfléchie par le mercure. Il se forme, par suite, dans l'intérieur de la couche sensible, un système de franges, c'est-à-dire de *maxima* lumineux et de *minima* obscurs. Les *maxima* seuls impressionnent la plaque ; à la suite des opérations photographiques, ces *maxima* demeurent marqués par des dépôts d'argent plus ou moins réfléchissants qui occupent leur place. La couche sensible se trouve partagée par ces dépôts en une série de lames minces qui ont pour épaisseur l'intervalle qui séparait deux *maxima*, c'est-à-dire une demi-longueur d'onde de la lumière incidente. Ces lames minces ont donc précisément l'épaisseur nécessaire pour reproduire par réflexion la couleur incidente.

« Les couleurs visibles sur le cliché sont aussi de même nature que celles des bulles de savon. Elles sont seulement plus pures et plus brillantes, du moins quand les opérations photographiques ont donné un dépôt bien réfléchissant. Cela tient à ce qu'il se forme dans l'épaisseur de la couche sensible, un très grand nombre de lames minces superposées, environ 200, si la couche a, par exemple, 1/20 de millimètre. Pour les mêmes raisons, la couleur réfléchie est d'autant plus pure que le nombre des couches réfléchissantes augmente. Ces couches forment, en effet, une sorte de réseau en profondeur, et par la même raison que dans la théorie des réseaux, par réflexion, la pureté des couleurs va en croissant avec le nombre des miroirs élémentaires. »

On voit donc que le procédé de M. Lippmann est entièrement physique tandis que celui d'Edmond Becquerel était chimique. Quant aux explications données pas l'auteur, on les comprendra en se reportant à la théorie physique de la lumière basée sur les ondulations et d'après laquelle la lumière résulterait de l'impression sur notre rétine des ondulations fort rapides de l'éther. Quant aux couleurs elles seraient déterminées par la rapidité de ces ondulations, car comme toutes les lumières marchent avec la même vitesse,

il s'ensuit que les ondulations les plus courtes doivent être plus nombreuses. Une expérience qui permettra de comprendre les *maxima* lumineux et les *minima* obscurs, est celle de deux ou plusieurs pierres jetées dans l'eau à peu de distance les unes des autres. Chacune d'elles détermine des ondes circulaires qui ne tardent pas à arriver au contact des ondes voisines. Or, à ce contact, tantôt les deux ondes concourent à soulever l'eau, c'est-à-dire à amplifier l'onde commune, c'est un *maxima*; tantôt au contraire les deux ondes concourent à se détruire et il en résulte l'immobilité du liquide, c'est un *minima*. Quant aux ondes lumineuses, elles sont infiniment petites car elles ne s'expriment qu'en millionièmes de millimètres. Ainsi la couleur rouge à des ondulations de 645 millionièmes de millimètres qui font vibrer notre rétine 458,000,000,000,000 de fois par seconde, etc.

Ces expériences d'interférences photographiques sont toutes nouvelles. Le premier qui les a produites, sans toutefois rechercher la belle application que M. Lippmann en a faite, est le professeur Wiener de Strasbourg.

Jusqu'à présent M. Lippmann n'a réussi à photographier que le spectre solaire et il fallait, au début, deux heures de pose. Aujourd'hui ce temps a pu être réduit à trois minutes. Pour photographier une personne, il faudrait environ un quart d'heure. C'est dire qu'il y a encore de grands progrès à réaliser avant d'atteindre ce résultat. Par contre, le principe est établi, l'expérience a prononcé, les résultats pratiques ne tarderont pas à se produire avec les perfectionnements.

La découverte de M. Lippmann coïncide juste avec la terminaison du *Traité encyclopédique de photographie* de Charles Fabre, dont le quatrième et dernier volume est consacré aux agrandissements et aux applications de la photographie (grand in-8°, Gauthier-Villars éditeur). Nos lecteurs savent tout le bien que nous avons déjà dit de cet ouvrage, dans lequel on trouve tout ce qui concerne cet art dont les applications sont aujourd'hui nombreuses. Aucune science ne peut s'en passer. Les astronomes l'utilisent pour confectionner la carte du ciel ; la justice l'emploie à la recherche des criminels. Elle devient le témoin irrécusable dans beaucoup de procès. Elle multiplie les épreuves d'un objet avec tous ses caractères originaux. Rien de ce qui peut intéresser celui qui s'occupe de photographie, à un titre quelconque, n'est étranger au *Traité en-*

cyclopédique de M. Fabre. C'est, jusqu'à ce jour, le plus grand monument qu'on ait élevé à cet art, pour lequel M. Gauthier-Villars a déjà édité une nombreuse bibliothèque.

Ne quittons pas la photographie sans mentionner encore le *Petit manuel d'impression positive sur papier* de M. de Laqueuille (in-12, P. Michelet éditeur), dont voici les points principaux : de la lumière, du papier, du cliché, des bains de visage, des accessoires, des appareils d'agrandissement, deux tours de main, procédés d'impression mécanique à la portée de l'amateur. C'est un petit volume sans prétention, qui n'a d'autre qualité que celle d'être tout à fait pratique.

On sait le grand rôle que l'hygiène devrait jouer dans la vie humaine. C'est à ce titre que nous signalerons à nos lecteurs l'*Hygiène pour tous* du docteur Surbled (in-12, librairie Retaux et fils), petit volume élémentaire où cette science est mise à la portée de chacun et dont la division pratique mérite une mention toute spéciale.

Le premier livre, consacré à la table, comprend naturellement tout ce qui concerne les aliments et les boissons. Dans le second, nous trouvons le feu et tout ce qui a rapport aux appareils de chauffage et d'éclairage. Avec le troisième, nous pénétrons dans la chambre à coucher et, avec le quatrième, dans la maison. Avec ces quatre éléments, la nourriture, le feu, le coucher et l'habitation, l'homme a tout ce qu'il faut pour vivre, mais à la condition d'en faire bon usage. Or, c'est précisément ce qu'indique le docteur Surbled dans son *Hygiène pour tous*.

Quelquefois, malgré la meilleure hygiène, la maladie survient et on est forcément obligé de recourir au médecin. Mais en attendant son arrivée, il n'est pas mauvais d'avoir quelques notions permettant de prendre les dispositions préparatoires. C'est ce que vous enseignera la nouvelle édition du *Manuel de médecine à l'usage des gens du monde*, par le docteur F. Bucholtz (in-12, librairie Lecrosnier et Babé), ouvrage dans lequel l'auteur a réuni, dit-il, cinquante années d'études, de recherches, d'investigations, d'expériences et d'observations au lit du malade. Aussi, tout en s'adressant par son titre aux gens du momde, ce volume ne sera pas déplacé dans la bibliothèque d'un médecin, qui y trouvera une sorte de *Compendium* de son art. Le volume se termine par un sérieux formulaire latin et français, ainsi que par une table alpha-

bétique surabondante, où le lecteur est assuré de trouver indiqué le mal dont il souffre.

Signalons à la maison Hachette le deuxième supplément au *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* de Wurtz, que M. Friedel publie avec la collaboration de nos principaux chimistes. Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'ouvrage célèbre de celui qui fut notre maître et que nos lecteurs connaissent depuis longtemps. Mais un ouvrage scientifique, surtout un ouvrage de chimie, a beau être bien fait, il reste bientôt en retard, si de nouveaux suppléments ne viennent constamment le tenir au courant de cette science, qui marche avec une vitesse vertigineuse. Le Dictionnaire comprend cinq gros volumes in-4°, compacts à deux colonnes, le premier supplément en forme deux. Le deuxième supplément compte déjà sept fascicules formant 560 pages, et il n'est encore qu'au mot *Benzoïque*. C'est que la chimie organique, grâce aux substitutions innombrables qui permettent de remplacer une ou plusieurs parties d'un composé par la plupart des corps connus, donne naissance à des combinaisons dont le nombre tend vers l'infini. Elle devient, à l'heure actuelle, un labyrinthe où l'on ne peut se reconnaître qu'après des études longues et approfondies. Or pour se guider dans ce labyrinthe plus compliqué que celui de Dédale, le meilleur fil d'Ariane est encore le *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* de Wurtz avec ses suppléments.

L'*Agenda du chimiste* pour 1891 contient des renseignements tellement nombreux et des notions tellement importantes, qu'on comprend aisément le succès d'un pareil ouvrage, dont la vogue augmente avec chaque année nouvelle.

Signalons également l'*Année scientifique et industrielle*, dans laquelle M. Louis Figuier continue à nous tenir au courant de tout ce qui s'est fait de neuf et d'intéressant dans toutes les branches de la science en l'an 1890. Ce sont de ces livres qu'il n'est pas possible d'analyser. Leur titre seul et le nombre d'années depuis lesquelles il est publié en sont la meilleure recommandation.

Docteur Tison,

Médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

30 mai.

Il y a un mois à peine de cette journée du 1er mai, désormais inscrite au calendrier politique comme une échéance de troubles et d'alarmes. Il y a un mois à peine de cette manifestation internationale des masses ouvrières, qui a renouvelé pour la seconde fois, les émotions du monde de la propriété et obligé le gouvernement à mettre sur pied la force armée pour le maintien de la tranquillité publique. L'événement semble déjà loin. On l'oublierait volontiers, tant les choses vont vite aujourd'hui et tant les vivants ont hâte d'en finir avec les préoccupations pénibles et les souvenirs importuns.

La manifestation du 1er mai n'a point réalisé, il est vrai, toutes les craintes qu'on pouvait en avoir. Cette fois encore, grâce aux mesures de précaution prises longtemps d'avance, grâce à la présence de l'armée, l'ordre n'a pas été profondément troublé, la société n'a pas eu à soutenir l'assaut des forces révolutionnaires, le mouvement socialiste n'a point tourné à l'émeute. Mais de l'année dernière à celle-ci, quel progrès dans la violence, quelle aggravation réelle de la situation! Cette fois, ce n'est plus seulement par un chômage pacifique qu'a été marquée la date choisie par les ouvriers comme jour de fête et de manifestation collective : il y a eu des actes tumultueux, des épisodes sanglants.

En France, en Italie, en Espagne, en Belgique, dans les pays les plus ouverts à l'action socialiste, les plus favorables aux incidents imprévus, il y a eu désordre, collision entre la foule ouvrière et la force armée, effusion de sang. A Paris, des incidents plus graves que ceux de l'année dernière se sont produits sur plusieurs points. Dans la banlieue, à Clichy, à Levallois-Perret, à Saint-Ouen, il y a eu entre les anarchistes et les forces de police un véritable combat avec des blessés. Lyon, Marseille, Charleville ont été témoins aussi de sérieuses bagarres. A Fourmies, dans le Nord,

il n'y a pas eu seulement des blessés, il y a eu aussi des morts. Ouvriers et soldats ont engagé la lutte. Aux attaques des premiers qui étaient venus armés de pierres et de bâtons, les seconds, sur un ordre dont la responsabilité semble partagée entre le sous-préfet d'Avesnes, présent sur les lieux et le commandant de la troupe, ont répondu par des coups de fusil, et si malheureusement que les terribles balles du fusil Lebel, essayées ce jour-là contre des Français, ont été atteindre jusque dans les maisons voisines des femmes et des enfants.

De graves désordres se sont produits également à l'étranger. Les incendies de Bilbao, les collisions sanglantes de Rome qui ont suivi de si près l'épouvantable explosion de la poudrière de la Porta Portese, les échauffourées de Bruxelles, de Liège et de Mons, ont montré partout le socialisme à l'œuvre. Ce ne sont plus là seulement des symptômes, c'est le début d'une action qui peut devenir générale. Sans doute, si l'on ne considère que les faits en eux-mêmes, on pourra se féliciter de l'issue d'une journée dont il y avait à craindre de bien autres conséquences. Il est certain que le 1er mai n'a donné nulle part, ni en France ni ailleurs, le signal de la révolution sociale, depuis si longtemps annoncée. Nulle part la classe ouvrière ne s'est montrée prête à marcher à l'assaut de la société, à user de l'émeute pour faire valoir ses revendications, et, dans l'ensemble, elle a paru réellement décidée à maintenir la manifestation dans les limites de la légalité et à ne point s'en faire un moyen de pression violente pour obtenir la journée de huit heures. On peut même dire que les échauffourées qui se sont produites çà et là sont dues à des causes fortuites et qu'elles n'ont pas eu le caractère de préméditation qui leur donnerait beaucoup plus de gravité. Il n'en est pas moins vrai que ce jour-là, avec une entente et une solidarité qui révèlent au monde une force nouvelle, les masses ouvrières se sont affirmées en face de la société légale, qu'elles ont rappelé, plus impérieusement encore que l'an passé, aux gouvernements et à la bourgeoisie commerçante et industrielle qu'il existe toujours une question sociale, qu'elles sont décidées à entretenir et à étendre l'agitation jusqu'à ce que les pouvoirs publics entrent dans leurs vues et leurs intérêts et réalisent pour elles les vœux du socialisme.

Libre aux optimistes de trouver que les manifestations ouvrières du 1er mai, dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique, sont

de nature à produire plutôt une impression rassurante. Libre à eux de penser que les socialistes rendent, en réalité, un véritable service aux gouvernements en decrétant, chaque année, à jour fixe, cette mobilisation générale des forces révolutionnaires, qui leur permet de se rendre compte de la puissance du socialisme militant et de mesurer la répression à la menace. Mais jusqu'à quand déclareront-ils que la manifestation du 1er mai est la démonstration périodique de l'impossibilite pour les meneurs du parti anarchiste d'entraîner la masse ouvrière dans la voie des revendications par la force? Combien d'années encore affirmeront-ils qu'un conflit sérieux entre le prolétariat sans armes et l'autorité publique armée de toutes pièces est la plus invraisemblable des éventualités? Pendant combien de temps assisteront-ils paisiblement à ce recensement annuel de la population révolutionnaire, où ils ne voient que d'utiles leçons de sagesse pratique à recueillir pour les gouvernements et les classes bourgeoises?

C'est vraiment n'apprécier les choses que par leurs dehors ou leurs résultats immédiats, que de s'en tenir à des vues aussi superficielles, sur un mouvement comme celui du 1er mai. N'est-ce donc qu'une simple revue des forces socialistes que cette levée en masse de la grande armée du prolétariat, qui, le même jour, pour le même objet, se dresse partout en face des pouvoirs publics et des classes bourgeoises? Il y a là une entente et une solidarité qui, par elles-mêmes, constituent une grave menace et même un danger présent. Cette année déjà la manifestation a été plus générale, plus étendue; les incidents, à les comparer à ceux de l'année dernière, ont été plus graves. Il est évident que le péril social augmente.

Ce n'est pas, si l'on veut, une situation nouvelle qui se crée, ce n'est même pas, à vrai dire, une situation inconnue qui se révèle. Car pouvait-on ignorer le mouvement profond qui agite, depuis bien des années, le monde ouvrier et qui s'est déjà manifesté par tant de signes extérieurs? Mais c'est une situation qui s'accentue et qui s'aggrave. Tous les hommes clairvoyants le constatent. Le 1er mai 1891 n'a donné lieu qu'à des désordres locaux : il serait vraiment naïf de croire qu'il en sera toujours de même à l'avenir. On peut voir avec beaucoup plus de raison, dans les incidents de cette journée, le prélude d'une explosion socialiste plus ou moins prochaine. Elle aura lieu; elle est inévitable même, si l'on s'en tient aux seuls moyens matériels pour contenir le flot montant de la

révolution sociale. Les mesures de répression ont suffi jusqu'ici. Mais qu'on y prenne garde : l'armée ouvrière n'en est encore qu'à sa période d'organisation et d'essai : un jour viendra où elle sera en état d'engager la bataille et alors on aura la société régulière, officielle, derrière laquelle s'abritent tous les intérêts d'argent et tous les besoins de plaisir, aux prises avec cette redoutable force populaire qui aura pour elle le nombre et la violence; on verra les deux classes rivales de la bourgeoisie opportuniste et du prolétariat socialiste, toutes deux également irréligieuses, toutes deux aussi cupides et aussi injustes, en venir aux mains. Ce sera la lutte et une lutte terrible dont le dénouement n'appartiendra qu'à la puissance morale assez forte pour s'interposer entre les combattants et régler les conditions de la paix.

On a eu comme une image de l'avenir dans ce sombre épisode de Fourmies, où le conflit a éclaté comme de lui-même entre la masse ouvrière et la force armée. Ce qui s'est passé dans ce petit centre industriel, jusque-là paisible, c'est ce qui se passera partout, quand l'heure de la crise sera venue. C'est ainsi que la colère du peuple, longtemps contenue et refoulée, se déchaînera un jour, à la première occasion, contre toutes les barrières mises à ses convoitises et à ses revendications; c'est ainsi que le socialisme exaspéré par l'attente et se sentant assez bien organisé et plus fort, se ruera contre un ordre légal, qui n'aura pour se protéger que des moyens de répression devenus insuffisants. Mais ce jour-là aussi, comme ce zélé et courageux curé de Fourmies, suivi de ses vicaires, qui s'est jeté au milieu de la lutte entre les deux partis pour arrêter l'effusion du sang et remplir, au péril de sa vie, son ministère de pitié et de paix, la religion saura remplir sa mission. Dans ce sanglant conflit qui semble le prélude des luttes de l'avenir, le rôle social de l'Eglise s'est heureusement affirmé. Elle sera là pour apaiser les haines et les vengeances, sauvegarder la justice, prêcher la douceur et la modération aux combattants, réconcilier les partis ennemis, remettre l'ordre et la paix dans la société.

Dès maintenant elle remplit son rôle de pacification, en instruisant les gouvernements et les peuples, les patrons et les ouvriers, sur leurs devoirs, en traçant la règle des justes rapports entre les intérêts du travail et ceux du capital, en indiquant les réformes désirables et les remèdes opportuns aux maux qui travaillent la société. Tel est l'objet de la mémorable Encyclique que le Souverain

Pontife vient d'adresser à la chrétienté sur la question sociale.

Cette question est aujourd'hui posée dans le monde et elle est la grande préoccupation du présent, la grande menace de l'avenir. Plus d'une fois déjà, Léon XIII l'a traitée; il en signale de nouveau l'importance et la difficulté, en insistant sur la nécessité de se mettre à l'œuvre pour la résoudre par les moyens convenables, et ces moyens, le chef de l'Église a toute autorité pour les indiquer souverainement, car seule l'Église a le pouvoir de les appliquer pleinement.

L'Encyclique combat d'abord la solution du socialisme, celle qui est la plus propre à séduire les masses, et qui tend à substituer à la propriété privée une propriété commune et collective. Quelle injustice et quelle utopie ce serait de vouloir supprimer la propriété, le Pape s'est attaché à le démontrer par des raisons propres à persuader ceux que l'illusion socialiste aurait entraînés; il explique lumineusement aux ouvriers que la propriété, qui représente l'épargne, n'est que le salaire transformé et que vouloir supprimer le droit de propriété c'est détruire le principe même de la rémunération du travail. L'erreur du socialisme est pour beaucoup dans l'agitation actuelle du monde du travail. Les ouvriers visent au communisme sans comprendre que le salaire et la propriété sont essentiellement solidaires et que celle-ci a sa source dans celui-là, et dans le travail, par conséquent.

Une fois convaincues, dans leur intérêt même, de la nécessité et de l'inviolabilité du droit de propriété, les classes ouvrières seraient amenées à chercher ailleurs que dans la confiscation et le partage la solution des difficultés et des besoins de leur condition. C'est alors qu'elles écouteraient plus volontiers cette voix de l'Église que Léon XIII fait entendre aujourd'hui avec une souveraine autorité. La doctrine chrétienne a sur la question sociale des enseignements qui renferment le principe de toutes les améliorations vraies et efficaces dans la condition des ouvriers. Car, si dans l'ordre économique et législatif divers éléments doivent concourir à la solution du problème social, le premier et de beaucoup le plus important c'est l'Église, sans laquelle les autres seraient vains.

Et, à cet effet, l'Encyclique pontificale rappelle les enseignements de l'Évangile d'où découlent les règles de justice et de charité qui sont la vraie base des rapports sociaux; elle rappelle que les patrons et les ouvriers, les riches et les pauvres, placés les uns et les autres

dans la condition où il a plu à la Providence de les mettre, ne sont pas faits pour se combattre, mais pour vivre d'accord, chacun dans leur fonction, grâce à l'accomplissement des devoirs réciproques de justice, pour s'entr'aider aussi et pour vivre dans une union amicale et même fraternelle comme membres, les uns et les autres, d'une même famille en Dieu. Et ces enseignements tirés de l'Évangile, l'Église ne se borne pas à les rappeler constamment aux hommes, elle s'efforce de les faire passer dans la pratique par l'influence qu'elle exerce sur les esprits et les consciences, et elle-même travaille à les mettre en actes par tous les secours moraux et matériels que la charité de Jésus-Christ, toujours vivante dans l'Église, n'a cessé d'apporter, depuis le commencement, aux besoins et aux souffrances des petits et des pauvres, par toutes les institutions de charité ou de prévoyance qu'elle inspire.

A côté de l'Église il y a l'État. La tendance actuelle des ouvriers et des économistes est d'oublier l'Église et de ne voir que l'État. C'est à l'État que les ouvriers adressent leurs réclamations, c'est de lui qu'ils attendent la réalisation de leurs vœux; c'est aussi à l'État que les partisans d'une réforme des conditions du travail demandent surtout l'amélioration du sort des ouvriers. L'Encyclique, au contraire, donne le premier rang à l'Église; elle montre que la question sociale est, avant tout, une question religieuse et que la véritable solution des difficultés de l'heure actuelle est dans le retour aux enseignements de l'Évangile et l'accomplissement des devoirs chrétiens. Elle fait, toutefois, la part de l'État dans la mesure où son action peut s'exercer sans empiètement et sans abus. Elle admet, d'une manière générale, que l'État doive concourir au bien de la classe ouvrière. L'État, en effet, exerce légitimement un pouvoir général de protection des intérêts et des droits, et ce pouvoir doit s'exercer avec plus de sollicitude encore à l'égard des faibles.

De par le droit naturel, l'État peut et doit intervenir, quand cette intervention est réclamée par la protection des biens communs et des droits des parties qui lui incombe. A ce titre, tout ce qui concerne les propriétés privées, la tranquillité publique, les conditions générales du travail, l'observation du repos du dimanche, et même les questions plus particulières aux ouvriers, telles que les grèves, les salaires, la durée et la qualité du travail le regardent d'une certaine façon, en tant qu'il y a lieu d'exercer son action protectrice. Et cette action a surtout pour objet de veiller à l'équité des conven-

tions entre patrons et ouvriers, employeurs et employés, et à leur loyale observation. Ce point de vue est nettement indiqué dans l'Encyclique pontificale qui n'a garde, en reconnaissant l'autorité et la juste action des pouvoirs publics, de consacrer le socialisme d'État. D'une manière générale, l'autorité législative doit empêcher que la somme de travail n'excède les facultés humaines. « Ainsi, dit Léon XIII, le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances du temps et des lieux. » C'est d'après ce principe que la loi de 1848 a fixé, pour la France, le maximum de la journée de travail dans les manufactures et usines à douze heures. Là s'arrête le rôle de l'État. Quant à la détermination spéciale du nombre d'heures propre à chaque industrie, eu égard au genre de travail et à la santé de l'ouvrier, c'est affaire de règlements particuliers selon les circonstances et les temps. Et ainsi le décret du 17 mai 1851 a-t-il excepté des dispositions générales de la loi de 1848 un grand nombre de travaux industriels particuliers qui peuvent s'exécuter en dehors des heures réglementaires. De même pour la fixation du salaire, l'État ne doit y intervenir que pour empêcher les conventions entre parties d'être absolument onéreuses à la plus faible des deux. La loi civile prohibe les contrats léonins et refuse de reconnaître ceux qui contiennent des clauses contraires à la morale. Telles seraient les conventions où un patron, abusant de sa situation, imposerait à l'ouvrier un travail excessif pour un salaire dérisoire. Dans les cas ordinaires, la réglementation du salaire comme de la journée de travail est affaire privée. Léon XIII rappelle les lois, non seulement de droit strict, mais de justice naturelle qui doivent y présider et auxquelles les patrons sont tenus de se conformer pour satisfaire à l'équité, et il indique l'autorité naturelle qui doit régler ces questions et juger des différends entre patrons et ouvriers à ce sujet. Cette autorité, c'est la corporation ou le syndicat dont l'Encyclique traite en dernier lieu.

Cette dernière partie, Léon XIII y insiste d'une façon spéciale pour montrer où est, avec le concours de l'Eglise et le rétablissement de la morale chrétienne, le vrai principe de solution de la question sociale. C'est des associations et des institutions ouvrières que peut sortir le remède qu'on chercherait en vain dans l'action seule de

l'Etat. Parmi elles, le Souverain Pontife énumère les sociétés de secours mutuels, les assurances pour cas de misère, de maladie, d'incapacité, de vieillesse; les diverses formes du patronage pour la jeunesse et les adultes; les corporations d'arts et métiers appropriées aux conditions nouvelles du temps, les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers. Ici le rôle de l'Etat est de favoriser, d'encourager, de soutenir ces utiles sociétés en leur accordant la juste liberté qui leur est dûe. De ces diverses institutions ouvrières d'union, de prévoyance et de moralisation, l'Encyclique parle longuement, en donnant les règles fondamentales qui les concernent et en recommandant par-dessus tout qu'elles soient imbues de l'esprit chrétien, afin de répondre à leur objet et d'avoir toute leur efficacité. Léon XIII reconnaît ce qui a déjà été fait dans ce genre par l'initiative privée, mais il reste beaucoup plus à faire et il est temps que chacun se mette résolument à l'œuvre pour sa part. C'est la conclusion du document pontifical.

Mais combien les temps sont défavorables en France à l'action de l'Eglise, si nécessaire aujourd'hui! Non seulement elle est privée des moyens d'influence que lui donnerait le droit de propriété, si elle pouvait concourir plus largement que ne le permet la charité privée à la fondation de ces diverses institutions ouvrières préconisées par l'Encyclique, mais elle n'a même point la liberté du ministère apostolique, la liberté de la prédication. Coup sur coup, un prêtre du diocèse de Rouen, M. l'abbé Déheulle, un religieux de la Compagnie de Jésus, le P. d'Audiffret, dont l'attitude devant ses juges a été aussi ferme que sa parole en chaire avait été évangélique, ont été condamnés, l'un à cinq jours de prison, l'autre à 300 francs d'amende pour avoir osé condamner en chaire la loi sacrilège du divorce, destructive de la famille, la loi scélérate de l'école laïque, destructive de la religion, la loi militaire, destructive du clergé, trois lois révolutionnaires, trois lois anarchistes qui conspirent plus en faveur du socialisme que tous les agissements de la classe ouvrière que le gouvernement réprime. D'autres prédicateurs, parmi lesquels un vicaire de Tourcoing, M. l'abbé Six et le P. Sensier, mariste, qui a prêché dans la même ville, sont traduits devant les tribunaux et vont avoir à répondre de la liberté évangélique de leur langage. La république fait des lois contre la religion, mais elle ne permet pas au clergé de les attaquer ni d'en montrer même le danger aux fidèles; elle ne permet pas au prêtre

d'instruire le peuple, de le prémunir contre l'erreur, de l'empêcher d'aggraver le mal social en usant de ces lois aussi mauvaises pour la société que pour la religion. Et ce qu'il y a de plus funeste encore que ces entraves apportées à la libre prédication, que toutes ces mesures de persécution contre le clergé, c'est le mépris public dans lequel le gouvernement tient la religion, comme si elle ne comptait pas, comme si le pays n'avait pas besoin d'elle, ni l'Etat non plus.

Plus encore que son prédécesseur, M. Carnot semble affecter de ne pas connaître l'Eglise et même d'ignorer Dieu. On dirait qu'il ne se montre aux populations que pour personnifier à ses yeux le principe de la laïcisation et afficher publiquement l'athéisme d'Etat. Toute la France a connu le puéril et odieux marchandage dont la visite du président de la République à Orléans, à l'occasion des fêtes annuelles de Jeanne d'Arc, a été l'objet. Il s'agissait pour lui d'ôter toute apparence de cléricalisme à sa participation à des solennités dont le caractère à la fois religieux et patriotique s'imposait à lui. Ses susceptibilités républicaines n'ont pu, malgré de ridicules négociations, faire modifier le programme traditionnel des fêtes; en revanche, il s'est contenté d'y paraître aussi peu que possible et de faire placer l'estrade officielle dressée pour lui en dehors du cercle des bénédictions épiscopales, données d'ordinaire à la foule, après la remise symbolique de l'étendard de Jeanne à la cathédrale. On pourrait dire que la caractéristique du voyage que M. Carnot vient d'accomplir dans le Midi, avec le cérémonial ordinaire des visites officielles du chef de l'Etat, c'est l'affectation qu'il a mise à éviter tout ce qui, dans sa conduite ou dans ses paroles, aurait eu l'apparence d'un acte de religion. De Limoges à Pau, le président de la République a traversé dix villes : dans aucune d'elles il n'est entré à l'église. Dix fois, les évêques des diocèses qu'il traversait et les premiers du clergé des villes où il s'arrêtait lui ont adressé des allocutions respectueuses, dans lesquelles les deux amours de l'Eglise et de la France paraissaient intimement unis, sans que le président de la République y ait répondu autrement que par les plus banales félicitations sur les sentiments de patriotisme du clergé, ou par les déclarations les plus saugrenues sur l'union de tous les citoyens dans la République, sans même qu'il se soit décidé à prononcer une seule fois le nom de Dieu, évoqué en même temps devant lui et par les chefs du clergé catholique et par les ministres du culte protestant.

M. Carnot tient à faire profession publique d'impiété, ou du moins à se renfermer dans une neutralité et une indifférence aussi injurieuses pour la religion; il n'a eu qu'un mot du cœur, et c'était pour la franc-maçonnerie, qu'il a remercié des services rendus par elle à la République et de ses démonstrations cordiales en l'honneur d'un chef d'État qui est en même temps un affilié des Loges.

Ce n'est pas en persistant dans cette hostilité ou cette indifférence à l'égard de la religion, que la république s'affermira et surtout qu'elle échappera aux dangers grandissants du socialisme. Pour le moment, les discussions de projets de loi inspirés par la haine du catholicisme ont fait place, au Parlement, à des débats économiques qui absorbent l'attention du pays. Avec l'échéance des traités de commerce conclus en 1860 et renouvelés plusieurs fois depuis, est née la question du nouveau régime douanier à établir pour la France. Le libre échange inauguré sous l'Empire n'a pas rempli les promesses des économistes qui annonçaient avec lui une ère nouvelle de prospérité nationale. La production française s'est fâcheusement ressentie des facilités accordées à l'importation des marchandises des autres pays; l'industrie et l'agriculture souffrent de la concurrence étrangère. En présence des résultats si défavorables de l'expérience de 1860 on est revenu au système de la protection. C'est dans ce sens qu'a été établi le nouveau tarif général des douanes actuellement en discussion devant les Chambres. Le libre échange a gardé ses partisans et la Commission des douanes a défendu son œuvre contre les théoriciens de l'école de M. Say, qui persistent à vouloir maintenir le régime des traités de 1860. En dépit de leurs efforts, on pouvait considérer la question de principe comme jugée, après le remarquable exposé du système protectionniste et de l'œuvre de la Commission des douanes présenté par son président, M. Méline. Les traités de 1860, conclus sous la pression de l'Angleterre et l'influence des doctrines économiques libérales, n'étaient pas bons. L'Angleterre avait travaillé pour elle en cherchant à favoriser ses deux grandes industries, la métallurgie et la fabrique des textiles. Son Richard Cobden, qui avait eu l'avantage de trouver dans M. Michel Chevalier un disciple, avait réussi à persuader l'empereur Napoléon en dépit même de ses ministres, MM. Rouher et Baroche. Ce sont ces traités qui ont fait loi dans les relations commerciales de la France avec les autres pays d'Europe. Mais quels qu'ils fussent en eux-mêmes, la situation réciproque de la France et des autres

pays s'est modifiée depuis trente ans, dans un sens qui rend aujourd'hui nécessaire le régime de la protection.

La Commission des douanes n'avait pas à discuter sur la supériorité théorique d'un système économique sur l'autre. Son œuvre était toute pratique. Avec les faits, avec les chiffres, elle avait à rechercher quel est le régime, quels sont les tarifs qui conviennent le mieux à la France pour développer son agriculture, son industrie, pour assurer le travail de ses ouvriers, accroître la fortune générale du pays. Evidemment la situation n'est plus la même qu'en 1860. Depuis cette époque, les impôts ont augmenté considérablement. Rien que les frais de la guerre de 1870 s'élèvent annuellement à 700 millions, auxquels il faut ajouter, ce qu'a omis de dire M. Méline, une somme égale pour les frais de la politique anticléricale du parti républicain et les conséquences de la mauvaise gestion des deniers publics. Pendant que notre budget s'augmentait d'un milliard et demi de dépenses, c'est-à-dire d'impôts écrasants pour le pays, l'Angleterre procédait à des dégrèvements presque égaux. Outre les charges de l'impôt, la France a aussi à subir celles du service militaire obligatoire, qui prend au pays chaque année un capital considérable, représenté par le travail perdu de chaque citoyen. En même temps, sous nos yeux, s'est accomplie depuis 1879 dans les pays les plus importants, une évolution économique dont nous restons les victimes. L'Allemagne, d'abord, puis l'Autriche, la Russie et l'Italie en sont venues à fermer leurs frontières et à se défendre par des tarifs protecteurs contre l'importation de nos produits et la France refoulée chez elle n'est plus aujourd'hui que le déversoir des autres marchés. A ces causes s'ajoutent, avec la suppressions des distances qui a rapproché tous les marchés, l'abaissement du prix du fret pour le transport des marchandises, la dépréciation de l'argent qui est venu avilir le prix de tous les produits. Toutes ces circonstances ont modifié radicalement notre situation économique et nous obligent à prendre des mesures de défense et de protection. C'est à ce point de vue qu'a été établi le nouveau tarif général des douanes.

L'expérience est déjà en faveur du nouveau système qu'il s'agit d'inaugurer. Les droits votés l'an dernier sur le blé et sur le bétail ont eu le double avantage d'améliorer le sort du cultivateur et de développer la production nationale, sans augmenter réellement le prix du blé et de la viande. Sans ces droits protecteurs, avec la

concurrence nouvelle des blés des Indes et de la Chine, produits presque sans travail, presque sans engrais et avec de minimes salaires, la culture du blé eut cessé peu à peu en France et nous ne mangerions que le pain de l'étranger, au prix qu'il lui plairait de nous le vendre. L'exemple de l'Allemagne est là aussi pour nous instruire. Les avantages qu'elle a retirés de sa réforme économique de 1879 nous promettent les mêmes améliorations si nous suivons la même voie. Tous ces faits nous imposent l'adoption d'un régime protecteur plus en rapport avec l'intérêt général de la production qui est aussi, en réalité, celui des consommateurs. Notre production favorisée par des droits protecteurs amènera plus sûrement, à mesure qu'elle se développera, un abaissement du prix des denrées et marchandises de toute sorte, que par la concurrence étrangère qui appauvrirait le pays en arrêtant le travail et l'industrie.

Ce n'est pas à dire qu'il faille établir un régime de protection à outrance, frapper à la frontière les produits étrangers et les matières premières de droits équivalents à la prohibition, proscrire à l'avenir les conventions commerciales avec les autres pays. Ni la commission des douanes, ni la Chambre ne songent à aller jusque-là. Sans contredit, les prérogatives constitutionnelles du gouvernement, pour la conclusion des traités de commerce, doivent être réservées. Le gouvernement se montre, du reste, décidé à les maintenir. A côté du tarif général des douanes, relatif à l'importation et à l'exportation, dressé par la Commission, le ministre des finances propose un tarif minimum applicable aux marchandises originaires des pays qui feront bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs et qui leur appliqueront leurs tarifs les plus réduits. C'est un tarif de faveur que le gouvernement sera à même d'offrir à la nation contractante et qui servira de base aux arrangements à conclure pour les avantages réciproques que la France et d'autres nations voudraient se consentir. Dans ce système double, le tarif maximum, qui est le tarif général des droits pour la France, sera appliqué aux pays qui maintiendront contre nous des tarifs excessifs, et le tarif minimum à ceux qui nous feront des avantages.

Est-ce l'Allemagne, est-ce l'Autriche, est-ce l'Italie, qui voudront profiter, moyennant des concessions réciproques, de ce tarif de faveur? La triple alliance ne les tient-elle pas éloignées de la France? Or, on s'occupe d'en resserrer plus étroitement les liens. Elle vient d'être renouvelée ou va l'être prochainement à Vienne. Pourquoi

a-t-on devancé l'échéance des arrangements de 1887? Il y avait sans doute des satisfactions nouvelles à accorder à l'Italie, à qui les conditions de la triple alliance imposent des sacrifices au-dessus des ressources normales de son budget; peut-être aussi à l'Autriche, qui aurait besoin de garanties plus sérieuses en cas de conflit avec la Russie. Ce renouvellement anticipé du traité de 1887 indique bien l'intention des trois États intéressés de persister dans la politique de la triple alliance. Il est vrai qu'on ne cesse de présenter cette politique comme le gage le plus sûr de la paix de l'Europe. Mais il y a la question des compensations qui peut amener des difficultés.

Découragée de ses essais malheureux de politique coloniale en Afrique, où elle a été bernée par son Crispi, l'Italie préférerait aujourd'hui des possessions plus rapprochées, plus effectives. M. di Rudini est un esprit plus pratique que son prédécesseur. La révision du pacte de 1887 lui est une occasion de faire valoir des visées plus sérieuses que ce rêve d'un empire d'Erythrée. Pour l'Italie, la Tripolitanie serait une proie plus sérieuse que l'Abyssinie. On dit qu'elle serait l'enjeu des nouveaux arrangements avec l'Allemagne. Mais la Tripolitaine n'est pas vacante et ni la Turquie, ni la France, sans doute, ne la laisseraient prendre. L'Allemagne voudrait-elle en faire le cas de guerre que certains la soupçonnent de chercher depuis longtemps, et dans lequel l'offensive appartiendrait à l'Italie? Est-ce aux éventualités qui pourraient sortir du plan italo-allemand pour la Tripolitaine, au rôle que l'Angleterre se réserverait de jouer dans le voisinage, que lord Salisbury faisait allusion, dans le discours récent qu'il a prononcé à Glascow sur les questions coloniales, lorsqu'il a signalé le Maroc comme devant être un jour pour l'Europe une cause de difficultés?

Le premier ministre ne voit pas d'autre point noir à l'horizon. Les affaires de Serbie ne semblent pas, en effet, devoir amener de conflit pour le moment. Et pourtant, le petit royaume est, de nouveau, dans le trouble. Depuis l'abdication forcée du roi Milan, à la suite de son divorce avec la reine Nathalie, la Serbie n'a pas cessé d'être agitée. L'intérim de la monarchie, sous le gouvernement des Régents qui règnent pour le compte du jeune fils de Milan, n'a donné lieu qu'à des crises et des désordres. Ni l'ex-roi Milan n'a pu prendre son parti de renoncer entièrement au pouvoir, ni la reine Nathalie, victime de la trahison de son mari envers elle, n'a pu renoncer à ses affections de mère. Maintes fois Milan a

reparu à Belgrade, menaçant de reprendre le pouvoir, s'immisçant dans les affaires du pays, sous prétexte de surveiller l'éducation du petit roi, intriguant avec les mécontents et entretenant des bruits de coup d'État. De son côté, la malheureuse reine était revenue auprès de son fils, essayant de le revoir, mais surveillée et tenue en suspicion, comme une étrangère ou une criminelle, ayant pour elle la faveur populaire et contre elle la politique, l'ambition des Régents. Pour en finir avec l'ancien roi Milan on a traité de son départ définitif, aux conditions posées par lui. Il exigeait deux choses : une indemnité pécuniaire et le bannissement de la reine Nathalie. L'argent lui a été payé comptant; la reine vient d'être expulsée, de force, au milieu de l'indignation publique.

C'est un élément de trouble de plus en Serbie, créé par la faiblesse du triumvirat régnant. La malheureuse victime du marché conclu entre les régents et leur ancien maître était aimée du peuple; elle aura désormais un parti, un parti enthousiaste et dévoué, un parti décidé à l'action. Qu'en sera-t-il ensuite? Jusqu'à ce que de nouveaux événements se produisent, l'Autriche et la Russie resteront sur la réserve, se bornant à observer la situation et chacune d'elles réglant sa conduite sur celle de l'autre. Il est impossible cependant que toutes ces affaires des Balkans, que toutes ces crises et révolutions politiques des petits États nouveaux, fondés aux dépens de la Turquie, ne finissent par amener une intervention de celle des puissances voisines qui aura le plus à souffrir dans ses intérêts, ou le plus à profiter pour sa politique, d'un état de choses aussi troublé, et ne fassent naître ainsi le conflit que l'on craint depuis si longtemps à l'orient de l'Europe.

A l'extrémité opposée de l'Europe, un autre petit État, le Portugal, traverse une crise qui n'est pas non plus sans intéresser la paix générale. Aux embarras financiers, qui datent de loin, se sont ajoutées pour lui des difficultés politiques d'ordre extérieur, que l'esprit de parti s'est hâté de mettre à profit. Sous le précédent règne déjà, la trop grande extension donnée aux travaux publics et l'accroissement excessif des dépenses militaires avaient créé une situation pécuniaire très onéreuse pour le Trésor et pour le pays. Cette situation s'était aggavée, en dernier lieu, par le ralentissement du commerce et les complications de la question africaine qui surexcitaient l'amour-propre national, tellement que le parti républicain avait cru le moment favorable pour tenter un coup de main contre

la monarchie. Si le soulèvement d'Oporto avait pu être promptement réprimé, il n'en avait pas moins jeté le trouble dans le pays. Vaincu chez lui, le parti républicain trouva en France un auxiliaire dans un syndicat de spéculation devenu acquéreur, à vil prix, des titres d'un précédent emprunt non payé, dont il s'est servi pour une violente campagne de publicité contre le gouvernement portugais. Cette campagne de diffamation par les journaux et par les affiches, coïncidant avec les exigences du cabinet britannique à l'égard des possessions du Zambèse, ne pouvait qu'affaiblir le crédit du Portugal, empêcher le succès du nouvel emprunt contracté en France, en Angleterre et en Allemagne, pour se créer des ressources, et augmenter ainsi les embarras de la monarchie. Des mesures maladroites, exagérées du gouvernement, telles que la suspension des échéances des effets de commerce, l'émission d'un nouveau type monétaire, l'établissement du cours forcé, la suspension des échanges du papier-monnaie contre le numéraire, mesures qui pouvaient faire croire à une banqueroute imminente, n'avaient fait qu'augmenter la panique et la détresse. La situation paraissait si grave qu'on ne parlait de rien moins, à un moment, que d'une révolution qui aboutirait à la proclamation de la république en Portugal.

C'est la gravité même de cette situation qui paraît avoir décidé l'Angleterre à se départir de sa politique brutalement égoïste envers un petit État qu'elle poussait aux catastrophes, en donnant l'occasion au parti républicain d'exploiter le sentiment national contre le gouvernement. Du reste, lord Salisbury, dans ses observations au sujet de l'arrangement qu'il vient de conclure avec le Portugal pour les affaires d'Afrique, n'a point dissimulé qu'il avait cédé à des influences extérieures, en faisant au cabinet de Lisbonne des concessions plus larges que n'en comportait l'intérêt britannique. On a compris que le gouvernement anglais avait dû faire droit à l'intervention officieuse des puissances monarchiques qui voyaient que la stabilité du trône était compromise à Lisbonne. Tout s'est borné pour le Portugal à une crise ministérielle, dont l'issue permet d'espérer que le jeune roi pourra préserver sa couronne et relever la fortune et le crédit de son État, à l'aide des réformes dont le nouveau cabinet est résolu à prendre l'initiative.

Arthur Loth.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Alpes autrichiennes (à travers les), par Gaston **Maury**, 449.

B

Baudion (Félicien). Les Nouveaux ouvrages de philosophie, 512.

Boissarie (Dr). Le Miracle et la Science, 467.

C

Chevillet (Georges). Scènes de la Vie militaire en Tunisie, 92, 285 et, 483.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 173, 361 et 550.

Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 158 et 535.

Congrès (le) scientifique international des catholiques, par C. de **Kirwan** (Jean d'Estienne), 440.

Coquille (Jean-Baptiste-Victor), par l'abbé V. **Davin**, 45 et 225.

Cournau (Attala du). Le Partage de l'Afrique, 377.

D

Davin (l'abbé V.). Jean-Baptiste-Victor Coquille, 45 et 225.

Débuts (les) de la civilisation en France. — Epoque Gallo-romaine (*suite*), par J.-A. **Petit**, 81.

Delarc (Jean). Les Lois sociales en Belgique, 256.

E

En Belgique. — En Hollande (*suite et fin*), par Eugène **Loudun**, 24 et 204.

Estienne (Jean d'). Les Questions scientifiques, 305.

Exposition des Beaux-Arts : le Salon des Champs-Elysées, par Eugène **Loudun**, 399.

F

La France et l'Annam (*fin*), par L. **Robert**, 65.

G

Guérin (Urbain). Le Mouvement social, 5. — La Journée du 1er mai. — Les Grèves en Belgique, 418.

H

Hervé Bazin. — Un homme d'œuvres, par **X. Y. Z**, 246.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en **égyptiennes** : les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères *italiques*; les chiffres indiquent les pages.

J

Journée (la) du 1er mai. — Les Grèves en Belgique, par Urbain **Guérin**, 418.

K

Kirwan (C. de). Le Congrès scientifique international des catholiques, 440.

L

Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 343.

Lois (les) sociales en Belgique, par Jean **Delarc**, 256.

Loudun (Eugène). En Belgique. — En Hollande (*suite et fin*), 24 et 204. — L'Exposition des Beaux-Arts : le Salon des Champs-Elysées, 399.

Loth (Arthur). Chronique générale, 173, 361 et 483.

M

Marlet (Léon). Les Questions historiques controversées, 128.

Maury (Gaston). A travers les Alpes autrichiennes, 499.

Maze (Georges). Revue littéraire. — Voyages et Variétés, 144.

Mémoires (les) de Talleyrand, par A. **Rastoul**, 189.

Miracle (le) et la Science, par le Dr **Boissarie**, 467.

Mouvement (le) social, par Urbain **Guérin**, 5.

N

Nouveaux Ouvrages (les) de philosophie, par Félicien **Baudion**, 512.

P

Partage (le) de l'Afrique, par Attala du **Cournau**, 377.

Petit (J.-A.). Les Débuts de la civilisation en France. — Epoque gallo-romaine (*suite*), 81.

Q

Questions (les) historiques controversées, par Léon **Marlet**, 128.

Questions (les) scientifiques, par Jean d'**Estienne**, 305.

R

Rallaye (Léonce de la). Les livres récents d'histoire, 343.

Rastoul (A.). Les Mémoires de Talleyrand, 189.

Renégat (le) (*fin*), par Paul **Verdun**, 104.

Revue littéraire. — Voyages et Variétés, par Georges **Maze**, 144.

Robert (L.). La France et l'Annam (*fin*), 65.

Rochay (J. de). Les Romans nouveaux, 328.

Romans (les) nouveaux, par J. de **Rochay**, 328.

S

Scènes de la Vie militaire en Tunisie, par Georges **Chevillet**, 92, 285 et 483.

T

Tison (Dr). Chronique scientifique, 158 et 535.

V

Verdun (Paul). Le Renégat (*fin*), 104.

Voyages et Variétés. — Revue littéraires, par Georges **Maze**, 144.

X

X. Y. Z. Hommes d'œuvres, par Hervé **Bazin**, 246.

PARIS. — E. DE BOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er MAI AU 31 OCTOBRE, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des *Billets aller et retour* de toutes classes, RÉDUITS DE 40 0/0, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire. — Pornichet. — Escoublac-la-Baule. — Le Pouliguen. — Batz. — Le Croisic. — Guérande. — Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz). — **Plouharnel-Carnac. — Saint-Pierre-Quiberon. — Quiberon** (Belle-Isle-en-Mer). — **Lorient** (Port-Louis, Larmor). — **Quimperlé** (Pouldu). — **Concarneau. — Quimper** (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil). — **Pont-l'abbé** (Langoz, Loctudy.) — **Douarnenez. — Chateaulin** (Pentrey, Crozon, Morgat).

La durée de validité de ces Billets (33 JOURS) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du Billet.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les stations au delà d'AURAY vers LANDERNEAU, QUIBERON, CONCARNEAU, PONT-L'ABBÉ, et DOUARNENEZ, aura la faculté de s'arrêter à celle des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : SAINTE-ANNE-D'AURAY, AURAY, HENNEBONT, LORIENT, QUIMPERLÉ, ROSPORDEN et QUIMPER.

En outre le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour, l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, à l'*aller* ou au *retour*, pendant 48 heures, soit à NANTES, soit en deçà.

Admission des voyageurs de 2e et 3e classes dans les trains express 9 et 29.

Le train EXPRESS n° 9, partant de Paris (Gare d'Orléans) à 11 h. 20 matin, prend les voyageurs de 2e et 3e classes munis de billets de bains de mer à destination desdites stations.

Le train EXPRESS n° 29, partant de Paris (Gare d'Orléans) à 9 h. 25 soir, prend les voyageurs de 2e et 3e classes porteurs desdits billets de bains de mer.

Délivrance des Billets à la gare du Chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz, au Bureau 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres Bureaux Succursales de la Compagnie d'Orléans.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de Paris à toutes les gares de son réseau situées au-delà de Gisors, Mantes, Houdan et Rambouillet, et vice versa, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0. La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 75 kilomètres inclus, 1 jour; de 76 à 125, 2 jours; de 126 à 250, 3 jours; de 251 à 500, 4 jours; au-dessus de 500, 5 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête; la durée des billets est augmentée en conséquence.

372045

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES ENTRE PARIS ET LYON

EN 1re ET 2e CLASSE

Trajet rapide en 8 heures 3/4 à l'aller et 8 heures 1/2 au retour.

Le 1er juin 1891, la Compagnie P.L.M. inaugurera un nouveau service quotidien supplémentaire de deux trains express, le premier de Paris à Lyon desservant Laroche Dijon, Mâcon; le second, celui du retour, en provenance de Cette, desservira Tarascon, Avignon, Valence, Lyon, Mâcon, Dijon et Laroche.

Le train partant de Paris aura des correspondances directes, savoir : à Dijon pour Besançon et à Mâcon pour Modane et l'Italie.

Le train de retour, en provenance de Cette, recevra, à Cette, les correspondances du réseau du midi de l'Espagne, et à Dijon, les correspondances de Belfort et de Besançon.

Départ de Paris 1 h. 45 soir, arrivée à Lyon 10 h. 29 soir.

Départs de Cette, 3 h. 15 matin; de Lyon, 9 h. 30 matin; arrivée à Paris 5 h. 55 soir.

Ces trains prendront des voyageurs de 1re et 2e classe; toutefois ils ne prendront en 2e classe que les voyageurs ayant à effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres.

Il est prévu un arrêt de 25 minutes à Dijon, à l'aller et au retour, pour le repas des voyageurs.

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord qui, depuis plusieurs mois, a installé un buffet-restaurant dans sa gare de Paris, vient de réaliser quelques autres innovations qui ne seront pas moins appréciées du public.

A l'extrémité de la salle des pas-perdus du service de banlieue, il est établi un bar et un salon confortable où le public, librement admis, pourra faire sa correspondance dont une distribution automatique lui fournira les éléments : papier à lettres, enveloppes, timbres-poste et cartes postales. Annexé à ce salon, un bureau de renseignements pourvu de tous les indicateurs français et étrangers, et de toutes les publications spéciales. Le voyageur pourra s'y procurer, non seulement des renseignements officiels sur les voyages en tous pays, mais encore, — en s'adressant aux guichets ouverts dans ce bureau, — des billets de voyage, des cartes d'abonnement, des cartes de circulation à demi-place, des billets d'excursion à itinéraires facultatifs, des billets de famille et de trains de plaisir.

Un autre progrès tout aussi important pour le public voyageur et pour le commerce parisien consiste dans la création d'une consigne spéciale destinée à recevoir les objets achetés par les voyageurs devant prendre, au départ de Paris, le chemin de fer du Nord.

Une dame, par exemple, vient faire ses acquisitions au Louvre, dans la matinée. Elle recevra à la caisse, en payant ses achats, des bulletins numérotés au moyen desquels elle pourra réclamer à la consigne en question, au moment de son départ, le soir ou le lendemain, ou même après plusieurs jours, les objets achetés que le magasin vendeur aura fait déposer à cette consigne, sous le même numéro que celui délivré à la caisse.

Cinq centimes, par colis et par jour, avec un minimum de dix centimes, tel sera le prix de cet entrepôt, si commode pour les voyageurs, libérés ainsi de tout souci, de toute corvée, de tous frais de transport, des acquisitions faites dans les principaux magasins de Paris.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1891
April-June. v.106.